HISTOIRE DES CELTES,

ET PARTICULIEREMENT DES GAULOIS ET DES GERMAINS,

DEPUIS

Les Tems fabuleux, juſqu'à la Priſe de Rome par les Gaulois :

PAR

SIMON PELLOUTIER.



A LA HAYE,

Chez ISAAC BEAUREGARD,

M. DCC. XL.



PREFACE.

L'Ouvrage que l'on donne au Public, n'a été entrepris d'abord que comme un pur amusement. On n'avoit en vûë dans le commencement que de se délasser l'esprit en se promenant de tems en tems dans le vaste champ des Antiquitez Celtiques: peu-à-peu cet amusement est devenu une étude sérieuse. Ayant eu occasion de me convaincre, que la plupart des Auteurs modernes qui ont parlé des Celtes, ne les ont connus que très-imparfaitement; j'ai cru que le Public verroit avec plaisir, qu'on lui fît connoître à fond les anciens habitans des Gaules, de l'Allemagne & de toutes les autres contrées que les Celtes occupoient; qu'on lui donnât une juste idée des Mœurs & des Coûtumes de ces Peuples, de leur manière de vivre, & sur-

tout de leur Religion, qui a été représentée d'une manière, qui n'eſt ni exacte, ni même fidèle, dans un Ouvrage Anonyme qui a pour titre (1), *La Religion des Anciens Gaulois.* Pour bien connoître les Celtes à tous ces différens égards, il ne faut pas les conſiderer tels qu'ils étoient lorſque les Phéniciens, les Grecs & les Romains furent entrez dans leur païs, & en eurent ſoûmis une partie. Le Commerce & la Domination des étrangers produiſirent, comme je le montrerai, de grands changemens dans leurs Loix, dans leur Religion, & en général dans toute leur manière de vivre. Il faut prendre ces Peuples dans le brut, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, & découvrir, s'il eſt poſſible, ce qu'ils étoient avant que d'avoir adopté des idées & des coûtumes étrangeres. C'eſt ce qui m'a déterminé à prendre l'*Hiſtoire des Celtes* auſſi haut, que le peu de Monumens qui nous reſtent m'ont permis de remonter. Mais comme la

(1) J'en ai dit en peu de mots mon ſentiment dans la *Bibliothèque Germanique*, Tome XXXVII. pag. 140. & *ſuiv.*

la première Epoque de cette Hiſtoire, qui commence aux Tems Fabuleux & qui finit à l'année de la Priſe de Rome par les Gaulois, n'étoit pas ſuſceptible d'un ordre Chronologique, j'ai pris le parti de ſuivre l'ordre des Matières, & de repréſenter au naturel l'ancienne Simplicité, ou ſi l'on veut l'ancienne Barbarie des Peuples Celtes, dont on les verra ſortir ſucceſſivement, les uns plutôt, les autres plus tard, ſelon qu'ils étoient plus ou moins voiſins de quelque Nation policée.

La matière eſt curieuſe & intéreſſante. Les Ouvrages qui traitent des Antiquitez piquent la curioſité du Public, & ſont généralement recherchez, lors même que les Médailles & les Inſcriptions qu'ils expliquent, ne roulent que ſur des faits particuliers, dont perſonne ne s'informeroit s'ils étoient arrivez de notre tems. Il s'agit ici de connoître nos Peres & nos Ancêtres; de ſavoir ce que nous avons hérité de leurs Défauts & de leurs bonnes Qualitez; en quoi nous les ſurpaſſons, & en quoi ils valoient mieux que nous. On verra avec étonnement, que

les Peuples même qui paſſent pour les plus civiliſez de toute l'Europe, n'ont pû ſe mettre juſqu'à préſent au-deſſus d'une infinité de Préjugez & d'Abus, qui, pour être anciens, n'en ſont pas moins déraiſonnables. Le ſujet eſt d'ailleurs nouveau. Nous connoiſſons aſſez bien l'Hiſtoire & les anciennes Coûtumes des Egyptiens, des Juifs, des Chaldéens, des Grecs. Ce que nous ſavons des Peuples dont nous deſcendons, ſe reduit pour la plus grande partie à des Fables, que les Auteurs ont copiées très-fidèlement depuis pluſieurs ſiécles, pendant qu'ils n'ont fait aucun uſage d'un bon nombre d'excellens matériaux que j'ai recueillis, autant qu'il m'a été poſſible, dans cet Ouvrage. J'eſpére qu'il ſatisfera pleinement les Curieux, qui ne ſe contentent pas d'une connoiſſance générale & ſuperficielle de l'Antiquité. J'oſe même me flatter qu'il pourra être de quelque Utilité à ceux qui veulent lire avec fruit l'Hiſtoire de France & d'Allemagne, dans laquelle on rencontre ſouvent des choſes capables d'arrêter un Lecteur, ou de lui don-

ner

ner le change, s'il n'eſt pas au fait des uſages auxquels l'Hiſtorien fait alluſion. On y trouvera des Faits intéreſſans, des Remarques nouvelles qui ont échapé aux autres Auteurs, ou dont ils n'ont pas fait au moins tout l'uſage qu'ils pouvoient. Les Celtes y ſont repréſentez au naturel; barbares & féroces à certains égards, ſages & raiſonnables à d'autres: Suivant une bonne forme de Gouvernement, & la corrompant en même tems par l'abus que les particuliers font de la Liberté pour ſe rendre indépendans, & pour former des brigues & des factions qui ſont la ruine d'un Etat: Ayant une juſte idée de Dieu & de ſes perfections; mais autoriſant en même tems un Culte barbare, avec des Superſtitions, les unes folles & les autres pernicieuſes: Faiſant une guerre continuelle à toutes les Nations étrangeres, & recevant pourtant les Etrangers avec une Hoſpitalité dont on ne trouve plus d'exemple. Je rends aux Auteurs, tant anciens que modernes, la juſtice qui leur eſt dûë. Je les éclaircis, je les concilie, autant qu'il eſt poſſible.

 Je

Je me donne auſſi la liberté de les rélever, quand il eſt évident qu'ils ſe ſont mépris pour s'être fiez à de mauvaiſes Rélations, ou abandonnez à de fauſſes Conjectures. Mais la Critique eſt toûjours honnête & modeſte, comme elle doit l'être, quand on ne cherche que la vérité.

Le Lecteur jugera facilement qu'il m'a falu beaucoup de tems, de ſoins & d'attention, non ſeulement pour raſſembler de tant d'endroits différens les matériaux qui compoſent cet Ouvrage; mais encore pour diſcerner le vrai du faux, dans les Auteurs que j'ai été obligé de ſuivre. On ſait d'un côté, que les Celtes n'ont eu aucun Hiſtorien qui ait entrepris de faire connoître ſa Nation à la poſterité. Il n'étoit pas même poſſible qu'ils en eûſſent, ſoit parce que l'uſage des Lettres & de l'Ecriture leur étoit entierement inconnu, ou parce qu'ils ſe firent enſuite un ſcrupule & une affaire de conſcience, de confier au papier leurs Loix, leur Religion, leur Hiſtoire, par les raiſons que l'on trouvera expoſées au long dans cet Ouvrage. D'un autre

autre côté, la plupart des Historiens étrangers qui ont parlé des Celtes, ne l'ont fait qu'en passant, & ne les ont d'ailleurs connus que très-imparfaitement. Strabon s'en apperçut, il y a bien long-tems, lorsqu'il voulut enrichir sa Géographie d'une exacte description de tous les Païs qui étoient occupez par des peuples Celtes (2). *Il faut avouer*, dit-il, *que Timosthene, Erastothene, & les Auteurs plus anciens, n'ont connu absolument, ni l'Espagne, ni les Gaules, encore moins les Germains, les* (3) *Bretons, les Gêtes & les Bastarnes. Ils n'ont pas mieux connu l'Italie, les contrées voisines de la mer Adriatique & du Pont Euxin, ni les Païs Septentrionaux.* Ailleurs (4), en parlant de Pytheas de Marseille, qui se vantoit d'avoir parcouru (5) toute la Celtique, depuis Gades jusqu'au Tanaïs, il juge qu'*il n'y a gueres d'apparence qu'un homme*

(2) Strabo Lib. II. p. 93.
(3) Ce sont les Habitans de la Grande-Bretagne.
(4) Strabo L. I. p. 63.
(5) Idem L. II. p. 104.

me qui a menti si souvent dans des choses connues de tout le monde, ait dit la vérité lorsqu'il s'est agi d'autres choses que tout le monde ignore parfaitement. Le même Géographe reconnoît (6) *que toutes les contrées qui sont au-delà de l'Elbe jusqu'à la mer Oceane, étoient entierement inconnues de son tems.* Ce qu'il ajoute immédiatement après, en fournit une preuve convaincante: *Nous n'avons pas appris qu'aucun de ceux qui ont été avant nous, ait navigé vers l'Orient, le long de cette côte, jusqu'à l'embouchure de la Mer Caspienne.* On voit dans ces paroles une erreur commune à la plupart des anciens Géographes, qui croyoient que la Mer Caspienne étoit un Golfe de l'Ocean Septentrional. Pline l'Ancien, bien qu'il soit postérieur à Strabon, avoue aussi (7), qu'une bonne partie de la Germanie étoit encore inconnue dans le tems qu'il écrivoit. Quand on ne trouveroit pas de semblables aveus dans les anciens Auteurs, il suffit d'ailleurs de

(6) Strabo L. VII. p. 294.

(7) *Germania... nec tota percognita.* Plin. Hist. Nat. Lib. IV. Cap. 13. 14. pag. 477.

de les lire avec quelque attention, pour ſe convaincre qu'ils ont ſouvent parlé des Celtes ſur de très-mauvais Mémoires, & qu'ils ont pris plaiſir à charger leurs Rélations d'un faux merveilleux. Comme j'ai donné ailleurs un échantillon (8) des bévuës qu'ils ont faites, & des fables qu'ils ont débitées en décrivant les Coûtumes des Celtes, ou la ſituation de leur Païs, il n'eſt pas néceſſaire d'y revenir, d'autant plus que j'aurai aſſez ſouvent occaſion de les rélever dans tout le cours de cet Ouvrage.

Malgré ces difficultez, il n'eſt pas abſolument impoſſible de percer les ténèbres où l'Hiſtoire des Celtes eſt enſevelie. Ces Peuples commencerent d'être mieux connus par les guerres que l'on porta dans le cœur de l'Eſpagne, des Gaules, de la Germanie, de la Thrace, & des autres contrées qu'ils habitoient. C'eſt encore la remarque de Strabon, dans l'endroit que j'ai déja cité (9) : *On peut dire de nos jours*

(8) Biblioth. Germanique, Tom. XXVIII, p. 37-44.

(9) Strabo L. II. p. 117. 118.

jours quelque chose de plus certain des Bretons, des Germains, des Peuples qui demeurent sur les deux rives du Danube, des Gêtes, des Tyrigetes, des Bastarnes &c. Les expéditions d'Alexandre le Grand, dit-il ailleurs (10), *nous ont ouvert une grande partie de l'Asie, avec toutes les Provinces Septentrionales de l'Europe, qui s'étendent jusqu'au Danube. Les Romains nous ont fait connoître les contrées Occidentales de l'Europe jusqu'au fleuve de l'Elbe, qui partage la Germanie en deux parties ; & les Païs qui sont au-delà du Danube jusqu'au fleuve de Tyras. Mithridate, surnommé Eupator, & ses Généraux, ont découvert toutes les terres qui sont au-delà, jusqu'au Palus Méotide & à la Colchide. C'est enfin par le moyen des Parthes que nous avons commencé à connoître l'Hyrcanie, la Bactriane, & les Scythes qui demeurent au-delà.* Diodore de Sicile fait une remarque semblable. Il dit (11) *que les Illyriens, les Peuples qui habitent le long de la mer Adriatique, les Thraces, & les Gaulois leurs*

(10) Strabon L. I. p. 14.
(11) Diod. Sicul. L. XVII. p. 623.

leurs voisins, commencerent d'être connus par les Grecs, du tems d'Alexandre le Grand, à qui ils envoyerent des Ambassadeurs. On peut donc faire en général assez de fond sur les Historiens qui ont écrit depuis les expéditions dont je viens de parler. Le Païs des Celtes étoit ouvert de leur tems; on y voyageoit librement; on étoit à portée d'en recevoir de bons Mémoires; au lieu qu'il faut se défier extrêmement des Auteurs qui ont précedé ces expéditions. Jules-César, par exemple, mérite beaucoup de foi quand il parle des Gaules, où il avoit demeuré près de dix ans: Mais il ne dit presque rien des Germains qui ne prouve qu'il étoit mal informé. Pline l'Ancien, au contraire, & Tacite, sont ceux qui ont le mieux connu la Germanie. Ils y avoient fait (12) l'un & l'autre un sejour assez long. Je ne puis que regretter ici la perte que nous avons faite de plusieurs Ouvrages où l'on parloit

(12) Plin. Hist. Nat. L. VII. Cap. 16. Plinii Junior. Epist. L. III. Ep. 5. Gronovii Præfatio ad Tacitum.

loit des Celtes d'une manière fort étendue. De ce nombre sont, l'Histoire de (13) *Posidonius d'Apamée*, qui ayant voyagé dans les Gaules, étoit en état d'en donner une exacte déscription. Le Traité de *Pytheas de Marseille* qui avoit pour titre *De Ambitu Terræ.* Quoique ce Géographe (14) soit fort décrié parmi les Anciens, il n'avoit pas laissé de bien rencontrer en plusieurs endroits, & il devoit connoître au moins les Gaulois, voisins de sa patrie. Nous avons perdu encore les Oeuvres d'*Agrippa*, qui avoit fait une Déscription de la Germanie, citée par (15) Pline l'Ancien. Les vingt Livres *de la Guerre de Germanie* (16), composez par le même Pline. Le Livre CIV. de Tite-Live (17), dont la première Partie contenoit une Déscription de la Germanie, avec le caractère de ses ha-

(13) Strabo L. IV. p. 198.
(14) Idem I. 63. IV. 201.
(15) Plin. H. N. L. IV. Cap. 13. p. 477.
(16) Tacit. Ann. L. I. Cap. 69. Plin. Jun. Ep. L. III. Ep. 5.
(17) Suetonius Caligula Cap. 8. Tit Liv. Epit. CIV.

habitans. *L'Hiſtoire Romaine d'Aſinius Quadratus*, qui, au rapport (18) d'Agathias, avoit décrit avec beaucoup d'exactitude les affaires de Germanie. *L'Hiſtoire des Goths d'Ablavius*, dont celle de Jornandès eſt un abregé. J'aurai occaſion d'indiquer encore dans cet Ouvrage pluſieurs autres Auteurs, dont il ne reſte plus que des fragmens ou des Extraits, que j'ai raſſemblez avec tout le ſoin dont j'ai été capable.

On verra par cette Hiſtoire, que, malgré toutes les pertes dont je viens de parler, nous avons encore aujourd'hui aſſez de Mémoires & de ſecours pour connoître les Celtes, pourvû qu'on ſache en faire uſage. Ce ſera au Lecteur à juger ſi cet Ouvrage a été compoſé avec ce goût critique qui a été porté ſi loin dans notre ſiécle, & ſans lequel il n'eſt pas poſſible, ni de diſcerner les bons Auteurs, ni de découvrir la vérité dans les Auteurs les plus mauvais & les plus décriez. J'eſpére que l'on trouvera de l'exactitude dans mes Remarques, & de la vraiſemblance

ce

(18) Agathias Lib. I. p. 17.

ce dans les Conjectures auxquelles je ſuis obligé de recourir quelquefois. Je ne doute point cependant qu'il ne me ſoit échapé pluſieurs fautes, les unes par inadvertence, & les autres parce qu'il eſt difficile de ne pas broncher quelquefois, quand on marche dans un chemin negligé & rempli de brouſſailles. Je verrai avec un très-grand plaiſir, qu'on me réleve de la même manière que je réleve les autres. Bien loin de craindre la Critique, je la ſouhaite; parce qu'elle ſera une preuve de l'attention avec laquelle on aura lû mon Ouvrage; & je ne la regarderai jamais comme ſévère, pourvû qu'elle puiſſe ſervir à me ramener à la vérité.

A l'égard du Plan de cet Ouvrage, j'ai tâché d'éviter les redites, & de placer les matières dans un ordre naturel. Je parle d'abord de l'Origine des Celtes, des Contrées qu'ils occupoient anciennement, des différens Noms qu'ils ont porté, de la Langue ancienne de ces Peuples. Ce premier Livre ne ſera peut-être pas le moins curieux. Je crois y avoir prouvé, que la plus grande partie de l'Europe n'étoit autrefois ha-

habitée que par un ſeul & même Peuple. Dans les Livres ſuivans je traite des Mœurs & des Coûtumes des Celtes. Je les conſidere comme Hommes, comme Membres d'une Famille, d'une Religion, d'un Etat, & je rapporte à chacun de ces chefs, tout ce qui peut y avoir quelque rapport direct ou indirect. Je paſſe enſuite aux Migrations & aux Guerres des Celtes qui ont précedé la Priſe de Rome par les Gaulois, & je m'aſſujettis dans ce dernier Livre à l'ordre Chronologique, autant que l'éloignement & l'obſcurité des ſiécles renfermez dans cet intervalle ont pû le permettre. S'il plaît à Dieu de me conſerver la vie, je continuerai cette Hiſtoire générale des Celtes, juſqu'au tems où elle commence à ſe partager en pluſieurs branches, pour me renfermer enſuite uniquement dans l'Hiſtoire de l'Allemagne.

Au reſte, afin qu'on puiſſe vérifier les Citations qui ſe trouvent dans cet Ouvrage, je joins ici une Table des Auteurs que j'ai conſultez, & des Editions dont je me ſuis ſervi. Les paſ-

ſages

ſages des Auteurs Grecs ſont citez en Latin pour la commodité du Lecteur. Mais j'ai eu ſoin d'en revoir & d'en rectifier la verſion, & je cite les propres paroles des Auteurs, lorſqu'elles ſont ſujettes à recevoir différentes interprétations.



TABLE DES AUTEURS

Citez dans cet Ouvrage, & des Editions dont on s'eſt ſervi.

A.

cum Scholiaste Græco & versione Jerem. Hoelzlini, Lugd. Batav. 1641.

Appiani Historia Romana, Editio Tollii Græco-Latina. Amstel. 1670.

Excerpta ex Appiano, vide Valesium.

L. Apuleji Opera, cum Commentario Phil. Beroaldi & Godeschal. Stewechii. Basil. 1560.

Aristophanis Comœdiæ IX. Græcè cum Scholiaste Græco, Florentiæ per Hæredes Philippi Juntæ 1525.

Aristotelis Opp. curante Is. Casaubono, Edit. Gr. Lat. Lugd. 1590.

Arriani Tactica, Periplus Ponti Euxini & Cynegeticus, Editio Nicolai Blancardi. Amsteld. 1683.

Ejusdem Expeditiones Alexandri Magni & Indica, Editio Blancardi. Amst. 1668.

Athenæi Dipnosophistarum Libri XV. Edit. Græca. Basil 1535.

Versio Latina Dalechampii. Lugduni 1583. Les pages sont citées suivant cette Edition.

Is. Casauboni Animadversiones in Athenæum Lugduni 1621.

Audradi Modici Revelationes, apud Duchesne in Scriptoribus Rerum Francicarum.

Augustini de Civit. Dei Libri XXII. cum Commentario L. Vivis. Lugduni apud Hæredes Jacobi Juntæ, 1562.

Aurelii Victoris Historiæ Romanæ Breviarium,

rium, & Cæſares Edidit Anna Faber. Pariſ. 1681.
Auſonii Burdigalenſis Opp. Amſtelod. 1631.

B.

Bajuvariorum Leges, vide Lindenbrog.
Bertii Theatrum Amſtelod. 1619.
Sam. *Bocharti* Geographia Sacra. Francof. 1674.
Mr. le Comte de *Boulainvilliers*, Etat de la France Tom. I. & II. Londres 1727.
Burgundionum Leges, vide Lindenbrog.
Byzantinæ Hiſtoriæ Scriptores, Tom. I. Paris 1648. Tom. II. 1649.

C.

Julii *Cæſaris* Commentarii, Editio Chr. Cellarii. Lipſ. 1731.
Calpurnius Flaccus, vide Quintilian.
Calviſii (Sethi) Opus Chronologicum. Francof. 1630.
Julius *Capitolinus*, cum notis Variorum, Lugd. Bat. 1671.
Magni Aurelii *Caſſiodori* Opera, Studio Joh. Garetii. Rotomag. 1679.
Cato, vide R. Ruſt. Aut.
Chriſtoph. *Cellarii* Diſſertationes Academicæ, de Initiis cultioris Germaniæ, de Gimbris & Teutonis, de Bello Jul. Cæſaris contra Arioviſtum. Lipſ. 1712.
Chronicon Paſchale, aliter Faſti Siculi, vel Chro-

D.

Dio-

Diogenis Laertii Vitæ Philoſophorum. Editio Menagii, Amſtel. 1692.

Dionis Chryſoſtomi Orationes LXXX. curante Fr. Morello. Pariſ. 1604.

Dionyſius Halicarnaſſæus. Editio Græco-Lat. Lipſ. 1691.

Excerpta ex *Dionyſio*, vide Valeſium.

Dionyſii Periegetis Orbis Deſcriptio. Editio Guill. Hill. Londin. 1679.

Diſſertations Hiſtoriques ſur divers ſujets d'Antiquité, & autres Matières qui la concernent, à Paris chez Pierre Cot. 1706.

And. *Ducheſne*, Scriptores Rerum Francicarum Tom. I. & II. Pariſ. 1636.

E.

Eginhardi Vita Caroli Magni, Ducheſne Tom. II. Alia Editio Helmſtadt. 1667.

Eumenius, vide Panegyricos Veteres.

Excerpta ex *Eunapio*, vide Excerpta Legationum.

Euſebii Chronicon Græcum, cum verſione Latina Hieronymi, in Theſauro Temporum Joſ. Scaligeri.

Ejusdem Præparatio Evangelica, Editio Franciſci Vigeri. Pariſ. 1628.

Eutropius. Editio Cellarii. Cizæ 1678. vide Paulum Diaconum.

Excerpta de Legationibus. Editio Græca Hoeſchelii. Aug. Vindelic. 1603.

Verſio Latina Cantoclari. Pariſ. 1609.

Edtio Græco-Latina apud Scriptores Hiſt.

F.

G.

Michael *Glycas*. Editio Philippi Labbe, Parif. 1660.

Gregorii Turonenfis Hiftoria Francorum; Duchefne Tom. I.

Hugon. *Grotii* Hiftoria Gothorum, Vandalorum & Longobardorum, Amft. 1655.

H.

Pauli *Hachenberg* Germania Media, recenfente Guil. Turckio, Halæ 1735.

Helmoldi Chronicon Slavorum, Francof. 1556.

Herodianus, cum verfione Angeli Politiani, Bafil. 1549.

Herodotus. Editio Henrici Stephan. Genev. 1618.

Hefiodi Opera, Lipfiæ 1591.

Hieronymi Chronicon, vide Eufebium.

D. Hieronymi Opera, Francof. & Lipfiæ, 1684.

Iter *Hierofolymitanum*; in Theatro Bertii.

Hoefchelius, vide Excerpta Legationum.

Homerus. Editio Spondani, Bafileæ 1606.

Horatius. Editio Joh. Bond. Lugd. Batav. 1606.

Francifci *Hotomanni* Franco-Gallia, Francof. 1665.

I.

Idatii Chronicon; apud Duchefne Tom. I.
Ej. Fafti Confulares; in Thefauro Temporum Scaligeri.

Johannis Biclarienfis Chronicon ; in Thefauro Temporum Scaligeri.

Jornandis Hiftoria Gothorum ; apud Grotium.

Flavii *Jofephi* Opera. La verfion de Mr. d'Andilly. Amft. 1715.

Ifidori Hifpalenfis Originum Libri XX ; inter Latinæ linguæ Auctores.

Ej. Chronicon ; apud Grotium.

Juliani Imperatoris Opera. Editio Ezech. Spanhemii, Lipf. 1696.

Julii Honorii Oratoris Excerpta quæ ad Cofmographiam pertinent. Editio Gronovii, Lugd. Bat. 1696.

D. Junii Juvenalis, & *A. Perfii Flacci* Satyræ, Amftel. 1648.

Juftinus cum notis Variorum, Amftelod. 1659.

K.

Joh. Georg. *Keyfleri* Antiquitates felectæ Septentrionales & Celticæ, Hanoveræ 1720.

L.

Ælius *Lampridius* cum notis Variorum, Lugd. Batav. 1671.

Latinæ linguæ Auctores in unum redacti corpus, curâ Dionyfii Gothofredi, Genev. 1602.

Godofr. Guil. *Leibnitzii* Differtatio de Origin. Gentium ; in Mifcellaneis Berolinenfibus Tom. I.

Ejuf-

Ejusdem Collectanea Etymologica, Hanoveræ 1717.

Joh. *Limnæi* Jus Publicum Romani Imperii, Argentorati 1645.

Friderici *Lindenbrogii* Codex Legum Antiquarum, Francof. 1613.

Lipsii Epistolæ, Lugd. Bat. 1618.

Titus *Livius*. Editio J. Frid. Gronovii, Lugd. Batav. 1654.

Longobardorum Leges, vide Lindenbrogium.

Lucanus. Editio Hug. Grotii 1614.

Luciani Opera. Editio Bourdelotii, Paris. 1615.

M.

Aurel. Theodosii *Macrobii* Opera, cum notis Pontani, Meursii, & Jac. Gronovii, Londin. 1694.

Excerpta ex *Malcho*; in Excerptis Legationum.

Claudius *Mamertinus*; inter Panegyricos Veteres.

Marcellini Comitis Chronicon; apud Duchesne Tom. I. & in Thesauro Temporum Scaligeri.

Marciani Heracleotæ Carmen Jambic. de situ Orbis, Paris 1606.

Marculphi Formulæ; apud Lindenbrogium.

Marii Aventicensis Chronicon; apud Duchesne Tom. I.

Martialis Epigrammata. Paris. 1533.

Bruzen la *Martiniere* Dictionaire Géographique, 1726.

Joh. Jac. *Maſcau* Geſchichte der Teutſchen biſs zu Anfang der Fränckiſchen Monarchie; c'eſt-à-dire: *Hiſtoire d'Allemagne juſqu'au commencement de la Monarchie des Francs*, Lipſ. 1726.

Ej. Geſchichte &c. Tom. II. Lipſ. 1737.

Anton. *Matarelli* Reſponſio ad Franciſci Hotomanni Franco-Galliam, Francof. 1665.

Maximi Tyrii Diſſertationes, Oxon. 1677.

Pomponius *Mela*. Editio Gronovii, Lugd. Bat. 1696.

Mezeray Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France, Brux. 1700.

Hiſtoire de France avant Clovis, Amſt. 1701.

N.

Nazarius; inter Panegyricos Veteres.

Nonni Dionyſiaca. Editio Græca, Antv. 1569.

Notitia Vetus; apud Ducheſne.

O.

Excerpta ex *Olympiodoro*; inter Scriptores Hiſtoriæ Byzantinæ.

Paulus *Oroſius*, Coloniæ 1542.

Ortelii Tabulæ Geographicæ; in Theatro Bertii.

Ovidii Naſonis Opera. Editio Heinſii, Lipſ. 1697.

P.

Latinus *Pacatus*; inter Panegyricos Veteres.

Panegyrici Veteres in uſum Delphini. Editio Jacobi de la Baune, Pariſ. 1676.

Pauli Diaconi de Geſtis Longobardorum Libri VI; apud Grotium.

Ej. Eutropius, ſive Hiſtoria Miſcellanea, Baſileæ 1532.

Pauſaniæ Græciæ Deſcriptio, cum notis Joach. Kuhnii, Lipſ. 1696.

D. *Petavii* Rationarium Temporum, Franeq. 1689.

Petronii Satiricon. Editio Jani Douſæ 1585.

Excerpta ex *Petro* Patricio; in Excerptis Legationum.

Pezron Lettre ſur l'Origine des Celtes; in Collectaneis Leibnitzii.

Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes, par le R. P. Dom *P. Pezron*, Paris 1703. NB. Je n'ai vû ce Livre, plein de chimères & de viſions, qu'après avoir achevé le premier Livre de mon Ouvrage.

Perſius, vide Juvenalem.

Pindari Editio Græca, Romæ, per Zachariam Calergi Cretenſem, permiſſu Leonis X. cum Scholiis Græcis, 1515.

Pindarus. Editio Henrici Stephani, 1612.

Platonis Opera, cum Verſione Marſilii Ficini, Francof. 1602.

Plinii Hiſtoria Naturalis. Editio Joh. Harduini, Pariſ. 1685.

Plinii Secundi Epiſtolæ & Panegyricus. Editio Cellarii, Lipſ. 1700.

Plutarchi Opera. Editio Græco-Latina, Pariſ. 1624.

Julii *Pollùcis* Onomaſticon. Gr. Lat. Francof. 1608.

Polybius. Editio Caſauboni, Francof. 1609.

Prideaux Humphrey, Hiſtoire des Juifs, Amſt. 1722.

Excerpta ex *Priſco* Rhetore; in Excerptis Legationum.

Procopii Opera. Editio Cl. Maltrete, Pariſ. 1662.

Proſperi Aquitani Chronicon; apud Ducheſne Tom. I. & in Theſauro Temporum Scaligeri.

Prudentii Opera, Colon. 1701.

Ptolemæus Geographus; in Theatro Bertii.

Q.

M. Fabii *Quinctiliani*, ut ferunt, & *Calpurnii Flacci* Declamationes, curante Pet. Burmanno, Lugd. Bat. 1720.

R.

Ravennas Geographus. Editio Gronovii, Lugd. Batav. 1696.

Roſini Antiquitates Romanæ, Colon. 1619.

Dictionaire François-Celtique, par le R. P. Gregoire de *Roſtrenen*, Rennes 1732.

Rei *Ruſticæ* Auctores Latini Veteres, M. Cato, M. Varro, L. Columella, Palladius. Typ. Hieron. Commelini 1595.

Sexti *Rufi* Breviarium. Editio Cellarii, Cizæ 1679.

Rutilii Itinerarium. Editio Simleri, Basileæ 1575.

S.

Salustius, Francof. & Lipſ. 1706.

Joſephi *Scaligeri* Theſaurus Temporum, Amſtelod. 1658.

Ejusd. Epiſtolæ, Francof. 1628.

Elias *Schedius* de Diis Germanorum, Amſtelod. 1648.

Juſt. Georg. *Schottelius*, de quibuſdam ſingularibus & antiquis in Germania Juribus & Obſervatis, Francof. & Lipſ. 1718.

Senecæ Tragœdiæ, Amſtel. 1676.

Ej. Opera. Editio Andreæ Schotti 1603.

Servii Commentarius in Virgil. Gen. 1610.

Sidonii Apollinaris Opera. Edit. Sirmond. Pariſ. 1652.

C. *Silii* Italici Punica. Editio Dauſqueji, Pariſ. 1618.

Socratis Hiſtoria Eccleſiaſtica; in Hiſtor. Eccleſ. Scriptoribus Græcis, Genev. 1612.

Solini Polyhiſtor. Editio Urſtiſii, Baſil. 1576.

Sozomeni Hiſtoria Eccleſiaſtica; in Hiſt. Eccleſ. Script. Græcis, Genev. 1612.

Ælius *Spartianus*, Lugd. Bat. 1671.

Pub. Pap. *Statius*. Editio J. Frid. Gronovii, Amſtelod. 1653.

Stephanus Byzantinus de Urbibus, cum notis Berkelii, Lugd. Bat. 1688.

Caroli *Stephani* Dictionarium Hiſtoric. Geograph. Poëticum &c. curâ Nicolaï Loydii, Oxon. 1671.

Joan. *Stobæi* Loci communes Sacri & Profani, Francof. 1581.

Strabonis Opera. Editio Casauboni, Parif. 1620.

Philip Johann von *Stralenberg* das Nord-und Ostliche Theil von Europa und Asia; c'est-à-dire : *Description des Parties Septentrionales & Orientales de l'Europe & de l'Asie*, Stokholm 1730.

Suetonius Variorum. Editio Schildii, Lugd. Bat. 1656.

Suidæ Lexicon. Edit Küsteri, Cantabrig. 1705.

T.

Cornelii *Taciti* Opera. Editio Ryckii, Lugd. Bat. 1687.

Tertullianus. Editio Rigaltii, Parif. 1641.

Theophylactus Simocatta; inter Scriptores Historiæ Byzantinæ.

Thucydidis Opera, Oxoniæ 1696.

Trebellius Pollio, Lugd. Bat. 1671.

V.

Valerii Flacci Argonautica, Lipf. 1630.

Valerius Maximus. Editio Vorstii, Berolin. 1672.

Henrici *Valesii* Excerpta ex Nicolao Damasceno, Dionysio Halicarn., Appiano, Dione &c. Parif. 1634.

Varro de Lingua Latina; inter Lat. Ling. Auctores.

Ej. Opera quæ extant. Edit. Popmæ, Lugd. Bat. 1650.

Idem

Idem, vide Rei Ruſt. Auctores.
Jul. Fl. *Vegetius* de Re Militari, accedunt Frontini Stratagemata &c. ex Officina Plantiniana Raphelengii 1607.
Vellejus Paterculus. Editio Voſſii, Francof. 1647.
Vibius Sequeſter de fluviis, fontibus, montibus. Editio Simleri, Baſil. 1576.
Victoris Tununenſis Chronicon; in Theſauro Temporum Scaligeri.
Chronologie de l'Hiſtoire Sainte, par *Alph. Des-Vignoles*, Berlin 1738.
Virgilius cum notis ſelectiſſimis Servii, Donati &c. Lugd. Batav. 1661.
M. *Vitruvii* Pollionis de Architectura Lib. X. Amſtelod. 1649.
Vopiſcus, Lugd. Bat. 1671.

X.

Xenophontis Opera, Verſio Latina Henrici Stephani.

Z.

Zoſimus, curante Cellario, Cizæ 1679.

TABLE DES CHAPITRES,

& des principales Matières Contenues DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

tion

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

Fin de la Table.



HISTOIRE DES CELTES.



LIVRE PREMIER,

Qui traite de l'Origine des Celtes, des Païs qu'ils occupoient anciennement, des differens Noms qu'ils ont porté, & de la Langue ancienne de ces Peuples.

CHAPITRE PREMIER.

Les Celtes faisoient partie des anciens Scythes.

LES Celtes ont été compris anciennement sous le nom général de Scythes, que les Grecs donnoient à tous les peuples qui habitoient le long du Danube, & au delà de ce fleuve, jusques dans le fond du Nord (a). Stra-

(a) *De priscorum Graecorum sententia hoc dico, quod notae versus*

CHAP. I.

Les Auteurs de la prémiere Antiquité distinguent les Scythes Européens en Hyperboréens, Sauromates, & Arimaspes.

Strabon nous apprend „ que les Auteurs (b) „ de la prémiere Antiquité distinguoient les „ Scythes établis au dessus du Pont Euxin, „ du Danube, & de la Mer Adriatique, en „ Hyperboréens, Sauromates, & Arimaspes; „ & ceux qui sont au delà de la Mer Caspien- „ ne, en Saces & Massagetes. „ Les prémiers étoient donc établis en Europe, & les seconds avoient leurs demeures en Asie. Comme mon Plan ne m'appelle à present qu'à parler des Scythes Européens, je ne dirai rien ici des Saces & des Massagetes.

Les Sauromates conservent encore aujourd'hui ce nom.

Les Hyperboréens sont les Celtes.

Les Sauromates ou Sarmates sont connus encore aujourd'hui sous le même nom, qui sert à désigner en commun tous les peuples qui parlent la langue Esclavonne; les Moscovites, les Polonois, les Bohémiens, les Venedes, & plusieurs autres. Les Hyperboréens sont les Celtes établis autour des Alpes, & du Danube, comme je le prouverai après quelques Réfléxions préliminaires, que je dois faire

versus Septentrionem gentes uno prius nomine, omnes vel Scythæ, vel Nomades ut ab Homero appellabantur; ac postea temporis, cognitis regionibus occiduis, Celtæ, Iberi, aut mixto nomine Celtiberi ac Celtoscythæ; cum prius ob ignorationem, singulæ gentes, uno omnes nomine afficerentur. Strabo, Lib. I. p. 33. *Veteres Græcorum Scriptores universas gentes Septentrionales Scytharum & Celtoscytharum nomine affecerunt.* Strabo Lib. XI. p. 507.

(b) *Iis autem antiquiores ita diviserunt eas, ut qui supra Euxinum, Istrum, & Adriam, eos omnes Hyperboreos, Sauromatas, & Arimaspos appellarent, qui trans mare Caspium Sacas alios, alios Massagetas vocarunt.* Strabo Lib. XI. p. 507. Ces Auteurs plus anciens sont, selon les apparences, Aristeas de Proconnese, Isigonus de Nicée, Ctesias, Onesicritus, Polystephanus, Hegesias, qui, au rapport d'Aulu-Gelle, étoient remplis de fables & de choses incroiables. A. Gell. Noct. Attic. Lib. IX. Cap. IV. p. 246.

CHAP. I.

re fur leur fujet. On les plaçoit au delà des monts (*c*) Riphéens; cela eft bien jufques là, les monts Riphéens des plus anciens Auteurs font les Alpes; mais on vouloit encore, qu'ils fuffent fituez fous le Pole Arctique, & par confequent dans un climat extrêmement froid, où l'air étoit toûjours emplumé (*d*), c'eft à dire plein de neige, & où le Soleil ne paroiffoit point, pendant fix mois entiers de l'année. Comme l'opinion commune étoit, que le Vent du Nord (*Boreas*) fortoit des monts Riphéens, on conclut delà, qu'il ne foufloit point chés les peuples qui avoient leurs demeures au delà de cette chaine de montagnes: & c'eft delà qu'il reçûrent le nom d'*Hyperboréens*, ou de gens qui demeurent au delà du vent du Nord (*e*). Cette fauffe pofition, que l'on avoit donnée dans le commencement au païs des Hyperboréens, fut une fource d'erreur, pour les Géographes & pour les Hiftoriens, qui écrivirent dans les fiècles fuivans. Comme on s'apperçut, lorfque les Gaules & la Germanie eurent été découvertes, que le vent du Nord y foufloit comme par

(*c*) Solin. cap. XXVI. Plin. Hift. Nat. L. IV. c. XII. p. 471. Strabo L. I. p. 62. Pomp. Mela L. III. cap. V. p. 77. Clemens Alexandr. Strom. L. I. c. XV. p. 359. Stephanus de Urb. in Ripæis & Hyberboreis, p. 654. 727.

(*d*) Πτεροφόρος. Solin, fub. fup.

(*e*) Apollonius *Argonautic.* L. IV. vf. 285. dit que les fources du Danube font ὑπὲρ πνοιῆς Βορέαο, Ῥιπαίοις ἐν ὄρεσσιν, c'eft à dire, au delà des haleines du vent Boreas, dans les monts Riphæens. *Hyperborei* fupra Aquilonis flatum habitantes. P. Feftus Pauli Diaconi p. 297. Virgil. Georg III. vf. 196. & Notas Servii.

CHAP I.

par-tout ailleurs; comme on n'y trouva, ni cette terre voisine du Pole, & toûjours couverte de neige, ni ce jour & cette nuit de six mois, dont les anciens avoient parlé, on fut obligé de reculer toûjours vers le Nord, tant les monts Riphéens, que les peuples qui étoient assis au pied de ces montagnes, ou de les placer au moins dans quelque païs inconnu, où personne n'avoit encore pénetré. Au lieu donc que les plus anciens Auteurs (*f*) s'étoient accordez à dire que les Hyperboréens étoient établis autour des sources du Danube, ceux qui vinrent dans la suite jugérent plus à propos de les transporter aux (*g*) extrémitez Septentrionales de l'Europe, & de mettre, en la place du Danube, le Tanaïs, qu'ils faisoient descendre de certains monts Riphéens qui ne subsistérent jamais, que dans leur imagination. D'autres placérent les Hyper-

(*f*) On remarque cette différence & ce changement des Auteurs, dans l'Ouvrage d'Etienne de Bysance, qui, après avoir cité les Anciens, cite ensuite les Modernes. Voici les paroles. *Hyperborei, gens. Protarchus autem sc.* asserit, *Alpes Rhipaos montes sic appellatos esse, & omnes sub Alpinis montibus habitantes Hyperboreos nominari.* C'est le sentiment des plus anciens Auteurs. Celui des Géographes postérieurs est exprimé dans les paroles qui suivent. *Antimachus verò eosdem cum Arimaspis esse inquit. At Damastes in Libro de gentibus, supra Scythas habitare Issedones, superius verò Arimaspos. Supra Arimaspos autem Rhipaos montes, ex quibus Boream flare, nivem vero nunquam eos deserere, supra hos autem montes Hyperboreos pertingere usque ad alterum mare.* Steph. de Urb. p. 727.

(*g*) Plin. H. N. L. IV. cap. XII. p. 464.-471. Lib. VI. cap. XIII. pag. 667. Virgil. Georg. L. III. vs. 381. Lib. IV. vs. 517. Pomp. Mela. Solin. ub. sup. Lucan. L. III. vs. 272. Oros. Lib. I. p. 8. Strabo I. 62. Paul. Diac. L. XIV. p. 182.

perboréens dans une Isle de l'Ocean, à (*h*) l'opposite de la Celtique, & d'autres enfin au Nord de (*i*) la Thrace, le long de l'Hebre, ou autour du Pont Euxin. Toutes ces différentes opinions peuvent être excusées, & même conciliées, par cette consideration: C'est que les Celtes, que les Grecs appellérent dans le commencement Hyperboréens, occupoient effectivement toutes les différentes contrées qu'on leur assigne. Mais, au reste, il est certain que les monts Riphéens des plus anciens Auteurs Grecs sont les Alpes, toûjours couvertes de neige; & que les Hyperboréens sont les Celtes, qui demeuroient au delà de ces montagnes. C'est ce que Cluvier (*k*) reconnoit, & qu'il prouve d'une maniere incontestable; bien qu'il établisse, en même tems, une vérité, dont il ne s'agissoit point du tout dans cette occasion: c'est que les véritables Hyperboréens, les peuples qui ne voyent point le Soleil, pendant six mois de l'année, doivent être placés du côté de la Groenlande, & de la nouvelle Zemble, c'est-à-dire dans un païs que les Anciens n'ont assûrement point connu. Quoiqu'il en soit, ce Géographe produit des Auteurs qui ont dit formellement, „ que les monts Riphéens sont les Alpes, & „ que tous les peuples qui demeurent au pied „ de ces montagnes sont appellez en commun „ Hyperboréens. „ De ce nombre sont Pro-tarchus

(*h*) Hecatæus apud Diod. Sicul. L. II. p. 91.

(*i*) Valer. Flaccus Argon. L. II. vs. 515. Martialis. L. VII. p. 91. IX. p. 127,-136. Lucanus Lib. II. vs. 640. Vibius in Catalogo Montium. p. 343. Dionys. Perieg. vs. 314. Apollonius Argonaut. L. II. p. 211.

(*k*) Cluverii Germania Antiqua p. 6.-9.

CHAP. I.

tarchus * & Posidonius (*l*). Le passage de Posidonius mérite d'autant plus d'attention, que cet Auteur avoit voyagé dans les Gaules, & qu'il y avoit appris, *que l'on appelloit autrefois, monts Riphéens, cette chaine de montagnes qui avoit reçû depuis le nom d'Olbes* (*m*), *& qui portoit de son tems celui d'Alpes.* Cluvier prouve encore, „ qu'un bon nombre d'Auteurs Grecs, que je cite en marge (*n*), se sont accordez à mettre les sources du Danube dans le Païs des Hyperboréens & à faire décendre ce fleuve des monts Riphéens (*o*). „ A ces autorités nous pouvons

* *Hyperborei, gens. Protarchus verò Alpes Rhipeos montes sic appellatos esse, & omnes sub Alpinis montibus habitantes Hyperboreos nominari.* Stephanus de Urb. p. 727.

(*l*) Apud Athenæum L. VI. c. 4. p. m. 174.

(*m*) Nous verrons en son lieu, que les Celtes donnoient le nom d'*Olbes*, ou d'*Alpes* à toute sorte de montagnes. Voyez ci-dessous chap. XV. vers le milieu.

(*n*) Voyez le passage des Argonautiques d'Apollonius, cité ci dessus pag. 3. not. (*e*). Le Scholiaste d'Apollonius remarque, que son Auteur fait sortir le Danube du païs des Hyperboréens & des monts Riphéens, à l'exemple d'Eschyle qui disoit la même chose dans une de ses Tragédies, intitulée *Promethée delié*, p. 413. Le même Scholiaste dit ailleurs, que selon Posidonius les Hyperboréens sont établis autour des Alpes d'Italie; que selon Mnaseas les Hyperboréens étoient appellez de son tems *Delphes*. pag. 211. Cluvier prétend qu'il faut lire *Celtes*. Voyez aussi Pindare Olymp. III. & son Scholiaste. Au reste, Casaubon dans son Commentaire sur Athenée dit que St. Basile fait sortir le Po des monts Riphéens. p. 406.

(*o*) A proprement parler, le Danube ne descend pas des Alpes, mais d'une hauteur de la forêt Hercynie en Suabe. Tacite Germ. I. & Pline H. N. L. IV. c. 12. appellent cette hauteur le mont *Abnoba*. Mais les Anciens comprenoient, sous le nom d'Alpes, les montagnes de la Noricie, qui est la Baviere, & de la Vindelicie, qui est la Suabe d'aujourd'hui. Florus L. III. ch. XX. p. 376. De la vient que Strabon met expressément la source du Danube dans les Alpes. Strabo L. IV. p. 207.

vons ajoûter encore un passage d'*Heraclide de Pont*, que Plutarque (*p*) nous a conservé: il porte, *que la nouvelle arriva d'Occident qu'une armée, venuë du païs des Hyperboréens, avoit pris une ville Grecque nommée Rome, située près de la grande Mer. Ceux*, ajoûte Plutarque, qu'*Heraclide apelle Hyperboréens, Aristote les nomme Celtes.* Il faut bien que les Hyperboréens demeurassent autour du Danube, ou qu'au moins ils ne fussent pas aussi éloignés de la Grece, que le prétendent ceux qui les placent au fond de la Moscovie. D'un côté, on leur attribuoit la fondation de l'Oracle (*q*) de Delphes, où l'image d'Apollon n'étoit anciennement, suivant la coutume des Scythes & des Celtes, qu'une simple colomne (*r*): d'un autre côté, il y avoit eu un tems (*s*), où ils envoyoient en Gréce, & particuliérement dans l'Isle de Delos, les prémices de leurs fruits pour y être offertes à Apollon. On publioit au reste, sur le sujet des Hyperboréens, bien des choses, qui sentent à la vérité la fable, mais qui ne laissent pas pourtant d'avoir un fondement. N'ayant d'autre retraite (*t*) que les bois & les forets, se

(*p*) *Heraclides Ponticus Libro de Anima*, apud Plutarch. Camill, T. I. p. 140.

(*q*) Pausanias Phocic. V. p. 809.

(*r*) Clem. Alexand. Strom. L. I. p. 419.

(*s*) Pindar. ub. sup. Herodot. L. IV. cap. 33. Solin. c. XXVI. Pausan. Eliac. primo cap. VII. p. 392. Attic. cap. XXXI. p. 77. Delos est l'une des Cyclades, & comme on le prétendoit le lieu de la naissance d'Apollon, qui y avoit un Temple. Scholiastes ad Apoll. Argon. p. 34. Strabo L. X. p. 485.

(*t*) Pomp. Mela L. III. cap. 5. Solin. ub. sup. Plin. H. N. L. IV. c. XII. p. 471. Pindar. Pyth. Od. X.

CHAP. I. se contentant pour leur nourriture des fruits que la terre produisoit, ils passoient leur vie sans chagrin, sans inquiétude, & ne connoissoient entre eux, ni discorde, ni division. Egalement attachés aux loix de la justice & de l'équité, offrant châque jour aux Dieux, & sur-tout au Soleil (*v*), un culte public & particulier, toutes les instructions qu'ils donnoient à leurs enfans avoient aussi pour but de les former à la vertu à la piété. Une maniere de vivre si sage, & si reglée, servoit à prolonger leurs jours, & les garantissoit de toute sorte de maladies & d'incommoditez: desorte que leurs Societés comparées avec celles des Grecs, étoient de véritables images du Paradis (*x*). Lorsqu'ils étoient parvenus à l'âge d'une vieillesse avancée, & rassasiés de jours, ils quittoient, par une mort volontaire, une vie qui leur étoit à charge. Après s'être régalez avec leurs parens & leurs amis, ils se rendoient, chargés de lauriers, & même en chantant & en dançant, à un rocher, d'où ils se précipitoient. C'étoit là, selon eux, la plus glorieuse de toutes les sepultures. Clement d'Alexandrie dit simplement (*y*), que, quand ils avoient atteint l'âge de soixante ans, on les menoit hors des portes, & qu'on leur ôtoit

(*v*) Nous verrons en son lieu, qu'on leur imputoit d'offrir des Anes à Apollon. Clem. Alex. Cohort. ad gentes, T. I. p. 25. Pindar. ub. sup. C'étoient leurs petits chevaux, qu'ils offroient au Soleil.

(*x*) *Hujus cœlestis civitatis imagines Poëtæ condunt, in suis Scriptis; Hyperboreorum enim & Arimaspium civitates, & campi Elysii, justorum Respublicæ sunt.* Clem. Alexandr. Strom. L. IV. p. 642.

(*y*) Stromat. L. I, cap. XV. p. 360. Voyez ci-dessous chap. x. à la fin.

ôtoit la vie. Nous verrons en son lieu, que tout cela convenoit aux Celtes, qui conserverent longtems les différentes coutumes dont on vient de parler.

CHAP. I.

Les Arimaspes sont peut-être un peuple fabuleux.

A l'égard des Arimaspes, que quelques-uns mettent en Asie, je ne sai presque qu'en faire, tant on a débité de fables sur leur sujet. Ils (z) n'avoient qu'un œil au milieu du front, & c'est delà qu'ils avoient reçû le nom d'Arimaspes, qui, dans (a) l'ancienne langue des Scythes, signifioit un borgne. Voisins des Hyperboréens, ils confinoient, par quelque autre endroit, aux Griffons, & leur faisoient une guerre continuelle. Les Griffons étoient certaines bêtes sauvages, qui, tirant de la terre une grande quantité d'or, & de pierres precieuses, les gardoient avec la même vigilance, & les defendoient avec la même fureur, que pourroit le faire un de ces avares, à qui l'on arracheroit plûtôt la vie que son

(z) Plinius H. N. L. VII. cap. II. p. 6. Lib. X. cap. XLIX. p. 441. Strabo Lib. I. pag. 21. Pomp. Mela Lib. II. cap. I. pag. 37. Solin. cap. XXV. Ammian. Marcell. Lib. XXIII. cap. VI. pag. 368. Pausan. Attic. cap. XXIV. pag. 57. 58. Arcad. cap. II. pag. 601. Apulej. Milef. Lib. XI. pag. 748. Servius in Eclog. Virgil. VIII. vs. 27. Agell. Lib. IX. cap. IV. pag. 247.

(a) Selon Hérodote Lib. IV. ch. 27. *Arima* designe en Scythe l'unité, & *Spa* l'œil. Mr. de Leibnits derive le nom d'Arimaspes de deux mots de l'ancien Tudesque *Arm* pauvre & *Spehen* épier. Miscellan. Borolinenf. T. I. p. 5. Non seulement la Conjecture n'est pas heureuse; elle tombe même tout à fait, supposé que les Arimaspes fussent, comme je le soupçonne, un peuple Sarmate. Eustathe cite ce passage d'Hérodote d'une maniere un peu différente. *Ari unitatem Scythicè designat, Maspos autem oculus est.* Vid Berkelium in notis ad Stephanum, voce Evergetæ. pag. 360.

CHAP. I.

ſon tréſor. Toutes ces fables, que l'on a fort longtems rebatuës, étoient tirées, originairement, du Poëme (*b*) d'Ariſtée de Proconneſe, qui mérite bien le nom de *Charlatan* (*c*) & d'*Impoſteur* qu'on lui a donné, puiſqu'il vouloit faire paſſer ſon Ouvrage pour une Hiſtoire véritable, & qu'il ſe vantoit (*d*) d'avoir parcouru le païs des Arimaſpes d'un bout à l'autre. Je ne ſai s'il y avoit quelque vérité cachée ſous des contes ſi ridicules. Tout ce que j'y entrevois, c'eſt que les Arimaſpes, ſuppoſé qu'ils ayent jamais exiſté, étoient des Sarmates. J'en juge de cette maniere, prémiérement par la ſituation de leur païs. Ils confinoient aux Hyperboréens, qui paſſoient chés eux (*e*) pour porter les prémices de leurs fruits en Grece; & nous verrons bientôt, que les Celtes & les Sarmates étoient voiſins, & même mêlez du côté de l'Orient. Ce qui confirme encore ma conjecture, c'eſt, en ſecond lieu, que cet œil au milieu du front, marque, ſelon toutes les apparences, que les Arimaſpes étoient des Archers, qui fermoient un œil (*f*), pour viſer plus ſûrement, & pour mieux adreſſer leur coup. Il eſt certain que les Sarmates ſe ſervoient ordinairement de l'arc & de la flêche, au-lieu que ces armes étoient preſque inconnuës aux Celtes, qui

(*b*) Herodot. L. IV. ch. 13.--27.

(*c*) ἀνὴρ γόης εἴ τις ἄλλος. Strabo, Lib. XIII. pag. 589.

(*d*) Athenæ. L. XIII. p. 451.

(*e*) Herod. ub. ſup. Pauſan. Attic. c. XXXI. p. 77. Plin. L. IV. cap. XII. p. 464. 471.

(*f*) C'eſt la conjecture d'Euſtathe in Dionyſ. Perieg. vſ. 31.

qui dans les commencemens n'étoient armez que du bouclier & de la lance. J'avoüe pourtant, que je ferois fort porté à regarder les Arimaspes, comme un être de raison, si Diodore de Sicile ne m'apprenoit (g) que les Arimaspes, surnommez Evergetes, subsistoient encore du tems d'Alexandre le Grand, qui les soumit à sa domination.



CHAPITRE SECOND.

Les plus anciens Auteurs, qui ont parlé des Hyperboréens, ne remontent pas au delà de la L. Olympiade.

VOILA' en abbregé ce que les Auteurs de la prémiere antiquité avoient remarqué par rapport aux peuples du Nord. Cette antiquité même ne remonte pas fort haut. Aristée de Proconnese qui, autant que je puis en juger, étoit le prémier, qui eût parlé des Hyperboréens, vivoit vers la L. (h) Olympiade, c'est

(g) Diod. Sic. Lib. XVII. p. 605. Il semble qu'un ancien Auteur cité par Etienne de Bysance les plaçe autour de la forêt Hercynie. *Tarcynia urbs Tyrrheniæ Ταρκυνῖται & Ταρκυνᾶιοι sunt gens Hyperboreorum, apud quos Grypes aurum custodiunt.* Vid. Hierocles in Φιγίςορσι. Stephan. de Urb. p. 694. 359. Pline fait aussi mention de certains Arimaspes qui portoient anciennement le nom de Cacidares. Lib. VI. cap. XVII. p. 678. Voyez encore Steph. de Urb. *in Evergetes* p. 360. Cyrus Roi de Perse avoit donné aux Arimaspes le nom d'*Evergetes*, c'est-à-dire de bienfaiteurs, parce qu'ils lui amenerent 3000. chariots, chargés de bled, dans un tems où la famine étoit si grande dans son armée, que les Soldats étoient reduits à se manger les uns les autres. Diod. Sic. ub. sup. Lucain parle aussi des Arimaspes III. vs. 281. VII. vs. 756.

(h) Histor. Synag. apud Scalig. Thes. Temp. p. 316.

CHAP. II. c'eſt-à-dire 580. ans avant la venuë de notre Seigneur J. C. Selon les apparences, les Grecs ne commencérent à connoître les Celtes, que fort longtems après. Hérodote, qui écrivoit vers la LXXXVII. Olympiade, 432. ans avant J. C., en parle à la vérité dans ſon Hiſtoire; mais, on voit clrairement par ce qu'il en rapporte, qu'il ne les a connus que de nom (*i*). *Le Danube*, dit il, *a ſa ſource dans le païs des Celtes près de la Ville de Pyrrhene*, (il fait des monts Pyrenées une Ville de ce nom, & confond ces montagnes avec celles des Alpes.) *Les Celtes*, ajoute-t-il, *demeurent au delà des colomnes d'Hercules; ils ſont voiſins des Cyneſiens, & le dernier des peuples qui ſont établis en Europe, du côté de l'Occident.* Ailleurs, il avoue de bonne-foi, que tout le païs, qui eſt au delà du Danube, étoit entierement inconnu de ſon tems (*k*).

Les Celtes & les Sarmates ſont les deux peuples qui occupoient autrefois toute l'Europe.

Quoiqu'il en ſoit, lorſque les Grecs & les Romains eurent enſuite paſſé le Danube, & pénétré dans la Scythie, on reconnut que ce vaſte païs étoit habité par deux peuples entierement différens. On commença, par conſequent, à les diſtinguer, en appellant les uns Sauromates ou Sarmates (*l*), & en donnant aux au-

(*i*) Herodot. Lib. II. cap. 33. Lib. IV. cap. 49.

(*k*) *Thraces dicunt apes loca quæ ſunt trans Iſtrum obtinere, nec ulterius pergi poſſe.* Herod. L. V. cap. 10.

(*l*) On prétend que ce nom leur fut donné par les Grecs, parce qu'ils avoient des yeux ronds, & reſſemblans à ceux du léſard. *Sauromata* à Σαῦρος *Lacerta*, & ὄμμα *Oculus*. Car. Stephani Dict. La conjecture du ſavant Bochart, qui derive ce mot de l'Hebreu, eſt fort ingénieuſe. Sarmate vient ſelon lui de שאר מדי ce qui ſignifie *Medorum reliquiæ*: effectivement, les Sarmates & les Medes étoient un même peuple, comme je le remarque ci-après. Je parlerai dans la ſuite des noms de Scythes,

autres le nom de Celtes, de Celtoscythes (*m*), d'Iberes, de Celtiberes, de Gaulois, de Germains, &c (*n*); & le nom de Scythes ne demeura propre, qu'aux peuples inconnus, qui demeuroient, soit dans le fond du Nord, soit dans quelque autre contrée où les Voyageurs n'avoient pas encore pénétré. Généralement parlant, les Celtes occupoient les parties occidentales de l'Europe; l'Espagne, les Gaules, les trois Roiaumes de la Grande-Bretagne, la Germanie, les Roiaumes du Nord, avec une partie de l'Italie. Les Sarmates, au contraire, étoient établis du côté de l'Orient, & à peu près dans les mêmes contrées qu'ils occupent encore aujourd'hui. Dans de certains

thes, Celtes, Iberes, &c. Voyez Bochart. Géogr. Sacr. Lib. III. cap. 14. in fine.

(*m*) Voyez le passage de Strabon cité ci-dessus page 1. not (*a*). Plutarque appelle les Cimbres & les autres peuples, qui furent défaits par Marius, *Celtoscythes*. Plutarch. in Mario T. I. p. 411.

(*n*) *Scytharum nomen usque quaque transit in Sarmatas atque Germanos; neque aliis prisca illa duravit appellatio, quam qui extremi gentium harum ignoti prope ceteris mortalibus degunt.* Plin. H. N. L. IV. cap. XII. p. 465. Il faut prendre ces paroles de Pline dans un sens général. Le nom de Scythes ne se perdit que fort tard. Il y a des Auteurs qui le donnent encore à des peuples connus. Horace le donne aux Illyriens, *Quid Scythes, Hirpinie Quinti, cogitet Adria, Divisus objecto, remittas quaerere.* Horatius Od. L. II. Od. 11. Dion le donne aux Bastarnes L. XXXVIII. 64. & aux Daces L. LI. p. 460. Radagaise, qui passa en Italie avec une nombreuse armée de Goths, du tems de l'Empereur Honorius, est appellé un Prince Scythe. Cronol. Regum Gothor. apud Duchesne Rer. Francic. Tom. I. p. 808. Isidori Chronic. pag. 713. Marcellini Chron p. 37. Dans le IX. siecle *Audradus Modicus* appelloit encore Scythes, les Normans, qui désoloient la France de son tems. Audrad. Modici Revelationes apud Duchesne Tom. II. p. 391. Voyez ci-dessous p. 17.

CHAP. II.

tains endroits, ces deux peuples étoient mêlez (o), & ce mêlange produisit un troisieme peuple qui tenoit quelque chose des Celtes & des Sarmates. Tels étoient les Bastarnes (p), les Peucins, les Venedes, les Fennes, & plusieurs autres. Mais au reste les Celtes & ls Sarmates étoient deux peuples entiérement différens (q). Dès la prémiere antiquité, on voit une différence sensible, & une espece d'opposition, entre les coutûmes & toute la maniere de vivre des uns & des autres. Les Sarmates, à l'exemple des autres Scythes, alloient tous à la guerre; mais, ils n'avoient point d'autres troupes que de la Cavalerie; ou (r) plûtôt ils étoient toûjours à cheval, jusques là qu'on les voyoit, vendre, achepter, tenir leurs Assemblées, expédier leurs affaires, faire leurs visites, prendre leur repas & leur sommeil, sur leurs chevaux. On trouve dans (s) Ammien Marcellin, & dans Zosine, que les Huns (qui étoient un peuple Sarmate) s'accoûtumoient tellement à passer le jour & la nuit sur leurs chevaux, qu'ils en perdoient en quelque maniere l'usage des jambes. Comme il y avoit plusieurs peuples Sarmates le long du Danube & dans le voisinage de la G ece, je ne doute point du tout que ce ne soit ici la véritable origine de la fable des Centaures. La nourriture

Caractere des Sarmates.

(o) Strabo L. VII. p. 296. Arrian. Exp. Alex. p. 8.
(p) Tacit. Germ. cap. XLVI.
(q) Procope se trompe assûrément, quand il dit *que les Gots, les Vandales, les Visigots, les Gepides* (qui étoient tous des peuples Celtes) *sont les Sauromates & les Melanchlanes des Anciens.* Procop Vandal. L. I. cap. II. p. 178.
(r) Tacit. Germ. cap. XLVI.
(s) Ammian. Marcell. L. XXXI. cap. III. pag. 615. Zosim. L. IV. cap. XX. p. 388.

ture des Sarmates étoit de la chair cruë (*t*) qu'ils faisoient mortifier en la mettant sous leurs cuisses, sur le dos du cheval. Un de leurs mets, les plus délicieux, étoit le lait & le sang de cavale (*v*), détrempez ensemble. A l'égard de leur maniere de s'habiller, ils portoient, comme les Medes, une longue robe qui leur décendoit jusqu'au talon. Leurs armes étoient, comme je l'ai déja remarqué, l'arc & la flêche (*x*), ou une longue (*y*) lance qu'ils appuioient contre le genou, pour pousser & pour renverser leur ennemi avec plus de force. Ils épousoient plusieurs femmes, qu'ils menoient (*z*), non seulement à la guerre, mais encore au combat; & les filles ne pouvoient se marier parmi eux, qu'elles n'eussent prémiérement tué un ennemi. Nous prouverons au long dans la suite, que les Celtes avoient une maniere de vivre toute différente. Quoiqu'ils eussent de la Cavalerie, leur principale force consistoit dans l'Infanterie, qu'ils exerçoient à la course & à faire de longues traites (*a*). Ils entretenoient une grande quantité de bétail, & se nourrissoient de leur chasse, du lait & de la chair de leurs troupeaux. Leurs habits étoient (*b*) justes

CHAP. II.

Caractere des Celtes.

(*t*) Amm. Marcel. ub. sup.
(*v*) Plin. H. N. L. XVIII. cap. XI. p. 466. Virgil. Georg. L. III. vs. 461. Martial. Epigr. L. I. p. 3. Silius Italic. L. III. p. 129. Clemens Alexand. Pædag. L. III. cap. 3.
(*x*) Pausanias Attic. cap. XXI. p. 50.
(*y*) Tacit. Histor. L. I. cap. 79. Valer. Flac. Argon. VI. v. 236.
(*z*) Pomp. Mela, L. III. c. 4. Herod. L. IV. c. 116. Valesii Excerpta ex Nic. Damasceno, p. 516.
(*a*) Tacit. Germ. cap. 46.
(*b*) Tacit. Germ. cap. 17.

CHAP. II. juftes au corps, à la referve du *Sagum*, qui étoit une efpece de manteau court, qu'ils arrétoient par devant avec une boucle, & qui décendoit à peine jufqu'aux hanches. Au lieu de l'arc & de la flêche, ils portoient d'enormes boucliers, avec des lances (*c*), dont ils fe fervoient pour combattre de loin & de près. La Polygamie étoit inconnue parmi eux; &, quoique leurs femmes les fuiviffent à la guerre, & leur portaffent même des rafraichiffements, jufques fur le champ de Bataille, elles n'avoient pas accoûtumé ordinairement de fe battre contre l'ennemi. Enfin, la langue des Celtes (*d*) & celle des Sarmates différoient anciennement comme elles différent encore aujourd'hui. On en trouve une preuve dans Ovide, qui, ayant été envoyé en exil dans la Ville de Tomos, fituée fur le Pont Euxin, écrivoit à Cotta (*e*), qu'il avoit déja appris la langue des Getes & des Sarmates, qui étoient établis autour de cette Ville. Il

(*c*) Tacit. Germ. cap. 6.

(*d*) On prouvera dans la fuite, que l'ancien Tudefque étoit un dialecte de la langue des Celtes.

(*e*) *Jam didici Geticè Sarmaticèque loqui*. Ovidius Epift. ex Ponto Lib. III. Ep. II. vf. 40. Triftium L. V. Eleg. XII. p. 58. Les Getes étoient Celtes. Il fuffira d'en produire ici une feule Preuve. Les dix mille Barbares, dont Perfée Roi de Macedoine refufa le fecours, font appellés *Getes*, par Appien, Maced. p. 1223; *Thraces*, par Dion in Excerpt. Valefii p. 611; *Gaulois & Celtes*, par Diodore de Sicile, apud Valef. in Excerpt. L. XXVI. p. 313; *Baftarnes* par Trogus Pompejus Prolog. XXXII; *Baftarnes & Gaulois* par Tite Live, Lib. XL. cap. 57. Lib. XLIV. cap. 26. & par Polybe, in Excerpt. Legat. LXII. p. 883. Il n'y a point d'autre différence entre ces Auteurs, fi ce n'eft que les uns fe fervent d'un nom commun à plufieurs peuples, comme l'étoient ceux de Getes, Thraces, Gaulois, Celtes; & les autres du nom pro-

Il eſt vrai, que la langue Allemande qui dé-cend de celle des Celtes, & la langue Eſclavonne ou Sarmate, ont pluſieurs mots communs, ſoit qu'il y ait eu anciennement une langue originelle dont il reſte des traces dans toutes les autres, ou que le voiſinage & le mélange de ces deux peuples ait fait paſſer pluſieurs mots d'une langue dans l'autre. Mais, au reſte, tous ceux qui entendent les deux langues, ſavent qu'elles différent eſſentiellement, à l'égard du génie, de la conſtruction, du tour, & ſur-tout par rapport aux ſuffixes, que les Sarmates joignent aux Noms & aux Verbes, à peu près de la même maniere que les Hébreux.

Les Celtes & les Sarmates ſont donc les deux peuples qui occupoient anciennement la Scythie Européenne (*e*). Les bons Hiſtoriens ne manquent preſque jamais de les diſtinguer, ou de déſigner au moins chacun de ces peuples par quelque caractere particulier, auquel on peut le reconnoître. Mais, il ſe trouve auſſi des Auteurs moins exacts, qui confondent les Celtes & les Sarmates ſous le nom général de Scythes (*f*). Zoſime, par exemple, appelle Scythes tous les peuples barbares qui ravageoient l'Empire Romain de ſon tems. Cette inexactitude des Hiſtoriens, eſt aujourd'hui l'une des plus grandes difficultez que

Depuis que les Celtes & les Sarmates ont été connus, pluſieurs Auteurs n'ont pas laiſſé de les confondre ſous le nom général de Scythes.

Difficulté qui nait de cette inexactitude.

propre & particulier de la nation, c'eſt à dire de Baſtarnes. Au reſte, les Getes reçûrent enſuite le nom de Goths. Voyez ci-deſſous, chap. VIII.

(*e*) Il s'agit de la grande Scythie, & non de la petite, qui étoit l'une des ſix Provinces de la Thrace. *Feſti* Rufi Breviar. cap. IX. p 13.

(*f*) Voyez ci-deſſus pag. 13. note (*n*).

CHAP. II.

que l'on rencontre, lorſqu'il s'agit d'expliquer les monumens qui nous reſtent de l'Hiſtoire des anciens Scythes. On ne ſait ſi les évenemens ou les coutûmes dont ils parlent régardent le prémier ou le ſecond des peuples dont je viens de faire mention. On dit, par exemple, que les Amazones, qui paſſérent de l'Europe en Aſie, étoient Scythes. Mais, étoient-elles Celtes, ou Sarmates? C'eſt ce que la plûpart des Auteurs laiſſent à deviner; & il faut être extrémement au fait de ces matiéres, pour ne s'y point tromper.

Selon les apparences les Celtes & les Sarmates étoient les mêmes peuples que l'on appelloit en Aſie Medes & Perſes.

Je finirai ce Chapitre par une Remarque qui peut-être ne ſera pas indigne de la curioſité du Lecteur. Ce n'eſt à la vérité qu'une Conjecture; mais, autant que je puis en juger, elle n'eſt pas ſans vraiſemblance. Je ſoupçonne que les peuples, que l'on appelloit Celtes & Sarmates en Europe, étoient les mêmes qui portoient en Aſſie le nom de Medes & de Perſes. Les Medes étoient décendus des Sarmates, s'il faut en croire Solin (*g*), ou les Sarmates des Médes, au rapport de Diodore de Sicile & de Pline (*h*). On trouve auſſi dans Herodote (*i*), qu'il y avoit le long du Danube des peuples qui étoient habillez de la même maniere que les Medes, & qui ſe glorifioient d'en tirer leur origine. Tout cela ſemble indiquer, qu'il y avoit une grande conformité entre les Medes & les Sarmates, juſques-là qu'on les regardoit comme une même

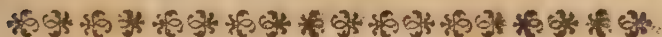
(*g*) *Sauromatæ in Aſia ſiti originem Medis dedêre.* Solin. cap. XXV. p. 235.

(*h*) Diodor. Sic. L. II. p. 90. *Sarmatæ Medorum (ut ferunt) ſoboles.* Plin. VI. c. 7.

(*i*) Herodot. L. V. cap. 9.

CHAP. II.

me nation. A l'égard des Perses, je ne doute point du tout, qu'ils ne fussent le même peuple que les Celtes. Pour le prouver, je ne me prévaudrai point du témoignage d'Ammien Marcellin (*k*) & de Tertullien (*l*) qui font sortir les Perses de la Scythie. Le célébre Henri de Valois (*m*), dont je respecte beaucoup l'autorité, prétend que ces Auteurs ont confondu les Perses, avec les Parthes, qui, de l'aveu de tous les Historiens, étoient Scythes d'origine (*n*). J'ai en main des preuves plus convaincantes. On verra dans tout cet ouvrage, que, ni la langue des Perses, ni leurs coutûmes, ni leur Religion, ne différoient pas anciennement de celle des Celtes.



CHAPITRE TROISIEME.

Les Celtes occupoient anciennement la plus grande partie de l'Europe.

JE vais parler présentement de l'étenduë & des bornes de l'ancienne Celtique, & parcourir les différentes Contrées qui étoient habitées autrefois par des peuples Celtes. Je se-

(*k*) *Persæ sunt originitùs Scythæ.* Amm. Marcell. Lib. XXXI. cap. III. p. 620.

(*l*) *Scythæ exuberant Persas.* Tertullian. de Pallio, cap. II. p. 133.

(*m*) Notis ad Ammian. Marcellin. ub. sup.

(*n*) Arrian. Parthic. p. 615. Q. Curtius L. VI. p. m. 232. Plin. L. VI. cap. XVII. p. 678. Les Parthes étoient Sarmates d'origine ; delà vient que leur langue approchoit de celle des Medes, qui, comme nous venons de le dire, décendoient aussi des Sarmates. *Sermo his inter Scythicum Medicumque medius & utrisque mixtus.* Justin. Lib. XLI. c. 2. *Sarmatæ Medorum (ut ferunt) soboles, gens habitu, armisque Parthicis proxima.* Plin. L. VI. c. 7. Etien-

CHAP. III.

ferai obligé de marcher quelquefois dans un païs presqu'inconnu. J'espere pourtant d'en dire assez, pour convaincre le Lecteur, que ces peuples étoient Maîtres de la plus grande partie de l'Europe. S'ils ne portoient pas partout le nom de Celtes, on ne laissera pas de reconnoître par-tout le même peuple, & de le distinguer par des caracteres qui ne sont point équivoques. Cluvier a prouvé démonstrativement (*o*), que les Celtes occupoient anciennement l'Illyrie, la Germanie, les Gaules, l'Espagne, & les Royaumes de la Grande-Bretagne. S'il avoit poussé plus loin ses Recherches, il auroit pû y ajoûter encore, une partie de la Pologne & de la Moscovie, avec les Provinces qui sont le long du Danube jusqu'à son embouchûre; &, outre cela, la Thrace, la Macedoine, la Grece, l'Italie & la Sicile. Il auroit pû remarquer encore, que l'Asie mineure étoit remplie de peuples Celtes. Tels étoient, non seulement les Galates ou Gallo-Grecs, partagez en plusieurs nations,

Cluvier l'a entrevu.

Etienne de Bysance dit *Parthyæi gens olim Scythica quæ deinde fugit vel emigravit duce Medo. Sic vero à Medis vocata fuit, ex natura terræ quæ eos excepit, palustris nempe & cava; vel a fuga, quoniam Scythæ Parthos vocant exules, dicuntur etiam Parthi, Parthii, & Parthyæi.* Steph. de U. 628. Saumaise lit μετοικίσαν ἐπὶ Μήδους, *ils allerent s'etablir en Medie.*

(*o*) Cluver. Germ. Antiq. p. 16. Il a été copié par Mezerai, Histoire de France avant Clovis p. 4. Scaliger avoit dit avant Cluvier: *Quis ignorat* Κέλτας, Ἴβηρας *pro totâ Occidentali ac Septentrionali Europæ plagâ, à veteribus illis usurpari? Certè Aristoteles, Eratosthenes, alii,* Κελτῶν *nomine Sarmatiam, totam Germaniam, Italiam, Iberiam, sive Hispaniam ipsam, comprehendunt.* Josephi Scaligeri Epist. L. III. Ep. 276.

tiens, mais encore les (*p*) Bithyniens, les Thraces, les Phrygiens, les Troïens, les Lydiens, les Thyniens, les Medo-Bithyniens, les Mariandyns, les Sintiens, les Myſes ou Moeſiens, les Mygdons, les Matiens, les Paphlagoniens, les Bebryces, & les Lygiens. Comme tous ces peuples ſortoient originairement de l'Europe, & en particulier de la Thrace, d'où ils avoient paſſé en Aſie, je me reſerve d'en parler lorſque je ſerai parvenu aux Migrations des Celtes ; & je ne ferai mention ici que des Celtes qui étoient établis en Europe. Il eſt certainement fâcheux, que le Pere Pezron n'ait pas eu le tems d'exécuter le Plan qu'il avoit formé (*q*). Le Public auroit profité de ſon travail, & peut-être qu'il m'auroit appris bien des choſes, que je ne ſais pas. Ce ſavant homme ſe propoſoit de débrouiller les Origines Celtiques, & de prouver ce que je dois démontrer ici. J'ai trouvé, à la vérité, dans ſon Plan, un peu trop de credulité pour les anciennes fables, avec quelques fautes & quelques inexactitudes, qu'il auroit, ſelon les apparences, corrigées. Il fait décendre les Celtes de Gomer & d'Aſcenez, l'un fils, & l'autre petit-fils, de Japheth. Cela peut être ; au moins l'opinion eſt fort ancienne. Mais, il eſt conſtant, que l'Hiſtoire & la Généalogie des Celtes ne remontent

Le Pere Pezron s'étoit propoſé de le prouver.

(*p*) Strabo L. VII. 295. XII. 541. Herodot. Lib. VII. 72. &c.

(*q*) Voyez les Collectanea de Mr. de Leibniz T. II. p. 59. Mr. Bruzen de la Martiniere dans ſon Dictionaire Géographique, Tome II. part. 2. p. 441. dit que le Pere Pezron n'a pas exécuté ſon Projet. Monſieur Marchand m'a averti, que ce Pere avoit publié quelque-choſe ſur le ſujet des Celtes ; mais, je n'ai point vû ſon Ouvrage.

CHAP. III.

tent pas si haut. Il dit que les Parthes appellérent les Celtes, ou les Gomerites, Saces. Ce sont (r) les Perses, qui donnoient aux Scythes le nom de Saces. Comme il ne distingue pas les Perses des Parthes, il confond aussi les Daces établis autour du Danube avec les Dahes ou Daës qui étoient en Asie. Il dit que les Celtes, qui s'étoient fixés dans l'Armenie, dans la Cappadoce, dans la Phrygie, sortoient originairement de l'Hyrcanie, & de la Bactriane; au lieu qu'il est constant, qu'ils étoient venus d'Europe. Il fait d'Acmon (s), d'Ophion, de Saturne, de Jaou, qui selon lui est le Jupiter des Latins, des Princes Celtes, sans considerer, que les deux prémiers de ces noms sont manifestement Grecs, & les deux autres Pheniciens. Il dit que les Teutons se mêlerent avec les Umbres; ce qui est aussi peu exact, que si je disois, que les Francs sont mêlez avec Suedois, pour exprimer qu'ils sont orginairement un même peuple. Mais, au reste, je suis convaincû, que le Pere Pezron a frappé au but: & je vais montrer, que son Systême n'est point une Vision, ni un Roman, ni même une simple Conjecture, destituée de preuves, ou au moins de preuves suffisantes.

Preuve générale: Les Anciens n'assignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe.

Je commence par une preuve générale. Les Anciens n'assignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe. Selon les Géographes Grecs & Latins, l'Europe commençoit aux colomnes d'Hercu-

les

(r) Plin. H. N. L. VI. cap. 17. pag. 678.

(s) Ces noms sont pris des Argonautiques d'Apollonius & de son Scholiaste L. I. p. 50.

les (*t*), & s'étendoit delà juſqu'aux prétendus monts (*v*) Riphéens, dont j'ai parlé plus haut, & que l'on plaçoit aux extrémitez du Nord. J'ai averti en même tems, que l'on faiſoit décendre le fleuve de Tanaïs, de ces prétenduës montagnes, au lieu qu'il ſort d'un Lac, comme Hérodote l'a remarqué, beaucoup mieux inſtruit que ceux qui ont écrit après lui. *Il ſort* (*w*) dit il, *d'un grand Lac, & va ſe décharger dans un autre Lac encore plus grand, que l'on appelle Moeotis.* Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que les Anciens donnoient à l'Europe les bornes ſuivantes, du côté de l'Orient (*x*). Prémiérement, l'Ocean Septentrional, qui rentroit dans les terres, & y formoit de vaſtes Golfes; enſuite, une chaine de montagnes qu'ils apelloient les monts Ri-

(*t*) *Exeundum deinde eſt, ut extera Europæ dicantur, transgreſſiſque Rhiphæos montes, litus Oceani Septentrionalis in læva, donec perveniatur Gades, legendum.* Plinii H. N. L. IV. cap. XIII. p. 474.

(*v*) Voyez ci-deſſus, p. 4. not. (*f*)

(*w*) Herodot. L. IV. 57. Voyez auſſi Cluver. G. A. p. 6. & 12.

(*x*) *Europæ incipit initium ſub plaga Septentrionali à fluvio Tanai, qua Riphæi montis ardua Sarmatico adverſa Oceano Tanaim fluvium fundunt.* Æthicus, Coſmogr. p. 51.... *qua vertice lapſus, Rhiphæo Tanaïs, diverſa nomina mundi, Impoſuit ripis, Aſiaque & terminus idem, Europa mediæ dirimens confinia terræ.* Lucan. L. III. vſ. 272. *Tanais ex Riphæis montibus defluit, quem lacus Mœotis accipit noviſſimus inter Europam Aſiamque finis.* Plin. Hiſt. Nat. L. IV. cap. XII. p. 464. *Alii ajunt fines* (Europæ) *eſſe Tanaim & Mœotidem fretumque Cimmerium,* Herodot. L. IV. 45. *Europa terminos habet ab Oriente Tanaim & Mœotida & Pontum, ab Occidente Atlanticum Oceanum.* Pomp. Mela L. I. cap. 3. p. 7. cap. XIX. p. 36. Voyez auſſi Oroſe, Liv. I. p. 15. Ammien Marcellin, Liv. XXXI. ch. 3. p. 618. Dionyſ. Perieg. vſ. 14. 48. 632. 661. 722.

Riphéens; & enfin, le fleuve de Tanaïs, qui, après être sorti de ces montagnes, & avoir parcouru une grande étenduë de païs, alloit se décharger dans le Palus Mæotide. Il n'est pas nécessaire que je montre ici l'ignorance des anciens Géographes, qui n'ont donné à l'Europe que des bornes imaginaires, du côté qu'elle n'est pas environnée par la Mer; & qui ont d'ailleurs confondu, à certains égards, le Tanaïs (*y*) avec le Danube, qui sort effectivement de ce que l'on apelloit anciennement les monts Riphéens. Il me suffit de remarquer, que les bornes de l'Europe étoient aussi celles de la Celtique. On en trouve une preuve dans Pline (*z*), qui, copiant des Auteurs plus anciens, place le prémier Promontoire de la Celtique après les monts Riphéens. „ Au delà, dit il, des Hyperboréens, on „ trouve d'abord un Promontoire de la Cel-„ tique, nommé Lytarmis, & le fleuve de „ Carambucis, qui traverse un païs où les „ monts Riphéens s'abaissent & se perdent in-„ sensiblement.„ Il m'importe peu d'examiner, encore moins de décider, si ce fleuve de Carambucis est l'Obi ou le Dwina, qui passe à Archangel. Je laisse cette controverse aux Géographes modernes (*a*). Le passage de Pline, que je viens de citer, est tiré d'Hecatée (*b*), qui, selon toutes les apparences, ne connoissoit pas un païs si reculé. Strabon avouë

(*y*) Voyez ci-dessus, p. 4.

(*z*) Plin. H. N. L. VI. cap. XIII. p. 667.

(*a*) Voyez Hardouin ad Plin. ub. sup. Cluver. G. A. p. 8. Stralenberg p. 412.

(*b*) Stephanus de Urb. *in Carambyce & Elixoia*, pag. 341. 447.

avouë dans un passage, que j'ai aussi cité (*c*), qu'il étoit encore inconnu de son tems. Je me contente d'avoir prouvé par Pline & par Hecatée, que, selon l'opinion commune, la Celtique s'étendoit alors aussi loin que l'Europe. Plutarque dit à peu près la même chose, dans la Vie de Marius (*d*). „ Quelques-uns „ soutiennent (*e*), que la Germanie est un „ païs extrémement vaste, qui, s'étendant „ vers la Mer extérieure & vers le Septen„ trion, se replie ensuite du côté de l'Orient „ jusqu'au Palus Mœotide, & touche la Scy„ thie, que l'on appelle Pontique... Delà „ vient, ajoûte-t'il (*f*), que tous les peuples „ qui parcourent ces vastes contrées, bien „ qu'ils ayent des noms particuliers, sont ap„ pellez en commun du nom de *Celtoscythes*.



CHAPITRE QUATRIEME.

Preuves particulieres.

SI nous passons de cette preuve générale à des preuves particulieres, il sera facile de démontrer, que toutes les contrées de l'Europe étoient autrefois habitées par des peuples Celtes,

(*c*) Préface, cit. (6).

(*d*) Plutarch. Op. Tom. I. p. 411.

(*e*) Dionysius Periegetes est de ce nombre. Il dit qu'au Nord du Danube, jusqu'à l'embouchure du Palus Mœotide, demeurent des Germains, des Sarmates, des Getes, & des Bastarnes. Voyez ci-dessous Chap. VIII.

(*f*) Il parle des Cimbres & des autres peuples qui furent defaits par Marius. Au reste, Strabon cite un passage d'Ephorus, qui porte, *que si l'on partage la terre en quatre parties, on trouvera que le païs, qui est du côté de l'Orient, est occupé par les Indiens: celui, qui est vers le* min

CHAP. IV. Celtes, avec cette reftriction pourtant, qu'ils étoient mêlez, du côté de l'Orient, avec une infinité de nations Sarmates.

Les anciens habitans de l'Efpagne & du Portugal étoient Celtes.

L'Efpagne & le Portugal font les prémieres Provinces de l'Europe, en commençant du côté de l'Occident. Lorfque les Romains portérent, pour la prémiere fois, leurs armes dans ces Provinces, ils les trouvérent occupées par des peuples différens. Varron en nomme cinq (*g*). *Les Efpagnes*, dit il, *ont été peuplées par des Iberes, des Perfes, des Phéniciens, des Celtes, & des Carthaginois.* Les Carthaginois font connus: voifins de l'Efpagne, ils en foumirent une grande partie, avant leur feconde (*h*) guerre avec les Romains. Les Phéniciens, diftinguez des Carthaginois, font les Tyriens (*i*), qui avoient envoyé une Colonie, & fondé un célébre Temple à l'honneur d'Hercule, dans l'Ifle de Gades. A l'égard des Perfes, je ne fai d'où ils pouvoient être venus; & je ne me fouviens pas d'avoir vû dans aucun des anciens Auteurs, qu'ils euffent envoyé des Colonies en Efpagne. Peut-être que ces prétendus Perfes étoient les habitans naturels du païs, qui ne différoient guéres des Perfes, avant que ceux-ci euffent foumis les Medes, & adopté la plûpart de leurs coutumes. Ce n'eft pourtant qu'une fimple conjecture, que je ne peux juftifier, jufqu'à préfent, que par la parfaite conformité que je trou-

midi par les Ethyopiens: celui, qui eft vers l'Occident, par les Celtes: & les païs Septentrionaux, par les Scythes. Strabo Lib. I. p. 34.

(*g*) Varro apud Plin. H. N. L. III. c. I. p. 290.

(*h*) Diod. Sic. Lib. XXV. in Excerpt. Legat. apud Hoefchelium, p. 169.

(*i*) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80. Strabo L. I. pag. 2.

trouve entre les Celtes & les anciens Perses, ce que j'aurai souvent occasion de toucher dans ce Traité. Enfin, pour ce qui est des Iberes & des Celtes, on prétend que les Iberes étoient les plus anciens habitans de l'Espagne, & que s'étant confondus, par la suite du tems, avec des Celtes, qui étoient venus des Gaules, le mélange de ces deux peuples produisit le nom de Celtiberes (*k*). C'est une erreur, que j'aurai occasion de refuter, lorsque je ferai voir que le nom d'Iberes (*l*) étoit un nom purement appellatif, que les Celtes donnoient à tous les peuples qui demeuroient au delà d'un fleuve ou d'une montagne. Quoiqu'il en soit de l'origine de ces peuples dont je parlerai ailleurs, les anciens Auteurs ne disconviennent pas, que les Celtes, les Iberes, & les Celtiberes d'Espagne, ne fussent une même nation, designée sous des noms différens (*m*). Il me suffira donc de remarquer ici deux choses: la prémiere est, que, depuis l'invasion des Carthaginois & des Romains, les Celtes occupoient encore la plus grande partie de l'Espagne. Par-tout on en trou-

(*k*) *Cum pridem de regione invicem decertassent Iberes & Celtæ, postea, pace facta, communiter eam inhabitaverunt, & connubiis mixti, ob eam commixtionem dicuntur hoc nomen accepisse.* Diod. Sicul. L. V. p. 214. *Profugique à gente vetusta, Gallorum Celtæ miscentes nomen Iberis.* Lucan. L. VI. vs. 9. *Venere & Celtæ sociati nomen Iberis.* Silius Ital. L. III. p. 124. Voyez aussi Appian. Hisp. p. 424.

(*l*) Voyez ci-dessous Chap XI. XIII. XIV.

(*m*) *Celticos in Bætica, à Celtiberis in Lusitania advenisse, manifestum est sacris, lingua, oppidorum vocabulis, Neotobriga, Turobriga.* Plin. ub. sup. p. 295. Martial, parlant à Lucius de l'Espagne leur patrie commune, dit, *Nos Celtis genitos, & ex Iberis,* Epigr. Lib. I. p. 26.

trouve, le long (*n*) de l'Ebre qui est l'ancien Iberus, de l'Anas (*o*), du Bætis (*p*), dans la Tarraconoise (*q*), dans la Bétique, dans la Lusitanie, qui, du tems des Romains, étoient les trois Provinces, ou les trois Gouvernemens, sous lesquels toute l'Espagne étoit comprise. Ma seconde remarque est, que les autres peuples barbares, qui étoient établis en Espagne (*r*), & auxquels les Historiens & les Géographes ne donnent pas expressement le nom de Celtes, étoient pourtant la même nation. La chose se prouve, non seulement par les noms de leurs Villes & de leurs Cantons, (par-tout on voit revenir les terminaisons Celtiques de *Brig* & de *Dur* (*s*),) mais aussi par les coutumes de ces peuples, qui étoient entiérement conformes à celles des Celtes, comme on le verra dans la suite de cet Ouvrage. Je crois donc être en droit de conclure, que les Celtes étoient anciennement Maîtres de toute l'Espagne. Herodote (*t*) & Ephorus (*v*) l'assûrent

(*n*) Plin. ub. sup. Ptolom. L. II. c. IV. & seq.

(*o*) Guadiana.

(*p*) Guadalquivir.

(*q*) Pomp. Mela L. II. c. VI. Lib. III. c. I. Berkelius, qui a fait un excellent Commentaire sur Etienne de Bysance, releve dont mal à propos son Auteur, pour avoir dit que la Ville d'*Emporium*, qui étoit en Espagne, étoit une Ville de la Celtique: *Emporium urbs Celticæ à Massiliensibus condita.* Steph. de Urb. p. 344.

(*r*) Tels sont les peuples appellez *Cantabri, Turdetani, Lusitani, Veltones, Autrigoni, Tiburi, Callaici, Coelerini, Vaccæi, Murbogi, Pelendones, Oretani*, & plusieurs autres dont on peut voir les noms dans les Ouvrages de Strabon, de Pline, & de Ptolemée.

(*s*) *Arabriga Talabriga Lusitanorum, Cottaobriga, Deobriga Veltonum, Nemetobriga Tiburorum, Lacobriga, Octodurum apud Vaccaos.* Ptolem. ub. sup.

(*t*) Voyez ci-dessus p. 12.

(*v*) *Ephorus ingenti magnitudine facit Celticam, quod illi plera-*

rent positivement. La plûpart des anciens Auteurs étoient si bien persuadés, que les habitans naturels de ce païs ne differoient pas des autres peuples Septentrionaux, qu'ils ne font pas difficulté de leur donner, avec le nom de Celtes, celui de Gaulois (*x*), & même de Cimbres (*y*). CHAP. IV.



CHAPITRE CINQUIEME.

Les anciens Gaulois étoient Celtes.

DE l'Espagne il faut passer dans les Gaules. Jules Cesar remarque (*z*), que les Celtes n'en occupoient de son tems que la troisieme partie. *Toutes les Gaules*, dit il, *sont divisées en trois parties. La prémiere est occupée par les Belges; la seconde, par les Aquitains; & la troisieme, par le peuple que nous appellons Gaulois, & qui dans leur langue portent le nom de Celtes. Tous ces peuples ont une langue & des coutumes différentes.* On sait que ce passage de Jules Cesar doit s'entendre des Gaules qui n'obéissoient pas encore aux Romains, & que ce Prince subjugua dans les différentes expéditions, que l'on peut voir dans ses Commentaires: c'est le

pleraque ejus terra quam nunc Iberiam vocamus loca usque ad Gades tenuerint. Strabo L. IV. pag. 199.

(*x*) *Galli occidua usque ad Gades incolunt secundum Erastothenem.* Strabo Lib. II. p. 107.

(*y*) Diodore de Sicile dit *que les Lusitains sont les plus braves des Cimbres.* Lib. V. 215.

(*z*) Cæsar. Lib. I. c. I. Voyez aussi Am. Marcell. L. XV. cap. II. p. 102.

le païs qu'on appelloit (*a*) *Gallia Comata*, à cause de la longue chevelure de ses habitans. Il y avoit déjà du tems, que les Romains étoient Maîtres, au delà des monts, de la *Province Narbonnoise* (*b*), qui s'étendoit depuis les Pyrenées jusqu'aux Alpes. Les brayes ou culottes, qu'on y portoit, lui firent donner le nom de *Gallia Braccata*. En deça des monts, la Republique possedoit la Province appellée *Gallia Cis-Alpina* ou *Togata*, parce que les habitans y étoient vêtus à la Romaine. Elle commençoit aux Alpes (*c*), s'étendoit le long du Po, jusqu'à la Mer Adriatique, & avoit pour bornes les Villes d'Ancone, de Ravenne, avec le fleuve de Rubicon. Strabon & Diodore de Sicile, qui ont écrit depuis Jules Cesar, ne semblent pas être parfaitement d'accord avec cet Auteur. Strabon, quoiqu'il cite les Commentaires de Cesar, prétend que ce sont les peuples de la (*d*) Province Narbonnoise, qui portoient anciennement le nom de Celtes, & qui l'ont communiqué aux autres nations des Gaules. C'est à ces peuples qu'il donne lui-même le nom de Celtes (*e*). *Les Celtes*, dit il, *habitent le long de la Mer qui est du côté de Marseille & de Narbonne, & leur païs s'étend jusqu'à une partie des Alpes.* Diodore de Sicile dit,

(*a*) Pomp. Mela L. III. c. II. Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482.

(*b*) Strabo L. II. p. 178. Plin. L. III. c. IV. p. 308.

(*c*) Ptolem. L. III. c. I. p. 71. Plin. L. III. c. XIV. p. 363. Sext. Ruf. Breviar. p. 8.

(*d*) *Galli qui Narbonensem Provinciam incolunt, quondam Celtæ appellabantur, & arbitror ab iis omnes in universum Galatas, Celtas à Græcis vocatos.* Strabo Lib. IV. p. 189.

(*e*) Strabo Lib. IV. p. 176. 177.

dit à peu près la même chose (*f*). *Il sera bon d'avertir ici d'une chose que plusieurs ignorent. Les peuples qui sont établis au-dessus de Marseille au milieu du païs, autour des Alpes, & dans les monts Pyrenées, sont appellez Celtes. Ceux, qui sont au midi de la Celtique, du côté de l'Ocean & du mont Hercynien, & les autres nations, qui s'étendent delà jusques dans la Scythie, sont appellez Galates. Cependant, les Romains donnent en commun à tous ces peuples le nom de Galates.* Il y a dans ces paroles de Diodore trois fautes. I. Il met le Midi pour le Septentrion, à moins que ce ne soit, comme je le soupçonne, une faute de Copiste. II. Il fait, de la forêt Hercynie, une montagne de ce nom (*g*). III. Il prétend que les peuples, qui demeuroient autour de cette montagne, & jusques dans la Scythie, portoient le nom de Gaulois, ou, comme le disent les Grecs, de Galates. Il se trompe. Les Gaulois étoient en deçà du Rhin; les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve, furent d'abord appellez Scythes, ensuite Celtes, & enfin Germains, au lieu que le nom de Gaulois leur est donné très-rarement. Mais, au reste, Strabon & Diodore de Sicile s'accordent à placer les Celtes dans la Gaule Narbonnoise (*h*). Quoiqu'il en soit, pour revenir au passage de Jules Cesar, on verra par la suite de cet Ouvrage

(*f*) Diod. Sic. Lib. V. p. 214.

(*g*) Il fait la même faute plus haut pag. 208 où il dit que le mont Hercynien est la plus haute montagne de l'Europe.

(*h*) Voyez aussi Ælien *de Animalibus*. Lib. XIII. c. XVI. p. 776.

vrage de quelle maniere il faut l'expliquer. La différence, qu'il y avoit de ſon tems entre les coutûmes des Belges, des Aquitains, & des Celtes, venoit uniquement de ce que les uns conſervoient encore leur ancienne barbarie, au lieu qu'elle étoit adoucie dans les autres, par le commerce qu'ils avoient avec des nations policées. Mais, il y avoit encore aſſez de conformité entre ces trois peuples, pour pouvoir en conclure qu'ils étoient originairement la même nation. Il faut dire la même choſe de leur langue. Dès le tems de Jules Ceſar, la langue Celtique s'étoit partagée en tant de dialectes, que les Celtes ne s'entendoient plus, pour peu qu'ils fuſſent éloignez les uns des autres. Mais, on peut démontrer, par des preuves inconteſtables, qu'il y avoit une mere langue, de laquelle tous ces différens dialectes décendoient. Ce qu'il y a encore ici de certain, c'eſt que tous les habitans des Gaules portoient anciennement le nom de Celtes. C'eſt, comme le remarque (*i*) Pauſanias, le nom qu'ils ſe donnoient eux mêmes, & ſous lequel les étrangers les deſignoient. Celui de Gaulois, ou de Galates, eſt beaucoup plus nouveau; quoiqu'en uſage parmi les Grecs & les Romains, il a été longtems inconnu aux peuples auxquels on le donnoit. Mais au reſte ce nom, auſſi bien que celui de Celtes, deſignoit en commun tous les peuples des Gaules, qui ſont appellez, tantôt (*k*) Cel-

(*i*) *Vt Galli appellarentur nonniſi ſerò uſus obtinuit. Celtas enim cum ipſi ſe antiquitùs, tum alii eos nominarunt.* Pauſan. Attic. c. III. p. 10.

(*k*) *Celto-Gallia in quatuor diviſa eſt Provincias, Aquitanicam,*

Celtes, tantôt Gaulois, & tantôt Celto-Galates. A l'égard des noms de Belges & d'Aquitains, c'étoient certainement des dénominations particulieres, qui étoient prises, ou du naturel de ces peuples ou de la contrée qu'ils habitoient. Les Celtes, qui étoient au-delà de la Seine & de la Marne (*l*), étant nouvellement arrivez de Germanie, & ayant apporté toute la ferocité du païs d'où ils sortoient, furent appellez *Belges*, c'est à dire feroces, querelleux (*m*). Ceux, qui demeuroient le long de la Mer Oceane, furent appellez *Armoriques* (*n*), d'un mot Celte & Tudesque, qui signifie maritime. Nous apprenons de Pline (*o*), que cette partie de l'Armorique, qui étoit au-delà de la Garonne du côté des Pyrenées, fut appellée par les Romains Aquitaine, soit à cause du grand nombre de sources d'eaux vives qu'ils y trouverent, ou, comme d'autres le prétendent, pour exprimer de cette maniere en Latin le mot Celte d'Armorique. En voilà assez sur les peuples des Gaules, auquels j'aurai occasion de revenir souvent dans cet Ouvrage.

CHAP. V.

CHA-

cam, Lugdunensem, Belgicam, & Narbonensem. Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 49. *Celto-Galatia Narbonensis.* L. II. c. XX. pag. 54. *Celtæ Galati vocati ad Orientem Pyrenæi.* Appian. Hisp. p. 424. *Celtica quæ nunc Gallia vocatur.* Idem de Bello Annib. 546.

(*l*) Cæsar. I. 1. II. 4.

(*m*) Du mot Tudesque *Belgen*, se disputer, se quereller.

(*n*) *Civitates quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ apellantur.* Cæsar VII. 75. *Civitates Oceano conjunctæ quæ Armoricæ apellantur.* Hertius Lib. VIII. c. XXXI.

(*o*) *Aquitanica, Aremorica antea dicta.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482. *Ar-mor-rich* Province ou Royaume maritime.



CHAPITRE SIXIEME.

Les anciens Germains étoient Celtes.

A l'égard de la Germanie, les anciens Auteurs conviennent assez généralement, qu'elle étoit remplie de peuples Celtes, & qu'elle faisoit l'une des parties les plus considerables de la Celtique. Nous avons dit qu'Herodote (*p*) plaçoit les sources du Danube dans le païs des Celtes. Arrien (*q*) dit la même chose, & met au nombre des Celtes tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve, jusqu'aux Quades & aux Marcomans inclusivement. Le nom de Celtes demeura même propre aux Germains, (*r*) depuis que les habitans des Gaules & de l'Espagne l'eurent perdu ou quitté. Ainsi quand Dion, qui a poussé son Histoire jusques vers l'an 229. de N. S. J. C. parle des Celtes, il entend toujours par-là les Germains. Il dit par exemple (*s*), *Que quelques Celtes passerent le Rhin, pour venir au secours d'Arioviste; que* (*t*) *quelques Celtes, que l'on appelle Germains, s'étant emparez du païs qui est le long du Rhin, ont fait donner à ce païs le nom de Germanie* (*v*). Il s'explique clairement là-

(*p*) Voyez ci-dessus p. 12.

(*q*) Arrian. Exped. Alex. p. 8.

(*r*) *Burchanis insula Celtica*, dit Etienne de Bysance en parlant d'une Isle qui étoit sur les côtes de la Germanie. Steph. de U. p. 240.

(*s*) Dio. L. XXXVIII. p. 31.

(*t*) Idem Lib. LIII. p. 503.

(*v*) Il s'agit de la Germanie qui obéïssoit aux Romains, & que l'on distinguoit en Superieure & en Inferieu-

là-dessus, dans un autre endroit (*x*). *Les peuples*, dit il, *qui demeurent des deux côtez du Rhin, portoient autrefois en commun le nom de Celtes ; mais, depuis que les Gaulois ont été distinguez des Celtes, jusqu'à mon tems, le Rhin a toujours été regardé comme la borne des deux païs.* Il n'est pas moins constant, que les Celtes, qui étoient en Germanie, ne différoient pas anciennement de ceux des Gaules, & qu'on ne les désignoit sous un même nom, que parce qu'on étoit persuadé qu'ils étoient originairement la même nation. (*y*) *Les deux peuples*, dit Strabon, *sont non seulement voisins, n'étant separez que par le Rhin, ils ont encore le même temperament, la même maniere de vivre, & se ressemblent presque en toutes choses.* C'est-là, selon cet Auteur, la véritable origine du nom de Germains (*z*). *Les Germains différent un peu des Gaulois ; ils sont plus feroces, d'une plus grande taille, & plus blonds ; quant au reste, les deux peuples se ressemblent parfaitement ; ils ont les mêmes traits, les mêmes coutûmes, & se nourrissent des mêmes alimens. J'estime par consequent, que les Romains*

ferieure. La Superieure s'étendoit, depuis les sources du Rhin, jusqu'à Mayence, qui en étoit la Metropole, & à la riviere d'Obringa, que quelques-uns prennent pour la Mosele, & d'autres pour l'Are près de Bonne. L'Inferieure, depuis Cologne, qui en étoit la Metropole, jusqu'aux embouchures du Rhin, & à la Mer Oceane. Ptolem. Lib. II. c. IX. pag. 53. Duchesne Rer. Francic. Tom. I. p. 1. 5. 15. 39. Cluver. G. Ant. p. 510.

(*x*) Dio. L. XXXIX. p. 114.

(*y*) Strabo L. IV. p. 196. Il avoit dit plus haut, que ce qu'il y avoit encore de feroce, dans les mœurs des Gaulois, venoit des coutumes & du naturel des Germains, qu'ils conservoient en partie.

(*z*) Strabo L. VII. p. 290.

CHAP. VI. *mains ont eu raison de les nommer Germains, comme pour marquer qu'ils étoient les freres Germains des Gaulois.* Cette étymologie de Strabon est, certainement, fausse; mais, elle prouve au moins, qu'il y avoit une si grande conformité, une si parfaite ressemblance, entre les Germains & les Gaulois, qu'on les auroit pris pour des *Germains.* C'est ainsi que les Romains distinguoient les Freres, qui l'étoient de Pere & de Mere, de ceux qu'ils appelloient *consanguins* ou *uterins.*

J'ai encore quelques remarques à faire sur l'ancienne Germanie. Quoique les Romains (*a*) lui donnassent pour bornes, du côté du midi, le Danube depuis sa source jusqu'à la forteresse Carnuntum (*b*); cependant, les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve jusqu'aux Alpes, étoient tous Celtes. Tels étoient les Helvetiens, qui faisoient partie des Celtes Gaulois, les Rhetiens, les Noriciens, & les Pannoniens, dont les troupes portoient le nom de Legions Celtiques du tems d'Aurelien (*c*). Il faut dire la même chose des peuples qui étoient établis dans les Alpes mêmes, & qui n'avoient été pleinement soumis que par l'Empereur Auguste. Ils sont appellez tantôt (*d*), Celtes, tantôt Gaulois. Tite Live, parlant du passage d'An-

(*a*) Tacit. Germ. c. I. Ptolem. L. VIII. c. IV. p. 225.

(*b*) Plin. Hist. Nat. L. IV. c. XII. p. 465. On prétend que c'est Haimbourg, vis à vis du Confluant du Danube & du Mareh. Harduin. ad Plin. Cluver. G. A. p. 735. Bruzen de la Martiniere Diction. Géogr. Tom. II. part. 2. p. 291.

(*c*) Zosim. L. I. c. II. p 83.

(*d*) Tit. Liv. L. XXI. c. XXX. & seq. Polyb. L. III. p. 189. On peut voir les noms particuliers de ces peuples. Plin. H. N. L. III. c. XX. p. 376.

CHAP. VI.

d'Annibal par les Alpes, les appelle même *demi-Germains* ((e) *ſemi Germani*): non que le nom de Germains fut déja connû du tems d'Annibal, mais à cauſe de la conformité que cet Hiſtorien trouvoit entre la langue & les coutumes de ces peuples, & des Germains de ſon tems.

Les habitans de la Scandinavie étoient Celtes.

Si les bornes de la Germanie ſont aujourd'hui avancées du côté du midi, puiſqu'elle s'étend juſqu'aux Alpes, elles ont été extrémement reſſerrées du côté du Nord & de l'Orient. L'ancienne Germanie comprenoit, au Nord, les trois Royaumes que l'on deſigne ſous le nom général de Scandinavie. Pline & Solin l'aſſûrent poſitivement. Le prémier (f), après avoir parlé des monts Riphéens, qui, ſelon lui, étoient les bornes de l'Aſie de ce côté-là (g), paſſe aux Provinces de l'Europe qui ſont ſituées le long de la Mer, ſur la gauche de ces monts. Il fait mention, ſur la foi de quelques Auteurs Grecs, du païs des *Hippopodes*, qui avoient des pieds de Cheval, de celui des *Phaneſiens*, qui s'envelopoient de leurs oreilles (h), & enſuite il ajoûte: *Les païs qui ſuivent ſont mieux connus. On trouve d'abord les Ingévons, qui ſont de ce côté-là le prémier peuple de la Germanie. Ils ſont établis au pied du mont Sevo, qui égale les monts Riphéens par ſa hauteur; & qui s'étendant juſqu'au Promontoire des Cimbres forme*

(e) Tit. Liv. L. XXI. c. XXXVIII.
(f) Plin. L. IV. c. XIII. p. 474. & ſeq.
(g) Voyez ci deſſus p. 23. not. (t), & 24. not. (z).
(h) Voyez Biblioth. Germanique, Tom. XXVIII. pag. 40.

CHAP. VI. *me un vaste Golfe que l'on appelle Codanus* (*i*). Solin, qui copie Pline dans cet endroit comme par-tout ailleurs, dit la même chose, &, à peu près, dans les mêmes termes (*k*). Le mont Sevo est, selon la remarque de Cluvier (*l*) & du Pere Hardouin, cette chaine de montagnes qui commence à la Mer Blanche, & qui traverse la Lapponie avec la plus grande partie de la Norvegue. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire avec quelque attention la description de Pline, qui suit les côtes de la Mer Oceane jusqu'à Gades; & qui assûre (*m*), que toute la côte de la Mer Septentrionale étoit habitée par des peuples Germains, depuis l'Escaut jusqu'à une distance que l'on ne sauroit fixer; parce que les Auteurs different à l'infini sur cet Article. Tacite aussi, dans son Traité *de la Germanie* (*n*), met au nombre des Germains les Sujons, les Sitons, & plusieurs autres peuples, qui demeuroient le long de l'Ocean jusqu'à la Mer Glaciale. Enfin, Pomponius Mela (*o*) dit expressement, que la Scandinavie, dont il fait une Isle, étoit occupée par les Teutons. La Celti-

(*i*) C'est la Mer Baltique.

(*k*) *Mons Sevo ipse ingens, nec Riphais minor collibus, initium Germaniæ facit. Hunc Ingavones tenent à quibus primis post Scythas nomen Germanicum consurgit.* Solin. c. XXXII.

(*l*) Cluver. G. A. p. 650. Harduin. ad Plin. ub. sup.

(*m*) Plin ub. sup. p. 477.

(*n*) Tacit. Germ. c. XLIII. - XLVI.

(*o*) *Scandinavia quam adhuc Teutoni tenent.* Pomp. Mel. L. III. c. VI. Il y a des éditions de P. Mela, qui portent *Scandia* ou *Codanonia*. Pline fait aussi de la Scandinavie une Isle de la Mer Baltique. Il dit que les Hillevions, partagez en 500. Cantons, n'en occupent pourtant qu'une partie. Plin. ub. sup. p. 476.

Celtique ou la Germanie n'avoit donc alors point d'autres bornes du côté du Nord, que la Mer Septentrionale.

Chap. VI.

A l'Orient, elle comprenoit la plus grande partie de la Pologne. Pline (*p*), Solin, & Ptolemée, content également la Vistule parmi les fleuves de la Germanie. C'est de ce côté-là que demeuroient, au milieu d'une infinité de peuples Sarmates, les (*q*) Estions, qui sont indubitablement les Prussiens, puisque l'ambre se ramassoit sur leurs côtes, & les Gothins. L'un & l'autre de ces peuples, je parle de Estions & des Gothins, étoient Celtes, comme j'aurai occasion de le montrer dans l'un des chapitres suivans. Il y avoit même des Géographes qui étendoient la Germanie jusqu'au Palus Méotide, comme nous l'avons vû ci-dessus, dans un passage de Plutarque (*r*). En ce cas, elle auroit renfermé, non seulement la Pologne, mais encore la Moscovie, de laquelle il faut dire un mot. J'ai déja insinué, qu'elle étoit peu connuë des Anciens, qui étoient dans l'opinion, que la Mer Oceane (*s*) rentroit dans les terres du côté du Septentrion, & y formoit trois grands Golfes, du nombre desquels étoit la Mer Caspienne. Cependant, puisqu'ils s'accordent à placer des peuples Celtes le long du Tanaïs, & autour du Palus Méotide; puisque c'est delà que sortirent les Ostrogots & les Alains, étant pouf-

Il y avoit des Celtes en Pologne.

Et en Moscovie.

(*p*) Plin. ub. sup. p. 477. Solin. c. XXXII. Ptolem. L. II. c. XI. p. 56.

(*q*) Tacit. G. c. XLIV. XLV.

(*r*) Voyez ci-dessus p. 25.

(*s*) Voyez la Preface après la cit. [6], & ci dessus p. 24. Pomp. Mela L. III. c. V. p. 78. Solin c. XXVII.

CHAP. VI.

poussez par les Huns; enfin, puisque la plûpart des anciennes Traditions des Celtes les faisoient venir de ces contrées; on ne peut guéres douter, que la Moscovie ne fût anciennement habitée par le même peuple, qui occupoit les autres païs de l'Europe, & qui, étant pressé par les Sarmates, se retira toûjours de plus en plus du côté de l'Occident. Il faut retourner présentement sur nos pas, pour parler des Royaumes de la Grande-Bretagne, des païs situëz le long du Danube depuis Carnuntum jusqu'à son embouchure, & enfin de l'Italie & de la Sicile.



CHAPITRE SEPTIEME.

Les peuples de l'Angleterre étoient Celtes.

L'ISLE, qui comprend les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, portoit anciennement le nom d'Albion. Elle reçut ensuite celui de Bretagne; & c'est sous ce nom, que les Romains la designoient ordinairement. Les Gaulois (t) se vantoient d'avoir peuplé la Grande-Bretagne, & la chose est certainement très-vraisemblable. J'ai vû cependant quelque-part, que les Bretons se glorifioient (v) aussi d'avoir envoyé des Colonies dans les Gaules. Quoiqu'il en soit de cette contestation, elle prou-

(t) Cæsar. L. V. c. XII. Tacit. Agricol. c. II.

(v) *Britones Armorici, cum venerint in Regno isto, suscipi debent & protegi: sunt probi cives de corpore regni hujus. Exierunt enim quondam de sanguine Britonum regni hujus.* Lex Eduardi I. Anglorum Regis, apud Hotoman. Franco-Gall. c. II. p. 21.

prouve que les Gaulois & les Bretons étoient originairement la même nation. Du tems de Jules Cesar, & même long-tems après, les deux peuples avoient encore les mêmes coutumes (*x*), les mêmes armes (*y*), & la même langue; comme cela se prouve, non seulement par les anciens noms de leurs Princes, & de leurs Cantons, qui sont tous Celtes, mais aussi par le témoignage formel de Tacite (*z*). La Mer qui les séparoit n'empechoit pas qu'il n'y eût une grande liaison & un commerce ouvert entre les deux peuples, jusques-là qu'ils se prêtoient un secours mutuel, dans (*a*) les guerres qu'ils avoient à soutenir de part ou d'autre. C'étoit dans la Grande-Bretagne, que la Religion des Celtes s'étoit conservée dans toute sa pureté, au lieu qu'elle étoit alterée en Espagne & dans les Gaules, par les Superstitions des Pheniciens, des Grecs, & des Romains. Delà vient que les Druïdes (*b*), qui vouloient la connoître à fond, alloient ordinairement étudier en Angleterre. On prétend que le nom de *Britten* (*c*) ou de *Bretons*, dérive d'une coutume, dont je parlerai en son lieu, & qui étoit commune à ces peuples avec les autres Celtes : c'étoit de se (*d*) peindre & de s'enluminer le corps de différentes cou-

(*x*) Cæsar. V. 12. Tacit. An. XIV. 30. Agricola c. II.
(*y*) Pomp. Mel. L. III. c. VI. p. 82.
(*z*) Tacit. Agric. c. II.
(*a*) Cæsar. IV. 20.
(*b*) Idem VI. 13.
(*c*) Leibnitz Glossar. in Collectaneis T. II. p. 98.
(*d*) *Omnes Britanni vitro* (al. *luteo*) *se inficiunt, quod cæruleum efficit colorem.* Cæs. V. 14. *Incertum ob decorum, an quid aliud, ultro corpora infecti.* Pomp. Mela Lib. III. c. VI. *Simile plantagini glastum quo Britannorum conjuges nurusque*

Les Pictes ou Ecossois étoient Celtes.

couleurs, & d'y graver avec du *glastum* des figures de toute sorte d'animaux. Selon les apparences, le nom de *Pictes*, que les Romains donnerent aux Ecossois, exprimoit la même chose en Latin. Tacite, parlant des Ecossois, dit que leur chevelure (*e*) blonde, & leur stature énorme, prouvent qu'ils sont Germains d'origine. Il conjecture au contraire, par plusieurs raisons, que les *Silures*, autre peuple de l'Isle, étoient des Iberes venus d'Espagne. Cela peut être; &, au reste, que les Bretons fussent sortis, ou de l'Iberie, ou des Gaules, ou de la Germanie, c'est la même chose pour moi, parce qu'il en resultera toûjours qu'ils étoient Celtes d'origine.

Et les Irlandois.

A l'égard de l'Irlande (*f*) nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Bretons (*g*), qui de-

que toto corpore oblitæ. Plin. H. N. Lib. XXII. c. I. p. 177. *Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris, variæ animalium effigies incorporantur, inscriptisque visceribus hominis, incremento pigmenti notæ crescunt. Nec quicquam magis patientiæ loco, nationes feræ ducunt, quam ut per memores cicatrices plurimum fuci artus bibant.* Solin. c. XXXV. p. 254. *Stigmata Britonum.* Tertullian. de veland. Virg. c. 10. *Corpora notant variis picturis animalium omnis generis.* Herodian. L. III. p. 301. 302.

(*e*) Tacit. Agric. caput II.

(*f*) Les anciens l'appellent *Iris*, *Juernia*, *Ouernia*, *Bernia*. Αἱ Βρετανίδες εἰσὶ δύο νῆσοι, Ουερνία καὶ Αλϐίον, ἤτοι Βεϱνία καὶ Αλβιων. C'est-à-dire, Les Isles Britanniques sont au nombre de deux; on les appelle Ouernia & Alouïon, ou selon d'autres Bernia & Albion. Eustath. ad Dionys. Perieg. vs. 284. 565. Ἰϐερνία ἡ Πρετανικὴ νῆσος τῶν δύω ἐλάσσων. C'est à dire, Journia, l'une des Isles Britanniques, la plus petite des deux. Stephan. de U. p. 420. & 412. Le Commentateur remarque qu'Aristote en avoit fait mention.

(*g*) *Ferocissimi Gallorum sunt, qui sub Septentrionibus habitant*

demeuroient dans cette Isle, étoient les plus feroces de tous les Gaulois. Cet Auteur suppose donc comme une chose reconnuë, que les habitans de l'Irlande étoient Bretons, & que les Bretons aussi étoient un peuple Celte ou Gaulois. On publioit sur le sujet des anciens Irlandois bien des choses qui sentent beaucoup la Fable. Solin (h), par exemple, leur attribuë, de boire le sang des ennemis qu'ils tuöient à la guerre, & de s'en barbouiller le visage. Il ajoûte, que quand une femme accouchoit d'un enfant mâle, elle lui présentoit les prémiers alimens sur la pointe de l'épée de son mari. La Cérémonie étoit accompagnée d'une priere, dont le précis étoit, que Dieu fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre & au milieu du tumulte des armes. Diodore de Sicile, dans le passage que je viens d'alleguer, en fait même des Antropophages, qui vivoient de chair humaine. Nous verrons en son lieu ce qu'il faut penser de toutes ces Fables. Contentons-nous de remarquer ici, que les Isles de la Grande-Bretagne sont, selon les apparences, les mêmes, qu'Herodote (i) appelle Cassiterides, sans pouvoir rien dire de certain de leur situation. *Je ne connois point*, dit il, *les Isles Cassiterides* (k), *d'où on nous apporte l'étain. Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé personne qui pût me décrire la Mer qui baigne cette partie*

bitant, & Scythiæ vicini sunt; dicunt ex iis nonnullos Antropophagos esse sicut Brittannos qui Irin *inhabitant.* Diod. Sic. L. V. p. 214.

(h) Solin. c. XXXV. p. 251.

(i) Herodot. L. III. c. 115.

(k) Κασσίτερος signifie en Grec de l'Etain.

CHAP. VII. *tie de l'Europe pour l'avoir vuë lui-même.* Comme les Auteurs, qui écrivirent après Herodote, ne trouverent point dans l'Ocean des Isles qui portassent le nom de Cassiterides, ils les placerent où ils le jugérent à propos. Solin les met (*l*) vis à vis de la Celtiberie. D'autres, plus avisez, ont avoué de bonne-foi, qu'ils ne savoient où elles étoient. Ainsi Pomponius Mela (*m*) les appelle des Isles Celtiques, sans en déterminer précisement la situation. Il paroît cependant par un passage de Strabon (*n*), que la position que l'on donnoit à ces Isles convenoit à peu près au Climat de la Grande-Bretagne; & je ne doute point du tout de la solidité de la remarque du même Géographe, qui dit ailleurs (*o*), que la raison pour laquelle ces Isles étoient presqu'inconnuës aux Anciens, c'est que les Pheniciens qui étoient Maîtres de la navigation, & qui tiroient un grand profit du commerce de l'étain, prirent toutes les précautions imaginables pour empêcher que les autres peuples ne découvrissent le païs où ils alloient chercher ce métail.

(*l*) Solin c. XXXVI. p. 256.
(*m*) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80.
(*n*) *Cassiterides in pelago & Britannico propemodum sitæ climate.* Strabo L. II. p. 120. 129.
(*o*) *Olim soli Phœnices hoc commercium fecerunt ex Gadibus, celantes omnibus navigationem.* Strabo III. 175. Un certain Dionysius les place dans les Indes. Steph. de U. p. 458.





CHAPITRE HUITIEME.

JE passe aux Celtes qui étoient établis le long du Danube, depuis la Forteresse de Carnuntum jusqu'au Pont Euxin. Il y en avoit des deux côtés du fleuve (*p*). Ceux, qui demeuroient sur la rive gauche du Danube, ne nous arrêteront pas long-tems. Ils n'ont été guéres connus; ni par les Grecs, qui, ayant établi quelques Colonies sur les côtes du Pont Euxin, ne se soucierent pas de pénétrer dans le cœur du païs; ni par les Romains, qui n'ont guéres porté leurs armes, ou au moins, fait des établissemens, de ce côté là, au-delà du Danube, avant le tems de Trajan. Outre le nom de Scythes (*q*), que l'on donnoit en général à tous les peuples du Nord, ceux dont nous parlons étoient encore désignez sous le nom particulier de Getes & de Daces. Strabon remarque, que quelques Anciens (*r*) appelloient Getes, les peuples qui demeuroient, vers

Les peuples établis au Midi & au Nord du Danube depuis Carnuntum jusqu'au Pont Euxin étoient Celtes.

Au-delà du fleuve étoient les Getes & les Daces qui étoient Celtes.

(*p*) *Ab Istro Septentrionem respiciunt, quæ sita sunt ultra Rhenum & Celticam habitata à Galaticis gentibus & Germanicis, usque ad Bastarnas & Tyregetas, ac Borysthenem,* &c. &c. *Meridiem versus sunt Illyricum, Thracia, & qui his permiscentur Celtici aliive populi ad Græciam usque.* Strabo L. VI. p. 289.

(*q*) *Σκύθαι τρόπον τινά.* Dio de Dacis Lib. LI. p. 460.

(*r*) *Est & alia regionis distributio quæ ab antiquo perduravit, ut alii Getæ apellentur. Getæ qui versus Pontum & Orientem inclinant, Daci qui in diversum ad Germaniam & Istri fontes vergunt.* Strabo L. VII. p. 304.

CHAP. VIII.

vers l'Orient & le Pont Euxin, & Daces ceux qui étoient établis du côté de la Germanie & des Sources du Danube. Cependant, il ne paroît pas qu'il ait approuvé & suivi cette distinction, puisqu'il appelle tantôt Getes (*s*), & tantôt Daces, le peuple, qui, du tems de Sylla & de Jules Cesar, se rendit célébre par ses conquêtes, & soumit la plûpart des nations voisines, sous la conduite de Bœrebistas. Le même Strabon (*t*) reconnoit que les Daces & les Getes avoient la même langue. Justin ajoûte (*v*) que les Daces étoient issus des Getes; & je ne crois pas me tromper, en assurant que les Daces & les Getes étoient un seul & même peuple, que les Grecs appelloient communement Getes, & les Romains Daces (*x*). Delà vient que Pausanias, écrivant en Grec (*y*), appelle Getes le peuple, qui obéissoit à Decebalus, & que l'Empereur Trajan soumit après une longue guerre; au lieu que les Romains l'appellent constamment Daces. On peut voir là-dessus les passages d'Appien & de Dion, que je cite en marge (*z*). Il est constant que c'est des

(*s*) Strabo L. IV. p. 298 VII. 303. 313.
(*t*) Strabo L. VII. p. 305.
(*v*) Justin. L. XXXII. c. III.
(*x*) *Getæ Daci Romanis dicti.* Plin. L. IV. c. XII.
(*y*) Οὗτος προσεκτήσατο ὁ Βασιλεὺς Γέτας τοὺς ὑπὲρ Θρᾴκης. Pausan. Eliac. I. c. XII. p. 406.
(*z*) *Getæ ultra Danubium à Romanis Daci apellati.* Appian. in Præfat. *Dacos illos nomino, nam hoc nomine seipsos nominant, & à Romanis apellantur, non ignorans à quibusdam Græcis eos Getas vocari, sive recte, sive perperam.* Dio L. LXVII. p. 761. *Qui trans fluvium habitant Daci vocantur, sive sint quidam Getarum, sive Traces Dacici generis, quod olim Rhodopem inhabitavit.* Dio. L. LI. p. 470.

des contrées que les Getes & les Daces occupoient anciennement, que sortirent, surtout dans le tems de la décadence de l'Empire Romain, les Bastarnes (*a*) les Visigoths (*b*), les Gepides, les Vandales, les Herules, & plusieurs autres peuples qui étoient indubitablement Celtes. Il me paroît même évident, quoi que la chose ait été contestée par quelques Auteurs modernes, que les Goths sont le même peuple que les anciens appelloient Getes. Isidore de Seville, Orose, & Procope (*c*) l'assurent. Claudien & Spartien le supposent aussi. Le prémier appelle toûjours (*d*) Getes, les Goths qui ravageoient l'Empire de son tems. Le second (*e*) rapporte une raillerie de Pertinax, qui disoit que Caracalla pouvoit ajoûter légitimement, à tous ses autres titres, celui de *Geticus Maximus*; insinuant qu'il le méritoit moins, par quelques petits avantages qu'il avoit remportez sur les

(*a*) On parle ci après, Paragr. *Bastarnes*, de ce Peuple, qui avoit aussi des établissemens au-delà du Danube.

(*b*) *Gothica quam Daciam appellavere majores nunc Gepidia dicitur.* Jornand. Getic. p. 628. Capitolin nomme plusieurs autres peuples Celtes qui sortirent de ces contrées. Capitolin. M. Aurel. c. XXII. p. 370.

(*c*) *Gothos veteres magis Getas quam Gothos vocaverunt.* Isidor. Orig. L. IX. c. II. p. 1041. *Getæ qui nunc Gothi.* Orosius L. I. c. XVI. p. 48. *Geticam gentem ajunt Gothos esse.* Procop. Gothic. L. I. c. XXIV. p. 372.

(*d*) Claudianus de Bello Getico & passim.

(*e*) *Cum Germanici, & Parthici, & Alemannici nomen ascriberet, nam Alemannorum gentem devicerat, Helvius Pertinax, filius Pertinacis, dicitur joco dixisse, Adde si placet etiam Geticus Maximus, quod Getam occiderat fratrem, &* Gothi, Getæ *dicerentur, quos ille dum ad Orientem transiit, tumultuariis præliis devicerat.* Spartianus Caracalla p. 731. & Pertinax p. 743.

CHAP. VIII.

les Goths, qui étoient appellez Getes, que parce qu'il avoit massacré son Frere Geta. Quoiqu'il en soit, il paroît clairement, par les noms des Villes & des cantons des Daces, que leur langue étoit l'ancien Celte ou Tudesque (*f*).

En deça du fleuve étoient plusieurs peuples reconnus pour Celtes.

A l'égard des Provinces situées sur la rive droite du Danube, depuis la Mer Adriatique jusqu'au Pont Euxin, il est certain qu'elles étoient remplies d'une infinité de peuples Celtes (*g*). C'est dans ces contrées qu'étoient établis les Gaulois, qui rechercherent l'alliance d'Alexandre le Grand. La plûpart des Auteurs modernes assûrent avec quelques anciens, que les rapides conquêtes de ce Prince, ayant porté son nom & la terreur de ses armes jusques dans le fond de l'Occident, les Gaulois, proprement ainsi nommez, s'empresserent de lui envoyer des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié. C'est, autant que je puis en juger, une erreur, qui vient uniquement de ce que l'on a confondu la (*h*) Gaule inferieure, qui appartenoit à l'Illyrie, avec celle qui étoit au-delà du Rhin. Effectivement, je trouve dans les Anciens, que les Gaulois envoyerent deux différentes Ambassades

C'est-là qu'étoient établis les Gaulois qui rechercherent l'Alliance d'Alexandre le Grand.

(*f*) *Sandava* Canton sablonneux, *Marcodava* Canton de frontiere, *Singidava*, Canton victorieux, *Argidava*, mauvais Canton, *Zarmi gethusa* maison ou habitation commune des Sarmates & des Getes. Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

(*g*) *Celtæ Thracibus & Illyriis permixti.* Strabo L. VII. p. 304. *Scordisci Galli permixti Illyriis ac Thracibus habitabant.* Idem p. 313. Voyez ci-dessus p. 45. not. (*p*).

(*h*) *Fama erat barbaros a Perseo mercede conductos per Galatiam inferiorem secundum Adriaticum mare in Italiam expeditionem suscipere.* Plutarch. P. Æmil. Tom. I. p. 259.

des à Alexandre le Grand. Il reçût la prémiere fur le bord du Danube, lorfqu'il revenoit de l'expédition qu'il entreprit la prémiere année de fon regne contre les Getes & les Triballes. Ces Gaulois étoient établis le long (*i*) de la Mer Adriatique. Ils avoient par confequent de juftes fujets d'apprehender, qu'Alexandre ne portât bientôt fes armes victorieufes dans le cœur de leur païs. Cependant, leurs Ambaffadeurs firent à ce Prince la plus romanefque de toutes les reponfes. On l'a tirée des Mémoires de Ptolemée fils de Lagus, qui étoit l'un des favoris d'Alexandre, & qui fut préfent à l'audience que fon Maître donna aux Ambaffadeurs Gaulois. Alexandre, les ayant invitez, leur demanda, le verre à la main, ce qu'ils redoutoient le plus dans le monde. Il s'imaginoit, que la renommée de fes exploits, ayant déja volé jufques dans le païs des Celtes & même au delà, les Ambaffadeurs lui répondroient, qu'ils ne redoutoient rien tant que fes armes. Au lieu de cela, ils lui répondirent, qu'ils ne craignoient autre chofe, fi ce n'eft que le ciel tombât fur eux; ajoutant pourtant, qu'ils mettoient fon amitié à fort haut prix. Une réponfe fi peu attenduë, & même fi choquante pour un Prince fier & ambitieux, n'empêcha pas qu'Alexandre ne careffât les Ambaffadeurs, & ne reçût les Gaulois au nombre de fes alliés; fe contentant de dire à ceux qui étoient autour de lui, que les Gaulois étoient

(*i*) *In Iftri ripa legati ad Alexandrum venere à Celtis, qui Ionium finum incolunt.* Arrian. Expedit. Alexandri, p. 11. *Celtæ, qui ad Adriam incolebant, amicitiæ & hofpitii jungendi caufa Alexandrum convenerunt.* Strabo L. VII. p. 301. 302.

CHAP. VIII.

étoient des gens à bravades (*l*). Ce Prince reçût une seconde Ambaſſade des Gaulois, peu de tems avant ſa mort, lorſqu'après avoir ſubjugué l'Orient, il menaçoit de tourner ſes armes du coté de l'Occident. C'eſt celle dont Juſtin fait mention (*m*). *Comme il retournoit à Babylone des extremitez de l'Ocean, il fut informé que des Ambaſſadeurs, envoyez par les Carthaginois, & par les autres peuples de l'Afrique, l'attendoient dans cette Ville; qu'il y en avoit même qui étoient venus d'un païs encore plus éloigné, d'Eſpagne, de Sicile, des Gaulois, de Sardaigne, & d'Italie.* De la maniere dont Juſtin place ici les Gaules, il eſt indubitable qu'il entend celles qui étoient voiſines de l'Eſpagne & de la Sardaigne. Cependant, il paroît clairement, par un paſſage de Diodore de Sicile, que les Gaulois, qui envoyerent une Ambaſſade à Babylone, étoient voiſins des Thraces, & que c'étoient même les ſeuls Gaulois que les Grecs connuſſent dans ce tems-là (*n*). *Arrivé*, dit-il, *à Babylone, Alexandre y trouva un grand nombre d'Ambaſſades, envoyées par les Carthaginois, par les Grecs, par les Illyriens, & par les peuples qui habitent le long de la Mer Adriatique, par les Thraces, & par les Gaulois leurs voiſins, qui commençerent alors à être connus par les Grecs.* J'avoue que j'ai beaucoup de penchant à croire, que Trogue Pompée, dont Juſtin eſt l'Abbréviateur, a copié dans cet endroit Diodore de Sicile, & qu'il a même enchéri ſur ſon Auteur, en faiſant paroître à la cour d'Alexandre des Ambaſſadeurs ve-

(*l*) Ἀλάζονες. Arrian. ub. ſup.
(*m*) Juſtin. L. XII. c. XIII.
(*n*) Diod. Sic. L. XVII. p. 623.

venus d'Espagne, des Gaules, & d'Italie. Comme Tite Live (o) assûre formellement, que le nom d'Alexandre le Grand ne parvint pas jusqu'aux Romains, il est assez naturel de croire, qu'il parvint encore moins à des peuples beaucoup plus éloignez de l'Asie & de la Grece, & qui n'entretenoient aucun commerce avec les étrangers. CHAP. VIII.

Et ceux, qui, après avoir pillé la Grece & le Temple de Delphes, allerent s'établir dans l'Asie mineure.

Les Gaulois, qui ravagerent la Macedoine & la Grece, environ 45. ans (p) après la mort d'Alexandre, & qui passerent ensuite dans l'Asie Mineure, où ils occuperent les contrées de la Phrygie, qui ont été connuës depuis sous le nom de Galatie ou de Gallo-Grece; ces Gaulois sortirent aussi des Provinces qui sont au Midi du Danube: & j'ose bien assûrer, qu'ils y avoient été établis de toute ancienneté. Il ne sera pas inutile de faire ici une courte Digression, qui me ramenera bientôt à mon sujet. On ne peut presque faire aucun fonds sur ce que les Anciens rapportent de cette Expedition que les Gaulois entreprirent contre la Grece, & en particulier contre la Ville & le Temple de Delphes. Comme ils ont copié imprudemment les Relations des Prêtres de Delphes, qui étoient chargées d'un faux merveilleux, il leur est arrivé de tomber dans une infinité de contradictions palpables. Ils disent, par exemple, que les Gaulois (q), ayant été repoussez avec vigueur, & chassez de la Grece, passerent les uns en Thrace, les autres en Asie, & qu'il y en eut même qui retournerent

(o) Tit. Liv. L. IX. c. XVIII.
(p) L'an de Rome 474. avant J. C. 278.
(q) Justin. L. XXXII. c. III. Polyb. Lib. IV. p. 315. Pausanias Attic. c. III. p. 11. Achaic. c. VI. p. 537.

CHAP. VIII.

rent dans les Gaules leur ancienne patrie. Mais, en même tems, ils assûrent, que (*r*) les Gaulois perirent tous dans cette expedition, jusques-là qu'il n'en échappa pas ún seul homme. Ils disent aussi que les Gaulois (*s*) ne pûrent prendre le Temple de Delphes, pour la défense duquel les Dieux mêmes combattirent. Ailleurs, néanmoins, ils avouënt (*t*) de bonne foi, que le temple fut pillé; ils attribuent les malheurs de Brennus, & de son armée, à l'indignation d'Apollon, dont on avoit violé la Majesté; ils assûrent, que la malédiction, dont les Gaulois s'etoient chargez par ce Sacrilege, s'étendit sur toute leur posterité, qui fut errante & vagabonde sur la terre, jusqu'à ce qu'elle fut entierement consumée; ils ajoûtent même, que Cepion (*v*), Consul Romain, (il faloit dire Proconsul,) ne fut battu par les Cimbres plus de 175. ans (*x*) après, que parce qu'il avoit pillé le trésor sacré de Toulouse, qui renfermoit une partie du butin que les Gaulois avoient apporté de Delphes. Quelque penchant que l'on ait à juger favorablement des Anciens, on ne peut les excuser, ni de s'être fiez trop légerement à de mauvaises Relations, ni d'avoir été assez peu exacts pour ne

(*r*) Justin XXIV. 8. Diod. Sic. L. XXII. c. XIII. in Excerpt. Legat. apud Hoeschelium, p. 157. Pausan. Phocic. c. XXIII. p. 856.

(*s*) Justin. XXIV. 8. Pausan. Attic. c. III. p. 11. Arcad. c. X. p. 620 Phocic. c. XXIII. p. 853. Cicero de Divinat. L. I. p. 3772.

(*t*) Diod. Sic. L. V. p. 214. Valer. Max. L. I. c. I. p. 8. Appian. Illyr. p. 1196. Justin. L. XXXII. c. III. Athenæus. L. VI. 174.

(*v*) Justin. XXXII. 3. Strabo L. IV. p. 188. Dio in Excerpt. Valesii, p. 630.

(*x*) L'an de Rome 649.

ne pas s'apperçevoir des contradictions où ils tomboient. Je conclus delà, que, sans donner dans le Pyrrhonisme Historique, on peut se défier des mêmes Auteurs, lorsqu'ils disent que les Gaulois (*y*), qui pillerent le Temple de Delphes, & qui passerent ensuite en Asie, sortoient originairement des Gaules proprement ainsi nommées, & qu'ils y retournerent en partie. C'est, selon les apparences, une pure fable, comme je le montrerai plus au long, en parlant des migrations des Celtes. Les Gaulois de l'Illyrie étoient à la vérité le même peuple que ceux qui demeuroient au-delà du Rhin; mais, au reste, ils avoient toûjours été voisins de la Grece; ils en avoient même possédé la plus grande partie, sous le nom de Pelasges. Il est vrai, qu'une partie des Gaulois, qui passerent en Asie, prenoit le nom de Tectosages, & que Strabon en tire cette consequence (*z*), qu'il est assez probable qu'ils étoient venus du côté de Toulouse, où il y avoit un peuple qui portoit le même nom. Mais, la preuve n'est d'aucun poids, parce que le nom de Tectosages étoit commun à une infinité de peuples Celtes, pour ne pas dire à tous. Comme ils se croyoient issus du Dieu *Teut*, que Jules Cesar appelle *Dis* (*a*), & Tacite *Tuiston* (*b*), ils prenoient le nom de *Teutones*, *Teutonarii*, *Teutobodiaci*, Tectosages (*c*), *Tau-*

(*y*) Justin. XXIV. 4. XXXII. 3.

(*z*) Strabo, L. IV. p. 187.

(*a*) Cæsar, L. VI. c. XVIII. Il confond au reste mal à propos le *Dis* des Celtes avec le *Dis* ou Pluton des Romains. Je le prouverai en parlant de la Religion des Gaulois.

(*b*) Tacit. Germ. c. II.

(*c*) *Volcæ Tectosages* (c'est le nom des Celtes qui demeu-

CHAP. VIII.

Taurisci, *Taulantii*, ou quelque autre nom semblable, en consideration de leur origine. C'est, pour le remarquer en passant, la raison pour laquelle on trouve, dans toute la Celtique, une infinité de noms propres d'hommes, de femmes, de peuples, de villes, de cantons, dans la composition desquels celui de *Teut* entre pour quelque-chose. C'est une preuve bien foible, que celle que l'on tire du nom de Tolistoboiens, que portoit une tribu des Gaulois en Asie, pour montrer qu'ils venoient orginairement de Toulouse; puisque Strabon a remarqué (*d*), que, des trois Nations qui s'établirent dans la Galatie, les Tectosages étoient les seuls qui portassent le nom d'une Nation Celtique, au lieu que les Tolistoboïens (*e*), & les Trocmes, portoient celui de leur chef. On pourroit dire avec autant de vraisemblance, mais en même tems avec aussi peu de fondement, que les Celtes, qui passerent en Asie, étoient Germains ou Teutons, parce qu'il y avoit dans la Galatie une de leurs tribus qui portoit le nom de Teutobodiaci (*f*).

Les Scordisces étoient Celtes ou Gaulois.

Quoiqu'il en soit, il est constant qu'il y avoit

meuroient autour de Toulouse) signifie en Tudesque un peuple (*Volck*) qui parle la langue de *Teut* (*Teutsagen*), ou qui est issu de *Teut* (*Teutsahne*). Les noms de *Teutones*, & de *Teutonarii*, designent la même chose. *Teutboden*, *Taulant*, païs de *Teut*. *Taurich*, Royaume de Teut.

(*d*) *Tres Galatarum gentes sunt, quarum duæ à Ducibus nomen habent, Trocmi ac Tolistobogi, tertia à Celtica gente Tectosages.* Strabo L. XII. p. 166.

(*e*) Selon les apparences, les Tolistoboiens, sont les Boies, ou Boiens, que le Général Tolisto commandoit. Les Trocmes étoient aussi appellez Trocmeni. Steph. de U. 719.

(*f*) Plin. H. N. Lib. V. c. XXXII. p. 626.

avoit au midi du Danube plusieurs peuples Celtes ou Gaulois, qui ont été reconnus pour tels, par tous les anciens Auteurs. Tels étoient les Scordisces, les Bastarnes, les Boiens, les Taurisces, & les Japydes. Les Scordisces étoient l'un des peuples les plus belliqueux de toute l'Illyrie. Une partie de cette nation étoit établie sur les bords du *Noarus* (g), du côté de la Ville de Segeste, qui porte aujourd'hui le nom de Sissech. L'autre partie demeuroient plus bas, au conflant du Danube & de la Save (h), & c'étoit-là l'ancienne habitation des Scordisces (i). Ils occupoient, de ce côté-là, une grande étenduë de païs; leurs limites s'étendant jusqu'aux montagnes (k) de Thrace & de Macedoine, & au païs des Triballes, des Mœsiens, & des Dardaniens. Comme ils avoient accoutumé de parcourir, les armes à la main, toutes les Provinces qui leur étoient voisines, on les voit

(g) Strabo, L. VII. p. 313. 314. 318. Ce sont ceux qu'Appien & Pline placent dans la Pannonie. Appian. Illyr. p. 1195. Plin. H. N. Lib. III. c. XXV. p. 384. Au reste, Strabon se trompe, lorsqu'il dit dans cet endroit, que le Noarus se jette dans le Danube. Il confond, même d'une maniere tout à fait pitoiable, le cours des autres fleuves de cette contrée. Voici ses paroles. *Corcoras.. in Savum influit, Savus in Dravum, hic in Noarum apud Segesticam; inde Noarus augetur, hausto Colapi amne, (qui ex Albio monte per Japodas delabitur) inque Danubium apud Scordiscos exit,* p. 314. Strabon se contredit outre cela lui-même, puisqu'il assûre ailleurs, que le Colapis se jette dans la Save. Strabo IV. 207. La vérité est, que le *Corcoras*, le *Noarus*, & le *Colapis*, se jettent dans la Save, le Drave & la Save dans le Danube.

(h) Justin. XXXII. 3. Athenæ. L. VI. p. 174.

(i) Appian. ub. sup.

(k) Strabo L. VII. 317. 318. Sext. Ruf. c. IX. p. 12. T. Liv. L. XLI. c. XIX.

CHAP. VIII.

voit paroître encore (*l*), dans toutes les autres contrées de l'Illyrie & de la Thrace. Personne ne conteste, qu'ils ne fussent Celtes ou Gaulois; car, on leur donne indifféremment l'un & l'autre de ces noms (*m*). Il y a même des Historiens, qui prétendent qu'ils sortoient (*n*) originairement des Gaules. Ce qu'il y a de certain, c'est, qu'étant voisins de la Grece, ils furent les promoteurs & les chefs (*o*) de l'Expédition que les Gaulois entreprirent contre ce païs; & qu'après avoir été extrémement puissans dans l'Illyrie, ils furent enfin soumis par les Romains (*p*), Tibere les ayant entierement subjuguez, lorsqu'il commandoit les armées d'Auguste en Pannonie, & s'étant ensuite servi utilement de leur secours contre les autres Pannoniens (*q*).

Les Bastarnes.

Les Bastarnes étoient une autre nation Celte ou (*r*) Gauloise de la même contrée. Ils ne différoient anciennement des Scordisces (*s*), ni pour la langue, ni pour les coutumes: mais, le voisinage des Sarmates (*t*) leur fit adopter insensiblement plusieurs coutûmes de

(*l*) Strabo ub. sup. T. Liv. L. LVI. & LXIII. Am. Marcell. L. XXVII. c. IV. p. 482.

(*m*) Strabo VII. 296. 315.

(*n*) Justin XXIV. 4. Liv. Epit. LXIII.

(*o*) Justin. XXXII. 3. Athenæ. ub. sup.

(*p*) Strabo VII. 317. Vellei Paterc. L. II. c. XXXIX. p. 182.

(*q*) Dio. L. LIV. p. 543.

(*r*) Diod. Sicul. in Excerpt. Valef. L. XXVI. p. 313. Polyb. ibid. Legat. LXII p. 883. Tit. Liv. L. XLIV. c. XXVI. Plutarch. Æmil T. I. p. 259. Appian. Mithrid. p. 410. Voyez ci-dessus p. 16. not. [*e*].

(*s*) Liv. XL. 57. XLI. 19.

(*t*) Voyez ci-dessus p. 14. not. [*p*].

de ces peuples; desorte qu'à la fin, ils passerent pour de véritables Sarmates (*v*). La plus grande partie des Bastarnes demeuroit (*x*) au delà du Danube, du côté de la Pologne. Delà vient, qu'ils sont appelles tantôt (*y*) Scythes, tantôt (*z*) Getes, tantôt Germains: ces dénominations étoient communes à tous les peuples établis au delà du Danube. Pline les met (*a*) expressément au nombre des Germains, il en fait même l'un des cinq (*b*) peuples qui de son tems étoient Maîtres de toute l'ancienne Germanie. Strabon, qui les place sur les frontieres de la Germanie (*c*), avouë aussi, qu'ils ne différent pas des autres peuples de ce vaste païs. Comme Ovide trouva encore des Bastarnes (*d*) le long du Pont Euxin, il en resulte, qu'ils occupoient les mêmes contrées que les Getes & les Daces, ou plûtôt, qu'ils étoient le même peuple, auquel les chariots, qui leur tenoient (*e*) lieu

CHAP. VIII.

(*v*) Ptolem. L. III. c. V. p. 81.
(*x*) Strabo II. 128. 129. VI. 289.
(*y*) Dio. L. XXXVIII. p. 64.
(*z*) Appian. Maced. p. 1223.
(*a*) *Adversa Bastarnæ tenent aliique inde Germani.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XII. p. 465
(*b*) *Germanorum quinta pars Peucini, Bastarnæ, supradictis contermini Dacis.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XIV. p. 477.
(*c*) *In mediterraneis Bastarnæ sunt, Tyrigetis ac Germanis confines, ac fere ipsi quoque Germanici generis.* Strabo VII. 306. Voyez aussi Tacite Germ. c. XLVI.
(*d*) *Hactenus Euxini pars est Romana sinistri, Proxima Bastarnæ, Sauromataque tenent.* Ovid. Trist. L. II. vs. 197. Denys le Géographe en met au Nord du Danube jusqu'à l'embouchure du Palus Mœotides. . . Μαιώτιδος ἐς στόμα λίμνης, Γερμανοὶ, Σαρμάται, τε, Γέται θ' ἅμα Βαστάρναιτε. Dionys. Perieg. vs. 304.
(*e*) Dio. L. LI. p. 461.-463.

CHAP. VIII.

lieu de maisons, & sur lesquels ils tranoient par-tout leurs femmes, leurs enfans, & leur bagage, firent donner le nom de *Bastarnes* (*f*), qui signifie un chariot, une voiture. Outre les Bastarnes, qui étoient au delà du Danube, il y en avoit encore plusieurs tribus dans la Province de Thrace (*g*), & d'autres dans les Isles du Danube, particulierement dans celle de Peuce à l'embouchure du fleuve, d'où ils reçûrent le nom de Peucins (*h*). Il ne se passoit au reste gueres d'année, où les Bastarnes ne passassent le Danube, pour piller les contrées de la Thrace (*i*) & de l'Illyrie. Persée, Roi de Macedoine (*k*), les appella à son secours, avec leur Roi Clondicus ou Clovis, pour les opposer aux Romains; mais, il perdit, par son avarice, les grands avantages qu'il auroit pû tirer de l'alliance d'une nation si belliqueuse. Comme les plus grandes forces des Bastarnes (*l*) étoient au delà du Danube, ils ne furent jamais pleinement soumis par les Romains, qui fortifierent du tems d'Auguste (*m*) la Ville de Segeste, pour leur servir de magazin & de boulevard contre ce peuple. Cela n'empêcha pas qu'il ne fit de frequentes courses sur les terres de l'Empire jusqu'au tems de Diocletien.

Les

(*f*) On le trouve en ce sens dans Gregoire de Tours III. 26.

(*g*) Strabo VII. 296.

(*h*) Strabo L. VII. 305. 306. Tacit. ub. sup.

(*i*) Dio, Strabo, ub. sup.

(*k*) Polyb. ub. sup. T. Liv. XLIV. 26. ci-dessus p. 16. not. [*e*].

(*l*) *Bastarnæ gens trans Istrum habitans.* Steph. de Urb. p. 212. Liv. XL. 57. Oros. IV. c. XX. p. 231.

(*m*) Appian. Illyr. p. 1205.

CHAP. VIII.

Les Boiens.

Les Boiens étoient auſſi un peuple (*n*) Celte ou Gaulois de la Thrace & de l'Illyrie. Il y avoit des Boiens au delà du Danube, dans la foreſt Hercynie (*o*). Ce ſont ceux, qui étoient établis en Boheme, d'où ils furent chaſſez par les Marcomans. Il y en avoit d'autres, qui étoient meſlez parmi les habitans de la Thrace (*p*); & d'autres enfin, qui demeuroient dans l'Illyrie, entre le Danube & le Drave (*q*): c'eſt de ceux-là qu'il s'agit principalement ici. On prétend, que les Boiens étoient tous venus des Gaules (*r*), ou d'Italie (*s*). Ce n'eſt pas le lieu d'examiner ici cette queſtion, que j'aurai occaſion de toucher, lorſque je parlerai des migrations des Celtes: &, dans le fonds, la queſtion eſt fort indifférente, s'il eſt certain, comme je le crois, que les Gaules, l'Allemagne, l'Italie, & en un mot la plus grande partie de l'Europe, étoit anciennement habitée par un ſeul & même peuple. Ce qu'il y a ici de conſtant, c'eſt que les Boiens, qui étoient établis entre le Danube & le Drave (*t*), autour de la riviere d'Arabon & du Lac de Peiſo, furent battus & chaſſez de leur païs par Boerebiſtas (*v*), Roi des Getes, dont j'ai déja fait mention,

(*n*) Strabon les appelle Gaulois L. VII. p. 315. & Celtes ibid p. 296.

(*o*) Tacit. Germ. c. XXVIII. & XLII. Strabo ex Poſidonio L. VII. p. 293. & 290.

(*p*) Strabo L. VII. 296.

(*q*) Voyez la note [*z*] & la note [*e*] de la page ſuivante.

(*r*) Tit. Liv. L. V. c. XXXIV. & V. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(*s*) Strabo V. 213.

(*t*) Plin. H. N. Lib III. c. XXIV. p. 384.

(*v*) Strabo VII. 304. 313. 315.

CHAP. VIII.

mention ; & que ce païs, étant demeuré desert & inculte (*x*), fut appellé le *Desert des Boiens* (*y*), du nom de ses anciens habitans. Les Romains y bâtirent depuis les Villes de *Scarabantia* (*z*), & de *Sabaria*, dans la derniere desquelles l'Empereur Claude établit une Colonie Romaine. Comme Boerebistas (*a*) étoit contemporain de Sylla & de Jules Cesar, il y a apparence, que Jules Cesar parle des Boiens depossédez par ce Roi des Getes (*b*), lorsqu'il dit que les Boiens, qui avoient demeuré au delà du Rhin (*c*), & qui étoient décendus dans la Noricie, où ils avoient assiegé la Ville de Noreia (*d*), furent appellez par les Helvetiens pour faire irruption avec eux dans les Gaules. Après la défaite des Helvetiens, Jules Cesar assigna à ces Boiens une contrée du païs (*e*) des Eduëns, où ils subsistoient encore du tems de Pline (*f*).

Les Taurisces.

Les Taurisces (*g*) ou Tauristes, que quelques-uns appelloient Ligurisces, étoient aussi un

(*x*) Strabo V. 213.

(*y*) *Deserta Bojorum.* Plin. ub. sup. *Bojorum Solitudo.* Strabo VII. p. 292.

(*z*) *Deserta Bojorum jam tamen Colonia Divi Claudii Sabaria, & oppido Scarabantia Julia habitantur.* Plin. ub. sup.

(*a*) Strabo IV. p. 298.

(*b*) Cesar. Commt. Lib. I. c. V.

(*c*) On voit-là le peu d'exactitude de Jules Cesar, lorsqu'il parle de la Germanie. Il dit qu'un peuple établi dans la Pannonie, c'est-à-dire *en Hongrie*, demeuroit au delà du Rhin.

(*d*) Elle étoit située sur une riviere qui se jette dans la Mer Adriatique près d'Aquilée. Strabo V. 214.

(*e*) Cæs. I. 28.

(*f*) Plin. H. N. Lib. IV. c. XVIII. p. 485.

(*g*) Strabo Lib. VII. p. 296. Dans cet endroit Strabon les appelle Celtes, & à la p. 313. du même Livre. Ailleurs, il les appelle Gaulois. Voyez L. VII. p. 293.

un peuple Celte, établi autour du Danube. Ils n'étoient séparez des Scordisces, (je parle de ceux qui demeuroient le long du *Noarus*,) que par une montagne. Pline (*h*), qui l'appelle le mont Claude, place les Scordisces au midi, & les Tauristes au Nord de cette montagne. Comme les Tauristes étoient voisins (*i*) des Boiens, & soumis avec eux au Roi Critasirus (*k*) ou Cretosirus, qui fut defait par Boerebistas, ils se virent aussi contraints de quitter leurs anciennes habitations, & de chercher un nouvel établissement dans les Provinces voisines. Ils le trouverent dans la Noricie (*l*), du côté d'Aquilée & de Nauportum, où leur ancien nom se perdit insensiblement, & fut changé en celui de Noriciens (*m*); mais, ils n'y demeurerent pas longtems en repos. Etant aux portes de l'Italie, ils furent l'une des prémieres conquêtes d'Auguste (*n*), lorsqu'il porta ses armes dans l'Illyrie l'an 719. de la fondation de Rome. Il y avoit, au reste, dans les Alpes (*o*), plusieurs peuples qui portoient en commun le nom de Taurisces. Strabon en place d'autres dans la Thrace (*p*), & Ptolemée au (*q*) delà du Danube dans la Dace.

CHAP. VIII.

En-

(*h*) *Mons Claudius, cujus in fronte Scordisci in tergo Taurisci.* Plin. L. III. c. XXV. p. 384.

(*i*) Strabo V. 213.

(*k*) Strabo VII. 304. 313.

(*l*) Strabo VII. 313.

(*m*) *Juxta Carnos quondam Taurusci apellati nunc Norici.* Plin. Lib. III. c. XX. p. 376. Strabo Lib. IV. p. 206. 208.

(*n*) Appian. Illyr. p. 1203.

(*o*) Plin. ub. sup. Polyb. L. II. p. 103. 116.

(*p*) Strabo VII. 296.

(*q*) Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

CHAP. VIII.

Les Japodes.

Enfin, les Japydes ou Japodes (*r*) étoient encore un peuple Celte de l'Illyrie. Ils demeuroient entre les Istriens (*s*) & les Liburniens, le long de la Mer Adriatique, d'où leur païs s'étendoit fort avant dans les terres (*t*). Ils avoient été vaincus dès l'an 625. de Rome par Sempronius Tuditanus & Tiberius Pandusius (*v*) : mais, comme ils étoient mal soumis; qu'ils exerçoient des brigandages continuels contre les sujets de la Republique (*x*); & qu'ils refuserent même de payer aucun tribut aux Romains pendant les guerres civiles entre Cesar & Pompée : l'Empereur Auguste se vit obligé de les attaquer avec les autres Illyriens l'an 719. de Rome; & ce ne fut qu'alors, dit Appien, (*y*) qu'ils furent pleinement soumis au joug des Romains.

Origine du Nom de Pannoniens.

Il ne faut pas oublier ici, que les Scordisces, les Taurisces (*z*), avec tous les autres peuples qui demeuroient entre la Save (*a*), le Drave, & le Danube, étoient compris sous le nom général de Pannoniens. On leur donnoit ce nom, à cause des habits qu'ils portoient. Ils coupoient (*b*) l'étoffe ex plusieurs bandes,

(*r*) *Japodes permixta nunc Illyriis & Celtis gens.* Strabo IV. 207. *Armatura iis Celtica.* Idem VII. 314. Ἰάποδες ἔθνος Κελτικόν. Steph. de Urb. p. 407.

(*s*) Plin. H. N. Lib. III. c. IV. p. 314.

(*t*) Strabo VII. 313. Appian. ub. sup. p. 1205.

(*v*) T. Liv. Epit. LIX. Plin. Lib. III. c. XIX. p. 374. & not. Harduini, Appian. Illyr. p. 1200.

(*x*) Strabo IV. 207. Dio. Lib. XLIX. p. 403.

(*y*) *Tunc primum Romanorum tulêre jugum.* Appian. Illyr. 1205. Dio. ub. sup. Strabo VII. 314.

(*z*) Plin. Lib. III. cap. XXV. p. 384. *Scordisci populus Pannoniæ.* Stephanus de Urb. p. 674.

(*a*) Solin. c. XXXIV. p. 250. Florus Lib. IV. c. XII. Ptolem. Lib. II. c. XV. & XVI. p. 62. 63.

(*b*) *Pannonii vocantur, quod tunicas manicatas é vestimentis qui-*

bandes, ou petits morceaux, qu'ils appelloient *Pannen*, & qu'ils cousoient ensemble à la maniere du païs. Il suffit de lire ce que Dion (c) & Appien disent des coutumes & de la maniere de vivre des Pannoniens en général, pour se convaincre qu'ils étoient Celtes : aussi Zosime les appelle-t-il de ce nom, comme je l'ai déja remarqué (d).

Cluvier relevé.

Puisqu'il paroît clairement par ce que je viens de dire, qu'il y avoit plusieurs peuples Celtes ou Gaulois sur la rive droite du Danube, il en resulte que Cluvier (e) n'avoit aucun sujet de relever Zosime (f) pour avoir dit que *Maximien Hercule vint trouver Dioclétien à Carnuntum qui est une Ville de la Celtique.* On prétend que l'Auteur (g), ou au moins les Copistes, ont fait dans cette occasion une lourde bevuë, qu'il faut corriger par Ammien (h) Marcellin, qui fait de Carnuntum une Ville de l'Illyrie; ou par Pline (i) & par Aurelius Victor, qui la placent dans la Pannonie. Toutes ces corrections sont parfaitement inutiles. Carnuntum étoit dans l'Illyrie, qui, du tems de Zosime, comprenoit dixsept Provinces (k). Elle étoit située en particulier dans

quibusdam in Pannos more indigenarum patrio scindant & consuant, atque inde sibi nomen assumunt. Dio. Lib. XLIX. p. 413.

(c) Dio. ub. sup. Appian. Illyr. p. 1205.

(d) Voyez ci-dessus p. 36. note [c].

(e) Cluver. Germ. Ant. p. 735. Le P. Petau a fait la même Faute, Rat. Temp. Lib. VI. p. 286.

(f) Zosim. Lib. II. c. X. p. 139.

(g) Vid. Cellar. notis ad Zosim.

(h) Ammian. Marcell. Lib. XXX. c. V. p. 598.

(i) Plin. Lib. IV. c. XII. p. 465. Lib. XXXVII. c. III. p. 370. Aurel. Victor. Cæsar. p. 133.

(k) *Habet Illyricus septem & decem Provincias, Noricorum duas,*

CHAP. VIII.

dans la Pannonie (*l*) prémiere ou ſuperieure, qui appartenoit au gouvernement de l'Illyrie; mais, elle étoit auſſi une Ville de la Celtique, parce que les Germains & les Pannoniens (*m*), dont Carnuntum ſéparoit les frontieres, étoient des peuples Celtes.

Scaliger relevé.

Par la même raiſon (*n*), Scaliger s'eſt un peu précipité, lors qu'il accuſe Socrate (*o*), & ceux qui l'ont ſuivi, d'avoir commis une faute, en faiſant de la Ville de Murſa une fortereſſe des Gaules; au lieu, dit-il, qu'il paroît par une Inſcription, que Murſa étoit dans la Pannonie inferieure. Il n'y a point de contradiction entre Socrate & l'Inſcription. Murſa (*p*), Ville, que l'Empereur Adrien avoit conſtruite, ou fortifiée, étoit dans la Pannonie inferieure (*q*) du côté de Sirmium; & les Pannoniens, établis de ce côté-là, étoient les Gaulois appellez Scordiſces. Non ſeulement il y avoit pluſieurs peuples Celtes au midi du Danube; j'oſe aſſûrer encore, qu'à la reſerve des Sarmates (*r*), qu'il faut toûjours excepter, tou-

duas, Pannoniarum duas, Valeriam, Saviam, Dalmatiam, Mœſiam, Daciarum duas, & in Diœceſi Macedoniæ ſeptem ſunt. Sexti Rufi Breviar. p. 11. Voyez auſſi Appian. Illyr. p. 1198.

(*l*) Antonini Itin. pag. 15. Ptolem. Lib. II. cap. XV. p. 62.

(*m*) Plin. L. IV. c. XII. p. 465.

(*n*) Scalig. notis ad Euſebii vel Hieronymi Chron. in Theſauro Temp. p. 253. 254.

(*o*) Socrat. Lib II. c. XXXII. Sozom. Lib. IV. c. VI. Hiſtor. Tripart. Lib. V. c. IV. p. 263.

(*p*) Steph. de Urb. p. 566.

(*q*) Itiner. Antonini p. 8. 14.-17.

(*r*) Il y avoit pluſieurs peuples Sarmates dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. II. Strabo Lib. VII. 296. Ovid. Epiſt. ex Ponto Lib. III. Ep. II. vſ. 40. Triſt. Lib. V. Eleg. XII. vſ. 58.

toutes les autres nations de ces contrées, bien qu'elles ne portassent pas le nom de Celtes ou de Gaulois, étoient pourtant le même peuple. Je suis obligé de le supposer ici, pour éviter la longueur excessive où je tomberois, si je voulois parler en détail de tous les peuples qui étoient compris sous les noms généraux (*s*) d'Illyriens, de Mœsiens, & de Thraces. J'espere que le Lecteur en sera convaincu, parce que j'aurai occasion de remarquer dans ce Livre, & dans les suivans, de leur langue & de leurs coutumes. On trouve, au reste, dans Appien (*t*), une tradition sur l'origine de ces peuples, qui est à la vérité fabuleuse; mais, elle prou-

(*s*) L'Illyrie, proprement ainsi nommée, comprenoit les Provinces qui s'étendoient le long de la Mer Adriatique, depuis les Alpes jusqu'à la Macedoine, Solin. c. XIV. p. 209. Florus Lib II. c. V. La Mœsie commençoit au confluent du Danube & de la Save, d'où elle s'étendoit jusqu'au mont Hæmus. Dio. Lib. LI. p. 463. Solin. c. XV. p. 215. & selon Pline jusqu'au Pont Euxin. Plin. Lib. III. c. XXVI. p. 386. La Province de Thrace étoit située entre le mont Hæmus, la Grece, le Pont Euxin, & la Mœsie. Pomp. Mela Lib. II. c. II Amm. Marcell. Lib. XXVII. c. IV. p. 482. Appian. Mithrid. p. 365. Solin. c. XIV. p 209. Mais, outre cela, le nom de Thraces est donné dans un sens plus etendu à la plûpart des autres peuples qui étoient au midi du Danube. Aux Scordisces par Florus Lib. III. c. IV. & par Sextus Rufus c. IX. p. 12; aux Bastarnes par Appien. Mithrid. p. 365. & par Dion Cassius in Excerpt. Valesii p. 611; aux Getes par Herodote Lib. IV. c. XCIII. par Pomponius Mela Lib. II. c. II. par Strabon L. VII. p. 295. & par Estienne de Bysance de Urbibus p. 271.

(*t*) *Romani asserunt ejus Provinciæ cognomen ab Illyrio Polyphemo ortum habuisse. Polyphemo quippe Cyclopi ac Galateæ, Celtum & Illyrium & Gallum filios extitisse, eosque ex Sicilia progressos, Celtis & Illyriis & Galatis ab ipsis cognomen assumentibus imperitasse. Et hæc mihi inter pleraque à multis memorata placuêre. Illyrio deinde filios Achillem* (Εγχέλεα) *Autarium, Dardanum, Madum, Taulanta, Perhabeumque* refe-

Chap. VIII.

prouve au moins, qu'on les regardoit tous comme décendus, avec les Celtes, d'une même tige. C'est dans cette vuë que je la rapporte ici; car, je ferai obligé d'y revenir encore dans la suite.



Chapitre Neuvieme.

Les anciens habitans de la Grece étoient Scythes, & le même peuple qui reçût ensuite le nom de Celtes.

JE ne dois pas quitter le voisinage de la Grece, sans dire ma pensée sur les anciens habitans d'un pais, qui a été, pour ainsi dire, le berçeau des sciences, & des beaux Arts, au moins par rapport à l'Europe. Je suis dans l'opinion, que les prémiers habitans de la Grece étoient le même peuple, qui occupoit, comme je l'ai montré, les autres Provinces de l'Europe, & que l'on désigna dans la suite sous le nom de Scythes & de Celtes. On sait que les Egyptiens, & les Phéniciens, commencerent de bonne heure à équip-

referunt; filias quoque Partho & Daorto & Dassaro & alias à quibus Taulantii, Perhæbi, Achillai, (Ἐγχέλεες) *Autarici, Dardani, Partheni, Dasçretii, Darsiique prodiere. Ipsi vero Autario, Pannonium vel Paonem* (Πάιονα) *existimant filium fuisse, & Scordiscum, Paonum* (Πάιονον) *& Triballum, à quibus pariter nationum cognomina traducta sunt; & hæc quidem ab antiquitate repetuntur.* Appian. Illyr. 1194, 1195. Je remarquerai en passant, que les Anciens, quand ils étoient en peine sur l'origine d'une nation, ou du nom qu'elle portoit, se tiroient ordinairement d'affaire, en supposant un Roi, qui avoit porté ce nom, & qui l'avoit transmis à ses sujets. Ils disent, que les Pannoniens ont reçû ce nom de Pannonius, les Dardaniens de Dardanus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus.

équipper des flottes, & à faire des établissemens le long des côtes de la Mer Mediterranée, jusqu'aux colomnes d'Hercules. Il est même à présumer, qu'ils commencerent ces établissemens par la Grece, qui, étant à portée de leur païs, étoit d'ailleurs fort à leur bienséance; parce qu'elle leur ouvroit plusieurs autres Provinces de l'Europe. Quoiqu'il en soit du tems, où les Phéniciens & les Egyptiens passerent pour la prémiere fois en Grece (v), il est constant & reconnu, qu'ils y envoyerent des Colonies (x); & que, s'y étant fortifiez, ils chasserent une partie des anciens habitans, & soumirent les autres à leur domination. Il est facile de juger de ce qui dût arriver dans cette occasion. Le vainqueur, qui donnoit la Loi, voulut la donner à toute sorte d'égards: il voulut contraindre le vaincu à reçevoir tous ses usages, & à se former sur son modele; mais, il lui falut du tems pour venir à bout de son dessein: il ne put empêcher d'ailleurs, que les habitans naturels du païs ne conservassent toûjours des restes de l'ancienne barbarie, & qu'ils ne communiquassent même à leurs Maîtres, quelques-unes de leurs coutûmes. Les nouveaux habitans de la Grece, ayent donc été après cela un mélange de Phéniciens, d'Egyptiens, & de Scythes, on dut remarquer pendant longtems des traces de ce mêlange dans leur langue & dans toutes leurs coutûmes.

(v) Denys d'Halicarnasse dit que les Pelasges, qui étoient les anciens habitans de la Grece, commençerent d'être inquietez, deux générations, c'est-à-dire environ 60. ans; avant la guerre de Troie. L. I. p. 20.

(x) Strabo VII. 321. IX. 401. X. 447.

CHAP. IX.

mes. C'eſt par là auſſi, que je juſtifierai ma Conjecture. Comme elle eſt nouvelle, & qu'elle pourroit paroître hazardée, je ſerai obligé de le faire avec quelque étenduë. L'Hiſtoire des anciens Grecs, leurs Coutumes, leur Religion, leur Langue, & même leurs Fables, ont ſervi à me déterminer, & à me confirmer dans ma Conjecture, parce que j'ai trouvé par-tout des caracteres auquels on pourra reconnoître avec moi les anciens Celtes.

Prémiere Preuve tirée de l'ancienné Hiſtoire des Grecs.

Les prémiers habitans de la Grece étoient un peuple barbare & nomade (y), qui portoit le nom de Pelaſges (z). La choſe eſt reconnuë par les plus célébres Hiſtoriens, qui aſſurent que les Pelaſges occupoient anciennement; non ſeulement le Peloponneſe (a), le territoire d'Athenes (b), avec les iſles voiſines, particuliérement celles de Lemnos (c), de Scyrus (d), & d'Eubee (e) qui portoit autrefois le nom de Pelaſgia; mais, en général, tou-

(y) Les Grecs appelloient nomades les peuples qui n'avoient point de demeure fixe; qui n'avoient point d'autres biens que leurs troupeaux, ni d'autre occupation que de les conduire d'un paturage à l'autre.

(z) Οἱ δὲ Πελασγοὶ τῶν περὶ τὴν ἑλλάδα δυναστευσάντων ἀρχαιότατοι λέγονται. Strabo Lib. VII. 327.

(a) Herodot. L. VII. c. XCIII. & ſeq. Dionyſ. Halicar. p. 9. 14 Steph. de Urb. in *Arcas* p. 166. in *Parrhaſia* p. 630. in *Peloponneſo* p. 635.

(b) Herodot. Lib I. 57. II. 51. VIII. 44. Thucyd. L. IV. c CIX. Strabo XI. 397.

(c) Herodot. VI. c. CXXXVII. Thucyd. ub. ſub. Elle porte préſentement le nom de Stalimene.

(d) *Scyrum olim habitabant Pelaſgi & Cares.* Nicol. Damaſc. apud Steph. de Urb. p. 676.

(e) Schol. Appol. Argon. p. 105. On l'appelle aujourd'hui Negrepont.

CHAP. IX.

toute la Grece. (*f*) *Avant le tems d'Hellen fils de Deucalion*, dit Thucydide, *la nation des Pelasges étoit repanduë par toute la Grece.* Strabon (*g*) dit la même chose en plusieurs endroits. C'est la raison pour laquelle les Poëtes designent souvent les Grecs en général sous le nom de Pelasges (*h*). Chassez du Peloponnese par les Cadméens (*i*), c'est-à-dire par les Orientaux, les Pelasges se retirerent dans la Thessalie (*k*), où ils se maintinrent, selon les apparences, pendant un assez long espace de tems (*l*); puisque cette Province reçût d'eux le nom de *Pelasgia* (*m*). Inquietez ensuite dans leurs nouvelles habitations (*n*) par les mêmes Cadméens (*o*), ou plûtôt par le nouveau peuple qui s'étoit formé en Grece,

(*f*) *Ante ætatem Hellenis Deucalionis filii, gens Pelasgica latissimé diffusa.* Thucyd Lib. I. c. III.

(*g*) Voyez le passage cité à la page précedente note [z], & les Livres V. p. 221 VIII. 345. 371. IX. 410.

(*h*) - - - *conjurataque sequuntur, Mille rates gentisque simul commune Pelasgæ.* Ovid. Metam. Lib. XII. vs. 6.

(*i*) קדם *Kedem* est un mot Hebreu ou Phénicien, qui signifie l'*Orient*. קדמים *Cadmim* sont les Orientaux: c'étoient, selon Herodote, des Phéniciens & des Egyptiens. Herodot. Lib. II. cap. L. 91. V. 57. VII. 93. & seq. Dionys. Halic. p. 14. Voyez ci-dessus p. 67. note [v].

(*k*) Son prémier nom étoit *Æmonia.* Ensuite elle fut appellée *Pelasgia*, & enfin Thessalie. Dionys. Halic. ub. sup.

(*l*) Denys d'Halicarnasse dit qu'ils s'y maintinrent pendant cinq générations, c'est-à-dire euviron 150. ans ub. sup.

(*m*) *Thessalia prius Pelasgia.* Steph. de Urb, p. 393. *Pelasgi gens barbara, qua Thessaliam & Argos inhabitavit.* Scholion. Apollon. Lib. I. p. 2. 58. Hesychius dit aussi, que les Pelasges sont les Thessaliens: & c'est dans la Thessalie, qu'Homere place les Pelasges. Homerus in Catalog. vs. 347. Strabo Lib. IX. p. 441. 443.

(*n*) Scholiast. Apollon. p. 102. Dionys. Halic. p. 14.

(*o*) Herodot. Lib. I. cap. LVI.

CHAP. IX. ce (*p*). On prétend que les Pelasges se disperserent de tous côtez. Les uns se retirerent encore plus vers le Nord, du côté des monts Olympe & Ossa (*q*); les autres passerent en Italie (*r*): & d'autres enfin tirerent du côté de la Thrace & de l'Hellespont; &, ayant passé la Mer ils occuperent; non seulement une grande partie de l'Asie mineure (*s*), la Carie (*t*), l'Æolie, le païs de Troie (*v*), une partie de l'Ionie (*x*), mais encore la plûpart des Isles voisines, les Cyclades (*y*), les Isles de Crete (*z*), de Lesbos (*a*), & de Cyzique (*b*). Denys d'Halicarnasse prétend, que ce fut alors (*c*), qu'ils s'emparerent aussi de l'Isle d'Eubée, dont j'ai déja parlé. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces différentes migrations des Pelasges. Il me suffira de remarquer présentement, que les Auteurs, qui avancent ces faits, étoient dans l'opinion, que les Pelasges,

(*p*) *Thessalia eos expulerunt Curetes & Leleges, qui nunc Ætoli & Locri.* Dion. Halic. ub. sup.

(*q*) Dion. Halic. ub. sup.

(*r*) Herodot. L. I. c. LVII. Dionys. Halic. p. 10. 14. 15. 22. Dionys. Perieg. vs. 347. Diod. Sic. Lib. XIV. 453.

(*s*) Dionys. Hal. p. 14.

(*t*) Pomp. Mela Lib. I. c. XVI. XVIII.

(*v*) Schol. Apollonii p. 5. Strabo V. 221.

(*x*) Herodot. VII. 93. 94. Strabo XIII. p. 621.

(*y*) Dionys. Halic. ub. sup.

(*z*) Dionys. Halic. ub. sup. Homer. Odyss. L. XIX. vs. 177. Diod. Sic. IV. 183. V. 238. Strabo V. 221. X. 475.

(*a*) Dion. Halic. ub. sup. Diodor. Sicul. V. 239. Steph. de Urb. in *Issa* p. 426. Plin. H. N. V. 31. Eustath. ad Dion. Perieg. vs. 537. L'Isle de Lesbos porte aujourd'hui le nom de Metellino.

(*b*) Steph. de Urb. in *Besbycus* p. 219.

(*c*) Dionys. Halic. ub. sup.

ges, qui demeuroient en Grece, en Italie, dans la Thrace, & dans l'Asie mineure, étoient tous le même peuple. Comme il est constant que les Pelasges des autres Provinces de l'Europe étoient les anciens Scythes, qui vecûrent dans la suite sous le nom de Celtes, la consequence est facile à tirer; c'est qu'il faut dire la même chose de ceux qui étoient en Grece.

Chap. IX.

Cependant, si, poussant plus loin nos Recherches, nous souhaitons de savoir encore plus particulierement, quel peuple étoient à proprement parler ces Pelasges, les Poëtes nous diront dans leur stile figuré, que c'étoient des (*d*) géants. C'est le nom qu'on donnoit aux Scythes, & aux Celtes, parce qu'ils étoient d'une grandeur énorme, en comparaison des peuples meridionaux. Ils nous diront encore, que c'étoient des Titans (*e*), c'est-à-dire des adorateurs du Dieu *Teut* ou *Tis*, dont ils prétendoient être décendus. Mais, les Historiens nous apprendront en même

(*d*) Je parle à la fin de ce Chapitre de la Fable des Géants & des Titans. Je me contente de remarquer ici, que les Anciens placent les géants dans des païs, que les Pelasges occupoient; par exemple, dans l'Arcadie, que l'on appelloit également Πελασγιη & Γιγάντις; dans l'Isle de Besbicus, dans la Thrace, &c. Steph. de Urb. p. 166. 291.

(*e*) *Eretria urbs Eubœæ sic dicta ab Eretrieo, quem perhibent unum é Titanibus fuisse.* Steph. de Urb. pag. 349. Le même Auteur, parlant des Thraces, remarque que la Fable les faisoit décendre de Saturne & d'une Nymphe qui étoit fille des Titans. ibid. p. 400. Homere dit que les deux Généraux Hippothoüs & Pylæus, qui conduisirent les Pelasges au secours de Troye, étoient fils du Pelasge *Lithus Teutamides*. Iliad. II. in Catalogo vs. 350. *Teutamides* est le même mot que *Titan*, avec cette différence, qu'Homere lui donne une terminaison Grecque.

Chap. IX.

me tems, que c'étoient des Thraces. Herodote, par exemple, dit (*f*), que les Pelasges occupoient anciennement l'Isle de Samothrace (*g*), & que c'est d'eux que les Thraces ont pris les mysteres des Cabires. Thucydide assure, que dans les tems fabuleux, la Ville de Daulia (*h*) située dans la Phocide, étoit occupée par des Thraces. Les Thraces étoient donc établis en Grece de toute ancienneté, & depuis un tems immémorable. Ailleurs, Thucydide (*i*) dit, qu'autour du mont Athos, demeuroient des Bisaltes, des Crestones, des Edones, & sur-tout des Pelasges, qui étoient du nombre de ces Tyrrheniens, qui avoient autrefois leur demeure dans l'Isle de Lemnos & dans le territoire d'Athenes. Comme les trois prémiers de ces peuples étoient Thraces, il y a toute apparence, que les Pelasges ne s'étoient retirez chez eux, que pour être en sureté auprès de leurs compatriotes. Voici un passage, qui me paroît encore plus decisif. Nous avons vû que l'Isle de Lemnos étoit anciennement occupée par les Pelasges (*k*). Cependant, Strabon remarque, que les (*l*) prémiers

(*f*) Herodot. II. 51.

(*g*) Cette Isle portoit le nom de *Samothrace*, parce qu'elle étoit occupée par des Thraces qui en étoient les habitans naturels, & par des Grecs qui y avoient passé de l'Isle de Samos. Steph. de Urb. p. 659.

(*h*) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100. Il parle du tems où Itys fut tué par sa Mere, servi à son Pere dans un repas, & changé en faisan.

(*i*) Thucyd. Lib. IV. c. CIX. p. 276. Voyez aussi Pomp. Mela Lib. II. c. II. p. 46.

(*k*) Voyez ci-dessus p. 68. note [*c*].

(*l*) Strabo VII. 331. XII. 549. Steph. de Urb. p. 512. Homere place les Sintiens dans l'Isle de Lemnos. Iliad. I. 594. Odyss. VIII. 294.

miers habitans de cette Isle, étoient des Thraces appellez Sintiens, qui y avoient passé du continent. S'il est reconnu que les Pelasges ne différoient point des Thraces, ma conjecture devient en quelque sorte une démonstration. Outre ce que j'ai déja dit des Thraces (*m*), j'espere de montrer si clairement dans la suite, qu'ils étoient Celtes, qu'il ne restera plus aucun doute sur ce sujet.

Il semble que les Pelasges, après avoir été chassez de la Grece, y rentrerent dans la suite, & regagnerent une partie des païs qu'ils avoient occupé anciennement. Herodote au moins (*n*) assûre fort positivement, qu'étant retournez dans le Peloponnese, ils y reçûrent le nom de Doriens. Il dit au même endroit, que les plus célébres des Doriens étoient les Lacedemoniens. Remarquons en passant, que c'est-là, selon les apparences, ce qui a déterminé le Pere Pezron à parler des Lacedemoniens, comme d'un peuple Celte. Il a raison dans le fond; mais, ce qu'il dit n'est pas exact, & a besoin d'être rectifié (*o*). Il faloit dire

(*m*) Voyez ci dessus p. 65. note [*s*].

(*n*) Herodot. I. 56.

(*o*) *Ajoutons à toutes ces choses, qui paroissent assez étonnantes, que les Lacons ou Lacedemoniens, ces peuples si renommez dans la Grece, ont presque tout tiré des Celtes. Ce n'est point une Hyperbole; vous en verrez les preuves; après quoi, je ne suis plus surpris, si les mêmes Lacedemoniens, ont eu tant de liaisons avec les Sabins & les Ombriens. De-là vient, que dans les anciens Glossaires* Λάκων *&* Umber *c'est la même chose.* Pezron in Collectan. Leibnitz. Tom. II. p. 59. & seq. Denys d'Halicarnasse rapporte à la vérité une tradition qui fait décendre les Sabins, qui étoient Ombriens, des Lacedemoniens. Mais, il ne s'en prevaut point, & ce n'est selon les apparences qu'une pure fable. Dion. Halic. Lib. II. p. 113.

CHAP. IX. dire, que les Lacedemoniens décendoient des anciens Pelasges; qu'ils étoient ceux de tous les Grecs qui se ressentoient le plus de l'ancienne barbarie, & au milieu desquels on trouvoit des traces plus sensibles de certaines coutûmes, qui étoient communes aux Pelasges avec les autres Scythes ou Celtes: c'est ce que je prouverai en son lieu. Pour revenir à mon sujet (*p*), Denys d'Halicarnasse reconnoit aussi, que les Pelasges rentrerent en possession de la Béotie & de la Phocide. Strabon dit quelque-chose de semblable, quoiqu'il ne nomme pas les Pelasges (*q*). *Une grande partie de la Grece*, dit il, *entre autres la Macedoine & la Thessalie, ont été occupées par des peuples barbares, & en particulier par des Thraces, des Illyriens, & des Epirotes.* Effectivement, du tems d'Herodote (*r*), on refusoit encore d'admettre les Macedoniens aux jeux Olympiques, parce qu'ils étoient barbares. Dans un autre endroit, Strabon remarque (*s*), *que les Doriens, les Achéens, les Eoliens, les Enejanes, qui de son tems étoient voisins des Etoliens, avoient demeuré autrefois du côté de Datium & du mont Ossa, au milieu des Perhabiens* (*t*), *qui étoient eux-mêmes un peuple étranger*, c'est-à-dire Illyrien. Peut-être que tous ces barbares, dont parle Strabon, étoient les anciens Pelasges, qui s'étoient maintenus dans quel-

(*p*) Dionys. Halic. I. p. 14. Voyez aussi Thucyd. Lib. I. c. XII. p. 8.

(*q*) Strabo VII. p. 321.

(*r*) Herodot. V. 22.

(*s*) Strabo I. 61.

(*t*) Homere place les Perhabiens autour de Dodone, dont on parlera à la page 76. Homer. Iliad. II. Catalogo vs. 256. Voyez Strabon Lib. IX. 440. 443.

quelques contrées de la Grece, & ſur-tout ſur les frontieres, où ils étoient ſoutenus par les autres Scythes. On ne peut rien dire de poſitif ſur ce ſujet, à cauſe des ténébres qui couvrent cette partie de l'ancienne Hiſtoire. Quoiqu'il en ſoit, je crois en avoir dit aſſez, ſoit pour juſtifier le ſentiment d'Herodote (*v*), qui prétend que les Grecs étoient un peuple qui s'étoit pour ainſi dire provigné & détaché de celui des Pelaſges; ſoit pour faire voir, que ces Pelaſges n'étoient pas une nation différente de celles qui occupoient anciennement les autres Provinces de l'Europe.

Au reſte, ceux qui liront avec quelque attention ce que l'on appelle le Catalogue d'Homere, c'eſt-à-dire l'Enumeration qu'il fait des peuples qui attaquerent, ou qui défendirent, la Ville de Troye, y verront la diſtinction des nouveaux habitans de la Grece, & des anciens Pelaſges, qui, ſelon Denys (*x*) d'Halicarnaſſe, commencerent d'être inquietez en Grece, deux générations, c'eſt-à dire environ ſoixante ans, avant la guerre de Troye (*y*). Les Pelaſges, tels qu'étoient les Dardaniens, les Theſſaliens, les Thraces, les Péoniens, les Paphlagons, les Enetes, les Myſiens, les Phrygiens, les Méoniens, les Cariens, combattent pour les Troyens leurs com-

(*v*) Τὸ Ἑλληνικὸν (ſcil. ἔθνος) ἀποσχισθὲν ἀπὸ τοῦ Πελασγικοῦ. Herodot. I. 57.

(*x*) Dionyſ. Halic. L. I. p. 20.

(*y*) Iliad. Lib. II. in Catalogo. vſ. 325. & Lib. X. vſ 417. Je ferai voir, en parlant des migrations des Celtes, que tous les différens peuples, qui vinrent au ſecours de Troie, ſortoient de Thrace, & qu'ils étoient du nombre des Scythes qui reçûrent, enſuite, le nom de Celtes.

CHAP. IX.

compatriotes. Leurs ennemis sont les nouveaux habitans de la Grece, qui, après avoir chassé les Pelasges de leur païs, les poursuivoient encore dans celui où ils s'étoient retirez, & cherchoient sur-tout de les déloger de la Ville & du territoire du Troye; soit (z) pour leur ôter l'Empire de la Mer & pour empêcher que leurs flottes ne pussent sortir du Pont Euxin; soit pour leur couper le passage d'Europe en Asie; soit enfin pour quelque mécontentement particulier qu'ils avoient reçû des Troyens.

Seconde Preuve, tirée de la Religion des Pelasges ou anciens Grecs.

On verra clairement par ce que je dirai, en son lieu, de la Religion & des Coutûmes des Scythes & des Celtes, que les Grecs ont conservé pendant longtems une infinité d'usages qu'ils tenoient des Pelasges, & qui étoient communs à ceux-ci avec les Scythes. Sans anticiper sur mon sujet, je peus cependant dire un mot de la Religion des Pelasges. On reconnoitra d'abord, qu'elle étoit parfaitement conforme à celle des Celtes.

Les Pelasges (*a*) avoient établi l'Oracle de Dodone, le plus ancien de toute la Grece, comme les Hyperboréens avoient fondé celui de Delphes (*b*). C'étoit, si j'ose me servir de ce terme, la manie des Scythes & des Celtes, d'avoir des Oracles; de déferer beaucoup aux présages; & d'inventer tous les jours mille nouveaux moyens, aussi vains que superstitieux, pour s'éclaircir & pour s'as-

(*z*) C'est le sentiment du célébre Monsieur de Vignoles.

(*a*) Herodot. II. 52. Homer. Iliad. Lib. XVI. vs. 233. Strabo Lib. VII. 327. & IX. 402. Stephan. de Urb. in Dodona, p. 319.

(*b*) Voyez ci-dessus p. 7. note [q].

CHAP. IX.

s'assûrer de ce qui les attendoit dans l'avenir. Cet Oracle, qui étoit fort accrédité, & à l'abri (*c*) duquel, les Pelasges se maintinrent longtems dans le territoire de Dodone, pendant qu'on les chassoit des autres contrées de la Grece, n'étoit anciennement qu'un simple chene (*d*) ou un (*e*) hetre. On trouve ici deux points essentiels de la Religion des Celtes. Premiérement, ils n'avoient point de Temples. Estimant (*f*), qu'il ne convient point à la grandeur des Dieux celestes de les renfermer dans des murailles, ils tenoient leurs assemblées religieuses dans un lieu, ouvert, c'est-à-dire en rase campagne, ou au milieu de quelque forêt. En second lieu, ils condamnoient encore l'usage des Idoles (*g*). Accusant d'extravagance & d'impieté ceux qui représentoient la divinité sous une forme corporelle, ils offroient leurs Sacrifices, & faisoient leurs dévotions, autour d'une colomne, d'une Pierre, ou de quelque grand arbre, particulierement d'un chêne, pour lequel ils avoient une vénération toute particuliere. J'indiquerai, en son lieu, l'origine de cette superstition, que quelquels-uns (*h*) rapportent au chêne de Mamre, avec autant de vraisemblance, que lorsqu'ils prétendent que les Gaulois

(*c*) Dionys. Halic. p. 15.

(*d*) .. Ἐν ᾗ τὸ μαντεῖον ἐκ τῆς δρυός: Steph. de Urb. p. 320. Ἐς Δωδώνην φάτο βήμεναι, ὄφρα θεοῖο, ἐκ δρυὸς ὑψικόμοιο Διὸς βουλὴν ἐπακούσῃ. Homer. Odyss. XIV. 328. XIX. 297. Dionys. Halic. p. 12.

(*e*) Φηγὸς, Fagus. Steph de Urb. ub. sup.

(*f*) Tacit. Germ c. IX.

(*g*) Tacit. ub. sup.

(*h*) Religion des Gaulois, Tom. I. p. 287. & suivant.

CHAP. IX. lois offroient des chevaux (*i*) à leurs Dieux, pour honorer la mémoire du cheval de Troye. Les sacrifices (*k*) s'offroient à Dodone, & parmi les Pelasges en général, par la seule invocation du nom de Dieu. C'étoit aussi un usage des Perses, des Scythes, & des Celtes. Ils n'érigeoient point d'autels (*l*): ils ne connoissoient point les libations, ni les autres cérémonies que les Grecs pratiquoient dans leurs sacrifices. Au lieu de bruler la victime, ils la mangeoient toute entiere; parce qu'ils prétendoient, que l'essence du sacrifice consistoit dans l'effusion du sang, dans la mort de la victime, & dans les prieres dont le sacrifice étoit accompagné. Enfin, Herodote remarque, que les Pelasges (*m*) ne donnoient, ni nom, ni surnom, aux Divinitez, qu'ils adoroient; ils les appelloient simplement *les Dieux*: *les noms*, dit il, *dont on s'est servi depuis, ont été apportez d'Egypte.* On entrevoit, dans ces paroles, une chose que j'aurai occasion d'expliquer plus au long dans la suite; c'est que les Pelasges, ayant de la divinité des idées toutes différentes de celles des Egyptiens & des Phéniciens, refuserent pendant long-

(*i*) Là-même p. 494. dans les notes.

(*k*) Ἔθυον δὲ καὶ πάντα πρότερον οἱ Πελασγοὶ θεοῖσι ἐπευχόμενοι. Herod. II. 52.

(*l*) Herod. I. 131. IV. 60. Strabo XV. 732:

(*m*) Herod. II. 52. Il dit dans le même endroit, que les Pelasges appelloient les Dieux θεοὺς, parce qu'ils avoient disposé & qu'ils conduisoient toutes choses avec ordre: ὅτι κόσμῳ θέντες τὰ πάντα πρήγματα καὶ πάσας νομὰς εἶχον. Il reconnoit, que le mot θεὸς est Pelasge; mais, il lui donne une Etymologie Grecque. C'est selon les apparences le mot de *Tis*, *Teut*, *Tuiston*, dont les Grecs ont fait ceux de Ζεὺς & de Θεὸς.

longtems de se servir des noms de Jupiter, de Junon, de Neptune, &c. Cependant, les Prêtres (*n*) de Dodone consentirent à la fin qu'on les adoptat, par où l'ancienne Religion s'altera insensiblement, & se perdit bientôt tout-à-fait. Il semble qu'on peut expliquer assez naturellement, par ce que je viens de dire, le passage d'un ancien Poëte, qui remarque (*o*), *que les Dieux immortels appelloient* Abantis *l'Isle à laquelle Jupiter donna ensuite le nom d'*Eubée. Les Dieux immortels sont les Dieux des Pelasges. Jupiter est celui dont les Phéniciens, ou les Egyptiens, avoient introduit le culte. Ainsi, le Poëte veut dire, que, du tems de l'ancienne Religion, cette Isle portoit le nom d'Abantis, ((*p*) c'est effectivement le nom que les Pelasges lui donnoient;) & que, sous la nouvelle Religion, elle a perdu ce nom, pour prendre celui d'Eubée. Au reste, les anciens Auteurs reconnoissent généralement, que les mysteres, les fêtes, & les solemnitez les plus célébres des Grecs venoient originairement de Thrace. Outre les mysteres (*q*) des Cabires, dont j'ai déja parlé, & qui selon Herodote (*r*) avoient été apportez de Samo-Thrace, Plutarque (*s*) & Lucien remarquent, que les Atheniens avoient reçû d'un Thra-

Chap. IX.

(*n*) Herodot. ub. sup.

(*o*) Hesiodus in Ægimio apud Steph. de Urb. in Abantis. p. 4. Ce Poëme étoit attribué par les uns à Hesiode, & par d'autres à Cercops Milesien son contemporiam. Berkelius in notis ad Steph. ub. sup.

(*p*) Voyez Homer. Iliad. II. vs. 536. Strabo X. 445.

(*q*) Voyez ci-dessus p. 72. note [g].

(*r*) Herodot. II. 51.

(*s*) Plutarch. de Exulib. T. II. 607. Lucianus in Demonact. p. 522. Voyez aussi Schedius de Diis Germ. p. 337.

CHAP. IX.

Thrace, nommé Eumolpus, les mysteres qui se célébroient dans la Ville d'Eleusis. Strabon aussi assûre, que les fêtes qu'on appelloit *Cotyttica* (*t*), & *Bendidia*, avoient une origine Thrace. Effectivement, les Thraces designoient le Dieu supreme sous le nom de *Tis*; & leurs Princes, qui prétendoient en être décendus (*v*), prenoient pour cette raison le nom de *Cotis* ou de *Cotison*, c'est-à-dire fils du Dieu Tis. Bendis étoit aussi une divinité des Thraces (*x*), que les Grecs prenoient pour Diane. Strabon ajoute dans l'endroit que je viens de citer, que la Musique, dont les Grecs se servoient dans leurs Fêtes & dans leurs Sacrifices, venoit aussi des Thraces. En voilà assez sur l'article de la Religion: passons à celui de la Langue.

Troisieme Preuve, prise de la langue Grecque.

La langue Grecque est, selon ma Conjecture, un Mêlange de Scythe, de Phénicien, & d'Egyptien. Je suis charmé que mon sentiment se trouve appuïé du suffrage de Monsieur Fourmont l'ainé, qui est l'homme du monde le plus capable de juger de ces matieres. Voici ce qu'il dit, en parlant d'un Dictionaire Grec qu'il a composé (*y*). *Je recherche dans cet Ouvrage les prémieres origines de la langue Grecque, c'est-à-dire les mots Grecs, véritablement primitifs . . . Par-là, je réduis cette langue à moins de* 300. *Vocables, que je prouve être tirez, les uns des Thraces & autres peuples voisins, les autres des Phéniciens ou en général des langues Orientales, le tout par une dérivaison*

(*t*) Strabo X. 470. 471.
(*v*) Herodot. V. 7.
(*x*) Herodot. IV. 33.
(*y*) Catalogue de ses Ouvrages p. 17.

son aisée & à la portée de tout le monde. Mr. *Menage l'avoit promis, & n'a rien laissé là dessus; je l'ai exécuté.* En attendant que Mr. Fourmont ait publié son Dictionaire, auquel je voudrois bien pouvoir renvoyer mon Lecteur, je remarquerai ici, ce que le peu de connoissance que j'ai de la langue Grecque me fournit. Mon plan ne m'appelle pas à rapporter les mots Phéniciens & Egyptiens qui ont été introduits dans cette langue; je ne pourrois d'ailleurs rien ajouter à ce que le célébre Mr. Bochart & d'autres ont écrit sur cette matiere. Il me suffit de remarquer, que la langue Grecque conserve un très-grand nombre de mots, qui viennent originairement de l'ancien Scythe, dont le Gaulois, le Tudesque, & le Thrace, étoient des Dialectes (z). La plûpart des termes qui reviennent à tout moment dans la conversation, & dont un peuple barbare a besoin pour exprimer ses idées, qui ne sont, ni abstraites, ni en grand nombre, sont les mêmes en Grec & en Allemand. Voici une courte Liste des principaux. Je donne prémiérement le mot Grec, ensuite le mot Allemand qui y répond, & enfin la signification qu'ils ont en François.

Chap. IX.

Πατὴρ, *Vater*, Pere; μήτηρ, *Mutter*, Mere; θυγάτηρ, *Tochter*, Fille; κεφαλὴ, *Kopff*, la Tête; γένυς, *Kinn*, le Menton; τιτθὸς, *Titte*, la Mamelle; γόνυ, autrefois κονυ (a), *Knie*, le

(z) Diodore de Sicile dit que les Hyperboréens avoient une langue particuliere qui approchoit fort de celle d'Athenes & de Delos, à cause des liaisons & de l'amitié qu'il y avoit autrefois entre ces peuples. Diodor. Sicul. Lib. II. p. 92.

(a) Scholion. Apollon. Lib. II. p. 226.

CHAP. IX.

le Genou; πȣ̃ς, *Fus*, le Pied; ἦτορ, *Hertz*, le Cœur; ἔρα, *Erde*, la Terre; θύρα, *Thúre*, la Porte; θρῆνος, *Thrânen*, les Larmes; πῦρ, *Für* ou *Feuër*, le Feu; ὄχλος, par transposition ὄλχος, *Volcx*, le Peuple; ῥυθμὸς, *Reimen*, une Rime, un Poëme; σῦς, *Sau*, une Truie; γραῖα, *Graüe*, une Vielle; ἔργον, *Ouerx*, l'Oeuvre; ἅλς, *Saltz*, du Sel; μῦς, *Maus*, une Souris; νὺξ, *Nacht*, la Nuit; ὄνομα, *Nahmen*, le Nom; ἄελλα, *Ouelle*, un Flot; ἀξίνη, *Axt*, une Hache; ἀστὴρ, *Stern*, une Etoile; κόβαλος, *Kobalt*, un Lutin; φαῦλος, *Faul*, Paresseux, Pourri; ἀγαθὸς, *Guth*, Bon; ἔρευθος, *Roth*, Rouge; ἡδὺς, *Süss*, Doux; λοίσθος, *Letzte*, le Dernier; νέος, *Neu*, Nouveau; στάω (*b*), *Stehen*, se tenir debout; σπεύδω, *Sputen*, se hâter; στέγω, *Dexen*, Couvrir; στείχω, marcher, le primitif n'est plus en usage dans le Tudesque, mais il conserve encore le mot derivé *Steg*, Chemin; στίζω, *Stechen*, Piquer, Percer; στίγμα, *Stich*, une Piquure, une Cicatrice; στορέω, *Streüen*, étendre par Terre; σφάλλω, *Fallen*, Tomber, se Tromper; κορέω, *Xehren*, Balayer, κύπτω, *Xüppen*, Courber, Incliner; ἔδω ἔσθω, *Essen*, Manger; ῥέω, *Reden*, Parler; ἵζω, *Sitzen*, s'asseoir, être assis; ἀμέλγω, *Melxen*, traire le Lait; λύω λύσω, *Lösen*, Delier; νέω, *Nehen*, Coudre; μιγνύω, *Mischen*, Mêler, &c. (*c*) Ceux, qui veulent en savoir d'avan-

(*b*) Les Verbes Allemands sont à l'Infinitif qui est la racine.

(*c*) On peut ajouter encore κῦσόν με, Baisez moi, Aristoph. Nub. pag. 48. en Allemand *Küsse mich*: ληρεῖς, vous dites des bagatelles, Suidas II. 442, en Allemand *leer*, vuide, destitué de sens: στιπτοί, des gens serrez, pressez,

d'avantage fur cet article, peuvent recourir aux Gloffaires, que je n'ai point confultez. J'ajouterai feulement ici, que s'il faut en croire Platon, le mot de Πῦρ eft un terme étranger (*d*), que les Grecs avoient pris des Phrygiens (*e*) avec plufieurs autres. Clement d'Alexandrie (*f*) remarque auffi, qu'en Phrygien *bedy* fignifioit de l'eau. Il refte encore dans le Tudefque quelques mots dérivez de ce primitif, comme *badt*, un bain, *baden*, fe baigner.

On m'avouëra, que la conformité des langues, dont je viens de parler, eft trop fenfible, pour qu'on puiffe la regarder comme l'effet d'un pur hazard. Quand on confidere d'ailleurs, que cette conformité eft particuliere au Grec & au Tudefque, on ne fauroit guéres goûter la penfée de ceux qui l'attribuënt à une langue commune, qui étoit en ufage avant la difperfion des peuples, & dont il refte des veftiges dans toutes les autres langues. On ne peut pas dire auffi que les Scythes ont emprunté tous ces mots de la langue Grecque. Les Grecs étoient un peuple nouveau, en comparaifon des Scythes qui difpu-

preffez, Suidas III. 376, en Allemand *Stippen*, ferrer, preffer: σκινδαλμόι, des planchettes dont on couvre les toits. Schol. ad Ariftoph. Nubes p. 50. en Allemand *Schindel*.

(*d*) *Vide itaque num nomen hoc* πῦρ *barbaricum fit, neque enim facile eft, iftud Græcæ linguæ accomodare, conftatque ita hoc Phryges nominare, parum quid declinantes; ut &* ὕδωρ *&* κύνας, *& alia multa.* Plato in Cratilo p. 281.

(*e*) Je montrerai en fon lieu, que les Phrygiens étoient des Scythes venus de Thrace.

(*f*) Clem. Alexandr. Strom. L. V. p. 673.

disputoient l'ancienneté (g) même aux Egyptiens. Je n'ignore pas, qu'on pourroit m'objecter ici, qu'entre les mots que je viens de rapporter, il y en a plusieurs, qui sont, non seulement Grecs & Tudesques, mais encore Latins. J'en conviens. Mais, l'objection ne seroit d'aucun poids. Je prouverai dans le Chapitre suivant, que la langue Latine tire son origine de la Grecque & de celle de Celtes.

Quatrieme Preuve, tirée des Fables & de la Mythologie des Grecs.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux Fables & à la Mythologie des Grecs, qui ne servent à montrer, que les anciens habitans de la Grece étoient le même peuple que les Celtes. Je m'arrête, par exemple, à la Fable des Géants. Les Poëtes les appellent quelquefois Géants, & d'autrefois Titans. Ils disent, que ces Hommes, qui étoient d'une grandeur monstrueuse, entreprirent de faire la guerre aux Dieux, & qu'ayant entassé montagne sur montagne, le mont Pelion sur l'Ossa (h), ils auroient escaladé le Ciel, & détroné Jupiter, si, au milieu de leur entreprise impie, ils n'avoient été, ou foudroïez par Jupiter, ou assommez & percés de flêches par les autres Dieux. Macrobe (i) prétend, que ces Géants étoient une troupe de gens impies, qui nioient l'existence d'une divinité, & que l'on accusa, pour cette raison, de vouloir détroner les Dieux.

D'au-

(g) Voyez Justin. II. 1. Il y a apparence, que les Scythes, qui disputerent avec les Egyptiens sur l'antiquité de leur nation, étoient les Phrygiens, peu éloignez de la Colchide, dont les habitans étoient Egyptiens. Conferez le passage de Justin avec Herodot. II. 2. Claudien in Eutrop. Lib. II. p. 73. sur les habitans de la Colchide. Voyez Herodote II. 104.

(h) Ovid. Metam. I. 150. Virgil. Æneid. VI. 580.

(i) Macrob. Saturnal. I. XX. p. 206. Excerpta ex Strabone Lib. VII. p. 380.

D'autres ont crû, qu'il valoit mieux donner à cette Fable un ſens allegorique. Pour moi, je ne doute point, que ces prétendus Géants ne fuſſent les Pelaſges, les prémiers habitans de la Grece, que les Anciens nous repréſentent (*k*) comme des hommes d'une taille gigantesque. On les appelloit Titans, comme je l'ai remarqué (*l*), parce qu'ils ſe diſoient décendus du Dieu *Tis* ou *Teut.* Ils entreprirent de détroner les Dieux: cela eſt vrai à la lettre, pourvû qu'on l'entende des Dieux étrangers, dont on voulut leur impoſer le culte. La Religion, que les Phéniciens & les Egyptiens introduiſirent en Grece, différoit eſſentiellement de celle qu'ils y trouverent établie. Les Pelaſges adorant, avec les Scythes & les Celtes, des Dieux ſpirituels; regardant l'Univers comme le Temple de Dieu; accuſoient d'impieté, & d'extravagance, ceux qui ſe figuroient des Dieux corporels; qui les repréſentoient ſous la forme humaine; qui leur conſacroient des Temples & des Autels. Etant dans ces idées, ils s'oppoſerent de tout leur pouvoir à l'introduction de la Religion que les Orientaux avoient apportée en Grece. Par-tout où ils étoient les Maîtres, ils briſoient les Idoles, détruiſoient les Temples, & les reduiſoient en un monceau de pierres. C'eſt la raiſon pour laquelle on les accuſoit de vouloir détroner Jupiter, & les autres Dieux; d'entaſſer montagne ſur montagne, pour les arracher du Ciel. Une autre choſe contribua, ſelon les apparences, à confirmer cette accuſation. C'eſt que les Pelaſges tenoient ordinairement

(*k*) Voyez ci-deſſus p. 71. note [*d*].
(*l*) Voyez ci-deſſus p. 80. note [*u*].

Chap. IX. nairement leurs assemblées religieuses sur les plus hautes montagnes. Quoiqu'il en soit, l'Histoire nous apprend, que les choses en vinrent enfin à une guerre ouverte, entre les partisans de l'ancienne & de la nouvelle Religion. Les Pelasges, qui, après avoir été chassez de la Grece, s'étoient retirez en Thrace, hasarderent une bataille, qui se donna dans la plaine de (*m*) Phlegra; mais, ils furent battus & défaits à platte couture, par la valeur d'Hercules (*n*), qui commandoit l'armée ennemie, & qui est appellé fils de Jupiter, parce qu'il combattoit pour son culte & pour ses autels. Cette bataille fut donc véritablement le tombeau des Géants & de leur prétendue impieté, &, en même tems, le triomphe des Dieux étrangers, dont le culte ne rencontra plus les mêmes oppositions. Comme il tonna (*o*) pendant la bataille, on ne manqua pas de publier, que les Cieux même avoient combatu contre les Géants. Il y a ici une autre circonstance très-remarquable, & qui sert beauconp à confirmer ma conjecture. Justin (*p*) assûre, que c'est en Espagne, que les Titans furent défaits. D'autres (*q*) prétendent, que la bataille, qu'ils perdirent, se donna en Italie, près du mont Vesuve. D'autres enfin disent (*r*), que ce fut dans les Gaules, entre

(*m*) Apollon. Argonaut. Schol. Lib. II. p. 289. Solin. c. XIV.

(*n*) Steph. de Urb. in Pallene p. 620. in Myconus p. 569. Diod. Sicul. Lib. IV. p. 155.

(*o*) Steph. de Urb. p. 620.

(*p*) Justin. Lib. XLIV. c. IV.

(*q*) Diod. Sicul. Lib. IV. 159. V. 226. 234. Strabo Lib. V. 243. 245. 281.

(*r*) Pomp. Mel. Lib. II. c. V. Solin. c. VIII.

tre Marseille & les embouchures du Rhône, qu'Hercules terrassa les Géants. D'où vient cette différence, entre les Auteurs qui rapportent la défaite des Géants ? Il est facile d'en deviner la raison. C'est que la nouvelle Religion rencontra les mêmes oppositions, & fut attaquée avec la même vigueur, par-tout où il y avoit des Celtes; en Thrace, en Espagne, dans les Gaules, & en Italie. Je suis fort porté à croire, qu'il y a de même quelque vérité cachée sous ce que la Fable raconte de Promothée, de Deucalion, & en général dans toute la Mythologie des Grecs. Mais, je croirois perdre mon tems, & abuser du loisir de mon Lecteur, si je courois après ces bagatelles.



CHAPITRE DIXIEME.

Des anciens habitans de l'Italie.

J'AI encore à parler des anciens habitans de l'Italie, & de la Sicile; après quoi, j'aurai achevé l'Enumeration des peuples Celtes qui étoient établis en Europe. Il est reconnu (*s*), que tous les peuples qui demeuroient dans la partie superieure de l'Italie, depuis les Alpes, jusqu'au mont Appennin, étoient Gaulois. Au midi, du côté de l'Etat de Genes, étoient les Ligures. Ils occupoient le territoire qui s'étend le long de la Mer Mediterranée (*t*), depuis les Alpes jusqu'à l'Appennin. Etien-

(*s*) Voyez ci-dessus p. 30. note [*c*].

(*t*) Dionys. Halic. Lib. I. p. 33. Ptolem. Lib. III. c. I. p. 71.

CHAP. X. Etienne de Bysance (v) dit après Artemidore, qu'ils avoient reçû le nom de Ligures d'un fleuve de même nom, qui traverse leur païs. Mais, comme on trouve des Ligures par-tout où il y avoit des Celtes, en Espagne (x), dans les (y) Gaules, en (z) Germanie, dans la (a) Thrace ou dans la Pannonie, & jusques dans (b) l'Asie Mineure, il y a plus d'apparence, que les noms de *Ligures*, ou de *Ligyes*, (car les Auteurs employent indifféremment l'un & l'autre,) designent les peuples qui quittoient l'ancienne maniere de vivre des Scythes & des Celtes. Quand les nations Celtiques, au lieu de changer continuellement de demeure, & de passer leur vie sur des chariots, choisissoient une demeure fixe, & s'établissoient par Cantons dans un païs, on ne les appelloit plus *Scythes*, c'est-à-dire nomades, vagabonds: mais, *Ligures*, comme qui diroit sédentaires. C'est au moins ce que le mot de *Ligen*, *Liger*, signifie en Tudesque. Quoiqu'il en soit, (car je fais peu de cas des Etymologies, qui sont une étude aussi stérile qu'incertaine,) il y a des Auteurs qui semblent regarder les Ligures comme un peuple entiérement différent des Celtes. Etienne de Bysance

(v) *Ligures gens Tyrrhenis vicina. Artemidorus in Epitome XI., à Ligyro fluvio.* Steph. de Urb. p. 514.

(x) *Ligystine urbs Lygyorum occidentali Iberiæ vicina, prope Tartessum. Incolæ Ligyes vocabantur.* Steph. de Urb. p. 514.

(y) Je parle plus bas des Ligures qui étoient établis dans les Gaules.

(z) *Latissime patet Lygiorum nomen in plures civitates diffusum.* Tacit. Germ. c. XLIII.

(a) *Taurisci, quibus Liguriscorum nomen tribuunt.* Strabo VII. 296.

(b) Herodot. VII. 72.

fance par exemple, dit (*c*) qu'*Agde est une Ville des Ligures ou des Celtes.* Mais, on voit bien qu'il ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il y a des Géographes qui plaçent cette Ville dans la Ligurie, & d'autres qui la mettent dans la Celtique, c'est-à-dire dans la Gaule Narbonnoise. Il y a plus de difficulté dans un passage de Strabon, qui dit (*d*) *que les Ligures sont une autre Nation que les Gaulois; mais, qu'ils ont pourtant la même maniere de vivre.* Strabon a raison, s'il veut dire, que les Gaulois & les Ligures étoient deux peuples separez, & independans l'un de l'autre, de la même maniere, par exemple, que les Celtiberes, les Gaulois, & les Germains, étoient des nations différentes. Mais, il se trompe évidemment, s'il prétend que les Ligures n'étoient pas originairement le même peuple que les Gaulois. Prémiérement, il est certain, que le nom de Ligures est donné à plusieurs peuples qui étoient indubitablement Gaulois. Tels étoient les *Vocontii* (*e*), établis en Dauphiné autour de (*f*) Die: les *Salyi* ou (*g*) *Salluvii*, qui demeuroient autour de Marseille, & au de-

CHAP. X.

Les Ligures étoient Celtes.

(*c*) *Agatha.* Steph. de Urb. p. 15.
(*d*) Strabo II. 128.
(*e*) Caton les appelloit Ligures, selon la remarque de Pline Lib. III. c. XVII. p. 371. Le Pere Hardouin cite une Inscription qui porte que Fulvius Flaccus triompha des Ligures appellez *Vocontici*, & *Salluvici.* Hard. ad Plin. III. c. IV. note 27. p. 392.
(*f*) *Dea Vocontiorum.* Itin. Antonini p. 22.
(*g*) Ils sont presque toujours appellez Ligures. Voyez Strabon IV. 203. Florus II. 3. Tit. Liv. Epit. LX. C'est au reste des Saliens, qu'il faut entendre le passage d'Herodote *Ligyes qui supra Massiliam incolunt.* Herodot. V. 9 & celui de Denys d'Halicarnasse qui fait mention des Ligures des Gaules. *Ligures multas Italiæ partes habitant, Galliæ etiam*

CHAP. X. delà jusqu'au Rhône: les *Euganai* (*h*), nom commun à plusieurs peuples, dont les *Stoni*, établis autour de Trente, étoient les chefs: les (*i*) *Vagienni*, les (*k*) *Taurini*, & plusieurs autres Nations peu considerables, qui demeuroient autour des sources du (*l*) Po, & le long du (*m*) Tesin. En second lieu, les Ligures proprement ainsi nommez, qui demeuroient dans l'Etat de Genes, se glorifioient d'être décendus des (*n*) Ambrons, peuple Celte, que Marius défit près d'Aix en Provence. Enfin, les Ligures étoient reconnus pour Celtes, par leur (*o*) chevelure, par leur cri (*p*) de guerre, par leur (*q*) maniere de vivre, & sur-tout par leur langue (*r*), les noms de leurs Villes, de leurs Cantons, de leurs Rois, étant purement Celtes.

Il

etiam quasdam incolunt. Utra autem sit eorum patria incertum est, nihil enim certi de iis praterea dicitur. Dion. Halic. L. I. p. 9. On voit par ce passage, que les Ligures d'Italie & ceux des Gaules étoient originairement le même peuple.

(*h*) Plin. III. c. XX. p. 376. *De Liguribus Stœneis:* & Gruterus ex Fastis p. 298. Στυῖνος πόλις λιγύρων. Stephan. de Urb. p. 681. Hard. ad Plin. ub. sup. p. 377.

(*i*) *Caturiges & ex Caturigibus o ti Vagienni Ligures.* Plin. ub. sup. p. 376.

(*k*) *Taurini Ligustica gens.* Strabo IV. 204. Ils demeuroient autour de Turin.

(*l*) Strabo ub. sup. Solin. c. VIII.

(*m*) T. Liv. Lib. V. 35.

(*n*) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(*o*) *Ligures capillati.* Plin. III. c. IV. p. 317. *Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris.* Idem III. c. XX. p. 376. *Lygii comati.* Dio. Cass. Lib. LIV. p. 538. Lucan. L. I. vs. 443.

(*p*) Plutarch. ub. sup.

(*q*) Strabo II. 128.

(*r*) *Ingauni, Albingaunum, Bodincomagus, Teutomal, &c.* Ces mots sont composez de ceux de *Gaw*, *Mag*, *Albe*, *Teut*,

CHAP. X.

Les peuples qui demeuroient depuis les Alpes jusqu'à l'Appennin étoient Celtes.

Il n'y a point de difficulté par rapport aux autres peuples qui demeuroient depuis les Alpes jusqu'à la Mer Adriatique & au mont Appennin. Ils étoient tous Celtes. Les plus considerables étoient les Boiens, & les Insubres (*s*). Les Boiens, qui demeuroient du côté de Parme & de Bologne, devoient occuper une grande étenduë de païs, puisqu'ils étoient partagez (*t*) en cent-douze Tribus ou Cantons. A l'égard des Insubres, comme le territoire de Milan, étoit situé au milieu du païs qu'ils occuperent, lorsqu'ils firent irruption en Italie, ils lui donnerent le nom de *Meyland* (*v*), & le choisirent pour y tenir les Assemblées générales de leur Nation. Strabon (*x*) remarque, que Milan n'étoit alors qu'un simple vilage, c'est-à-dire un Canton composé de plusieurs maisons éloignées les unes des autres: il ajoute, que tous les Gaulois habitoient alors de cette maniere. Polybe assûre la même chose, en parlant des Boiens & de Insubres (*y*). *Ils demeuroient*, dit-il, *dans des bourgs qui n'étoient point fermez de murailles.*

Teut, *Mal*, que j'expliquerai en parlant de la langue des Celtes. Je remarquerai seulement ici, que les Ligures appelloient le Po *Bodencos*, Polyb. II. 105. ou *Bodincus*; ce qui signifie, selon Pline III. c. XVI. p. 370., sans fond, *fundo carens*. *Boden* signifie encore en Tudesque le fond d'une riviere, d'un vaisseau.

(*s*) Polyb. II. 109. Strabo V. 213.

(*t*) Plin. III. c. XV. p. 367.

(*v*) *Meyland* signifie en Tudesque une Ville, un territoire, situé au milieu d'une Province.

(*x*) Strabo V. 213. Strabo remarque ailleurs, que Vienne en Dauphiné n'étoit aussi anciennement qu'un vilage, où les Allobroges tenoient leurs Assemblées générales, & dont ils firent ensuite une Ville. Strabo IV. 186.

(*y*) Polyb. II. 106.

CHAP. X.

murailles. Ce ne fut effectivement que longtems après, qu'ils apprirent des (z) Marseillois, & peut être des Romains, à bâtir & à fortifier des Villes, que leurs Ancêtres avoient regardées comme l'écueil de la liberté. Il y a par consequent toute apparence, que (a) Justin & Tite Live se trompent, lorsqu'ils disent que les Gaulois, étant venus s'établir en Italie, y bâtirent Milan avec plusieurs autres Villes.

Les peuples, que les Gaulois depossederent lorsqu'ils firent irruption en Italie, étoient les Umbres & les Tusces.

Ce n'est pas assez d'avoir montré, qu'il y avoit des Celtes en Italie. Comme il est constant, que les peuples, dont je viens de parler, étoient (b) sortis de la Germanie & des Gaules, il est naturel de rechercher, qui étoient les anciens habitans de l'Italie, qui furent dépossédez par les Gaulois. Les (c) Historiens nous apprennent, que c'étoient (d) des Umbres & des Tusces. Les (e) Umbres étoient l'un des plus anciens (f) peuples de l'Italie. On pré-

(z) Justin. XLIII. 4.

(a) Justin. XX. 5. T. Liv. V. 34.

(b) T. Liv. Justin. ub. sup. Le plus grand nombre de ces peuples étoient venus des Gaules, & conservoient encore les noms des nations dont ils s'étoient détachez. *Veneti, Senones, Cenomani, &c.* Polyb. II. 105. Tit. Liv. ub. sup.

(c) *Umbri & Tyrrheni antequam Romanorum potentia augeretur, diu de principatu inter se contenderent, & fluvio Tiberi divisi, facile ultro citroque bellum inferebant.* Strabo V. 216. *Ariminum, Ravenna, Umbrorum Coloniæ.* ibid. p. 217.

(d) T. Liv. V. 33. 35. Justin. XX. 5. Diod. Sicul. L. XIV. p. 453.

(e) Solin dit qu'ils reçûrent ce nom d'une inondation à laquelle ils avoient échappé; *quod tempore aquosæ cladis imbribus superfuerint.* Solin. c. VIII. C'est une Etymologie Grecque derivée d' Ὄμβρος, qui signifie une pluie abondante. Pline Lib. III. c. XIV.

(f) Dionys. Halic. Lib. I. p. 15. Pline ub sup. Flor. I. c. XVII.

prétend même qu'ils étoient (*g*) *Indigetes*, c'est-à-dire nez dans le païs qu'ils occupoient, parcequ'il ne paroiſſoit par aucune Hiſtoire, qu'ils fuſſent venus d'ailleurs. On ne peut pas douter, qu'ils n'occupaſſent anciennement une grande étendue de païs, puiſque les Auteurs placent des Umbres, non ſeulement dans la Province qui a conſervé longtems le nom d'Ombrie, mais encore du côté de la (*h*) Ligurie, le long du Po (*i*), dans le païs (*k*) de Veniſe, & dans la Toſcane (*l*), d'où ils furent chaſſez par les Pelaſges. Les Romains, qui devoient connoître les Umbres, aſſûrent poſitivement, qu'ils décendoient des Gaulois (*m*). On en trouvera de nouvelles preuves dans ce que je dirai ci-après des prémiers habitans de la Ville de Rome. La choſe n'eſt pas ſi claire par rapport aux Tuſces, qui ſont auſſi appellez Etruſces & Tyrrheniens. La plûpart des anciens Auteurs les font venir de Lydie ou de Grece. Cependant, Denis d'Halicarnaſſe, qui avoit recherché, avec beaucoup de ſoin, l'origine des peuples de l'Italie, croit (*n*) les Tuſces *Indigetes*. Il a raiſon ſelon les apparences; & j'ai beaucoup de penchant à croire, que les Tuſces ne différoient anciennement des Umbres & des Gaulois, que de nom. Voici mes raiſons. I. Tite Live

CHAP. X.

Les Umbres étoient Gaulois.

Il y a apparence que les Tuſces l'étoient auſſi.

(*g*) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 112.
(*h*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 9.
(*i*) Steph. de Urb. p. 613. T. Liv. ub. ſup.
(*k*) Plin. III. c. XIV. p. 363.
(*l*) Plin. III. 5.
(*m*) *Gallorum veterum propaginem Umbros eſſe, Marcus Antonius aſſeverat.* Solin c. VIII. Servius ad Æneid. XII. 753. Iſidorus Orig. Lib. IX. c. II. p. 1041.
(*n*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 21.-24.

Chap. X. ve & Justin (*o*) remarquent, que les Tusces ayant été battus & chassez de leurs demeures par les Gaulois, une partie de cette nation se retira dans les Alpes, & y prit le nom de Rhétiens, à l'honneur du Général Rhétus, sous la conduite duquel ils avoient formé ce nouvel établissement. Tite Live (*p*) ajoute, que ces Tusces, éloignez du commerce des nations policées, tomberent dans la barbarie, & devinrent de véritables sauvages, desorte qu'il ne leur resta à la fin que l'ancienne langue des Tusces, qu'ils avoient même alterée & corrompuë (*q*). Pline rapporte aussi cette migration des Tusces, sans l'assûrer positivement: si le fait est certain, il sera constant, que les Tusces étoient Celtes; car, personne ne disconvient que les Rhétiens ne fussent une nation Celtique. Peut-être même que le nom de Rhétiens étoit l'ancien nom de la nation. Au moins Denis (*r*) d'Halicarnasse assûre positivement, qu'au lieu que les autres peuples les appelloient Tusces, Etrusces, Tyrrhéniens, ils prenoient eux-mêmes un nom derivé de *Rasena*, l'un de leurs anciens chefs. II. Il est certain, qu'il y avoit une conformité presque parfaite, entre la Religion des Tusces, & celle des Gaulois. C'est des Tusces, que les Romains

(*o*) *Tusci duce Rhæto, avitis sedibus amissis, Alpes occupavere & ex nomine ducis gentis Rhætorum condiderunt.* Justin. XX. 5.

(*p*) *Alpinis quoque ea gentibus, haud dubie origo est*, (scil. Tusca) *maxime Rhetis, quos loca ipsa efferarunt, ne quid ex antiquo præter sonum linguæ, nec eum incorruptum, retinerent.* T. Liv. V. 33.

(*q*) *Rhætos Tuscorum prolem arbitrantur, à Gallis pulsos duce Rhæto.* Pline III. XX. p. 376.

(*r*) Dionys. Halic. Lib. I. p. 24.

mains avoient pris ce qu'ils appelloient *Auguria*, c'eſt-à-dire les préſages qui ſe tiroient, de l'éclair, de la foudre, du vol des oiſeaux, des entrailles des victimes; avec pluſieurs autres ſuperſtitions, qui étoient communes à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en ſon lieu. Je ne crois donc pas me tromper, en aſſûrant, que les Tuſces étoient Celtes ou Gaulois: & je dirai, avant de finir ce Chapitre, ce qui a trompé les Auteurs qui les font venir de Grece ou de Lydie. CHAP. X.

Je n'ai parlé juſqu'à préſent que de la partie Superieure & Septentrionale de l'Italie, que les Romains appelloient *Gallia Togata*. Je paſſe aux peuples qui demeuroient depuis l'Appennin juſqu'au détroit de Sicile. Avant de dire ce que je penſe de ces peuples, dont l'ancienne Hiſtoire eſt fort obſcure, je vais rapporter ſuccinctement ce que les Auteurs les plus dignes de foi ont écrit de l'origine des Romains, & des autres nations qui occupoient la partie inferieure de l'Italie. Je ſuivrai ſur-tout Denis d'Halicarnaſſe, qui avoit (*s*) employé vingt-deux ans à ramaſſer & à digerer ce que les Grecs & les Latins avoient obſervé ſur cette matiere.

Hiſtoire abbregée des peuples qui demeuroient depuis l'Appennin juſqu'au détroit de Sicile.

„ I. Les plus anciens habitans de ces contrées étoient un peuple barbare, qui portoit le nom de *Sicules* (*t*). Ils étoient Indigetes: au moins perſonne ne peut dire avec certitude, ſi le païs où ils étoient établis avoit eu d'autres habitans, ou s'il étoit inculte avant que les Sicules en euſſent pris poſſeſſion. II. Après les Sicules, qui occupoient „ une

(*s*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 6.
(*t*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 7. II. 77. Solin. c. VIII.

CHAP. X.

„ une grande partie de l'Italie (*v*), vinrent „ les peuples que l'on designe sous le nom „ général (*x*) d'*Aborigines*. Ils chasserent „ après une longue guerre (*y*) les Sicules, & „ une partie des (*z*) Umbres, des contrées „ qui sont entre le (*a*) Tibre & le (*b*) *Liris*, „ & s'y établirent eux-mêmes. On n'est pas „ d'accord sur l'origine de ce second peuple. „ Il y a des Historiens qui assûrent, que les „ *Aborigines* étoient (*c*) *Indigetes*. Il y en a qui „ disent (*d*) que cette nation n'étoit dans le „ commencement qu'une troupe de vaga- „ bonds & de brigands, qui se rassemblerent „ des contrées voisines. D'autres prétendent „ que les (*e*) *Aborigines* étoient des Ligures, „ qui avoient passé du voisinage des Gaules, „ dans le cœur de l'Italie. D'autres en font „ des (*f*) Umbres, & d'autres enfin (*g*) les „ font venir de Grece.„ (En ce cas, les *Aborigines* seroient les mêmes que les Pelasges dont je parlerai tout à l'heure.) „ Ce qu'il y „ a de certain, c'est que les *Aborigines* (*h*), „ com-

(*v*) Dionys. Halic. Lib. II. p. 77.

(*x*) Dionys. Halic. I. 7. II. 77. Solin. c. VIII. Selon les apparences, les peuples appellez *Aurunci*, *Opici*, étoient du nombre des Aborigines. Solin. ub. sup. Dionys. Halic. L. I. p. 17. 18. Thucyd. L. VI. c. II. p. 349.

(*y*) Dionys. Halic. L. I. p 7. 13. 14. 16. 49. II. 103.

(*z*) Dionys. Halic. Lib. I. p. 11. 13.

(*a*) Dionys. Hilic. Lib. I. p. 7.

(*b*) On l'appelle aujourd'hui *Garigliano*. Cluveri Introductio p. 323.

(*c*) Dionys. Halic. Lib. I. p. 8. Justin. XLIII. 1.

(*d*) Dionys. Halic. ub. sup.

(*e*) Dionys. Halic. Lib. I. p. 9. 11.

(*f*) Ibid. p. 11.

(*g*) C'est le sentiment de Denis d'Halicarnasse, Lib. I. p. 9. 49. II. 77.

(*h*) Dionys. Hilic. Lib. I. p. 7. 8. 11.

„ comme les Celtes, étoient anciennement „ des bergers, qui vivoient en partie de leurs „ troupeaux, & en partie de pillage. Etablis „ par Cantons, disperſez dans les campagnes, „ dans les forêts, & dans les montagnes, ne „ bâtiſſant que de méchans villages, ils ne „ purent ſe réſoudre que fort tard à ſe ren- „ fermer dans des Villes. III. Aux *Aborigi-* „ *nes*, ſuccéderent les (*j*) Pelaſges. C'étoient „ des Grecs, qui paſſerent en Italie, en divers „ tems, & de divers lieux de la Grece. Les „ prémiers, qui arriverent en Italie, dixſept (*i*) „ générations avant le ſiege de Troie, „ etoient ſortis de l'Arcadie. Comme ils „ étoient conduits par un Prince nommé *Ita-* „ *lus* (*k*), ils donnerent ſon nom au païs ou „ ils s'étoient établis. Ils furent ſuivis par „ d'autres Pelaſges (*l*), venus de Theſſalie. „ Les Arcades (*m*) envoyerent une nouvelle „ Colonie en Italie, ſoixante ans avant la „ guerre de Troie. Elle étoit conduite par „ Evander, & compoſée d'habitans de la „ Ville de Palantium. Quelques années après, „ Hercules (*n*) y en établit une autre. Il la „ forma de Péloponneſiens qu'il tira de ſon „ armée, & de quelques priſonniers qu'il „ avoit emmenez de Troie. Tous ces Pelaſ- „ ges,

Chap. X.

(*j*) Idem, Lib. I. 9. II. 77.

(*i*) Denis d'Halicarnaſſe compte 27. à 30. ans pour une génération.

(*k*) Thucyd Lib. VI. c. II. p. 349.

(*l*) Herodot. L. I. c. LVII. Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 14. 15. 49. II. 77.

(*m*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24. 29. II. 77. Dionyſ. Perieg. vſ. 347. Juſtin. XLIII. I. Flor I. I. Strabo V. 230.

(*n*) Dionyſ. Halic. I. 27. 49. II. 77.

CHAP. X. „ ges (*o*), ayant fait Alliance avec les Abo-
„ rigines, leur aiderent à depoſſéder les (*p*)
„ Sicules, les (*q*) Umbres, & les (*r*) Ligures,
„ qui demeuroient dans ces contrées. IV. Bien-
„ tôt après, arriverent les Tuſces. Herodo-
„ te (*s*), & ceux qui l'ont ſuivi, en font des
„ Lydiens, qui, étant chaſſez de leur païs par
„ la famine, allerent chercher un établiſſe-
„ ment en Italie, & y prirent le nom du
„ chef qui les commandoit: c'étoit Tyrrhe-
„ nus, fils d'Atis, Roi de Lydie. D'autres pré-
„ tendent que les Tuſces (*t*) étoient des
„ Grecs, & en particulier des Pirates de l'I-
„ le de (*v*) Lemnos & des contrées voiſines,
„ qui, étant accoutumez de courir toute la
„ Mer Méditerranée, eurent occaſion de
„ fonder des Colonies ſur les côtes de la Toſ-
„ cane. Les Tuſces (*x*) ſe répandirent au
„ long & au large par toute l'Italie. Ils s'em-
„ parerent d'une partie du païs de Florence,
„ que

(*o*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 7. 8.
(*p*) Idem. Lib. I. p. 7. 14. 16.
(*q*) Idem. Lib. I. p. 16. II. 112.
(*r*) Idem. Lib. I. p. 18. 32. 34.
(*s*) Herodot. Lib. I. cap. XCIV. Dionyſ. Halic. Lib. I. pag. 21. Vellej. Paterc. Lib. I. c. I. Virgil. Æneid. VIII. vſ. 478. Juſtin. XX. I. Plin. Lib. III. c. I. & V. Solin cap. VIII. Pomp. Feſtus pag. 132. 161. Strabo V. 219.
(*t*) Dionyſ. Hal. Lib. I. p. 19. 20. 22. Diodorus Sicul. XIV. 453.
(*v*) Voyez le paſſage de Thucydide cité ci-deſſus pag. 72. note [*i*]. Steph. de Urb. in *Æane* p. 47. in *Cizyco* p. 486. Scholion. ad Apollon. Argon. p. 58. 61. Strabo V. 221.
(*x*) *Thuſci ab Alpibus ad inferum & ſuperum mare pertingebant.* Plutarch. in Camillo T. I. pag. 136. Tit. Liv. V. 33.

„ que les (*y*) Umbres tenoient encore, & dé-
„ poſſéderent (*z*) les Pelaſges de l'autre partie,
„ que ceux-ci avoient enlevée aux Umbres.
„ V. Enfin, il paſſa encore des Troiens (*a*) en
„ Italie ſous la conduite d'Enée. Ils firent Al-
„ liance avec les Aborigines, qui leur cédé-
„ rent une partie de leurs terres, à condition
„ qu'ils leur aidaſſent à repouſſer les Rutules.
„ Dans le même tems qu'Enée débarqua avec
„ ſes troupes ſur les bords du Tibre, d'au-
„ tres Troiens, ou plûtôt des Henetes (*b*), qui
„ avoient ſervi contre les Grecs pendant le
„ ſiege de Troie, allerent s'établir, ſous la
„ conduite d'Antenor, aux embouchures du
„ Po, où ils furent appellez *Venetes* au lieu
„ d'*Henetes*.„

Sentiment de l'Auteur ſur ce qui vient d'être rapporté.

Pour dire préſentement ma penſée ſur ce que je viens de rapporter, j'avouerai d'abord, que tout cela me paroit incertain, & en partie fabuleux. Les peuples de l'Italie ſuivirent pendant longtems le mauvais goût des autres Celtes. Ignorant dans le commencement l'uſage des Lettres, ils s'oppoſerent enſuite à leur introduction, parce qu'ils étoient dans l'idée, que cette étude ne convenoit pas à un peuple martial, né pour les armes, & qu'ils regardoient comme une marque de nobleſſe, de ne ſavoir ni lire ni écrire. C'eſt la raiſon pour laquelle il ne nous reſte aucun ancien monument de l'Hiſtoire de ces peuples, ſur le-

(*y*) Herodot. L. I. c. XCIV. Dionyſ. Halic. L. I. p. 21.

(*z*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 21. 22. *Umbros exegêre antiquitùs Pelaſgi, hos Lydi à quorum Rege Tyrrheni, mox à ſacrificio ritu lingua Græcorum Tuſci ſunt cognominati.* Plin. III. 5.

(*a*) Dionyſ. Halic. I. 35. 36. 48. 49. II. 78. Solin. c. II. & VIII. Juſtin. XLIII. 1. Flor. I. 1.

(*b*) C'étoit un peuple de Paphlagonie. Voyez Tit. Liv. I.

CHAP. X.

lequel on puisse compter surement. Tout ce qui remonte, je ne dis pas au-delà de la fondation de Rome (c), mais seulement au-delà de l'établissement des Consuls, est obscur, & plein de difficultez. Autant que je peus en juger, les Sicules étoient un peuple Scythe ou Celte, qui occupoit anciennement le Royaume de Naples avec une partie de l'Etat Ecclésiastique. Je dis la même chose des Aborigines (d). C'étoit selon les apparences une nation Celtique, qui, étant poussée par d'autres peuples plus Septentrionaux, passa l'Appennin, poussa à son tour les Sicules, & les obligea à se retirer en Sicile, comme je le dirai dans le Chapitre suivant. A l'égard des Pelasges, c'étoient véritablement des Grecs, qui avoient passé de leur païs dans le Royaume de Naples, auquel ils donnerent le nom de Grande-Grece. Denis d'Halicarnasse (e) avouë, qu'il n'est pas possible de déterminer précisément le tems, où ces Pelasges passerent en Italie. Il n'en dit pas assez. Il est évident, que ces Pelasges n'étoient pas les anciens habitans de la Grece, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent, mais le nouveau peuple qui leur succéda. Effectivement, les Grecs, qui allerent s'établir en Italie, y introduisirent une (f) Religion, des Cérémonies, & des Cou-

Sur les Sicules.

Sur les Arborigines.

Sur les Pelasges.

I. 1. Justin. XX. 1. Solin. c. LVI. Pline Lib. III. cap. XIX. p. 374. VI. II. p. 650. Strabo Lib. I. p. 61. V. p. 212. XII. p. 543. 544. Virgil. Eneid. Lib. I. vs. 246. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. VIII. p. 809.

(c) Voyez Cluver. Ital. Antiq. Lib. III. c. II. p. 492.

(d) Voyez ce que Strabon remarque sur les Osces, les Opiciens, & les Ausons, V. 242.

(e) Dionys. Halic. L. I. p. 9.

(f) Idem. Lib. I. p. 17. 19. 25. 26. 31.

Coutûmes qu'ils avoient eux-mêmes reçûës des Orientaux. Les Temples, par exemple, les Idoles, le Culte de Jupiter, de Junon, d'Appollon, de Neptune, de Minerve, de Cerès, de Pan; l'usage des lettres, de certaines armes, avec plusieurs autres choses qui étoient inconnuës aux Pelasges & aux Celtes. Leur langue aussi étoit manifestement la Grecque, & non pas celle des anciens Pelasges. Je me contente d'en alleguer ici une seule preuve. Des (g) Romains, ou des Tusces, passant devant une Ville des Pelasges, demanderent à l'un des habitans le nom de la Ville. Celui-ci, qui ne les entendoit pas, leur ayant dit en Grec, χαῖρε *Chære*, c'est-à-dire *bon-jour*, ils crurent bonnement, que c'étoit-là le nom de la Ville, qui garda, depuis ce tems-là, le nom de *Cheere*, ou de *Ceere*; au lieu qu'elle s'appelloit auparavant Agylla. Je crois donc être en droit de conclure, que ces prétendus Pelasges étoient de véritables Grecs, qui passerent en Italie beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend.

CHAP. X.

Sur les Tusces.

J'ai déja fait mention des Tusces, en parlant des peuples qui occupoient anciennement la Lombardie. Il me paroît fort vraisemblable, qu'ils étoient un peuple Celte, qui demeuroit autrefois le long du Po. Lorsque les Gaulois firent irruption en Italie, une partie des Tusces se retira en Rhétie, pendant que l'autre partie alla s'établir dans le païs de Florence, après avoir chassé les Grecs & les autres peuples qui étoient Maîtres de cette Province. En effet, Denis d'Halicarnasse, qui croit les

(g) Stephan. de Urb. p. 30. Servius ad Æneid. VIII. vs. 479. & 597. X. vs. 183 Strabo Lib. V. p. 220.

CHAP. X. les Tuſces *Indigetes* de l'Italie, comme je l'ai déja remarqué, ajoute pluſieurs choſes, qui ſervent à fortifier ma Conjecture. Il dit par exemple (*h*), que les Grecs donnoient anciennement le nom de *Tyrrheniens* à tous les peuples de l'Italie; &, en particulier, aux *Latins*, aux *Auſones*, & aux *Umbres*. Il parle d'une Tradition, qui portoit, que les Tuſces (*i*), ayant commencé à bâtir des tours, & à y mettre des garniſons, pour reſiſter aux incurſions des peuples voiſins, reçûrent le nom de (*k*) *Tyrrhenes*, qui ſignifioit en leur langue des gens qui demeurent dans des tours. Peut-être auſſi que le nom de *Tuſces* (*l*), auquel on donne une Etymologie Grecque, dérive de celui de *Tis*, *Tuiſto*, (*m*) *Tuiſco*, qui eſt le Dieu auquel les Celtes rapportoient l'origine du genre humain, ou au moins de leur nation. Au reſte, comme il eſt conſtant, que les Celtes donnoient à leurs gens de guerre le nom de *Lydi* ou de *Lati*, je ne doute pas que les Grecs, entendant dire aux Tuſces, qu'ils étoient des *Lydi*, n'ayent pris le change, & que ce ne ſoit ici la principale ſource de la Fable, qui les fait venir de Lydie, contre le ſentiment du plus célébre (*n*) Hiſtorien des Lydiens, qui ne

(*h*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 23.

(*i*) Ibid. p. 21.

(*k*) *Turn* ſignifie en Tudeſque une tour; *Türner*, des tours; *Türnwohner* ceux qui demeurent dans des tours; comme *Burgwohner*, Burgundiones, ceux qui demeurent dans des Villes.

(*l*) *A ſacrifico ritu lingua Græcorum Tuſci*, dit Pline dans le paſſage cité ci-deſſus p. 99. note [z]. Voyez auſſi Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24. Θυοσκόος *Aruſpex*. P. Feſtus p. 162.

(*m*) Tacit. Germ. c. II.

(*n*) Xanthus Lydius, apud Dionyſ. Halic. L. I. p. 22.

ne faisoit aucune mention de cette prétenduë migration de ses compatriotes. Chap. X.

Enfin, pour ce qui est du passage des Troiens en Italie, ce n'est certainement qu'une pure Fable. Il est vrai, que la plûpart des anciens Auteurs, au lieu de combattre cette vision, la confirment de tout leur pouvoir, pour faire leur cour aux Romains, & sur-tout aux Empereurs, qui étoient extrémement jaloux de cette prétendue origine Troienne. Cependant, Denis d'Halicarnasse (o), après avoir établi l'opinion reçûë, insinuë assez ce qu'il en pense lui-même, en répétant plusieurs fois, qu'il laisse au Lecteur la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Ce que je dis des Troiens, il faut le dire aussi des *Henetes*, que l'on fait passer de la Paphlagonie dans le territoire de Venise. La conformité du nom de *Venetes*, avec celui d'*Henetes*, en a sans doute imposé. Du tems d'Herodote les (*p*) Venetes étoient des Illyriens qui se disoient décendus des Medes. Il y a apparence, que dans la suite ils adopterent avec plaisir une tradition qui les rendoit compatriotes des Romains. Mais (*q*), Strabon croit avec raison, que les Venetes d'Italie étoient issus de ceux qui demeuroient dans les Gaules, autour de Vannes en Bretagne; & sa Conjecture est d'autant plus vraisemblable, que les Venetes d'Italie (*r*), quoique leur langue differât de celle des Gaulois, avoient pourtant les mêmes Coutumes, & la même maniere de vivre.

Sur les Troiens.

(o) Dionys. Halic. Lib. I. p. 38. 39.
(p) Herodot. L. I. c CXCVII. Lib. V. c. IX.
(q) Strabon L. IV. p. 195.
(r) Polyb. II. 105.

CHAP. X. vre. Julien l'Apoſtat, pour le remarquer en paſſant, eſt du ſentiment de Strabon (s). Il dit que les Romains ſoumirent tout le païs qui étoit occupé par les Henetes, par les Ligures, & par un nombre conſiderable d'autres Gaulois. Cette maniere de s'exprimer marque clairement, qu'il regardoit les Ligures & les Henetes comme des peuples Gaulois.

Je crois entrevoir, au reſte, une autre raiſon pour laquelle on a fait venir les Latins, les Venetes, & les Tuſces, des païs de Troie, de Paphlagonie, & de Lydie. Les Troiens, les Lydiens, les Paphlagons, étoient des peuples, qui avoient paſſé de Thrace dans l'Aſie Mineure. Comme on remarqua que la langue & les coutûmes de ces peuples avoient une grande conformité avec celles des anciens peuples de l'Italie, on ne balança pas de les faire décendre les uns des autres; ſans conſiderer, que cette conformité venoit uniquement de ce que l'Europe n'étoit autrefois habitée que par un ſeul & même peuple, Scythe ou Celte, comme on voudra l'appeller. Pour tirer préſentement ma concluſion, je ſuis dans la penſée, que l'Italie étoit habitée dans le commencement par des nations Celtiques. Il y paſſa dans la ſuite (t) pluſieurs peuples Grecs, qui s'allierent & ſe confondirent inſenſiblement avec les habitans naturels du païs. C'eſt ce que ſignifie la Fable, qui dit (v) qu'Hercules épouſa une fille Hyperboréenne. Hercules eſt un chef des Grecs, & la Princeſſe Hyperboréenne une Dame Celte, que l'on don-

(s) Julian. Orat. II. p. 72.
(t) Juſtin. XX. 1. Solin. c. VIII.
(v) Solin. cap. II. Dionyſ. Halic. I. 34. Juſtin. XLIII. 1.

donna au Prince Grec, pour cimenter, par ce mariage, l'Alliance que les deux peuples avoient contractée.

CHAP X.

Réfléxion sur l'Origine des Romains.

Comme ce que je viens de dire fournit des ouvertures pour découvrir l'Origine des Romains, le Lecteur ne sera pas faché que je m'y arrête un moment. On sait que les prémiers habitans de la Ville de Rome (*x*) étoient une troupe de gens ramassez, que Romulus y attira de toutes les Provinces voisines. L'Italie inferieure étoit alors occupée, comme je l'ai montré, par des Grecs & par des Celtes. Du nombre des derniers étoient les Umbres, les Tusces, les Sabins (*y*) qui décendoient des Umbres, & plusieurs autres. Cette nouvelle Colonie ayant donc été formée de Grecs & de Celtes, chacun de ces peuples dut y apporter nécessairement sa langue & ses coutûmes, & les conserver pendant quelque tems, jusqu'à ce que le mêlange des deux nations eut formé un nouveau peuple, qui, n'étant ni Celte ni Grec, tenoit pourtant quelque chose des uns & des autres. Denis d'Halicarnasse (*z*) insinuë que Romulus, qui avoit été élevé par des Grecs, tacha d'introduire leur maniere de vivre dans son petit Etat. On entrevoit au contraire, que Numa Pompilius, qui étoit (*a*) Sabin d'origine, favorisa les Usages & la Religion des Celtes. Les choses changerent encore de face du tems des Tarquins. Comme ils étoient (*b*) Corinthiens d'ex-

(*x*) Dionys. Halic. Lib. II. p. 78. Florus I. 1.
(*y*) Dionys. Halic. Lib. II. p. 112.
(*z*) Dionys. Halic. Lib I. p. 71. Pomp. Fest. p. 78.
(*a*) Idem. Lib. II. p. 120.
(*b*) Idem. Lib. III. pag. 184. Strabo Lib. VIII. pag. 378.

d'extraction, les Coutûmes des Grecs prévalurent tellement sous le Regne de ces Princes, qu'à la fin les Romains furent regardez comme un peuple (*c*) purement Grec. Cela n'empêcha pourtant pas, que, plusieurs siecles après, on ne trouvât encore parmi les Romains quelques traces de la Langue & des coutûmes des anciens habitans du païs.

Pour commencer par la Langue Latine, il est évident, (*d*) que la plûpart de ses racines & de ses mots primitifs dérivent de la Grecque. Elle conserve cependant plusieurs mots, que je crois tirez de la Langue Celtique. En voici quelques-uns (*e*). Ager, *Axer*, un Champ; Angor, *Angst*, Angoisse; Cella, *Keller*, une Cave; Corona, *Krone*, une Couronne; Fax, *Faxel*, un Flambeau; Flamma, *Flamm*, la Flame; Fructus, *Frucht*, du Fruit; Gramen, *Grass*, de l'Herbe; Herus, *Herr*, le Maître; Hora, *Uhr*, l'Heure; Linum, *Leinen*, du Lin; Mare, *Meer*, la Mer; Mola, *Mühle*, une Meule, un Moulin; Nebula, *Nebel*, un Brouillard; Pellis, *Fell*, une Peau; Piscis, *Fisch*, un Poisson; Rota, *Radt*, une Roue; Vallum, *Wall*, un Rempart; Copula, *Koppel*, un Lien; Pannus, *Pannen*, du Drap; Ambages, *Umweg*, un Detour; Auris, *Ohr*, l'Oreille; Barba, *Bart*, la Barbe; Caseus, *Käse*, du Fromage; Catena, *Kette*, une Chaine; Corbis, *Korb*, une Corbeille; Verus, *Wahr*, Vrai; Longus, *Lang*, Long; Castus, *Keusch*,

(*c*) Voyez le passage d'*Heraclides Ponticus* ci-dessus p. 7. cit. [*p*].

(*d*) *Olim lingua Græcæ gentis fuit eadem cum Latina, parum prolatione mutata.* P. Festus p. 95.

(*e*) Le prémier mot est Latin, le second Tudesque, & le troisieme François.

Keusch, Chaste; Angustus, *Eng*, Etroit; Guste, *Kosten*, Gouter; Rapio, *Rauben*, Piller, Dérober; Scindo, *Schneiden*, Abscindo, *Abschneiden*, Couper (*f*). Je trouve encore dans la Langue Latine des Synonimes, dont l'un est Grec, & l'autre Celtique. *Brachium*, par exemple, le Bras, vient du Grec βραχίων. *Armus*, au contraire, l'Epaule, est le mot Celtique *Arm* (*g*), qui signifie aussi le Bras. CHAP. X.

Pour passer aux Coutumes des Romains (*h*), Caton avoit remarqué, dans ses *Origines*, que dans tous les festins que l'on célébroit anciennement à Rome, chaque convié avoit accoutumé de chanter, au son d'un instrument, des Hymnes, ou des Odes, par lesquelles on célébroit les exploits & les vertus des grands hommes. C'étoit un usage purement Celte, aussi bien que la fête des Saliens (*i*). Les Saliens étoient de jeunes gens, qui, dans un certain tems de (*k*) l'année, couroient par la Ville armez d'une épée, d'un bouclier (*l*), & d'une lance, chantant des Hymnes à l'honneur des Dieux qui président à la guerre

(*f*) On peut consulter sur cette matiere Hagenberg Germania Media, Diss. VII. §. 3. p. 166. Lipsii Epist. Centur. III. Epist. 44.

(*g*) *Antiqui humeros cum brachiis* armos *vocabant*. P. Festus Pauli Diaconi, apud Auctores Linguæ Latinæ p. 255.

(*h*) *Gravissimus Autor in Originibus dixit Cato, morem apud majores hunc epularum fuisse, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam virorum laudes atque virtutes.* Cicero Tuscul. Quæst. Lib. IV. p. 3535. & Lib. I. p. 3424. Bruto pag. 455.

(*i*) Dionys. Halic. II. 129.

(*k*) *Au mois de Mars.* D. Halic. ub. sup. C'est dans ce mois, que les Celtes tenoient anciennement ce qu'ils appelloient l'Assemblée générale, après laquelle ils entroient ordinairement en campagne.

(*l*) *Le bouclier des Saliens ressembloit à celui des Thraces.* Dio-

CHAP. X. re. La Cérémonie étoit accompagnée de ſauts, de dances, & de gambades, que les Saliens faiſoient avec beaucoup d'adreſſe, & en cadence. La meſure étoit marquée, tant par la voix, que par le ſon des flutes, & outre cela par un certain cliquetis, qu'ils faiſoient en frappant de l'épée ou de la lance contre le bouclier. J'aurai occaſion d'expliquer tout cela dans les Livres ſuivans, & d'indiquer pluſieurs autres Uſages, que les Romains tenoient des Celtes.

A l'égard de la Religion des Romains, Denis d'Halicarnaſſe (m) aſſûre, que Romulus introduiſit l'uſage des Temples, des Autels, & des Simulacres, mais qu'il rejetta les Fables profanes & ridicules de la Mythologie des Grecs. Peut-être que cet Auteur ſe trompe. Au moins (n) Plutarque & Varron ſoutiennent, que ce n'étoit pas la coutume des anciens Romains de repréſenter la Divinité, ni dans des images, ni dans dans des ſtatuës. Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant, comme je l'ai déja remarqué, que, pour conſerver parmi ſes ſujets la Religion des Celtes, il (o) défendit expreſſement de repréſenter la Divinité ſous la

Dionyſ. Halic. ub. ſup. c'eſt-à-dire qu'il étoit plus long que large. Tous les boucliers des Celtes avoient cette forme. Au reſte, le bouclier, l'épée, & la lance étoient anciennement les ſeules armes des Celtes.

(m) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 90. Cécilius Hiſtorien Romain conjecturoit auſſi que la Ville de Rome devoit avoir été fondée par des Grecs, parce qu'on y offroit anciennement des ſacrifices à Hercule à la maniere des Grecs. Strabo V. 230.

(n) Plutarch. Numa.—— *Varro docet Romanos per annos* 170. *Deos adoraſſe abſque ulla imagine.* Auguſtinus de Civ. Dei Lib. IV. c. XXXI.

(o) Clem. Alexand. Strom. L. I. c. XV. p. 358.

la forme de l'homme ou de quelque annimal. Clement d'Alexandrie prétend qu'il suivit en cela les idées de Pythagore. C'est un Anachronisme. Numa Pompilius commença à regner (*p*) dans le cours de la XVI. Olympiade; au lieu que Pythagore ne vint en Italie, qu'après la (*q*) cinquantieme Olympiade, & peut-être (*r*) plus tard. Mais, d'ailleurs, il est bien plus vraisemblable, que Pythagore lui même avoit pris ces idées des Celtes, qu'il avoit eu occasion de fréquenter, tant en Thrace, qu'en Italie, où il passa les dernieres années de sa vie. Les Historiens remarquent, qu'avant que d'avoir des simulacres (*s*), les Romains adoroient des halebardes. C'étoit encore un usage des Scythes & des Celtes. Quand ils alloient à la guerre, & que l'armée avoit pris possession d'un camp, ils avoient accoutumé de planter, en terre, dans quelque lieu commode, une épée ou une halebarde, pour être la marque du *Mallus*. C'étoit-là, que se tenoit le Conseil de guerre, avec les Assem-

(*p*) Dionys. Halic. II. 121.

(*q*) Idem. ub. sup.

(*r*) Ciceron dit que *Pythagore vint en Italie sous le regne de Tarquin le Superbe.* Tusc. quæst. L. I. p 3438. Ce Prince commença à regner pendant la LXI. Olympiade. Ailleurs, Ciceron dit que *Pythagore étoit en Italie, dans le tems que Brutus la delivra.* Ibid. p. 3534. Brutus fut Consul pendant la XLVII. Olympiade. Voyez sur le tems où Pythagore a fleuri Cyrill. adv. Julian. L. I. p. 13. Excerpta ex Diod. Siculo apud Vales. pag. 240. Chronic. Pascale p. 143. 144.

(*s*) *Ab origine rerum pro Diis veteres hastas colebant.* Justin. XLIII. 2. *Ex Varrone discimus Romæ antiquitùs Martis simulacrum* (ξυάνον) *hastam fuisse.* Clem. Alexand. Coh. ad gentes p. 41. *Pro Marte Romani hastas colebant.* Arnobius contra gentes Lib. VI.

CHAP. X. Assemblées religieuses & civiles (*t*), aussi longtems que le camp subsistoit. Pline (*v*) & Solin parlent aussi d'une fête que l'on célébroit tous les ans sur le mont Soracte à l'honneur d'Appollon, c'est-à-dire du Soleil. Pendant cette Solemnité, les Prêtres, qui étoient de la famille des Hirpiens, dançoient pieds nuds sur des charbons brulans, sans en être endommagez. C'est manifestement l'épreuve du feu, qui étoit l'une des plus anciennes superstitions des Scythes & des Celtes. On sait enfin, que les Celtes avoient accoutumé d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, qu'ils sacrifioient en différentes manieres. Les Historiens (*x*) rapportent, qu'Hercules abolit cet usage en Italie; & que dans la suite, lorsque le tems marqué pour ce barbare sacrifice revenoit, les Romains se contentoient de précipiter dans le Tibre des hommes de paille. Cela signifie, que les Grecs trouverent le moyen de faire abolir la coutûme d'offrir des victimes humaines, & de mettre en sa place une Comédie qui divertissoit les Grecs, pendant qu'elle contentoit en quelque maniere les Celtes, parce qu'elle conservoit la mémoire de leurs usages. Effectivement, quand il arrivoit quelque mal-

(*t*) On sait que les nations entieres alloient alors à la guerre avec femmes & enfans.

(*v*) Plin. H. N. Lib. VII. 2. Solin. c. VIII. p. 184. Strabo. V. 226.

(*x*) Dionys. Halic. Lib. I. c. XXX. *Sexagenarios de ponte olim dejiciebant, cujus causam Manilius hanc refert, quod Romam qui incoluerint primi Aborigines, hominem sexaginta annorum qui esset, immolare Diti patri quotannis soliti fuerint, quod facere eos destitisse, adventu Herculis; sed religione postea veteris moris, scirpeas hominum effigies, de ponte in Tiberim vetere modo mittere instituisse.* P. Fest. p. 143. On dit la même chose des Hyperboréens. Voyez ci-dessus p. 8. après cit. [x].

malheur à l'Etat, ceux, qui étoient attachez à ces superstitions, ne manquoient jamais de l'imputer au mépris des anciennes Cérémonies, & de demander qu'on les fit revivre; ce qu'ils obtinrent en plusieurs occasions.



CHAPITRE ONZIEME.

Des anciens habitans de la Sicile.

IL faut dire présentement un mot des anciens habitans de la Sicile. Je commencerai par rapporter ce que Thucydide a écrit sur ce sujet, & jajouterai ensuite quelques Remarques, qui serviront à éclaircir & à rectifier le Récit de cet Historien (y). *On prétend*, dit-il, *que les plus anciens habitans de la Sicile étoient les Cyclopes & les Lestrigons, qui n'occupoient cependant qu'une partie de l'Isle. Je ne saurois dire* (z), *ni quel peuple étoient ces gens-là, ni d'où ils étoient venus, ni où ils se retirerent. Je renvoye mon Lecteur à ce que les Poëtes en ont dit, & je lui laisse la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Il est assez vraisemblable, que les Sicanes furent le prémier peuple, qui s'établit en Sicile, après ceux dont je viens de parler. S'il faut les croire, ils étoient même dans l'Isle avant les Cyclopes & les Lestrigons, puisqu'ils se disent Indigetes,*

(y) Thucyd. Lib. VI. c. II. p. 348. & seq.

(z) Il y a apparence que les Cyclopes & les Lestrigons étoit les anciens Scythes. Voyez une tradition rapportée par Appien qui fait décendre les Celtes & les Gaulois des Cyclopes. Voyez ci-dessus p. 65. note [t] Homere en fait des géans. Homer. Odyss. IX. vs. 106. X. 82. Strabon croit que c'étoient des barbares qui occupoient anciennement la Sicile. Strabo I. 20.

CHAP. XI.

digetes (a). La vérité est (b) que les Sicanes étoient des Iberes, qui, étant établis en Espagne, autour du fleuve de Sicanus, en furent chassez par les Ligures. C'est d'eux que l'Isle reçût le nom de Sicanie, au lieu qu'auparavant elle portoit celui de Trinacrie. Les Sicans étoient établis, comme ils le sont encore aujourd'hui, dans les parties occidentales de l'Isle. Après la prise d'Ilium, quelques Troiens, qui avoient échappé aux Grecs, vinrent débarquer en Sicile, & s'étant établis dans la même contrée que les Sicanes, les deux peuples reçûrent en commun le nom d'Elymiens. Il se joignit à eux quelques Phocéens venus de Troie, qu'une tempête avoit jettez en Afrique, d'où ils passerent en Sicile. Dans la suite, les Sicules, qui demeuroient en Italie, passerent aussi en Sicile, étant chassez par les Opicins .... Il y a encore des Sicules en Italie, qui a reçû son nom d'un certain Italus (c) Roi des Arcades. Les Sicules, ayant passé dans l'Isle en très-grand nombre, & ayant vaincu les Sicanes, les envoyerent dans les parties meridionales & occidentales de l'Isle (d), qui perdit alors le nom de Sicanie, pour prendre celui de Sicile. Les Sicules gar-

(a) Diodore de Sicile les croit Indigetes. Il assûre que les meilleurs Historiens sont en cela de son sentiment. Lib. V. p. 199.

(b) Voyez ci dessous p. 117. note [z].

(c) Servius avoit lû négligemment ce passage, car il fait dire à Thucydide une chose à laquelle cet Auteur n'a point pensé. *Thucydides dicit de Sicilia Italum regem venisse, & ab eo esse Italiam appellatam.* Servius ad Æneid. VIII. vs. 328.

(d) Diodore de Sicile dit que les Sicans quitterent volontairement les parties Orientales de l'Isle, à cause des embrasemens continuels du mont Etna, & que les Sicules vinrent occuper ensuite le païs que les prémiers avoient abandonné, Lib. V. p. 201.

garderent pour eux le meilleur du païs, qu'ils occupoient depuis près de 300. ans lorsque les Grecs passerent en Sicile. Ils occupent, encore aujourd'hui, le milieu & les contrées Septentrionales de l'isle. Thucydide ajoute, que les Sicules furent suivis par des Phéniciens, qui, pour la commodité du commerce, s'emparerent de quelques Promontoires, & de plusieurs petites Isles voisines de la Sicile; & qu'enfin l'Isle fut peuplée par une infinité de Colonies Grecques, qui y arriverent en divers tems.

Si les Sicanes sortoient originairement d'Espagne, & les Sicules d'Italie, je serai en droit d'en conclure, par les raisons que j'ai déduites au long dans les Chapitres précédens, que ces peuples étoient Celtes. Mais, le passage de Thucydide, que je viens de rapporter, a besoin de quelques Remarques. Prémiérement, il prétend, *que les Sicanes étoient des Iberes venus d'Espagne.* Il est suivi en cela par Servius (*e*), par Silius (*f*), & par une foule (*g*) d'Auteurs, qui, pour confirmer le Récit de Thucydide, assûrent que les Sicanes passerent d'Espagne en

(*e*) *Sicani secundum nonnullos populi Hispaniæ à fluvio Sicori dicti.* Lucanus, Hesperios inter Sicoris non ultimus amnes. *Hi Duce Siculo venerunt ad Italiam, & eam tenuerunt exclusis Aboriginibus. Mox ipsi pulsi ab illis quos ante pepulerant, Insulam vicinam Italiæ occupaverunt, & eam Sicaniam à gentis nomine, Siciliam vero à Ducis nomine dixerunt.* Servius ad Æneid. VIII. vs. 328.

(*f*) ——————— *post Cyclopea regna,*
Vomere verterunt primum nova regna Sicani,
Pyrene misit populos qui nomen ab amni
Ascitum patrio terræ imposuere vacanti.
Silius Ital. Lib. XIV. vs. 581.

(*g*) *Sicaniæ diu ante Trojana bella Sicanus Rex nomen dedit cum amplissima Iberorum manu.* Solin. cap. II. *Sicana, urbs Iberiæ &c. Hecatæus.* Steph. de Urb. p. 668.

CHAP. XI. en Italie, & delà en Sicile; & que le fleuve, que cet Historien appelle Sicanus, est le Sicoris (*h*) dont Lucain fait mention. Il y a cependant toute apparence, que Thucydide se trompe. I. Déjà il est certain, qu'anciennement le nom d'Iberes n'étoit pas particulier aux Espagnols, mais qu'il désignoit en général un peuple établi au delà d'une montagne, d'un fleuve, d'une mer. Ainsi, les habitans de l'Espagne étoient appellez Iberes par les Gaulois, parce qu'ils demeuroient au delà des Pyrenées (*i*); &, par la même raison, les Espagnols aussi donnoient aux Gaules le nom d'Iberie. Les Gaulois d'Italie (*k*) sont encore appellez Iberes, parce qu'ils demeuroient au delà des Alpes. Les Sicanes étoient donc Iberes, parce qu'ils avoient passé la Mer pour aller s'établir en Sicile. Mais, ce que Thucydide ajoute, qu'ils avoient été chassez du païs qu'ils occupoient, par les Ligures, prouve clairement, qu'ils demeuroient, non en Espagne, mais en Italie. C'est aussi ce qu'assûrent plusieurs Auteurs, que je citerai ci-après, & dont le témoignage me paroit préférable à celui de Thecydide. II. Cet Auteur prétend encore, *que les Sicanes & les Sicules étoient deux peuples différens.* Il est contredit en cela par Servius, qui dit (*l*) que l'Isle fut appellée Sicanie,

(*h*) Lucanus Lib. IV. vs. 14. 130. 141. 335.

(*i*) *Iberiam Antiqui vocabant omnem regionem quæ est extra Rhodanum, & Isthmum quem Gallici sinus efficiunt. Hodierni fines ejus Pyrenam constituunt.* Strabo III. 166. Steph. de Urb. p. 408.

(*k*) *Iberes qui regionem Galliæ subalpinam incolebant, accersiverunt Galatas mercenarios qui Gesatæ vocantur.* Plutarch. in Marcello, Tom. I. p. 299. *Æschylus in Iberia Eridanum esse dicit.* Plin. Lib. XXXVII. c. II. p. 367.

(*l*) Voyez la page 113. note [*e*].

canie, du nom du peuple qui vint s'y établir, & Sicile, du nom du chef des Sicanes. Servius ne fait que suivre en cela le sentiment de Virgile, qui appelle constamment Sicanes (*m*), les peuples qui passerent d'Italie en Sicile. Autant que je puis en juger, le nom de Sicanes & de Sicules étoit un surnom, que plusieurs peuples belliqueux de l'Italie prenoient, en consideration des (*n* victoires qu'ils avoient remportées. III. Thucydide assûre, *que les Sicanes s'étant mêlez avec des fuiards qui venoient de Troie, il se forma de ce mêlange un troisieme peuple qui reçut le nom d'Elymiens.* J'ai déjà remarqué, qu'il n'y a aucune apparence que les Troiens soient jamais sortis de leur païs, pour passer, ni en Italie, ni en Sicile, (*o*) & j'aurai occasion d'examiner la chose plus au long, quand je parlerai de la fondation & de la ruine de l'Empire des Troiens, qui étoient des Scythes venus de Thrace. Homere, qui prétend que la Ville de Troie fut prise par les Grecs, ne laisse pas d'insinuer (*p*), que le Royaume subsista; & qu'Enée, après avoir suc-

(*m*) Æneid. VII. vs. 795. VIII. 328. XI. 317.

(*n*) *Sieg* signifie en Celte la victoire. *Sieghansen*, les victorieux. *Siegheel*, *Siegman*, ont la même origine, & la même signification. Une Inscription trouvée dans les Gaules porte *MartiSegomoni*, c'est-à-dire à Mars le Victorieux.

(*o*) On peut voir en attendant ce que Dion Chrysostome a écrit sur cette matiere, dans sa Dissertation sur le siege de Troie. Voyez aussi la savante Dissertation de Mr. Bochart, *Num Æneas unquam fuerit in Italia.* Ad calcem Geogr. Sacræ.

(*p*) Νῦν δὲ Αἰνείαο βίη Τρώεσσιν ἀνάξει, Καὶ παῖδες παίδων, &c. C'est-à-dire, le vaillant Enée sera Roi des Troiens, lui, ses enfans, & les enfans de ses enfans. Iliad. XX. vs. 307.

succedé à Priam, transmit la dignité Royale à sa posterité. Mais, il paroit d'ailleurs par un passage d'Hellanicus (q) de Lesbos, que le nom d'Elymiens étoit beaucoup plus ancien que Thucydide ne le prétend, puisque le peuple dont il s'agit portoit déja ce nom en Italie. IV. Les Critiques relevent encore Thucydide sur deux autres articles. Il dit prémiérement, *que de son tems il y avoit encore des Sicules en Italie.* On soutient, que (r) c'est une bévuë; d'un côté, parce que ces Sicules, qui doivent être restez en Italie, ne paroissent plus dans l'Histoire; & de l'autre, parce que Diodore de Sicile (s), & Denis d'Halicarnasse (t), assûrent formellement, que toute la nation des Sicules quitta l'Italie, avec femmes, enfans, armes, & bagage. V. On croit d'ailleurs, que Thucydide place trop tard le passage des Sicules (v) en Sicile. Selon son calcul, les Grecs envoyerent leur prémiere Colonie en Sicile 448. ans après la guerre de Troie. Les Sicules y avoient passé 300. ans plûtôt, & par consequent 148. ans après la prise de Troie. D'autres Auteurs, dont je rapporterai dans le moment les passages, assûrent cependant, que les Sicules étoient dans l'Isle 80. à 100. ans avant le siege de Troie. Voilà une différence de 228. à 248. ans. Je ne deciderai pas ici cette Controverse Chronologique. Tout ce que je puis assûrer, c'est que les

(q) Voyez ci-dessous note [x].
(r) Voyez les notes sur cet endroit de Thucydide. Et Bochart Géogr. Sacr. Part. II. Livre I. Chap. XXX.
(s) Diod. Sic. Lib. V. 199. 201.
(t) Dionys. Halic. Lib. I. p. 18.
(v) Voyez Cluverii Sicil. Antiq. p. 9. 17. 19.

les migrations des peuples Celtes me paroissent posterieures pour la plûpart au tems ou le commun des Auteurs les placent.

Après avoir entendu Thucydide, il ne sera pas inutile d'écouter aussi les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Hellanicus de Lesbos (*x*), rapportoit dans son Histoire: „ Qu'il „ passa deux flottes d'Italie en Sicile. Sur la „ prémiere étoient des Elymiens, qui avoient „ été chassez de leur païs par les Oenotriens. „ Ils firent le trajet trois générations avant la „ prise de Troie. Sur la seconde, qui passa en „ Sicile cinq ans après, étoient des Ausons, „ qui avoient été depossédez par les Japyges. „ Comme le chef de ces Ausons s'appelloit „ Siculus, il donna son nom, tant à la na- „ tion qu'il commandoit, qu'à l'Isle où ils „ vinrent s'établir. Philiste de Siracuse (*y*) „ avoit aussi remarqué (*z*) que ces peuples „ passerent en Sicile 80. ans avant la guerre „ de Troie. Ce n'étoit, selon lui, ni des Si- „ cules,

(*x*) Apud Dionys. Halic. Lib. I. p. 18. Selon Diodore de Sicile, les Sicanes étoient dans l'isle du tems d'Hercules qui les battit. Lib. IV. 161. Hercules vivoit environ une génération avant le siege de Troie.

(*y*) Dionys. Halic. ub. sup.

(*z*) Diodore de Sicile attribue un autre sentiment à cet Historien. *Philiste dit qu'ils venoient d'Iberie, & qu'ils avoient reçû le nom de Sicans, d'un fleuve de même nom, qui coule en Iberie. Timée, qui releve l'ignorance de cet Historien, prouve clairement qu'ils étoient indigetes.* Diod. Sic. Lib. V. 201. Peutêtre, cependant, que Philiste distinguoit les Sicans venus d'Espagne, des Sicules venus d'Italie. Au reste, Philiste vivoit du tems de Denys le Tyran. Diodore de Sicile en fait mention en rapportant les évenemens de la troisieme année de la 93. Olympiade. Mais, il remarque en même tems, que Philiste n'écrivit son Histoire que quelques années après. Diod. Sic. XIII. p. 380. 387. XV. 504.

CHAP. XI. „ cules, ni des Ausons, ni des Elymiens, „ mais des Ligures conduits par Siculus, fils „ d'Italus, qui, ayant été chassez de leur païs „ par les Ombriens & par les Pelasges, furent „ obligez d'aller chercher un nouvel établisse-„ ment au de-là de la Mer. Antiochus (a) „ de Siracuse ne faisoit aucune mention du „ tems où ces peuples passerent en Sicile. Il „ remarquoit seulement, que c'étoient des „ Sicules, qui, ne pouvant plus résister aux „ Oenotriens & aux Opiciens, prirent le par-„ ti de s'embarquer & de passer en Sicile. „ Outre ces trois Auteurs, dont Denis d'Halicarnasse nous a conservé les passages, Platon dans une de ses Lettres (b) remarque, que, de son tems, il y avoit en Sicile trois sortes de peuples: des Grecs, des Phéniciens, & des Opiciens. Enfin, Silius (c), quoiqu'il fasse venir les Sicanes d'Espagne, reconnoit cependant que les Sicules étoient des Ligures venus d'Italie.

Que les anciens habitans de la Sicile fussent sortis d'Espagne ou d'Italie, qu'ils fussent Iberes, Ligures, Elymiens, Opiciens, Ausons, la chose m'est fort indifférente, puisque j'ai prouvé que l'Espagne, & l'Italie, étoient occupées par des nations Celtiques, avant que les

(a) Dionys. Halic. Lib. I. p. 18. Diodore de Sicile fait mention de l'ouvrage d'Antiochus, Lib. XII. p. 322.

(b) Plato Epist. VIII. ad Dionis propinquos p. 1296.

(c) *Mox Ligurum pubes Siculo ductore novavit,*
Possessis bello mutata vocabula regnis,
Nec res dedecori fuit, aut mutasse pudebat,
Sicanum Siculo nomen.

Silius Ital. ub. sup. Pompeius Festus parle aussi d'une Colonie de Samnites, qui passa en Sicile. *In Mamertinis*, pag. 8.

les Phéniciens, & les Grecs, y euſſent envoyé des Colonies. J'en reviens cependant à ce que j'ai déja dit dans le Chapitre précédent, que les Sicules étoient, ſelon les apparences, des peuples Scythes ou Celtes d'Italie, qui, étant pouſſez par d'autres peuples plus ſeptentrionaux, ſe retirerent inſenſiblement de l'Appennin (*d*), au pied duquel ils étoient établis, dans le Royaume de Naples, & delà en Sicile. Il eſt aſſez vraiſemblable, que (*e*) les Galeotes, dont pluſieurs Auteurs font mention, étoient les Prêtres de ces Sicules. C'étoient, dit-on, des gens qui ſe vantoient d'être fort experts dans l'art de prédire l'avenir, & qui donnerent à Denis le Tyran des preuves de leur ſavoir, en l'avertiſſant qu'un eſſain d'abeilles, qui s'étoit poſé ſur ſa main, lui promettoit la dignité Royale (*f*). Ils ſe diſoient décendus de Galeus fils d'Appollon, & de Themiſtus fille de Zabius Roi des Hyperboréens. On entrevoit aſſez clairement, au travers de cette Fable, que les Galeotes, étoient Gaulois ou Hyperboréens d'origine.

Je ne parle pas au reſte des Iſles de Sardaigne, & de Corſe, parce que je n'en puis rien

(*d*) *Notum eſt conſtitutam Anconam à Siculis; Gabios à Galatio & Bio Siculis fratribus.* Solin. cap. VIII. *Aricia ab Archilocho Siculo.* Plin. III. 13. *Sacrani appellati ſunt Reate orti, qui ex Septimontio Ligures Siculoſque exegerunt.* P. Feſtus p. 129.

(*e*) Cicero de Divinat. Lib. I. Ælian. Var. Hiſt. Lib. XII. c. 46.

(*f*) *Galeotagens in Sicilia vel Attica, à Galeo, filio Apollinis, & Themiſtus, quæ Zabii Hyperboreorum Regis, filia fuit, nomen habens.* Steph. de Urb. p. 259. On ſait que Sabus étoit le Heros ou le Dieu duquel les Sabins, ancien peuple d'Italie, prétendoient être décendus. Silius Ital. Lib. VIII. p. 351.

Chap. XI. rien dire de certain. Il y a apparence, qu'avant que les Carthaginois & les Grecs y eussent fait des établissemens (g), elles étoient occupées par des peuples venus des contrées les plus voisines. C'est le sentiment de Solin (h), qui dit que l'Isle de Corse fut peuplée dans le commencement par des Ligures, & la Sardaigne par des Espagnols venus du côté de Tartessus (i).



Chapitre Douzieme.

Le Climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, doit avoir été autrefois beaucoup plus froid, qu'il ne l'est aujourd'hui.

JE crois avoir montré clairement dans les Chapitres précédens, que les Celtes sont les plus anciens habitans de l'Europe. Avant que de passer à d'autres matieres, je remarquerai, que la plûpart des contrées qu'ils occupoient nous sont représentées par les anciens Auteurs comme un très-mauvais païs. Le climat en étoit froid & rude, le terroir ingrat & sterile, jusques-là, qu'il ne pouvoit produire aucun fruit, à la reserve du bled. Je trouve, par exemple, que, du tems (k) des prémiers Empereurs Romains, on ne recueilloit encore dans les Gaules, ni vin, ni huile, ni d'au-

(g) Voyez Cluverii Sardiniam & Corsicam antiquam.

(h) Solin. c. IX. & X. Voyez aussi Diod. Sic. V. 205. XI. 287. Strabo V. 225.

(i) Ville d'Espagne située vers le détroit de Gibraltar. Pomp. Mel. Lib. II. c. VI. Strabo III. 148. 151.

(k) Excerpta ex Celticis Appiani p. 1220. Varro de re rust. Lib. I. p. 321. Diod. Sic. Lib. V. p. 211. Strabo Lib. IV. p. 178. *Quid istis locis asperius* Cicero de Provinc. Consf. *Gallica hyeme frigidior.* Petron. Satyr. p. 10.

d'autres fruits, & cela à cauſe de la rigueur du climat, & du froid exceſſif qui y regnoit. On voyoit à la vérité en (*l*) Germanie, & en (*m*) Pannonie, quelques campagnes labourées, mais pas un ſeul arbre fruitier; ils ne pouvoient reſiſter au froid exceſſif qui ſe faiſoit ſentir dans ces contrées. La deſcription, que Virgile (*n*) fait dans ſes Géorgiques du climat de la Thrace, convient à peine aujourd'hui à la Lapponie, & à la Groenlande. Il dit, qu'il y tombe des neiges juſqu'à la hauteur de ſept aunes, que le vin s'y gele dans les vaiſſeaux, que les foſſes y gelent juſqu'au fond. Il y a là certainement de l'Hyperbole. Cependant, d'autres (*o*) Auteurs remarquent, qu'il ne croiſſoit preſque aucun fruit en Thrace, & que les habitans étoient obligez d'enterrer & de couvrir de fumier, pendant l'hyver, tous les arbres fruitiers qu'ils vouloient conſerver. Ovide (*p*), qui étoit ſur les lieux, confirme non ſeulement ces faits, il aſſûre encore, que tout le païs, qui eſt au delà du Danube, eſt inhabité & inhabitable, à cauſe du froid. Herodote (*q*) & Strabon diſent la même choſe des païs ſituez autour du Boryſthene & du Boſphore Cimmerien.

Il

(*l*) Tacit. Germ. cap. II. IV. V. Seneca *cur bonis mala fiant* c. IV. p. 386. Statius Sylvar. L. V. Carm. I. p. 83.

(*m*) Dio. Caſſ. Lib. XLIX. p. 413.

(*n*) Virgil. Georg. Lib. III. vſ. 355. 360.

(*o*) Plin. Lib. XV. c. XVIII. p. 196. Lib. XVIII. c. VII. p. 456. Herodian. Lib. I. p. 26. Strabo II. p. 73. VII. 307. Ovid. Triſt. L. III. Eleg. XII. vſ. 15. Pomp. Mela Lib. II. c. II.

(*p*) Ovid. Triſt. Lib. III. Eleg. IV. vſ. 51. Eleg. X. vſ. 20. 70.

(*q*) Herodot. Lib. IV. cap. XXVIII. Strabo Lib. II. p. 114.

CHAP. XII.

Il eſt certain, que le climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, étoit froid en comparaiſon de l'Italie, & de la Grece. Mais, il parut aſſez dans la ſuite, que, ſi le terroir étoit ingrat & ſterile, il ne faloit en attribuër la cauſe, qu'à l'ignorance & à la pareſſe des habitans. Mépriſant l'agriculture, qu'ils regardoient comme une occupation baſſe, ſervile, & tout-à-fait indigne d'un homme d'épée, s'imaginant qu'il y avoit plus de grandeur & de nobleſſe à vivre de pillage, que du travail de ſes mains, ils ne ſe foucioient point de cultiver leurs terres, ni d'examiner à quoi elles pouvoient être propres. D'abord que les Celtes, revenus de ces étranges préjugez, commençerent à s'appliquer à l'agriculture, ils receuillirent abondamment le fruit de leur induſtrie & de leur travail. Le païs changea de face, il devint plus riant & plus fertile, à meſure que les habitans ſe dépouilloient de leur ferocité & de leur pareſſe. Il y a pourtant ici deux choſes, qui me paroiſſent mériter l'attention des curieux. Prémiérement, les forêts (r) de Thrace étoient autrefois remplies d'Ours & de Sangliers blancs, au lieu qu'on n'en voit plus aujourd'hui que dans le fond du Nord. En ſecond lieu, les fleuves (s) des Gaules ſe geloient regulierement toutes les années, & faiſoient, comme le dit Diodore de Sicile, une eſpece de pont naturel, ſur lequel des armées entieres, paſſoient avec leurs chariots

(r) Pauſanias dit que de ſon tems pluſieurs particuliers poſſedoient des Ours & des Sangliers blancs, qu'ils faiſoient venir de Thrace. Pauſan. Arcad. c. XVII. p. 634.

(s) Diodor. Sic. Lib. V. p. 210. 211.

riots & leur bagage. Les barbares qui demeuroient au delà du Rhin (t), & du Danube, ne manquoient jamais de profiter de la saison de l'hyver, pour passer ces fleuves sur les glaces, & pour faire des incursions dans les Provinces qui obéissoient aux Romains. Aujourd'hui, au contraire, c'est une espece de miracle, de voir les fleuves des Gaules fermez par les glaces. Il est même extraordinaire de voir le Rhin, le Danube, & des fleuves plus Septentrionaux, comme l'Elbe, le Weser, l'Oder, glacés d'une maniere qu'une armée puisse y passer sans danger. La chose arrivera à peine une fois dans dix ans. Il est donc incontestable (v), que le climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, a changé, & qu'il est considerablement adouci en comparaison de ce qu'il étoit autrefois. C'est aux Naturalistes à en rechercher la véritable raison. Peut-être qu'il

(t) Herodianus Lib. V. p. 496. Ovid. Trist. Lib. III. Eleg. X. vs. 8. Florus IV. 12. Plinii Junior. Panegyr. c. XII. p. 360. Xiphilin. Epit. Dionis Lib. LXVIII. p. 776. Lib. LXXI. p. 804. Ammian. Marcellin. Lib. XIX. cap. II. p. 224. 225. Lib. XXXI. c. IX. p. 636. Jornandes Getic. c. LIV. p. 693.

(v) Les Romains avoient déjà commencé à s'apperçevoir de ce changement de Climat. Voici ce qu'en dit Columella Rei Rust. Lib. I. c. I. p. 163. *Multos jam memorabiles auctores comperi persuasum habere longo ævi situ qualitatem cœli, statumque mutari, eorumque consultissimum Astrologiæ professorem Hipparchum prodidisse, tempus fore quo cardines mundi loco moverentur, idque etiam non spernendus autor rei rusticæ Saserna videtur adcredidisse. Nam eo libro quem de agricultura scriptum reliquit mutatum cœli statum sic colligit, quod quæ regiones anteà propter hiemis assiduam violentiam, nullam stirpem vitis aut oleæ depositam custodire potuerint, nunc mitigato jam & intepescente pristino frigore, largissimis olivitatibus, Liberique vindemiis exuberent. Sed hæc sive falsa seu vera ratio est, literis Astrologiæ concedatur.*

CHAP. XII. qu'il s'exhale des terres cultivées des vapeurs qui rendent l'air moins vif & moins piquant, & qui ne peuvent tranſpirer au travers d'une terre dure & inculte. On ſait auſſi, que la Celtique étoit autrefois couverte d'immenſes forêts, qui abſorboient pour ainſi dire les rayons du ſoleil, & en empêchoient la reverberation. Depuis que ces forêts ont été abbatuës & arrachées, les rayons du Soleil, qui portent ſur la terre d'une maniere plus directe, doivent naturellement la mieux pénétrer, ſe reflechir auſſi en plus grand nombre & avec plus de force, & nous procurer par conſequent un plus grand degré de chaleur. Ce ne ſont-là cependant que de ſimples conjectures, que je ſoumets de bon cœur au jugement des Philoſophes, qui voudront ſe donner la peine d'examiner plus à fond un Probleme qui ne me paroit pas indigne de leur curioſité.



CHAPITRE TREIZIEME.

De l'origine des Peuples Celtes.

JE parlerai dans ce Chapitre de l'Origine des Celtes. Ce ſeul Article pourroit fournir la matiere d'un gros livre, ſi on vouloit ramaſſer tout ce que les Anciens & les Modernes ont écrit ſur ce Sujet. Mais, mon intention n'eſt point du tout de rapporter des Fables, ou des Conjectures deſtituées de fondement; encore moins de m'arrêter à réfuter ſerieuſement un Bodin, un Becan, & une infinité d'autres Auteurs, qui, pour relever la gloire de leur nation, en font décendre toutes

tes les autres, ſans en donner pour preuve que des viſions, forgées dans leur propre imagination, ou tirées de quelque ouvrage manifeſtement ſuppoſé. Il vaut mieux entendre les Celtes même, & voir s'il n'eſt pas poſſible de faire quelque uſage de certaines traditions, qui étoient fort anciennes parmi eux.

La queſtion de l'Origine des Celtes a deux parties. On peut demander prémiérement ce qu'ils penſoient de l'origine du genre humain. En ſecond lieu, de quelle contrée ils prétendoient être ſortis anciennement. La premiere de ces queſtions regarde, à proprement parler, la Religion, la Théologie, des Celtes. C'eſt-là qu'il faudra la traiter à fond. Je ne la toucherai ici, qu'autant qu'il ſera néceſſaire, pour faire voir, que tous les divers peuples, dont j'ai parlé dans les Chapitres précédens, avoient ſur cet article la même tradition.

On trouve dans Jules Ceſar (x), *que les Gaulois ſe diſoient iſſus du Dieu Dis, & qu'ils prétendoient l'avoir appris de leurs Druides.* Il eſt conſtant & reconnu, que Jules Ceſar a confondu le Dis des Gaulois, avec celui des Romains, qui étoit Pluton. C'eſt, ſelon les apparences, la ſeule conformité des deux noms qui lui en a impoſé; car, les Anciens aſſûrent preſque généralement, que le Dis des Celtes étoit le Mercure des Grecs & des Romains. J'en dirai la raiſon en ſon lieu, & je remarquerai ici en paſſant, que ce qu'Aſinius Pollion (y) avoit dit des Commentaires de Ceſar, qu'ils n'étoient, ni exacts, ni fideles, convient parti-

(x) *Galli ſe omnes à Dite patre prognatos prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt.* Cæſar. VI. 18.

(y) Suetonius in Julio Cæſare c. LVI.

particulierement à ce que Cesar a écrit de la Religion des Gaulois & des Germains. Comme ce Prince (z), qui méditoit déja les vastes projets qu'il exécuta dans la suite, demanda le gouvernement des Gaules, soit pour se ménager une retraite, soit pour avoir à sa disposition une belle & nombreuse armée, ou pour amasser ces immenses sommes d'argent dont il se servit utilement pour mettre dans ses intérêts une partie de la noblesse Romaine, il ne faut pas être surpris qu'un homme, qui rouloit de si grands desseins dans son esprit, n'ait pas été entiérement au fait de la Religion des Gaulois, & qu'il en ait parlé plûtôt en Général, qu'en Savant & en Philosophe. Il est même à présumer, que les Mémoires, que l'on fournit à Jules Cesar sur ces matieres, avoient été dressez par quelque Romain établi dans les Gaules, puisqu'il étoit défendu aux Gaulois de s'ouvrir à des étrangers sur le sujet de la Religion, & de (a) répandre dans le public les instructions qu'ils avoient reçûës de leurs Druïdes. Quoiqu'il en soit, le Dis des Gaulois est le Tuiston des Germains. *Ils célébrent* dit Tacite (b), *par d'anciens vers, le Dieu Tuiston issu de la terre, & son fils Mannus, aux-quels ils rapportent l'origine & l'établissement de leur nation.* Un Dieu, issu de la terre, me paroit un paradoxe difficile à expliquer, dans la Théologie des Germains (c) & des autres Celtes, qui adoroient

(z) Dio. Caff. L. XXVIII. p. 79. Plutarch. in Pomp. T. I. p. 646. in Cæsare T. I. p. 721.
(a) Cæsar. VI. 14.
(b) Tacit. Germ. c. II.
(c) Tacit. Germ. c. VIII.

roient des Dieux ſpirituels, & qui ſe moquoient des fêtes dans leſquelles les Grecs célébroient la naiſſance de leurs Dieux. Tacite parle ailleurs (*d*) *d'une forêt qui étoit en grande vénération parmi les Semnons, parce que la commune opinion étoit, que c'étoit-là, que la nation avoit pris ſon origine, & que réſidoit le Maître de l'Univers.* Il ſemble que l'on entrevoit là-dedans l'idée d'un Dieu ſuprême, qui a tiré l'homme de la terre. Mais, ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir cette matiere. Il me ſuffit de remarquer, que, ſelon les Germains, *Mannus*, c'eſt-à-dire l'Homme (*e*), étoit iſſu du Dieu Tis, ou Tuiſton. Les Thraces diſoient la même choſe (*f*). *Les Rois & les Peuples de Thrace*, dit Herodote, *ſervent principalement Mercure. Ils ne jurent jamais que par ſon nom, & ils croyent même en être iſſus.* Je prouverai en ſon lieu, que le prétendu Mercure des Celtes eſt certainement le Dieu qu'ils appelloient Tis: & j'ai déja remarqué (*g*), que les Rois de Thrace prenoient pour la plûpart le nom de Cotis ou de Cotiſon (*h*), c'eſt-à-dire de fils du Dieu Tis, parce qu'ils prétendoient en être décendus. La même tradition ſubſiſtoit encore, du tems d'Herodote, parmi les Lydiens, qui ſortoient originairement de (*i*) Thrace. Ils diſoient (*k*) que

CHAP. XIII.

(*d*) Tacit. Germ. c. XXXIX.
(*e*) *Mann* en Tudeſque ſignifie l'Homme.
(*f*) Herodot. Lib. V. c. VII.
(*g*) Voyez ci-deſſus p. 80.
(*h*) Florus IV. 12. Horatius Carm. Lib. III. Od. VIII.
(*i*) Strabo VII. p. 295.
(*k*) Herodot. I. 94. IV. 45. VII. 74. Dionyſ. Halicar. I. p. 21. 22. Steph. de Urb. p. 177.

CHAP. XIII.

que leur prémier Roi, qui s'appelloit Masnes, étoit fils de Jupiter & de la Terre. Masnes eut un fils nommé Cotis. Cotis en eut deux, savoir Atis & Adies, duquel l'Asie reçût son nom. Atis eut aussi deux fils, Lydus & Tyrrhenus, ou, selon d'autres (*l*), Lydus & Torybus, desquels la nation, qui portoit autrefois le nom de Méoniens, reçût celui de Lydiens & de Torybés. On voit ici, pour le dire en passant, l'origine des divers noms de ce peuple. Quand on demandoit aux Thraces qui passerent en Asie, qui ils étoient, d'où ils venoient, ils répondoient, qu'ils étoient des Méones, (*Männer*), c'est-à-dire des hommes, des Lydiens, (*Lyti*), c'est-à-dire des gens de guerre, des Torybes, (*Dorüber Thorüber*) c'est-à-dire des Iberes, des gens venus d'au delà de la mer; & c'est delà qu'on forma dans la suite les Rois imaginaires de Lydus, & de Torybus. Pour révenir à mon sujet, Herodore remarque aussi, que les (*m*) Scythes regardoient la terre comme la femme de Jupiter. On ne peut gueres douter, que des peuples, dont les traditions étoient si conformes, ne fussent originairement la même nation. Il est même très-vraisemblable, que la Fable qui porte, que les Géans, les Titans, étoient fils du Ciel & de la Terre, est un reste de la tradition que je viens de rapporter. Les Grecs l'avoient reçûë des Pelasges; mais, ils l'avoient defigurée, d'une maniere qui la rend presque méconnoissable.

A

(*l*) Xanthus Lydius apud Dionys. Halic. ub. sup.

(*m*) Herodot. IV. 59. Il s'agit des Scythes qui demeuroient au delà du Danube, & que Darius Hystaspes attaqua.

Chap. XIII.

A l'égard de la seconde question, il est difficile de déterminer de quelles contrées les Celtes sortoient originairement. Ni l'Histoire, ni les anciennes Traditions de ces peuples, ne fournissent rien de clair & de certain sur cet Article. Je n'en suis pas surpris. Ils avoient passé en Europe dans un tems auquel l'Histoire ne remonte point. Cela n'a pas empêché, comme je l'ai dit au commencement de ce Chapitre, qu'on n'ait beaucoup écrit sur cette matiere. Mais, la plupart de ceux qui l'ont traitée n'ont pris pour guide, que leur imagination, leur intérêt, ou certains préjugez dont on se dépouille rarement. Tacite, parlant (n) de l'origine des Germains, a du penchant à croire, qu'ils étoient *Indigetes*, c'est-à-dire, nez dans le païs où ils étoient établis de son tems. Il en donne pour raison, qu'il ne paroît pas qu'ils puissent être venus d'ailleurs. *Les peuples*, dit-il, *qui quittoient autrefois leur demeure pour en chercher une autre, entreprenoient le voyage par Mer & non par Terre. Cet immense Océan* (o) *qui est au delà de nous, & qui nous est en quelque maniere opposé, est rarement visité par des vaisseaux de notre Hemisphere. Il est d'ailleurs difficile de comprendre que quelcun ait pû se resoudre à quitter l'Asie, l'Afrique, ou l'Italie, ni qu'il ait voulu s'exposer aux dangers d'une Mer orageuse & inconnue, pour aller s'établir en Germanie, c'est-à-dire dans un païs, où le climat est rude, & où le terroir ingrat & mauvais ne présente rien que de desagréable à celui qui le regarde, ou qui le cul-*

(n) Tacit. Germ. c. II.
(o) Il entend la Mer qui est au delà des Colomnes d'Hercule.

CHAP. XIII.

cultive, à moins qu'il n'y ait pris naissance. Ces raisons ne me paroissent pas fort convainquantes. Déjà il est certain, que ces peuples que l'on appelloit autrefois *Indigetes*, *Aborigines*, Αὐτόχθονες, sont une pure vision: les hommes ne naissent pas de la terre comme des champignons. Si les Celtes n'étoient pas arrivez dans leur païs par Mer, il est fort probable qu'ils y étoient venus par terre. Les Scythes convenoient en quelque maniere eux-mêmes, que leurs Ancêtres avoient passé en Scythie d'un autre païs. Ils disoient, que (*p*) Targitaus fut le premier homme qui vint s'établir dans leur païs, qu'il trouva desert. Ils ajoutoient, qu'il s'étoit écoulé mille ans depuis Targitaus jusqu'au tems où Darius Hystaspes passa le Danube pour leur faire la guerre. Suivant ce calcul, Targitaus auroit été à peu près contemporain de Moyse. Independamment de cette preuve, sur laquelle je n'insiste pas, il suffit de réfléchir sur les migrations des Celtes, pour être en état de juger de quel païs ils sortoient orginairement. On les voit s'avancer insensiblement de l'Orient vers l'Occident & le Midi, attirez, selon les apparences, par la douceur du climat, & poussez en même tems par d'autres peuples qui les suivoient. Les Gaulois d'Italie, par exemple, étoient venus d'au-delà des Alpes. Les Belges (*q*) avoient passé de la Germanie dans les Gaules. Les Helvetiens, avant que de se mettre en possession de la Suisse, avoient eu leurs demeures (*r*) entre le Rhin, le Mayn, & la forêt

(*p*) Herodot. IV. c. V. VI.
(*q*) Cæsar. II. 4.
(*r*) Tacit. Germ. c. XXVIII. Dio. Cass. L. XXXVIII. p. 80.

forêt Hercynie. Les Vandales & les Lombards étoient autrefois au-delà de l'Elbe. Les Goths s'étendoient jusqu'au Palus Méotide. Quelques siecles après, ces peuples paroissent sur le bord du Danube, & vont enfin s'établir dans le cœur de l'Italie, des Gaules, & de l'Espagne. Je ne doute donc point, que les Celtes ne fussent venus d'Asie, par la Moscovie & la Pologne. Mon sentiment est appuyé en cela du suffrage des Ecrivains sacrez. Ils assûrent, que les hommes, qui échapperent au Deluge, firent leurs premiers établissemens en Asie. Mais, je crois aussi, qu'il faut en demeurer dans ces généralitez, & que c'est déviner, comme on le dit, en l'air, de vouloir déterminer, ou le Patriarche duquel les Celtes décendent, ou le peuple dont ils sont issus, ou la Province d'Asie, de laquelle ils sortent originairement.

CHAP. XIII.

(*s*) Un bon nombre d'Auteurs modernes prétendent, par exemple, que les Celtes décendent de Gomer fils de Japheth. Ils donnent pour une vérité incontestable, que les trois fils de Gomer (*t*), Asxenas, Riphath, & Togarma, allerent s'établir dans la Celtique. Cependant l'Ecriture Sainte, c'est-à-dire, la seule Histoire, qui remonte jusqu'au tems de ces Patriarches, n'en fait aucune mention. Elle dit (*v*) simplement, que la posterité de Japheth,

(*s*) Voyez ci dessus p. 21. Cluver. Germ. Ant. Lib. I. c. IV. p. 32. Limnæi Jus Publicum Lib. I. c. VI. §. I. & VI. Religion des Gaulois Lib. I. pag. 47. *& passim*. Voyez aussi les Auteurs citez par Christoph. Cellarius dans sa Dissertation *de Initiis cultioris Germaniæ* p. 577.

(*t*) Cluvier croit qu'Ascenas reçut le nom de Celtes, ub. sup. p. 61.

(*v*) Genes. X. 5.

CHAP. XIII.

pheth, se dispersa dans les Isles des nations, c'est-à-dire dans les Isles voisines de l'Asie. Ou, plutôt, elle combat formellement cette opinion, puisqu'elle ne place (x) la dispersion des peuples, qu'après l'entreprise de la tour de Babel; &, dans le fond, il n'y a aucune apparence, que les petits-fils de Noë ou de Japheth, se soient éloignez, de si bonne heure, d'un païs fertile, & en même tems assez vaste, pour les contenir avec toute leur posterité quelque nombreuse qu'elle pût être. Il est vrai que (y) Joseph, & ceux qui l'ont suivi, assûrent, *que Gomer établit la Colonie des Gomores, que les Grecs appellent présentement Galates.* Mais, Joseph est un Auteur trop moderne, pour que l'on puisse se prévaloir de son témoignage sur cet Article. Sa conjecture me paroit d'ailleurs appuyée sur un fondement tout à fait ruïneux: c'est la conformité du nom de Gomer avec celui de Germain, que quelques peuples Celtes, établis dans les Gaules, ou en Allemagne, ne reçûrent qu'environ un siecle avant la naissance du Sauveur.

(z) Le célébre Mr. Bochart, & plusieurs autres Ecrivains, qui, sans le nommer, n'ont pas laissé de profiter de sa vaste érudition, ont crû qu'il valoit mieux faire venir les Celtes d'Egypte. „ Hercules l'Egyptien, dit on, „ mena une Colonie en Germanie, où l'on „ trou-

(x) Genes. XI. 8.

(y) Josephe Hist. des Juifs Liv I. Chap. VI. *Gomer à quo Galatæ*, id est Galli. Isid. Orig. Lib. I. c. II. pag. 1037.

(z) Bochart. Géogr. Sacr. Part. II. Lib. I. c. XXIII. & XLII. Cellarius ub. sup. Kriegsmann Conjectanea de Germanicæ gentis origine, ac conditore Hermete Trismegisto.

„ trouvoit anciennement des traces de la Re-
„ ligion des Egyptiens. Tacite, parlant de
„ quelques Sueves, dit expressement, qu'ils
„ offroient des Sacrifices à Isis. Le Dieu
„ Tuiston aussi, & son fils Mannus, célébres
„ parmi les Germains, sont le Mercure des
„ Egyptiens, nommé Thot, & Mena, leur
„ premier Roi. Les Germains eux-mêmes
„ convenoient qu'Hercules, le premier de
„ tous les guerriers, avoit passé chez eux.„
Cette seconde conjecture ne me paroît gueres plus probable que la prémiere. Une Colonie, transportée d'Egypte dans le fond de la Germanie, est pour moi un Paradoxe incroyable. Tacite remarque à la vérité, que les Germains disoient (a) *qu'Hercules avoit passé chez eux*, ou, comme on peut traduire, *qu'il y avoit aussi eu un Hercule parmi eux. Quand ils vont à la bataille, ils le célébrent comme le premier de tous les vaillans hommes.* Mais, sans alleguer que tout ce que l'on publie d'Hercules, & de ses voyages, n'est selon les apparences qu'une pure Fable, il n'est d'ailleurs pas difficile de deviner ce qui en a imposé dans cette occasion aux Grecs & aux Romains, qui ont parlé d'Hercules comme d'un Heros, dont le nom & les exploits n'avoient pas été inconnus aux Gaulois & aux Germains. Les Celtes donnoient le nom de *Carl* ou de *Kerl* à tous leurs braves (b). Quand

(a) *Fuisse apud eos & Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium in prœlium ituri canunt.* Tacit. Germ. cap. II.

(b) C'est ce que signifie le nom de Charles si commun parmi les Francs. *Karl*, brave, *Karloman* homme brave.

CHAP. XIII.

Quand ils étoient ſur le point de donner bataille, ils s'encourageoient au combat, en chantant les loüanges des anciens braves, qui s'étoient diſtinguez au milieu de chaque nation. Mais, ces braves n'étoient certainement pas des Heros Grecs ou Egyptiens. Des peuples qui étoient dans la penſée, que la véritable bravoure ne ſe trouvoit que parmi eux, n'avoient garde de prodiguer leurs loüanges à des étrangers. Ces prétendus Hercules étoient leurs propres *Carles*, leurs vaillans Ancêtres, comme je le montrerai en ſon lieu. On peut voir en attendant le paſſage de (c) Jornandes que je cite en marge. Auſſi Tacite lui-même n'oſe-t-il aſſûrer poſitivement, qu'Hercules ait paſſé en Germanie. *On publie* (d), dit-il, *qu'il y a dans l'Ocean Germanique des colomnes d'Hercules, ſoit que ce Heros ſoit venu juſques-là, ou que l'on ait accoutumé d'attribuer à un homme auſſi célébre tous les grands & magnifiques ouvrages, que l'on trouve quelque part que ce ſoit.* Pour paſſer au ſervice d'Iſis, il eſt vrai que Tacite rapporte, qu'il étoit établi chez une partie des Sueves. Mais, il ſuffit de lire le paſſage entier, pour comprendre ce qu'il en faut croire. (e) *Une partie des Sueves offre des ſacrifices à Iſis. Je n'ai pû rien découvrir ſur la cauſe & l'origine de ce culte étranger, ſi ce n'eſt que l'image même, qui reſ-*

(c) *Majorum facta modulationibus cithariſque canebant, Etheſpamaræ, Hanalæ, Fridigerni, Widiculæ, & aliorum quorum in hac gente magna opinio eſt, quales vix Heroas fuiſſe, miranda jactat antiquitas.* Jornandes de Getis c. IV. & V. p. 617.

(d) Tacit. Germ. c. XXXIV.

(e) Tacit. Germ. c. IX.

ressemble à un vaisseau que l'on appelle Liburnien, montre que ce culte a été apporté d'ailleurs. Mais, puisque Tacite reconnoit ailleurs, que les Germains n'avoient ni images ni représentations de leurs Divinitez, il est naturel de juger que ce petit (*f*) vaisseau étoit une prise que les les Sueves avoient faite sur quelque ennemi, & qu'ils avoient transporté suivant leur coutûme dans un de leurs bois sacrez, pour y être un monument perpetuël de leur victoire. A l'égard de la prétendue conformité du Tuiston & du Mannus des Germains, avec le Thot & le Mena des Egyptiens, elle n'est certainement que dans le nom. Le Thot des Egyptiens (*g*) est un homme célébre, qui passoit pour l'inventeur des lettres, des sciences, & des loix, & que l'on mit pour cette raison au nombre des Dieux après sa mort. Tuiston, au contraire, étoit la principale Divinité des Germains, qui ne connoissoient point le culte des morts. Mena (*h*) étoit l'un des anciens Rois de l'Egypte; au lieu que Mannus étoit, selon les Germains, le premier homme, duquel les autres sont décendus.

Je n'en dirai pas davantage sur cette matiere. C'est

(*f*) Les vaisseaux, que l'on appelloit Liburniens, étoient de petits bâtimens fort legers, qui portoient 30. à 40. hommes. Tacit. Hist. V. 23. *Liburnicæ Scaphæ.* Stephanus de Urb. p. 514. Ils étoient de l'invention des Liburniens peuple Celte établi le long de la Mer Adriatique. Les Romains en construisirent ensuite à leur imitation. Je montrerai, en parlant de la navigation des Celtes, que leurs vaisseaux, & surtout ceux des Germains, avoient la forme des Liburniens.

(*g*) Diod. Sic. Lib. I. p. 10.

(*h*) Diod. Sic. Lib. I. p. 28. 29.

CHAP. XIII.

re. C'eſt perdre fort inutilement ſon tems que de vouloir découvrir ce qui s'eſt paſſé dans des Siecles, dont il ne reſte abſolument aucun mémoire. Je ferai ſeulement deux Réfléxions avant que de finir ce Chapitre. La premiére, que les Perſes, les Iberes d'Orient, les Albaniens, les Bactrians, me paroiſſent avoir été le même peuple que les Celtes. On en trouvera les preuves dans la ſuite de cet Ouvrage. En le ſuppoſant ici, j'en infere que les Celtes demeuroient peut-être anciennement dans les contrées où ces peuples étoient établis, & qu'ils paſſerent en Europe par les Provinces qui ſont entre la Mer Caſpienne & le Pont Euxin. Ma ſeconde refléxion, dont le Lecteur fera tel uſage qu'il jugera à propos, c'eſt que les Anciens qui ont parlé de l'origine des Scythes & des Celtes s'accordent à les faire décendre d'un homme qui avoit trois fils. Les Scythes diſoient, au rapport (*i*) d'Herodote, que Targitaus, qu'ils regardoient comme le Fondateur de leur nation, avoit eu trois trois fils, Leipoxain (*k*) Arpoxain, & Kolaxain. Les Grecs, établis dans le Pont, faiſoient décendre les Scythes d'Hercules & d'une Sirene, qui lui donna trois fils, Agathyrſus, Gelonus & Scytha. J'ai parlé plus haut d'une ancienne (*l*) Tradition, qui couroit parmi les Romains. Elle portoit, que Polypheme, le Cyclope, avoit eu de Galatée ſa femme trois fils, qui peuplerent la Celtique.

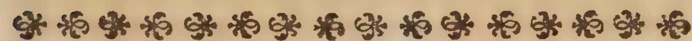
(*i*) Hérodotus Lib. IV. cap. VI. & X.

(*k*) Cette terminaiſon de *xain*, ſemble être le *ſohn*, *ſohn*, des Tudeſques & des Anglois. *Anderſohn*, fils d'André, *Johnſohn* fils de Jean.

(*l*) Voyez ci-deſſus p. 65. note [*t*].

que, Celtus, Illyrius, & Gallus. Les Germains aussi disoient que Mannus (*m*) avoit eu trois fils, desquels décendoient les trois principaux peuples de la Germanie, les Ingævons, les Herminons, & les Istævons. Cluvier (*n*) prétend, que ce sont-là manifestement les trois fils de Noë, Sem, Cam, & Japheth; ou au moins les fils de Gomer, Asxenas, Riphath, & Togarma. C'est ce que je n'oserois assûrer aussi positivement. Mais, je ne doute point que les Grecs n'ayent formé sur ce modele la Fable des trois fils de Saturne, & celle qui portoit, que, du mariage du Ciel avec la Terre (*o*), il naquit trois fils d'une grandeur & d'une force extraordinaire, Coltus, Briareus, & Gyges.

CHAP. XIII.



CHAPITRE QUATORZIEME.

Des divers noms que les peuples Celtes portoient anciennement.

JE ne m'engagerois pas à examiner les divers noms que les peuples Celtes portoient autrefois, si cette recherche, quelque peu interessante qu'elle soit en elle-même, ne pouvoit être de quelque utilité, pour decouvrir certaines coutumes des nations Celtiques par les noms mêmes qui leur étoit affectez. Il faudra, à la vérité, entrer ici dans des discussions étymologiques, dont je fais très-peu de cas, parce qu'elles sont ordinairement une étu-

(*m*) Tacit. Germ. c. II.
(*n*) Cluver. Germ. Antiq. p. 67.
(*o*) Hesiod. Theogon.

Chap. XIV.

étude auſſi incertaine que ſterile. Mais, ce Chapitre ſera le ſeul, où je parlerai d'Etymologie. Je n'enviſagerai même la matiere que d'une maniere générale, & autant qu'il ſera néceſſaire pour faire ſentir le peu de fondement, ou le ridicule, de la plûpart des Etymologies que les Anciens & les Modernes propoſent avec une ſi grande confiance.

Je dois poſer d'abord quelques Véritez qui ſerviront de fondement à mes Remarques. I. Il eſt certain, que la plûpart des peuples Celtes étoient anciennement *Nomades*, c'eſt-à-dire qu'ils n'avoient point de demeure fixe. Ne batiſſant, ni maiſons, ni cabanes, ils paſſoient toute leur vie ſur des chariots, & ne s'arretoient dans une contrée qu'auſſi longtems que leurs troupeaux y trouvoient dequoi ſubſiſter. II. Lorſque les peuples Celtes commencerent à ſe fixer dans un païs, ils ne jugerent cependant pas à propos de bâtir des Villes ni de s'y renfermer. Chaque particulier s'établiſſoit dans une forêt, au pied d'une colline, le long d'un ruiſſeau, au milieu d'une campagne, ſelon qu'il aimoit, ou la chaſſe, ou la pêche, ou l'agriculture. III. Les peuples Celtes, qui avoient une demeure fixe, étoient ordinairement partagez, en Cantons, en Peuples, & en Nations. Le (*p*) Canton étoit un diſtrict occupé par un certain nombre de familles, qui avoient leur juge particulier, & un *Mallus*, c'eſt-à-dire un tribunal où la juſtice s'adminiſtroit pour tout le Canton. Un peuple étoit un (*q*) état independant,

(*p*) Pagus.
(*q*) Civitas, Populus.

dant, souverain, formé de l'union de plusieurs Cantons. Le peuple des Helvetiens, par exemple, étoit composé de (*r*) quatre Cantons. Ces peuples tenoient au commencement de chaque Printems une assemblée générale, où tout homme libre & capable de porter les armes étoit obligé de se rendre, & où l'on décidoit, à la plûralité des voix, toutes les affaires qui pouvoient interesser le bien de l'état. Ces états souverains étoient en très-grand nombre dans toute la Celtique, comme ils le sont encore aujourd'hui en Allemagne. Du tems de Jules Cesar, on comptoit dans les Gaules (*s*) trois à quatre cent peuples differens, dont la plûpart devoient être selon les apparences très-peu considerables. Enfin, les peuples, qui entretenoient ensemble quelque liaison, & qui se réünissoient en tems de guerre pour mieux resister à un ennemi commun, formoient ce que j'appelle une nation. C'est dans ce sens, que Jules Cesar dit (*t*) que les Gaulois étoient divisées de son tems en trois parties, dont la prémiere étoit occupée par les Belges; la seconde, par les Aquitains; & la troisieme par les Celtes. Il est vrai, que les Auteurs ne s'assujettissent pas toûjours à cette distinction des peuples & des nations. Mais, personne ne me contestera que la distinction même ne soit fondée; & que les Belges, par exemple, les Celtes, & les Aquitains, ne fussent partagez en une infinité de peuples, dont on peut voir les noms dans Jules Cesar & dans Pline.

CHAP. XIV.

Pour

(*r*) Cæsar. I. 12.

(*s*) Plutarque en compte 300. *in Cæsare* T. I. pag. 715. Appien 400. *De Bello Civili*. Lib. II. p. 848. 850.

(*t*) Cæsar. I. 1.

Chap. XIV.

Pour faire présentement uſage de ces Remarques, il eſt preſque impoſſible de découvrir l'origine des noms que les Cantons Celtiques portoient autrefois. Ces noms ſont pris ordinairement d'une forêt abbatuë depuis longtems, d'un ruiſſeau dont les Géographes ne font aucune mention, qui a changé de nom, ou de quelque autre objet encore moins conſiderable. C'eſt perdre par conſequent ſon tems, que de rechercher, par exemple, pourquoi un Canton des Helvetiens s'appelloit Tigurinus (*v*), & l'autre Verbigenus. On ne peut rien dire là-deſſus de certain, ni ſeulement de vraiſemblable. A l'égard des noms des peuples, & ſur-tout des nations Celtiques, il eſt plus facile d'en découvrir l'origine. Ces noms ſont pris pour la plupart, 1. ou de la ſituation du païs qu'un peuple occupoit; 2. ou de quelque uſage, de quelque prérogative, par laquelle un peuple ſe diſtinguoit. Voici quelques exemples du prémier ordre. Les Armoriques étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient ſur les côtes de l'Ocean. *Ar-Mor-Rich* ſignifie un Royaume, une Province maritime (*x*). Les Aduaticiens ou Avaticiens, parce qu'ils demeuroient le long d'un fleuve. Il y avoit deux peuples de ce nom dans les Gaules. L'un ſur le (*y*) Rhin, & l'autre vers les embouchures du Rhone (*z*). *An* ſignifie près, & *Water* de l'eau. Le nom de Noricie, *Nord-Rych*, ſignifie une Province un Royaume Septentrional; c'eſt ainſi

(*v*) Cæſar I. 12. 27.
(*x*) Voyez ci-deſſus p. 33. note [*o*].
(*y*) Cæſar. II. 29.
(*z*) Pomp. Mel. Lib. II. cap. V. p. 57.

ainsi que les Celtes d'Italie appelloient la Baviere. Les Marcomans, *Marxmänner* sont les peuples établis dans les marches, sur les frontieres d'un païs. Les Estions, *Est-Wohner*, les peuples établis à l'Est de la Germanie, c'est-à-dire en Prusse. Voici des exemples du second ordre. Les Bretons, *Britten*, sont les peuples qui avoient accoutumé de s'enluminer le corps de differentes couleurs, & que les Latins appelloient pour cette raison (*a*) *Pictes*. Les Pannoniens sont les peuples qui portoient des habits d'un drap, qu'ils coupoient par bandes, *Pannen* (*b*), & qu'ils cousoient ensemble à la maniere du païs. Les Ligures, *Liger*, sont (*c*) les peuples qui avoient une demeure fixe. Les Wandales, au contraire, *Wandeler*, sont des peuples ambulans qui couroient d'un païs à l'autre. Les Méones, *Männer*, les Lydiens, (*d*) *Liti*, sont des gens qui suivoient la profession des armes. Les Tyrrheniens (*e*), *Turnwohner*, sont ceux qui demeurent dans des tours. Les Bourguignons, *Burgwohner* ceux qui demeurent dans des Villes closes. Les Buri, *Bauren*, sont des laboureurs, des peuples qui s'appliquent à l'agriculture. Les Langobardi, *Langebarten*, des peuples qui portoient de longues barbes, ou de longues halebardes. Les Sicans (*f*), *Sieghausen*, sont des peuples victorieux. Les Francs, *Franxen*, & les Frisons, *Fryen*, sont des

CHAP. XIV.

(*a*) Voyez ci-dessus p. 41.
(*b*) Voyez ci-dessus p. 62. 63.
(*c*) Voyez ci-dessus p. 88.
(*d*) Voyez ci-dessus p. 102. 128.
(*e*) Voyez ci-dessus p. 102. note [*k*].
(*f*) Voyez ci-dessus p. 115. note [*n*].

CHAP. XIV.

des peuples libres, qui se glorifioient de n'avoir pas été assujettis par les Romains, & de ne leur payer aucun tribut. Ces exemples suffisent, pour nous mettre en état de découvrir l'origine de la plûpart des noms que les peuples Celtes portoient anciennement. Ce sont des noms purement appellatifs, des dénominations particulieres, prises, ou du païs que ces peuples occupoient, ou de certaines qualitez par lesquelles ils se faisoient remarquer. Il y en a même, qui, pour me servir d'un terme vulgaire, sont de véritables sobriquets, comme par exemple celui de Belges (g), *Balgen*, qui signifie des gens feroces, hargneux. Les anciens Auteurs, ignorant ce que je viens de dire, ont prétendu que les noms des peuples Celtes viennent tous orginairement de quelque Prince célébre, qui, ayant relevé la gloire de sa nation, a merité par-là, qu'elle adoptât son nom pour le rendre immortel. On dit, par exemple, que les Scythes ont reçû ce nom du Roi Scythus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus, les Belges de Belgius, & ainsi des autres. J'ose bien assûrer, que ces Etymologies sont toutes fausses. Les Rois des Celtes étoient les chefs des partis qui s'élevoient au milieu d'un état. Il y avoit souvent dans un peuple autant de Rois, que de differentes factions. Le peuple, jaloux de la souveraineté, les élevoit & les déposoit selon son bon plaisir, & ne les consideroit jamais assez pour prendre le nom d'un Prince qui étoit rarement reconnu par tous ses compatriotes. Au moins n'ai-je trouvé jus-

(g) Voyez ci-dessus p. 33. note [m].

jusqu'à présent qu'un seul exemple d'un peuple qui portât le nom de son chef. Ce sont les Caturiges, peuple Celte établi autour d'Embrun (*h*). Ils étoient ainsi appellez, parce qu'ils obéissoient à des Princes qui portoient le nom de Cottius. Ce petit état s'appelloit en Latin *Cottii* (*i*) *Regnum*, & en Celte *Cott-Rich*, ou *Catt-Rich*, le Royaume des Cottiens. On prétend aussi, que le nom de Bituriges, signifie le Royaume de Bitus, *Bitt-Rich*, ou de Bituitus, qui étoit un nom commun parmi les Gaulois. Au moins cette Etymologie est-elle plus vraisemblable, que celle qui fait deriver le nom de Bituriges, de deux mots Tudesques, *Beut-Rich* qui signifient riche en butin. La difficulté est qu'il faut supposer ici un Prince inconnu dans l'Histoire, puisqu'il ne paroît pas que les Bituriges ayent jamais eu un Roi du nom de Bitus. Quoiqu'il en soit, un ou deux exemples ne suffisent pas pour faire une regle, encore moins pour contrebalancer une infinité d'exemples contraires, qui montrent clairement que les noms des peuples Celtes ont une origine toute differente de celle que les Anciens leur donnent ordinairement.

CHAP. XIV.

Du nom de Scythes.

Après ces Réfléxions générales, il faut entrer dans quelque détail, & dire un mot des noms les plus connus sous lesquels on designoit anciennement les peuples Celtes. J'ai montré au commencement (*k*) de cet Ouvrage, que les plus ancien nom de ces peuples est

(*h*) *Caturigidum in Graiis Alpibus Eberodunum.* Ptol. Lib. III. c. I. p. 71.

(*i*) Strabo IV. p. 179.

(*k*) Voyez ci-dessus p. 1.

CHAP. XIV.

eſt celui de Scythes. C'eſt auſſi le plus général, puiſqu'on le donnoit à toutes les nations qui demeuroient au deſſus du Pont-Euxin, du Danube, & de la Mer Adriatique. Quelques-uns le derivent d'un ancien Roi nommé (*l*) Scythus. J'ai déja averti, que cette Etymologie eſt indubitablement fauſſe. D'autres ont crû que ce nom étoit Grec d'origine. Ces barbares, dit-on, étant d'un naturel violent, emporté, on les appella Scythes ἀπὸ τοῦ (*m*) σκύζεσθαι *iraſci*, comme qui diroit des furieux. Cette Etymologie eſt ridicule, puiſque les Scythes même ſe ſervoient de ce (*n*) nom en parlant de leur nation. Mr. de Leibnitz, avec la plûpart des Modernes (*o*), prétendent que les Scythes avoient pris ce nom, pour marquer qu'ils étoient de bons chaſſeurs, d'habiles tireurs de l'arc. *Schieſſen* autrefois *Sxiotan* ſignifie en Tudeſque, Tirer; & *Schütze* un Archer. Je ſoucrirois à cette conjecture, s'il étoit conſtant que les Scythes, qui reçûrent enſuite le nom de Celtes, ſe ſerviſſent effectivement de l'arc & de la fleche. Mais, j'ai déja averti (*p*), que ces armes étoient particulieres aux Scythes, que l'on appella dans la ſuite Sarmates. Il eſt plus vraiſemblable, que le nom de Scythes vient de *Zihen*, courir, voyager, & qu'il répond à celui de Nomades ou de Leleges (*q*), c'eſt-à-dire de vagabonds. Ils prenoient ce nom pour

(*l*) Herodot. IV. 10. Steph. de Urb. p. 675.
(*m*) Steph. ub. ſup.
(*n*) Herod. Lib. IV. c. CXXVIII.
(*o*) Stralenberg p. 33.
(*p*) Voyez ci-deſſus p. 10. 15.
(*q*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 8. 9.

pour marquer qu'ils étoient des (*r*) voyageurs, qu'ils n'avoient ni patrie ni demeure fixe. C'eſt ce qu'aſſûre l'Auteur du *Chronicon Paſchale* (*s*). Il dit que le nom de Scythe a la même ſignification que celui de Parthe, qui, ſelon la remarque de Juſtin (*t*), deſigne un voyageur, un exilé. CHAP. XIV.

Le nom de Celte peut être regardé comme le nom propre & diſtinctif des peuples dont on parle dans cet Ouvrage; au lieu que celui de Scythes leur étoit commun avec les Sarmates, & même avec pluſieurs autres nations barbares, qui demeuroient au Nord de l'Aſie. J'ai montré dans les Chapitres précédens, que le nom de Celtes eſt (*v*) fort ancien, qu'il étoit connû du tems (*x*) d'Herodote, & commun à la plûpart des peuples de l'Europe; que c'étoit le nom que ces (*y*) peuples prenoient eux-mêmes, & ſous lequel les étrangers les deſignoient auſſi le plus communement. Il ne me reſte donc plus que de dire un mot de l'origine de ce nom. Quelques-uns en font un nom Arabe ou (*z*) Caldaïque. C'eſt une viſion. Comment les Caldéens pouvoient-ils donner un nom pris de leur langue à des peuples qu'ils ne connoiſſoient point; ou comment ces peuples auroient-ils pû s'approprier un nom Arabe? D'au-

(*r*) Voyez ci-deſſus p. 89.

(*s*) Cronic. Paſchale p. 47.

(*t*) *Scythico Sermone Parthi exules dicuntur.* Juſtin. Lib. XLI. 1.

(*v*) Voyez ci-deſſus p. 1.

(*x*) Voyez ci-deſſus p. 12.

(*y*) Voyez ci-deſſus p. 32.

(*z*) A חרל, חלה Hoſe. XI. 6. *manſit, perennavit.* Stralenberg p. 132. & ſeq.

CHAP. XIV.

D'autres le font venir comme je l'ai déja dit du Roi (a) Celtus. Cette Etymologie n'est pas non plus de bon alloi, par les raisons que j'ai alleguées au commençement de ce Chapitre. Voici ce que Mr. de Leibnitz pense sur ce nom. „ (b) *Celtæ*, ou *Keltæ*, ou *Galatæ*, „ c'est le même mot; car, les Anciens prononçoient le *Ce* comme *Ke*. Strabon a remarqué, qu'ils furent ainsi nommez par honneur, διὰ τὴν ἐπιφάνειαν. Le mot *Gelt* veut „ dire valeur, & le mot *Gelten* veut dire valoir.„ Je ne sai si l'on a rendu un grand service à la mémoire de ce Savant, en publiant ses Collections Etymologiques. Elles ne répondent certainement pas à la réputation que ses autres Ouvrages lui ont justement acquise, & je doute beaucoup qu'il eut fait ce Recueil, dans la vûe qu'on le rendît public après sa mort. Quoiqu'il en soit, pour dire mon sentiment sur la conjecture que je viens de rapporter, on ne me persuadera jamais, que les mots de Celte & de Galate soient le même nom, prononcé différemment. Le nom de Galate est une infléxion Grecque de celui de Gaulois, comme je le montrerai dans l'un des articles suivans. A l'égard du passage de Strabon, je n'y trouve point ce qu'on attribuë à ce Géographe. Il ne parle point de l'origine du nom de Celtes. Il dit seulement (c), qu'autrefois ce nom étoit propre aux habitans de la Gau-

(a) Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. IX. p. 97.
(b) Leibnitz Collectan. T. II. p. 104.
(c) Ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τὺς σύμπαντας Γαλάτας Κελτὺς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι, διὰ τὴν ἐπιφάνειαν. Strabo Lib. IV. pag. 189.

Gaule Narbonnoiſe; qu'enſuite, les Grecs ont donné, à tous les Gaulois en général, le nom du peuple le plus connu & le plus celébre de ces contrées. Je ſuis ſurpris, que le mot de *Gelt*, qui ſignifie à la vérité une valeur, mais ſur-tout des eſpeces, de l'argent comptant, n'ait pas fait venir à Mr. de Leibnitz une autre penſée. Les Celtes étoient des mercenaires, qui fourniſſoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, pourvû qu'on n'oubliât pas de les payer d'avance. Ne pourroit-on pas dire, qu'on les appella Celtes, parce que *Gelt*, de l'argent, étoit toûjours la prémiere choſe qu'ils demandoient, le prémier mot qu'on leur entendoit prononçer. Cependant, comme il y a de la différence entre les mots de Gelt, & celui de Celte ou Kelte, j'aime mieux renoncer à cette conjecture, qui d'ailleurs ne feroit pas honneur à nos Peres, & avouër de bonne foi, que je ne ſai d'où vient le nom de Celte, à moins qu'on ne veuille le deriver de *Zelt*, qui ſignifie une tente; au moins eſt-il certain, que les Celtes n'avoient anciennement pour demeures que des tentes, des hutes, ou des chariots couverts. CHAP. XIV.

Du nom d'Iberes.

Pour paſſer au nom d'Iberes, j'ai déjà remarqué, qu'il deſigne en général un peuple établi au-delà d'une Mer, d'un fleuve, d'une montagne. Delà vient, comme je l'ai montré plus haut, qu'on trouve des (*d*) Iberes par-tout où il y avoit des Celtes; en Eſpagne, dans les Gaules, en Italie, & en Lydie. Il y a apparence, que c'eſt dans le même ſens, que l'Irlande étoit appellée par les Gaulois, & par

(*d*) Voyez ci-deſſus p. 27. 113. 114. 128.

CHAP. XIV.

par les Bretons (*e*) *Ivernia*, c'eſt-à-dire un païs qui eſt au-delà de la Mer. Je ne doute pas non plus, que les Ubiens, *Uber*, qui étoient un peuple Germain, n'euſſent reçû ce nom, parce qu'ils demeuroient au-delà du Rhin (*f*), vis à vis de Cologne. Il y avoit au reſte des Iberes en Aſie (*g*), entre le Pont-Euxin, & la Mer Caſpienne. Quelques-uns prétendent qu'ils venoient orginairement d'Eſpagne. C'eſt le ſentiment d'Abydenus (*h*), qui rapportoit dans un de ſes ouvrages cité par Euſebe, que Nabuchodonoſor, ayant ſoumis l'Afrique & l'Eſpagne, tranſporta des Iberes d'Eſpagne ſur les côtes du Pont-Euxin. D'autres croyent, que les Iberes d'Aſie envoyerent des Colonies en Eſpagne. Ce ſont de pures ſuppoſitions, comme Appien (*i*) l'a reconnu. Les Iberes d'Eſpagne étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient au-delà des monts Pyrenées; & les Aſiatiques, parce qu'ils étoient au-delà du Caucaſe. Cependant, je crois qu'Appien s'avance trop, quand il dit que c'eſt par un pur haſard que les Iberes d'Aſie, & ceux d'Eſpagne, portoient le même nom; ni leur langue, ni leurs coutûmes, n'ayant aucun rapport. J'eſpere de prouver le contraire, au moins à l'égard des coutûmes de ces peuples. Je m'imagine, que Théophylacte Simocatta a voulu imiter le langage des Celtes, lorſqu'il dit

(*e*) Voyez ci-deſſus p. 48.
(*f*) Cæſar. I. 54. IV. 3. 16. VI. 9. 29. Tacit. Germ. c. XXVIII.
(*g*) Dionyſ. Perieg. vſ. 696.
(*h*) Euſeb. Præp. Evang. Lib. IX. cap. XLI. Dionyſ. Perieg. ub ſup. Strabo Lib. I. p. 61. XV. 687.
(*i*) Appian. Iberic. initio.

dit (*k*) *qu'il arriva une Ambaſſade de l'Iberie Celtique: c'étoient*, ajoute-t-il, *des Francs envoyez par le Roi Théodorich.* A moins qu'on ne veuille traiter Theophylacte d'ignorant, l'Iberie ne doit pas ſignifier l'Eſpagne que les Grecs appelloient communément Iberie, mais le païs qui eſt au-delà du Danube. C'eſt peut-être dans le même ſens que Nonnus (*l*) donne au Rhin le nom d'Iber. Quoiqu'il en ſoit, il paroit par ce que je viens de dire, que la ſignification du nom d'Ibere eſt préciſement la même que celle du nom d'Hebreu עברי, que les LXX. (*m*) ont traduit par celui de περάτης, *un homme venu d'au delà du fleuve*, c'eſt-à-dire l'Euphrate. Je ne ſai ſi cette conformité eſt accidentelle, ou ſi elle vient de la langue qu'on appelle originelle. Mais, la choſe eſt de trop petite importance, pour meriter qu'on s'y arrête.

CHAP. XIV.

Du nom de Gaulois.

A l'égard du nom de Gaulois, j'ai rapporté dans l'un des Chapitres précédens un paſſage de (*n*) Pauſanias, qui aſſûre, qu'il eſt beaucoup plus moderne, que celui de Celte. Cet Auteur ſemble même inſinuer, que l'origine du nom de Gaulois eſt étrangere. *L'uſage*, dit-il, *d'appeller ces peuples Gaulois ne s'eſt introduit que fort tard. Leur ancien nom eſt celui de Celtes; c'eſt le nom qu'ils prenoient eux mêmes, & que les étrangers auſſi leur donnoient.* Jules Ceſar dit quelque choſe de ſemblable au commencement

(*k*) Theophyl. Simocat. apud Scriptores Hiſt. Byzant. Lib. VI. c. III. p. 147.

(*l*) Ρήνος Ἴβηρ βρεφέεσσι κορύσσεται, &c. Nonnus Dionyſ. Lib. XXIII. 397. XLIII. 747.

(*m*) Geneſ. XIV. 13.

(*n*) Voyez ci-deſſus p. 32. note [*i*].

CHAP. XIV.

mencement de ses Commentaires. *La troisieme partie des Gaules est occupée par les Celtes: c'est ainsi qu'ils se nomment dans leur langue, au lieu que nous les appellons Gaulois.* Ces Auteurs ont raison dans un sens. Le nom de Gaulois fut particulier dans le commencement à quelques peuples Celtes, qui avoient passé les Alpes & le Danube, pour s'établir les uns en Italie, & les autres en Pannonie. Comme les Grecs, & sur-tout les Romains, s'accoutumérent insensiblement à appeller toutes les nations Celtiques en général du nom des peuples qui demeuroient dans leur voisinage, il arriva delà, que le titre de Gaulois devint enfin une denomination générale. Mais, au reste, ni Jules Cesar, ni Pausanias, ne décident pas si ce nom est en lui-même Grec, Latin, ou Celte. Je ne crois pas me tromper en assûrant qu'il vient originairement des Celtes. *Wallen* signifie en Tudesque courir, voyager. *Waller* ou *Galler*, (car le changement de l'*v* consone, en *g*, est fort (*o*) commun) marque un (*p*) étranger, un voyageur. Selon toutes les apparences, les Celtes, qui se détacherent du gros de leur nation, pour passer les Alpes du côté de l'Italie, & le Danube du côté de la Pannonie-

(*o*) *Vascones*, Gascons, *Wodan*, Godan, Dieu. Les Celtes des Gaules mettoient ordinairement le *g*, en la place de l'*v*, ou du *w*, des Tudesques. *Weise*, guise, *Wehr*, guerre, *Wald*, gal, gault, *Wilhelm*, Guillaume, *Walther*, Gaultier, &c.

(*p*) *Wallo*, peregrinus. Ottfrid ap. Leibnitz in Glossar. Collectan. T. I. 182. Βαλλαρὺς *exules vocant Cyrnii* id est Corsicæ incolæ. Pausan. Phoc. cap. XVII. p. 838. Cluver. Germ. Ant. p. 62. Introductio. p. 113. *Waller* est le même mot que celui de Walon, de Vaudois, païs de Gales, de Valais.

nonie, prirent le nom de *Waller* ou de *Galler*, pour marquer qu'ils avoient été chassez de leurs anciennes demeures, ou qu'ils s'en étoient exilez volontairement. Les Romains conserverent ce mot sans l'alterer. Les Grecs, pour lui donner une terminaison conforme au genie de leur langue, le changerent en celui de *Galates*; & comme γάλα signifie en Grec du lait, les Etymologistes ne manquerent pas de dire dans la suite, que le nom de Galate étoit purement Grec, & qu'il avoit été donné à certains peuples Celtes, soit à cause de la blancheur de leur teint, qui approchoit (*q*) de celle du lait, soit parce qu'ils étoient galactophages, c'est ainsi que l'on nommoit anciennement les Nomades, qui vivoient du lait de leurs troupeaux. Voilà ce que les Auteurs les plus célébres ont pensé de l'origine du nom de Gaulois. Le Lecteur pourra choisir celui des deux sentimens qui lui paroitra le plus vraisemblable. Dans le fond, il importe fort peu de savoir si ce mot est originairement Celte ou Grec. A l'égard des autres Etymologies, qui le derivent, ou d'un mot (*r*) Hebreu, ou de (*s*) Gallus fils de Polypheme le Cyclope, ou de Galates (*t*) fils d'Hercules & d'une Princesse Celte, ou de (*v*) *Waldt*, Gal, CHAP. XIV.

(*q*) Voyez les Auteurs citez par Duchesne, Rer. Francic. T. I. p. 17. 19. 22. & par Elias Schedius de Diis German. p. 17. 267.

(*r*) A גלה migravit, גלל volvit, גל fluctus, flavus.

(*s*) Voyez ci-dessus p. 65. note [*t*].

(*t*) Diod. Sic. V. 210. Silius Italic. Lib. III. p. 136.

(*v*) *Waldt*, gal, gault, signifie en Celte une forêt. Mais, pour en former le nom d'un peuple, il faudroit y ajouter celui de *Mann*. *Waldmann*, *Wildmann*; c'est ainsi

CHAP. XIV.

Gal, Gault, qui signifie une forêt, elles ne meritent pas qu'on les refute serieusement. La plus risible est certainement celle de Bodin (x), qui prétend que des gens, qui ne savoient où on les menoit, ayant crié par avanture, *Où allons nous?* ce Sobriquet leur demeura, & devint le nom propre de la nation.

Du nom de Teutons.

Je ne dirai rien ici des noms de Germain, de Sueve, d'Allemand, parce que j'aurai occasion d'en parler, lorsque j'aurai conduit mon Histoire jusqu'au tems où ces noms commencerent à s'introduire. Il ne me reste donc plus que de dire un mot de celui de Teutons, que je crois d'une très-grande antiquité. J'ai déja indiqué plusieurs fois l'origine de ce nom. Les Celtes, se croyant (y) issus du Dieu qu'ils appelloient Dis, Tuiston, Tuiscon, Teut, Teutates, prenoient pour cette raison le nom de Teutons, de Titans, ou quelque autre nom approchant, qui exprimât la noblesse de leur extraction. Ces noms se sont perdus insensiblement avec la tradition sur laquelle ils étoient fondez, & les peuples de l'Allemagne sont aujourd'hui les seuls qui conservent le nom de *Teutschen.* Mais, si l'on remonte aux tems les plus anciens, on trouvera qu'il étoit commun à tous les peuples Celtes, quoiqu'ils le prononçassent différemment, à cause des divers Dialectes de leur langue. Servius (z), par exemple, après

que les Tudesques appellent des sauvages qui vivent dans les forêts.

(x) Cluver. Germ. Ant. p. 27.

(y) Voyez ci-dessus p. 53. 71. 80. 85. 125. & suiv.

(z) Servius ad Æneid. X. Cluver. Ital. Antiq. I. cap. VII. p. 37.

après avoir remarqué, „ que la Ville de Pise „ avoit reçû son nom d'un certain Pisus, „ Roi des Celtes, rapporte ensuite, sur le témoignage de Caton, que les Teutons demeuroient dans cette contrée, avant que „ les Etrusces s'en fussent rendus Maîtres. „ On appelloit, dit-il, alors les habitans de la „ Ville *Teutas*, & la Ville même *Teuta*.„ Il y avoit aussi anciennement dans les Gaules un peuple qui portoit le nom de *Volces Tectosages* (*a*); & j'ai déja remarqué, que ces termes designent un peuple (*b*) décendu de Teut. Jules Cesar assûre, qu'il y avoit d'autres Tectosages (*c*) en Germanie, autour de la forêt Hercynie. Sans examiner s'ils décendoient de ceux des Gaules, comme Jules Cesar le croit, on voit ici que ces peuples, qui ne connoissoient point encore le nom de Germains, n'en prenoient alors point d'autre que celui de fils de Teut. Il y avoit outre cela des Teutons (*d*), & des Teutonaires, le long de la Mer Baltique, où ils occupoient de vastes contrées. La (*e*) Scandinavie toute entiere n'étoit habitée que par des Teutons. J'ai eu occasion de montrer aussi dans les Chapitres précédens, qu'il y avoit parmi les Gallogrecs deux tribus dont l'une portoit le nom de

CHAP. XIV.

(*a*) Ils demeuroient autour de Carcassonne, & s'étendoient jusqu'à Toulouse. Plin. H. N. Lib. III. cap. IV. p. 309. 313. *Tectosages ad Pyrenam accedunt.* Strabo III. p. 187.

(*b*) Voyez ci-dessus p. 54. note [*d*].

(*c*) Cæsar. VI. 24.

(*d*) Plin. Lib. IV. c. XIV. p. 477. Pomp. Mel. Lib. III. c. III. p. 76. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 58.

(*e*) *Scandinavia quam adhuc Theutoni tenent.* Pomp. Mel. Lib. III. c. VI. p. 82. Voyez ci-dessus p. 38. note [*o*].

de (*f*) Tectosages, & l'autre celui de *Teutobodiaci*. J'ai prouvé, enfin, que l'on plaçoit les (*g*) Titans dans tous les païs que les Pelasges occupoient anciennement. En voilà assez, pour faire voir, que la plûpart des nations Celtiques affectoient de prendre des noms derivez de celui du Dieu auquel ils rapportoient l'origine du genre humain. J'ose même assûrer, qu'il n'y a aucune contrée de l'ancienne Celtique, dans laquelle on ne trouve une infinité de noms propres, ou de (*h*) peuples, ou de (*i*) villes, ou de (*k*) forets, ou de (*l*) Princes, qui sont manifestement formez de celui de Teut. Ceux, qui sont curieux de ces matieres, peuvent voir les exemples que je cite dans les notes.

CHA-

(*f*) Voyez ci-dessus p. 53. 54.

(*g*) Voyez ci-dessus p. 71.

(*h*) Taurisci, *Tau-Rich* Royaume de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. 60. Taulantii, *Tau-landt* païs de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. C'étoit une Province de l'Illyrie située du côté de Dyrhachium, (*Durazzo.*) Ptolem. Lib. III. c. XIII. p. 91. Thucyd. Lib. I. c. XXIV. pag. 14. Silius Ital. Lib. X. pag. 434. XV. pag. 657. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. I. p. 798.

(*i*) *Teutoburgium* forteresse de la Pannonie Inferieure. Ptol. II. c. XVI. p. 63. Antonin. Itinerar. p. 15. *Teudurum* forteresse de la Germanie Inferieure. Antonin. Itin. p. 23. *Teuderium* Ville de Germanie. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 59.

(*k*) *Teutoburgiensis saltus*. C'est la forêt où Varus fut défait. Tacit. An. I. 60.

(*l*) *Teutamides*, Roi des Pelasges. Homer. Iliad. II. Catalog. vf. 350. Dionys. Halic. I. 22. *Teutamus*, Roi des Pelasges. Diod. Sic. IV. 183. V. 238. *Teutagones*, Chef des Bastarnes. Valer. Flaccus Argon. Lib. VI. vs. 96: *Teuthras*, Roi de Mœsie. Plutar. de fluv. T. II. 1161. Diod. Sic. IV. 167. *Teuta*, Reine des Sardiens en Illyrie. Dio Cas. Fragment. Lib. XII. p. 923. Polyb. II. 93. Florus II. 5. *Teutomatus*, Roi des Nitiobriges

dans



CHAPITRE QUINZIEME.

De la Langue des anciens Celtes.

JE finirai ce prémier Livre par quelques Remarques sur la Langue que les peuples Celtes parloient anciennement. On prétend (m), *qu'elle s'est conservée jusqu'à notre Siecle dans la Bretagne, Province de France; au païs de Galles, en Angleterre; & enfin, dans la Biscaie, en Espagne.* C'est une question que je ne suis pas en état de décider, parce que je n'entens aucune de ces trois Langues. Autant que je puis en juger par le petit nombre de (n) Glossaires que j'ai vus, & sur-tout par les conversations que j'ai euës avec l'illustre Mr. la Crose, que je ne consulte jamais sans fruit, dans les matieres même qu'il ne regarde que comme une partie accessoire de la vraye erudition, le bas Breton, & la langue vulgaire du païs de Gales, conservent plusieurs mots qui viennent effectivement de l'ancienne Langue des Celtes. Quoiqu'il en soit, je puis assûrer

dans les Gaules. Cæs. VII. 31. *Teutomal*, Roi des Ligures Saliens. Livius Epit. Lib. 61. *Teutobodus*, ou *Teutomodus*, ou *Theutobochus*, Roi des Teutons qui furent defaits par Marius. Orosius Lib. V. c. XVI. pag. 280. Euseb. Chron. p. 39. 149. Florus III. 3. Eutrop. Lib. V. c. I. p. 110. *Tautamus* Chef des Espagnols. Excerpta ex Lib. XXXII. Diod. Sic. p. 795. in Editione Henrici Stephani. *Thutheas* Elidis fluvius. Strabo VIII. 342.

(*m*) Bruzen la Martiniere Diction. Geogr. T. II. part. II. p. 440. Hotoman. Franco-Gallia cap. II. p. 20. Bochart. Geogr. Sacr. P. II. Lib. I. c. XLI. fine.

(*n*) Leibnitz Collect. T. II. p. 81. & seq.

CHAP. XV. ſûrer ici deux choſes. La prémiere, que tous les peuples Celtes, dont j'ai fait mention dans ce Livre, avoient originairement la même Langue, mais qui ſe partagea par la ſuite du tems en une infinité de Dialectes différens. La ſeconde, que la Langue Allemande eſt un reſte de l'ancienne Langue des Celtes. Comme ces preuves ſont déciſives pour faire voir que l'Europe étoit anciennement habitée par un ſeul & même peuple, il faudra les mettre dans tout leur jour, & entrer pour cet effet dans quelque détail.

Les Celtes avoient anciennement la même Langue.

Prémiere Preuve.

La prémiere vérité, que je dois établir, c'eſt que les peuples Celtes avoient anciennement la même Langue. Je le prouve prémiérement par le témoignage des Auteurs qui l'aſſurent poſitivement. J'ai montré plus haut (*o*) que la Langue des habitans de la Grande-Bretagne étoit (*p*) peu différente de celle des Gaulois. Tacite, parlant des (*q*) Eſtions, remarque, que, bien qu'ils euſſent les mêmes coutûmes que les autres Sueves, cependant leur Langue approchoit plus de celle des peuples de la Grande-Bretagne. J'ai déja averti, que les Eſtions ſont indubitablement les anciens habitans de la Pruſſe, puiſque l'ambre (*r*) ſe ramaſſoit ſur leurs côtes. Le

(*o*) Voyez ci-deſſus p. 41.

(*p*) *Sermo haud multum diverſus.* Tacit. Agric. c. II.

(*q*) Tacit. Germ. c. XLV.

(*r*) Caſſiodore, dans une Lettre qu'il leur écrit en qualité de Secretaire de Theodoric Roi des Gots, pour les remercier de l'ambre qu'ils ont envoyé à ce Prince, les appelle *Haſti.* Caſſiod. Var. Lib. IV. Ep. II. p. 78. J'ai remarqué plus haut, que les Eſtyons, *Eſtwohner*, étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient à l'Eſt de la Germanie. Voyez ci-deſſus p. 39. 141.

Le même Historien, parlant des Gothins, qui, selon sa déscription (*s*), devoient demeurer sur les frontieres de Pologne & de Silesie, assûre qu'ils se servoient de la Langue Gauloise. Voilà donc des peuples établis aux extrémitez de la Germanie, qui ont la même Langue que les Gaulois & les habitans de la Grande-Bretagne. Il est important de remarquer ici, que les Estions, & les Gothins, étoient des peuples connus du tems de Tacite : & il ne sera pas inutile de rapporter comment, & à quelle occasion, les Romains avoient reconnu les contrées où ils étoient établis. On sait, qu'après les tems d'Auguste & de Tibere, les Romains, soit qu'ils ne se souciassent plus de faire de nouvelles conquêtes, soit qu'ils trouvassent trop de difficulté à soumettre les peuples de la Germanie, prirent le parti d'abandonner les établissements (*t*) qu'ils avoient au-delà du Rhin & du Danube, & de bâtir des forteresses le long de ces fleuves, qui furent regardez comme les bornes de l'Empire de ce côté-là. Ayant une fois renoncé au projet de conquerir la Germanie, les Romains ne s'informerent plus, ni des Germains (*v*), ni du païs qu'ils occupoient. Ils eurent cependant occasion de connoitre les Estions, & les Gothins, sous le regne de Neron. Comme l'ambre étoit extrémement recherché dans ce tems-là, un favori

de

(*s*) *A tergo Quadorum & Marcomannorum.* Tacit. Germ. c. XLIII. Les Marcomans demeuroient alors en Boheme, & les Quades en Moravie.

(*t*) Trajan fit des établissemens au-delà du Danube, mais ses Successeurs ne se soucierent pas de les maintenir.

(*v*) *Albis flumen inclitum, & notum olim; nunc tantum auditur.* Tacit. Germ. c. XLI.

CHAP. XV.

de l'Empereur, nommé Julien (*x*), obtint de ce Prince, qu'il envoyât une Ambassade, pour achepter l'ambre de la prémiere main, & sur les lieux mémes où on le ramassoit. Cette Ambassade, qui avoit à sa tête un Chevalier Romain (*y*), étant partie de Carnuntum, forteresse assise sur le Danube du côté de Vienne (*z*), dût passer dans le païs des Gothins pour arriver en Prusse. L'Envoyé fut très-bien reçû par les Estions. Il apporta 13000. Livres (*a*) d'ambre, qu'un Roi des Germains, envoyoit en présent à l'Empereur, & sur-tout un morceau, qui devoit être d'un prix inestimable, s'il est vrai, comme Pline le (*b*) rapporte, qu'il pesât seul treize Livres. Comme cet Envoyé, ou les gens de sa suite, entendoient, selon les apparences, la Langue des Gaules, & de la Grande-Bretagne, qui étoient des Provinces Romaines, ils eurent occasion de se convaincre, qu'elle ne differoit pas de celle des Estions, & des Gothins. Je suis persuadé, que les Romains auroient fait la même Remarque par rapport aux autres peuples de la Germanie, s'ils avoient pris la peine d'examiner leur Langue, & de la comparer avec celle des Celtes qui leur étoient soumis. II. On n'en doutera pas, si l'on veut peser une seconde Preuve que je vais proposer. En parlant des peuples qui demeuroient le long du Danube, j'ai remarqué, que, vers l'an 474. (*c*) de Rome, il

Seconde Preuve.

(*x*) Plin. H. N. Lib. XXXVII. c. III. p. 371. 372.
(*y*) Plin. ub sup.
(*z*) Voyez ci-dessus p. 63.
(*a*) Solin. c. XXXIII. p. 249.
(*b*) Plin. ub sup.
(*c*) Voyez ci-dessus p. 51.

il sortit de la Pannonie une nombreuse armée de Gaulois, qui, après avoir ravagé la Macedoine, & la Grece, allerent ensuite s'établir dans l'Asie Mineure. J'ai dit ailleurs (*d*), que les Scordisces furent les chefs de cette expedition. On sait que la posterité de ces Gaulois subsistoit encore en Asie du tems de St. Paul, qui leur adressa son Epitre aux Galates. Saint Jerome, dans la Préface du second Livre de son Commentaire sur cette Epitre, assûre, qu'à quelque différence près, la Langue des Galates, étoit celle des peuples qui habitoient le païs de Treves. On voit aisément pourquoi St. Jerome n'étend cette conformité qu'au seul païs de Treves. Ayant fait quelque sejour dans cette Ville, (*e*) qui étoit de son tems la Métropole des Gaules, il avoit eu occasion de connoitre la Langue du païs, au lieu qu'il n'étoit pas aussi bien informé de celle des autres peuples. Je ne crains point au reste, que l'on m'objecte, qu'il n'est pas surprenant que les Gallogrecs eussent la même Langue qu'un peuple des Gaules, puisqu'ils en sortoient originairement (*f*). En supposant ici que les Scordisces, & les autres peuples Celtes de la Pannonie, fussent effectivement venus des Gaules, ma preuve demeurera cependant dans toute sa force. On en conviendra, si l'on veut faire attention à ces deux choses. D'un côté, les Treviriens étoient (*g*) Germains d'origine. Si leur Langue ne différoit pas de celle

(*d*) Voyez ci-dessus p. 56. note [*o*].

(*e*) Hieronym. Epist. ad Florent. Operum Tom. I. p. 34. Edit. Francof. 1684. Cluver. G. A. p. 42.

(*f*) Voyez ci dessus p. 53. note [*y*]. p. 56. note [*n*].

(*g*) Tacit. Germ. c. XXVIII.

CHAP. XV. le d'un peuple sorti des Gaules, il faut donc que les Gaulois, & les Germains, eussent une même Langue. D'un autre côté, il est constant, que la Langue des Scordisces étoit aussi celle des (h) Bastarnes. Et quelle étoit la Langue des Bastarnes? La même que celle de tous les autres peuples (i) Germains. *Les Peucins*, dit Tacite (k), *que quelques-uns appellent* (l) *Bastarnes, ont la Langue des Germains.* Je crois donc avoir prouvé, que les habitans de la Grande-Bretagne, les Gaulois, les Germains, les Pannoniens, les Bastarnes, ne différoient pas anciennement par rapport à la Langue.

Troisieme Preuve.

III. Il sera facile de découvrir, par une semblable induction, quelle étoit la Langue des anciens habitans de la Thrace. Strabon assûre, qu'elle n'étoit (m) point différente de celle des Getes. Il ne s'agit donc uniquement que de savoir quelle étoit la Langue des Getes. J'ai déjà montré par quelques (n) exemples, que c'étoit celle des Celtes, ou, ce qui est la même chose, l'ancien Tudesque. La chose est au dessus de toute contestation, s'il est vrai, comme je le crois (o), que les Getes fussent le même peuple qui reçût dans la suite le nom de Goths. Personne ne disconvient que les Goths ne parlassent le Tudesque: & s'il y avoit quelcun à qui il restât quelque dou-

(h) *Bastarnæ Scordiscis lingua & moribus æquales.* Livius Lib. XL. c. LVII. Lib. XLI. c. XIX.

(i) Voyez ci-dessus p. 56. 57.

(k) Tacit. Germ. c. XLVI.

(l) Les Peucins étoient effectivement un peuple Bastarne. Strabo VII. 306.

(m) Strabo VII. 303. Voyez ci-dessus p. 46. note [t].

(n) Voyez ci-dessus p. 48. note [f].

(o) Voyez ci-dessus p. 48.

doute sur ce sujet, il suffiroit de le renvoyer à la Version Gothique de l'Ecriture Sainte (*p*) qu'Ulphilas Evêque des Goths fit dans le quatrieme siecle pour l'usage de sa nation. IV. Enfin, une quatrieme Preuve, qui me persuade que les Celtes parloient anciennement la même Langue, c'est que l'on trouve, dans toute la Celtique, les mêmes noms propres, & les mêmes terminaisons. Je ne repeterai point ici ce que j'ai remarqué sur le nom de *Ligures* (*q*), & sur tant d'autres noms qui sont manifestement dérivez de celui de (*r*) Teut. Je n'alleguerai point non plus tout ce que l'on a (*s*) dit, ou que l'on pourroit ajouter encore, sur cette matiere. Ce détail seroit aussi fatiguant pour moi, qu'ennuyant pour mon Lecteur. Je me contente d'indiquer cinq ou six des terminaisons les plus ordinaires, comme, par exemple, 1. Mag, 2. Brieg,

CHAP. XV.

Quatrieme Preuve.

(*p*) Isidori Chronic. pag. 710. On conserve, dans la Bibliotheque d'Upsal, un beau Manuscrit de cette version. Il contient les IV. Evangiles. Les Savans le designent ordinairement sous le nom de *Codex Argenteus*, parce que la relieure est d'argent massif. Mascau *geschichte der Teutschen*, Lib. VII. c. XL. p. 323.

(*q*) Voyez ci-dessus p. 87.

(*r*) Voyez ci-dessus p. 53. 112. *&c.*

(*s*) On peut consulter Leibnitz de Orig. gentium in Miscell. Berol. T. I. p. 10. Cluverii Germ. Antiq. & sur-tout l'excellent Glossaire de Mr. Wachter, qui vient d'être publié à Leipzig.

1. *Mag.* On trouve dans les Gaules, *Noviomagus Biturigum Vibiscorum.* Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 50. *Noviomagus*, entre Soissons & Amiens. Antonini Itinerarium p. 23. *Noeomagus Tricastinorum.* Ptolem. Lib. II. c. X. p. 55. *Noeomagus Lexubiorum.* Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 50. *Noeomagus Vidicassium.* Ptolem. ub. sup. p. 52. *Ratomagus Subancetium.* Ptolem. Lib. II. cap. IX pag. 53. *Rotomagus Veneliocasium.* Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 51. *Juliomagus Andicavorum.* Ptolem. ibid. *Argantomagus*, dans le voisinage de l'Aquitaine & de la Gaule Lion-

CHAP. XV. 2. Brieg, 3. Dur, 4. Dun, 5. Au & Gau, 6. Rich,

noise. Anton. It. p. 28. *Vindomagus Volcarum Arecomicorum.* Ptol. Lib. II. c. X. p. 55. *Cæsaromagus Bellovacum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 24. *Augustomagus*, près de Soissons. Ant. Itin. ub sup. *Eatomagus Galliæ Lugdunensis.* Ant. It. p. 24. *Salomacus*, près de Bourdeaux. Ibid. p. 28. *Sostomagus*, *Hebromagus*, entre Toulouse & Carcassonne. Iter Hierosolymitanum apud Bertium p. 39. *Cobiomachus* entre Toulouse & Narbonne. Cicero pro Fontejo. p. 1146. En Germanie, *Noeomagus Nemetum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 15. 22. *Noviomagus* entre Cologne & Treves. Ant. It. p. 23. *Borbetomagus Vangionum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. Ant. It. p. 22. *Brocomagus* & *Brotomagus* dans la même contrée. Ant. It. p. 15. 23. *Breucomagus Triboccorum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Drusomagus Rhetiæ.* Ptol. Lib. II. c. XII. p. 61. *Durnomagus*, près de Cologne. Ant. It. p. 15, *Gabromagus Noricia* Ant. It. p. 17. *Marcomagus* entre Treves & Cologne. Ant. It. p. 23. En Italie *Bodincomagus.* Plin. Lib. III. c. XVI. p. 370. *Rigomagus.* Ant. It. p. 22. *Oromagus Mœsiæ.* It. Hierosol. p. 41.

2. *Brig*, *Bria*, ou *Briva.* On trouve en Espagne, *Arabriga*, *Talabriga*, *Cottoeobriga*, *Deobriga*, *Nemetobriga*, *Lacobriga.* Voyez ci-dessus p. 28. *Nertobriga*, *Mirobriga*, *Lancobriga*, *Arcobriga*, *Meribriga*, *Augustobriga*, *Flaviobriga*, *Tuntobriga*, *Cœliobriga*, *Juliobriga*, *Deobrigula*, *Segobriga.* Ptol. Lib. II. c. IV. & seq. *Brutobria.* Steph. de Urb. p. 245. Dans les Gaules, *Bebryces Narbonnesii*, Nom d'un peuple. Dio. Caff. fragmt. ap. Valef. pag. 773. Sil. Italic Lib. III. pag. 136. Lib. XV. pag. 670. *Samarobriva Ambianorum.* Cæsar. V. 24. Cicero Epist. ad fam. Lib. VIII. Ep. 11. & 16. Ptolem. Lib. II. c. IX. p. 53. *Litanobriga* du côté de Soissons. Ant. It. p. 24. *Nitiobriges ad Garumnam*, Nom d'un peuple. Cæs. VII. 7. Strabo IV. 190. *Amagetobria.* Cæsar. I. 31. *Allobryges vel Allobroges*, nom d'un peuple. Steph. de Urb. pag. 102. Strabo IV. 193. En Germanie, *Baudobrica* près de Cologne. Ant. It. p. 15. 23. Duchesne Rer. Francic. T. I. p. 3. *Artebriga Vindeliciæ.* Ptol. Lib. II. c. XIII. p. 61. 62. En Italie & dans les Alpes, *Arebrigium.* Ant. It. p. 22. *Latobrigi*, nom d'un peuple. Cæsar. I. 5. En Thrace, *Bryges*, voisins des Macedoniens, qui, après qu'ils eurent passé en Asie, furent appellez *Phryges.* Herod. Lib. VII. c. LXXIII. Steph. de Urb. p. 245. 246. *Menebria*, *quæ & Mesembria*, *Selybria*, *Poltyobria.* Strabo VII. 319. Steph. de Urb. p. 552. Nicol. Damasc. apud Valef. in Excerpt. Lib. V. pag. 494.

Sala-

6. Rich, 7. Landt. Je pose en fait, & je le prou- **CHAP. XV.**

Salamembria Iter Hierosol. p. 41. *Brigia ager Trojanus.* Steph. de Urb. ub. sup.

3. *Dur.* En Espagne, *Octodurum.* Voyez ci-dessus p. 28. note [*s*]. Dans les Gaules, *Velatudurum & Epamantudurum Maximæ Sequanorum.* Ant. Itin. pag. 22. *Ernodurum Aquitaniæ.* Anton. It. pag. 24. *Divodurum Mediomatricum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Anton. Itin. p. 15. 23. Tacit. Hist. I. 63. *Diodurum* près de Paris. Anton. It. p. 24. *Ganodurum Helvetiæ.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Vitodurum Max. Sequanorum.* Ant. Itin. p. 15. *Salodurum Max. Seq.* Ant. Itin. p. 22. *Antissiodorum Galliæ Lugdun.* Ant. Itin. p. 22. *Ibliodurum Galliæ Belg.* Ant. It. p. 23. *Breviodurum, Epamanduodurum Galliæ Belg.* Ant. It. pag. 24. *Brivodurum Gall. Lugd.* Ant. It. p 23. En Germanie, *Ebodurum, Ectodurum, Bragodurum Rhetiæ* Ptol. Lib. II. cap. XII. pag. 61. *Bojodurum Noriciæ vel Vindeliciæ.* Ant. Itin. pag. 15. Ptol. Lib. II. c. XIII. pag. 61. 62. *Gavanodurum Noriciæ.* Ptol. Lib. II. cap. XIV. *Marcodurum Ubiorum.* Tacit. Hist. IV. 28. *Hermunduri,* nom d'un peuple. Tacit. Germ. XLI. *Batavodurum Inferioris Germaniæ.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Dans les Alpes, *Octodurus Veragrorum.* Cæsar III. 1. Anton. Itin. p. 22.

4. *Dun.* Dans les Gaules *Segodunum Rhutenorum.* Ptol. Lib. II. c. VII. p. 50. *Andomatunum Lingonum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Mirmidunum Max. Sequan.* Ant. Itin. p. 22. *Eburodunum,* Embrun. Ant. It. p. 22. Ptol. Lib. III. c. I. p. 71. *Virodunum*, Verdun. Ant. It. p. 23. *Cæsarodunum Turonum.* Ptol. Lib. II. cap. VIII. p. 51. *Nojodunum Max. Seq.* Nion en Suisse. Notit. Vet. ap. Duchesne T. I. pag. 3. *Ebredunum,* Iverdun. ibid. *Noeodunum Aulercorum Diablintum.* Ptol. L. II. c. VIII. p. 51. *Noviodunum Biturigum.* Cæsar VI. 12. *Noviodunum Æduorum.* Cæsar. VII. 55. *Noviodunum Suessonum.* Cæsar. II. 12. *Crodunum* du côté de Toulouse. Cicero pro Fontejo p. 1146. *Vellaunodunum Senonum.* Cæsar. VII. 11. *Melodunum Senonum.* Cæsar. VII. 58. *Augustodunum Æduorum,* Autun *Lugdunum,* Lion. Ptol. Lib. II. c. VIII. p. 52. *Lugdunum Convenarum.* Anton. Itin. p. 28. Ptol. Lib. II. c. VII. p. 50. *Uxellodunum Cadurcorum.* Cæsar. VIII. 32. En Angleterre, *Camulodunum.* Tacit. An XIV. 32. En Germanie, *Campodunum Rhetiæ.* Ant. Itin. p. 15. vel *Noricæ* ibid. vel *Vindeliciæ.* ibid. p. 16. Ptol. II. c. XIII. p. 61. 62. *Carrodunum Vindeliciæ.* ibid. *Gesodunum, Idunum, Noriciæ.* Ptol. Lib.

Chap. XV. prouve dans les notes, qu'on ne trouvera aucune contrée de la Celtique, où ces terminaisons

Lib. II. c. XIV. *Lugedinum Batavorum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 52. *Lugidunum Germ. magna.* Ptol. Lib. II. cap. II. p. 60. *Segodunum, Meliodunum, Carrodunum, Tarodunum, Rhobodunum.* ibid. En Thrace, en Pannonie, & en Illyrie, *Avendon Liburniæ.* Ant. Itin. p. 17. *Scardon Liburniæ.* Strabo VII. 315. *Ragaudon* vel *Rugindon Pannoniæ.* Ant. It. p. 8. *Singidun Pannoniæ.* ibid. Ptol. Lib. III. cap. IX. p. 86. Iter. Hierosol. p. 40. *Capedunum Scordiscorum.* Strabo VII. 318. *Noviodunum Pannoniæ* Ant. It. p. 16. Ptolem. Lib. II. cap. XV. pag. 62. *Nojodunum Thraciæ.* Procop. de ædific. Lib. IV. cap. II. pag. 90. 91. *Noviodunum Scythiæ.* Ant. It. p. 14. Ammian. Marcell. Lib. XXVII. pag. 485. *Carrodunum ad Borysthenem.* Ptol. Lib. III. c. V. p. 83.

5. *Au,* & *Gau.* En Italie, *Ingauni Ligures.* Flor. II. 3. *Genua, Albingaunum.* Ptol. Lib. II. cap. I. pag. 68. Ant. Itin. p. 18. Dans les Gaules, *Alaunium* en Dauphiné. Ant. Itin. p. 22. *Gergovia* Bojorum. Cæsar. VII. 9. *Geneva.* Cæsar. I. 6. *Genabum Carnutum.* Cæsar. VII. 3. & 11. En Germanie, *Setidava Germ. Magnæ.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Rausiava* ibid. *Chamavi,* nom d'un peuple. Tacit. Germ. c. XXX. *Nemavia Noriciæ.* Ant. It. p. 15. 16. *Ausava Trevirorum.* Ant. It. p. 23. En Pannonie, & dans les Provinces voisines, *Petovio Noricorum.* Iter. Hierosf. p. 40. *Thermidava Dalmatiæ.* Ptol. Lib. II. c. XVII. pag 66. *Docirava, Patridava, Carsidava, Petrodava, Sandava, Utidava, Marcodava, Ziridava, Singidava, Comidava, Ramidava, Zusidava, Argidava, Nentidava Daciæ.* Ptol. Lib. III. c. VIII. p. 85. *Clepidava ad Borysthenem.* Ptol. Lib. III. c. V. p. 83. *Sucidava Mœsiæ.* Ptol. Lib. III. c. X. p. 88. *Dausdava, Zargidava, Tamasidava, Piroboridava, Capidava, Scaidava.* Ant. Itin. pag. 14. Quelques-uns rapportent ici les noms de *Mosgau,* Moscovie; *Küau,* Kiovie; *Lithau,* Lithuanie; *Plesxau,* &c. Ils prétendent, que ces contrées, ayant été occupées autrefois par des peuples Celtes, ont conservé les noms qu'elles portoient de leur tems. Limnæi Jus Public. Lib. I. c. VI. §. 50.

6. *Rich.* Dans les Gaules, *Dariorigum Venetorum, Autricum Carnutum.* Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. *Artorica* Max. Sequan. Ant. Itin. p. 22. *Avaricum Biturigum.* Cæsar. VII. 13. Ant. It. pag. 28. En Germanie, *Budorigum Germ. Magnæ.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60.

7. *Landt.*

fons, qui ont chacune fa fignification particuliere, ne fuffent en ufage.

CHAP. XV.

La Langue Allemande eft un refte de l'ancienne Langue des Celtes.

La feconde vérité, que je dois établir, c'eft que la Langue Allemande eft un refte de l'ancienne Langue des Celtes. Je me contente d'en donner deux preuves qui me paroiffent convainquantes. La prémiere eft que les différentes terminaifons dont je viens de parler fubfiftent encore dans la Langue Allemande, & y ont chacune une fignification particuliere.

Prémiere Preuve.

1. *Mag*, fignifie une habitation, (*t*) une Ville. Ainfi Rigomagus, *Rich-mag*, eft une Ville riche opulente. Bodincomagus, une Ville fituée fur le bord du Po (*v*). Vindomagus, *Vin-mag* (*x*), une Ville auprès de laquelle le peuple du païs avoit gagné une bataille. Salomacus, *Saltz-mag*, une Ville où l'on faifoit le fel. Marcomagus, *Marx-mag*, une Ville affife fur les frontieres d'un païs. 2. *Brig*, qui, felon les divers Dialectes, fe prononçoit auffi *Briga*, *Bria*, *Briva*, fignifie en Allemand, un pont, le paffage d'une riviere.

7. *Landt.* Dans les Gaules, *Mediolanum Aulercorum Eburaicum.* Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. Ant. It. pag. 24. *Mediolanium Xantonum.* Ant. It. p. 28. Ptol. Lib. II. cap. VII. p. 49. 50. En Germanie, *Mediolanium*, & *Medoslanium Germ. Magna.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Mediolanum Germaniæ fecundæ.* Ant. It. p. 23. En Italie, *Mediolanum.* Voyez ci-deffus p. 91.

(*t*) Cluvier prétend, que la terminaifon de *Mag*, defigne une Ville fituée le long d'un fleuve. Germ. Ant. p. 51. Italia Antiq. p. 56. Il fe trompe. C'eft la fignification du mot de *Brig*, comme il le reconnoit lui-même, Germ. Ant. p. 49.

(*v*) Voyez ci-deffus p. 90. note [*r*].

(*x*) Les Germains appelloient de même *Winfeldt* la plaine ou Varus fut defait. Lipfius ad Tacit. An. I. 60.

CHAP. XV. viere. Strabon & (y) Nicolas de Damas, parlant des Villes de Thrace, dont les noms se terminoient en Bria, remarquent, que, dans la Langue du païs, *Bria* designe une Ville; qu'ainsi *Poltyobria*, est la Ville construite par Poltys. *Menebria*, la Ville de Menes, *Melsembria*, la Ville de Melsus. Etienne de Bysance (z) fait la même Remarque, en parlant d'une Ville d'Espagne, qui portoit le nom de *Brutobria*. Ces Auteurs ont raison dans un sens. La terminaison de *Bria* marque effectivement une Ville. Mais, ils devoient ajouter cette restriction (a), qu'elle indique une Ville située au passage d'une riviere, dans un endroit où il y avoit un pont, ou un bac, & le plus souvent un péage. *Samarobriva*, Pont sur Sambre. *Briva* (b) *Isara*, Pont sur Isere. Lancobriga, *Lange-brig*, la Ville au long pont. Talabriga, *Th'-ale-brig*, la Ville au vieux pont, où étoit l'ancien passage de la riviere. Par la même raison, on donnoit le nom de Briges, ou de Bebryges, aux peuples dans le païs desquels on avoit accoutûmé de passer un fleuve, ou un bras de Mer. Ainsi les Briges de Macedoine, & les Bebryges de la Gaule Narbonnoise, sont les peuples établis dans les lieux où l'on s'embarquoit anciennement pour passer, soit en Asie, soit en Espagne.

(y) Strabo VII. 319. Excerpta ex Nicol. Damasc. apud Vales. Lib. V. pag. 494. Voyez aussi Steph. de Urb. *in Mesembria* p. 552.

(z) Steph. de Urb. p. 245.

(a) Cluvier pose en fait, que toutes les Villes dont le nom se termine en *Brig*, ou *Bria*, étoient situées sur le bord d'un fleuve, d'un lac, &c. German. Ant. Lib. I. c. VII. p. 49.

(b) Antonin. Itin. p. 24.

gne. Les Allobryges, ou Allobroges, ſont le peuple qui étoit Maître de tous les paſſages du Rhone, & du Lac de Geneve. 3. *Dur*, eſt en Allemand une porte, une entrée, une ouverture. Ainſi Divodurum *Divi-dur*, eſt ce que l'on appelloit en Latin *Confluentes*, la Ville auprès de laquelle la Seille entre dans la Moſelle. Bojodurum, la Ville que les Boiens avoient batie ou occupée pour s'ouvrir l'entrée de la Noricie. Marcodurum, la clé des frontieres. Batavodurum, la clé de l'Iſle des Bataves. 4. *Dun* marque en Allemand (*c*) une colline. Les Hollandois, & les Anglois, appellent encore *Dünes*, ces coteaux de ſable, qui bordent la Mer, & qui empêchent qu'elle ne ſe répande dans les terres voiſines. Ainſi Segodunum, *Sieg-dun*, eſt la colline de la victoire. Campodunum, *Camp-dun*, la hauteur auprès de laquelle il s'étoit donné une bataille. Carrodunum, *Carre-dun*, la hauteur des chariots, c'eſt-à-dire l'endroit ou une armée avoit campé. Rugindunum, *Rugen-dun* la hauteur où la Juſtice s'adminiſtroit. Je parle de Lugdunum, (*Lion*), dans la note (*d*) qui eſt au bas de cette page. 5. *Gau*, ſignifie en Alle-

CHAP. XV.

(*c*) *Dun*, une colline. *Berg*, une montagne. *Albe*, une haute montagne.

(*d*) Plutarque dit que *Lugdunum* ſignifie la hauteur du corbeau. Chorier Hiſt. du Dauphiné Lib. II. pag. 96. ſe moque de cette Etymologie, & prétend que Lugdunum eſt la colline du peuple. *Lut-dun*. Ce pourroit bien être *Lox-dun*, la colline des auſpices. *Loxen* ſe dit d'un oiſeleur: *Lox-vogel*, oiſeau qui ſert à en prendre d'autres. Cette Etymologie ne s'éloigne gueres de celle qui eſt rapportée par Plutarque. Voici le paſſage. *Cum Momorus & Atepomarus à Seſeroneo regno dejecti, in eo colle ex oraculi præcepto urbem ædificare vellent, jactis jam fundamentis, corvi ſubito apparentes, expanſis alis arbo-*

CHAP. XV. Allemand un Canton, & *Au*, *Auë*, une prairie, & souvent aussi un Canton. Ainsi Ingaunum, *In-gau*, est le Canton des Ligures qui demeuroient dans une des vallées des Alpes. Albingaunum, *Alben-gau*, au contraire est le Canton des Ligures qui étoient établis au haut des Alpes. Gergovia (*e*), *Ger-gau*, ou *Wehr-gau*, est le Canton des gens de guerre, c'est-à-dire des troupes des Boiens, que les Eduens avoient établis dans leur païs. Sigidava, *Sieg-au* est la prairie de la victoire, ou le Canton victorieux (*f*). 6. *Rich*, ou *Reich*, dans la Langue Allemande, est un nom, tantôt substantif, & tantôt adjectif. Le Substantif signifie un Royaume, une Province. *Ost-Rich*, Austrasie, Royaume Oriental. *West-Rich*, Neustrie, Royaume Occidental. *Nord-Rich*, Noricie, Royaume Septentrional. L'Adjectif à la même signification que le mot de riche en François. Ainsi Avaricum, *Au-rich*, est une Ville riche en prairies. Budorigum, *Bent-rich*, une Ville riche en butin. De même, Chilperic, *Hilpe-rich*, (du mot *Hülff* secours, que les anciens prononçoient *Hilp*) est un Prince secourable (*g*). *Fride-rich*, un Prince pacifique. *Ehr-rich*, un Prince qui aime l'honneur. 7. A l'égard du mot de *Landt*, j'ai

arbores quæ circa erant replevere. Momorus autem augurii callentissimus civitatem Lugdunum vocavit. Lugum *enim dialecto sua corvum vocant,* Dunum *vero montem aut locum editum, ut refert Clitophon* XIII. *de Urbium ædificationibus.* Plutarch. de fluv. T. II. p. 1151.

(*e*) Cæsar. I. 28. VII. 9.

(*f*) On peut voir d'autres exemples p. 48. note [*f*].

(*g*) *Hilperich*, adjutor fortis. Venantius Fortunatus apud Leibnitz in Miscellan. Berolin. T. I. p. 2.

j'ai déja remarqué (*h*), qu'il designe un païs, une contrée; & *Mey-landt*, Mediolanum, une Ville, un Canton situé dans le cœur d'un païs. Il ne sera pas inutile de faire ici une Remarque générale sur les différentes terminaisons dont je viens de parler. Si l'on consulte les anciens Géographes de la Grande-Germanie, qui n'obéissoit pas aux Romains, on n'y trouvera que peu de noms qui se terminent en *mag*, & en *brig*, au lieu qu'il y en a une infinité qui finissent par *dun*, *au*, & *gau*. La raison en est sensible. Les terminaisons de *brig*, & de *mag*, servent à designer des Villes, au lieu que les anciens Germains n'en avoient point. Celles de *gau*, *au*, & *dun*, au contraire, marquent, la prémiere, un Canton; & les deux autres, une prairie, une campagne, une colline, de laquelle le Canton avoit reçû son nom, & non pas une Ville, comme Ptolémée se l'est imaginé mal-à-propos. Il plaçe une infinité de Villes, dans le cœur de la Germanie (*i*), quoiqu'il soit certain que les Germains ne commençerent à en bâtir que dans le IX. & X. siecle.

Une autre Preuve, que la Langue Allemande, descend de celle des Celtes, c'est que la plûpart des mots que les Auteurs nous ont conservez, & qu'ils reconnoissent pour être tirez de la Langue Celtique, sont encore en usage dans le Tudesque, ou y trouvent au moins leur explication. Il faut en alleguer quelques exemples. Commençons par l'Espagne. Un ancien Géographe (*k*) remarque, que les Phéniciens

Seconde Preuve.

(*h*) Voyez ci-dessus. p. 91.
(*i*) Ptolem. Lib. II. c II. p. 56. & seq.
(*k*) Dionys. Perieget. vs. 450.

CHAP. XV. niciens appellerent *Gadeira* (*l*) l'Isle que les prémiers habitans du païs appelloient *Cotinusa*. *Gott-tis-hus*, est la maison, l'habitation du Dieu Tis. La capitale des Cunéens s'appelloit (*m*) *Conistorsis*. *Conigs-Tor-sitz*, est la résidence du Roi Torus. Le mot d'*Olbe* (*n*), ou d'*Albe*, d'où l'on a formé celui d'Alpes, signifioit parmi les Celtes une haute montagne. C'est le nom que les Espagnols donnoient à l'une des Colomnes d'Hercule. Ils l'appelloient (*o*) *Alyba*, & les peuples qui demeuroient autour de cette montagne portoient le nom (*p*) d'*Olbisii*. Le mot de Lance, en Allemand *Lantze*, designoit aussi parmi les Espagnols, comme chez les autres Celtes, une arme offensive, qui conserve encore aujourd'hui le même nom. C'est d'eux que les Latins (*q*) avoient pris ce mot, de l'aveu de Varron. Voici quelques mots de l'ancien Gau-

(*l*) Gades. Cadix.

(*m*) Strabo Lib. III. p. 141.

(*n*) *Omnes altitudines montium à Gallis Alpes vocantur.* Servius ad Æneid X. initio & Georg. III. vs. 474. apud Cluver. G. A. pag. 57. *Gallorum lingua Alpes, montes alti vocantur.* Isidorus Orig. Lib. XIV. cap. VIII. pag. 1181. Voyez aussi Strabon Lib. IV. p. 201. VII. 313. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 57. Cluver. G. A. ub. sup. *Alp* mons Britannis. Boxhorn. Glossar. in Collectan. Leibnitz T. II. p. 88. Voyez encore ci-dessus p. 6. note [*m*]. Thucydide parle d'un chateau, situé sur un montagne dans le païs des Argiens, qui s'appelloit encore de son tems *Olpe*. Thucyd. Lib. III. c. 105. p. 208.

(*o*) Ἐν δ' οἱ ἄκρῃ στηλάων, Ἀλύβη μία. Dionys. Perieg. ub. sup.

(*p*) *Olbisii gens ad columnas Herculeas.* Steph. de Urb. p. 610.

(*q*) *Varro dicit lanceam non Latinum sed Hispanicum verbum esse.* A. Gell. Lib. XV. c. XXX. *Galli lanceas jaculantur quas λαγκίας vocant.* Diod. Sic. V. 213.

Gaulois. Suetone, parlant d'Antonius Primus, l'un des Généraux de Vespasien, dit *qu'il* (r) *étoit né à Toulouse, où on lui avoit donné dans sa jeunesse le nom de* Beccus, *qui signifie* (Gallinacei rostrum) *le bec d'un coq.* Ce mot a encore la même signification dans le Hollandois. Les Allemands l'ont perdu, mais ils conservent le verbe *bicxen*, becqueter. On appelloit dans les Gaules (s) *Ambactos*, les clients que les Grands-Seigneurs Gaulois avoient à leur suite, & dont le nombre faisoit la grandeur & la force de la Noblesse Gauloise. *Ambacht* (t) est aussi un mot de l'ancien Tudesque, qui signifie un Domestique. Les Gaulois avoient une espece de Javelot qu'ils appelloient *Matara* ou (v) *Mataris*. Les Allemands disent *Meter*, *Messer*, un couteau. Arrien, parlant de la chasse des Gaulois, dit qu'ils avoient des chiens courans (x) extrémement vifs, qu'ils appelloient (y) *Vetragi*, ou *Vertragi*, comme le porte la Version Latine. *Vertrager* signifie en Allemand, endurant, bon à la fatigue. *Petorritum* est, selon Festus, & (z) Aulu-Gelle, un mot Gaulois, qui designe un chariot à 4. roües. *Radt*, que les Gau-

(r) Sueton. Vitell. p. 18.

(s) Cæsar. VI. 15.

(t) *Ambacht*, Minister, opifex. Keronis Glossar. Ottfrid in Versione Evangel. apud Cluver. G. A. Lib. I. c. VIII. p. 54.

(v) Cæsar. I. 26. T. Liv. Lib. VII. 24. Vide etiam Strabon. IV. 196. & notas Casauboni.

(x) Arrian. de Venatione p. 194.

(y) Dans les anciennes Loix des Bourguignons, ils sont appellez *Veltrai*, ce qui signifieroit des chiens barbus, à long poil. *Felt rager*. Leg. Burgund. apud Lindenbrog pag. 304. *Canis Vertagus*. Martial. Epigr. Lib. XIV. fin

(z) A. Gell. Lib. XV. c. XXX. Festus p. 183.

CHAP. XV. Gaulois prononçoient *Rit*, & les Latins *Rot*, eſt en Allemand une roüe. La derniere de ces Langues exprime le nombre de quatre par *Vier*. Mais les (*a*) Gaulois & les (*b*) Oſces, c'eſt-à-dire les anciens habitans de l'Italie, diſoient *Petor*, de la même maniere, que, parmi les Grecs, les uns diſoient τέσσαρες, & les autres πίσυρες, πέτορες, τέτορες. Les trois mots, *Iſarnador*, *Vernemetis*, & *Liebroſum*, citez par l'Auteur (*c*) de la Religion des Gaulois, comme appartenant à l'ancienne Langue de ces peuples, trouvent auſſi leur explication dans l'Allemand. *Eiſern-dor*, porte de fer. *Vernemeth-hys*, maiſon illuſtre, *Lieb-roſe*, Roſe aimable. Pour paſſer à la Langue des Gaulois d'Italie, on trouve dans les Alpes deux ſtations (*d*), dont l'une étoit appellée *Bergintrum*, & l'autre *Berguſium*. *Berg-in* eſt en Allemand l'entrée, & *Berg-us* la ſortie, de la montagne (*e*). Pline, parlant des Bergomates, remarque que le nom même, qu'ils portent, avertit qu'ils demeuroient ſur des montagnes. *Berg* ſignifie en Allemand une montagne, & *Berg-Mag*, une Ville aſſiſe ſur une montagne. Les Celtes d'Italie appelloient le Po *Bodincus*, ce qui ſignifie ſelon Pline (*f*) ſans fond. *Boden* en Allemand eſt le fond d'une riviere, d'un

(*a*) Pezron dans le Diction. de la Martiniere Tom. II. p. 2. p. 441.

(*b*) Feſtus ub. ſup.

(*c*) Relig. des Gaulois Tom. I. pag. 452. T. II. pag. 376.

(*d*) Anton. Itin. p. 22.

(*e*) *In hoc ſitu interiit oppidum Orobiorum Barræ unde Bergomates Cato dixit ortos, etiam nomine prodente, eſſe altius quàm fortunatius ſitos.* Plin. H. N. L. III. c. XVII.

(*f*) Voyez ci-deſſus p. 90. note [r].

CHAP. XV.

d'un vaisseau. Ils appelloient (g) *Pinne*, ou *Penne*, la plus haute pointe du mont St. Bernard. Le même mot designe en Allemand la cime d'une montagne, les crenaux d'une muraille. Ils appelloient *Sparus* (h) une sorte de lance, que les Allemands nomment encore aujourd'hui *Sper*. Ils nommoient *Ocra* (i) une montagne escarpée. *Hoxer*, en Allemand, signifie une bosse, & *Hoxericht*, raboteux. Les noms propres de *Brennus* (k), & d'*Arioviste* (l), signifient en Allemand, le prémier, un bruleur, *Brenner*, & le second un homme qui est ferme sur l'honneur, *Ehren-vest*. De même, les prétendus géants (m) *Albion*, & *Bergion*, qu'Hercules assomma dans le voisinage de Marseille, sont manifestement des montagnards, des habitans des Alpes, *Alb-wohner*, *Berg-wohner*, que des Grecs sortis de Marseille avoient défaits. Il nous reste peu de mots de l'ancienne Langue des peuples de la Grande-Bretagne. Je trouve seulement qu'ils apploient (n) *glastum*, tant le verre, que l'herbe qui entre dans sa composition, & dont ils se servoient aussi pour imprimer sur leur corps differentes figures d'animaux. Les Allemans appellent le verre *glas*, & c'est le nom que les

(g) *Neque Hercule montibus his, ab transitu Pœnorum ullo, Veragri incolæ jugi ejus norunt nomen inditum, sed ab eo quem in summo sacratum vertice Penninum montani appellant.* T. Liv. Lib. XXI. c. XXXVIII.

(h) P. Festus. p. 79.

(i) *Ocram antiqui montem confragosum vocabant.* Festus p. 29. *Ocra pars Alpium apud Carnos.* Strabo IV. 207. VII. 313.

(k) Livius V. 48.

(l) Florus II. 4.

(m) P. Mela II. c. V. p. 57.

(n) Voyez ci-dessus p. 41. note [d].

CHAP. XV. les (*o*) Estions donnoient à l'ambre, parce qu'il ressemble au verre. Il ne me reste plus que de rapporter aussi quelques mots de l'ancienne Langue des Pannoniens, des Illyriens, & des Thraces. Les Gaulois établis en Pannonie appelloient (*p*) *Trimarcisia*, un corps de Cavalerie, dans lequel chaque Cavalier avoit, à la queüe de l'escadron, deux chevaux destinez à le remonter en cas de besoin, & deux domestiques, soit pour prendre sa place s'il étoit tüé dans le choc, ou pour l'emporter lorsqu'il étoit blessé. *Tri*, *Drey*, marque en Allemand le nombre de trois. *March* (*q*) signifioit dans l'ancien Tudesque un Cheval de bataille. Delà les mots Mariscalcus, *Mar-schalx*, ou *Marthale*, un Ecuier (*r*), *qui super caballos est.* *March-fall*, un Cavalier démonté, qui a perdu son Cheval à la bataille (*s*), *Equo dejectus.* On trouve parmi les Illyriens un Roi qui s'appelloit (*t*) Langarus, c'est-à-dire le Prince aux longs cheveux, *Lang-haar*. Un autre portoit le nom de Gentius (*v*), c'est-à-dire de petite oye, *Gäntzjen* (*x*). Thucydide fait mention d'un Roi de Thrace (*y*) nommé Sithalces.

(*o*) *Glessum a Germanis appellatur succinum.* Plin. H. N. L. XXXVII. c. III. p. 369. *Germani gentiliter vocant glessum.* Solin. c. XXXIII. *Succinum quod ipsi Glesum vocant.* Tacit. Germ. c. XLIII.

(*p*) Pausanias Phocic. c. XIX. p. 844.

(*q*) Leges Bajuarior. apud Lindenbrog. pag. 427. Leg. Aleman. ibid. p. 381.

(*r*) Leg. Aleman. p. 384.

(*s*) Leg. Bajuar. p. 410.

(*t*) Arrian. Exped. Alexand. p. 12.

(*v*) T. Liv. Lib. XLIII. c. IX.

(*x*) *Candidi anseres in Germania* Gantæ *vocantur.* Plin. H. N. L. X. c. XXII. p. 409.

(*y*) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100.

thalces. *Seut-thale* est, en Allemand, l'Ecuier, le domestique de Seuthes, nom fort commun parmi les Rois de Thrace. Les mêmes Thraces appelloient (z) *Sire*, les chambres souterraines où ils serroient leurs bleds. *Schuër*, *Schir*, est en Allemand une grange. Ils donnoient par dérision à une de leurs Reines le nom de (a) *Sanape*, parce qu'elle étoit sujette au vin. *Sau-nap*, *Sauff-nap*, signifie en Allemand un yvrogne. Enfin, les Cattes, peuples sortis de Thrace, appelloient *Hyllvallan* (ὑλλϐαλλαν) l'endroit ou Hyllus (b) avoit peri. *Hyll-fall*, est la chûte d'Hyllus, comme *March-fall* est un homme qui est tombé de Cheval (c).

Je ne doute pas qu'un homme, qui étudieroit à fond l'ancien Tudesque, dont il nous reste des monumens assez considerables dans les differentes Versions de la Ste. Ecriture qui ont été faites à l'usage des Goths, des Saxons, &c. n'y trouvât l'explication de plusieurs

(z) Plin. H. N. Lib. XVIII. c. XXX. pag. 533. *Cire spelunca*. Dio. Caff. Lib. LI. pag 461. 463. Steph. de Urb. in Syassus p. 683.

(a) Scholion ad Apollon. Argon. Lib. II. 236.

(b) Steph. de Urb. p. 726.

(c) Servius remarque sur le X. 72. de la VI. Eclogue de Virgile qu'il y avoit près de la Ville de *Grina* en Mœsie une forêt consacrée à Apollon où la terre étoit toûjours couverte de fleurs. *Gryna Mœsiæ civitas, ubi est locus arboribus multis jucundus, gramine floribusque variis omni tempore vestitus.* *Grün* en Allemand verd, *Grün-au* une contrée verte, fleurie. On trouve dans Suidas T. I. 407. le mot de Βαβακατρεῦ. *Barbara vox qua Deus barbarus assensum suum declarat.* La note de Küster sur ce mot porte *ex Scholiaste Aristophanis ad Aves p. 615. sed ibi legitur* ναβαισατρεῦ. *Na-bai sa-treu* sont des mots purement Tudesques, qui signifient : *Hé bien par sa foi.*

CHAP. XV. ſieurs autres mots Celtiques, que je n'ai point rapportez, parce que j'en ignore juſqu'à préſent l'Etymologie. Je crois cependant en avoir dit aſſez, pour faire voir d'un côté, que les Celtes avoient anciennement une Langue commune, qui ſe partagea par la ſuite du tems en pluſieurs Dialectes; &, d'un autre côté, que la Langue Allemande décend de l'ancienne Langue des Celtes, & conſerve encore la plûpart de ſes racines. Je n'ignore pas, que l'on peut faire pluſieurs Objections contre le ſentiment que je viens d'établir. Il eſt juſte de rapporter celles qui me ſont connues, afin que le Lecteur puiſſe juger, ſi elles ſont aſſez fortes pour contrebalancer les preuves que j'ai produites.

Objections. On objecte I. „ Que Jules Ceſar (*d*), qui „ avoit paſſé près de dix ans dans les Gaules, „ aſſûre formellement (*e*), que les trois nations, entre leſquelles les Gaules étoient partagées de ſon tems, ſavoir *les Belges*, *les* „ *Celtes*, *&* *les Aquitains*, *avoient une Langue*, „ *des coutûmes*, *&* *des loix*, *differentes*. II. Strabon aſſûre la même choſe, au moins par „ rap-

(*d*) On peut voir ces Objections dans Matarell, qui a écrit ſur la matiere, ſans avoir la moindre idée du ſujet qu'il traite. Il prétend, que l'ancienne Langue des Gaules étoit à peu près la même, que celle qu'on y parle aujourd'hui, & qu'elle n'avoit aucune conformité avec la Langue des Germains; &, cependant, la plûpart des anciens mots Gaulois qu'il produit ſont auſſi Allemands. Scramaſaxa, *Schram-Saſſe*, une épée à dents. Bachinus, *Becxen*, un plat, un baſſin. Purpriſia, *Bur-frie*, une métairie de païſan. Soldurii, *Soldner*, des mercenaires, des gens à gages. Anton. Matarelli Reſponſio ad Franciſci Hotomanni Franco-Galliam p. 7. 8. & ſeq.

(*e*) Cæſar. l. 1. & ex illo Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. II. p. 102.

CHAP. XV.

„ rapport aux Aquitains (*f*). *Ils different*, „ dit-il, *des autres peuples des Gaules, non seulement par rapport à la Langue, mais aussi à l'égard de la* (*g*) *Physionomie; ils tiennent beaucoup plus des Iberes, que des Gaulois.* Le „ témoignage de ces deux Auteurs suffit pour „ prouver, que les peuples des Gaules n'avoient pas la même Langue. III. Il n'est „ pas moins certain, que la Langue des Gaulois differoit aussi de celle des Germains, „ puisque Jules César (*h*) remarque qu'Arioviste, Prince Germain, ayant fait un long „ séjour dans les Gaules, parloit passablement „ la Langue du païs. Une semblable Remarque „ seroit ridicule, & ne pourroit être pardonnée à un Auteur aussi grave que Jules César, si la Langue des Gaulois, & celle des „ Germains, eussent été parfaitement les mêmes. IV. A l'autorité de Jules César on „ ajoute celle de Suetone, & de Tacite. Le „ prémier dit (*i*), que Caligula, revenant de „ l'expedition qu'il avoit entreprise contre les „ Germains, se décerna à lui même les honneurs d'un triomphe aussi vain, que ses „ victoires, & ses conquêtes, étoient imaginaires. Comme il n'emmenoit avec lui „ qu'un très-petit nombre de prisonniers & „ de transfuges Germains, il prit le parti de „ choisir dans les Gaules tout ce qui s'y

„ trou-

(*f*) Strabo IV. p. 176.

(*g*) Grec, à l'égard du corps.

(*h*) *Qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur.* Cæsar. I. 47. Hotoman, qui étoit dans l'idée, que la Langue des Gaulois n'avoit aucun rapport avec celle des Germains, insiste aussi sur cette Objection. Franco-Gall. c. II.

(*i*) Sueton. Caligula c. XLVII.

CHAP. XV. „ trouva de gens d'une taille gigantesque. Il „ les obligea de laisser croitre & de rougir „ leurs cheveux, d'apprendre le Germain, & „ d'adopter des noms barbares, dans la vuë „ de les faire passer pour des Germains. V. „ Tacite enfin (*k*), qui prétend que les Oses, „ & les Gothins, bien qu'ils fussent établis en „ Germanie, n'étoient cependant pas des peu- „ ples Germains, le prouve par cette Refléxion, „ que les prémiers se servoient de la „ Langue Gauloise, & les seconds de celle de „ Pannonie. Il remarque dans le même en- „ droit, que les Marsignes & les Buriens, „ voisins des Oses & des Gothins, étoient re- „ connus pour Sueves, tant à la Langue, qu'à „ leur maniere de s'habiller. C'est donc une „ preuve, que les peuples même de la Ger- „ manie n'avoient pas tous la même Lan- „ gue.„

Réfutées. Ces Objections paroissent d'abord spécieuses, & éblouïssantes: mais, elles portent toutes à faux. Je n'ai jamais prétendu, que les peuples Celtes s'entendissent tous, quoiqu'ils eussent originairement la même Langue. Les Langues vivantes sont sujettes à se perfectionner, & à se corrompre. Elles se polissent avec l'esprit, le naturel, & les mœurs, des peuples. Elles s'abatardissent, lorsque les peuples, au lieu de cultiver les Arts, & les Sciences, retombent dans la Barbarie. La Langue Latine, & la Grecque, en fournissent de bonnes preuves. Le Latin des XII. Tables, celui que l'on parloit du tems de Ciceron, & ce qu'on appelle la basse Latinité, sont des Langues

(*k*) Tacit. Germ. c. XLIII.

gues differentes, qui demandent chacune une étude particuliere. Il y a la même difference entre l'ancien Grec, & le moderne. Il est certain d'ailleurs, que le voisinage & le commerce d'une nation étrangere peut causer de grands changemens dans une Langue. On le voit dans la Langue Allemande, où il s'est introduit pendant le siecle passé une infinité de mots purement François. Il n'est donc pas surprenant, que, dans le cours d'un grand nombre de siecles, la Langue des Celtes, se soit partagée en plusieurs Dialectes & que ces Dialectes ayent tellement varié, par la suite du tems, que les Peuples Celtes ne s'entendissent plus, pour peu qu'ils fussent éloignez les uns des autres. Selon les apparences la Langue des Iberes s'altera par le commerce des Phéniciens, & des Carthaginois. Celle des Gaulois, au contraire, dut se polir, tant par le commerce des Grecs, & des Romains, que par le gout qu'ils prirent aux Sciences, & aux Arts liberaux, que l'on enseignoit à Marseille. Il est aussi très-vraisemblable, que la Langue des Pannoniens souffrit quelque alteration, par le voisinage des Sarmates, & des Grecs. Les Germains, au contraire, & les peuples plus septentrionaux, n'ayant aucun commerce avec les nations étrangeres, & n'ayant dépouillé que fort tard la barbarie des peuples Celtes, il est assez naturel de juger, que ce fut de ce côté-là que l'ancienne Langue des Celtes se conserva aussi le plus long-tems. Après ces Eclaircissemens, il sera facile de répondre aux Objections que je viens de rapporter.

Les deux passages de Jules César, quelque formels qu'ils paroissent, ne me font aucune

CHAP.XV. cune peine. Cet Auteur parle de la matiere en homme de guerre. Il dit que les Aquitains, les Belges, les Celtes, & les Germains ont des Langues differentes. C'est un fait, que je ne conteste pas. Je conviens que ces peuples ne s'entendoient pas les uns les autres sans interprete. Mais, il n'examine pas, en Homme de Lettres, s'il n'y avoit pas, entre ces quatre differentes Langues, quelque affinité, quelque ressemblance, qui pût faire juger, qu'elles décendoient originairement d'une Langue commune. Les Hollandois, les Danois, les Suédois, les Allemands, ne s'entendent pas: il est pourtant certain, que toutes ces Langues sont des Dialectes de l'ancien Tudesque. Il en est de même des Bohemiens, des Polonois, des Moscovites, des Dalmatiens. Ces peuples ne s'entendent pas, quoique leurs Langues soient toutes des Dialectes de l'ancien Esclavon. On sait aussi, que le François, l'Italien, l'Espagnol, décendent du Latin. On peut cependant sçavoir parfaitement le Latin, & ignorer aussi parfaitement les Langues qui en sont derivées. Il y a même des Allemands, qui n'entendent pas les Suisses, bien que les deux Langues ne different que par rapport à l'accent, & à la maniere de prononcer des mots, qui sont absolument les mêmes.

A l'égard du passage de Strabon, il suffit de rapporter les propres paroles de ce Géographe, pour être convaincu qu'elles favorisent beaucoup mon sentiment (*l*). *Il y a*, dit-il, *des Auteurs, qui divisent la Celtique en trois parties*,

(*l*) Strabo IV. p. 176.

ties, qui sont occupées par les Aquitains, les Belges, & les Celtes. Les Aquitains different tout-à-fait des autres, non seulement par rapport à la Langue, mais encore à l'égard de la Physionomie. Ils tiennent beaucoup plus des Iberes que des Gaulois. Les autres ont tous l'Air Gaulois (m). *Cependant, ils ne parlent pas tout-à-fait la même Langue; les Dialectes sont un peu differens.* On voit clairement dans ces paroles, que, du tems de Strabon, il y avoit encore beaucoup d'affinité, entre la Langue des Belges, & celle des Celtes, au lieu que les Aquitains avoient adopté le Dialecte des Iberes dont ils étoient voisins.

Les Réfléxions, que j'ai faites sur les deux passages de Jules César, regardent aussi celui de Suetone. Il faut répondre encore à l'Objection tirée d'un passage de Tacite. Rapportons avant toutes choses les propres paroles de cet Historien (*n*). *Les Marsignes, les Gothins, les Oses, les Buriens, touchent au païs des Quades, & des Marcomans, & ne sont pas moins puissants. On reconnoit à la Langue des Marsignes, & des Buriens, & à leur maniere de s'habiller, qu'ils sont Sueves. Les Gothins se servent de la Langue Gauloise, & les Oses de celle de Pannonie, ce qui prouve qu'ils ne sont pas Germains.* Tacite assûre, que les Gothins se servent de la Langue Gauloise. C'est encore un fait dont je conviens, & dont j'ai fait usage, au commencement de ce Chapitre. Il conclut de-là, que les Gothins ne sont pas Ger-

(m) Ὁμογλώττους δ' οὐ πάντας, ἀλλ' ἐνίους μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις. Strabo ub. sup.
(n) Tacit. Germ. 43.

CHAP. XV. Germains. C'est une consequence que je ne saurois lui passer absolument, & sans restriction (*o*). Les Bastarnes avoient la même Langue que les Scordisces, que toute l'Antiquité reconnoit pour un peuple Gaulois. S'ensuit-il de-là, que les Bastarnes ne fussent point Germains? Point du tout. Tacite lui même (*p*) les reconnoit pour tels. Il reconnoit aussi, que la Langue des Estions (*q*) approchoit beaucoup de celle des habitans de la Grande-Bretagne. Cependant, il ne disconvient pas, qu'ils ne fussent un peuple Germain, qui appartenoit à la nation des Sueves. Pour le comprendre, & pour éclaircir en même tems le passage de Tacite que je viens de rapporter, il faut remarquer, que, comme les Gaules étoient partagées entre trois nations Celtiques, les Aquitains, les Belges, & les Celtes proprement ainsi nommez (*r*), la Germanie aussi étoit occupée par cinq nations differentes, les Vindiles, les Ingevons, les Istevons, les Hermions, & enfin les Peucins, ou Bastarnes. Il ne faut pas douter que ces cinq peuples, bien qu'ils fussent tous Germains, n'eussent des Dialectes, & des Coutûmes differentes, selon qu'ils ténoient plus ou moins de l'ancienne barbarie; & les Historiens conviennent au reste, que les Sueves, qui faisoient par-

(*o*) Voyez ci-dessus p. 56. 57. & sur-tout p. 160.

(*p*) Tacit. Germ. c. 46.

(*q*) Voyez ci-dessus p. 156.

(*r*) Plin. Hist. Nat Lib. IV. c. XIV. p. 477. Pline parle dans cet endroit d'un peuple qu'il appelle Guttons, & qui faisoit partie des Vindiles, ou Vandales. Il ne faut pas confondre ce peuple avec celui dont il s'agit ici, Tacite distinguant expressement les Gothins, des Gothons. Tacit. Germ. c. XLIII.

partie des Hermions, étoient les plus feroces de tous les Germains. Cette diversité d'accent, & de dialecte, étant supposée dans l'ancienne Germanie, comme dans les Gaules, il sera facile de ramener les paroles de Tacite à mon sentiment. Il veut dire, qu'au lieu que les Marsignes, & les Buriens, ont le dialecte & les coutûmes des Sueves, qui leur étoient voisins du côté du Nord, les (*s*) Gothins au contraire avoient la Langue des Peucins, & des Bastarnes, qui touchoient à leur païs du côté de l'Orient. Comme le Dialecte des Bastarnes, qui, selon cette Remarque étoit aussi celui des Gothins approchoit fort de celui de quelques peuples des Gaules (*t*), Tacite a crû être en droit de regarder les Gothins comme un peuple Gaulois. C'est surquoi je ne formerai aucune contestation, puisque les Bastarnes, qui leur étoient voisins, sont appellez par les Historiens, tantôt (*v*) Germains, & tantôt Gaulois. Pour passer présentement aux Oses, le seul nom qu'ils portoient insinue qu'ils étoient un peuple Germain.

(*s*) Les Gothins demeuroient derriere, c'est-à-dire à l'Orient des Marcomans, & des Quades, le long du Danube. Tacite, qui, dans l'enumeration qu'il fait des peuples de la Germanie, suit le cours du Rhin & du Danube, place, le long du dernier de ces fleuves, prémiérement les Hermundures, ensuite les Marcomans, & les Quades, & enfin, les Marsignes, les Gothins, les Oses, & les Buriens. Tacit. Germ. c. XLIII. & XXVIII. Les Gothins etoient donc voisins de la Dace, & des Bastarnes, qui étoient en grand nombre dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. XIV pag. 477. Lib. IV. c. XII. p. 465. Peut-être même que les Gothins étoient un peuple Bastarne.

(*t*) Voyez ci-dessus p. 160.

(*v*) Ibid. p. 55.

main. *Osen Hosen*, en Allemand, signifie la même chose que *Braccati*, en Latin. Comme les Pannoniens (x) étoient distinguez par une sorte de justaucorps qu'ils portoient, les Oses se faisoient remarquer par leurs larges culottes. Aussi Tacite les appelle-t-il (y) un peuple Germain dans un autre endroit de son Traité. Ces Oses, au lieu d'avoir l'accent & le dialecte des Celtes qui demeuroient avec eux au-delà du Danube, c'est-à-dire des Germains, avoient celui des Celtes qui demeuroient en deçà du fleuve, c'est-à-dire des Pannoniens. Voilà tout le mystere qu'il faut chercher dans les paroles de Tacite. Si l'on ajoute, à ces Eclaircissemens, ce que j'ai remarqué sur les mots, & sur les terminaisons communes dans toute la Celtique, j'espere que l'on conviendra, que mes Preuves demeurent dans toute leur force.

Je suis non seulement persuadé, qu'il y avoit anciennement en Europe une Langue commune, de laquelle les differentes Langues, des Iberes, des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Thraces, & de tous les autres peuples Celtes décendoient originairement: j'ai encore de fortes Raisons de croire, que plusieurs peuples de l'Asie se servoient autrefois de la même Langue. Je trouve, par exemple, dans la Langue des Scythes Asiatiques, plusieurs mots qui ont un rapport manifeste avec l'Allemand. Ils donnoient à la plûpart de leurs fleuves, au (z) Tanaïs par exem-

(x) Ibid. p. 62. note [b].
(y) *Germanorum natio.* Tacit. Germ. c. XXVIII.
(z) Plin. H. N. L. VI. cap. VII. pag. 661. Eustath. in Dionys. Perieg. vs. 17.

CHAP. XV.

exemple, & au Jaxartes (*a*), le nom de *Silis*. On trouve auſſi en (*b*) Eſpagne, & en (*c*) Allemagne, pluſieurs rivieres du nom de *Salia*, ou de *Sala*; & il n'eſt pas hors d'apparence, qu'on appelloit de ce nom les fleuves dont on tiroit du ſel. Le mont Caucaſe portoit, parmi les Scythes, le nom de (*d*) *Graucaſus*, qui ſignifioit en leur Langue une montagne couverte de neige. *Grau-cop*, *Grau-cap*, en Allemand, eſt une tête griſe. Le nom Scythe du Palus Méotide étoit *Temerinda* (*e*), c'eſt-à-dire, ſelon Pline, la mere, la ſource, de la Mer. *Th'-meer-ende* marque en Allemand le bout, la derniere extrémité, de la Mer; & c'eſt-là vraiſemblablement, comme d'autres (*f*) l'ont remarqué, la véritable ſignification du mot de *Temerinda*. Il y avoit auſſi un Promontoire de la Cherſoneſe Taurique, que les Scythes appelloient (*g*) *Tamyrace*, Ταμυράκη. *Th'-meer-exe* eſt en Allemand un coin que fait la Mer. Les Scythes appelloient leurs Magiſtrats (*h*), *Scolatas*, comme les Germains donnoient à leurs Juges le nom de *Scolten*, d'où ſont venus les mots Allemands de *Schultheis*, *Schultze*, & ceux de la baſſe Latinité *Sculteſius*, *Scultetus*. Enfin, le mot de *March*, dont j'ai parlé plus haut, deſigne encore chez tous les Tartares un Cheval (*i*). Cet-

(*a*) Plin. Lib. VI. c. XVII. p. 678. Solin. c. LXII.
(*b*) Pomp. Mela Lib. III. c. I. p. 71.
(*c*) Strabo Lib. VII. p. 291.
(*d*) *Graucaſus hoc eſt nive candidus.* Plin. Solin. ub. ſup.
(*e*) *Temerinda, mater maris.* Plin. Lib. VI. c. VII. p. 661.
(*f*) Harduin. ad Plin.
(*g*) Strabo VII. 308.
(*h*) Herodot. Lib. IV. c. VI.
(*i*) Leibnitz in Miſcellan. Berolin. Tom. I. p. 3. Mr. de

CHAP. XV. Cette conformité de l'ancien Scythe, avec l'Allemand, ne me ſurprend point. Les peuples Celtes décendent originairement des Scythes. Par la même raiſon, il ne faut pas s'étonner que les Turcs, qui ſont auſſi ſortis de la Scythie, conſervent encore pluſieurs mots, qui ſe trouvent auſſi dans l'Allemand. Theophilacte *Simocatta* (*k*) remarque, que le Roi de Taugas s'appelloit *Taiſan*, ce qui ſignifie, dit-il, en Grec, Fils de Dieu. *Tauſan* en Allemand eſt le Fils du Dieu Tis. Voici quelques autres mots Turcs, avec le mot Allemand qui y répond (*l*). Scær, en Allemand *Schar*, une brigade, une armée. C'eſt le mot *Scara*, de la baſſe Latinité. Oxus, *Ochſe*, un bœuf. Scerp, *Scharff*, rude, tranchant. Kanta, *Kanne*, une cruche. Geitzi, *Geiſſ*, une chevre. Gemengein, *Gemeinde*, une communauté, une troupe. Mais, j'avoue que j'ai vû avec une véritable ſurpriſe, qu'il y eut même, dans l'ancienne Langue des Perſes, tant de mots, qui lui ſont communs avec la Langue Allemande. Je ſai que Mr. de Leibnitz aſſûre (*m*), *qu'il ne trouvoit pas dans la Langue des Perſes beaucoup de mots qui euſ-*

de Leibnitz explique dans cet endroit pluſieurs autres mots de l'ancien Scythe. Mais, il ne me paroit pas heureux dans ſes conjectures, & dans ſes étymologies, qui ſont pour la plûpart forcées, & amenées de loin.

(*k*) Theophylact. Simocatt. Lib. VII. c. IX. p. 176.

(*l*) Stralenberg p. 129. On peut conſulter auſſi l'*Onomaſticon*, qui ſe trouve à la fin de l'Hiſtoire Muſulmane de Leunclavius.

(*m*) *Non potui tantum invenire in Perſico, quantum Elichmannus Salmaſio dixit, & unico pene* God *excepto, cetera fere Germanis aſſonantia, his cum Græcis Latiniſque communia ſunt.* Leibnitz de Orig. gentium in Miſcell. Berol. T. I. p. 4.

eussent du rapport avec celle des Germains. A la reserve, dit-il, *du seul nom de God*, (Dieu), *les autres mots, qui ont quelque conformité avec la Langue des Germains, sont communs à ceux-ci avec les Grecs & les Latins.* Mais, d'un côté, Mr. de Leibnitz n'avoit pas assez examiné la chose: je rapporterai dans le moment plusieurs mots Persans, qui sont aussi Allemands, sans avoir aucun rapport, ni avec le Grec, ni avec le Latin; &, d'un autre côté, n'étoit-ce pas une chose digne de la curiosité d'un Savant, qui recherchoit l'Origine des Peuples & des Langues de l'Europe, d'examiner pourquoi les Grecs, les Latins, les Germains, & les Perses, avoient autrefois tant de mots communs. Je crois en avoir indiqué suffisamment la Raison dans tout ce Volume. C'est que tous ces peuples descendant des anciens Scythes, on trouve aussi dans la Langue de ces differens peuples des traces sensibles de leur Origine. Quoiqu'il en soit, je vais donner une courte liste, prémiérement des mots Persans, qui sont aussi Grecs, Latins, Allemands; &, ensuite, de ceux qui n'ont du rapport qu'avec l'Allemand. Du prémier ordre sont (*n*) Fadar, en Allemand *Vater*, Pere; Dochtar, *Dochter*, Fille; Beradar, *Bruder*, Frere; Daudant, *Zahn*, une Dent; Nam, *Nahmen*, un Nom; Stär, *Stern*, une Etoile; Cäl, *Cahl*, Chauve; (*o*) Mithri, Mithir, Meiher, *Maister*, Maître. Les mots Persans du second ordre sont Gaza (*p*), en Allemand, *Schatz*

(*n*) Lipsii Epist. Centur. III. ad Belg. Ep. 44. Hagenberg Germ. Med. p. 166.

(*o*) Scalig. Emend. Tempor. VI. p. 551. Edit. Lugd. Batav. 1598. Relig. des Gaulois Tom. II. p. 420.

(*p*) P. Mela Lib. I. cap. II. pag. 20. Steph. de Urb. pag.

CHAP. XV. *Schatz*, un Tresor; Chod (q), *Gott*, Dieu (r). Anatozadus, nom d'un fils du Roi Chosroës qui signifie immortel; en Allemand, *Ohnetodt*; (s) Gerra, *Gewher*, une Arme, un Bouclier; (t) Zendavesta, nom d'un Livre de Zoroastre qui signifie Allume-feu, *Zünden* en Allemand signifie allumer; Avalle (v), *Anfall*, une attaque (x); Band, *Band*, un Lien, un Etendard, une Compagnie réünie sous un Drapeau. C'est le mot *Bandum*, de la basse Latinité. Le nom propre d'Hystaspe, que les Perses prononçoient (y) Gusthtasph, & celui de (z) Rhodogune, sont aussi des noms Allemands, *Gustaff*, *Rodegune*.

Je n'ai plus qu'une Remarque à faire, qui regarde en général la Langue des différens peuples Celtes. Les Auteurs Grecs & Latins s'accordent à nous dire, qu'il suffisoit d'entendre parler les Celtes, pour juger de leur ferocité, & de leur barbarie. La plûpart de leurs mots, & les noms propres en particulier, étoient si rudes, que l'on pouvoit à peine les prononcer dans les autres Langues. Il (a) n'étoit

pag. 256. Servius ad Eneid. I. vs. 123. II. vs. 763.

(q) Cluver. G. A. p. 184.

(r) Procopius Goth. Lib. IV. c. X. p. 590.

(s) Pausan. Arcad. c. L. p. 700. Phocic. c. XIX. p. 843.

(t) Prideaux Hist. des Juifs T. I. p. 405. 406.

(v) Lipsius, Hagenberg, ub. sup.

(x) Ibidem.

(y) Prideaux ub. sup. p. 327.

(z) Excerpta ex Ctesiæ Histor. ad Calcem Herodoti c. XX. p. 644.

(a) *Nonnullus & in illo labor, ut barbara nomina imprimis regis ipsius, Græcis versibus non resultent.* Plin. Junior. Epist. Lib VIII. Ep. IV. Le Roi dont il s'agit est *Dietzbalg*, Decebalus, Roi des Daces.

n'étoit pas poſſible de les faire entrer dans un vers ſans l'eſtropier. La prononciation auſſi étoit ſi rude, qu'elle écorchoit les oreilles des étrangers, & qu'elle reſſembloit moins (*b*) à une voix articulée, qu'au croaſſement du corbeau, & au rugiſſement des bêtes feroces. Tout cela ne doit pas être pris au pied de la Lettre. Une Langue inconnuë nous paroît preſque toujours barbare. Il eſt vrai que la Langue Allemande, qui décend de celle des Celtes, a encore aujourd'hui ſa rudeſſe. D'un côté, les Allemands prononcent aſſez durement certaines Lettres, le *t*, le *z*, l'*u* conſone, le *ch*, l'*ſch*; &, de l'autre, ils lient quelquefois cinq ou ſix conſones à une ſeule voyelle. Cependant, il eſt certain, que la plûpart des mots de la Langue Celtique avoient autrefois plus de (*c*) voyelles qu'ils n'en ont aujourd'hui; ce qui devoit en rendre la prononciation plus douce, & plus coulante. A l'égard du ſtile des Celtes, Diodore de Sicile (*d*), parlant des Gaulois, dit qu'ils s'exprimoient d'une maniere conciſe, obſcure, pleine d'enigmes, de ſynecdoches, & d'hyperboles; que leurs diſcours étoient ſi enflez, qu'ils paroiſſoient

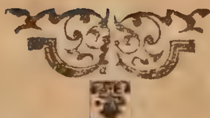
(*b*) *Omnia barbarica loca ſunt vocisque ferina,*
Omnia ſunt Getici plena timore ſoni Ovidius Triſt. Lib. V. Eleg. XII vſ. 55. *Galli voce gravi, & aſpera.* Diodor. Sic. V. 213. *Vidi barbaros qui trans Rhenum ſunt, canentes agreſtia carmina, verbis facta, qua avium aſpere clamantium ſtridorem vel crocitationem referebant.* Julianus Miſopog. p. 337.

(*c*) On peut s'en convaincre, en liſant les anciennes Verſions de l'Ecriture Sainte faites à l'uſage des Gots, & des Saxons, &c. & les divers Morceaux qui nous reſtent de l'ancien Tudeſque.

(*d*) Diodor. Sicul. ub. ſup.

CHAP. XV. ſoient toujours montez ſur des échaſſes. Les Eſpagnols étoient à peu près dans le même gout. Je montrerai dans le Livre ſuivant pourquoi ce ſtile ampoullé étoit ſi fort à la mode dans les Gaules, & en général dans toute la Celtique. L'Hiſtoire, les Loix, la Religion, des Celtes étoient toutes renfermées dans des Vers, que les Bardes compoſoient. Comme toutes les Etudes de la Jeuneſſe ſe réduiſoient à apprendre des pieces de Poeſie, il ne faut pas s'étonner, que les diſcours, & même les converſations familieres, des Celtes ſe reſſentiſſent du ſtile Poëtique, dans lequel ils avoient été nourris & élevez. Si les Grecs n'avoient fait lire à leur Jeuneſſe, que les ouvrages d'un Pindare, d'un Licophron, je doute que leur ſtile eut été exemt des défauts qu'ils reprochent aux Gaulois.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE DES CELTES.



LIVRE SECOND,

Qui traite de leur Maniere de se nourrir, de se loger, & de se vêtir. De leurs Occupations, du Mépris qu'ils témoignoient pour l'Agriculture, & en général pour les Sciences & pour les Arts. Des Hymnes qui contenoient leurs Loix, leur Religion, & leur Histoire. Et enfin de leurs Vertus & de leurs Vices.

CHAPITRE PRE'MIER.

J'AY montré dans le Livre précédent, que les Celtes sont les anciens habitans de l'Europe. Je parlerai dans celui-ci, & dans les suivans, des Coûtumes & de la Maniere de vivre de ces Peuples. Ce qui con- Dessein de ce Livre & des suivans.

CHAP. II. constitue l'Homme, ce sont, à proprement parler, ses idées, ses sentimens, ses inclinations, avec les actions exterieures, qui resultent de ces principes. Pour bien connoître les Celtes, il faudra les considerer à tous ces differens égards, rechercher ce qu'ils pensoient sur la Religion, sur le gouvernement d'un Etat, sur la conduite d'une Famille, sur les Sciences & les Arts qu'ils connoissoient, & sur les qualités qui peuvent rendre l'Homme véritablement grand & heureux. Il faudra parler de leurs principes & de leurs préjugés, de leurs défauts & de leurs bonnes qualités, de leurs vertus & de leurs vices. La connoissance des anciens peuples ne nous est veritablement utile, que lorsqu'elle sert à nous préserver des vices qu'on leur a justement reprochez, & qu'elle nous met en état de les surpasser dans ce qu'ils avoient de de bon & de louäble. Cependant, je ne dois pas négliger certaines choses exterieures, bien qu'elles ne soient en quelque maniere que l'écorce de l'Homme. Quoiqu'il nous importe peu de savoir, quels étoient les alimens dont les Celtes se nourrissoient, de quelle maniere ils étoient habillés, quelle étoit la forme de leur Bouclier, de leur Lance, & de plusieurs autres armes, qui ne sont plus d'aucun usage; toutes ces choses ne laissent pas d'être des marques, qui servent à distinguer les Celtes, des autres peuples qui vinrent s'établir successivement en Europe. C'est dans cette vûë que je les toucherai.

Réflexion préliminaire. Les véritables coûtumes

Il n'est pas necessaire d'avertir ici, que les véritables coûtumes des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples, qui, n'entretenant aucun commerce avec les Nations étran-

étrangeres, n'avoient pas eu occasion d'en adopter les idées, & les usages. La chose parle d'elle même : & ce n'est qu'en suivant cette Regle, que l'on peut distinguer ce qui appartient en propre aux anciens habitans de l'Europe, de ce qui leur étoit venu d'ailleurs. Les usages communs à tous les peuples Celtes sont des restes de l'ancienne maniere de vivre des Scythes. Jules César remarque, par exemple, que (*a*) *les enterremens des Gaulois sont magnifiques & somtueux à leur manière. On jette*, dit-il, *dans le feu, tout ce qui faisoit plaisir au defunt, même les animaux. Il n'y a pas fort longtems, que l'on bruloit même, avec le Maître, les esclaves & les clients qu'il avoit affectionnez.* On voit dans ces paroles, que, du tems de Jules César, les Gaulois conservoient encore, au moins en partie, l'ancienne coûtume des Scythes, qui, dans les Obseques des Personnes de considération, bruloient, avec le corps des Grands Seigneurs, leurs femmes, les clients (2) qui s'étoient dévoüez à vivre & à mourir avec eux, &, outre cela, leurs Domestiques, leurs chevaux, leurs chiens, & leurs armes. Au contraire, les usages qui sont particuliers à quelcun des peuples Celtes, ont ordinairement une origine étrangere. La Polygamie, par ex-

CHAP. I.

des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples qui n'entretenoient aucun commerce avec les Nations étrangeres.

(1) *Funera sunt pro cultu Gallorum magfinica & sumptuosa, omniaque quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. Ac paullo supra hanc Memoriam servi & clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, unà cremabantur.* Cæsar, L. VI. Cap. 19.

(2) Ce sont les *Solderii* dont je parlerai en son lieu.

CHAP. I.

exemple, inconnuë à la plûpart des Nations Celtiques, étoit permise (3) & commune parmi les Thraces. Ils l'avoient reçuë des Grecs, & des peuples de l'Asie mineure. Je dis la même chose des Temples, des Idoles, & d'une infinité de Ceremonies, que les Celtes ne reçurent que fort tard, les unes des Carthaginois, les autres des Romains, & les autres des Grecs qui les avoient eux mêmes reçuës des Phéniciens & des Egyptiens. Quand on lit, avec quelque attention, l'ancienne Histoire de l'Europe, on voit la barbarie se retirer par degrés des Provinces Méridionales, & se concentrer enfin dans le fond du Nord. La raison en est facile à découvrir. Les peuples Scythes, ou Celtes, se civiliserent insensiblement, à mesure que les Nations policées, qui avoient établi les prémieres Colonies, le long des côtes de l'Espagne, des Gaules, de l'Italie, & de la Grece, pénétrérent plus avant dans le païs. Après ces réfléxions preliminaires, j'entre en matiere.

Les Celtes avoient reçu de la Nature,

Quoique les peuples Celtes, Maîtres de la plus grande partie de l'Europe, demeurassent les uns sous un Climat temperé, ou même chaud, & les autres dans des païs extrémement froids, ils ne laissoient pas de se ressembler tous. Généralement parlant, ils avoient une (4) grande

(3) *Uxorum numero se viri jactitant, & honoris loco ducunt multiplex conjugium.* Solin. Cap. XV. p. 214.

(4) *Flava proceritas Hispaniæ.* Calpurnii Flacci Declam. 2. *Gallorum corpora procera.* Strabo IV. p. 195. *Sunt etiam Celtæ præ ceteris hominibus eximia corporum proceritate.* Pausanias Phocic: XX. p. 847. *Galli celsioris staturæ.* Ammian. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore procero.* Ap-

de taille, (5) beaucoup d'embonpoint, les CHAP. I.

Appian. Celtic. p. 1220. *Galli corpore procero.* Diod. Sic. V. 212. *Sunt Celtæ proceræ ſtaturæ.* Arrian. Exped. Alexandri p. 11. *Senones gens corporum mole, perinde armis ingentibus.* Flor. I. 13. *Proceræ ſtabant, Celtarum ſigna cohortes.* Silius Ital. XV. vſ. 715. *Gens cui natura corpora animaſque magna magis quam firma dederit.* Camillus apud Liv. V. 44. *Procera corpora.* Manlius ap Liv. XXXVIII. 17. *Britanni Gallos proceritate ſuperant.* Strabo IV. 200. *Caledoniam habitantium magni artus Germanicam originem aſſeverant.* Tacit. Agric. Cap. II. *Germani Gallos ſuperant, feritate, proceritate, & fulvo colore.* Strabo VII. 290. *Ingenti magnitudine corpora Germanos.* Cæſar I. 39. *Suevi immani corporum magnitudine.* Idem IV. 1. *Germani immanes corporibus.* Pomp. Mela. L. III. Cap. 3. p. 75. *Germaniam rerum natura decoravit altiſſimorum hominum exercitibus.* Columella de re Ruſtic. L. III. Cap. 8. p. 225. *Quid adverſus Germanorum proceritatem noſtra brevitas potuiſſet audere.* Vegetius de Re Militari Lib. I. Cap. I. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus.* Vitruv. L. VI. Cap. I. p. 104. *Magna corpora.* Tacit. Germ. Cap. 4. *Germani magnitudine corporum & contemtu mortis ceteris validiores.* Hegeſippus Lib. II. p. 448. *Flava per ingentes ſurgit Germania partus.* Manilius Aſtronomic. Lib. IV. p. 102. *Germanicæ gentes dictæ, quod ſint immania corpora.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. *Thraces proceri corporibus* Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 264. *Gothi, Bandili, Viſigothi, Gepedes, procera ſtatura.* Procop. Vandal. Lib. I. Cap. II. p. 178. *Corpora in agreſtem magnitudinem ſurgentia.* Eunapius Sardenſ. de Gothis in Except. Legat. p. 18. *Gothi ſtaturæ proceritate ardui.* Iſidori Cronic. p. 731. *Proceri autem Alani pæne omnes ſunt.* Aminian. Marcellin. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620. *Scytharum & Bactrianorum eximiam vaſtorum magnitudinem corporum.* Q. Curtius L. IV. Cap. 13. Voyez auſſi Pline L. V. Cap. 22. p. 695.

(5) Voyez la Note ſuivante.

CHAP. I.

les (6) chairs blanches & molles, les couleurs vives, les (7) yeux bleus, le regard farouche & menaçant, (8) les cheveux blonds & épais, un

(6) *Fulgore nivali corporis Hispanus.* Silius Ital. L. XVI. p. 471. *Galli pene omnes sunt candidi.* Ammian. Marcell. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore albo & humoris pleno.* Diod. Sic. V. 212. *Corpora Gallorum, carnibus porosis, humoris plena.* Appian. Celtic. p. 1220. *Mollia ac fluida corpora Gallorum.* Livius, XXXIV. 47. *Fusa & candida corpora.* Idem XXXVIII. 21. *Lactea colla.* Virgilius Æneid. VIII. vs. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque.* Silius L. IV. vs. 154. *Gallos candida cutis distinguit.* Isidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Adversa plaga mundi atque glaciali candida cute sunt gentes.* Plin. H. N. Lib. II. Cap. 78. p. 230. *Candore corporis indicans Provinciam.* Hieronymus in vita Hilarionis. Tom. I. p. 159. *Candidis coloribus, Sanguine multo.* Vitruv. VI. I. p. 104. *Gothi Bandili corpore albo.* Procop. Vandal. L. I. Cap. 2. p. 178. *Qui Aquilonem versus inhabitant, ut ipsi albo corpore sunt, sic oculos quoque cæsios habent.* Aristoteles Problem. Sect. XIV. n. 14.

(7) *Galli truces.* Claudian. in Rufin. L. II. vs. 110. Lucanus VII. vs. 231. *Galli aspectu terribiles.* Diod. Sic. V. 213. *Galli Luminum torvitate terribiles.* Amm. Marcel. XV. 12. p. 106. *Germanis truces, & cærulei oculi.* Tacit. Germ. 4. *Nec fera cærulea domuit Germania pube.* Horatius Epod. XVI. vs. 7. *Cærula quis stupuit Germani Lumina.* Juvenal. Satyr. XIII. vs. 164. *Germana maneret, ut facies, oculos cærula.* Auson. Edyll. VII. *Sæpenumero se cum* Germanis *congressos, ne vultum quidem atque aciem oculorum, dicebant ferre potuisse.* Cæsar I. 39. *Cattorum minax vultus.* Tac. Germ. 30. *Cæsiis oculis.* Vitruv. ub. sup. *Saxona cærulum.* Sid. Apoll. Lib. VIII. ep. 9. *Thraces ut ait Nasica terribiles aspectu.* Plut. Paul. Æmil. T. I. 264. *Budini natio vehementer cæsiis oculis.* Herodot. IV. 108.

(8) *Galli albis capillis.* Diod. Sic. V. 214. *Inde truces flavo comitantur vertice Galli.* Claudian in Rufin. II. vs. 110. *Tum flava repexo Gallia crine ferox.* Idem de Laud. Stilic. L. II. vs. 240. *Flavi Ru-*

un (9) temperament robuste, qui résistoit également à la faim, au froid, au travail, & à la fatigue.

CHAP. I.

Une grande Taille.

La Taille des Scythes & des Celtes paroissoit si monstrueuse aux Grecs, que leurs (*) Poë-

Rutheni. Lucan. I. 402. *Gens habitat cana, pendentes rupe Gebennas.* Ibidem p. 435. *Aurea cæsaries ollis, &c.* Virgil. Æneid. VIII. 659. *Britanni minus flavos crines habent Gallis.* Strabo IV. 200. *Flava per ingentes surgit Germania partus.* Manil. Astron. L. IV. ub. sup. *Flavam cæsariem* Germani. Juvenal. Satyr. XIII. vs. 164. *Flavis promissis crinibus.* Plin. II. 78. p. 230. *Arctoa de gente comam tibi Lesbia misi, ut scires quanto sit tua flava magis.* Martialis Epig. V. 69. *Flava comas.* Auson Edyll. VII. *Et flavis signabat jura Suevis.* Claudian. in Eutrop I. vs. 380. *Flavam sparsere Sicambri Cæsariem.* Idem de IV. Cons. Honorii vs. 446. *Flavis objecta Sicambris* de Bello Getico vs. 437. *Gothi flava cæsarie.* Procop. Vandal. L. I. C. 2. p. 178. *Alani pulcris crinibus, mediocriter flavis.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 620. *Auchus, Cimmerias ostentat opes cui candidus olim, Crinis inest, natale decus.* Valer. Flac. Argon. L. VI. vs. 60.

(9) *Cantaber ante omnes hiemisque, æstusque famisque, Invictus, palmamque ex omni ferre labore.* Silius L. III. vs. 326. *Corpora Hispanorum ad inediam laboremque parata.* Justin. XLIV. 2. *Galli gelu duratis artubus, & labore assiduo.* Am. Marc. XV. Cap. 12. p. 106. *Germani frigora atque inediam cœlo, soleve, adsueverunt.* Tacit. Germ. IV. *Quid est quod Barbaros, tanto robustiores corporibus, tanto patientiores laborum comminuat, nisi ira infestissima sibi.* Seneca de Ira, Lib. I. Cap. II. p. 398. *Germanicæ Nationes, sævissimis duratæ frigoribus, qui mores ex ipso cœli vigore traxerunt.* Isidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. *Gothi conscientiæ viribus freti, robore corporis validi.* Idem Cronic. p. 730. *Scythæ gens laboribus & bellis aspera: vires corporum immensæ.* Justin. Lib. II. Cap. 3.

(*) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. IX. p. 70. & 84. Chap. XV. p. 172.

CHAP. I. Poëtes en font ordinairement des Géants. Les Poëtes, & même les Historiens Latins, en parlent à peu près dans les mêmes termes. Les plus grands des Romains paroissoient petits, auprès des Germains, des Bretons, & des autres (10) Celtes. Aussi Sidonius Apollinaris apelle t-il les Bourguignons (11) des hommes de sept pieds. Jules César parlant des Germains (12), attribuë leur grande stature aux viandes grossieres dont ils se nourrissoient, à l'exercice continuël auquel ils étoient élevez. Les esprits animaux n'étant épuisés dans la jeunesse, ni par l'étude, ni par le travail, ni par aucune occupation génante, étoient tous employés à l'accroissement du corps. Pline (13) l'attribuë au Climat. Les chaleurs étant fort temperées en Ger-

(10) *Germani, qui cum Ariovisto erant, proceritate procerissimos superabant.* Appian. Celtic. p. 1192. *Adolescentes Britannos Romæ vidimus, qui altissimos loci ejus, superarent pedis semisse.* Strabo IV. 200. *Gallis Insubribus corpora plus quam humana erant.* Florus II. 4.

(11) *Burgundio septipes.* Sidon. Apollin. L. VIII. Ep. 9.

(12) *Suevi non multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus, quæ res & cibi genere, & quotidiana exercitatione, & libertate vitæ (quod a pueris, nullo officio aut disciplina assuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant,) & vires alit, & immani corporum magnitudine homines efficit.* Cæsar IV. 1.

(13) *Adversa plaga mundi atque glaciali, candida cute sunt gentes, flavis promissis crinibus, truces ex coeli rigore. Ipso crurum argumento illis* (Æthiopibus) *in supera succum revocari, natura vaporis; his* (Germanis) *in inferas partes depelli, humore deciduo. Corporum proceritas utrobique; illic ignium nisu, hic humoris alimento.* Plin. L. II. Cap. 78. p. 230.

Germanie, il ne s'y faisoit pas une si forte transspiration, ni une consomtion d'humeurs aussi grande que dans les Païs plus chauds. Tout cela pouvoit y contribuër quelque chose. Mais, il faut avouër après cela, qu'il y a sur la Terre des hommes de differentes especes. On trouve, dans le fond du Nord, de véritables Pygmées, je parle des Lappons. Il y avoit, au contraire, en Afrique, une race d'Ethiopiens, qui ne le cédoient point aux Germains (14) pour la Taille. Je doute beaucoup que les Lappons parvinssent jamais à la Hauteur de six pieds, dans quelque Païs qu'on les transplantât. A Dieu ne plaise, cependant, que je revoque en doute ce que l'Ecriture Sainte nous dit de l'Origine du genre humain d'un seul homme. Mais, comme la Création de l'Homme, la longue vie des Patriarches, la conservation de l'Homme, des Plantes, & des animaux, au milieu d'un Déluge universel, sont des miracles de la puissance divine, il n'est pas hors de vraisemblance, que Dieu ait mis, par un semblable miracle, une difference si sensible, entre les divers décendans d'Adam ou de Noé, que l'on pourra distinguer, jusqu'a la fin du monde, les Germains des Lappons, les peuples blancs des noirs, ceux qui ont les cheveux crépez, de ceux qui les ont longs & flottans. C'est mon sentiment, que je soumets de bon cœur aux lumieres des Philosophes, & des Theologiens, qui auront examiné ces matietes plus à fond.

A l'égard de l'embonpoint des Celtes, quoiqu'en

(14) Voyez les paroles de Pline dans la Note précédente.

CHAP. I.

Beaucoup d'embonpoint.

qu'en ayent pensé les Anciens, je suis persuadé, qu'il venoit de la maniere dont ils se nourrissoient, & sur-tout de la biere, qui étoit la boisson commune (15) de tous les peuples de l'Europe, avant qu'ils eussent appris des Orientaux, à planter la vigne, & à faire du vin. Au moins est-il certain, qu'on ne trouve plus en Espagne, dans les Gaules, & parmi les autres peuples qui ont quitté la biere, autant de gens d'une vaste corpulence, qu'en Allemagne, & dans les autres Provinces du Nord, où l'on use encore de cette boisson.

Des chairs blanches, des couleurs vives.

Pline, parlant des peuples Septentrionaux, (16) attribuë la beauté de leur teint & de leur chevelure à la rigueur du Climat. On sent bien effectivement, qu'ils n'étoient pas aussi exposez à être halés & grillés par les ardeurs du Soleil, que les habitans de l'Italie ou de l'Afrique. Cependant, si on lui avoit objecté que les (17) Celtes d'Espagne & d'Italie, les Galates de l'Asie mineure, étoient blancs & blonds, comme les peuples Septentrionaux, je ne sai ce qu'il auroit pû alleguer pour soutenir son sentiment. S'il avoit répondu, que ces peuples tenoient encore quelque chose de la constitution du Païs d'où ils sortoient, il auroit été facile de repliquer, que les Celtes d'Espagne y étoient etablis depuis des tems immémorables, & que les Gaulois de l'Asie mineure, outre qu'ils étoient encore blancs plus de cent ans après y être passez, avoient d'ailleurs toujours été voisins de la Grece.

Quoi-

(15) Voyez ci-dessous Chap. II. p. 216. &c.
(16) Voyez ci-dessus p. 198. Note (13).
(17) Voyez ci-dessus p. 194. Note (6) & (8).

CHAP. I.

Quoique les hommes tiennent tous quelque chose de la position des Païs où ils sont établis, je ne crois pas cependant, que la diversité du terroir & du climat suffise, pour rendre raison de la difference qu'on trouve entre les hommes, par rapport aux qualités du corps & de l'esprit.

Des yeux bleus.

Je m'imagine que le Lecteur goutera encore moins la remarque (18) d'Aristote, qui prétend, que les peuples Septentrionaux ont les yeux bleus (19), parce que le froid excessifs qui regne dans ces contrées, empêche la chaleur narurelle de transpirer & de s'evaporer aussi facilement que dans des Païs chauds. Il auroit peut-être mieux valû laisser le Probleme indécis, que de le décider d'une maniere si peu satisfaisante. Solin (20) fait sur cet Article une réfléxion qui n'est pas plus solide, que celle d'Aristote. Il dit que les Albaniens, qui étoient un peuple Scythe de l'Asie, voyent mieux de nuit que de jour, parce qu'ils ont les yeux bleus.

Le

(18) Τῶν πρὸς Ἄρκτον οἰκȣ́ντων γλαυκὰ ὄμματα ἐςὶ, τῷ το θερμον κωλυεςθαι διεκπιπ]είν, διὰ τὸ ἐκτὸς Ψυχρὸν. Aristoteles Problem. Sect. XIV. n. 14. Pline dit aussi *truces ex cœli rigore.* ci-dessus p. 198. Note (13).

(19) Je ne sai où Mr. Mezerai avoit pris, que les anciens Germains avoient les yeux verds. Histoire de France avant Clovis p. 24. γλαυκὸς, *Cæsius*, c'est bleu.

(20) *Glauca oculis inest pupilla, ideo nocte plus quam die cernunt.* Solin. Cap. 25. p. 235. Pline avoit dit simplement. *Idem* (Isigonus Nicæensis ait) *in Albania gigni quosdam glauca oculorum acie, a pueritia statim canos, qui noctu plus quam interdiu cernant.* Plin. Hist. Nat. VII. 2. Voyez la Note suivante.

CHAP. I.

Ils avoient le regard barouche & menaçant.

Le regard farouche & menaçant, qu'on attribuë assez généralement aux anciens Celtes, venoit, selon les apparences, de la ferocité de ces peuples, dont je parlerai en son lieu, & qu'ils ne dépouillérent qüe fort tard. Ennemis des nations étrangeres, se défiant surtout des Grecs & des Romains qui en vouloient à leur liberté, ils les regardoient rarement de bon œil. Depuis qu'ils sont sortis de la barbarie, ils ont perdu ce regard fier & terrible, auquel on les reconnoissoit autrefois.

Des cheveux blonds.

On se tromperoit certainement, si l'on s'imaginoit que les Historiens, qui donnent quelquefois aux Scythes, & aux Celtes, une chevelure blonde, & d'autrefois des cheveux roux, se sont contredits, ou qu'au moins ils ont confondu des couleurs si differentes. Ces peuples avoient les cheveux naturellement blonds. Mais, on verra dans l'un des Chapitres suivans, qu'ils n'épargnoient rien, pour les rendre rouges & ardens, cette couleur leur paroissant infiniment plus belle. Il faut au reste que les cheveux blonds fussent extrémement rares parmi les Grecs & les Romains, puisqu'Aulu-Gelle (21) met au nombre des choses incroyables, qu'Aristée de Préconnese, & plusieurs Auteurs Grecs du même ordre, avoient rapportées, ce qu'ils ont dit de certains peuples Scythes, *que leurs enfans apportoient au monde des cheveux qui étoient préci-*

(21) *Præterea traditum esse memoratumque, in ultima quadam terra quæ Albania dicitur, gigni homines qui in pueritia canescant, & plus cernant oculis per noctem quam inter diem.* A. Gell. L. IX. Cap. 4. p. 247.

aisement de la même couleur que ceux de nos Vieillards. Solin (22), à la verité, ne conteste pas le fait, mais il assure que la chose a parû si extraordinaire, que l'on a crû devoir donner à la nation un nom qui exprimât cette grande merveille. *On les apelle*, dit-il, *Albaniens, parce qu'ils naissent avec des cheveux blancs.* De semblables remarques prouvent, non seulement que les Grecs n'ont connû que très imparfaitement les peuples Septentrionaux, mais encore que bien souvent les Romains, qui étoient à portée de les mieux connoitre, se sont contentez de copier les Auteurs Grecs, sans faire eux-mêmes la moindre recherche sur les choses qu'il étoit le plus facile de savoir.

Enfin, pour ce qui est du temperament robuste

Un temperament

(22) *At Albani in ora gentes, qui posteros se Jasonis credi volunt, albo crine nascuntur; caniciem habent auspicium capillorum. Ergo capillorum color genti nomen dedit.* Solin. Cap. 25. p. 232. Ici Solin a encore enchéri sur Pline, dont on peut voir le passage à la page 201. Note (20). Au reste, comme les Albaniens portoient déja ce nom, avant que les Romains eussent passé en Asie, on ne sauroit lui donner raisonnablement une Etymologie Latine. J'ay remarqué dans le Livre précédent, Chap. XV. p. 170. & 173. qu'*Albe* signifioit, dans la langue des Celtes, une montagne, *Albion* un montagnard. Les *Albanois* sont donc les Scythes qui demeuroient sur le mont Caucase, & les *Iberes* leurs voisins ceux qui étoient établis au delà de cette chaine de montagnes. Voyez ci-dessus Livre I. Ch. XIV. p. 147. & 148. Justin dit Livre XVII. Ch. 3. *Albani Herculem ex Italia ab Albano monte secuti dicuntur.* On entrevoit dans cette Fable la véritable signification du nom d'*Albani.*

CHAP. I.

robuste & vigoureux.

buste & vigoureux des Celtes, on doit moins le regarder comme un présent de la nature, que comme le fruit de l'Education qu'ils recevoient, & de leur maniere de vivre. Des peuples, qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, qui étoient dans l'Opinion, que la véritable gloire ne se moissonne que dans un Champ de Bataille, devoient s'étudier naturellement à augmenter autant qu'il étoit possible les forces du corps, & s'accoûtumer de bonne heure aux fatigues & aux incommoditez qui sont inséparables de la profession des armes. C'étoit-là effectivement l'unique étude des Celtes, depuis la tendre jeunesse, jusqu'à l'âge décrepit, comme on le verra en son lieu. Aussi vit-on ces corps de fer s'amollir insensiblement, à mesure qu'ils commencérent à connoitre & à gouter les douceurs de la paix. Dans le fond, ce ne fût pas un grand mal. S'il ne faut pas négliger absolument les forces du Corps, qui sont très necessaires & très utiles à l'Homme; s'il est à propos de former les jeunes gens aux travaux de la guerre, qui est inévitable en mille occasions, il est infiniment plus necessaire, & plus utile encore, de cultiver les facultés de l'Ame, & de regler ses idées & ses desirs d'une maniere qui retranche, s'il est possible, tout ce qui donne occasion aux injustices & aux guerres.

Mais qui supportoit mieux

Les Auteurs remarquent assez généralement, que les (23) Gaulois & les Germains ré-

(23) *Minimè patientia æstus corpora Gallorum.* Livius, XXXV. 5. & XXXVIII. 17. *Germani minime sitim æstumque tolerare adsueverunt.* Tacit. Germ. Cap. 4. Voyez aussi Tacit. Histor. Lib. II. Cap. 32, 93.

réſiſtoient beaucoup mieux au froid qu'à la chaleur, qui leur étoit en quelque maniere inſupportable. Il ne faudroit pas être ſurpris que des armées, ſorties d'un Païs froid (24), ayent été incommodées dans le commencement par des chaleurs, auxquelles le Soldat n'étoit pas encore accoûtumé. On peut ajouter auſſi, qu'un corps chargé d'humeurs & d'embonpoint, doit naturellement ſouffrir beaucoup plus de la chaleur, qu'un corps ſec & nerveux. Mais, du reſte, il eſt conſtant, que les Gaulois qui allerent s'établir dans l'Aſie mineure, & les Germains, qui, dans la décadence de l'Empire Romain, envahirent une partie de l'Italie, de l'Eſpagne, & de l'Afrique, s'accoûtumerent parfaitement au Climat de ces contrées, & y conſerverent long-tems toute leur vigueur. S'ils la perdirent dans la ſuite, ce ne furent pas certainement les chaleurs exceſſives, que l'on reſſent dans ces contrées, qui les énerverent. Ce qui contribua le plus à les affoiblir, c'eſt qu'ils changerent inſenſiblement leur ancienne maniere de vivre, en celle des peuples au milieu deſquels ils s'étoient établis.

CHAP. I. le froid que la chaleur.

On a remarqué auſſi, que la vigueur des peuples Celtes reſſembloit, en quelque maniere, à un feu de paille. *Les Germains*, diſoit Tacite (25), *ont des corps extrêmement grands, mais qui n'ont de la vigueur que pour le premier choc. Ils ne ſoutiennent pas auſſi bien la*

Et qui ne duroit point à la fatique.

(24) J'ay montré dans le Livre précédent, Chap. XII. que le Climat des Gaules étoit autrefois beaucoup plus froid qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

(25) *Magna corpora & tantum ad impetum valida. Laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. IV. Appien dit la même choſe, Voyez ci-deſſous Chap. XV, Note derniere.

CHAP. I. *la fatigue & les travaux.* Tite Live (26) & Florus disent la même chose des Gaulois. *Dans le premier choc, ils font des efforts qu'aucun homme ne sauroit égaler. Quand il faut revenir à la charge, ils sont plus foibles que des femmes.* Ce n'étoit donc pas la foiblesse de leur temperamment, qui les rendoit incapables de soutenir un long travail. Ils avoient une vigueur & des forces extraordinaires. Mais, ils ne savoient pas les ménager, comme nous le verrons en parlant du Caractere de ces peuples (27). C'étoient de ces Esprits violens & féroces, qui veulent tout emporter de vive force. Se livrant aveuglément à l'impetuosité de leur temperament, ils alloient aux coups avec une ardeur qui étoit trop vive pour se soutenir longtems; & ils se rebutoient ensuite avec la derniere facilité, quand ils rencontroient dans leur chemin des obstacles & des difficultez auquelles ils n'étoient pas préparez.



CHAPITRE SECOND.

Maniere de vivre des peuples Celtes.

IL faut passer présentement à l'ancienne maniere de vivre des peuples Celtes. On reconnoitra facilement ici, que l'Europe étoit autrefois habitée par la même Nation, & que

(26) *Gallorum corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere, primaque eorum prælia plusquam virorum, postrema minus quam fœminarum esse.* Livius X. 28. Voyez aussi XXXVIII. 17. *Sicut primus impetus iis major quam virorum est, ita sequens minor quam fœminarum.* Florus II. 4.

(27) Voyez ci-dessous Chap. XIII. & XV.

que les Celtes, au lieu de tirer leur origine, ou des Egyptiens, ou des Phéniciens, qui étoient déja policés, lorsqu'ils envoyerent des Colonies dans les païs étrangers, décendent véritablement des Scythes, c'est à-dire d'un peuple sauvage & barbare, qui n'avoit encore aucune connoissance des avantages que l'Homme peut tirer de sa propre industrie ou du païs qu'il habite.

Les Scythes vivoient des fruits, que la terre produit naturellement, de la chasse, du lait & de la chair de leurs troupeaux.

Les Scythes menoient une vie simple & frugale. Soit qu'ils ne connussent pas encore l'Agriculture, & les douceurs qu'elle procure au genre humain; soit qu'ils la regardassent comme une occupation basse & servile, qui ne convenoit point à des guerriers; soit qu'ils fussent dans l'Opinion, que le Climat, & les terres de la Scythie, n'étoient point propres pour produire les blés, & les fruits que l'on recueilloit dans les autres païs; soit enfin, qu'ils ne crussent pas devoir se donner beaucoup de soins, pour multiplier le nombre & la diversité des alimens, & pour se procurer des délicatesses, qui ne servoient, selon eux, qu'à affoiblir le corps & à amollir le courage: toûjours est-il certain, que la plûpart des Scythes (1) negligeoient presqu'entiérement l'Agriculture. Les fruits que la terre (2) produit naturellement, la

(1) *Scythæ Nomades, neque serunt neque arant quicquam, nuda arboribus est omnis hæc plaga.* Herodot. IV. 19. *Nomadibus pecora, lacte, caseo, & carnibus victum suppeditant.* Strabo VII. p. 307. *Scythæ terram non colunt.* Dio Chrysost. Or. LXIV. p. 596.

(2) *Scythæ agrum non exercent: lacte & melle vescuntur* Justin. II. 2. *Scythæ non pane victitant, sed pecoribus*

CHAP. II. la chaſſe (3), le lait & la chair (4) de leurs troupeaux, leur fourniſſant abondamment les choſes neceſſaires à la vie, ils ne ſe ſoucioient point des alimens, que l'Homme n'obtient qu'à force de travail, & à la ſueur de ſon viſage. Herodote remarque (5), que ceux des Scythes, qui ſemoient qnelque peu de bled, ne s'en ſervoient pas pour faire du pain, mais uniquement pour le rôtir, c'eſt-à-dire, comme je le montreray tout à l'heure, pour en faire de la biere & de la bouillie.

Les peuples Celtes ſe nourriſſoient anciennement de la même maniere.

Les nations Celtiques retinrent longtems cette maniere de vivre des Scythes. Je trouve, par exemple, que les peuples établis dans les montagnes du (6) Portugal, où les Car-

coribus. Herodot. IV. 46. *Lacte, caſeo, carne veſcor.* Anacharſis Scytha, Epiſtolâ ad Hannonem apud Ciceron. Tuſcul. Quæſt. L. V. p. 3600. *Gentes Scytharum innumeræ quarum pars exigua frugibus alitur.* Ammian. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 317. *Alanis non verſandi vomeris cura, ſed carne & copia victitant lactis.* Idem. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.

(3) Voyez ci-deſſous Chap. XII.

(4) Voyez les Notes précédentes. On ſait que le nom de *Galactophages*, que les Grecs donnoient aux Scythes, ſignifie des Hommes qui ſe nourriſſent de lait. Homer. Iliad. XIII. vſ. 6. Strabo L. I. p .4.

(5) *Scythæ artatores, ſerunt triticum, non ad panem conficiendum, ſed ad torrendum.* Herodot. IV. 17.

(6) *Omnes* (Hiſpani) *qui montes inhabitant victu tenui utuntur. Montani Luſitani duobus anni temporibus glande veſcuntur querna, ſiccatam indeque contuſam molentes, atque è farina panes conficientes, eos ad tempus reponunt. Butyrum iis olei uſum implet.* Strabo L. III. p. 155. Voyez auſſi Juſtin. XLII. Chap. 2. & 4. Plin. XVI. Cap. 5. L'Hiſtoire fabuleuſe d'Eſpagne portoit, qu'un Prince nommé Ha-

Carthaginois & les Romains n'avoient pû les forcer, se nourrissoient des alimens les plus simples; & qu'au défaut de l'Huile qui leur étoit inconnuë, ils faisoient tous leurs apprêts avec du beurre. Pour du pain, ils n'en mangeoient, que dans deux Saisons de l'Année; encore le faisoient-ils de gland, comme les Pelasges (7) de l'Arcadie. A l'égard des anciens habitans des Gaules, (8) Justin remarque, que ce furent les Grecs établis à Marseille, qui leur enseignerent à cultiver les terres, à tailler la vigne, & à planter des Oliviers. La Colonie de Marseille fut fondée par les Phocéens, sous le regne de Tarquin l'Ancien, (9) vers l'An 153. de

Les Gaulois.

Habis avoit appris aux Tartesiens à cultiver la terre, & à ne plus manger des fruits sauvages. *Barbarum populum legibus junxit, & boves primus aratro domari, frumentaque sulco quærere docuit; & ex agresti cibo mitiora vesci, odio eorum quæ ipse passus fuerat, homines coegit.* Justin. XLIV. 2.

(7) Ælianus, Var. Hist. L. III. Cap. 39.

(8) *Ab his Galli & usum vitæ cultioris, deposita & mansuefacta barbaria, & agrorum cultus, & urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc & legibus non armis vivere, tunc & vitem putare, tunc olivam serere consueverunt.* Justin. XLIII. 4. *Galli vitem, vel cultum oleæ, Roma jam adolescente, didicerunt.* Macrob. in Somn. Scipion. L. II. Cap. 10. p. 108.

(9) *Temporibus Tarquinii regis ex Asia Phocensium juventus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit; inde in ultimos Galliæ sinus, navibus profecta, Massiliam inter Ligures & feras gentes Gallorum condidit.* Justin. XLIII. 3. Martianus Heracleotes vs. 210. dit qu'elle fut fondée 120. ans avant la Bataille de Salamine, Μασσαλία δ' ἐς' ἐχομένη Πόλις μεγίςη Φωκάων ἀποικία. Εν τῇ Λιγυςικῇ δὲ ταύτην ἔκτισαν, πρὸ τῆς μάχης τῆς ἐν Σαλαμῖνι

CHAP. II. de Rome 600. ans avant J. C. Ce n'eſt donc que depuis ce tems-là, que les Gaulois ont commencé à connoitre l'Agriculture, avec les differentes ſortes de fruits & d'alimens qu'elle procure à l'Homme. On comprend même, qu'il dût ſe paſſer du tems, avant que les peuples, qui demeuroient dans le Cœur du païs, euſſent appris de ceux qui étoient voiſins de Marseille, à faire valoir leurs Terres. Auſſi Strabon remarque-t-il (10), que les Gaulois apprirent l'Agriculture, les uns des Marſeillois, & les autres des Romains, qui n'ont rien poſſedé dans les Gaules, au délà des Alpes, avant l'An 600. de Rome. Le même Géographe (11) inſinuë ailleurs, que

γενομένης Ἔτεσιν πρότερον, ὡς φασὶν, ἑκατὸν εἴκοσι. Cette Bataille ſe donna, ſelon Diodore de Sicile, l'An. I. de la LXXV. Olympiade Diod. Sic. Lib. XI. p. 242. & ſeq. La fondation de Marſeille tombe donc ſur l'An. I. de la XLV. Olympiade qui eſt l'An 153. de Rome. Au reſte, Feneſtella avoit remarqué, que ce fut vers le même tems, que l'on vit pour la prémiere fois des Oliviers en Italie. *Feneſtella dicit, omnino non fuiſſe oleam in Italia, Hiſpania, atque Africa, Tarquinio Priſco regnante, ab annis Pop. Rom.* 173. *quæ nunc pervenit trans Alpes quoque, & in Gallias Hiſpaniaſque medias.* Plin. Hiſtor. Natur. Lib. XV. Cap. 1. p. 167. Il y a apparence, que ce furent les Phocéens, qui porterent la vigne, & les Oliviers, non ſeulement dans les Gaules, mais auſſi en Eſpagne & en Italie. Au moins Herodote remarque, qu'ils negotioient avant le tems de Cyrus dans tous ces differens païs. Herodot. I. 163. D'autres renvoyent la fondation de Marſeille à la LX. Olympiade: voyez Petav. Rat. Tp. L. II. p. 95. & les Notes ſur le paſſage de Juſtin. XLIII. 3.

(10) Strabo L. IV. p. 181.

(11) *Galli pugnatores potius quam agricolæ; nunc ve-*

que les Gaulois ne s'appliquerent même à l'Agriculture que par force. Ces peuples guerriers, aimant beaucoup mieux manier l'épée & lance, que la charruë & le soc, ne pûrent se résoudre à faire le métier de Laboureur, que lorsqu'on les obligea malgré eux à quitter celui des armes. CHAP. II.

Les Germains.

Les Germains ne furent gueres connus avant le tems de Jules César, qui passa le premier le Rhin à la tête d'une armée Romaine (12) l'An de Rome 699, sous le Consulat de Pompée & de Crassus. Ce qu'il rapporte, dans ses Commentaires, de la maniere de vivre de ces peuples, montre clairement, qu'elle ne differoit en rien de celle des Scythes. *Les Sueves* (13), qui étoient de son tems l'une de plus puissantes nations de la Germanie, *consumoient peu de bled. Ils vivoient* (14) *en partie du lait & de la chair de leurs troupeaux, & en partie de la chasse, à laquelle ils prenoient beaucoup de plaisir. Les* (15) *peuples Germains en*

vero, armis depositis, coguntur terram colere. Strabo IV. p. 178.

(12) Cæsar IV. 16.

(13) Cæsar IV. 1. ci-dessus p. 198. Note (13).

(14) Strabon dit la même chose. *Suevis tenuis victus & cibus à pecore plurimus.* Strabo VII. 291.

(15) *Germani agriculturæ non student, majorque pars victus eorum, in lacte & caseo & carne consistit.* César IV. 22. Jules César remarque aussi, qu'il y avoit dans les Isles, que le Rhin forme à son embouchure, des Sauvages, qui ne vivoient que de poisson, & des Oeufs de certains oiseaux. César. IV. 10. Xenophon de Lampsaque appelloit ces Isles *Oonas, les Isles des Oeufs*, mais il les plaçoit dans la Mer Baltique. Plin. IV. Cap. 13. p. 474. Solin. Cap. XXX. p. 244. Pomp. Mela L. III. Cap. VI.

CHAP. II. en général, *faisoient peu de cas de l'Agriculture. Leurs alimens ordinaires étoient du lait, du fromage, & de la chair.* Ils vivoient avec la même simplicité du tems de Tacite & de Pline, c'est-à-dire, plus de cent ans après. Le prémier remarque (16), *que les alimens dont les Germains se nourrissoient étoient fort simples. Des pommes sauvages,* (17) *de la venaison fraiche, du beurre* (18), *& du fromage.* Le second ajoute (19), *que le beurre n'étoit même que*

VI. p. 82. Pline assure avoir vû sur les bords de l'Ocean des peuples qui ne vivoient que de poisson. Plin. H. N. L. XVI. Cap. I. p. 224.

(16) *Cibi simplices; agrestia poma, recens fera, aut lac concretum.* Tac. Germ. 23.

(17) Plusieurs autres Auteurs disent la même chose. *In alimentum feras captant.* Seneca de Provid. Cap. IV. p. 386. *Franci ferina carne distenti.* Panegyricus Constantino dictus inter Panegyr. veteres. Cap. XXIV. p. 248. On assure même que les Germains mangeoient de la chair crue. *Germani victu ita asperi atque inculti, ut cruda etiam carne vescantur, aut recenti, aut cum rigentem, in ipsis pecudum ferarumque coriis, manibus pedibusque subigendo renovarunt.* Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75. *Cimbri crudas carnes comedebant.* Excerpta Dionis apud Valesium p. 634. *Alani ferarum more crudis carnibus vescuntur.* Bardesanes apud Euseb. Præp. Ev. L. VI. Cap. 10. p. 274.

(18) Je suis la version d'Ablancourt. Le Latin Note (16) porte simplement *Lac concretum.*

(19) *E lacte fit & butyrum barbararum gentium lautissimus cibus, & qui divites à plebe discernat.* Plin. XXVIII. Cap. 9. p. 603. Casaubon prouve par un passage d'Aristote, que les Grecs avoient appris des Scythes à faire le beurre, & que le nom même de *βȣτυρον* étoit Scythe. *Græci ut ex Aristotele constat, nomen & conficiendi rationem, à vicinis nationibus didicerunt, Thracibus, Poeoniis, Scythis.* Ca-

que pour les riches, & qu'on le servoit comme une délicatesse, sur les tables des grands. Ce n'est pas pourtant que les Germains ne semassent déjà quelque bled, du tems de Pline & de Tacite, & même de Jules César. Mais, ils n'avoient pas encore appris à en faire du pain, & ils ne l'emploïoient, à l'éxemple des Scythes, qu'à cuire de la bouillie & (20) de la biere. Je n'entreray pas dans un plus grand détail sur cette matiere, parce que mon dessein n'est certainement pas de donner ici un Traité de la Cuisine des Anciens. Ceux, qui voudront jetter les yeux sur les Notes qui se trouvent au bas de cette page, & consulter les Auteurs qui y sont citez, pourront se convaincre, que tous les autres peuples (21) Celtes, & même les (22) Grecs, & les

Casaub. Comment. ad Athenæum Lib. X. Cap. 14. p. 745. On dit en Allemand *Butter.*

(20) *Avenam Germaniæ populi serunt, neque alia pulte vivunt.* Plin. XVIII. 17. p. 414. *Pannonii hordeum & milium similiter edunt & bibunt.* Dio Cass. L. XLIX. p. 413.

(21) *Quidam Britannorum adeo barbari ac simplices, ut ob imperitiam caseos nullos conficiant, quamvis lacte abundent. Hortos colendi & aliarum partium agriculturæ prorsus ignari sunt.* Strabo IV. 200. *Pytheas ait in locis quæ frigidæ appropinquant plagæ,* (il s'agit de la Grande-Bretagne & de l'Isle de Thulé) *fructuum mitiorum nihil, animaliumque mansuetorum parum ibi nasci. Milio & aliis oleribus, fructibus & radicibus homines vesci, ubi frumentum & mel proveniunt; ibi inde etiam potum fieri.* Strabo IV. 201. *Ligures vitam re pecuaria fere sustentant, ac lacte.* Strabo IV. 202. *Gothorum gens nihil abundans nisi armento diversi generis pecudum, & pascuis Sylvaque lignorum, parum habens tritici.* Jornand. Cap. XXI. p. 688.

(22) *Dicæarchus doctissimus homo, qui Græciæ vi-*

CHAP. II. les (23) Perſes, ne connoiſſoient anciennement point d'autres alimens, que ceux dont les Scythes ſe nourriſſoient.

La biere étoit la boiſſon commune des peuples Celtes.

Pour dire auſſi un mot de la boiſſon dont les Celtes uſoient anciennement, je remarqueray, que les peuples Nomades, qui n'avoient aucune connoiſſance de l'Agriculture, buvoient, comme les Scythes, (24) du lait, & de l'eau pure, ou détrempée avec du miel. Ceux, au contraire, qui ſemoient du froment, de l'orge, ou du millet, s'en ſervoient pour faire de la biere (25), qui étoit la boiſſon la plus commune des Cel-

ta qualis fuerit ab initio nobis ita oſtendit, ut ſuperioribus fuiſſe temporibus doceat, cum homines paſtoritiam vitam agerent, neque ſcirent etiam arare terram aut ſerere arbores, aut putare, ab his inferiore gradu ætatis ſuſceptam agriculturam. Varro. R. R. L. I. Cap. 2. p. 314. *Athenienſes primi lanificii & olei & vini uſum docuere. Arare quoque & ſerere frumenta, glandem veſcentibus monſtrarunt.* Juſtin. II. 6. Voyez auſſi Juſtin. XIII. 7. fine.

(23) Voyez Herodote I. 71.

(24) *Maſſagetæ lac potitant.* Herodot. I. 216. *Gothi minores vinum non cognoſcunt, nam lacte aluntur.* Jornandes Cap. LI. p. 688. *Iberi aquam potant.* Athenæus L. II. 6. Stephanus de Urb. p. 410. *Celtiberi aquam melle dilutam.* Diod. Sic. V. 215. *Galli Zythum, vel aquam melle dilutam.* Idem. p. 211. *Germani, ut Autor eſt Poſidonius Libro XXX. In prandium afferunt carnem membratim aſſam, & lac ſuperbibunt, vinumque merum* Athen. L. IV. Cap. 13, p. 114.

(25) Voyez la p. 215. Note (20) & (21). *Luſitani Zytho utuntur.* Strabo III. 155. *Polibius refert regi cuidam Hiſpano, in atrii medio aurea argenteaque pocula ſtetiſſe, plena vino ex ordeo confecto.* Athen. L. I. Cap. 14. *Ligures utuntur potu hordeaceo.* Strabo IV. p. 202. *Germanis potui humor, ex ordeo,*

Celtes. Elle portoit divers noms dans les différentes Provinces de l'Europe. Les Espagnols l'appelloient *Celia* (26), ou *Ceria*. Les Gaulois (27), *Cervisia*. Les Pannoniens, les Dalmatiens, & les autres peuples de Illyrie, la nommoient (28) *Sabaja*. Les Thraces,

deo, vel frumento, in quandam similitudinem vini corruptus. Tacit. Germ. Cap. 23. *Gallis ad vini similitudinem multiplices potus.* Am. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(26) *Celia Cerevisiæ genus, indigena ex frumento potio.* Florus II. 18. *Utebantur Numantini succo tritici per artem confecto, quem succum à calefaciendo Celiam vocant.* Oros. L. V. Cap. 7. p. 259.

(27) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto, Celia & Ceria in Hispania, Cervisia & plura genera, in Gallia aliisque Provinciis.* Plin. L. XXII. Cap. 25. p. 234. *Cùm vinum non habeant Galli, potum ex hordeo conficiunt, qui Zythus vocatur.* Diod. Sic. V. 211. Si le nom de *Zythus* étoit en usage dans les Gaules, il faut qu'il y eût été apporté d'Egypte, où la Biere portoit ce nom. Diodor. Sic. I. 21. Herodot. II. 77. Athen. I. p. 26. X. Cap. 5. Il y avoit effectivement dans les Gaules des Colonies venues d'Egypte, comme celle de Nismes. Peut-être cependant que Diodore de Sicile, qui avoit été en Egypte, se sert du nom de *Zythus* qui lui étoit connu, & qui étoit d'ailleurs en usage parmi les Grecs & les Romains, sans prétendre qu'il fût reçu dans les Gaules. On peut voir dans l'Anthologie une Epigramme que Julien l'Apostat fit sur la Biere qu'il avoit goutée dans les Gaules. Il y dit qu'elle sent le bouc. Antholog. Lib. I. Cap. 59. Voyez Joseph. Scalig. Epist. L. III. Ep. 208. p. 422.

(28) *Est autem Sabaja ex hordeo vel frumento in liquorem conversis paupertinus in Illyrico potus.* Am. Marc. L. XXVI. Cap. 8. p. 465. Ζῦθον, *quod genus est potionis ex frugibus aquaque confectum, & vulgò in Dalmatiæ Pannoniæque Provinciis, gentili barbaro-*

 que

CHAP. II. ces, les Phrygiens, & les Péoniens (29), peuple voisin de la Macedoine, lui donnoient le nom de *Britum*, qui approche beaucoup de l'Allemand *Bier* (30). Elle étoit connuë parmi les Scythes qui demeuroient au-delà du Danube, sous le nom de *Meth* (31) ou de *Camus*. D'autres peuples enfin l'appelloient (32) *Carnus*. Mais au reste elle se faisoit partout de la même maniere (33), & comme on la fait encore aujourd'hui. On (34) mouilloit

que sermone appellatur Sabajum. Hieronym. ad Esaïam. L. VI. Cap. 19. p. 78. St. Jerôme étoit originaire de ces contrées.

(29) *Vinum ex hordeo confectum Brytum vocant, ut Sophocles in Triptolemo, Brytum terrestre in alvum non demittere. Archilochus, velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiam prono corpore bibens, Brytum exugebat. Hellanicus in prædiis. . . . Thraces Brytum bibunt ex frugibus. Hecatæus in Europæ lustratione, Pæonas inquit, Brytum ex hordeo bibere, ac parabiam, ex millio & oryza.* Athen. L. X. Cap. 13.

(30) Les Bretons disent *Byer*, *Ber*, *Bir*. Dictionaire du Pere de Rostrenen p. 95.

(31) Μέδος, Κάμος. Priscus Rhetor in Excerptis Legat. p. 55.

(32) Ulpianus Leg. 9. ff. de Tritico, vino vel oleo Leg. *Zythum quod in quibusdam Provinciis, ex tritico, vel ex hordeo, vel ex pane conficitur, non continebitur. Simili modo nec Carnum, nec Cervisia continebitur.* Les Tartares & les Russes ont encore leur *Braga*, qu'ils font avec de l'avoine, de la farine & du houblon. Stralenberg p. 334.

(33) *Est & Occidentis populis sua ebrietas, fruge madida: pluribus modis per Gallias Hispaniasque, nominibus aliis, sed ratione eadem. Hispaniæ jam & ferre vetustatem ea genera docuerunt.* Plin. Lib. XIV. Cap. ult. p. 161.

(34) *Suscitatur enim illa ignea vis germinis madefa-*

loit le grain pour le faire germer, après quoi on le fechoit au feu. Enfuite on le faifoit moudre ou piler, on le détrempoit avec de l'eau, & quand la liqueur avoit fermenté, on en cuifoit de la Biere. C'eft certainement ce qu'Herodote a voulu infinuer, lorfqu'il dit dans un paffage que j'ai déja cité (35), que quelques peuples Scythes femoient du froment pour le griller. Pline, qui eft entré dans un grand détail fur cet article, ajoute (36), que les Efpagnols & les Gaulois fe fervoient des lies, ou de la levure de la Biere en place de levain, ce qui rendoit leur pain plus leger. Cet ufage fubfifte encore en Allemagne, & dans les Provinces du Nord. Je ne parlerois pas de ces minuties, fi elles ne fervoient à confirmer ce que j'ai déja fouvent remarqué, que tous les peuples de l'Europe avoient anciennement la même maniere de vivre, qui s'eft confervée le plus long-tems parmi les peuples Septentrionaux, par les raifons que j'en ai alleguées.

Les peuples Celtes n'ont

A l'égard du Vin, il a été long-tems inconnu aux Celtes auffi-bien qu'aux Scythes. Du

factæ frugis, ac deinde ficcatur, & poft in farinam redacta, molli fucco admifcetur, quo fermento (Ifidore dit *fermentato*) *fapor aufteritatis, & calor ebrietatis, adjicitur.* Orof. L. V. Cap. 7. p. 259. Ifidor. Orig. Lib. XX. Cap. 3. p. 1317.

(35) Voyez ci-deffus p. 210. Note (5).

(36) *Galliæ & Hifpaniæ frumento in potum refoluto, quibus diximus generibus, fpumâ ita concretâ, pro fermento utuntur, qua de causâ levior illis quàm ceteris panis eft.* Plin. XVIII. 7. p. 456.

CHAP. II.

commencé que fort tard à boire du Vin, & à planter des vignes.

Du tems de Diodore de Sicile (37), les Celtiberes l'achetoient encore des étrangers. Les (38) Lusitains, établis dans les montagnes du Portugal, en recueilloient à la vérité du tems de Strabon, mais en si petite quantité, qu'ils le consumoient tout dans une fête qu'ils avoient accoûtumé de célébrer après la vendange. J'ai remarqué, que les (39) Phocéens porterent les premiers la vigne dans les Gaules, environ 600. ans avant J. C. Mais il se passa, selon les apparences, encore quelques Siécles, avant que les Gaulois pensassent à avoir des vignes.

Au moins Posidonius, contemporain du grand Pompée (40), à la suite duquel il fit la plupart de ses Voyages, avoit remarqué, que le Vin (41) qui se bûvoit de son tems dans les Gaules, y étoit apporté d'Italie, ou du voisinage de Marseille. Nous apprenons aussi de (42) Diodore & de (43) Varron, qui ont écrit après les expeditions de Jules-César, qu'on ne recueilloit alors point de Vin dans

(37) Diod. Sic. V. 215. *Celtiberi vinum à mercatoribus qui ad illos proficiscuntur emunt.*

(38) *Vini parùm habent, & quod provenit statim consumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(39) Voyez ci-dessus p. 211. Note (8).

(40) Srabo XI. p. 491.

(41) *Locupletes vinum bibunt ex Italia petitum, vel Massiliensium regione.* Apud Athen. L. IV. Cap. 12.

(42) Voyez le passage de Diodore de Sicile ci-dessus p. 217. Note (27).

(43) *In Gallia Transalpina intùs ad Rhenum, cum exercitum ducerem, aliquot regiones accessi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur.* Varro R. Rust. L. I. Cap. 7. p. 321.

dans la plupart des Provinces des Gaules. Les Germains qui demeuroient le long du Rhin, achetoient à la vérité du Vin des marchands étrangers (44) dans le tems de Tacite, & même long-tems (45) avant. Mais il faut qu'ils n'ayent commencé d'avoir des vignes qu'après le neuvième Siécle; puisque dans le partage que les Enfans de Louis le Debonnaire firent des Etats de leur Pere, on reserva à (46) Louis le Germanique, quelques villes au-delà du Rhin, du côté des Gaules, comme Mayence, Worms, Spire, par la raison qu'il y croissoit du Vin. Les Panno-niens (47) aussi, dont le païs fournit aujourd'hui à une grande partie de l'Europe le Vin d'Hongrie, n'en avoient que très-peu du tems de Dion Cassius, qui écrivit son Histoire sous le regne de l'Empereur Severe. Il ne sera pas necessaire que j'entre dans le même détail par rapport aux autres peuples de la Celtique. Si la chose en valoit la peine, il seroit facile de déterminer, au moins (48) à

(44) *Proximi ripæ & vinum mercantur.* Tacit. G. Cap. XXIII.

(45) Voyez le passage d'Athenée ci-dessus p. 216. Note (24).

(46) Duchesne Autor. Rer. Francic. T. II. 388. & seq. Chron. Belgic. apud Pistorium p. 58. Mezeray Abregé Chron. T. I. p. 317.

(47) *Nec oleum, nec vinum, nisi in minima parte colunt.* Dio. Cass. L. XLIX. p. 413. Herodien remarque, que la ville d'Aquilée faisoit de son tems un grand commerce de vin avec les peuples qui demeuroient plus avant dans le païs, & qui n'avoient point de vignes, à cause du froid. Herodian. VIII. 599.

(48) Le vin, par exemple, étoit encore inconnu

CHAP. II. à peu près, le tems où ils ont commencé à connoître le Vin, qui fut une espece de poison pour eux, parce qu'il servit à nourrir le penchant que ces peuples, naturellement feroces & paresseux, avoient à l'yvrognerie. Il y eut des Scythes & des Celtes assez sages pour le prévoir. Les Nerviens (49) & les Belges en général défendoient l'entrée du Vin dans leur païs. Boerebistes Roi des Getes, dont j'ai parlé dans le Livre précedent (50) fit même arracher, sur les représentations de Diceneus, qui étoit le Souverain Pontife de la Nation, toutes les vi-

à quelques peuples Thraces, du tems de Pomponius Mela. *Vini usus quibusdam ignotus est.* Pomp. Mela L. II. Ch. 2. p. 43. Aux Getes, du tems d'Ovide. *Non hic pampineâ dulcis latet uva sub umbrâ, nec cumulant altos fervida musta lacus.* Tristium L. III. Eleg. 10. vs. 71. *Nam procul à Getico littore vitis abest.* Eleg. XII. vs. 13. Et à quelques peuples Goths du tems de Jornandes. Ci-dessus p. 216. Note (24). Aux Scythes, du tems d'Anacharsis. *Ardalus Anacharsin allocutus, interrogavit, an apud Scythas tibicinæ essent? ex tempore respondit, ne vites quidem apud Scythas esse.* Plutarch. Sept. Sapient. Conviv. T. II. p. 150. Aux Perses, du tems de Crésus. *Potu vini non utuntur, sed aquæ.* Herodot. L. I. Cap. 71.

(49) *Fortissimi Belgæ, propterea quod à cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt, miniméque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effœminandos animos pertinent, important.* Cæsar I. 1. *Nullum aditum esse ad eos* (Nervios) *mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri; quòd his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent.* Idem. II. 15.

(50) *Indicio est quàm fuerint dicto ejus audientes, quòd suadenti ut vites exscinderent, viverentque sine vino, paruerunt.* Strabo L. VII. p. 304.

vignes que l'on avoit plantées dans ses Etats. On sait aussi le bon mot du célebre Anacharsis (51), qui ayant exposé au Roi des Scythes les étranges effets du Vin, & lui montrant un sarment, ajouta, que cette plante auroit déja poussé ses jets jusques dans la Scythie, si les Grecs ne prenoient soin de la tailler tous les ans. Toutes ces précautions furent cependant inutiles. La plupart des peuples Scythes & Celtes, lorsqu'ils eurent une fois commencé à connoître le Vin, le rechercherent avec une telle fureur, qu'il y en avoit qui étoient capables de donner (52) un esclave pour un pot de Vin. Aussi a-t-on imputé aux Thraces d'être fort attachez au culte de Bacchus (53), parce qu'il n'y avoit point de païs où l'yvrognerie & les Bacchanales fussent plus communes. Peut-être aussi que les Thraces, après avoir appris des Grecs à cultiver la vigne, adopterent avec plaisir le culte d'une Divinité qui autorisoit en quelque maniere tous les excès auxquels ils s'abandonnoient.

CHAP. II.

Les Celtes (54) prenoient leurs repas assis à

Les Celtes pre-

(51) *Anacharsis ille sapiens, vitis potestatem regi Scytharum cùm exposuisset, ostendens ejus sarmenta, jam, inquit, ad Scythas hæc pervenisset, nisi flagella Græci quotannis amputarent.* Athen. L. X. p. 320.

(52) Diod. Sic. L. V. p. 211.

(53) Voyez ci-dessous Chapitre dernier, vers le milieu. *Sacra Liberi patris*, apud Thraces. Pomp. M. II. 2. p. 42. *Hedera Liberi patris adornat thyrsos, galeasque etiam, & scuta, in Thraciæ populis, in solennibus sacris.* Plin. H. N. L. XVI. C. 35. p. 275. & 276.

(54) *Lusitani cœnant sedentes, habentque ad parietes*

CHAP. II.

noient leurs repas assis devant une Table.

à terre, ou sur des bancs devant une table; au lieu que les Orientaux rangeoient des lits autour de la Table, sur lesquels ils se couchoient pour se mieux délasser. Varron a remarqué (55), *que les anciens Romains mangeoient assis, comme les Lacedémoniens & les Cretois, de qui ils avoient reçu cet usage*. Il n'étoit assurément pas necessaire de chercher si loin l'origine d'une coûtume qui étoit commune à tous les peuples de l'Europe, avant que les Phéniciens & les Egyptiens eussent envoyé des Colonies dans cette partie du monde. Les Lacedémoniens l'avoient reçuë (56) des Pelasges, de qui ils descendoient; & ces Pelasges l'a-

rietes constructa in hunc usum sedilia. Strabo III. 155. *Galli sedentes in stramentis cibum capiunt.* Strabo IV. 197. *Galli cibum capiunt omnes, sedentes non in thronis, sed in terra, stramentis utentes, coriis luporum aut canum.* Diod. Sic. V. 212. *Celtæ fœno substrato cibos proponunt, super ligneis mensis, à terra parùm extantibus.* Athenæus ex Posidonio L. IV. C. 12. *Illyrici cœnant & bibunt sedentes.* Idem ex Theopompo L. X. Cap. 12. Voyez la page suivante Note (58) & (59).

(55) *Apud veteres Romanos non erat usus accumbendi: postea viri discumbere cœperunt, mulieres sedere, quia turpis visus est in muliere accubitus.* Varronis Opera Edit. Popmæ p. 217. *Majores nostri sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à Laconibus & Cretensibus*, Ibidem p. 204. *Majores nostri sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à Laconibus & Cretensibus, ut Varro docet in Libris de gente Populi Romani, in quibus dicit, quid à quaque gente traxerint per imitationem.* Servius ad Æneid. VII. vs. 176. p. 474. *Apud veteres omnes sedentes vescebantur.* Idem ad Æneid. VIII. vs. 176.

(56) J'ai montré dans le Livre précedent Chap. IX. p. 68. & suiv. que les Pelasges étoient les anciens habitans de la Gréce. Ils prenoient leurs repas assis. *Nec antiquis mos fuit accumbere, sed sedentes*

CHAP. II.

l'avoient aussi portée dans l'Isle de (57) Crete. Pour revenir aux Celtes, chacun (58) étoit assis separément, & avoit sa table à part, qui n'étoit ni couverte d'une (59) nappe, ni chargée de beaucoup de delicatesses.

Leur Vaisselle étoit de bois ou de terre.

Leur (60) Vaisselle étoit anciennement de bois ou de terre. Ils apprirent ensuite des Grecs & des Romains à en avoir aussi de cuivre, & même d'argent, dont ils ne faisoient cependant pas (61) un grand cas. Ils bû-

dentes epulabantur. Athen. VIII. Cap. 16. *Apud Homerum sedentes epulantur.* Idem Lib. I. Cap. 9.

(57) J'ai aussi montré que les Pelasges avoient passé dans l'Isle de Crete. Ci-dessus Liv. I. Chap. 9. p. 70. Note (z).

(58) *Iberes soli cibum capiunt, ob parsimoniam.* Athenæ: L. II. Cap. 6. Steph. de Urb. p. 410. *Apud Germanos separatæ singulis sedes, & sua cuique mensa.* Tac. G. 22. Voyez ci-dessous Chap. XII.

(59) *Dromichætes Thracibus apposuit olera & carnes modicè præparatas, in ligneis tabulis nudæ mensæ superpositis. Vinum poculis corneis, ac ligneis, Getarum more.* Fragmt. ex Diod. Sic. in Excerptis Valesianis L. XXI. p. 258. *Germani sine apparatu, sine blandimentis expellunt famem.* Tacit. Germ. Cap. XXIII.

(60) Voyez la Note précedente. *Ex eadem materia* (fictili,) *sunt patinæ, quibus Galli cibos advehunt. Æneæ tamen sunt aliquibus. Nonnullis, patinarum loco, canistra lignea vitilibus contexta.* Athenæus L. IV. Cap. 12. Diodore de Sicile Livre V. p. 212. & après lui Strabon III. 155. disent que les Lusitains & les Celtes mangent sur de la vaisselle de cire. (Κηρίνοις.) C'est visiblement une faute de Copiste. Cluvier. Germ. Ant. p. 127. croit qu'il faut lire Κεραμίνοις ou Κεραμείοις, de la vaisselle de terre.

(61) *Est videre apud Germanos argentea vasa, le-*

CHAP. II.

Ils bûvoient dans des Cruches de terre, de bois, ou d'argent.

Dans les festins on présentoit

bûvoient ordinairement (62) dans des Cruches, qui étoient aussi de terre, ou de bois, ou d'argent. C'est ce qu'Athenée appelle des vases qui ressemblent à des pots. Mais dans les festins on présentoit encore à boire dans des (63) Cornes de bœuf sauvage, ou dans des Cranes (64) humains. Pour rendre ces deux sortes de gobelets moins dégoutans & plus magnifiques, les grands Seigneurs avoient accoûtumé de les faire couvrir (65) d'or ou d'ar-

legatis & principibus eorum muneri data, non in alia vilitate, quàm quæ humo finguntur. Tacit. Germ. Cap. V.

(62) *Apud Celtas, qui à poculis sunt, potum circumferunt in vasis ollæ similibus, aut fictilibus aut argenteis.* Athenæ: Lib. IV. Cap. 12. Voyez la page précedente Note (59).

(63) *Germani Urorum cornua studiosè conquisita ab labris argento circumcludunt, atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur.* Cæsar VI. 28. Voyez la page précedente Note (59) & la suivante Note (66).

(64) *Anthropophagos supra Borysthenem amnem, ossibus humanorum capitum bibere Isigonus Nicæensis prodit.* Plin. H. N. Lib. VII. Cap. 2. p. 7. *Scythas hospites immolare, & carnibus eorum vesci, ac calvariis loco poculorum uti, tradit Apollodorus.* Strabo VII. 298. *Thraces in captivos sævientes, libabant Diis sanguinem humanum, bibebant in ossibus capitum.* Florus Lib. III. Cap. 4. Oros. Lib. V. Cap. 23. p. 310. *At Celtæ vacui capitis circumdare gaudent ossa (nefas) auro, & mensis ea pocula servant.* Silius Ital. L. XIII. vs. 482. C'est l'origine du mot de la basse Latinité, *Scala*. *Scala poculi genus.* Isidor. Orig. Lib. XX. Cap. 5. p. 1319. *Hoc poculi genus apud eos* (Longobardos) *Scala dicitur, linguâ vero Latinâ patera vocitatur.* Paul. Diac. Histor. Longob. L. I. Cap. 18. p. 365. Les Allemands appellent le Crane *Hirn-Schale*; *Hirn*, Cerebrum, *Schale*, Testa.

(65) Voyez le passage de Jules César ci-dessus Note

CHAP. II.

à boire dans des Cornes.

d'argent. Il est constant que la coûtume de boire dans des cornes (66) est fort ancienne. On peut la regarder comme un reste de l'ancienne simplicité des peuples Nomades, à qui leurs troupeaux fournissoient dans le commencement, non seulement les alimens dont ils se nourrissoient, mais encore des peaux dont ils se couvroient, des cornes qui leur tenoient lieu de gobelets, & même des armes offensives & défensives; je parle de leurs boucliers, qui étoient de cuir, & de leurs traits (67), qui étoient

Note (63). Celui de Silius Note (64). Celui d'Athenée pag. 216. Note (25). *Scythæ de inimicissimorum capitibus hoc faciunt, ut quisque illud quod est infra supercilia recisum prorsus excutiat, & crudo tantùm bovis corio, si pauper sit, sin dives, non modò exterius inducat bovis corio, verùm etiam interius inauret, & sic uterque pro poculo utatur. Idem agunt de familiaribus, si inter eos extiterint discordiæ, & apud regem victoriâ sint potiti.* Herodot. IV. 65. *Scythæ Essedones parentum capita ubi fabrè expolivére, auro cincta pro poculis gerunt.* Pomp. Mela Lib. II. Cap. 1. p. 40. *Essedonum mos est, capitum ossa, auro incincta, in poculorum tradere ministerium.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Scythæ interiores pocula, ut Essedones parentum ita inimicissimorum capitibus expoliunt.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 40. Voyez ci-dessous p. 230. Note (78).

(66) Athenée remarque, que le mot de Κεράσαι *verser à boire*, qui signifie proprement verser dans une corne, vient de ce que les anciens Grecs bûvoient dans des cornes. *Prisci in boum cornibus bibebant, inde* Κεράσαι, *vinum miscere*. Athenæ. XI. 354. *Paphlagones poculis corneis utuntur*. Xenophon Exped. Cyr. L. VI. p. 162. & *Thraces*, Lib. VII. p. 175. Athenæus Lib. IV. C. 12. Voyez pag. 225. Note (59).

(67) *Fenni sagittas inopiâ ferri ossibus asperant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Urorum cornibus barbari Septentrionales præfixa bastilia cuspidant.* Plin. H. N. Lib. XI. Cap. 37. p. 539.

CHAP. II. étoient garnis, en place de fer, d'un os pointu, ou d'une corne qu'ils aiguisoient pour la rendre tranchante. Mais les Celtes préferoient sur-tout les cornes du bœuf sauvage dont leurs forêts étoient remplies; soit parce qu'elles avoient une plus grande (68) capacité, ou parce que la chasse de cet animal (69) étoit fort dangereuse. Plus les cornes (70) étoient grandes, plus elles recommandoient l'adresse & le courage du chasseur qui avoit tué une bête pourvuë de semblables défenses.

Ou dans des Cranes humains.

Il faut dire la même chose de la barbare coûtume de boire dans des Cranes humains. Les nations Celtiques étoient dans l'idée, que la valeur est la seule vertu capable d'annoblir véritablement l'homme. En consequence de cet étrange préjugé, les cranes des ennemis qu'un (71) brave avoit tuez, étoient pour lui

(68) *Istis porro, quos Uros dicimus, taurina cornua in tantum modum protenduntur, ut dempta ob insignem capacitatem, inter regias mensas potuum gerula fiant.* Solin. Cap. XXXII. p. 247. & ex illo Isidorus Orig. Lib. XII. Cap. I. p. 1113. Voyez ci-dessous Note (70).

(69) Cæsar VI. 28. Voyez ci-dessous Chap. XII.

(70) Theopompus avoit remarqué que les Rois des Péoniens possedoient de ces cornes, qui tenoient jusqu'à trois ou quatre pintes. *Theopompus scribit in secunda Philippica, reges Pæonum ex boum, qui apud illos nascuntur cornibus, tam amplis, ut tres ac quatuor congios capiant, pocula facere, labris auro atque argento circumtectis.* Athenæ. L. XI. p. 355. *Urorum cornibus barbari Septentrionales potant, urnisque bina capitis unius cornua implent.* Plin. H. N. L. XI. Cap. 37. p. 539. D'autres lisent *urnasque binas.*

(71) *Ut quisque* (Scytharum) *plures interemerit, ita*

lui & pour sa famille, des titres de noblesse. Quand un Scythe ou un Celte (72) avoit abattu son ennemi particulier dans un duel, ou un ennemi de l'Etat en bataille rangée, il commençoit (73) par lui couper la tête, qu'il promenoit en triomphe par toute l'armée, à la pointe d'une lance, ou à l'arçon de sa selle, afin que (74) chacun le felicitât, & benît Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Il alloit ensuite la présenter à son

ita apud eos habetur eximius. Ceterùm, expertem esse cædis, inter opprobria vel maximum est. Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 41. *Numero cædium honor crescit, quarum expertem esse, apud eos probrum est.* Solin. Cap. XXV. p. 235.

(72) Voyez la p. 226. Note (65).

(73) *Galli adversariorum, qui ceciderunt, capita amputant, & cervicibus equorum appendunt.* Diod. Sicul. V. 212. *Gallorum equites pectoribus equorum suspensa gestantes capita,* (Romanorum) & *lanceis infixa, ovantesque moris sui carmine.* Livius X. 26. *Habent Gallorum ingenia barbaricum quippiam & inusitatum, quod plerasque Septentrionales gentes comitatur, quod cum à pugna redeunt capita hostium de collis equorum suspendunt.* Strabo IV. 197. *Chlotarius interfecto Berthoaldo, sustulit caput ejus in conto.* Gesta Francor. ap. Duchesne T. I. p. 716. Vita Dagoberti p. 576. *Ptolomæi caput amputatum & lanceâ fixum, totâ acie ad terrorem hostium circumfertur.* Justin. XXIV. 5. Diodore de Sicile remarque, que les Gaulois, après avoir defait les Romains près de la riviere d'Allia, employerent le jour suivant à couper les têtes des ennemis qui étoient demeurez sur le champ de Bataille. Lib. XIV. p. 455.

(74) *Demetit aversi Vesagus tum colla, jubâque suspensam portans galeam, atque inclusa peremti ora viri, patrio Divos clamore salutat.* Silius L. IV. vs. 213. *Cumque Alabis caput ejus amputari præcepisset,*

CHAP. II. son Général (75), pour en obtenir une recompense digne de sa valeur, & du service qu'il avoit rendu à l'Etat. Ces têtes étoient après cela, ou fichées (76) sur des troncs d'arbres dans le champ de bataille, ou clouées (77), aux portes des villes, ou déposées (78), dans quel-

pisset, ut levato eo in contum, Deo gratias acclamarent. Paul. Diac. Hist. Long. Lib. V. Cap. 17. p. 425.

(75) *Quoscunque* (Scytha) *in prælio interemerit, eorum capita regi offert, nam capite allato, fit prædæ quamcunque ceperint particeps, alioquin expers.* Herodot. IV. 64. *Pæonum dux Aristo, cum inimicum interfecisset, & ejus caput Alexandro monstraret, Hoc inquit, o Rex; apud nos poculo aureo pensatur donum. Cui arridens Alexander, nempe vacuo, inquit, ego verò plenum auro tibi propino.* Plutarch. Alex. T. I. p. 687. *Ibi tum contigit Cajum Consulem, dum inconsultiùs pugnat, in ipsa dimicatione mortem oppetere, ejusque caput trunco præcisum regibus* (Gallorum) *afferri.* Polyb. L. II. p. 116. Strabon dit que la même coûtume étoit établie parmi les Carmanes, qui étoient un peuple Perse. Ils portoient les têtes des ennemis qu'ils avoient tuez au Roi, qui les faisoit déposer dans son trésor. Celui qui en portoit le plus, étoit le plus estimé. Strabo Lib. XV. p. 727. Ἀποσκυθίσαι *propriè significat cutem capitis, cum ipsis pilis, Scytharum more, resecare.* Suidas T. I. p. 256.

(76) *Truncis arborum antefixa ora.* Tacit. An. I. 61.

(77) *Galli capita hostium, spectaculi gratiâ, ante portas oppidorum affigunt. Id se multis in Galliæ locis vidisse ait Posidonius.* Strabo IV. 197.

(78) *Boji caput Posthumii præcisum, ovantes templo quod sanctissimum apud eos est intulére, purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro cælavêre, idque sacrum vas iis erat, quo solennibus libarent, poculumque idem sacerdotibus esse, ac templi antistibus.* Livius Lib. XXIII. Cap. 24.

quelque lieu sacré, ou enfin gardées (79) dans les maisons des guerriers, comme un monument perpetuel de leur valeur. On les conservoit même si précieusement parmi les Gaulois, qu'ils se seroient fait un scrupule, je ne dis pas de les vendre au poids de l'or, mais encore de les changer contre les plus grands trésors. Les têtes des (80) Chefs de l'armée ennemie, ou des personnes que l'on avoit tuées en duel, avoient ce privilege, qu'on en faisoit les coupes dont nous parlons. On les reservoit (81) à la vérité pour les grands fes-

(79) *Scythæ hæc capita hospitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus existimationis, exhibent, referuntque, illos, cum essent domestici, & ad pugnam lacessissent illos, ab ipsis esse superatos, id strenuitatis loco ponentes.* Herodot. IV. 65. *Galli capita illustrium virorum cedrino inungentes, peregrinis ostentabant, neque reddere dignabantur, si quis tantundem auri pondus pro iis redimendis offerret.* Strabo IV. 197. *Illustrium ex inimicis virorum capita Galli cedro inungunt, magnoque studio in loculis asservant, peregrinis ea monstrantes, & indicantes, quomodo aut majorum aliquis, aut pater, vel ipsi, multas pro capite isto oblatas divitias repudiârunt. Dicunt etiam nonnullos illorum, barbaram magnanimitatem prædicantes, gloriari, se pondus auri capiti æquipendens non accepisse, gloriosum enim existimant, nullo pretio vendere monumenta virtutis, ferinum verò, bellum gerere cum consanguineis suis qui vitâ functi sunt.* Diod. Sic. V. 212. 213.

(80) Voyez p. 230. la Note (78). *In eo prælio Alboinus Cunimundum occidit, caputque illius auferens, ad bibendum ex eo poculum fecit.* Paul. Diac. Hist. Long. L. I. Cap. 18. p. 365. *Caput Nicephori Crunus accipiens, ac denudans, argentoque forinsecus induens, bibere in illo Sclavinorum principes fecit gloriatus.* Paul. Diac. Hist. Miscell. L. XXIV. p. 344. Voyez aussi ci-dessus p. 226. Note (65).

(81) Voyez ci-dessus la Note (78). *Semel quotannis singuli*

CHAP. II. festins; mais il faloit aussi que tous les conviez y bûssent. Ils s'en faisoient même un honneur, parce qu'on ne les présentoit pas aux roturiers, c'est-à-dire à ceux qui n'avoient encore tué personne. On comptoit même (82) parmi les plaisirs d'une autre vie, celui de boire dans le crane de ses ennemis. Il y avoit des Scythes (83) qui conservoient de la même manière, & qui employoient au même usage, les têtes de leurs Peres. C'étoit parmi eux (84) le dernier devoir de l'estime & de l'amitié, de boire dans le crane de ses parens, & d'y faire boire tous leurs amis. Voilà certainement bien de la barbarie. Elle subsistoit cependant parmi les Gaulois du tems

singuli regionum principes miscent vinum crateri, de quo Scythæ omnes hostium homicidæ bibunt, at non gustant qui nihil præclari operis ediderint, sed sine honore seorsim sedent, quæ res apud eos maximæ est ignominiæ. Qui verò complures cædes fecerunt, hi duobus pariter quos habent calicibus potant. Herodot. IV. 65. Voyez Pomp. Mela L. II. Chap. 1. p. 40. & ci-dessous Chap. XII.

(82) Mr. Mascau rapporte une ancienne Chanson Danoise, où le Roi Regnerus Lodbrocx parle des plaisirs d'une autre vie, en des termes dont voici la traduction. *Bibemus cerevisiam brevi, ex concavis craniorum poculis, in præstantis Odini domicilio.* Mascau Geschichte der Teutschen T. II. p. 176. ex Bartholino *de causis contemptæ à Danis mortis* Lib. II. Cap. 12. p. 557.

(83) Voyez la page 226. Note (65). *Caput defuncti parentis Issedones denudatum purgatumque inaurant, eoque pro simulacro utuntur, agentes illi quotannis majores hostias, ceremoniasque.* Herodot. IV. 26.

(84) *Hæc filius patri facit, quemadmodum Græci natalitia.* Herodot. ibid. *Hæc sunt apud ipsos pietatis ultima officia.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 40.

tems de Posidonius (85) & de Diodore de Sicile. Et ce qui est encore plus surprenant, (86) la Religion Chrétienne ne l'avoit pas bannie du milieu des Lombards dans le sixième Siécle, quoiqu'ils eussent déja reçû l'Evangile depuis quelque tems. (87) Au reste, comme on se servoit sur-tout de ces coupes dans les (88) festins sacrez, Herodote (89) s'est imaginé, mais sans aucun fondement, qu'elles étoient des Idoles, & qu'on leur offroit des sacrifices. J'aurai occasion de montrer, en parlant de la Religion des Scy-

CHAP. IX.

(85) Voyez les Notes de la page 230. & suiv.

(86) *Alboinus cum poculo, quod de capite Cunimundi Regis, soceri sui, fecerat, Reginæ ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patre suo lætanter biberet invitavit.... ego hoc poculum vidi.* Paul. Diac. Histor. Long. L. II. Cap. 14. p. 375. Il paroit par une lettre de St. Nisier (Nicetius) à Chlodosvinde première femme d'Alboin, que ce Prince étoit Chrétien, mais Arrien. Duchesne Rer. Francic: T. I. p. 853. Alboin fut assassiné vers l'An 572. de J. C. Marcellini Cronic. p. 215. Johan. Biclar. Cron. p. 13. Procope remarque, que les Lombards étoient déja Chrétiens avant le tems de l'Empereur Anastase, qui parvint à l'Empire l'An 491. de J. C. Procop. Gotth. L. II. Cap. 14. p. 420.

(87) Cette coûtume subsiste encore parmi les Indiens du Chily. *Malheur à ceux qui donnent dans leurs pieges, car ils les déchirent, leur arrachent le cœur, qu'ils mettent en morceaux, & se jettent sur leur sang comme des bêtes feroces, si c'est quelqu'un de consideration, ils mettent sa tête au bout d'une pique, boivent ensuite dans le crane, dont ils font enfin une tasse, qu'ils gardent comme une marque de triomphe.* Frezier Relation du Voyage de la Mer du Sud, fait en 1712. 1713. & 1714. à Amsterdam chez P. Humbert 1717. Tom. I. p. 110.

(88) Voyez la page 230. Note (78).

(89) Voyez la page précedente Note (83).

CHAP. II. Scythes, qu'au lieu d'avoir des simulacres, ils en condamnoient l'usage dans les autres peuples, comme une véritable impieté.

Il n'est pas necessaire que j'avertisse ici, que les peuples Celtes ne traitoient aucune affaire, ni publique, ni particuliere, dont le festin ne fût pour ainsi dire le sceau & la ratification. On en trouvera les preuves dans tout cet Ouvrage. Comme je me reserve aussi de donner quelque part une courte description de ces festins, qui étoient en quelque manière la seule recréation des Celtes, je finirai ici ce Chapitre, pour passer dans le suivant à quelques refléxions qui apartiennent au sujet que je viens de traiter.



CHAPITRE TROISIEME.

On a accusé les peuples Scythes & Celtes d'être Antropophages.

CE qu'il y avoit de feroce dans la manière de vivre des anciens habitans de l'Europe, m'engage naturellement à examiner, s'ils ont jamais été Antropophages, comme on en a accusé la plûpart des (1) peuples du Nord. S'il faut en croire les Auteurs que je cite en marge, il y avoit de ces

(1) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid esse perhibent.* Strabo IV. 200. *Anthropophagi Scythæ, humanis corporibus vescentes.* Plin. H. N. L. VI. Cap. 17. p. 678. *Esse Scytharum genera quæ corporibus humanis vescerentur, indicavimus.* Plin. L. VII. Cap. 2. p. 6. *Apud Anthropophagos ipsæ etiam epulæ humanis visceribus apparantur.* Pomp. Mel. Lib. II. Cap. 1. p. 41.

ces peuples (2) qui mangeoient les prisonniers qu'ils faisoient à la guerre, & en général tous les (3) étrangers qui tomboient entre leurs mains.

Il y en avoit d'autres où les Enfans tuoient & mangeoient leurs propres Peres, quand ils étoient parvenus à un certain âge. C'est ce qu'Herodote attribue aux Massagetes. (4) *Quand un Massagete est accablé de vieillesse, ses parens s'assemblent, & l'immolent avec quelques animaux; on apprête toutes ces viandes, & on les mange. Cette sorte de mort passe parmi eux pour la plus heureuse de toutes. Au lieu de manger ceux qui meurent de maladie, on les enterre. Un Massagete s'estime malheureux, quand il ne parvient pas à être immolé.* Selon le même Historien, les Issedons n'égorgeoient pas à la vérité leurs parens. Ils

(2) Voyez la page 226. Note (64). & 537. Note (10) *Scythæ dicuntur hospites mactare, & humanâ carne vesci.* Lucianus Dialog. Junonis & Latonæ p. 81.

(3) Si le fait étoit constant, il faudroit entendre ceci des étrangers qu'une tempête ou quelqu'autre accident jettoit malgré eux dans le païs des Scythes. Car il est certain qu'ils recevoient avec beaucoup d'humanité les étrangers qui alloient les trouver volontairement. Voyez ci-dessous Chapitre XVI.

(4) *Apud Massagetas ubi quis admodùm senuit, convenientes propinqui eum immolant, & cum eo aliquot pecudes, quarum carnibus, pro epulo ubi coxerunt, vescuntur, quod genus obitûs apud eos beatissimum habetur. Languore extinctos non edunt, sed terrâ operiunt, loco damni putantes, quod ad immolationem non pervenerint.* Herodot. I. Cap. 216. *Massagetæ mortis genus optimum censent, si senio confecti, cum carnibus ovillis in frusta concidantur, unáque devorentur. Qui morbo decedunt, eos abjiciunt, tanquam impios, & dignos qui à feris vorentur.* Strabo XI. 513. Lucian. in Toxari de Amicit. p. 615.

CHAP. III. Ils les laissoient mourir de mort naturelle. Mais au moins ils les mangeoient de la même manière que les Massagetes. (5) *Quand le Pere, dit-il, d'un Issedon vient à mourir, tous les Parens du défunt se rendent auprès de son fils, qui leur donne un festin. Chacun amene quelque bête, que l'on tue, & que l'on met en pieces. On coupe aussi par morceaux le corps mort, & après avoir mêlé toutes ces viandes, on les sert dans le festin.* Strabon dit la même chose des (6) Derbices. Il remarque ailleurs (7), que l'on imputoit aussi aux Irlandois, *de tenir pour une chose honnête, de manger leurs Peres quand ils venoient à mourir.* Un bon nombre d'Auteurs assurent en-

(5) *Quoties pater alicui decessit, omnes ejus propinqui pecora adducunt, quæ ubi mactaverunt, conciderunt que, concidunt & mortuum patrem illius, à quo in convivium accipiuntur, commixtisque omnibus carnibus convivium exhibent.* Herodot. IV. 26. *Essedones funera parentum læti, & victimis, ac festo coitu familiarium celebrant. Corpora ipsa laniata, & cæsis pecorum visceribus commixta, epulando consumunt.* Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40. *Essedones nefandis funestantur inter se cibis. Mos est parentum funera cantibus prosequi, & proximorum congregatis cœtibus, cadavera ipsa dentibus laniare, pecudumque carnibus mixtas dapes facere.* Solin. Cap. XXV. p. 234.

(6) *Derbices eos qui septuagesimum annum excesserunt, jugulant, carnes eorum proximi genere absumunt.... Qui intra septuagesimum annum moritur, non editur, sed humatur.* Strabo L. XI. p. 520.

(7) *Defunctos parentes comedere in eximia honestatis parte ponunt.* Strabo IV. 200. Diodore de Sicile avoit dit la même chose. *Galatæ qui ad Septentrionem vergunt, & Scythiæ vicini sunt, ferocissimi sunt. Eorum nonnullos dicunt hominibus vesci, ut Britannos qui Irim inhabitant.* Diod. Siculus L. V. p. 214.

encore, qu'il y avoit dans la Scythie des peuples (8) qui se nourrissoient ordinairement de chair humaine, & qui la regardoient comme le plus (9) salutaire de tous les alimens. Le fait est même rapporté avec des circonstances qui semblent le rendre indubitable. On dit, par exemple, (10) que les Antropophages faisant des courses continuelles sur leurs voisins, pour chercher de la chair fraîche, & que personne ne s'accommodant d'un si mauvais voisinage, tous les païs qui confinoient au leur, étoient deserts & abandonnez. On marque aussi le tems où les peuples Scythes commencerent à se corriger de ces barbares coûtumes. *Les Sogdiens,* dit

(8) *Erant igitur in illis libris,* (Aristeæ Preconnesii, Isigoni Nicæensis, Ctesiæ, Onesicriti, Poly, Stephani, Hegesiæ,) *scripta hujuscemodi. Scythas illos penitissimos, qui sub ipsis Septentrionibus ætatem degunt, corporibus hominum vesci, ejusque victûs alimento vitam ducere, &* Ἀνθρωποφάγυς *vocari.* A. Gell. Lib. IX. Cap. 4. p. 245. *Græcus mortuos exurit, Persa defodit, Indus adipe suilla oblinit, Scytha devorat, muria condit Ægyptius.* Lucian. de Luctu p. 812.

(9) Voyez la Note (12) de la page suivante.

(10) *Supra Anthropophagos deserta omnia, nec ulla gens quantùm nos scimus.* Herodot. IV. 18. *Anthropophagi quibus execrandi sunt cibi humana viscera. Quem morem impiæ gentis, adjacentium terrarum prodit tristissima solitudo; quas ob nefarium ritum, finitimæ nationes metu profugæ reliquerunt.* Solin. Cap. XXV. p. 232. *Post Agathyrsos, Melanchlænas, & Anthropophagos palari accepimus per diversa, humanis corporibus victitantes, quibus ob hæc alimenta nefanda desertis, finitimi omnes longa petivêre terrarum; ideóque plaga omnis Orienti æstivo objecta, usque dum venitur ad Seras, inhabitabilis mansit.* Ammian. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.

CHAP. III. dit (11) Plutarque, *tuoient leurs Peres & leurs Meres. Les Scythes mangeoient leurs morts. Alexandre* le Grand, *apprit aux Sogdiens à nourrir leurs Parens, & aux Scythes à enterrer leurs morts.* Selon Pline, ce furent les Romains qui abolirent dans les Provinces de la Celtique, ou de la Scythie, qui leur étoient soumises, (12) le deteſtable uſage d'immoler des hommes, & d'en manger la chair. Euſebe ſoutient au contraire, que ce fut la Religion Chrétienne qui reforma la manière de vivre de ces peuples, dans tout ce qu'elle avoit d'oppoſé aux loix de l'humanité, de la juſtice & de la charité. (13) *Les Scythes ne mangent plus de chair humaine, parce que la parole de Chriſt eſt parvenue juſqu'à eux. Les Barbares n'étranglent plus leurs vieillards; ils ont renoncé à l'ancienne coûtume de manger la chair de leurs meilleurs amis.* On voit bien que tous ces Auteurs ſuppoſent, comme une choſe conſtante & reconnue, que les Scythes & les Celtes mangeoient de la

(11) Plutarch. de Fortitud. Alexand. T. II. p. 328. *Sogdianis perſuaſit ut alerent, non interficerent patres .... fecit ut Scythæ mortuos humarent, non ut ante comederent.*

(12) Après avoir parlé des victimes humaines que les Gaulois immoloient à leurs Dieux, des Druïdes qui étoient les Miniſtres de ces ſacrifices, des Arts Magiques auxquels les habitans de la Grande-Bretagne, auſſi bien que les Perſes étoient fort attachez, Pline ajoute: *Nec ſatis æſtimari debet, quantùm Romanis debeatur, qui ſuſtulêre monſtra, in quibus hominem occidere, religioſiſſimum erat, mandi verò etiam ſaluberrimum.* Plin. Hiſt. Nat. Lib. XXX. Cap. I. p. 728. & ſeqq.

(13) Euſeb. Præp. Evang. Lib. I. p. 11.

la chair humaine. Il faut que les anciens habitans de la Sicile eussent la même reputation. C'est-là qu'on plaçoit les Lestrigons (14) & les Cyclopes qui dévorerent les compagnons d'Ulysse, & qui l'auroient mangé lui-même, s'il ne leur avoit échapé par une de ces ruses qui lui étoient ordinaires. Mais les Auteurs que je viens de citer, sont-ils dignes de foi dans ce qu'ils rapportent sur cet Article? C'est une question que je vais examiner en deux mots.

J'avouerai d'abord, qu'il ne faudroit pas s'étonner que les anciens habitans de l'Europe eussent été Antropophages. Plusieurs peuples de l'Amerique le sont encore aujourd'hui. Ils (15) ressemblent aux Scythes & aux Celtes par tant d'autres endroits, qu'il ne seroit pas surprenant que l'on trouvât encore ce trait de conformité entre les anciens & les nouveaux Barbares. Dans le fond, c'est une barbarie mille fois plus grande de tuer injustement un homme, que de le manger. A proprement parler, un corps mort n'est susceptible d'aucun outrage. Il n'a ni connoissance, ni sentiment; il ne souffre rien. Au lieu que c'est un outrage très-réel d'ôter à un homme la vie, sans laquelle il ne peut jouïr d'aucun des autres biens temporels. Je sais que bien des gens jugeront de la chose tout autrement. Un homme d'épée frémiroit à la seule proposition de manger de la chair humaine; & cependant il ne se fera aucun scrupule de tuer un homme con-

(14) Homer. Odyss. L. IX. & X. Plin. L. VII. C. 2. p. 6.

(15) Voyez ci-dessus p. 233. Note (87).

CHAP. III.

contre toutes les loix de la justice & de l'humanité, lorsqu'il y est appellé par les maximes d'un faux honneur. Mais tout ce que cela prouve, c'est que les peuples même qui passent pour les plus éclairez, conservent encore différentes idées, qui ne sont autre chose qu'un renversement de la raison. Les Pharisiens ne sont certainement pas les seuls qui ayent coulé le moucheron & englouti le chameau.

Il y a apparence que cette imputation est fausse.

Quoi qu'il en soit, comme je ne dois pas chercher ici la vraisemblance, mais la vérité, je me crois obligé de décharger les peuples Scythes & Celtes de l'imputation d'avoir été Antropophages. Je ne disconviens pas, que dans des tems de famine, & dans d'autres cas de néceffité, ils ne puissent avoir été reduits à manger de la chair humaine. Jules-César (16) remarque, par exemple, que lorsque les Gaules furent ravagées par les Cimbres & les Teutons, les habitans du païs se retirerent dans les villes fortes, & que les vivres leur ayant manqué, ils se nourrirent de la chair des personnes qui n'étoient point propres pour la guerre. Strabon ajoute (17), que les Celtes & les Iberes ont souvent

(16) *Mei consilii est, facere quod nostri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque fecerunt, qui in oppida compulsi, & simili inopiâ subacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt, neque se hostibus transdiderunt.* Cæsar. VII. 77.

(17) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid esse perhibent, & necessitate in obsidionibus coactos Celtas, Iberos, & plures alios id fecisse perhibent.* Strabo IV. p. 200. Tacite parle aussi d'une Cohorte Romaine, dont les Soldats, qui étoient tous Germains,

vent été réduits à cette extrêmité dans de longs siéges. Mais on trouvera de semblables exemples chez tous les autres peuples. Peut-être aussi qu'au milieu des emportemens & ces excès, où une guerre, une bataille jettent quelquefois les hommes, il a pû se trouver parmi les Celtes, comme par-tout ailleurs, des furieux, capables de porter la rage aussi loin que des bêtes féroces, qui ne tuent les hommes que pour en faire leur proye. Par cette raison, je ne contesterai point ce que dit Pausanias (18), que Brennus ayant envoyé une partie de ses troupes pour faire une diversion en Etolie, il se trouva dans ce détachement des soldats, qui après avoir égorgé des Enfans, en bûvoient le sang, & en mangeoient la chair. Je veux bien accorder aussi ce que dit Florus (19), que les Mysiens étant sur le point de donner batail-

le

mains, se voyant réduits à la derniere extrêmité sur un vaisseau, prirent le parti de manger d'abord les plus foibles de la troupe, après quoi ils choisirent par le sort, ceux qui devoient servir de nourriture aux autres. Tacit. Agric. Cap. XXVIII. *Vascones, ut fama est, alimentis talibus usi, Produxêre animas. Sed res diversa, sed illic, Fortunæ invidia est, bellorumque ultima, casus, Extremi, longæ dira obsidionis egestas.* Juvenal. Satyr. XV. vs. 93.

(18) *Parvulorum si qui erant lactis alimoniâ melius curati, sanguinem bibebant & carnes edebant.* Pausan. Phocic. XXII. p. 851.

(19) *Ante aciem immolato equo, concepêre votum, ut cæsorum extis Ducum & libarent & vescerentur.* Florus IV. 12. Cette Bataille se donna l'an de Rome 724. Il est constant au reste, que les peuples Thraces detestoient l'Antropophagie. *Clearchus Lacedæmonius exploratum habens, Thracas omnia victui necessaria in montes comportâsse, unâ quoque ope sustentari,*

CHAP. III. le à Craſſus, immolerent un cheval à la tête de leur armée, & firent vœu d'offrir à leurs Dieux, & de manger tous les Chefs de l'armée ennemie qui tomberoient entre leurs mains. Mais ſi l'on en excepte ces cas extraordinaires, qui ne prouvent rien, je crois que l'on a accuſé mal à propos, & ſans aucun fondement, les Scythes & les Celtes de manger des hommes. Voici ma raiſon. Les Voyageurs qui nous ont donné des Relations de l'Amerique, ſont dignes de foi dans ce qu'ils rapportent des peuples Antropophages que l'on trouve en différentes parties de ce vaſte continent. Ils ont vû les Barbares, égorger, rôtir, manger leurs priſonniers. Ils en produiſent une infinité d'exemples. Ici au contraire je ne trouve perſonne qui ait vû. St. Jerôme nous apprend à la vérité (20), *qu'ayant eu occaſion dans ſa jeuneſſe, de faire un voyage dans les Gaules, il y avoit vû des Ecoſſois qui mangeoient de la chair humaine.*

Ils

tentari, quod crederent eum commeatûs inopiâ receſſurum, per id tempus, quo legatos eorum venturos opinabatur, aliquem ex captivis in conſpectu juſſit occidi, & membratim, tanquam alimenti cauſâ, in contubernia diſtribuit. Thraces nihil non facturum perſeverantiæ cauſſâ eum credentes, qui tam deteſtabiles epulas ſuſtinuiſſet experiri, in deditionem venerunt. Frontinus Stratag. L. III. Cap. 5. n. 1.

(20) *Quid loquar de ceteris nationibus, cum ipſe adoleſcentulus, in Gallia viderim Scotos, gentem Britannicam, humanis veſci carnibus, & cùm per ſylvas, porcorum greges & armentorum pecudumque reperiant, paſtorum nates, & fœminarum papillas ſolere abſcindere, & has ſolas ciborum delicias arbitrari.* Hieronym. adv. Jovin. L. II. p. 53.

CHAP. III.

Ils trouvent, dit-il, *dans les forêts, des Troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail; & cependant ils préferent de couper les fesses des bergers, & les mammelles des femmes. Ce sont-là pour eux, les plus délicieux de tous les mets.* Mais comme on ne trouve rien de semblable dans Jules-César, dans Tacite, ni dans aucun des autres Historiens qui ont parlé des Bretons & des Ecossois, il faut, ou que l'on en ait imposé à St. Jerôme, qui n'étoit alors qu'un enfant, (*adolescentulus*,) ou que ces Ecossois fûssent des furieux, qui étant au désespoir qu'on les eût arrachez à leur patrie, commirent les violences que St. Jerôme rapporte; afin que les Romains, qui les avoient enrôlez, perdant espérance de les humaniser, les renvoyassent dans leur païs. A l'égard des autres Auteurs dont j'ai cité les passages, ils assurent à la vérité, que les Scythes & les Celtes étoient Antropophages; mais ils ne parlent de la chose que sur un ouï-dire, sans en produire aucun exemple, ni aucun témoin digne de foi. Hérodote est le premier qui en ait fait mention. Il a été copié par Pline, par Solin, & par Pomponius Mela. Mais ce qu'il en dit est tiré (21) d'Aristée de Préconnese, & de quelques Auteurs de la même trempe, qui ont debité trop de fables sur le sujet des Scythes, pour que l'on puisse se prévaloir de leur témoignage. (22) Ils plaçoient les Antropophages

(21) Herodot. IV. 13. 16. Voyez un passage de Pline ci-dessus p. 226. Note (64) & Aul. Gell. L. XI. 4. p. 246.

(22) *Erant autem isti omnes libri Græci, miraculorum*

CHAP. III.

ges sous le Pole Arctique, dans le voisinage des Arimaspes, qui (23) n'avoient qu'un œil au milieu du front; & d'un autre peuple qui avoit les pieds tournez au rebours des nôtres. Aussi Hérodote ne donne-t-il pas pour certain (24) ce qu'il dit des Essedons. Il ne faut pas omettre une refléxion qu'il fait ailleurs à la décharge des Scythes. Après avoir parlé d'un vaste désert que l'on trouve au dessus du Borysthène, il ajoute : (25) *Au delà de cette solitude habitent les Antropophages. Ils ne sont pas Scythes, mais une Nation différente. Les* (26) *Grecs se trompent*, dit-il ailleurs, *en attribuant aux Scythes, ce qui convient aux Massagetes.* Il s'agit de la communauté des femmes, & de la coûtume d'immoler & de manger les vieil-

lorum fabularumque pleni; res inauditæ, incredulæ; Scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristeas Preconnesius, & Isigonus Nicæensis, & Ctesias, & Onesicritus, & Polystephanus, & Hegesias.... Erant igitur in illis libris scripta hujuscemodi. Scythas illos penitissimos qui sub ipsis septentrionibus ætatem agunt, corporibus hominum vesci, ejusque victûs alimento vitam ducere & ἀνθρωποφάγυς nominari. Item esse homines sub eadem regione cœli, unum oculum in frontis medio habentes, qui appellantur Arimaspi, quâ fuisse facie Cyclopas Poetæ ferunt. Alios item esse homines, apud eandem cœli plagam, singularis velocitatis, vestigia pedum habentes retrò porrecta, non ut ceterorum hominum prospectantia. Agellius L. IX. Cap. 4. p. 246.

(23) Ci-dessus Livre I. Chap. I. p. 9.

(24) *Issedones talibus moribus uti feruntur.* Herodot. IV. 26.

(25) *Ultra eam solitudinem habitant Androphagi, separata natio, ac nequaquam Scythica.* Idem IV. 18.

(26) *Nam quod Græci memorant facere Scythas, id non Scythæ faciunt, sed Massagetæ.* Idem I. Cap. 216.

vieillards. Comment Hérodote pouvoit-il ſoutenir que les Antropophages & les Maſſagetes n'étoient point Scythes, puiſque l'on déſignoit ſous ce nom, tous les peuples qui demeuroient au-delà du Danube, juſques dans le fond du Nord? Il vouloit inſinuer, ſelon les apparences, qu'aucun des peuples Scythes qui étoient connus de ſon tems ne mangeant de la chair humaine, les peuples plus éloignez, à qui l'on attribuoit cette barbare coûtume, devoient être regardez comme une Nation toute différente. (27) Il eſt vrai que les Auteurs qui décrivirent dans la ſuite les expéditions d'Alexandre le Grand, faiſoient encore mention de quelques peuples Scythes qui mangeoient leurs morts. C'eſt la ſource où Strabon, Plutarque & Lucien ont puiſé ce qu'ils diſent des Scythes, dans les paſſages que j'ai rapportez. Mais (28) Strabon nous aver-

(27) Peut-être auſſi qu'il vouloit dire, que les Antropophages n'étoient pas de ces Scythes qui ont reçû dans la ſuite le nom de Celtes, mais des Sarmates. Il dit, Liv. IV. Ch. 20. que les Melanchlenes n'étoient pas un peuple Scythe. Il eſt conſtant qu'ils étoient Sarmates. Ailleurs Hérodote aſſure, Liv. IV. C. 107. que les Melanchlenes mangeoient de la chair humaine. Mon plan ne m'appelle pas à examiner, ſi les Sarmates ont jamais été Antropophages. Peut-être qu'on leur a fait autant de tort à cet égard qu'aux peuples Celtes. Mais au moins il eſt certain qu'ils étoient encore plus féroces que les Celtes.

(28) *Pleriſque eorum qui de Alexandro ſcripſerunt credere non ſatis eſt tutum. Nam & iſti facilè verba dant, cum ob Alexandri gloriam, tum quod expeditio procul à nobis in extremos Aſiæ fines facta fuit. Difficulter autem redarguuntur quæ de longè diſſitis narrantur.* Strabo Lib. XI. p. 508. *Qui Alexandrum*

CHAP. III. avertit auſſi, qu'il faut ſe défier beaucoup de ces Hiſtoriens, ſur-tout dans ce qu'ils diſent des Indiens & des Scythes. Enfin, à l'égard de ce que Diodore de Sicile & le même Strabon attribuent aux Irlandois, le premier avouë qu'il n'en eſt informé (29) que par le bruit public; & le ſecond avertit, qu'il rapporte la choſe ſans la garantir (30), parce qu'elle n'eſt atteſtée par aucun témoin digne de foi. C'eſt donc une queſtion fort problematique, ſi les Scythes & les Celtes ont jamais été Antropophages. Je panche beaucoup pour la négative, d'autant plus que je crois entrevoir ce qui peut avoir donné le change aux Auteurs qui ont accuſé les peuples Septentrionaux, de manger de la chair humaine. Il eſt certain que les Scythes & les Celtes immoloient à leurs Dieux une partie des priſonniers qu'ils faiſoient à la guerre, & que ces barbares ſacrifices étoient toûjours accompagnez de réjouiſſances & de feſtins, pendant leſquels on bûvoit dans les coupes dont j'ai parlé dans le Chapitre précedent.

Il eſt conſtant encore, qu'il y avoit de ces peuples où l'on faiſoit mourir les vieillards, comme des fardeaux inutiles à la Société; & d'autres, où la mode vouloit qu'un homme d'honneur renonçât volontairement à la vie, d'abord qu'il n'étoit plus en état de porter les armes. Si l'on ajoute à cela, que

drum in Aſiâ domandâ ſunt comitati, ſinguli ſingulis contraria ſæpe tradunt. Idem Lib. XV. p. 685.

(29) *Dicunt*; ſupra p. 236. Note (7).

(30) *Quæ quidem ita referimus, ut fide dignos teſtes non habentes.* Strabo IV. 200.

que les funerailles d'un Scythe ou d'un Celte, qui duroient ordinairement plusieurs jours, étoient pour les parens & pour les amis du défunt, un tems de fête & de bonne chere, on ne sera pas surpris que l'on ait imputé à ces peuples de manger leurs morts. Je conviens au reste, que les terres voisines de la Scythie étoient désertes & abandonnées. Mais on se tromperoit beaucoup, si l'on prétendoit conclure de-là, que les Scythes étoient Antropophages. On fuyoit le voisinage des Scythes & des Celtes, parce que ces peuples, qui ne vivoient que de pillage, faisoient des courses continuelles sur leurs voisins; & ces peuples de leur côté, avoient leurs raisons pour ravager au long & au large toutes les contrées qui confinoient à leur païs. Jules-César l'a remarqué en parlant des Germains. Comme ils n'avoient ni châteaux, ni villes fortes, ils étoient obligez de prendre (31) cette précaution, pour se mettre à couvert de toute surprise de la part de leurs ennemis.

Les Sarmates avoient une manière de vivre différente de celle des Celtes.

Je dois rappeller ici une autre refléxion, que j'ai eu occasion de toucher dans le Livre précedent. C'est que la manière de vivre des Sarmates, différoit à plusieurs égards de celle des Celtes. On comprend bien à la vérité, que les deux peuples étant (32) Nomades,

(31) *Hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato.* Cæsar VI. 23. IV. 3. Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75.

(32) *Post Tyrigetas Jazyges Sarmatæ, & qui Basilii dicuntur, & Urgi, plerique Nomades, pauci agriculturæ operam navantes.* Strabo VII. p. 306.

CHAP. III. mades, negligeant l'Agriculture, devoient vivre, comme les autres Sauvages, de la chasse, ou des racines & des fruits que la terre produit naturellement. Il est vrai d'ailleurs que les Sarmates, lorsqu'ils eurent appris à cultiver la terre, avoient ceci de commun avec les Celtes, qu'ils semoient sur-tout du millet (33), & qu'ils s'en servoient principalement pour faire de la bouillie & de la Biere. Mais au lieu que les Celtes avoient des troupeaux de toute sorte de bêtail, les Sarmates (34) ne nourrissoient que des chevaux, & en tiroient la plus grande partie de leur subsistance. La chair de cheval, le lait (35) & le fromage de cavale, étoient leurs alimens les plus ordinaires. Ils ne sçavoient ce que c'étoit que de faire rôtir ou bouillir la chair. Les uns la (36) mangeoient cruë. Les autres

(33) *Sarmatarum gentes maximè pulte ex milio aluntur.* Plin. L. XVIII. Cap. II. p. 466. *Mæotæ & Sarmatæ milium comederunt primi.* Ælian. Var. Hist. L. III. Cap. 39. Voyez ci-dessus p. 215. Note (20) p. 218. Note (29).

(34) *Apud Sarmatas multos equos unusquisque nutrit. Iis utuntur non solùm ad bellum, sed etiam eos mactant Diis indigetibus, & carne eorum vescuntur.* Pausan. Attic. Cap. 21. p. 50.

(35) *Scythæ Nomades è pecore, lacte & caseo, maximè equino, victitant.* Strabo VII. 300. *Dum credunt* (Bulgari) *satis esse ad delicias equini pecoris lac potare. Quis ferat adversarium qui pernicis jumenti beneficio currit & pascitur. Quid quod & illis animalibus indicunt studiosè famis patientiam, per quæ esuriem vitare didicerunt.* Ennodius Panegyr. ad Theodoric. Reg. p. 24. Inter Opp. Cassiodori Paris 1589. *In Ponto fluvius Astaces rigat campos, in quibus pastæ nigro lacte equæ gentem alunt.* Plin. L. II. Cap. 103.

(36) *Nomades, & Troglodytæ, & Scythæ, & Hunnorum nova feritas, semicrudis vescuntur carnibus.* Hieronym. adv. Jovin. Lib. II. p. 53. *Illis* (Bis-

tres se contentoient, comme je l'ai remarqué, de la (37) mortifier, en la tenant pendant quelques heures sous leurs cuisses, sur le dos des chevaux qu'ils montoient. Quand ils étoient pressez par la faim, (38) ils avoient tou-

(Bistonibus) *semianimum pecus, excussæque leonum Ore dapes, & lacte novo domuisse cruorem, Luxus &c.* Statius Thebaid. Lib. II. vs. 83. Pline dit aussi, qu'ils mangeoient la farine cruë détrempée avec du lait & du sang. *Sarmatæ crudâ farinâ aluntur, equino lacte vel sanguine è cruris venis admixto*; Plin. Lib. XVIII. Cap. 2. p. 466.

(37) *Hunni neque igni, neque saporatis indigent cibis, sed radicibus herbarum agrestium, & semi-crudâ cujusvis pecoris carne vescuntur, quam inter femora sua, & equorum terga subsertam, fotu calefaciunt brevi.* Ammian. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 615.

(38) Voyez les passages de Pline & de Stace à la Note (36). *Profuit incensos æstus avertere, & inter Ima ferire pedis, salientem sanguine venam, Bisaltæ quo more solent, acerque Gelonus, Cum fugit in Rhodopen, atque in deserta Getarum, Et lac concretum cum sanguine potat equino.* Virgil. Georg. L. III. vs. 459. *Longaque Sarmatici solvens jejunia belli, Massagetes quo fugit equo.* Lucanus L. III. vs. 282. *Fame laborans Scytha alimentum ab equo petit, hic venas præbet.* Clem. Alex. L. III. Cap. 3. p. 267. *Venit & epoto, Sarmata pastus equo.* Martial. Epigr. L. I. 3. *Massagetis nec suavis frumenti cibus est, nec vinum indigenum, sed equorum sanguine miscentes album lac, convivium apponunt.* Dionys. Perieget. vs. 744. *Lactea Massagetes qui sanguine pocula miscet.* Seneca Oedip. vs. 470. *Et qui cornipedes in pocula vulnerat audax Massagetes.* Claudian. in Rufin. L. I. vs. 329. *Lactea Massagetæ veluti cum pocula fuscant, Sanguine puniceo.* Statius Achilleid. Lib. I. vs. 307. *Adeò horrida est hæc gens (Hunnorum) ut cum famem in bello fuerit passa, venam tangat equi, & sic excludat hausto sanguine famem.* Isidor. Chron. p. 717. *Pectore vix alitur quisquam, sed ab ubere tractus, plus potat per vulnus*

CHAP. III.

toûjours une ressource prête pour l'appaiser. C'étoit d'ouvrir la veine du cheval sur lequel ils étoient montez, & de boire le sang qu'ils en avoient tiré. Le lait & le sang de cavale mêlez ensemble, étoient même pour ce peuple, le plus délicieux de tous les mets.

Usage que l'on peut faire de cette remarque.

Je fais ici cette remarque, parce qu'elle fournit un caractère auquel on peut reconnoître & distinguer assez sûrement, les deux Nations qui occupoient autrefois toute l'Europe ; je parle des Celtes & des Sarmates. Les peuples qui mangeoient de la chair de cheval, qui se nourrissoient de lait & de sang de cavale (39), étoient Sarmates. Il faut seulement se souvenir de ce que (40) j'ai dit ailleurs, qu'entre les peuples Celtes qui étoient autrefois voisins de Sarmates, il y en avoit plusieurs qui avoient adopté en tout, ou en partie, les coûtumes, & la manière de vivre des derniers. St. Jerôme remarque, par exemple, (41) que non seulement les Sarmates, mais aussi

vulnus equum. De Thracibus Sidon. Apoll. Panegyr. Anthemii vs. 37. 38. Helmoldus dit la même chose des Sarmates ou Sclaves, qui occupoient la Prusse de son tems. *Carnes jumentorum pro cibo sumunt, quorum lacte vel cruore utuntur in potu.* Helmold. Cron. Sclavor. Lib. I. Cap. 1. p. 3.

(39) Les Scythes ne montoient ordinairement que des juments. *Per bella fœminis uti malunt, quoniam urinam cursu non impedito reddunt.* Plinius L. VIII. Cap. 42. p. 211. *Mas ad bella nunquam producitur apud Scythas, eò quòd fœminæ levare vesicas etiam in fuga possint.* Solin. Cap. 57. fin.

(40) Voyez ci-dessus Livre I. p. 13. & 56.

(41) *Sarmatæ, Quadi, Vandali, & innumerabiles aliæ gentes equorum & vulpium carnibus delectantur.* Hieronym. advers. Jovinian. Lib. II. p. 53.

aussi les Quades & les Vandales, qui étoient des peuples Germains, faisoient beaucoup de cas de la chair de cheval. Les Quades occupoient la Moravie. Les Vandales avoient (42) demeuré quarante ans, dans un quartier de la Pannonie, où Constantin le Grand leur avoit permis de s'établir; & selon les (43) apparences, leurs anciennes demeures n'étoient pas fort éloignées de celle des Quades. Il ne faut pas être surpris qu'ils eussent pris plusieurs choses des Sarmates (44), dont

(42) *Pannoniam sibi à Constantino Principe petiére, ibique per 40. annos plus minus sedibus locatis, Imperatorum decretis ut incolæ famulârunt.* Jornandes Cap. XXII. p. 641.

(43) Dion Cassius met les sources de l'Elbe dans les montagnes de la Vandalie. *Profluit Albis ex Vandalicis montibus.* Dio. Cass. Lib. LV. p. 548.

(44) Les Sarmates, voisins des Quades, étoient les Jazyges. *Celticarum nationum ad Istrum extremi sunt Quadi & Marcomanni; postea Jazyges, Sarmatarum pars; tunc Getæ immortales; tunc multi Sarmatarum.* Arrian. Exped. Alex. p. 8. *Sarmatæ & Quadi, vicinitate & similitudine morum, armaturæque concordes.* Ammian. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 174. *Marcomannicum bellum Quadi, Vandali, Sarmatæ, Suevi, & omnis barbaria commoverat.* Eutrop. L. VIII. Cap. 6. p. 202. *M. Aurelius Pannonias, Marcomannis, Sarmatis, Wandalis, simul etiam Quadis extinctis, servitio liberavit.* Capitolinus in Marc. Aurel. Cap. XVII. p. 352. On voit aussi dans les lettres de Grégoire III. à Boniface Archevêque de Mayence, que les Saxons mangeoient de la chair de cheval. Epist. 122. Mascau Lib. XVI. Cap. 26. Not. 13. Selon les apparences, ils l'avoient appris des Venedes, leurs voisins. Mr. Jean-George Keysler a publié dans ses Antiquitez Septentrionales & Celtiques, imprimées à Hanover en 1720. une Dissertation *de Interdicto Carnis equinæ usu.*

CHAP. III. dont ils étoient voisins & alliez (45).

Je trouve cependant parmi les anciens habitans de l'Espagne, un peuple qu'Horace & Silius appellent *Concanes* (46), & auquel ils attribuent aussi la coûtume de saigner leurs chevaux, & de boire le sang qu'ils leur avoient tiré. J'avouë que je ne sçais d'où les Concanes pouvoient être venus, ni d'où ils avoient pris cet usage. Comme dans le tems de la grande migration des peuples, il passa dans les Provinces de l'Empire Romain, plusieurs troupes de Sarmates, à la suite des Vandales, des Sueves, des Goths & des Lombards, il n'est pas impossible que la même chose ne soit arrivée dans des migrations plus (47) anciennes.

(45) J'examinerai, en parlant des expéditions de Cyrus contre les Massagetes, & de Darius Hystaspe contre les Getes, si ces peuples étoient Scythes ou Celtes. Il suffira de remarquer ici, qu'ils se nourrissoient de lait de jument. Sur les Massagetes, qui étoient un peuple de l'Asie, voyez Herodote IV. 2. & ci-dessus p. 249. Note (38) Voici ce que Nicolas de Damas avoit remarqué des Getes que Darius alla attaquer au-delà du Danube. *Galactophagi Scythica gens. Victus eis solo equarum lacte constat, unde caseos conficiunt, atque eo tum potu, tum cibo utuntur. Illi Darium repulerunt... Eorum etiam meminit Homerus, ubi ait* ἀγαυῶν ἱππημολγῶν (Iliad. XIII. 5.) Nicol. Damasc. Serm. XXXVII. p. 118. Sidonius Apollinaris dit aussi: *Solitosque cruentum, Lac potare Getas, ac pocula tinguere venis.* Sid. Ap. Panegyr. Avit. vs. 83.

(46) *Et lætum equino sanguine Concanum.* Horat. Carmin. L. III. Od. 4 vs. 34. *Nec qui Massegeten monstrans feritate parentem, Cornipedis fusâ satiaris Concane venâ.* Silius Ital. L. III. vs. 360.

(47) Silius place effectivement des Sarmates en Es-

ciennes. Quelques Commentateurs d'Horace placent les Concanes, non en Eſpagne, mais dans la Thrace. Si cette conjecture étoit fondée, elle leveroit entierement la difficulté. Il eſt conſtant qu'il y avoit en Thrace plusieurs peuples (48) Sarmates.

Manière dont les peuples Celtes faiſoient leur ſel.

Le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici la manière dont les peuples Celtes faiſoient leur ſel. Non ſeulement elle ſe reſſent beaucoup de l'ancienne ſimplicité, elle a d'ailleurs quelque choſe de ſi extraordinaire, que je ne doute point du tout que les Eſpagnols, les Gaulois & les Germains, ne la tinſſent tous du même endroit. On allumoit un grand tas de bois. (49) Quand il étoit réduit

Eſpagne. *At non Sarmaticos attollens Suſana muros, Tam levibus perſultat equis.* Silius Lib. III. vſ. 384. La Note de Cellarius porte : Suſana, *urbs Hiſpaniæ, ceteris omnibus ignota. P. Marſus Scholiographus addit, à Sarmatis conditam.*

(48) Ci-deſſus Livre I. Chap. 8. p. 64. Note (*r*).

(49) *In Gallia Tranſalpina, intus ad Rhenum, aliquot regiones acceſſi, ubi . . . ſalem nec foſſitium nec maritimum haberent, ſed ex quibuſdam lignis combuſtis, carbonibus ſalſis pro eo uterentur.* Varro Rei Ruſt. L. I. Cap. 7. p. 321. *Galliæ Germaniæque ardentibus lignis aquam ſalſam infundunt. Hiſpaniæ quadam ſui parte è puteis hauriunt, Muriam appellant, & illi quidem etiam lignum referre arbitrantur. Quercus optima, ut quæ per ſe cinere ſincero vim ſalis reddat. Alibi Corylus laudatur. Ita infuſo liquore ſalſo, carbo etiam in ſalem vertitur. Quicunque ligno confit ſal, niger eſt.* Plinius XXXI. Cap. 7. p. 807. Dicebant Hermunduri & Catti, *illis ſylvis ſalem provenire, non ut alias apud gentes, eluvie maris areſcente undâ, ſed ſuper ardentem arborum ſtruem, fuſa, ex contrariis inter ſe elementis, igne atque aquâ, concretum.* Tacit. An. XIII. 57.

CHAP. III.

duit en charbon, on l'éteignoit avec de l'eau salée, que des rivieres, ou des fontaines chargées de nitre fournissoient. Le charbon, impregné de cette eau, tenoit lieu de sel. Il faut certainement que les Scythes & les Celtes fûssent bien jaloux de leurs anciennes coûtumes, puisque cette manière de faire le sel, subsistoit encore en Espagne & dans les Gaules, du tems de Pline.



CHAPITRE QUATRIEME.

Les Celtes étoient de grands dormeurs.

LEs Celtes passoient parmi les Anciens pour de grands dormeurs. Je ne crois pas qu'on leur fit tort. Des peuples qui n'avoient d'autre occupation que la guerre & la chasse, devoient avoir bien du tems de reste. Il y a même des saisons de l'année où ils devoient se trouver reduits à ne faire autre chose que manger, boire & dormir. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains. (1) *Toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie à ne rien faire, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Ailleurs il dit, que les Germains (2) *aimoient à dormir la grasse matinée;* On comprend facilement que cette paresse dût être commune à tous les peuples Celtes, aussi long-

(1) *Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Tacit. Germ. C. 15.

(2) *Somnum plerumque in diem extrahunt.* Tacit. Germ. C. XXII.

long-tems qu'ils ne furent point désabusez de cet étrange préjugé, qui leur faisoit regarder tout travail, tant du corps que de l'esprit, comme une chose basse & servile. Il ne faut pas s'imaginer cependant, qu'à l'exemple des peuples mous & efféminez, ils prissent leurs aises & leurs commoditez, pour mieux goûter les douceurs du sommeil. Ils couchoient (3) à terre, & tout (4) habillez, se contentant d'étendre sous eux (5) un peu de paille, ou la peau de quelque bête sauvage. Les Sarmates avoient la même coûtume, qu'ils conservent encore aujourd'hui. Mais ils étoient d'une malpropreté dégoutante (6), au lieu que les

CHAP. IV.

Ils couchoient à terre, & tout habillez.

(3) *Cubile mihi terra.* Anacharsis Scytha, in Epistola ad Hannonem, apud Ciceronem Tuscul. Quæst. Lib. V. p. 3600. *Humi cubare commune est Iberis cum Gallis.* Strabo Lib. III. 164. *Plerique Galli humi cubant, usque ad hodiernum diem.* Strabo IV. 197.

(4) *Hispani sagis amiciuntur, quibus involuti super stramentis cubant.* Strabo Lib. III. p. 155. Varron dit la même chose des anciens Romains. *Præterea quoque in lecto togas antea habebant, ea enim olim fuit commune vestimentum, & diurnum & nocturnum, & muliebre & virile.* Fragment. Varronis in Edit. Popmæ p. 206.

(5) *Galli humi cubare consueverunt in ferarum pellibus.* Diod. Sic. V. 214. *Galli in pellibus cubant.* Athen. L. XIII. Cap. 8. *Gallis* (in Italia) *somnus in herba aut stramentis erat.* Polyb. II. p. 106. XI. p. 625. On voit dans Paul Diacre, que du tems de Grimoald Roi des Lombards, les grands Seigneurs de cette Nation couchoient à terre, sur une peau d'ours, que l'on couvroit d'un drap, & d'un oreiller. P. Diac. Hist. Long. Lib. V. Cap. I. p. 412.

(6) *Sordes Sarmatarum.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Nec alia Hunnis domestica vestis, alia forensis, sed semel obsoleti coloris tunica collo inserta,* non

CHAP. IV.

Ils aimoient la propreté.

les Celtes aimoient d'être propres & bien mis. *Tous les Gaulois* (7), disoit Ammien Marcellin, *sont fort soigneux de ce qui regarde la propreté du corps & des habits. Vous ne trouverez dans ces contrées ni hommes, ni femmes, fussent-ils même des plus pauvres, qui ayent des habits sales & déchirez.* Diodore de Sicile (8) loue aussi la propreté des Celtiberes. Tacite remarque (9), que les Germains se lavoient regulierement tous les jours, & que c'étoit la première chose qu'ils faisoient après être levez. En général il est certain que les peuples Celtes usoient fréquemment des bains, dans lesquels ils ont souvent été surpris par leurs ennemis (10). Comme ils en usoient, non seulement pour la santé & pour la propreté du corps, mais encore pour l'endurcir, ils se baignoient (11) ordinairemeut dans les rivieres, & cela tant en hyver qu'en été. Les étrangers,

non ante deponitur, aut mutatur, quàm diuturnâ carie in pannos defluxerit, defrustata. Amm. Marcell. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(7) *Tersi pari diligentiâ cuncti & mundi, nec in tractibus illis, maximéque apud Aquitanos, poterit aliquis videri, vel femina, licet perquam pauper, ut alibi frustis squalere pannorum.* Amm. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(8) Voyez ci-dessous pag. 258. Note (17).

(9) *Statim è somno lavantur.* Tacit. Germ. Cap. XXII. Les Perses avoient la même coûtume. Suidas ex Appiano in ἀναλαμβάνειν, Tom. I. p. 168.

(10) Voyez-en des exemples, Plutarch. in Mario T. I. p. 416. Zosim. Lib. IV. Cap. 23. p. 397. Amm. Marcell. L. XXVII. Cap. 2. p. 476. Jornand. Cap. XX. p. 639.

(11) *Germani locis frigidissimis lavantur in fluminibus.* Cæsar IV. 1. *Promiscuè in fluminibus perluuntur.* Idem VI. 21. *Germani in fluminibus tantùm lavantur.* Herodian. Lib. VII. p. 525.

gers, & fur-tout (12) les Romains, leur apprirent enfuite à fe fervir des bains chauds; & ce fut l'une des chofes qui contribua à énerver la (13) vigueur de leur tempérament. Auffi Bondvica (14) Reine des Bretons, qui refifta fi vigoureufement aux Romains du tems de Neron, difoit-elle à fes troupes, *que les Romains étoient des efféminez, qui fe baignoient dans de l'eau chaude.*

Je ne fçais au refte fi cette autre propreté des peuples Celtes feroit du goût de notre Siécle. La plupart de ces peuples, pour avoir le teint plus (15) luifant, fe frottoient le vifage avec du beurre. Par-tout où l'on braffoit de la Biere, les Dames employoient au même ufage (16) la levure ou l'écume dont elle

(12) *Hifpani calidâ lavari, poft fecundum bellum Punicum à Romanis didicêre.* Juftin. XLIV. 2. Voyez auffi Plutarch. Sympof. VIII. 9. T. II. p. 734. Tacit. Germ. XXII.

(13) Dion Caffius, parlant des Cimbres, dit que Marius en vint facilement à bout, parce que la bonne chere & les bains chauds les avoient entierement amollis, depuis qu'ils étoient entrez en Italie. *Aquis calidis utebantur, cum anteà frigidâ lavarentur.* Dio in Excerpt. Valef. p. 634.

(14) *Romanos nec viros appellandos, quòd calidâ laventur.* Xiphil. Brev. Dion. L. LXII. p. 172. On peut remarquer ici, que les bains chauds n'étoient point en ufage parmi les Lacedémoniens, qui conferverent le plus long-tems l'ancienne manière de vivre des Pelafges. *Spartani Ψυχρολύται.* Plutarch. Alcib. T. I. p. 203.

(15) *Butyro Barbari omnes unguntur.* Plin. Hift. Nat. Lib. XI. Cap. 41. p. 591. *Pæones unguntur oleo quod à lacte feparatur.* Athen. Lib. X. Cap. 13.

(16) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto,*

CHAP. IV. elle se décharge quand elle fermente dans le tonneau. Les Celtiberes avoient une coûtume encore plus extraordinaire. (17) *Se piquant beaucoup de propreté, ils ne laissoient pas d'avoir la vilaine manière de se laver tout le corps d'urine, & de s'en frotter les dents. Ils regardoient cette cure comme très-salutaire au corps.* Diodore de Sicile & Catulle n'attribuent cette coûtume qu'aux seuls Celtiberes. Mais Strabon remarque expressement, qu'elle étoit commune (18) aux Espagnols & aux Gaulois. Il dit aussi, qu'afin que l'urine eût plus de force, on la faisoit vieillir dans des citernes. C'est donc ici une nouvelle preuve de la parfaite conformité qu'il y avoit entre les anciens habitans des Gau-

gypto, Celia & Ceria in Hispania, Cervisia & plura genera, in Galliis aliisque Provinciis, quorum omnium spuma cutem fœminarum in facie nutrit. Plin. Lib. XXII. Cap. 25. p. 234. 235.

(17) *Peculiaris quædam apud eos consuetudo est, & admirabilis. Nam licet puritatis & elegantiæ in victu studiosi existant; unum tamen quiddam sordidum, & spurtitiæ non mediocris plenum ab eis committitur: urinâ enim totum corpus perluunt, adeóque dentes etiam fricant, quæ corporis illis ratio curandi non frivola habetur.* Diod. Sicul. Lib. V. 215. *Nunc Celtiber in Celtiberia terra, Quod quisque minxit, hoc solet sibi mane, Dentem atque russam defricare gingivam.* Catull. Epigr. 96.

(18) *Hispani urinâ lavantur, in cisternis inveteratâ, eâque tum ipsi, tum uxores eorum, dentes tergunt; quod & Cantabros, & eorum vicinos facere ajunt. Hoc & humi cubare, commune est Iberis cum Celtis.* Καὶ τῦτο δὲ, καὶ τὸ χαμευνεῖν κόινον ἐςὶ τοῖς Ἴβηρσι πρὸς τοὺς Κελτοὺς. Strabo Lib. III. p. 164. Les versions Latines ont supprimé mal à propos le καὶ τῦτο δὲ.

Gaules & de l'Eſpagne, juſques dans les choſes les plus petites & les plus extraordinaires.



CHAPITRE CINQUIEME.

Les peuples Celtes n'avoient anciennement point de demeure fixe.

I. J'Ai déja remarqué, que les anciens habitans de l'Europe ne bâtiſſoient ni villes, ni villages, & qu'ils n'avoient même point de demeure fixe. Au lieu que notre manière de vivre nous attache à nos champs, à nos vignes, à nos poſſeſſions; au lieu qu'on ruineroit un homme, ſi on vouloit l'arracher d'un endroit où il a pris racine; les Scythes, libres de tous ces liens, n'avoient aucune raiſon qui pût les déterminer à s'arrêter long tems dans une contrée, encore moins à s'y établir pour toute leur vie. Obligez de parcourir ſucceſſivement les campagnes, les forêts, les prairies, pour y faire ſubſiſter leur bêtail, ils trouvoient au contraire leur avantage à mener une vie ambulante, & à ne ſe point ſeparer des troupeaux dont ils tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance. Ainſi ils paſſoient (1) toute leur vie ſur des chariots cou-

(1) *Scythis nullæ urbes, nulla mœnia extructa. Domos ſecum ferunt ſinguli, pro domibus plauſtra habentes.* Herodot. IV. 46. *Nec domus illis, aut tectum, aut ſedes eſt, armenta & pecora ſemper paſcentibus, & per incultas ſolitudines errare ſolitis. Uxores liberoſque ſecum in plauſtris vehunt, quibus, coriis, imbrium hyemiſque cauſâ tectis, pro domibus utuntur.*

CHAP. V.

Ils demeuroient sur des chariots.

couverts, sur lesquels ils transportoient leurs femmes, leurs enfans, & leur bagage d'un pâturage à l'autre. S'ils bâtissoient quelques chetives cabanes dans les lieux où ils étoient campez, ils les abandonnoient au bout de quelques jours pour remonter sur leurs chariots, & pour passer dans d'autres contrées. Quelque grands que pûssent être ces chariots, une famille devoit y être fort à l'étroit, & y souffrir de grandes incommoditez. Une semblable demeure ne peut même convenir qu'à des bergers; au moins elle n'accommoderoit gueres ni des artisans, ni des gens d'étude. Aussi n'en voyoit-on pas plus parmi les Scythes, qu'on n'en trouve aujourd'hui chez les Sauvages. Les peuples Nomades avoient pourtant un avantage; c'est qu'ils changeoient

utuntur. Justin. II. 2. *Scythæ Nomades non sunt aratores, in plaustris degunt, vagantur incertis sedibus, neque urbes incolunt.* Arrian. Indic. p. 521. *Galactophagi,* (ce sont les Getes,) *Scythica gens, domos non habent, ut plerique alii Scytharum.* Nicol. Damasc. Ap. Stobæ: Serm. XXXVII. p. 118. *Mysi, Abii dicti, quod laribus careant, & in vehiculis degant.* Strabo VII. p. 296. *Scythis Europæis caritates, & habitacula, vilesque supellectiles plaustris impositæ sunt, corticibus tectis, & cum placuerit, sine obstaculo migrant, eadem carpenta quò libuerit convolventes.* Ammian. Marcel. Lib. XXII. Cap. 8. p. 317. *Utrique barbarorum istorum luxum odio habent; apertos testes proferunt, Rhenum* (scil. quem bibit,) *Germanus, currum Scytha.* Clem. Alex. Pædag. L. III. p. 267. *Quin & ab Hyrcanis, Titanius expulit antris, Cyris in arma viros, plaustrisque ad prælia cunctas Coraletæ traxêre manus, ibi sutilis illis, Et domus & crudo residens sub vellere conjunx, Et puer è primo torquens temone Catejas.* Valer. Flac. Argon. L. VI. vs. 79. *Scythæ, Quorum plaustra [vagas] ritè trahunt domos.* Horat. Carm. Lib. III. Od. 24. vs. 9.

geoient d'air fort ſouvent, & qu'ils alloient ordinairement établir leur quartier d'hyver (2) ſous un climat temperé, ou dans des contrées que leur ſituation mettoit à couvert des vents froids. D'ailleurs, comme tous les païs leur étoient égaux, parce que les troupeaux dont ils ſe nourriſſoient trouvoient par-tout de l'herbe à brouter, ils n'étoient pas obligez d'expoſer leur vie & leur liberté pour ſe maintenir dans la poſſeſſion d'un païs. Au contraire, toutes les fois qu'on venoit les attaquer avec des forces ſupérieures, ils avoient toûjours un moyen aſſuré pour ſe mettre à couvert. C'étoit de ſe retirer (3) dans des ſolitudes, où il n'étoit pas poſſible à une armée de les ſuivre, ſans courir riſque de périr totalement par le manque de vivres. C'eſt de cette manière que les (4) Getes firent échouer l'expédition de Da-

(2) *Scenæ Nomadum tectæ veſte ſtragulâ è lana confectâ, infixæ ſunt vehiculis, in quibus ii degunt. Circùm eas verſantur pecora, quorum lacte, caſeo & carnibus victum ſuppeditant. Sequuntur autem ipſi paſcua, ſubinde herboſa occupantes loca; hyeme in paludibus Mæotidi propinquis, æſtate etiam in campis.* Strabo L. VII. 308. *Scythæ, cùm frigus intolerandum eſt, ſupellectile in currus impoſitâ, in aliam regionem tranſeunt.* Schol. Ariſtophan. Avib. p. 290.

(3) *Quod maximum ab eis excogitatum id eſt, ut neque quiſquam qui ad eos ſe contulerit aufugere, neque ipſi capi poſſint, aut ne inveniri quidem, ſi nolint, atque deprehendi. Siquidem nullæ ſunt eis urbes, nulla mœnia extructa, domos ſecum ferunt ſinguli.* Herodot. IV. 46.

(4) Herodot. IV. 120. *Galactophagi non facilè bello ſuperantur, quòd commeatus ubique ipſis præſtò ſit. Illi Darium domum remeare coegerunt.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæ Sermo. XXXVII. p. 118.

CHAP. V. Darius Hystaspe, qui vint les attaquer à la tête d'une armée de sept-cens mille hommes. Quoi qu'il en soit, il est certain que tous les peuples (5) Scythes, tant (6) Celtes que (7) Sarmates, n'avoient dans le commencement point d'autre demeure que leurs chariots. C'est de-là qu'ils avoient reçû le nom

(5) *Pro domo plaustris utuntur Scythæ & Sarmatæ.* Strabo VII. 295. *Agathyrsi & Sauromatæ, quia pro sedibus plaustra habent, Hamaxobii dicti.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 37. Quoi qu'en ayent dit les Historiens & les Géographes, qui placent les Agathyrses, les uns le long de la Mer Baltique, Ptol. L. III. Cap. 5. p. 82. les autres autour du Palus Méotide ou en Moscovie, Amm. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 314. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. Bruzen de la Martiniere, Diction. Geogr. T. I. 138. Il est constant que les Agathyrses étoient des Thraces, ou des Getes, établis autour d'un fleuve qui se jette dans le Danube. *Ex Agathyrsis fluens Maris Istro miscetur.* Herodot. IV. 49. *Agathyrsi, sic Græci Thracas nominant.* Steph. de Urb. *Agathyrsi ad Thracum consuetudinem accedunt.* Herodot. IV. 104. *Agathyrsi gens intra Hæmum.* Suidas T. I. p. 20. Valerius Flaccus L. II. vs. 160. dit, que les Thraces demeuroient sur des chariots.... & *plaustro derepta nurus.*

(6) Voyez la Note précedente & la Note (1) de la page 259. & les Notes suivantes.

(7) J'ai dit dans le Livre précedent, que les Sarmates étoient toûjours à cheval; mais ils mettoient les femmes & les enfans sur des chariots. *Sarmatæ in plaustro equoque vivunt.* Tacit. Germ. XLVI. *Hunni ædificiis nullis unquam tecti, sed hæc velut ab usu communi discreta sepulcra declinant; nec enim apud eos vel arundine fastigatum reperiri tugurium potest..... Semper fugientium similes, cum carpentis in quibus habitant, ubi conjuges tetra illis vestimenta contexunt, & cœunt cum maritis, & pariunt, & adusque pubertatem nutriunt pueros.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. & 617.

nom (8) d'*Hamaxobii*, que les Grecs leur donnent ordinairement. CHAP. V.

Les Gaulois (9) ne différoient point anciennement à cet égard des autres Celtes. Ce ne fut qu'après la fondation de la (10) Colonie de Marseille qu'ils commencerent à cultiver les terres, & à bâtir des villes pour s'y établir. La plupart (11) des Germains étoient encore Nomades du tems des premiers Empereurs. On en trouve même dans le (12) quatrième Sié-

(8) Ἀμαξοβίοι, Ἀμαξοβῖται, Gens qui demeurent sur des chariots. *Scythæ Hamaxobii*. Steph. de Urb. 235. 236. Voyez ci-dessus Note (5).

(9) Je ne dis rien des anciens habitans de l'Espagne, parce que les monumens manquent. Ce qu'on rapporte des Rois Habis & Gerion, du tems desquels ces peuples étoient encore Nomades, est fabuleux. Justin. XLIV. 4. Il y a apparence que ce furent les Phéniciens & les Carthaginois qui tirerent ces peuples de la barbarie.

(10) Voyez le passage de Justin. ci-dessus p. 211. Note (8).

(11) Voyez le passage de Strabon à la Note (13) de la page suivante. *Germanis circa Istrum nulla domicilia, nullæ sedes, nisi quas lassitudo in diem posuit.* Senec. de Provid. Cap. IV. p. 386. *Quid induratius Germanis ad omnem patientiam, ut quibus, magnâ ex parte, non tegumenta corporum provisa sunt, non suffugia adversùs perpetuum cœli rigorem.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 2. p. 399.

(12) *Alani plaustris supersidentes, quæ operimentis curvatis corticum, per solitudines conferunt, sine fine distentas. Cùmque ad graminea venerint, in orbiculatam figuram locatis sarracis, ferino ritu vescuntur, absumptisque pabulis, velut carpentis civitates impositas vehunt, ... & habitacula sunt hæc illis perpetua.... Omnis ætas & sexus imbellis, circà vehicula ipsa versatur.* Amm. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620.

CHAP. V. Siécle, qui n'avoient encore point de demeure fixe. Il ne faut donc pas être surpris des fréquentes migrations des Nations Celtiques, que l'on voit inonder quelquefois un païs comme des essains d'abeilles. Des peuples (13) que rien n'attachoit à une contrée, & qui avoient toûjours des voitures prêtes pour se transporter avec leurs familles d'un païs à l'autre; des Nomades, qui sans se charger d'aucunes provisions, n'avoient pas à craindre que les vivres leur manquassent en aucun endroit, ont pu passer très-facilement d'Asie (14) en Europe, & s'avancer en très-peu de tems jusqu'aux extrêmitez de l'Espagne; au lieu que de semblables migrations sont presque impossibles à un peuple qui est fixé & ancré depuis long-tems dans un païs. Aussi est-il constant que les Cimbres, les Teutons, les Sueves, les Vandales, les Goths, les Alains, & tous ces autres

(13) *Commune est omnibus qui in istis partibus degunt, ut facilè solum mutent, propter tenuem victum, & quòd neque colunt agros, neque fructus recondunt, sed in casis habitant, structurâ in unum diem constantibus. Cibus eis à pecore plurimus, ut & Nomadibus, quorum etiam imitatione, rebus suis in currus impositis, facilè cum pecore abeunt quò visum fuerit.* Strabo de Suevis Lib. VII. p. 291. *Scythæ Massagetæ admodum inopes, nec urbes habent, neque certas sedes figunt, neque metu perdendi res maximè charas occupantur; propterea non difficulter ad alia atque alia bella inducuntur.* Arrian. Expedit. Alex. L. IV. p. 278.

(14) Assurement Tacite n'y avoit pas bien pensé, lorsqu'il disoit que les Germains sont *Indigetes*, parce qu'il est difficile de comprendre, qu'aucun peuple ait pu se transporter par terre d'Asie en Europe. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 13. p. 129.

tres peuples, qui en divers tems vinrent se jetter sur les Provinces de l'Empire, étoient encore Nomades (15) lorsqu'ils entreprirent ces expéditions. Il y a toute apparence, que les Gaulois l'étoient aussi, lorsqu'ils envahirent cette partie de l'Italie qui portoit parmi les Romains le nom de *Gallia Togata.* Strabon l'insinuë dans un passage (16) que je cite en marge; & la chose est presque indubitable, s'il est vrai, comme Tite Live (17) l'assure, qu'ils passerent en Italie sous le regne de Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire, dans le tems même où la Colonie de Marseille fut fondée. De cette remarque il en resulte une autre. C'est que les Géographes se donnent assurement une peine inutile, en voulant déterminer au juste l'ancienne demeure des Sueves, des Vandales, des Alains, & des autres Nations qui menoient une vie ambulante, sans se fixer dans aucun païs. On peut dire, par exemple, que les Vandales étoient autour de l'Elbe du tems de Dion Cassius, (18) qui fait descendre ce fleuve des montagnes de la Vandalie. On peut marquer les vastes contrées au milieu desquelles ils avoient accoûtumé de se promener; les fleuves, les montagnes où ils étoient obli-

gez

(15) On verra dans la suite de ce Chapitre, en quel sens ils étoient encore Nomades, quoiqu'ils s'appliquassent déja à l'Agriculture.

(16) *Gallis faciliùs migrationes acciderunt, cum gregatim ac omnibus copiis ferrentur, imò potiùs cum omni familiâ migrarent.* Strabo IV. 196.

(17) Tit. Livius L. V. 34.

(18) Ci-dessus p. 251. Note (43).

gez de borner leurs courses. Mais il faut en demeurer-là, & se souvenir que c'est tomber en contradiction, d'assigner des villes & une demeure fixe, (19) à des peuples dont le nom même avertit qu'ils n'en avoient point.

Lors même que ces peuples eurent commencé de s'appliquer à l'Agriculture, ils ne renoncerent pas d'abord à la vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez.

II. Les peuples Celtes ne penserent donc point à bâtir des maisons, aussi long-tems qu'ils n'eurent d'autre occupation que de paître leurs troupeaux. Les choses dûrent naturellement changer de face, lorsque ces peuples commencerent de s'appliquer à l'Agriculture. Il est vrai que dans le commencement ils ne jugerent pas à propos de s'approprier les terres qu'ils cultivoient, ni même de s'arrêter dans une contrée au-delà d'un an. Jules-César l'a remarqué en parlant des Sueves. (20) *Ils ne séparent point leurs champs. Personne n'en possede en propre. Il n'est même pas permis de demeurer plus d'un an dans une contrée pour la cultiver.* Il dit la même chose de tous les peuples Germains en général. (21) *Ce n'est pas la coûtume des Germains, de posseder des terres en propre. Chaque année les Magistrats en assignent aux peuples & aux familles qui vivent ensemble, autant & en tel lieu qu'ils le jugent à propos. L'année suivante ils les obligent à changer de demeure, & à passer*

Tous les ans ils changeoient de demeure, & cu'ti-

(19) Ci-dessus Livre I. Chap. 14. p. 141.

(20) *Privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere in uno loco, incolendi causâ licet.* Cæsar IV. 1.

(21) *Neque quisquam agri modum certum, aut fines proprios habet. Sed Magistratus ac Principes, in annos singulos, gentibus, cognationibusque hominum qui unà coïerunt, quantùm eis & quo loco visum est, attribuunt agri; atque anno post aliò transire cogunt.* Idem VI. 22.

passer dans d'autres lieux. Le même usage subsistoit encore parmi les Germains, près de 150 ans après, c'est-à-dire du tems de Tacite. (22) *Les Germains*, dit cet Historien, *occupent successivement des terres plus ou moins étendues, à proportion du nombre de ceux qui doivent les cultiver. Après que le Canton entier a pris possession d'une contrée, on la partage entre les particuliers, selon leur condition. L'étenduë des campagnes & des terres labourables, fait qu'on n'a gueres de difficulté sur le partage. Tous les ans ils cultivent de nouvelles terres, & ne laissent pas d'en avoir encore de reste.* Cette coûtume n'étoit pas particuliere aux peuples de l'Allemagne. Horace l'attribuë aux Getes,

CHAP. V.

voient de nouvelles terres.

- - - - (23) *Et rigidi Getâ,*
Immetata quibus jugera, liberas
Fruges, & Cererem ferunt,
Nec cultura placet longior annuâ.

On voit dans Diodore de Sicile, (24) *que les Vaccéens*, qui étoient un peuple de l'Espagne, *conservoient encore de son tems la coûtume*

(22) *Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi, camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, & superest ager &c.* Tacit. Germ. Cap. 26.

(23) Horatius Carm. L. III. Od. 24.

(24) *Vaccæi quotannis regionem dividentes, eam colunt, & fructus communes faciunt, suam cuique partem tribuentes. Agricolas, qui aliquid frumenti intervertunt, morte plectunt.* Diodor. Sicul. V. 215. Les Mosyniens, qui étoient un peuple Scythe établi dans l'Asie mineure, pratiquoient la même chose. *Proveniens ipsis frumentum æqualiter distribuunt.* Nicol. Damasc. ap. Stobæ. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP. V. *tume de partager leurs terres tous les ans ; & qu'ils en rassembloient le provenu dans des greniers publics, où l'on distribuoit ensuite aux particuliers, la quantité de grain dont ils avoient besoin pour l'entretien de leurs familles.* Enfin Strabon remarque, (25) *que les Dalmates procedoient tous les huit ans à un nouveau partage de leurs terres.* La chose est d'autant plus remarquable, que les peuples de l'Illyrie portoient déja depuis plusieurs années le joug des Romains. Il paroît par ces passages, que lors même que les peuples Celtes eurent commencé de connoître les avantages qu'ils pouvoient tirer de l'Agriculture, il falut encore du tems pour leur faire quitter cette vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez. Les raisons que les Germains alleguoient pour justifier à cet égard leur manière de vivre, paroissent assez specieuses. Jules-César les expose au long. Ils disoient : (26) „ Que s'ils se fixoient „ dans une contrée, à l'exemple des autres „ peuples, il seroit à craindre que la passion qu'ils avoient pour les armes, ne se „ changeât bientôt en passion pour l'Agriculture : Que comme chacun chercheroit à se „ loger d'une manière commode, propre à „ le

(25) *Proprium hoc habent Dalmatæ, quod singulis octenniis agros denuò dividunt.* Strabo VII. 315.

(26) *Ejus rei multas afferunt causas, ne assiduâ consuetudine capti, studium belli gerendi agriculturâ commutent, ne latos fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus expellant, ne accuratiùs ad frigora atque æstus vitandos ædificent, ne qua oriatur pecuniæ cupiditas ; qua ex re factiones dissensionesque nascuntur, ut animi æquitate plebem contineant, cùm suas quisque opes cum potentissimis æquari videat.* Cæsar VI. 22.

„ le garantir du chaud & du froid, on ver- CHAP. V.
„ roit ces peuples belliqueux s'amollir, & per-
„ dre insensiblement toute leur vigueur. Ils
„ ajoutoient, que s'ils possedoient des terres
„ en propre, chacun chercheroit infailliblement
„ ment d'étendre ses bornes, & que les Grands
„ ne manqueroient pas de déposseder les pe-
„ tits; que de cette manière on ouvriroit la
„ porte à l'amour des richesses, & par-là
„ aux factions & aux dissensions; au lieu que
„ le menu peuple est plus facilement entre-
„ tenu dans la dépendance, quand il voit
„ qu'il égale les plus puissans en biens & en
„ richesses". Ces raisons n'étoient dans le fond que des prétextes. Il est bon à la vérité, que l'homme s'accoûtume à supporter également le chaud & le froid. Mais il est encore plus utile & plus necessaire qu'il s'accoûtume au travail, & qu'il renonce à une certaine humeur féroce & brutale, qui le pousse, non à défendre ses biens & sa vie contre un injuste aggresseur, mais à attaquer des gens dont il n'a aucun sujet de se plaindre, ou à envahir des biens sur lesquels il n'a aucun droit. C'est certainement une étrange délicatesse, que de ne vouloir posseder aucun bien en propre, de peur de donner lieu à des factions & à des dissensions, pendant qu'on ravit & qu'on pille tous les jours les biens d'autrui. Je ne vois pas aussi, que l'Agriculture soit incompatible avec la profession des armes, à moins qu'on ne regarde le Soldat, comme un homme que le métier qu'il exerce appelle à piller, & à se nourrir du travail d'autrui, au lieu que le Laboureur est obligé de vivre du travail de ses propres mains. Il est fâcheux de

CHAP. V.

le dire : Mais la chose est pourtant constante. Les peuples Celtes annoblissoient la paresse & le brigandage. Ils méprisoient l'Agriculture, parce qu'ils aimoient beaucoup mieux vivre de pillage que du travail de leurs mains. Ils ne vouloient se fixer en aucun endroit, pour être toûjours en état de piller, tantôt un païs & tantôt l'autre. Ils comprenoient d'ailleurs fort bien, que d'abord qu'ils se seroient établis dans un païs, & qu'ils auroient des champs, des maisons, des granges, il faudroit renoncer aux courses continuelles qu'ils faisoient sur leurs voisins, ou s'attendre à être pillez & ravagez à leur tour.

Aussi long-tems qu'ils n'eurent point de demeure fixe, ils cachoient leur moisson dans des cavernes soûterreines.

Quoi qu'il en soit, d'abord que ces peuples commencerent à cultiver des terres, il falut se résoudre à attendre la recolte, & s'arrêter dans une contrée, au moins l'espace d'un an. Ce fut alors que quelques-uns de ces peuples bâtirent des maisons, ou plutôt des cabanes, pour s'y cantonner durant l'hyver. Mais le plus grand nombre s'ouvrirent des cavernes soûterreines pour y (27) serrer leur moisson.

Outre

(27) *Britanni spicas in horreis subterraneis reponunt.* Diod. Sic. Lib. V. p. 209. *Sabinus, cum ruri* (in Gallia) *haberet sub terra effossas cameras, ubi bona recondi poterant, in specus istas subterraneas descendit.* Plutarch. Amator. T. II. p. 770. Xiphilin. Lib. LXVI. p. 752. *Quidam granaria habent, sub terris speluncas, quas vocant* Siros, *ut in Cappadocia ac Thracia. Alii, ut in Hispania citeriore, puteos.* Varro Re. Rust. Lib. I. Cap. 57. p. 357. *Sub terra habent frumentum, in iis quos vocant* Siris. Idem. Lib. I. Cap. 63. p. 359. *Germani solent & subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hyemi, & receptaculum frugibus.* Tacit. Germ. Cap. XVI. *Utilissimè frumenta servantur in scrobibus, quos* Siros *vocant, ut in Cappadocia & in Thracia, in Hispania & Africa,*

Outre que le (28) grain se conservoit parfaitement dans ces caves pendant plusieurs années, ils y trouvoient eux-mêmes une (29) retraite contre les rigueurs de l'hyver, & contre les incursions subites de l'ennemi. Quand ils quittoient une contrée, (30) ils couvroient si bien ces caves, de terre & de gazon, qu'il n'étoit pas possible à un ennemi de les découvrir. Tous les peuples Scythes

CHAP. V.

Africa, ante omnia ut sicco solo fiant curant; mox ut palea substernatur. Plin. L. XVIII. Cap. 30. p. 533. *Spelunca* Cire *dicta in Thracia.* Dio. Cas. Lib. LI. p. 463.

(28) *Possunt etiam defossa frumenta servari, sicut transmarinis quibusdam Provinciis, ubi puteorum in modum, quos apellant* Siros, *exhausta humus, editos à se fructus recipit.* Columella R. Rust. Lib. I. Cap. 6. p. 174. *Varro autor est, sic conditum triticum durare annis quinquaginta, milium verò centum.* Plin. ubi sup.

(29) C'est ce que marque le nom de Troglodytes, que les Grecs donnoient aux peuples, qui au lieu de bâtir des maisons, se retiroient dans des cavernes. *Scythæ interius habitantes, specus incolunt.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Peucem insulam circumcolunt Troglodytæ.* Amm. Marcel. Lib. XXII. Cap. 8. p. 317. *Germani frigorem hyemis ejusmodi locis molliunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Per subterranea occulta, fossasque multifidas, multi Germani latebant.* Amm. Marcel. XVII. 1. p. 156. *Dardani subter sterquiliniis, effossas speluncas inhabitabant.* Strabo VII. 316. *Ob sæva hyemis, Sarmatæ admodum assiduè, demersis in humum sedibus, specus aut suffossa habitant.* Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40.

(30) *Si quando hostis advenit, aperta populatur; abdita autem & defossa ignorantur, aut eo ipso fallunt, quod quærenda sunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Magno usui Getis in Thraciâ fuerunt, sequendarum auri venarum periti ... conditoria frugum occulta, & latebras hominum, & receptacula secretiora monstrando.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 6. p. 630.

M 4

CHAP. V.

thes avoient autrefois de ces cavernes, tant en (31) Asie qu'en Europe; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles portoient par-tout le même nom. On les appelloit *Sir*, *Cir*, comme on peut le voir dans les différentes notes qui se trouvent au bas de cette page & sur les précedentes. J'ai déja averti dans le Livre précedent (32), que le mot de *Sir*, *Schir*, *Scheuer*, signifie en Allemand une grange.

Lorsque les peuples Celtes prirent le parti de

III. A la fin, lorsque les peuples Celtes eurent pris le parti de se fixer pour toûjours dans un païs, ce qu'ils firent les uns plutôt, les autres plus tard, ils commencerent aussi à bâtir des maisons solides, & à [illegible] se

(31) On voit dans les notes précedentes, que les peuples de l'Europe avoient tous de ces cavernes, où ils serroient leur moisson. Voici quelques passages qui regardent les Scythes établis en Asie. *Syassus vicus Phrygiæ. In hoc vico ajunt Cimmerios, in* Siris *reconditas invenisse myriades tritici, indéque eos longo tempore sustentatos.* Steph. de Urb. p. 683. Vitruve décrit ces cavernes, qui de son tems servoient encore de granges aux Phrygiens. Lib. II. Cap. I. p. 19. Quinte-Curce, parlant d'un peuple qui demeuroit au-delà du mont Caucase, dans le voisinage des Bactriens, dit: Sirrhos *vocant barbari, quos ita solerter abscondunt, ut nisi qui defoderunt, invenire non possint.* Curtius L. VII. Cap. 4. p. 304. *Mardi specus in montibus fodiunt, in quos se, ac conjuges, & liberos condunt.* Idem. Lib. V. Cap. 6. p. 203. Theophylacte Simocatte, Liv. II. Ch. 7. p. 39. dit, que dans l'Arsanene les Perses avoient des habitations soûterreines, que l'on découvroit en frappant sur la terre. Voyez ce que Valerius Flaccus dit des Hyrcans, ci-dessus p. 260. dans la Note. Les Cosaques & les Circasses qui demeurent le long du Pont-Euxin, ont encore aujourd'hui de ces cavernes, qu'ils appellent *Amber.* Stralenberg. pag. 311.

(32) Voyez ci-dessus Livre I. p. 175.

se loger d'une manière plus commode qu'ils ne l'étoient sur des chariots, dans des cabanes, ou dans des cavernes. Il faut seulement faire ici deux refléxions.

CHAP. V.

se fixer dans un païs, & de se loger dans des maisons, ils ne bâtirent cependant ni Ville ni Village.

La première, qui ne m'arrêtera qu'un moment, c'est que du tems de (33) Vitruve les Espagnols & les Gaulois bâtissoient encore leurs maisons de charpente & de terre grasse, & les couvroient de roseaux. Strabon (34) dit à peu près la même chose des Gaulois. Herodien (35) remarque, que les Germains n'avoient

(33) *Alii luteas glebas arefacientes, struebant parietes, materiâ eos jugamentantes, vitandoque imbres & aestus, tegebant arundinibus & fronde; postea, quoniam per hybernas tempestates, tecta non poterant imbres sustinere, fastigia facientes luto inducto, proclinatis tectis, stillicidia deducebant. Haec autem ex iis, quae suprà scriptae sunt originibus instituta esse, possumus sic animadvertere, quod ad hunc diem, nationibus exteris, ex his rebus aedificia constituuntur, ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania scandulis robustis, aut stramentis.* Vitruv. Lib. II. Cap. I. p. 19.

(34) *Galli domos ex asseribus & stramentis habent, magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* Strabo IV. p. 197.

(35) *Sunt autem urbes & aedificia apud illos maximè incendiis obnoxia. Lapide enim & lateribus deficiuntur. Densas habent sylvas, quarum ligna coagmentantes & adaptantes, quaedam quasi tabernacula aedificant.* Herodian. L. VII. p. 523. *Ne caementorum quidem apud illos, aut tegularum usus. Materiâ ad omnia utuntur informi, & citrà speciem aut delectationem.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Tegulo arundinum domus suas Septentrionales populi operiunt, durantque aevis tecta alta.* Plin. XVI. 36. p. 279. Dion Cassius Lib. XXXIX. p. 111. dit, que du tems de Jules-César, les Morins & les Menapiens n'avoient point de villes, mais qu'ils demeuroient dans des huttes, ἐν καλύβαις.

voient de ſon tems, ni pierres, ni briques; mais de vaſtes forêts, qui leur fourniſſoient une grande abondance de bois, qu'ils charpentoient & qu'ils enchaſſoient pour en faire des maiſons, qui n'étoient, à proprement parler, que des cabanes fort expoſées au feu. Vitruve étoit contemporain de Jules-Céſar & d'Auguſte. Strabon écrivoit ſous l'Empire de Tibere. Herodien a conduit ſon Hiſtoire juſqu'à celui de Gordien le Jeune. Je fais cette remarque, pour déſabuſer ceux qui ont du penchant à attribuer aux anciens Gaulois quelques vieux édifices que l'on voit dans les Gaules, & qui ſont conſtamment des Romains. La bévuë eſt encore plus grande, ſi l'on prétend que ces édifices étoient des Temples conſacrez à quelque Divinité, parce qu'il eſt conſtant, que les Gaulois n'ont point eu de Temples avant l'invaſion des mêmes Romains.

Chaque particulier occupoit un certain terrein, & bâtiſſoit au milieu de ſa poſſeſſion.

Je ſerai obligé de propoſer ma ſeconde refléxion avec un peu plus d'étendue, parce qu'elle eſt eſſentielle pour donner une juſte idée du Gouvernement & de l'ancienne manière de vivre des Celtes. Ces peuples ne bâtiſſoient point des Villes, ni même des Villages, dont les maiſons fuſſent contiguës. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains. (36) *Chacun s'établiſſoit le long d'un ruiſſeau, dans*

(36) *Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt. Ne pati quidem inter ſe junctas ſedes. Colunt diſcreti ac diverſi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in noſtrum morem, connexis & cohærentibus ædificiis. Suam quiſque domum ſpatio circumdat, ſive adverſùs caſus ignis remedium, ſive inſcitia ædificandi.* Tacit. Germ. Cap. XVI.

C'eſt

dans une campagne, ou dans une forêt, selon qu'il le trouvoit bon, & se logeoit avec sa famille au milieu de sa possession. C'est l'origine des Cantons, dont j'ai déja dit un mot (37) dans le Livre précedent. On donnoit le nom de Canton à un district occupé par un certain nombre de familles, qui avoit ses Magistrats & sa Jurisdiction particuliere. Tous les (38) peuples de l'Europe étoient anciennement partagez en Cantons, & dispersez dans les campagnes, de la manière que je viens de le dire. (39) Les Espagnols,

CHAP. V.

C'est l'origine de ce qu'on appelloit un Canton.

Tous les peuples de l'Europe étoient anciennement par-

C'est peut-être ce qui a fait dire, que les Hyperboréens n'avoient point d'autre demeure que les forêts & les bois. *Sylvas lucosque habitant.* Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 5. p. 77. *Domus iis nemora lucique.* Plin. Lib. IV. Cap. 12. p. 471. Solin. Cap. XXVI. p. 239. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. I. p. 7.

(37) *Pagus*, en Allemand *Gaw*, *Aw*, Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 14. p. 138. Chap. 15. p. 167. 168. 169.

(38) Ce que je dis ici, doit s'entendre proprement des peuples qui avoient une demeure fixe. Cependant les Nomades étoient aussi partagez en Cantons. Jules-César dit par exemple, que Cent Cantons des Sueves s'étoient avancez jusques sur le bord du Rhin. *Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse.* Cæsar I. 37. *Alani, licet dirempti spatiis longis, per pagos vagantur immensos.* Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619. Parmi les Nomades, un Canton étoit composé d'un certain nombre de familles qui campoient toûjours ensemble, & qui obéïssoient à un même chef.

(39) *Plerique Hispanorum vicos habitant.* Strabo III. 163. *Celtiberi vicatim habitant.* κωμηδόν. Strabo III. 151. Strabon remarque ailleurs, que l'Espagne étoit partagée en beaucoup de petits Etats; ce qui fut cause que les Carthaginois, & ensuite les Romains, s'en emparerent facilement,

CHAP. V.

tagez en Cantons.

gnols, (40) les Gaulois, (41) les Germains, (42) les Thraces, (43) les Illyriens; les anciens habitans de (44) l'Italie, de la

parce qu'ils subjuguerent un peuple après l'autre. Strabo III. 158.

(40) *Omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est.* Cæsar I. 12. *Allobroges vulgò per pagos habitant.* Strabo IV. 186. *Galli* (in Italia) *vicos habitabant sine muris.* Polyb. II. 106. *Insubres per pagos habitabant universi.* Strabo V. 213. *Ligures per pagos dissipati vivunt.* Strabo V. 218. *Oromansaci juncti pago qui Gessoriacum vocatur.* Plin. L. IV. Cap. 17. p. 483. Quand Appien dit de Bello Civili L. II. p. 848. que Jules-César soûmit 400 Nations des Gaules, il y a toute apparence qu'il faut entendre par ces Nations des Cantons, ou tout au plus des peuples composez d'un petit nombre de Cantons. Il faut entendre de la même manière ce qui est dit des Boïens d'Italie, qu'ils étoient partagez en 112 Tribus. Plin. III. Cap. 15. p. 367.

(41) *Germanorum principes jura per pagos vicosque reddunt.* Tacit. Germ. Cap. 12. *Suevi centum pagos habere dicuntur.* Cæsar IV. 1. *Semnones centum pagis habitantur.* Tacit Germ. Cap. 39. *In Scandinavia Hillevionum gens, quingentos incolit pagos.* Plin. IV. 13. p. 476. *Pagi & vici Cattorum.* Tacit. Ann. I. 56. *Barbarici pagi Alamannorum.* Amm. Marcel. L. XIV. Cap. 10. p. 50. *Leutienses pagi Alemannici.* Idem L. XV. Cap. 4. p. 72. *Vindelici & Rhæti omnes in multas civitates divisi.* Plin. L. III. Cap. 20. p. 376. *Pannonii nullas urbes habent, agros duntaxat & villas per cognationes possident.* Appian. Illyr. p. 1205.

(42) *Thracia in Strategias quinquaginta divisa.* Plin. Lib. IV. Cap. 11. init.

(43) *Quàque per Illyricum Taulantius incola litus, Exiguos habitat, non ullo nomine muros.* Silius Ital. L. XV. vs. 294.

(44) *Aborigines in montibus, sine mœnibus vicatim & passim habitabant.* Dionys. Halic. Lib. I. p. 7. *Cùm Roma conderetur, Æqui, Volsci, Hernici, Aborigines,*

la (45) Sicile & de la (46) Grece. La plûpart de ces Cantons (47) étoient dans le commencement des Etats ſéparez & indépen-

CHAP. V.

origines, Rutuli, liberè per pagos habitabant, nulli communi ſubjacentes genti. Strabo V. 229. *Veſtini, Marſi, Peligni, Marrucini, Ferentani, Samnites, per vicos habitabant.* Strabo V. 241. *Samnites in montibus vicatim habitabant.* Livius IX. 13.

(45) *Sicani olim vicatim habitabant, urbeculas* (caſtella) *in collibus, ut quiſque naturâ munitiſſimus erat, propter latronum incurſus, exſtruentes. Non enim ſub unum regis imperium redacti erant, ſed unumquodque oppidum ſuum habebat principem.* Diod. Sic. Lib. V. p. 201.

(46) *Ætoli in vicis nullo muro cinctis, & longo intervallo diſtantibus, habitabant.* Thucyd. L. III. Cap. 94. p. 202. *Iones, Achivorum vicini, vicatim habitabant.* Strabo VIII. 386. *Elæi per familias regiones inhabitabant.* Strabo VIII. 337. *Lacedæmon non coædificata, ſed antiquo Græciæ more, pagatim condita habitatur.* Thucyd. Lib. I. Cap. 10. p. 6. *Olim populi Græci multi & exigui erant, & ignobiles; tamen virtutem colebant, & unuſquiſque regem ſuum habebant.* Strabo VIII. 322. Thucydide dit, que du tems de Cecrops & de leurs anciens Rois, les Athéniens demeuroient à la campagne par Cantons, (c'eſt ce que ſignifie dans cet endroit **κατὰ πόλεις**) qui avoient chacun leur Magiſtrat particulier. Quand ils n'avoient rien à craindre de la part d'un ennemi, ils ne s'aſſembloient point auprès du Roi, qui regnoit à Athènes. Chacun ſe gouvernoit à ſa manière. Theſée changea cet ordre, abolit les Magiſtrats particuliers, obligeant les Athéniens à former tous un ſeul Conſeil, & à n'avoir déſormais qu'une ſeule aſſemblée. Thucyd. Lib. II. Cap. 15. p. 93. 94. *Theſeus Athenienſes in unum congregavit, antea diſſipatos & per vicos habitantes.* Scholion ad Ariſtophan. Nubes p. 25. Col. 2. *Athenienſes quondam pagatim habitantes.* Livius XXXI. 30.

(47) Voyez les notes précedentes.

CHAP. V. pendans. La néceſſité de ſe défendre contre des ennemis communs, les obligea enſuite à ſe réünir, & à former une ſorte de République, dont je repréſenterai la conſtitution, lorſque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit reçuë parmi les peuples Celtes.

Les peuples Celtes fuyoient le ſéjour des villes.

IV. A l'égard des Villes, il eſt conſtant que ces peuples en fuyoient le ſéjour avec une véritable averſion.

1. Ils prétendoient qu'elles ne pouvoient ſervir (48) qu'à enchaîner la liberté, & à affermir la ſervitude. C'eſt effectivement par le moyen des places fortes, & des garniſons qui y étoient entretenuës, que les ennemis qu'ils avoient en tête, arrêtoient leurs courſes & leurs pilleries, les mettoient eux-mêmes ſous le joug, ou les obligeoient au moins à abandonner les contrées où ils étoient établis. Au lieu de cela, les villes fortes ne leur étoient d'aucune utilité à eux-mêmes. Ne craignant point qu'on ruinât leurs campagnes, qu'ils abandonnoient volontairement auſſi-tôt qu'ils avoient fait leur recolte, comptant pour rien la perte d'une moiſſon, ne connoiſſant pas encore le prix de l'or & des autres biens que nous avons accoûtumé de mettre à couvert dans des fortereſſes, ils trouvoient mieux leur compte, quand ils étoient attaquez, (49) à ſe retirer dans des marais, & dans des contrées

(48) *Muros Coloniæ, munimenta ſervitii, detrahatis.* C'eſt ce que diſoient les Tenchteres aux habitans de Cologne. Tacit. Hiſt. IV. 64.

(49) C'eſt ce que firent les Menapiens, lorſque Jules-Céſar vint les attaquer. Cæſar III. 29. IV. 38. Les Sueves prirent le même parti. Idem IV. 19. VI. 29.

trées inaccessibles, où leur bêtail trouvoit de quoi subsister, pendant qu'il n'étoit pas possible à un ennemi de les y forcer. Il arrivoit aussi souvent, que les Princes qui se rendoient puissans au milieu d'une Nation, bâtissoient des villes & des châteaux, & y entretenoient des garnisons, pour sapper par ce moyen les fondemens de la liberté publique. C'est la raison pourquoi les Celtes se faisoient une Loi, de ne tenir jamais leurs assemblées dans une ville, où ils pouvoient être pris au trebuchet, mais toûjours en rase campagne. Cette coûtume a subsisté dans les Gaules, jusques dans le huitième siécle, & il n'y a pas long-tems qu'elle est abolie en Allemagne.

2. Les peuples Celtes étoient encore dans l'opinion, que les villes fortes ne pouvoient servir qu'à amollir le courage du Soldat. (50) *Il n'y a pas jusqu'aux bêtes féroces*, disoient les Tenchteres, *qui ne perdent leur force & leur courage quand on les tient enfermées.* Tous les Scythes en général soutenoient, qu'il y avoit infiniment plus de bravoure & de gloire à se battre contre un ennemi en platte campagne (51), qu'à l'attendre & à le gueter derriere une muraille. Les maximes du point d'honneur qu'ils ont transmises à leurs descendans, leur faisoient regarder les soldats qui alloient se renfermer dans une ville, à peu près comme on regarderoit aujourd'hui un homme, qui ayant reçû un défi, iroit se bat-

(50) *Etiam fera animalia, si clausa teneas, virtutis obliviscuntur.* Tacit. Histor. IV. 64.

(51) Les Lacedémoniens étoient dans la même idée. *Spartani urbem semper armis, non muris defenderant.* Justin. XIV. 5.

CHAP. V. battre, couvert d'une cuirasse, contre un homme qui seroit en chemise.

3. Comme ils étoient d'ailleurs dans le préjugé, que la guerre est un jugement de Dieu, où la Providence décide toûjours en faveur de la bonne cause, ils en concluoient, qu'un homme qui se couvre d'un rempart, étoit non seulement un poltron & un lâche, mais encore un impie, qui se défioit de la puissance de Dieu. Ces idées étoient certainement fausses. La Providence ne fait pas des miracles tous les jours, ni sans aucune nécessité. Elle favorise ordinairement dans les guerres, non pas ceux qui ont la meilleure cause, mais ceux qui s'y conduisent avec le plus de prudence & de bravoure. Des armées à peu près égales peuvent essayer leurs forces & leur courage en platte campagne. Mais des troupes fort inférieures en nombre, font assurement très-bien de se couvrir de murailles & de remparts; & ce seroit sans contredit une temérité, & une fausse délicatesse de leur part, que de hasarder une bataille où elles succomberoient infailliblement.

Au lieu d'en bâtir, ils ruinoient celles qui tomboient entre leurs mains.

V. On ne sera pas surpris, après ce que je viens de dire, que les Celtes, au lieu de bâtir des Villes, ruinassent au contraire toutes celles qui tomboient entre leurs mains. S'ils en laissoient quelquefois subsister les maisons, pour servir de retraite aux anciens habitans, ils ne manquoient jamais de les démanteler, & d'en abattre les fortifications. C'est ce que firent les Goths, les Vandales, les Alains, les Sueves, les Allemans, les Lombards, & tous les autres peuples qui envahirent en divers tems les Provin-

ces

ces de l'Empire Romain. Comme leur inclination & leur intérêt les portoient également à ne point quitter le séjour de la campagne, auquel ils étoient accoûtumez, & où chaque particulier vivoit dans une espece d'indépendance, (52) ils ruinoient les villes fortes, pour empêcher que les peuples qu'ils

(52) *Chrotarius* (Longobardorum Rex) *cum exercitu, Genavam maritimam, Albingaunum, Varicottim, Saunam, Ubitergium & Lunam, civitates in littore maris, de Imperio auferens vastat... muros civitatibus subscriptis, usque ad fundamenta destruens, vicos has civitates nominare præcepit.* Fredegarii Chronic. Cap. LXXI. p. 761. Julien l'Apostat, dans son Epître aux Athéniens, remarque, que lorsqu'il fut envoyé dans les Gaules, il trouva les Germains, qui demeuroient tranquillement autour des villes ruinées de la Celtique. Il dit que le nombre des villes dont les murailles étoient ruinées, montoit à 45. sans compter les tours & les châteaux. Epistol. ad Atheniens. p. 278. *Julianus audiens, Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Salisonem, Nemetas & Vangionas, & Mogontiacum civitates, barbaros possidentes, territoria earum habitare, nam ipsa oppida, ut circumdata retiis busta declinant.* Ammian. Marcel. Lib. XVI. Cap. 2. p. 112. Cluvier German. Antiq. p. 103. remarque, que la Noblesse d'Allemagne conserve encore la coûtume de demeurer à la campagne. On peut ajouter, que lorsque Henri l'Oiseleur & ses successeurs commencerent à bâtir des villes, la Noblesse fit difficulté de s'y établir. De-là la distinction de *Bourgeois* & de *Noble*. Un Bourgeois est un homme qui demeure *in Burgo*, c'est-à-dire dans une ville. Les habitans des villes passoient tous pour roturiers. Il y avoit même des contestations continuelles entre les villes & la Noblesse, parce qu'un esclave qui avoit demeuré un an & un jour dans une ville, étoit reputé libre, au lieu que la Noblesse prétendoit être toûjours en droit de revendiquer ses sujets, & de les faire rentrer dans la servitude.

CHAP. V. qu'ils avoient ſubjuguez, ou leurs propres chefs, ne s'y fortifiaſſent. C'eſt à ce trait de politique, plutôt qu'à la fureur du ſoldat, qu'il faut imputer la ruine de tant de belles villes que ces peuples renverſerent de fond en comble, en Eſpagne, dans les Gaules & en Italie. Cette politique, bonne ou fauſſe, leur coûta cher dans la ſuite. Toutes les fois qu'ils eurent en tête un ennemi puiſſant & victorieux, ils ſe virent à la merci du vainqueur. Ainſi (53) Procope remarque, que Genſeric, Roi des Vandales, ayant autrefois abattu les murs de toutes les villes d'Afrique, à la reſerve de ceux de Carthage, Béliſaire trouva le païs tout ouvert, lorſqu'il y fut envoyé par Juſtinien, à la tête d'une bonne armée. Ce Général ayant eu le bonheur de gagner la première bataille qu'il livra aux Vandales, & ceux-ci n'ayant aucune place forte où ils puſſent ſe retirer, furent ſoûmis dans une ſeule campagne.

Les Eſpagnols, les Gaulois

VI. Je dois cependant remarquer ici, que les Eſpagnols (54), les Gaulois & les Thra-

ces,

(53) Procop. Vandal. Lib. I. Cap. 5. p. 189.

(54) Les Carthaginois trouverent des Villes en Eſpagne, lorſqu'ils y paſſerent pour la première fois. Fragment. ex Libr. XXV. Diodor. Sicul. in Excerpt. Legat. Hoeſchelii p. 169. 170. Il paroît par les Commentaires de Jules-Céſar, qu'il y avoit de ſon tems pluſieurs Villes fortes dans les Gaules. Cet Auteur rapporte auſſi, que dans le tems de l'invaſion des Cimbres, les Gaulois ne ſe ſentant pas en état de reſiſter à ce redoutable ennemi, prirent le parti de ſe retirer dans les Villes fortes. Cæſar VII. 77. Cette invaſion arriva environ ſoixante ans avant les expéditions de Jules-Céſar dans les Gaules. A l'égard des Thraces, des Getes, des Illyriens, des Péoniens, il

eſt

ces, ont eu des Villes de fort bonne-heure, en comparaison des autres Celtes. On en voit bien la raison. D'abord que ces peuples se furent entierement fixez dans un païs, & qu'ils eurent appris des Nations policées, à partager les terres, à avoir chacun sa maison, ses champs, ses vignes, ils sentirent la nécessité qu'il y avoit de couvrir & de fermer leurs Etats par de bonnes forteresses. Les Espagnols bâtirent, selon les apparences, des villes fortes, pour arrêter les conquêtes des Phéniciens, des Phocéens & des Carthaginois, qui venoient souvent débarquer sur leurs côtes, & qui y avoient établi plusieurs Colonies. Les Gaulois prirent le même parti, pour resister d'un côté aux Romains, qui les presserent vivement, lorsqu'ils eurent une fois passé les Alpes; & de l'autre, à une foule de peuples Germains qui passoient tous les jours dans les Gaules. Les Thraces & les autres peuples barbares qui demeuroient dans leur voisinage, furent aussi obligez de con-

& les Thraces, ont eu des Villes de bonne heure, en comparaison des autres peuples Celtes.

est constant qu'ils ont eu quelques Villes, dès le tems de Philippe & d'Alexandre le Grand, Rois de Macedoine, comme nous le dirons en parlant des expéditions de ces Princes contre les peuples que je viens de nommer. Je ne parle pas au reste des Villes de la Grande-Bretagne, qui n'étoient que de grands abattis d'arbres, dont les habitans de cette Isle se couvroient en tems de guerre, contre les incursions subites d'un ennemi. *Oppidum Britanni vocant, cum sylvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quò incursionis hostium vitandæ causâ convenire consueverunt.* Cæsar V. 21. *Urbium loco Britannis sunt nemora. Arboribus enim dejectis, ubi amplum circulum sepierunt, ipsi casas ibidem sibi ponunt, ac pecori stabula condunt, non in longum tempus.* Strabo IV. 200.

CHAP. V. conſtruire des châteaux & des fortereſſes, pour empêcher que les Grecs, qui, depuis le tems de Darius Hyſtaſpe, avoient fait plusſieurs établiſſemens ſur les côtes du Pont-Euxin, ne penétraſſent plus avant dans le païs.

Changement remarquable arrivé dans les Gaules

VII. Il arriva au reſte un changement conſiderable dans les Gaules ſur la fin du quatrième Siécle, & au commencement du cinquième. La plûpart des villes des Gaules (55) perdirent alors leur ancien nom, & pri-

(55) Ainſi *Andomatunum Lingonum* fut appellée *Lingones* ou *Lingonum*, Langres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Agendicum Senonum*, Sens. Cæſar VI. 44. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 50. Amm. Marcel. L. XVI. Cap. 3. p. 113. *Atuatuca Tungrorum*, Tongres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Avaricum Biturigum*, Bourges. Cæſar VII. 13. Ptolem. Lib. II. Cap. 7. p. 50. *Auguſtomana* vel *Auguſtobana Tricaſium*, Troies. Ptolem. Lib. II. Cap. 8. p. 51. Amm. Marcell. Lib. XVI. Cap. 2. p. 111. *Auguſtoritum*, ou ſelon d'autres, *Limonum Pictonum*, Poitiers. Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. *Autricum Carnutum*, Chartres. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 51. *Bratuſpantium*, enſuite *Cæſaromagus Bellovacorum*, Beauvais. Cæſar II. 13. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. *Cæſarodunum Turonum*, Tours. Ptolem. II. Cap. 8. p. 51. *Condivincum Nannetum*, Nantes. Ptolem. ibid. *Condate Rhedonum*, Rennes. Ptolem. ibid. *Durocortorum Rhemorum*, Rheims. Cæſar VI. 44. Strabo IV. 194. Amm. Marcellin. ub. ſupr. *Divodurum Mediomatricum*, Mets. Tacit. Hiſt. I. 63. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. Amm. Marcell. XVII. 1. p. 155. *Dariorigum Venetorum*, Vannes. Ptolem. L. II. C. 8. p. 51. *Juliomagus Andicavorum*, Angers. Ibidem. *Juliobona Caletum*, Calais. ibid. *Ingena Abrincatum*, Avranches. Ibidem. *Jatinum Meldorum*, Meaux. ibid. *Lutetia*, vel *Lucotecia Pariſiorum*, Paris. Cæſar VI. 3. Strabo IV. 194. Ptolem. ub. ſupr. *Mediolanum Xantonum*, Xaintes. Pto-

prirent celui du peuple dans le territoire duquel elles étoient ſituées. Il me paroît très-vraiſemblable, que les continuelles incurſions des Francs, des Vandales, & de pluſieurs autres peuples barbares qui ravageoient les Gaules, obligerent alors les (56) *Citez*, c'eſt-à-dire les peuples, les hommes libres qui demeuroient chacun au milieu de ſa poſſeſſion, à ſe retirer dans les villes fermées. On ne laiſſa à la campagne que des eſclaves, pour faire valoir les terres. Je conjecture qu'avant ce tems-là, les villes des Gaules étoient, ou des fortereſſes qui ſervoient d'azile & de retraite en tems de guerre, ou des villages auprès deſquels ſe tenoit tous les ans l'Aſſemblée générale d'un Canton ou d'un peuple, ce qui obligeoit la Nobleſſe à y bâtir des maiſons où elle pût ſe loger commodément dans le tems des Etats. C'eſt ce que Strabon aſſure formellement de la ville de Vienne en Dauphiné. (57) *Les Allobroges occu-*

CHAP. V. — vers le IV. & V. Siécle.

Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. 50. *Noviodunum Sueſſionum*, Soiſſons. Cæſar II. 12. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Nemetocenna*, ou ſelon d'autres, *Origiacum Atrebatum*, Arras. Cæſar VIII. 47. Ptolem. ub. ſup. *Ratiaſtum Lemovicum*, Limoges. Ptolem. L. II. C. 7. p. 50. *Segodunum Rhutenorum*, Rhodes. ibid. *Samarobriva Ambianorum*, Amiens. Cæſar V. 24. Cicero Epiſt. ad Famil. L. VII. Ep. 11. & 16. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Veſuna Petrocoriorum*, Perigueux. Ptol. L. II. Cap. 7. p. 50.

(56) *Civitates*. C'eſt le nom que Jules-Céſar donne aux peuples des Gaules. *Civitas Æduorum*, c'eſt le peuple, la République, l'Etat des Eduens.

(57) *Allobroges vulgò per pagos habitant. Præſtantiores Viennam, quæ antea vicus erat, & ſimul Metropolis gentis dicebatur, urbem effecerunt.* Strabo IV. 186.

CHAP. V. *occupent leur païs par Cantons. La Noblesse a fait de Vienne, qui étoit autrefois un village, & en même tems la* (58) *Métropole de la Nation, une belle ville.* Il dit à peu près la même chose de Milan. (59) *Milan étoit autrefois la Métropole des Insubres, & un simple village. Elle est aujourd'hui une ville célèbre.*



CHAPITRE SIXIEME.

Manière dont les peuples Celtes étoient habillez.

JE parlerai dans ce Chapitre de la manière dont les peuples Celtes s'habilloient anciennement. Il seroit difficile de satisfaire le Lecteur sur cet article, si nos Peres avoient été sujets, autant que nous le sommes aujourd'hui, au caprice des modes. Mais ils donnoient dans une extrêmité toute opposée. Au lieu de chercher la nouveauté, ils étoient tellement attachez à leurs usages, qu'ils se faisoient un scrupule de toucher même aux coûtumes les plus indifférentes & les plus incommodes, quand elles étoient anciennes. Aussi longtems qu'ils ne se mêlerent point avec des peuples étrangers, ils étoient tous habillez de la même manière. On distinguoit les peuples Celtes des Sarmates, par la seule forme des

(58) La Métropole signifie ici le lieu où se tenoient les Etats, l'Assemblée générale d'un peuple.

(59) *Insubrum fuit metropolis Mediolanum, pagus olim, nam per pagos eâ tempestate habitabant universi; nunc urbs est præclara.* Strabo V. 213.

des habits qu'ils portoient, & que je vais représenter en peu de mots. J'espère que le Lecteur ne me saura point mauvais gré, que je l'arrête un moment à ces bagatelles, & que je profite de l'occasion qu'elles me fournissent, de faire ici différentes refléxions qui ne me paroissent pas indignes de sa curiosité.

Il est assez vraisemblable que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point l'usage des habits.

Je dois faire d'abord une remarque préliminaire. On entrevoit assez clairement, que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point l'usage des habits, ou qu'au moins les habits qu'ils portoient, laissoient la plus grande partie du corps découverte. La chose paroît à la vérité extraordinaire. D'un côté on a de la peine à comprendre, que la nudité ne fut ni honteuse, ni dangereuse parmi des peuples qui connoissoient, & qui respectoient la pudeur, la modestie, la chasteté, comme de grandes vertus. D'un autre côté, il est encore plus difficile de concevoir, que des peuples parfaitement nuds pussent résister au froid excessif qui regnoit autrefois dans toute la Celtique, comme je l'ai prouvé dans le Livre précedent (1). Cependant le fait n'en est pas moins certain, & il y a lieu d'être surpris que personne ne s'en soit encore apperçû. Je sais bien que je ne dois pas me prévaloir de plusieurs passages des Auteurs Grecs & Latins, qui disent que les (2) Gaulois, les Perses, & les autres Barbares, se battoient tout nuds, pour marquer qu'ils ne

(1) Ci-dessus Livre I. Chap. 12.

(2) *Gallorum nonnulli thoraces habent ferreos & hamatos. Alii iis quæ natura præbet, contenti, nudi pugnant.* Diodor. Sicul. L. V. p. 213.

CHAP. VI. ne portoient, ni cuirasse, ni casque, ni aucune de ces armes qui couvroient le corps comme un habit. Aulu-Gelle, par exemple, dit (3) que le Gaulois qui se battit en duel contre T. Manlius Torquatus, étoit nud, à la reserve d'un bouclier & de deux épées. Cela signifie, que l'épée, le bouclier & le poignard, étoient les seules armes du champion Gaulois. Car il paroît au reste par Tite Live, (4) qu'il portoit un habit bigarré. Ainsi Strabon remarque (5), que les Perses, après avoir subjugué les Medes, adopterent plusieurs coûtumes des vaincus; *Au lieu*, dit-il, *qu'auparavant ils étoient nuds & vêtus légerement, ils prirent des habits de femmes qui leur couvroient tout le corps.* Il veut dire que les Perses quitterent le Sague, (*Sagum*) des Scytho-Celtes, pour prendre cette longue robe, que les Medes portoient à la manière des Sarmates, dont ils étoient descendus. (6) Je conviens encore, qu'il ne faut pas tirer une preuve générale d'une coûtume particuliere, à ceux des Celtes qui vouloient se distinguer par leur bravoure. J'ai déja remarqué, qu'ils regardoient comme un poltron & un lâche, un soldat qui, au lieu de se battre contre son ennemi en platte campagne, prenoit le parti de l'attendre derriere un rempart ou une muraille. En consequence

(3) *Nudus præter scutum & gladios duos.* A. Gellius L. IX. Cap. 13. p. 259.

(4) *Versicolori veste.* Livius VII. 10.

(5) *Cùm antea nudi essent, & levissimo vestitu uterentur, muliebrem stolam, & vestem ad talos demissam sumserunt.* Strabo XI. p. 526.

(6) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 2. sur la fin.

quence de ce préjugé, ils étoient encore dans l'opinion, qu'il étoit de l'honneur d'un véritable guerrier, de courir à la bataille tout nud, armé ſeulement d'un bouclier pour ſe couvrir, & en même tems d'une épée & d'une lance pour attaquer. Perſonne ne pouvoit l'accuſer alors, d'avoir uſé d'aucun charme pour ſe rendre invulnerable. On les a vûs ſouvent ſe battre dans cet équipage contre des ennemis (7) qui étoient armez de pied en cap. Tant il eſt vrai que la valeur, quand elle n'eſt pas conduite par la raiſon, degénere en férocité & en fureur.

La plûpart des peuples Celtes traçoient ſur leur corps des

Laiſſant donc à part ces deux preuves, dont je puis fort bien me paſſer, je vais en produire d'autres, qui juſtifieront aſſez mon ſentiment. Il eſt conſtant que la plûpart des peuples Celtes, les (8) Eſpagnols, par exemple, les habitans de la Grande (9) Bretagne, les

(7) *Geſatarum tanta fuit vanitas, tanta confidentia, ut braccis ſagiſque abjectis, nudi cum ſolis armis, primos ordines occuparent; hac ratione quàm expeditiſſimos ſe fore rati, cum ſenticeta alicubi eſſent, quæ dependentibus laciniis, & vinculis adhærerent, & armorum uſum impedirent.* Polyb. Lib. II. p. 116. *Nonnulli Gallorum adeò mortem contemnunt, ut nudi & accincti periculum ſubeant.* Diod. Sic. L. V. p. 212. *Detegebat vulnera Gallorum, quod nudi pugnant, & ſunt fuſa & candida corpora, ut quæ nunquam niſi in pugna nudentur.* Livius XXXVIII. 21. *Galli ſuprà umbilicum nudi erant.* Livius L. XXII. 46.

(8) *Silurum in Britannia colorati vultus.... Iberos veteres trajeciſſe eaſque ſedes occupaſſe fidem faciunt.* Tacit. Agricol. Cap. II. *Notis corporis quæ inuſtæ parvulo fuerant, nepos agnitus.* de Habide Juſtin. XLIV. 4.

(9) *Omnes Britanni vitro ſe inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horribiliore ſunt in*

 pugna

CHAP. VI. les (10) Thraces, les (11) Illyriens,
figures de les

pugna aspectu. Cæsar V. 14. *Incertum ob decorem, an quid aliud, ultro corpora infecti.* Pomp. Mel. III. Cap. 6. p. 82. *Equidem & formæ gratiâ, ritûsque perpetui, in corporibus suis, aliquas exterarum gentium uti herbis quibusdam, adverto animum. Illinunt certe aliis aliæ faciem in populis Barbarorum fœminæ, maresque etiam apud Dacas & Sarmatas, corpora sua inscribunt. Simile plantagini glastum, quo Britannorum conjuges, nurusque, toto corpore oblitæ; quibusdam in sacris & nudæ incedunt, Æthyopum colorem imitantes.* Plin. H. N. L. XXII. Cap. 1. p. 177. *Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris variæ animalium effigies incorporantur, inscriptisque visceribus hominis, incremento pigmenti notæ crescunt. Nec quicquam magis patientiæ loco nationes feræ ducunt, quàm ut per memores cicatrices, plurimum fuci artus bibant.* Solin. Cap. XXXV. p. 254. *Barbara de pictis veni Bascauda Britannis.* Martialis L. XIV. Ep. 99. *Stigmata Britannum.* Tertull. de Vel. Virg. Cap. X. p. 199. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. . . . *Ferroque notatas, Perlegit exsangues Picto moriente figuras.* Claudian. de Bello Getic. vs. 435. *Inde Caledonio velata Britannia monstro, Ferro picta genas.* Idem de Laud. Stiliconis L. II. vs. 247. *Scotti propriâ linguâ nomen habent à picto corpore, eò quòd aculeis ferreis, cum atramento, variarum figurarum stigmate annotentur.* Isidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006.

(10) *Picti Agathyrsi.* Virgil. Æneid. IV. vs. 146. J'ai prouvé ci-dessus pag. 262. Note (5) que les Agathyrses étoient un peuple de Thrace. Valerius Flaccus, parlant des habitans de l'Isle de Lemnos, qui quitterent leurs femmes pour épouser des prisonnieres Thraces, dit *Picta manus, ustaque placet, sed barbara mento.* Argon. Lib. II. vs. 150. *Alexander Pheræus ad uxorem in cubiculum veniens, barbarum & eum quidem, ut scriptum est, compunctum notis Threjiciis, districto gladio jubebat anteire.* Cicero de Offic. Lib. II. Cap. 7.

(11) *Japodes notis compuncti sunt* (κατάστικτοι) *corpora, in morem reliquorum Illyriorum & Thracum.*

les (12) Daces, & (13) plusieurs autres, avoient la coûtume de tracer sur leur corps, des figures de toute sorte d'animaux. On dessinoit la figure par une infinité de petits points, que l'on gravoit dans la chair avec une aiguille, ou un fer bien pointu. Ensuite on frottoit cette espece de gravure d'une (14) couleur bleuë, qui s'imbiboit tellement dans les chairs, qu'aucun tems ne pouvoit l'effacer.

CHAP. VI.

toute sorte d'animaux.

(12) Voyez la Note (9).

(13) *Pictosque Gelonos.* Virg. Georg. II. vs. 115. Ad quæ Servius: *Stigmata habentes populi Scythiæ.* p. 105. *Membraque qui ferro gaudet pinxisse Gelonus.* Claudian. in Rufin. L. I. vs. 331. *Geloni Thraciæ, picti corporis parte.* Vibius Sequest. Catalog. Gentium p. 346. *Mossyni notis corpus omne persignant.* Pomp. Mela L. I. Cap. 19. p. 34. *Mosynœci ab infantia, dorsum & pectus stigmatibus variegant.* Diodor. Sic. XIV. p. 413. Il ne faut pas confondre cette coûtume des Celtes, avec celle des Sarmates, qui en plusieurs occasions se découpoient le visage avec des rasoirs. *Apud Hunnos ab ipsis nascendi primitiis infantum ferro sulcantur altiùs genæ, ut pilorum vigor tempestivus emergens, corrugatis cicatricibus hebetetur.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. *Etiam in pignora sua primo die nata desæviunt. Nam maribus ferro genas secant, & antequam lactis nutrimenta percipiant, vulneris coguntur subire tolerantiam. Hinc imberbes senescunt, & sine venustate ephebi sunt, quia facies ferro sulcata, tempestivam pilorum gratiam per cicatrices absumit.* Jornand. de Hunnis Cap. XXIV. p. 645. *Hunni in funere Attilæ facies cavis temperant vulneribus.* Idem Cap. 49. p. 684. Les Turcs pratiquoient la même chose dans les enterremens de leurs Rois. Menander in Excerpt. Legat. p. 164.

(14) Jules-César l'appelle *Vitrum*, ci-dessus Note (9) Pline *Glastum.* ibid. C'est le Pastel qui entre dans la composition du verre. Joseph. Scalig. Epist. Lib. I. Ep. 18. & 21.

cer. Jules-César dit (15) que les Bretons mettoient sur leur corps une couche de couleur bleuë, pour paroître plus terribles à leurs ennemis. Solin prétend (16) qu'ils se faisoient stigmatiser de la manière que j'ai rapportée, pour montrer combien ils étoient patiens, & maîtres de leur douleur. Pomponius Mela soupçonne (17) que ces marques étoient parmi les barbares, des traits de beauté. Enfin les Grecs, qui devinent souvent en l'air, assurent que les Thraces (18) marquoient leurs femmes, pour les punir du meurtre qu'elles avoient commis dans la personne d'Orphée. Toutes ces raisons sont fausses, puisqu'il est certain que les hommes & les femmes ornoient également leur corps de ces figures. La vérité est, qu'elles servoient à (19) distinguer les conditions & les fa-

Ces figures servoient à

(15) Voyez la Note (9).
(16) Voyez la Note (9).
(17) Voyez ci-dessus pag. 289. Note (9).
(18) *Thraces ad hunc usque diem compungunt uxores suas, ulciscendi Orphei causâ.* Plutarch. de sera Num. Vindicta. T. II. p. 557. Cette fable se trouvoit dans un Poëte Grec, nommé *Phanocles Lesbius*, dont Stobée nous a conservé le passage Serm. 185. p. 624. Voyez une autre fable sur le même sujet. Athenæ. XII. Cap. 5.
(19) Apud Thraces, *punctas notis frontes esse nobile judicatur, non esse notatas punctis, ignobile.* Herodot. V. 6. *Diegylis non paucas mulieres notis compunctas, quæ apud Thraces primariæ habentur, antequam ad supplicium ducerentur, prostituebat omnium libidini.* Excerpta ex Diod. Sicul. Lib. XXVI. apud Valesium p. 357. *Vidistine in Thracia mulieres liberas, stigmatum plenas, & tantò plura habentes stigmata, & magis varia, quantò honestiores, & ex honestioribus sunt natæ.* Dio. Chrysost. Orat. XIV. p. 233. 234. *Agathyrsi ora artusque pingunt, ut quique*

familles. On ne voyoit aucune de ces figures sur le corps des esclaves. Elles étoient un embellissement affecté aux personnes libres. Les libres de basse condition, les portoient petites, éloignées les unes des autres. On reconnoissoit la Noblesse, à de grandes figures, qui couvroient non seulement le visage & les mains, mais encore les bras, les cuisses, le dos & la poitrine. On comprend bien, que des peuples, où l'on avoit accoûtumé d'imprimer sur le corps même des personnes, les preuves de leur liberté, & les titres de leur noblesse, devoient être nuds. Ces marques auroient été parfaitement inutiles, si la bienséance n'avoit pas permis de les montrer. Herodien l'a remarqué. (20) *Les Bretons gra-*

CHAP. VI.

distinguer les conditions & les familles.

Il faut par conséquent que ces peuples fussent nuds.

que majoribus præstant, ita magis, vel minùs. Ceterùm iisdem omnes notis, & sic ut ablui nequeant. Pomp. Mela Lib. II. Cap. I. p. 40. *Gelonis Agathyrsi conlimitant, interstincti colore cæruleo corpora simul & crines, & humiles quidem minutis atque raris, nobiles verò latis, fucatis, ac densioribus notis.* Amm. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. *Nec abest gentis Pictorum nomen à corpore, quod minutis opifex acûs punctis, & expressos nativi graminis succos includit, ut has ad sui specimen cicatrices, ferat pictas artubus maculosa nobilitas.* Isidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. On dit qu'Epimenide le Cretois avoit le corps tout marqué de lettres & de caractères. Pezron, Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes. p. 134.

(20) *Britanni maximâ parte corporis nudi sunt. Vestis usum ignorant, sed ventrem ac cervicem ferro cingunt... Corpora notant punctis, quæ omnis generis animalium formas repræsentant; propterea vestes non induunt, ne picturam corporis tegant, Gladius nudo corpore dependet.* Herodianus L. III. p. 301. J'ai rapporté page 289. Note (9) un passage de Pline, qui dit, qu'il y avoit des fêtes que les femmes de

 la

CHAP. VI. *gravent sur leur corps des figures de toute sorte d'animaux. C'est la raison pourquoi ils ne mettent point d'habits, afin de ne pas cacher ces figures.* Aussi cette coûtume se perdit-elle insensiblement, (21) lorsque celle de porter des habits commença de s'introduire parmi les peuples dont je viens de parler. Il me paroît assez vraisemblable que la Noblesse fit peindre alors sur ses boucliers & sur ses étendarts, ces figures d'animaux qu'elle portoit autrefois sur la chair, & qui servoient à distinguer les familles. Peut-être que la maison la plus ancienne & la plus illustre qu'il y eut parmi les Ostrogoths, portoit par cette raison le nom (22) d'*Amali*, c'est-à-dire *de Moutons*, parce que le Mouton étoit l'enseigne de leur famille. C'est une conjecture que j'abandonne au Lecteur. Quoi qu'il en soit,

la Grande-Bretagne celébroient encore de son tems toutes nuës.

(21) Elle subsistoit encore dans quelques Provinces de l'Angleterre dans le VIII. Siécle. Un Synode la condamna alors, comme une impieté Payenne, & une chose diabolique. Voici le Décret, dont les raisons sont tout-à-fait plaisantes. *Annexuimus, ut unusquisque fidelis Christianus à Catholicis juris exemplum accipiat; & si quid ex ritu Paganorum remansit avellatur, contemnatur, abjiciatur. Deus enim formavit hominem pulcrum, in decore & specie. Pagani verò diabolico instinctu, cicatrices teterrimas superinduxerunt; dicente Prudentio,* Tinxit & innocuam maculis sordentibus humum. *Domino enim videtur facere injuriam, qui creaturam fœdat ac deturpat. Certe si pro Deo aliquis hanc tincturæ injuriam sustineret, magnam inde remunerationem acciperet. Sed quisquis ex superstitione gentilium id agit, non ei proficit ad salutem.* Synod. Calchutæ celebrata anno 787. Can. 19. Concil. Labb. T. VI. p. 1872. apud Mascov. Addit. T. II. p. 183.

(22) *Hamel* en Allemand est un Mouton.

soit, on trouve ici un nouveau trait de conformité, entre les anciens Celtes, & les barbares de l'Amerique, qui chargent encore aujourd'hui leur corps de toute sorte de figures (23).

Ce n'est pas pourtant que cet usage fut commun à tous les peuples de la Celtique. Au moins on ne lit rien de semblable des Gaulois & des Germains. J'ai cependant de fortes raisons de croire, que dans les tems les plus reculez, ils étoient nuds comme les autres peuples dont j'ai fait mention. Premièrement il est constant que le Saye (*Sagum*) dont je parlerai tout-à-l'heure, & qui étoit autrefois le seul habillement des peuples Celtes, n'étoit pas, à proprement parler, un habit, mais une simple peau, sur laquelle ils couchoient, & dont ils se couvroient les épaules quand le tems étoit froid. En second lieu, il paroît par le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs, que les Germains étoient encore à peu près nuds, lorsqu'ils commencerent d'être connus par les Romains, & même long-tems après. (24) Ils ne mettoient absolument rien sur le corps de leurs enfans, avant qu'ils fussent parvenus à l'âge de puberté, non pas même dans les plus grands froids. Les hommes faits (25) ne se couvroient

(23) Stralenberg remarque que les Tunges, qui sont un peuple de la Siberie, ont aussi la même coûtume. p. 166. 438.

(24) *Germani maximo frigore nudi agunt, antequam puberes sint.* Pomp. Mela III. 3. p. 75. *Liberi in omni domo nudi ac sordidi.* Tacit. Germ. Cap. 20.

(25) *Germani magnâ parte corporis nudâ.* Cæsar VI. 21. *Propter pellium exiguitatem magna est cor-*

 po-

CHAP. VI. vroient que d'une peau. Encore étoit-elle si petite, qu'elle laissoit la plus grande partie du corps découverte. *C'est*, dit Tacite, *la raison pour laquelle ils passent les jours entiers devant leurs foyers.* Les peuples les plus Septentrionaux de l'Allemagne n'étoient pas habillez d'une autre manière. Plutarque remarque, par exemple, (26) que les Cimbres qui étoient venus du fond du Nord, bien qu'ils eussent le corps nud, ne laissoient pas de monter au travers des neiges & des glaces, jusqu'au sommet des Alpes. Dans le sixième Siécle les Francs (27), dont les anciennes demeures s'étendoient depuis la Hollande jusqu'au Veser, conservoient encore la coûtume d'avoir la poitrine & le dos découverts jusqu'aux hanches. Il y a donc toute apparence que les anciens Scythes n'étoient point habillez. Justin l'assure formellement. (28) *Ils ne connoissent*

poris pars aperta. Cæsar IV. 1. *Germanis intecta corpora.* Senec. de Provid. Cap. IV. pag. 386. Salustius apud Isidorum Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Germanis magna ex parte non tegumenta corporum provisa sunt.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. XI. p. 399. *Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut si desit, spinâ consertum. Cetera intecti, totos dies juxta focos atque ignem agunt.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Germani in immensum missilia vibrant, nudi aut sagulo leves.* Tacit. Germ. Cap. VI.

(26) Plutarchus in Mario T. I. p. 418.

(27) *Franci nudi pectora ac terga ad lumbos.* Agathias Lib. II. p. 40.

(28) *Scythis lanæ usus ac vestium ignotus, quanquam continuis frigoribus urantur. Pellibus tamen ferinis aut murinis utuntur.* Justin. II. 2. Comme les Doriens, dont les Lacedémoniens faisoient partie, conserverent plus long-tems les coûtumes des Scythes, ils prirent aussi des habits plus tard que les autres Grecs. *Δωριάζειν, Partem corporis nu-*

noissent point l'usage de la laine & des habits, quoique le froid soit continuel dans leur Païs. Ils se servent cependant de peaux de bêtes sauvages, ou de souris. L'Auteur semble se contredire. Comment les Scythes ne connoissoient-ils pas l'usage des habits, puisqu'ils étoient toûjours habillez, soit qu'ils le fussent de laine ou de peau? Il est facile de lever la contradiction, pourvû qu'on se souvienne que Justin oppose les Scythes aux Grecs & aux Romains. Ceux-ci s'habilloient d'étoffes de laine; ils en faisoient des habits qui couvroient parfaitement tout le corps, & que l'on prenoit le matin, pour ne les quitter que le soir. Les Scythes, veut-il dire, ne pratiquent rien de semblable; ils se couvrent seulement dans les grands froids de quelques peaux. On peut expliquer aussi par ce que je viens de dire, un passage d'Elien, où cet Auteur rapporte le bon mot d'un Scythe. (29) *Un jour*, dit-il, *qu'il étoit tombé de la neige en abondance, un Roi Scythe ayant demandé à un homme qui demeuroit nud, s'il n'avoit pas froid? Celui-ci demanda à son tour au Roi, s'il avoit froid au front? Le Roi ayant répondu que non. Ni moi non plus, repliqua le Scythe, je n'ai pas froid, car je suis tout front.* Ce conte semble supposer, que les Scythes dont il s'agit ici, étoient habillez, sans quoi la vûë d'un homme nud n'auroit eu rien d'extraordinaire. Si la chose étoit

nudare. Doriensium enim mos erat, partem aliquam corporis nudam conspiciendam præbere, quod nec zonis uterentur, & tunicas plerumque gestarent, Spartæ vero puellæ etiam nudæ conspicerentur. Suidas ex Eustathio T. I. 624.

(29) Ælian. Var. Hist. Lib. VII. Cap. 6.

CHAP. VI. étoit ainsi, il faudroit entendre ce passage d'Elien des Scythes modernes, puisque j'ai montré que les Daces, les Getes, les Thraces, les Agathyrses, les Illyriens, qui sont les Scythes que les Grecs ont connu, ne portoient anciennement aucun habit. Mais dans le fond, ce passage ne détruit pas ma conjecture. Je ne sçaurois me persuader qu'un homme nud eût osé paroître dans cet état devant son Roi, si la nudité avoit été honteuse parmi les Scythes, comme elle l'est parmi nous. Le Roi n'est pas surpris de voir un homme nud. Mais il l'est avec raison, de voir qu'un homme demeurât nud, dans un tems où le froid étoit excessif, & où tous les autres Scythes étoient couverts de peaux.

Les premiers habits des Celtes étoient de peau.

Je passe au tems où l'usage de porter des habits s'introduisit parmi les Celtes. Dans le commencement ils étoient habillez de peau, (30) comme tous les autres peuples Scythes, à qui leurs troupeaux fournissoient la nourriture, le vêtement, & en général toutes les choses nécessaires à la vie. Les Germains (31) & les habitans de la Grande-Bretagne

(30) Et *pecudum fulvis velantur corpora setis.* Virgil. de Hyperboreis Georg. L. III. vs. 383. Ad quæ Servius, *Rhenonibus, & inversis pecudum ferarumque pellibus; nam ut Salustius dicit in Historiis*, vestes de pellibus Rhenones vocantur. Servius p. 140. *Magna pars Scytharum, tergis vulpium induitur, ac murium, quæ tactu mollia & impenetrabilia ventis sunt.* Seneca Epist. XC. p. 752.

(31) *Neque vestitûs* (Germani) *præter pelles habent quicquam.* Cæsar IV. 1. *Germani gerunt ferarum pelles.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Pelliti satellites Theodorici.*

CHAP. VI.

tagne furent ceux qui conserverent le plus long-tems cette ancienne simplicité. On en voit bien la raison. L'agriculture, les lettres, les manufactures, & une infinité d'autres choses qui étoient parfaitement inconnuës aux Scythes, ont été apportées en Europe par des Orientaux, qui établirent leurs premières Colonies sur les côtes de l'Espagne, des Gaules & de l'Italie. Il a falu du tems, avant que toutes ces choses parvinssent à des peuples qui refusoient aux étrangers l'entrée de leur païs, & qui n'ont commencé d'être connus & visitez, que sous les premiers Empereurs de Rome.

Ensuite ils en eurent de toile.

Aux habits de peau succederent des habits de toile, qui étoient communs chez tous les peuples Scythes (32) & Celtes, qui avoient quel-

dorici. Sidon. Apoll. Lib. I. Ep. 2. *Ibant pellitæ, post classica Romula turmæ, Ad nomen currente Geta.* Idem Panegyr. Aviti vs. 349. *Britanni interiores pellibus sunt vestiti.* Cæsar V. 14. Ceux des Ligures qui n'avoient pas encore été forcez dans leurs montagnes, du tems de Diodore de Sicile, portoient aussi des habits de peau. *Ferarum pelles gestant.* Diodor. Sic. V. 219. Les Perses étoient habillez de la même manière du tems de Cyrus. *Coriacea subligacula, è corio reliquam vestem ferunt.* Herodot. I. 71.

(32) *Thraces ex cannabi conficiunt vestimenta.* Herodot. IV. 74. *Fœminæ Germanorum lineis amictibus velantur.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Fœminæ fatidicæ Cimbrorum, albo vestitu, carbasinis supparis.* Strabo VII. 294. *Alemanni linteati.* Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Thraces, Illyrii Gothi, Heruli, Vandali,* (in exercitu Belisarii) *tunicis tantum lineis, & braccis induti.* Procop. Pers. Lib. II. Cap. 21. p. 138. *Ac sordida macro, Lintea pinguescunt tergo.* Sidon. Apoll. Panegyr. Aviti vs. 454. *Linea vestimenta Gothorum.* Eunap. Sard. in

CHAP. VI.

Et enfin d'etoffes de laine.

quelque connoiſſance de l'Agriculture. Enfin les Eſpagnols, & les Gaulois, apprirent de leurs voiſins à faire des draps & d'autres étoffes de laine, qui étoient eſtimées chez les (33) Romains, non pas à cauſe de leur fineſſe, mais parce qu'étant épaiſſes & ſerrées, elles étoient bonnes contre le froid & la pluye, qui ne pouvoient les percer. Les Sarmates (34) étoient auſſi habillez de peliſſes ou de toiles. Mais ils portoient, comme je l'ai dit, (35) une robe longue & flottante, qui leur deſcendoit juſqu'au talon, & qui étoit fort propre pour des gens à cheval. Cette robe (36) leur étoit commune avec les Medes, parce qu'ils étoient (37) anciennement le même peuple. Comme la plûpart des peuples Sarmates s'habilloient de noir, ils reçûrent de-là le nom de Melanchlenes, (38) qui ſi-

Excerpt. Legat. p. 20. *Longobardis veſtimenta erant laxa, & maximè linea, qualia Anglo-Saxones habere ſolent.* Paul. Diac. Rer. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. Sur les Eſpagnols & les Gaulois voyez les Notes ſuivantes.

(33) Voyez les Notes ſuivantes.

(34) *Pellibus & ſutis arcent male frigora braccis.* De Sauromatis, Beſſis, Getis, Ovid. Triſt. L. III. Eleg. 10. vſ. 19. & Lib. V. Eleg. 7. vſ. 48. *Hunni indumentis operiuntur linteis, vel ex pellibus ſilveſtrium murium conſarcinatis.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. 616.

(35) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 2. p. 12. *Locupletiſſimi Germanorum veſte diſtinguuntur, non fluitante, ſicut Sarmatæ ac Parthi, ſed ſtrictâ, & ſingulos artus exprimente.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

(36) *Trans Iſtrum audio habitare Sigynas veſte Medicâ utentes.* Herodot. V. 9. C'étoient des Sarmates.

(37) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 2. ſur la fin.

(38) *Melanchlenæ omnes nigra gerant veſtimenta, unde*

signifie en Grec, *les Robes noires.*

CHAP. VI.

L'habillement des peuples Celtes consistoit

1. Dans le Saye.

I. Au lieu de cette sorte d'habits, les peuples Celtes portoient premièrement le Saye (*Sagum*), que les Espagnols appelloient *Strig*, (39) selon les apparences, parce qu'ils le portoient ordinairement d'étoffes rayées, ce que les Anciens appelloient *Virgata Sagula.* Cependant ceux des (40) Celtiberes & des Lusitains étoient noirs. Dans les Gaules, on nommoit cet habillement *Sagum*, (41) un Sac.

unde & cognomen habent. Herodot. IV. 107. *Melanchlenæ à nigris vestibus sic dicti.* Dio Chrys. Or. XXXVI. p. 439. *Hunnis conjuges tetra vestimenta contexant.* Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 617.

(39) *Quibusdam nationibus sua cuique vestis est. . . . . Hispanis Striges.* Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Strich* signifie en Tudesque une Raye.

(40) *Celtiberi ferunt saga nigra, aspera, quorum lana similis pilis caprinis.* Diod. Sic. V. 215. *Lusitani omnes nigro utuntur vestitu, plerumque in sagis degunt, & in eis super stramentis dormiunt.* Strabo III. 155.

(41) *In his multa peregrina, ut* Sagum, Reno, *Gallica.* Varro de Ling. Lat. L. IV. p. 39. Edit. Popmæ. Quand Varron dit que le nom de *Reno* est Gaulois, il faut entendre qu'il étoit en usage parmi les peuples Germains qui étoient établis de son tems dans les Gaules, tels qu'étoient les Eburons, les Condruses &c. Cæsar II. 4. *Sagum Gallicum est nomen, dictum autem sagum quadrum, eò quòd apud eos primum quadratum vel quadruplex esset.* Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 24. p. 1302. *Galli saga gestant striata, quæ fibulis alligant.* Diod. Sicul. Lib. V. p. 213. *Gesatarum saga.* Polyb. cidessus p. 289. Note (7). *Boji & Insubres leviora saga induti.* Polyb. II. 116. *Sagum Gallorum.* Ibid. p. 117. *Atrebatica saga.* Treb. Pollio Gallieno p. 201.

CHAP. VI. Sac. Les Belges l'appelloient plus communément (42) *Lene*, ou *Linne*, parce qu'ils le portoient de toile, ou d'étoffes faites au métier. Une partie des peuples Germains lui donnoient le nom de (43) *Reno*. Cluvier prétend, (44) que ce nom vient des peaux de Rennes, dont les habitans du Nord se couvroient anciennement. Au moins cette étymologie est-elle plus naturelle que celle (45) d'Isidore de Seville, qui dit que le mot de *Reno* vient du Rhin, parce que cet habit étoit commun à tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve. Le même habit étoit connu parmi les peuples Méridionaux

(42) *Belgæ saga ferunt. Lana eorum aspera est, sed ipsam proximè pellem detonsa. Ex ea saga densa texunt, quas* Læenas *vocant.* Strabo IV. 196. *Linnæ saga quadra & mollia sunt, de quibus Plautus, Linnæ cooperta est textrino Gallia.* Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Linnen* en Tudesque est de la Toile, une Etoffe.

(43) Voyez la Note (41) de la page précedente, & les passages de Saluste & de Servius pag. 298. Note (30) *Germani pellibus, aut parvis Renonum tegumentis utuntur.* Cæsar VI. 21. *Germanis Rhenones.* Isidor. Orig. ub. supra. *Clausa bullatis latera Renonibus.* Sidon. Apoll. L. IV. Ep. 20. *Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut si desit, spinâ consertum.* Tacit. Germ. Cap. XVII. *Viri sagis velantur.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75.

(44) Cluver. German. Antiq. p. 110.

(45) *Renones sunt velamina humerorum & pectoris usque ad umbilicum, atque intortis villis adeo hispida, ut imbres respuant, quos vulgò reptos vocant, eò quòd longitudo villorum quasi reptat, de quibus Salustius,* Germani intectum Renonibus corpus tegunt. *Dicti autem* Renones, *à Rheno Germaniæ flumine, ubi illis frequenter utuntur.* Isid. Orig. ub. sup.

naux de la Germanie, ſous le nom de (46) *Maſtruga*; parce qu'il étoit fait de peaux de ſouris. Il paroît par un paſſage de (47) Ciceron, que les habitans de l'Iſle de Sardaigne lui donnoient le même nom. Les Perſes l'appelloient (48) *Gaunaccem*. Je ne ſais quel nom il avoit dans la Grande-Bretagne & en Thrace. Mais au moins il eſt certain qu'on y en portoit, (49) comme dans tout le

(46) *Sardis Maſtrugæ. Maſtruga veſtis Germanica ex pelliculis ferarum, de qua Cicero pro Scauro*, Quem purpura regalis non commovit, Sardonum Maſtruga mutavit. *Maſtruga autem dicta, quaſi monſtruoſa, eò quòd qui eâ induuntur, quaſi in ferarum habitum transformatur.* Iſidor. Orig. ub ſup. *Maſtrucis proceres veſtire togatos.* Prudent. contra Sym. II. vſ. 698. L'étymologie d'Iſidore eſt ridicule. *Maſtruga* eſt en Tudeſque un habit de peaux de ſouris, de *Maus* une Souris, & *tragen* porter.

(47) Voyez la Note precédente.

(48) *Alii vocant Perſida, alii Caunacem.* Schol. Ariſtophan. Veſp. p. 253. *Cannuces, ludus, & veſtis genus, quam etiam Perſida vocant.* Suidas T. II. p. 283. *Caunacarum purpurearum Menander de ſtratis loquens meminit.* Pollux VI. 1. p. 272. *Gaunacum majus ſagum.* Varro de Ling. Lat. Edit. Popmæ L. IV. p. 39. *Murium pelles inſtitores ad Perſas vehunt, quibus veſtes conſuuntur, & corpus optimè fovetur. Has ſuo ſermone Caunacas appellant.* Ælian. de Animal. XVII. 7. Mr Bochart a prouvé Geogr. Sacr. Part. II. Lib. 1. Cap. 42. p. 748. que le mot de *Gauſapa*, qui ſe trouve dans Martial, ſignifie la même choſe que celui de *Gaunacum*. *Gauſapa.* Martial. Lib. XIV. Epigr. 28. *Gauſape quadratum.* Epigr. 152. *Lydorum & Perſarum reges, antiquis temporibus geſtabant amicula quadrangula.* Dionyſ. Halic. L. III. p. 195.

(49) *Scotti ſagati.* Iſidor. Orig. ub. ſup. *Thraces circumdati variis ſagulis.* Herodot. VII. 75. *Habebat ſuper humeris palliolum parvum, nigrum, texile, ut moris*

CHAP. VI. le reste de la Celtique. On voit aussi dans les différens passages que j'ai citez en marge, que le Saye (*Sagum*) avoit par-tout la même forme. C'étoit une peau, ou une piéce d'étoffe quarrée, que l'on endossoit à-peu-près comme un manteau. Il couvroit les bras, les épaules & la poitrine ; & on l'arrêtoit par devant avec une agrafe, afin qu'il n'échapât pas. Ce Saye étoit dans le commencement le seul habillement des peuples Scythes & Celtes. Ils ne le mettoient même que dans les grands froids. Dans la suite ils s'accoûtumerent tellement à le porter, qu'ils ne le quittoient ni jour ni nuit. Les Romains portoient anciennement ce Saye, comme les autres peuples Celtes. Ils prirent ensuite une Robe, (*Togam*) à la manière des Grecs, & l'on ne se servit plus du Saye que dans les expeditions militaires (50). Ce que je viens de dire, me fournit l'occasion d'expliquer deux fables que l'on a debitées sur le sujet des Scythes.

1. Herodote (51) dit, que des Grecs établis

moris est Borysthenitis. Dio Chrysost. Orat. XXXVI. p. 439. Le Scholiaste d'Aristophane Av. p. 305. remarque, que les Thraces portoient leur habit, c'est-à-dire leur Saye, sur l'épaule gauche, ou enveloppé sur le bras gauche ἐπ' ἀριςερὰ περιβαλλομένῳ.

(50) De-là la Formule des *Senatus-Consultes*, *Tumultum esse, justitiam edici, saga sumi*, & les façons de parler, *Sagata Civitas; Togas sagis mutare; Ad vestitum redire.*

(51) *Neuri periculum faciunt, se homines esse maleficos, quod dicuntur à Scythis, & ab iis qui in Scythia incolunt Græcis, semel quotannis singuli, ad aliquot dies effici lupi, & rursus in pristinum habitum redire*

blis en Scythie l'avoient assuré, que les Scythes, appellez *Neures*, étoient changez une fois par an en loups, & qu'ils reprenoient après quelques jours leur forme naturelle. *Ils ne m'ont point*, dit-il, *persuadé la chose, bien qu'ils l'assurent fortement, & même avec serment.* Herodote avoit raison de n'ajouter aucune foi à cette fable. Mais il est surprenant qu'il ne se soit pas apperçû que ces Grecs se jouoient de sa credulité, en lui représentant comme une merveille, la chose du monde la plus naturelle & la plus commune. Les Neures étoient des Scythes, qui dans les grands froids se couvroient d'un Saye fait de peaux de loup, & qui quittoient cette fourrure d'abord que le tems étoit radouci. Voilà tout le mystère, qu'Herodote n'a pas compris, non plus que ceux qui l'ont (52) copié. Ce n'est pas la seule occasion où cet Auteur ne s'est pas apperçû qu'on cherchoit de se divertir à ses dépens. Quand les Thraces & les Scythes qu'il questionnoit, lui disoient (53) que l'on trouvoit au-delà du Danube des armées d'abeilles, qui ne permettoient pas aux voyageurs d'entrer dans le païs, (54) que l'air y étoit si plein de plu-

redire; quod tamen dicentes, mihi non persuadent; nihilominùs tamen illi ajunt ita esse, ac dejerant. Herodot. IV. 105.

(52) Pomp. Mela L. II. Cap. I. p. 41. Solin. Cap. XXV. p. 231.

(53) *Verum, ut Thraces ajunt, apes loca quæ sunt trans Istrum obtinent, & ob illas ulterius pergi non potest, quæ cum dicant, haud credibilia apud me dicunt &c.* Herodot. V. 10.

(54) *De pennis quibus ajunt Scythæ oppletum esse aërem, . . . opinor pennas nivem esse.* Idem IV. 31.

CHAP. VI. plumes, qu'on ne voyoit pas à deux pas de ſoi, il eſt viſible que ces gens-là ne lui parloient pas ſérieuſement. Herodote avertit gravement ſon Lecteur, que ces rélations lui paroiſſent incroyables. J'aurois une idée encore plus grande de ſon jugement, s'il n'en avoit pas chargé ſon Ouvrage.

2. On parle encore de certains Scythes, appellez *Phaneſiens* (55) *Panotiens* ou *Satmales*, qui ſe paſſoient d'habits au milieu du froid le plus exceſſif. La nature les avoit pourvûs de ſi grandes oreilles, qu'ils pouvoient y envelopper tout le reſte du corps. C'eſt pour cela qu'on les appelloit *Panotiens*, Πανώτοι, c'eſt-à-dire des gens qui étoient tout oreilles, ou Ἐνωτοικοίτοι, c'eſt-à-dire des hommes qui couchoient dans leurs oreilles. Ces prétendus Panotiens étoient encore des Scythes, qui ne portoient autre choſe ſur le corps qu'un Saye; qui ſe couvroient le jour d'une peau, dans laquelle ils s'enveloppoient pendant la nuit. Des Grecs qui les virent dans cet équipage, vêtus d'un Saye, qui leur couvroit les épaules & le derriere de la tête, comme un Capuchon, eurent la plaiſante imagination que cette peliſſe étoit un appendice des oreilles, & en firent des railleries quand ils furent de retour dans leur païs. On voit par ces exemples, quel fond on peut faire ſur les rélations des Grecs qui ont parlé des peuples du Nord. Ils ont ſouvent écrit ſur le rapport de quelques Voyageurs, qui, au lieu de rapporter na-

(55) Pomp. Mela L. III. Cap. 6. p. 83. Solin. Cap. XXX. p. 244. Plin. IV. 13. p. 474. Strabo II. 70. XV. 711. Tzetzes les appelle Ὠτοκλίνοι Chiliad VII. vſ. 633. Bibliothèq. Germanique XXVIII. 40.

naturellement les choſes qui étoient de leur connoiſſance, en faiſoient des plaiſanteries.

CHAP. VI.

2. Les Brayes.

II. Je reviens aux Celtes. La ſeconde partie de leur habillement étoient les (56) *Brayes*, c'eſt-à-dire une eſpece de culotte à laquelle les bas ſeroient attachez. Les uns les portoient larges, comme les Suiſſes, & les autres étroites comme les Eſpagnols. Mais au reſte elles étoient communes à tous les peuples Scythes, tant (57) Celtes que

(56) Les Gaulois les appelloient *Braxe.* Ἀναξυρίδες, φημινάλια, βράκια. βαρβαρικά. Heſgeh. Ἀναξυρίδας, φοιμινάλια, βρακία, Suidas Tom. I. 174. Les Germains *Hoſen.* Ce mot ſe trouve dans quelques éditions de Paul Diacre, Hiſt. Long. L. IV. 7. *Poſtea ceperunt* Hoſis *uti.* Et dans le Moine de St. Gal: *Cum ad obſequium Domini cuncti vellent* Hoſas *ſuas extrahere.* Lib. II. Les Scythes & les Perſes *Sarabara. In Scythis, Antiphanes ait, Sarabara & tunicas induti.* Pollux L. VII. Cap. 13. p. 339. *Anaxyrides apud Scythas & Tauros Sarabara.* Pollux L. X. Cap. 40. p. 497. *Sarabara veſtis Perſica, ſecundum nonnullos, Braccæ.* Suidas Tom. III. 284.

(57) *Celtiberi ocreas* κνημίδας *è pilis contextas cruribus circumligant*, Diod. Sic. V. 215. *Tam laxa... quam veteres brachæ Britonis pauperis.* Martialis XI. 22. *Galli femoralia habent quæ Braccas vocant.* Diod. Sic. V. 213. *Belgæ braccis utuntur circumextentis.* Strabo IV. 196. *Boji braccati.* Polyb. II. 116. *Braccæ Gallorum.* Ibid. 117. *Tetricus braccis Gallicis ornatus.* Vopiſc. Aurelian p. 496. *Braccati milites.* Amm. Marc. Lib. XV. Cap. 5. p. 86. Lib. XVI. p. 146. *Cæcina Gallico more braccis indutus.* Plutarch. Othon. T. I. p. 1069. *Et qui te laxis imitantur Sarmata braccis, Vangiones.* Lucan. I. 430. *Franci nudi ſunt pectora ac terga uſque ad lumbos; inde braccis, alii lineis, alii coriaceis crura tegunt.* Agath. Lib. II. p. 40. *Perſæ femoralia circum crura geſtant.* Herodot. VII. 61. *Perſarum femo-*

CHAP. VI.

que (58) Sarmates. Ces Brayes furent l'objet qui frappa le plus les Romains dans les peuples qui demeuroient au-delà des Alpes. Ils donnerent à cette partie des Gaules, qu'ils avoient conquise avant les expéditions de Jules-César, le nom de (59) *Gallia Braccata*. Quelque étrange & ridicule que cet habillement leur parût, il étoit

moralia coriacea. Idem I. 71. *Hos quoque qui Graja geniti creduntur ab urbe, Pro patrio cultu Persica bracca tegit*. Ovid. Trist. L. V. Eleg. 10. vs. 33. 34. *Persæ, Bactri, Parthi, & alii barbari femoralia habent*. Dio. Chrysost. Or. LXXI. p. 628. *Persicæ Braccæ*. Max. Tyr. Diss. IV. p. 54. *Persarum propria Candys, & Anaxyris*. Pollux VII. 13. p. 339. Θύλακος *genus braccæ apud Persas*. Schol. ad Aristoph. Vesp. p. 252. *Sacæ femoralibus induti*. Herodot. VII. 64. *Paphlagones pedibus gerebant caligas, more gentis ad media crura subtentas*. Idem VII. 72. *Thraces pedibus ac tibiis induti caligâ, è pellibus hinnulorum*. Idem VII. 75. *Thracibus qui Asiam incolunt, crura panno phœnicio induta*. Idem VII. 76. Οἱ βάρβαροι (id est Thraces) σκέλη περιβέβληνται Schol. ad Aristoph. Aves. p. 305. *Vulgus adest Scythicum, braccataque turba Getarum*. Ovid. Trist. IV. El. 6. vs. 47. *Braccæ Scytharum*. Dio. Chrys. Or. XXXVI. p. 439. *Thraces, Illyrii, Gothi, Eruli, Vandali*, (in exercitu Belisarii) *braccis induti, sicut præcincti ingrediebantur*. Procop. Pers. II. 21. p. 138.

(58) Ovide dit des Sarmates, des Besses & des Getes qui demeuroient autour de la ville de Tomos : *Pellibus & sutis* (laxis) *arcent male frigora braccis*. Ovid. Trist. L. III. Eleg. 10. vs. 19. Lib. V. El. 7. vs. 48. Valerius Flaccus dit des Egyptiens établis dans la Colchide. *Et jam Sarmaticis permutant carbasa braccis*. Val. Flac. Argon. L. V. vs. 424. *Hunni hirsuta crura, coriis muniunt hœdinis*. Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(59) *Provincia Narbonensis, olim Braccata dicta*. Plin. H. N. L. III. Cap. 4. p. 308.

toit dans le fond beaucoup plus propre pour garantir du froid & de l'humidité, & en même tems beaucoup plus commode, que les longues robes des Romains & des Grecs, qu'ils étoient obligez de rélever & de ceindre, toutes les fois qu'ils avoient une traite ou quelque ouvrage embaraſſant à faire.

III. A la fin les peuples Celtes prirent encore une ſorte d'habillement, que les Romains appelloient une Tunique, & que nous nommerions aujourd'hui un Pourpoint. C'étoit un habit à manches, qui étoit juſte au corps, & qui ne deſcendoit que juſqu'aux hanches. Tacite remarque, (60) que de ſon tems il n'y avoit en Germanie que les grands Seigneurs qui portaſſent cette Tunique. Mais il y avoit long-tems qu'elle étoit en uſage parmi les Celtes dans les païs plus méridionaux, comme dans les (61) Gaules, dans la Thra- 3. La Tunique.

(60) Voyez le paſſage de Tacite ci-deſſus p. 300. Note (35) Du tems de Sidonius Apollinaris, c'eſt-à-dire dans le cinquième Siécle, cette Tunique étoit déja commune parmi les Germains. *Veſtis alta, ſtricta, verſicolor, vix appropinquans poplitibus exertis, manicæ ſola brachiorum principia velantes.* Sid. Apoll. L. IV. Ep. 20. *Strictius aſſutæ veſtes procera coercent, Membra virûm patet his arctato tegmine poples.* Idem. Panegyr. Major. vſ. 243. Dans le VI. Siécle les ſimples Soldats la portoient parmi les Goths & les Herules. *Thraces, Illyrii, Gothi, Eruli* (in exercitu Beliſarii) *tunicis lineis induti.* Procop. Perſ. II. 21. p. 138. Il paroît cependant par un paſſage d'Agathias que j'ai cité p. 296. Note (27), que les Francs ne la connoiſſoient pas encore de ſon tems.

(61) *Galli tunicas habent.* Diod. Sic. V. 213. *Belgæ utuntur loco tunicarum, veſte fiſſili manicata, uſque ad pudenda & nates dimiſſa.* Strabo IV. 196. *Thraces nigris tunicis induti.* Plut. Paul. Æmil. T. I. p.

CHAP. VI. Thrace & en Perse. Les Pannoniens avoient à cet égard une mode particuliere (62). Ils coupoient l'étoffe en plusieurs bandes, que l'on cousoit ensemble pour en faire la Tunique. Cette espece de Pourpoint que l'on portoit en Pannonie, plût tellement à l'Empereur Caracalla, qu'il ne le quittoit jamais. Dion Cassius remarque, (63) que ce Prince craignant beaucoup d'être assassiné, comme il le fut effectivement, & ne pouvant se résoudre à porter une cuirasse, dont le poids l'auroit incommodé, il prit cet habit, qui ressembloit parfaitement à une (64) cuirasse, pour trom-

p. 264. *Thraces tunicis induti.* Herodot VII. 75. *Persæ immortales manicatas tunicas habebant.* Q. Curtius Lib. III. 3. p. 52. *Capyris. Persica. Tunica manicata.* Pollux VII. 13. p. 339. Les Athéniens avoient porté autrefois de ces Tuniques. *Athenienses tunicas lineas deponunt.* Thucyd. Lib. I. Cap. 6. p. 3.

(62) *Tunicas manicatas è vestimentis quibusdam in pannos, more indigenarum patrio scindunt, & consuunt, & inde nomen assumunt.* Dio. XLIX. p. 413.

(63) *Tunicas manuleatas in formam loricæ ac speciem factas, induebat, ut cum absque pondere armorum, tamen esse videretur armatus, nullis peteretur insidiis. Porrò hujusmodi tunicis, etiam pacis tempore utebatur.* Dio. in Excerpt. Valef. p. 758. *Peculiare aliquod vestimentum excogitavit, quod more barbaro disciſſum ac consutum erat, in modum pænulæ; eâ veste semper indutus, ex quo & Caracallus cognominatus, jussit militibus imprimis, ut eodem genere vestis se induerent.* Xiphilin. ex Dione Lib. LXXVIII. p. 881. *Germanorum vestes induebat, atque in eorum chlamydibus quibus utuntur, argento variegatis, conspiciebatur.* Herodian IV. p. 342.

(64) Puisque Dion Cassius, contemporain & domestique des Severes, assûre que cette Tunique ressembloit à une cuirasse ou à un corselet; Aurelius Victor se trompe donc, lorsqu'il dit, *quod indu-*

tromper les personnes qui pourroient avoir la pensée d'entreprendre sur sa vie. C'est de-là qu'il reçut le nom de Caracalla. Il se fit remarquer & mépriser à Rome par cet habillement, non seulement parce que la mode en étoit étrangere, & qu'elle venoit des Barbares, mais aussi parce (65) qu'il n'y avoit parmi les Romains que les gens mous & efféminez qui portassent des manches à leurs habits. Les vêtemens des peuples Celtes consistoient donc 1. dans le Saye (*Sagum*) 2. dans les Brayes (*Braccæ*) & 3. dans le Pourpoint (*Tunica.*) Ainsi Vopiscus, parlant du Tyran Tetricus, dit, (66) qu'il étoit habillé d'un Saye couleur de pourpre. (*Chlamyde coccinea*,) d'une Tunique jaune, (*Tunica* (67) *galbina*) & de Brayes à la manière des Gaulois (*& Braccis Gallicis*). C'est-à-dire que Tetricus étoit équipé, non comme un Romain, mais comme un véritable Gaulois (68).

Cette

indumenta in talos demissa largiretur, Caracalla dictus. Aurel. Victor. Cæs. Caracal. p. 143. Mr. Meseray a aussi mal décrit cette Tunique: *C'étoit, à bien dire, une espece de pantalon, qui n'alloit pas tout-à-fait jusqu'aux genoux, & qui n'avoit point de manches.* Hist. de France avant Clovis p. 28. 29. La Tunique ne descendoit que jusqu'aux hanches, & elle avoit des manches courtes.

(65) *Tunicis uti virum prolixis ultra brachia, & usque in primores manus, ac prope in digitos, Romæ atque omni in Latio indecorum fuit.* A. Gellius VII. 12.

(66) Vopiscus Aureliano p. 496.

(67) *Gelb* signifie en Tudesque jaune. La Tunique étoit de drap d'or, comme Saumaise l'a remarqué.

(68) Je ne dis rien de la Chaussure des Celtes, parce que je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ces

minu-

CHAP. VI.

Cette ſimplicité que les Celtes affectoient dans leur habillement, auſſi-bien que dans toutes leurs manières de vivre, n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent propres & bien mis, comme je l'ai remarqué dans l'un des (69) Chapitres précedens. On ne voyoit point parmi eux, comme chez les Sarmates, des habits ſales & déchirez qui s'en alloient en lambeaux. La Nobleſſe auſſi trouvoit le moyen de ſe diſtinguer du commun, & d'être magnifique à ſa mode. Parmi les peuples qui étoient habillez de peaux, les grands Seigneurs (70) portoient des peliſſes rares & précieuſes, qu'ils faiſoient moucheter, de la manière que Tacite le décrit dans le paſſage que je cite en marge. Les Gentilshommes Gau-

minuties. Il eſt conſtant que les anciens Scythes n'avoient ni bottes ni ſouliers. Anacharſis, dans ſa lettre à Hanon, dit, *Calceamentum mihi ſolorum callum.* Cicero Tuſc. Quæſt. L. V. p. 3600. Je ne parle pas auſſi de l'habillement des femmes Celtes, parce que les Auteurs que j'ai conſultez, ne me fourniſſent rien de particulier ſur cet article. Tacite remarque ſeulement, que parmi les Germains, les femmes étoient habillées de la même manière que les hommes, ſi ce n'eſt que leur Tunique n'avoit point de manches, & qu'elle laiſſoit une partie de la gorge découverte. *Nec alius fœminis quam viris habitus, niſi quod fœminæ ſæpius lineis amictibus velantur, eoſque purpurâ variant, partemque veſtitûs ſuperioris, in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos, ſed & proxima pars pectoris patet.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

(69) Ci-deſſus Chap. IV. p. 256.

(70) *Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ulteriores exquiſitius, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina ſpargunt maculis, pellibuſque belluarum, quas exterior Oceanus, atque ignotum mare gignit.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

Gaulois conserverent cette marque de distinction, long-tems après que le commun du peuple eut quitté les habits de peau. Ainsi Pline, parlant d'un Chevalier Romain, originaire d'Arles, (71) dit qu'il étoit *Paternâ gente pellitus*, c'est-à-dire qu'il descendoit d'une ancienne Noblesse des Gaules. Les Rois (72) & la Noblesse des Visigoths étoient encore habillez de Pelisse du tems de Sidonius Apollinaris. Eginhard remarque aussi, (73) que Charlemagne portoit ordinairement en hyver un Saye de peau de loutre ou de martre. Enfin Helmoldus, qui écrivoit sous l'empire de Fréderic Barberousse (74), se plaint que de son tems on soupiroit en Allemagne après les Pelisses de martre, comme après la souveraine félicité; selon les apparences, parce

CHAP. VI.

(71) *At hercule Pompejum Paulinum, Arelatensis equitis Romani filium, paternâque gente pellitum, quòd XII. pondo argenti habuisset, apud exercitum, ferocissimis gentibus oppositum scimus.* Plin. XXXIII. Cap. 11. p. 69.

(72) *Stetit ante pellitos reges.* Sid. Apoll. L. VII. Ep. 9. p. 195. *In media pelliti principis aula.* Idem Panegyr. Aviti vs. 219... *Regesque Getarum, Respice, queis ostro contempto & vellere serum, Eximius decor est, tergis horrere ferarum.* Prosp. Aquit. de Providentia Dei p. 601. *Crinigeri sedêre Patres, pellita Getarum Curia.* Claudian. de Bello Getic. vs. 499. Le Patrice Ricimer est appellé *Pellitus Geta.* Ennodi. vita Epiphan.

(73) *Ex pellibus lutrinis vel murinis thorace confecto, humeros ac pectus muniebat.* Eginhard Cap. XXIII.

(74) *Prusi pellibus abundant peregrinis, quarum odor letiferum nostro orbi superbiæ venenum propinavit, & illi quidem ut stercora hæc habent, ad nostram credo damnationem, qui ad marturinam vestem anhelamus, quasi ad summam beatitudinem.* Helmold. Cron. Slav. Lib. I. Cap. 1.

CHAP. VI. parce qu'elles étoient affectées à la premiere Noblesse, & aux Chanoines des Cathedrales.

Lorsque les habits de toile commencerent ensuite à s'introduire, (75) les personnes accommodées & les gens de qualité se distinguerent, en faisant broder sur leurs Sayes & sur leurs Tuniques, des bordures, des rayes, des bandes, des carreaux, chargez d'une infinité de fleurs & d'ornemens de toute sorte de couleurs, mais principalement de pourpre. En général, les (76) habits bigarrez étoient si fort à la mode parmi la plûpart des peuples Celtes, qu'on les reconnoissoit à cette mar-

(75) *Hispanorum mulieres vestibus utuntur floridis.* Strabo III. 155. *Hispani linteis prætextis purpura tunicis, candore miro fulgentibus constiterant.* Livius XXII. 46. *Galli vestibus utuntur magnificis, tunicas habent omnis generis coloribus interstinctas... saga striata gestant... laterculis, qui multis floribus referti sunt, interstincta.* Diod. Sic. V. 213. *Virgatis lucent sagulis.* Æneid. VIII. vs. 660. Ad quæ Servius: *Quæ habebant in virgarum morem deductas vias, & benè allusit ad Gallicam linguam, per quam virga purpurea dicitur. Virgatis ergo, ac si diceret purpuratis.* Servius p. 546. *Wirken* en Allemand signifie broder, brocher. *Gallus* qui cum Torquato conflixit, *versicolori veste.* Livius VII. 10. *Germanorum fœminæ lineos amictus purpurâ variant.* Tacit. Germ. Cap. XVII. *Longobardorum vestes lineæ, ornatæ institis latioribus vario colore contextis.* Paul. Diac. Hist. Long. Lib. IV. 7. p. 398. *Linea vestimenta Gothorum magnifica.* Eunap. Sard. in Excerpt. Legat. p. 20.

(76) Olympiodore dit, par exemple, que du tems de Constance, fils de Constantin le Grand, on trouva en Thrace trois statues, vêtues à la manière des Barbares, d'habits de différentes couleurs. Olympiod. Excerpt. ex Photio in Histor. Byzant. T. I. p. 10. *Viridantia saga, limbis marginata puniceis.* Sidon. Ap. Lib. IV. Ep. 20. Voyez ci-dessus p. 309. Note (60).

marque. A la fin ces peuples naturellement vains & fiers, dégenererent entierement de l'ancienne ſimplicité (77), & donnerent dans tous les excès de la magnificence & du luxe. Il eſt certain cependant, que les dorures & les habits riches leur ſont venus d'ailleurs. Le commerce que les Phocéens & les Phéniciens faiſoient ſur toutes les côtes de la Mediterranée, porta d'abord le luxe dans les Provinces maritimes de l'Eſpagne, des Gaules & de l'Italie. Il ſe répandit inſenſiblement de-là par toute l'Europe. Du tems de Jules-Céſar, les Germains étoient encore habillez de peaux. Du tems d'Herodien (78), ils portoient déja des Sayes chamarrez d'argent.

Les Celtes ne paroiſſoient point en public ſans leurs armes.

Je ne dois pas oublier ici, que les loix de la bienſéance ne permettoient pas aux Celtes de paroître en public ſans leurs armes. Ils ſe rendoient (79) aux Aſſemblées civiles &

(77) *Hiſpani ſumtuoſiſſimis induuntur veſtibus.* Athen. II. 6. Chryxi Boji, *Auro virgatæ veſtes.* Sil. Ital. L. IV. vſ. 155. *Qui honores gerunt apud Gallos, veſtes tinctas atque auro variegatas uſurpant.* Strabo IV. 197.

(78) *Germani chlamydes argento variegatas geſtant.* Herodian. Lib. IV. p. 343.

(79) *Celtæ ferro accincti Reipublicæ negotia tractant.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. 164. p. 470. *Galli armati, ita mos gentis erat, in concilium venerunt.* Livius XXI. 20. *Armatum Concilium apud Gallos.* Cæſar V. 56. VII. 21. *Germani armati conſidunt. Si diſplicuit ſententia, fremitu aſpernantur, ſin placuit, frameas concutiunt.* Tacit. Germ. Cap. II. Hiſtor. IV. 64. *Germani nihil publicæ, neque privatæ rei, niſi armati agunt.* Tacit. Germ. 13. *Ad negotia, nec minùs ſæpe ad convivia, procedunt armati.* Tacit. Germ. 22. *Adſtant à tergo* (Celtis) *cœnantibus, qui pendentes clypeos pro armis geſtant. Haſtati verò ex adverſo in orbem ſedent, ac utrique cibum cum*

CHAP. VI.

& religieuses, avec l'épée, le bouclier & la lance, & ils traitoient dans le même équipage toutes leurs affaires publiques & particulieres. Cet usage s'étendoit encore aux visites familieres, & même aux festins. Quand on se mettoit à table, les conviez gardoient leur épée, & avoient derriere eux des servans d'armes, qui tenoient le bouclier & la lance de leurs maîtres. D'abord que le repas étoit fini, chacun reprenoit son armure complette, & la gardoit dans les jeux, dans les courses, dans les danses, & dans les autres exercices dont les festins étoient ordinairement suivis. Il en étoit de même des Danses sacrées, qui faisoient parmi les Barbares une partie considerable du culte de la Divinité. Un Celte ne paroissoit donc jamais sans ses armes. Il les épousoit (80) en quelque manière. Après les avoir portées depuis l'âge viril jusqu'à la vieillesse decrépite (81), il faloit encore qu'on les brûlât, (82) ou qu'on les enterrât avec lui. Cet attachement des

dominis capiunt. Athen. ex Posidonio, Athen. IV. Cap. 12. *Dextera non segnis fixo dare vulnera cultro, Quem vinctum lateri, barbarus omnis habet.* Ovid. Trist. L. V. Eleg. 7. vs. 19.

(80) On voit dans les Loix des Lombards, qu'il n'étoit pas permis de prendre pour gage l'épée d'un particulier. *In compositione Widrigild volumus ut ea dentur, quæ in lege continentur, excepto accipitre & spathâ, quia propter illa duo aliquoties perjurium committitur, quando majoris pretii, quàm illa sint, esse jurantur.* Leg. Longob. L. I. Tit. 9. Leg. 33. p. 533. Capitular. Lib. IV. Tit. 21.

(81) *Et tremulos regit hasta gradus, & nititur altis, Pro baculo, contis non exarmata senectus.* Claudianus de Bello Get. vs. 501. Tacit. Germ. Cap. 13.

(82) Cæsar VI. 19. *Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur.* Tacit. Germ. Cap. 27.

CHAP. VI.

des Celtes pour leurs armes alloit si loin, qu'ils préféroient de perdre la vie, plutôt que de les quitter. Ainsi Tite-Live rapporte, que (83) Caton ayant jugé à propos de désarmer tous les Espagnols qui demeuroient en deçà de l'Ebre, la peine parut si dure & si mortifiante à ces peuples, qu'il y eut une infinité de personnes qui s'ôterent la vie. Tacite remarque aussi (84), qu'un Germain qui perdoit son bouclier dans une bataille, étoit déshonoré pour le reste de ses jours. Banni du commerce des hommes, il n'avoit point d'autre ressource pour finir son opprobre, que de se donner lui-même la mort qu'il n'avoit point trouvée dans le combat. Il ne faut donc pas être surpris que l'on ait accusé les Celtes d'adorer leurs armes, & d'en faire de véritables Divinitez. L'imputation est à la vérité fausse, mais ils y donnoient occasion. D'un côté, quand ils étoient appellez à prêter serment, ils juroient (85) par Dieu

(83) *Consul arma omnibus cis Iberum Hispanis ademit, quam rem adeò ægrè passi, ut multi mortem sibimet ipsis consciscerent. Ferox genus, nullam vitam rati sine armis esse.* Livius Lib. XXXIV. 17. *Hispanis arma sanguine ipso cariora.* Justin XLIV. 2.

(84) *Scutum reliquisse, præcipuum flagitium. Nec aut sacris adesse, aut concilium inire, ignominioso fas; multique superstites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. 6. La même chose avoit lieu parmi les Grecs. Voyez ce qui est dit d'Epaminondas, Cicero de Finib. L. II. Cap. 30. Epist. ad Lucej. V. 12.

(85) *Toxaris jurat per ventum & acinacem.* Lucian. Toxar p. 630. *Anacharsis per acinacem & Zamolxim.* Lucian. Scyth. p. 340. *Saxones sacramentis, ut eorum mos erat, super arma patratis, pactum pro universis Saxonibus firmant.* Vita Dagobert. a-

 pud

CHAP. VI. Dieu & par leur épée ; & de l'autre, on avoit accoûtumé dans les armées, de planter en terre une épée ou une halebarde, autour de laquelle toute l'armée alloit faire ses dévotions, parce qu'elle étoit la marque du *Mallus*, c'est-à-dire du lieu où se tenoient les Assemblées religieuses & le Conseil de guerre. Quoi qu'il en soit de cette imputation, que j'examinerai plus au long en parlant de la Religion des Celtes, il est constant que la coûtume de porter les armes en pleine paix, étoit commune à tous les peuples Scythes (86). C'est d'eux que les (87) Grecs & les (88) Perses la tenoient. Ils descendoient les uns &

pud Duchesf. T. I. Cap. 31. p. 581. *Dani pacem firmam, ritu gentis, per arma juraverunt.* Adam. Bremensis Cap. 30. On en trouve une infinité d'exemples dans les anciennes Loix des Allemans, des Ripuariens, des Saxons & des Lombards. Lindenbrog. Gloffar p. 1358. & 1420.

(86) Tacite dit que les Sujons, (c'est-à-dire les Suedois,) sont le seul peuple de la Germanie, où les particuliers n'ont pas la liberté de porter les armes, ni même de les garder dans leur maison. Ils obéïssoient à des Rois absolus, qui pour se maintenir, tenoient toutes les armes enfermées sous la garde de quelques esclaves. Tacit. Germ. Cap. 44.

(87) Ἐσιδηροφοροῦντο τε γὰρ οἱ Ἕλληνες. Aristotel. Polit. II. 8. *Olim omnis Græcia gestabat arma. Athenienses primi deposuerunt ... Multis etiam aliis in rebus, demonstraverit quis, priscos Græcos, eodem genere vitæ usos, quo hujus ætatis Barbari utuntur.* Thucyd. Lib. I. Cap. 6. Homere représente Telemaque, se rendant à une assemblée, armé de sa halebarde. Odyss. II. 10.

(88) *Omnes Persæ promiscuè, vel inter epulas, festosque dies, gladiis cincti cernuntur. Quem Græcorum veterum morem, abjecisse primos Athenienses, Thucydides auctor est.* Ammian. Marcellin. Lib. XXIII. Cap. 6. p. 383.

& les autres des Scythes. Quelque ancien que soit cet usage, quelque universel qu'il soit encore aujourd'hui, il faut avouer cependant qu'il a quelque chose de féroce, & qu'il est incompatible avec les Loix d'une bonne Police. Une Societé ne peut se former & se maintenir, que par l'engagement où entrent les particuliers, de ne se point offenser réciproquement, & de laisser au Magistrat le soin de prévenir & de punir les injustices. Tout homme qui porte des armes dont il ne lui est pas permis de se servir contre ses Concitoyens; tout homme qui tire l'épée dans un lieu où il peut appeller les Loix & le Magistrat à son secours, viole cette Loi fondamentale des Etats, qui défend aux particuliers de se rendre justice à eux-mêmes. Il ouvre la porte à tous les inconvéniens que les hommes ont voulu prévenir, en renonçant à l'égalité où ils naissent tous, pour se soûmettre à des Juges & à des Magistrats. Il est vrai que les Scythes croyoient excuser cet abus, en disant (89) qu'ils n'avoient point de villes fermées; & qu'étant par conséquent toûjours exposez aux surprises d'un ennemi, ils étoient obligez de se tenir continuellement en garde, & d'avoir toûjours leurs armes prêtes. Mais ce n'étoit-là dans le fond qu'un pur prétexte. D'un côté, la plûpart des peuples Scythes avoient assez pourvû à l'inconvénient, en ravageant (90) au long & au large toutes les contrées qui confinoient à leur païs. D'un au-

CHAP. VI.

(89) Lucian. de Gymnos. p. 803.
(90) Ci-dessus Livre II. Chap. 3. p. 247.

CHAP. VI. autre côté, s'ils avoient pû se résoudre à laisser leurs voisins en paix, personne n'auroit assurement pensé à attaquer des gens avec qui il n'y avoit rien à gagner. La véritable raison pour laquelle les Scythes alloient partout avec leurs armes, c'est qu'ils n'avoient point d'autre métier que la guerre. Accoûtumez à vivre de pillage, ils se tenoient toûjours en état de courir par-tout où il y avoit quelque butin à faire, & de forcer tout ce qui osoit leur résister. Thucydide avoue la chose sans aucun detour (91): *Les anciens habitans de la Grece étoient des brigands. C'est l'origine de la coûtume que quelques peuples conservent encore, d'aller par-tout avec leurs armes.* D'ailleurs, quoique les Scythes eussent des Rois, & des Juges qui administroient la justice dans les Cantons, ils ne se soûmettoient jamais tellement à leurs Chefs, qu'ils ne se reservassent la liberté de se rendre justice à eux-mêmes, quand leur honneur ou leur intérêt le demandoit ainsi. Toutes les fois qu'un Scythe étoit tiré en cause devant le Magistrat (92), il lui étoit permis d'offrir le duel à son Antagoniste, qui de son côté ne pouvoit pas refuser de vuider la querelle à la pointe de l'épée, en présence du Magistrat, qui donnoit toûjours gain de cause au victorieux.

Il faut que les Grecs & les Romains eussent bien compris, que la coûtume de porter des armes dans un Etat qui n'est pas en guerre, alloit au renversement de toute poli-

(91) Thucyd. Lib. I. Cap. 5. p. 3.

(92) Voyez ci-dessous Chap. II. où cette matière est traitée plus au long.

police. C'eſt une des premières choſes (93) qu'ils corrigerent, lorſqu'ils eurent une fois conçû le deſſein d'établir un bon ordre dans leurs Etats, & d'en regler l'intérieur par de bonnes Loix. Les Grecs conſerverent ſeulement dans leurs ſpectacles, les danſes & les courſes de gens armez, parce que ces exercices, qui étoient un divertiſſement pour les ſpectateurs, formoient encore la jeuneſſe aux travaux militaires. Les Romains auſſi retinrent de cette ancienne coûtume, premièrement la danſe des Saliens, dont j'ai déja fait mention (94), & dont j'aurai encore occaſion de parler dans l'un des Chapitres ſuivans. En ſecond lieu, la fête où les Citoyens Romains offroient leurs ſacrifices, armez de pied en cap. Ils l'appelloient (95) *Armiluſtrium*, la revuë des armes. Elle venoit originairement des peuples Celtes, qui dans l'Aſſemblée de Mars, faiſoient la revuë des hommes & des armes, & offroient en même tems des

(93) Voyez la page 318. Note (87) Lucien remarque, que ce n'étoit pas l'uſage des Grecs de porter quelque arme, ni de ceindre l'épée en tems de paix. Il étoit même défendu, ſous peine d'amende, d'en porter dans les villes, à moins d'un cas de néceſſité. Lucian. de Gymnoſ. p. 803. On ſçait auſſi, que parmi les Romains perſonne ne portoit des armes dans la ville, à la réſerve des Soldats. Marc-Antoine ayant un jour paru en public, l'épée au côté, le peuple ſoupçonna qu'il aſpiroit à la Monarchie. On peut voir ce que Roſinus a dit ſur ce ſujet dans ſes Antiquitez Romaines.

(94) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(95) *Armiluſtrium, ab eo quod in armiluſtrio armati ſacra faciunt.* Varro de Ling. Lat. V. p. 49. Edit. Popmæ.

CHAP. VI.

des ſacrifices pour le ſuccès de la campagne.

Lorſque les peuples Celtes commencerent à connoître la Religion Chrétienne, les Princes & les Evêques ne négligerent rien pour abolir (96) une coûtume, auſſi oppoſée au bien des Etats, qu'incompatible avec les Loix du Chriſtianiſme. Malgré cela l'uſage de porter des armes a repris le deſſus. On y eſt ſi accoûtumé, que l'on voit ſans étonnement, (97) *qu'en pleine paix & dans une tranquillité publique, des Citoyens entrent dans les Temples, aillent voir des femmes, ou viſitent leurs amis, avec des armes offenſives ; & qu'il n'y ait presque perſonne qui n'ait à ſon côté de quoi pouvoir d'un ſeul coup en tuer un autre.* C'eſt une nouvelle preuve, que les peuples même qui ſe piquent d'être polis & civiliſez, plus que tous

(96) *De armis intra patriam non portandis, id eſt ſcutis, lanceis & loricis.* Additiones Caroli M. ad Leg. Salic. de anno 803, apud Lindenbrog. p. 353. *Ut nullus ad mallum, vel ad placitum intra patriam, arma, id eſt ſcutum & lanceam portet.* Car. Mag. in Leg. Bajuar. ap. Lindenb. p. 443. *De armis intra patriam non portandis, id eſt ſcutis, lanceis & loricis.* Imp. Carolus, Leg. Longob. p. 585. Capitular. Lib. III. Tit. 3. p. 874. Tit. 22. p. 877. Dans les Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, il eſt défendu de venir à l'Egliſe avec ſes armes. Lib. VII. Tit. 202. p. 1087. Voyez auſſi Leg. Pipini & Lotharii Leg. Longob. Lib. II. Tit. 43. p. 643. *Laicis verò qui apud nos ſunt, arma portare non præjudicamus, quia antiquus mos eſt, & ad nos uſque pervenit.* Synod. Mogunt. Can. 17. *Ut nemo gladium in Eccleſia portet, regali tantùm excepto.* Decret. Synod. Salagunſt. Can. 8. apud Lindenbr. in Gloſſ. p. 1358. L'Empereur Fréderic II. renouvella ces défenſes. Conſtit. Siculæ L. I. Tit 9. p. 705.

(97) La Bruyere Diſcours ſur Théophraſte.

tous les autres, ne laissent pas d'être barbares & féroces à bien des égards. CHAP. VI.



CHAPITRE SEPTIEME.

IL me reste à dire un mot de quelques ornemens qui étoient particuliers aux peuples Celtes.

I. Il est constant qu'ils portoient tous une longue chevelure (1), & qu'on les reconnoissoit

On reconnoissoit les Celtes

(1) *Ex gentibus, Celtæ ac Scythæ comam alunt.* Clem. Alex. Pædag. III. p. 267. *Lusitani crines, mulierum in modum, demittunt.* Strabo III. 155. *Gallia omnis Comata uno nomine appellata.* Plin. Lib. IV. Cap. 17. p. 482. *Promissæ comæ Gallograecorum.* Livius XXXVIII. 17. *Belgæ comam alunt.* Strabo IV. 196. *Et nunc tonse Ligur, quondam per colla decora, Crinibus effusis toti prælate Comatæ.* Lucan. I. 442. *Ligures multis nominibus maximè capillati.* Plin. L. III. 4. p. 417. *Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris.* Plin. III. 20. p. 376. *Lygii comati.* Dio. Caff. LIV. p. 538. *Britanni capillo sunt promisso.* Cæsar V. 14. *Crinigeræ catervæ Germanorum.* Sidon. Apollin. Carm. 12. *Crinigeros Caycos.* Lucan. I. vs. 463. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes directo capillo.* Vitruv. VI. 1. p. 104. Θρήικες ἀκρόκομοι. Homer. Iliad. IV. vs. 533. *Non coma, non ulla, barba resecta manu.* Ovid. de Getis Trist. L. V. Eleg. 7. vs. 18. Olympiodore dit, que les trois statues dont j'ai fait mention ci-dessus page 314. Note (76) étoient vêtues d'habits de différentes couleurs, & qu'elles avoient de longs cheveux, à la façon des Barbares, c'est-à-dire des Goths. *Alani non tantopere comam alunt ac Scythæ.* Lucian. Toxari p. 637. *Scythis Bactrianisque intonsæ comæ.* Curtius IV. Cap. 9. p. 148. *Persæ criniti.* Herodot. VI. 19.

CHAP. VII.

Celtes a leurs longs cheveux.

soit à cette marque. C'étoit celui de tous les ornemens dont les hommes & les femmes étoient le plus (2) jaloux, & pour lequel ils se mettoient le plus en fraix. Les Grecs & les Romains portoient anciennement de longs cheveux, comme les Scythes & les Celtes. Au moins (3) Homere donne souvent aux Grecs le nom de chevelus. Juvenal donne la même (4) épithète aux anciens Consuls de la République Romaine. Dans la suite on se conforma à Rome & en Grece, à l'usage des Orientaux, qui se rasoient la tête, ou qui portoient au moins les cheveux fort courts, pour n'en être pas incommodez dans les chaleurs. Il faut en excepter pourtant les Lacedémoniens (5), qui conserverent plus longtems que les autres Grecs, les coûtumes & la manière de vivre des Scythes.

II.

(2) Tacite, parlant de la peine que les Germains infligeoient aux femmes adultères, dit: *Accisis crinibus nudatam, coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.* Tacit. Germ. Cap. 19. Les Lombards condamnoient à la même peine, les femmes qui, à l'instigation de leurs maris, usoient de violence pour déposseder quelqu'un de ses biens. *Publicus faciat eas calvare, & fustare per vicos vicinantes ipsius loci.* Leg. Long. apud Lindenbr. p. 544.

(3) Καρηκομόωντας Ἀχαιούς. Homer. Iliad. II. vs. 11.

(4) *Ipse capillato diffusum Consule potat.* Juvenal. Satyr. V. 30. *Intonsi avi.* Ovid. Fast. II. vs. 29.

(5) *Apud Lacones laudabile est comam nutrire.* Aristotel. Rhetor. Lib. I. Cap. 9. *Charilaus Rex Lacedæmoniorum, interrogatus cur comam Spartani nutrirent? respondit, quia omnium ornatuum hic minimo constat sumptu.* Plutarch. Apophteg. II. 189. Voyez aussi Pezron, Antiquité de la Langue & de la Nation des Celtes, p. 156.

CHAP. VII.

Qu'ils teignoient en rouge.

II. Diſtinguez par une longue chevelure, les peuples Celtes l'étoient encore par une autre coûtume, qui n'étoit pas moins générale. Leurs cheveux étoient naturellement blonds. Au lieu de les entretenir de cette couleur, ils s'étudioient à les rendre (6) non ſeulement ardens, mais véritablement roux. Ils ſe ſervoient pour cela d'une eſpece de pomade ou de ſavon, qu'ils compoſoient avec du ſuif, de la cendre & de la chaux, & dont ils avoient grand ſoin de ſe frotter tous les jours les cheveux & la barbe. Il eſt facile de comprendre après cela, pourquoi on ne trouvoit dans toute la Celtique, (7) que des gens parfai-

(6) *Infantes apud Galatas, à nativitate quàm plurimum ſunt albis capillis; procedente verò ætate in paternum colorem mutantur.* Diodor. Sicul. L. V. p. 214. *Galli capillos naturâ habent rufos, ſed arte quoque nativum colorem augere ſtudent. Calcis enim lixiviâ frequenter capillos lavant, eoſque à fronte ad verticem, atque inde ad cervicem, ut eò magis ſint conſpicui, retorquent; Satyros igitur & Panas aſpectu referunt. Hac enim culturâ ita denſantur, ut ab equorum ſetis nihil differant.* Diod. Sic. V. 212. *Medicamentum quo mulieres Gallorum comam inungentes, eam, in auri morem, rutilam & fulvam efficiunt.* Plut. Amat. T. II. p. 771. *Sapo Galliarum inventum, rutilandis capillis. Fit ex ſebo & cinere, optimus fagino, & caprino; duobus modis ſpiſſus ac liquidus: uterque apud Germanos, majore in uſu fœminis quàm viris.* Plin. Lib. XVIII. Cap. 12. p. 624. *Cauſtica Teutonicos accendit ſpuma capillos.* Martial. XIV. Epigr. 25. *Videbat* (Alamannos) *lavantes, alios quoſdam comam rutilantes ex more.* Amm. Marcell. XXVII. Cap. 2. p. 476. *Quod Burgundio cantat eſculentus, infundens acido comam butyro.* Sidon. Apoll. Carm. 12.

(7) *Hiſpanus comam rutilus.* Sil. Ital. L. XVI. vſ. 471. *Promiſſæ & rutilatæ comæ Gallorum.* Livius XXXVIII. Cap. 17. *Aurea cæſaries ollis,* de Gallis

O 7 Virg.

CHAP. VII.

faitement roux. La mode vouloit, que les hommes & les femmes teigniſſent leurs cheveux de la manière que je viens de le dire. Ainſi, lorſque (8) Caligula & Domitien voulurent triompher des Germains, ſur leſquels ils n'avoient fait aucun priſonnier, ils prirent le parti de ramaſſer tout ce qu'ils trouverent de gens d'une taille avantageuſe, & les obligerent à laiſſer croître leurs cheveux & à les teindre en rouge. Sans cette précaution, perſonne ne les auroit pris pour des Germains. (9) Feſ-

Virg. Æneid. VIII. vſ. 659. *Galli rutili.* Amm. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus, Germanicam originem adſeverant.* Tacit. Agric. Cap. II. *Rutilæ comæ* Germanorum. Idem Germ. Cap. 4. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes, directo capillo & ruſo.* Vitruv. VI. Cap. 1. p. 104. *Rutilâ comâ & candore corporis indicans Provinciam.* Hieronym. vita Hilarion. T. I. p. 159. *Rutili ſunt Germaniæ vultus.* Calpurn. Flaccus Declam. 2. *Coma illi rubore cute concolor.* Sid. Ap. L. IV. Ep. 20. *Nec eſt Æthiopis inter ſuos inſignitus color, nec rufus crinis apud Germanos.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. p. 452. *At tu tranſcendens Germanice facta tuorum, Jam puer auricomo performidate Batavo.* Sil. Ital. L. III. vſ. 607. *Hæc Lybicos pars tam flavos gerit altera crines, Ut nullas, Cæſar, Rheni ſe dicat in arvis, Tam rutilas vidiſſe comas.* Lucan. X. vſ. 129. *Prolixo crine rutilantia corpora Francorum.* Eumen. Panegyr. Conſtant. Chlori Cap. 16. p. 177. *Budini natio valde glauca & rufa.* Herodot. Lib. IV. Cap. 108.

(8) *Caligula proceriſſimum quemque Galliarum* ad Germanicum triumphum *legit, coegitque rutilare & ſubmittere comam.* Sueton. Calig. Cap. 47. *Domitiano inerat conſcientia, deriſui fuiſſe nuper falſum è Germanis triumphum, emptis per commercia, quorum habitus & crines in captivorum ſpeciem formarentur.* Tacit. Agric. Cap. 39.

(9) *Rutilium, rufum ſignificat, cujus coloris ſtudioſæ etiam antiquæ mulieres fuêre.* P. Feſtus p. 72.

Festus & (10) Valere Maxime ont remarqué, que dans les premiers tems de la République, les Dames Romaines teignoient leurs cheveux en rouge avec de la cendre. Ce n'est pas la seule fois (11) que j'aurai occasion de montrer, que les Romains ne différoient en rien des Celtes, avant que les coûtumes des Grecs eussent prévalu au milieu de ce nouveau peuple, qui se forma d'un mêlange des anciens habitans du païs, avec les Grecs qui avoient passé dans le Royaume de Naples. Au reste, les Romains rentrerent encore dans le goût des cheveux roux, du tems d'Auguste & de ses successeurs. Je ne parlerai pas ici des Empereurs Caracalla & Gallien (12), qui se conformerent à cet égard à la mode des Germains. Ces Princes avoient leurs raisons, pour flatter des peuples auxquels ils avoient confié la garde de leur personne. Il étoit bien plus glorieux pour les peuples Celtes, de voir les Dames Romaines rendre hommage à leur chevelure, (13) en faisant venir à grands fraix, du

(10) *Quò formam suam concinniorem efficerent, summa cum diligentia capillos cinere rutilârunt.* Valer. Max. Lib. II. Cap. I. p. 43.

(11) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 10. pag. 106-110.

(12) *Caracalla rufos capillos capiti imponebat, ad modum Germanicæ tonsuræ.* Herodian IV. p. 343. *Gallienus crinibus suis, auri scobem aspersit.* Treb. Pollio. Gallien. p. 232. *Cum suis semper flavum crinem condidit.* Idem. p. 250.

(13) *Nunc tibi captivos mittet Germania crines, Culta triumphatæ munere gentis eris, O quàm sæpe comas aliquo mirante rubebis, Et dices emtâ nunc ego merce probor, Nescio quam pro me laudat nunc iste Sicambram,* Ovid. Amor. Lib. I. Eleg. 14. vs. 45,

Fes-

CHAP. VII.

du fond des Gaules & de la Germanie, des tours de cheveux, ou des (14) Savonettes pour teindre leurs propres cheveux en rouge. Tertullien (15) & St. Jerôme ont rélevé cet abus, avec une sévérité qui paroîtroit outrée, s'il n'étoit constant qu'il avoit sa source dans un esprit de galanterie, & que les Courtisanes (16) avoient le plus contribué à introduire cette nouvelle mode dans la Capitale de l'Empire.

On distinguoit les peuples par la manière différente

III. Ce que je viens de remarquer, regarde les peuples Celtes en général. On les reconnoissoit tous à leur chevelure longue & rousse. On distinguoit après cela les divers peuples de la Celtique, par la manière dif-

Fœmina canitiem Germanis inficit herbis, Et melior vero quæritur arte color; Fœmina procedit densissima crinibus emtis, Proque suis alios efficit ære suos. Idem Art. Amat. Lib. III. vs. 163. *Arctoa de gente comam tibi Lesbia misi, Ut scires quantò sit tua flava magis.* Martial. L. V. Ep. 69. *Caustica Teutonicos accendit spuma capillos, Captivis poteris cultior esse comis.* Martial. XIV. Ep. 25.

(14) *Et mutat Latias spuma Batava comas.* Martial. VIII. 33. *Si mutare paras longævos cana capillos, Accipe Mattiacas, (quo tibi calva?) pilas.* Idem XIV. 26.

(15) Tertullien dit, que les Dames Romaines qui teignent leurs cheveux en rouge, renient leur nation & leur patrie. St. Jerôme dit, qu'elles prennent les livrées de l'enfer. *Video quasdam & capillum croco vertere. Pudet eas etiam nationis suæ, quod non Germanæ aut Gallæ sint procreatæ, ita patriam capillo transferunt.* Tertullian. de cultu fœmin. Cap. 6. *Ne capillum irrufes, & ei aliquid de Gehennæ ignibus auspiceris.* Hieronym. Ep. VII. ad Lætam T. I. p. 36.

(16) Juvenal dit de Messaline. *Et nigrum flavo crinem abscondente galero, Intravit calidum veteri centone lupanar.* Juvenal. Sat. VI. vs. 120.

CHAP. VII.

dont ils accommodoient leurs cheveux.

différente dont ils accommodoient leurs cheveux. (17) Les Thraces, par exemple, les Goths, les Saxons, les Pelasges, ne laissoient croître que les cheveux qui tombent sur les épaules, & se rasoient tout le devant de la tête.

On a remarqué qu'ils prenoient cette précaution, pour empêcher que dans la mêlée l'ennemi ne les empoignât par les cheveux. Les Sicambres, (18) les Lombards & quelques

(17) *Archemachus Eubœensis Curetas ait Chalcidem incoluisse, cumque continenter de Lelanto campo dimicarent, anterioreque eos comâ hostes apprehenderent, & prosternerent, comam alere in occipite, radere sinciput cepisse : inde Curetes dicti à coma:* ἀπὸ τῆς κȣρᾶι. Strabo X. p. 465. Les Curetes dont il s'agit ici, étoient les anciens habitans de l'Isle d'Eubée, c'est-à-dire les Abantes, qu'Homere appelle aussi ὄπιθεν κομόωντες. Iliad. Catolog. L. II. vs. 48. Les Abantes étoient venus de Thrace. Strabo X. 447. C'est d'eux que l'Isle avoit reçû le nom d'Abantis. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 79. & 68. 70. Ils disputerent long-tems aux nouveaux Grecs la possession de la plaine la plus fertile de l'Isle, où il y avoit aussi des eaux minerales. Ils l'appelloient en leur Langue *Lelant.* Strabo I. 58. *Lelantus campus super Chalcidem, ubi aquæ calidæ, ad morbos sanandos aptæ.* Idem X. 447. *Flumine Lelanto aquisque calidis, quæ Hellopiæ vocantur.* Plin. IV. 12. p. 188. *Land* signifie en Allemand un païs, une campagne. *Helffen*, aider, guérir. Synesius, parlant des Goths, dit : *Flavos illos, & Euboico more comatos.* Oratione de Regno p. 23. Sidonius Apollinaris dit des Saxons : .. *Crinibus ad cutem recisis, Decrescit caput, additurque vultus.* Lib. VIII. Ep. 9.

(18) *Hic tonso occipiti senex Sicamber.* Sid. Ap. L. VIII. Ep. 9. *Longobardi se à cervice usque ad occipitium radentes nudabant, capillos à fronte usque ad os demissos habentes, quos ab utraque parte in fron-*

CHAP. VII.

ques autres peuples de la Germanie, avoient une coûtume toute opposée. Ils se rasoient le derriere de la tête, & rangeoient sur les deux jouës, les cheveux qu'ils gardoient sur le devant. C'est, selon les apparences, à cet égard, que (19) l'Empereur Caracalla imitoit la tonsure des Germains. Les (20) Francs se rasoient tout le tour de la tête, & n'avoient des cheveux que sur le sommet. Les (21) Gaulois & les Bretons laissoient leur che-

frontis discrimine dividebant. Paul. Diac. Hist. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. *Hic quoque monstra domat, rutili quibus arca cerebri Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix, Setarum per damna nitet.* Sidon. Ap. Panegyr. Majorian. vs. 238. Au reste les Germains, & sur-tout les Cattes, ne permettoient pas à leurs jeunes gens de se raser la tête, à la manière usitée dans leur nation, qu'ils n'eussent tué un ennemi. Souvent aussi les braves faisoient voeu de ne se point raser, qu'ils n'eussent défait l'ennemi qu'ils avoient en tête. *Et aliis Germanorum populis usurpatum, rara & privata cujusque audentia, apud Cattos in consensum vertit, ut primùm adoleverint, crinem barbamque summittere, nec nisi hoste cæso exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem & spolia revelant frontem. . . . ignavis & imbellibus manet squalor.* Tac. Germ. 31. *Civilis, barbaro voto, post cœpta adversus Romanos arma, propexum rutilatumque crinem, patratâ demùm cæde legionum deposuit.* Tacit. Histor. IV. 61. Silius attribue la même coûtume aux Gaulois de l'Italie. *Occumbit Sarmens, flavam qui ponere victor, Cæsariem crinemque tibi, Gradive, vovebat, Auro certantem, & rutilum sub vertice nodum.* Silius Ital. L. IV. vs. 200.

(19) Voyez ci-dessus p. 327. Note (12).

(20) Voyez un passage d'Agathias ci-dessous p. 333. Note (27).

(21) *Rhodanique comâ intonsâ juventus.* Sil. Ital. L. XV. 671. *Britanni omni parte corporis rasâ, præter*

chevelure dans son entier, sans en rien retrancher. Outre cela, il y avoit des Nations où les hommes, (22) pour paroître plus grands, retroussoient & nouoient leurs cheveux sur le sommet de la tête, en un ou plusieurs toupets, qui ressembloient à des cornes. D'autres peuples avoient conservé la coûtume des anciens (23) Scythes, qui portoient leurs che-

ter caput & labrum superius. Cæsar V. 14. Ces paroles *omni parte corporis rasâ*, sont expliquées par un passage d'Athenée : *Omnes qui ad Occidentem habitant barbari picantur, & corpora radunt.* Athen. XII. Cap. 3. Et par le Scholiaste d'Aristophane, Ἀποτέθρακεν, ἀνέτιλε. Ἐλειαίνοντο δὲ καὶ ἀπετίλοντο οἱ Θρᾶκες τὰ αἰδοιᾶ : καὶ ἀποσεσυρμένα εἶχον αὐτὰ p. 195.

(22) Voyez la page 325. Note (6) *Flava repexo, Gallia crine ferox.* Claudian. de Laud. Stiliconis L. II. vs. 240. *Truces flavo vertice Galli.* Claudian. in Rufin. II. vs. 110. *Et rutilum sub vertice nodum.* Silius supra Note (18). *Insigne gentis obliquare crinem, nodoque substringere. Sic Suevi à ceteris Germanis, sic Suevorum ingenui à servis separantur. . . . Horrentem capillum retrò sequuntur, ac sæpe in ipso solo vertice religant. Principes & ornatiorem habent.* Tacit. Germ. Cap. XXXVIII. *Triplex crista jubas, effundit crine Suevo.* Silius Lib. V. vs. 134. *Cærula quis stupuit Germani lumina, flavam Cæsariem & madido torquentem cornua cirro.* Juvenal. Satyr. XIII. vs. 164. *Videmus cirros Germanorum, grana & cinnabara Gothorum.* Isidor. Orig. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Crobyli barbarorum, cirri Germanorum.* Tertullian. de veland. Virgin. Cap. X. *Cirroque madente.* Sidon. Apoll. Panegyr. Major. vs. 226.

(23) *Parthi Scythico more horrebant capillo incomto.* Plutarch. in Crasso T. I. 557. *Alamannorum comæ fluentes.* Amm. Marcell. L. XVI. Cap. 13. p. 144. *Tu flexâ nitidus comâ vagaris, Hispanis ego contumax capillis.* Martial. X. 62. *Et nunc tonse Ligur, quondam*

CHAP. VII.

cheveux épars & flottans sur les épaules. D'autres encore en faisoient une ou plusieurs tresses (24) qui leur pendoient sur le dos.

IV. Enfin l'on pouvoit distinguer encore au milieu de chaque peuple, (25) les Nobles, les Roturiers & les Esclaves, par la seule manière dont ils ajustoient leurs cheveux. Les grands Seigneurs y cherchoient beaucoup de façon. Ils avoient le privilege de porter les cheveux plus longs que le reste du peuple. Ainsi le nom de (26) *Capillati* étoit affecté par-

quondam per colla decora, Effusis crinibus toti prælate Comatæ. Lucan. I. 442. *Ligurum horrentes comæ.* Silius L. I. Perf. 628. *Saxonum diffusa scapulis cæsaries.* Abbas Ursp. apud Lindenb. Gloff. p. 1384.

(24) *Silurum intorti plerumque crines, Iberos trajecisse fidem faciunt.* Tacit. Agric. Cap. II. *Undantemque sinum nodis irrugat Iberis.* Statius Thebaid. IV. vs. 266. *Quid capillum ingenti diligentiâ comis, cùm illum vel effuderis more Parthorum, vel Germanorum nodo vinxeris, vel, ut Scythæ solent, sparseris?* Seneca Epist. CXXIV. *Rufus crinis & coactus in nodum apud Germanos:* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. *Quæ crine vincit, Bætici gregis vellus, Rheniquè nodos.* Martial. V. 38. *Crinibus in nodum tortis venêre Sicambri.* Martial. I. 3. *Flavent capitibus intextis Getæ.* Isidor. XIX. C. 23. p. 1300.

(25) Voyez la page précedente Note (22).

(26) *Universis Provincialibus & Capillatis, Defensoribus & Curialibus in Suavia constitutis.* Epist. Theodoric. R. XLIX. ap. Cassiodorum. Var. IV. p. 75. *Crinigeri sedére patres, pellita Getarum curia.* Claudian. de Bell. Get. vs. 499. *Dicenæus sacerdotibus Gothorum nomen Pileatorum contradens, reliquam gentem Capillatos dicere jussit, quod nomen Gothi pro magno suscipientes, adhuc in suis cantionibus reminiscuntur.* Jornand. Cap. II. C'est-à-dire, que dans les Hymnes qu'ils chantent à la louange

parmi les Goths à la Noblesse. Par la même raison les Francs donnoient aux Princes & aux Seigneurs de leur nation, le nom de (27) *Criniti*, *Crinigeri*, (28) *Cristati*, c'est-à- CHAP. VII.

ge de leurs Héros, ils leur donnent le nom de *Capillati.* Il y a apparence que le mot que les Latins ont traduit par *Capillati*, est celui de *Langhaar*, que plusieurs Princes ont porté en Thrace & en Illyrie. Voyez ci-dessus Liv. I. Ch. 15. p. 174.

(27) *Si quis puerum crinitum sine voluntate parentum totonderit.* Leg. Salic. p. 324. *Crinigero flaventes vertice reges* (Francorum). Claudian. de Laud. Stilicon. L. I. vs. 203. *Reges Crinitos super se creaverunt, de prima, & ut ita dicam nobiliori suorum familia.* Gregor. Tur. Lib. II. p. 278. *Burgundiones Clothomere humi jacente, promissam illius laxamque comam, & ad scapulas usque demissam, protinus tunc conspicati, confestim intellexerunt, se ducem hostium occidisse. Solemne enim regibus Francorum, nunquam tonderi, sed à pueris intonsi manent. Cæsaries tota decenter eis in humeros propendet, anterior coma è fronte discriminata, in utrumque latus deflectitur. Neque verò quemadmodum Turcis & barbaris, impexa iis & squalida sordidaque coma, vel complicatione indecenter cirrata, sed smigmata varia ipsi sibi adhibent, diligenterque curant, idque velut insigne quoddam, eximiaque honoris prærogativa, regio generi apud eos tribuitur. Subditi enim orbiculatim tondentur, neque eis proliziorem comam alere facile permittitur.* Agath. L. I. p. 11. *Gundobaldus cùm natus esset in Galliis, & diligenti curâ nutritus esset, ut regum istorum mos est, crinium flagellis per terga demissis.* Gregor. Tur. VI. 24. p. 363.

(28) Le mot de *Cristati* désigne proprement une Crête, un de ces toupets dont j'ai parlé plus haut. p. 331. Note (22) Les Grecs ont rendu ce mot par celui de Τριχοροχάτοι, qui marque un homme qui porte trois crêtes de cheveux droits & herissez, comme la soye de cochon. C'est l'origine de la fable, que les Rois des Francs avoient sur

CHAP. VII.

à-dire de Chevelus, parce que la chevelure étoit l'une des principales marques de leur dignité, dont on les (29) dégradoit en leur coupant les cheveux, ou en leur rasant la tête. On distinguoit aussi (30) les Rois de Perse à leur chevelure.

Les Auteurs qui ont parlé des Celtes, conviennent assez généralement, que ce n'étoit pas pour avoir une belle tête, ni pour donner de l'amour, qu'ils prenoient un si grand soin de leur chevelure, mais uniquement pour donner de la terreur à leurs ennemis. Clement d'Alexandrie dit, (31) *que cette épaisse chevelure avoit quelque chose de terrible.* Il a raison en cela. Diodore de Sicile avoit remar-

sur l'épine du dos, de la soye de cochon. *Dicebantur Francorum reges ex genere illo descendere* Cristati, *quod interpretatur* Trichorochati. *Pilos enim habebant natos in spina dorsi, velut porci.* Paul. Diacon. Hist. Miscell. Lib. XXII. p. 302. Hotom. Franco Gal. Cap. II. Besselius ad Eginh. Cap. I.

(29) Childebert dans sa lettre à Clotaire lui dit: *Debes velociter adesse Parisiis, & habito communi consilio, pertractare oportet, quid de his fieri oporteat. Utrum incisâ cæsarie, ut reliqua plebs habeantur, an certe his interfectis, regnum germani nostri, inter nosmetipsos, æqualitate habitâ, dividatur.* Gregor. Turon. L. III. Cap. 18. p. 301. *Gundobaldum Chlotarius videns, comam capitis tondere jussit.* Idem VI. 24. p. 363.

(30) Μέγας δὲ βασιλεὺς οὐχὶ διὰ τοῦτον κομᾷ. Aristophan. Plut. p. 7. Κομᾷ, τουτέστι σεμνύνεται τῇ περιουσίᾳ τῆς ἀρχῆς. Schol.

(31) *Gentium Celtæ & Scythæ comuntur,* (κομῶσιν) *sed non ornantur.* (κοσμοῦνται). *Habet enim terribile aliquid densum capillitium barbari, & flavus color bellum minatur, cognatus enim sanguine.* Clem. Alex. Pædag. III. 267.

marqué avant lui, (32) que les Gaulois avec leurs cheveux épais & rudes ressembloient véritablement à des Satyres. Tacite aussi reconnoît (33), que les Sueves retroussoient & nouoient leurs cheveux pour paroître plus grands & par conséquent plus redoutables aux yeux de l'ennemi. St. Clement ajoute, (34) *que ces cheveux rouges, dont la couleur approchoit de celle du sang, sembloient annoncer & porter avec soi la guerre.* On peut pardonner cette pointe à un Orateur, d'autant plus qu'il paroît par la manière dont il s'exprime, que la pensée venoit de lui. Je n'excuse pas aussi facilement les Historiens qui l'ont copiée & mise sur le compte des Celtes. (35) *Ils croyoient*, dit Mr. Mezeray, *que cette couleur rouge menaçoit de mettre tout à feu & à sang.* La vérité est, que les Celtes cherchoient d'avoir les cheveux épais & rudes. Le savon qu'ils employoient pour cela, avoit encore la qualité de leur donner une couleur rousse, qui étoit estimée autrefois, autant que des cheveux parfaitement blonds ou noirs le sont aujourd'hui.

V. J'aurois presque oublié de parler de la manière dont les peuples Celtes portoient la barbe. (36) L'usage le plus commun étoit, de

(32) Ci-dessus p. 325. Note (6).

(33) *Principes & ornatiorem habent. Ea cura formæ, sed innoxiæ. Neque enim ut ament amenturve; in altitudinem quandam & terrorem adituri bella comti, ut hostium oculis ornantur.* Tacit. Germ. Cap. XXXVIII.

(34) Voyez la page précedente Note (31).

(35) Mezerai Hist. de France avant Clovis. p. 29.

(36) Voyez le passage de Jules-César ci-dessus p. 330.

CHAP. VII.

de se raser le menton & les joües, & de garder de grandes moustaches, qui les incommodoient beaucoup en mangeant. Il faut que la barbe fût fort respectée parmi les Celtes, puisqu'ils juroient par leur barbe comme par leur épée. C'est de cette manière que Clovis & Alaric jurerent la paix. (37) Alaric toucha la barbe de Clovis, & les deux Princes se jurerent une amitié éternelle.

VI. Les peuples Celtes avoient encore un autre ornement qui leur étoit particulier. (38) Ils

p. 330. Note (21). *Barbas nonnulli* (Gallorum) *abradunt; quidam modicè alunt. Nobiliores tonsurâ genas quidem lævigant, mystaces verò demittunt, ut ora ipsorum obtegantur. Ideò cum edunt, cibi pilis implicantur. Cum bibunt, ceu per colum potus dimanat.* Diod. Sic. V. 212. *Vultibus undique rasis, Pro barba tenues perarantur pectine cristæ.* Sidon. Apollin. de Francis Panegyr. Major. vs. 241.

(37) Aimon. Gest. Franc. Lib. I. Cap. 20.

(38) *Galli carpos & bracchia pselliis ornant, & crassos ex puro auro circa collum torques gestant.* Diod. Sic. V. 211. *Galli gestant aureos circùm colla torques, & circa bracchia, ac manus cum bracchio commissuram bracchialia.* Strabo IV. 197. *Signis militaribus & maniacis, (ita vocant armillas aureas ad collum & manus gestari à Gallis solitas,) Capitolium Consul ornavit.* Polyb. L. II. p. 119. *Tum lactea colla auro innectuntur.* Virgil. Æneid. VIII. vs. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque, Auro virgatæ vestes manicæque rigebant, Ex auro.* Sil. Ital. Lib. IV. vs. 154. *Gallia crine ferox, evinctaque torque decoro.* Claudian. de Laud. Stilic. L. II. vs. 241. *Cæcina Gallico more, manicis indutus.* Plutarch. in Othon. I. p. 1069. *Præda ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata est.* Eutrop. L. IV. Cap. 10. p. 104. *Victor Drusus equos, pecora, torques eorum* (Germanorum) *ipsosque præda divisit*

Ils portoient autour du col, des Chaînes ou des Colliers d'or fort maffifs. Ils avoient auffi autour du bras & du poignet des Bracelets du même métal. Autant que je puis en juger, cet ornement fervoit à diftinguer les Nobles, & particulierement ceux qui avoient quelque commandement dans les troupes. Ainfi Polybe (39), repréfentant une armée de Gaulois rangez en bataille, dit que le premier rang étoit tout compofé de gens ornez de Colliers & de Bracelets, c'eft-à-dire de gens de qualité, qui fe battoient toûjours à la tête des armées. Herodote auffi parlant de Mardonius, que Xerxès laiffa en Grece pour y continuer la guerre, remarque (40), qu'il

CHAP. VII.

vifit & vendidit. Florus IV. 12. *Sabini armillas in finiftris brachiis geftabant, & annulos ferebant.* Dionyf. Halicar. I. 105. *Sabini aureas armillas magni ponderis, brachio lævo, gemmatofque magnâ fpecie annulos habebant.* Livius I. 11. *Græci à cæforum Perfarum cadaveribus exuebant armillas & torques aureos.* Herodot. IX. 79. *Perfas ajunt ftudiofos effe armillarum & pfelliorum.* Dio Chryfoft. II. 29. Les Efpagnols appelloient ces Bracelets *Viriæ*, & les Gaulois *Viriolæ.* Plin. XXXIII. 3. p. 22. Les Bretons portoient auffi de ces Colliers, comme les autres Celtes, mais ils étoient de fer. *Ventrem atque cervicem ferro ornant : ornamentum ac divitiarum argumentum exiftimantes, perinde ut aurum ceteri barbari.* Herodian. III. 301.

(39) *In primis cohortibus Gallorum neminem cerneres maniacis armillifque aureis non adornatum.* Polyb. II. 117.

(40) *Plurimos ex una gente Perfarum delegit torquatos & armillatos.* Herodot. VIII. 113. Les Gardes des Rois de Perfe avoient tous de ces colliers. *Perfæ immortales aureos torques habebant.* Curtius III. Cap. 3. p. 52. Il paroît auffi par un paffage de Cornelius Nepos, que le collier & les bracelets étoient parmi les Perfes un ornement affecté aux grands Seigneurs. *Datames Thyum ornavit*

 tor

CHAP. VII.

qu'il choisit dans l'armée des Perses, tout ce qu'il y avoit de gens à colliers & à bracelets, c'est-à-dire l'élite de la Noblesse. C'est peut-être pour cette raison que Tite Live (41), quand il parle de quelque victoire remportée par les Romains sur les Gaulois, spécifie ordinairement le nombre des colliers & des bracelets gagnez sur l'ennemi. C'étoit une marque pour juger du nombre des Officiers & des personnes de distinction qu'il avoit perdus dans la bataille. Les Guerriers qui avoient accoûtumé de sortir des rangs, & de se présenter entre les deux armées, pour faire un défi au plus brave des ennemis, (42) étoient ordinairement de ces gens à collier, qui cherchoient de signaler leur noblesse, & de se faire un nom au milieu de leurs compatriotes, par quelque action d'éclat. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Celtes étoient extrêmement jaloux de cette sorte d'ornemens. Les colliers & les bracelets (43) trouvoient place par-

torque, & armillis aureis, ceteroque regio cultu. Corn. Nep. Datame Cap. III.

(41) *P. Cornelius triumphavit de Bojis. . . . aureos torques transtulit* 1470. Liv. XXXVI. 40. Voyez aussi XXIV. 42. XXXIII. 36.

(42) *T. Manlius ad Anienem, Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto, cognomen invenit.* Cicero de Offic. L. III. p. 4079. *Jacentis corpus, uno torque spoliavit, quem respersum cruóre, collo circumdedit suo.* Livius VII. 10. *Gallus torque atque armillis decoratus processit.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 259. *Gallos cum auro pugnare solitos, Torquatus indicio est.* Plin. XXXIII. 1. p. 9. Eutrop. II. 2. Florus I. 13. Suidas dans un passage tiré, selon Kuster, de l'ancienne Version Grecque d'Eutrope, dit que ce Gaulois étoit un Roi des Celtes. Suid. T. III. p. 488. & Not. Küsteri.

(43) *Principes gaudent præcipuè finitimarum gentium*

parmi les présens que les particuliers, & même les Etats, offroient aux Princes qui étoient en réputation de bravoure. Aussi les Romains (44) en firent-ils des recompenses militaires, d'abord qu'ils eurent commencé d'employer dans leurs armées des troupes Celtes. (45)

tium donis, quæ non modò à singulis, sed publicè mittuntur, equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Tacit. Germ. Cap. XV.

(44) *Torquati, quibus torques aureus, virtutis præmium fuit.* Veget. L. II. Cap. 7. Scaliger remarque, que les Romains appelloient ces bracelets *Calbeæ. Armillæ in re militari dicuntur Calbeæ.* Jos. Scalig. Epist. L. IV. Ep. 427. Ils portoient ce nom parce qu'ils étoient d'or. *Armillæ calbeæ*, ou simplement *Calbeæ*, sont des bracelets jaunes, comme *Tunica galbina* est une Tunique jaune, c'est-à-dire de drap d'or. Ci-dessus p. 311. Note (67).

(45) Comme les Bagues n'étoient pas un ornement particulier aux Celtes, je n'en fais pas mention. Je citerai seulement ici un passage de Pline sur ce sujet. *Gallia, Britanniaque in medio* (digito) *annulo dicuntur usæ. Hinc nunc solus* (Romanis) *excipitur, ceteri omnes onerantur, atque etiam privatim articuli minoribus aliis.* Plin. XXXIII. 1. p. 14. *Cujus sceleris nos coarguimus illum primum, qui aùro dignitatem per annulos fecit, ut habeant in lacertis jam pridem & viri, quod è Dardania venit, itaque & Dardanium vocatur.* Idem XXXIII. 3. Les Dardaniens étoient un peuple de Thrace. On peut voir aussi Diod. Sic. V. 211. Tit. Liv. I. 11. XXIV. 42. Dionys. Halic. I. 105. Tac. Germ. 31.



CHAPITRE HUITIEME.

JE n'ai conſideré juſqu'ici les Celtes que par rapport à l'extérieur. Ce que j'ai à dire préſentement, ſervira à faire connoître le caractère de ces peuples, leurs inclinations, leurs vertus & leurs vices. On ne ſera pas étonné de trouver ici, comme par-tout ailleurs, du bon & du mauvais, du grand & du petit. Naturellement on doit auſſi pardonner quelque choſe à des peuples deſtituez de la plupart des connoiſſances qui ſervent à former l'eſprit & la conduite de l'homme. On verra peut-être avec plus d'étonnement, que ce que l'on appelloit à juſte titre ferocité, barbarie, dans ces peuples, eſt préciſément ce qui a paſſé juſqu'à nous, bien que ſous d'autres noms.

Les biens des peuples Celtes ne conſiſtoient anciennement ni en maiſons & en terres,

Après ce que j'ai remarqué dans les Chapitres précedens, de la manière de vivre des Scythes & des Celtes, il ſera facile de juger, en quoi pouvoient conſiſter leurs biens dans les tems les plus reculez. Des peuples (1) qui n'avoient point de demeure fixe, qui ne s'appliquoient pas à l'Agriculture, (2) ou qui ne jugeoient pas à propos de s'approprier les terres

(1) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 209. Chap. V. p. 259.

(2) *Scythis inter ſe nulli fines, neque enim agrum exercent, nec domus illis ulla, aut tectum, aut ſedes eſt, armenta & pecora ſemper paſcentibus, & per incultas ſolitudines errare ſolitis.* Juſtin. II. 2.

res qu'ils cultivoient, n'avoient par conſequent, ni maiſons, ni champs, ni poſſeſſions.

CHAP. VIII.

Ni en or & en argent.

Il eſt certain auſſi qu'ils (3) ne connoiſſoient pas le prix de l'or & de l'argent. Chaque particulier trouvoit au milieu de ſon troupeau, la nourriture, le vêtement, avec la plûpart des choſes dont il avoit beſoin. Celles qu'il étoit obligé de chercher ailleurs étoient en ſi petit nombre, qu'il pouvoit ſe les procurer facilement par la voye de l'échange, qui étoit anciennement la ſeule manière de negocier. Ces peuples pouvoient ſe paſſer par conſequent des eſpeces, qui ſont aujourd'hui d'une ſi grande utilité pour faciliter le commerce, & pour mettre un prix commun à une infinité de choſes que les hommes tirent continuellement les uns des autres. Elles étoient parfaitement inutiles dans des païs où il n'y avoit point de commerce, & où chacun menoit une vie à peu près iſolée. Auſſi Anacharſis répondit-il fort plaiſamment à un hom-

(3) *Scythæ aurum & argentum non perinde ac reliqui mortales appetunt.* Juſtin. II. 2. *Scythæ Nomades, neque reponendi proventus ſuos, aut cauponandi ullam nôrunt artem, tantùm mercibus merces permutare.* Strabo VII. 300. *Germanis argentum & aurum propitii an irati Dii negaverint, dubito. . . . poſſeſſione & uſu haud perinde afficiuntur. . . . interiores ſimplicius & antiquius, permutatione mercium utuntur.* Tacit. Germ. Cap. V. *Silures nummum refutant, dant res & accipiunt.* Solin. Cap. XXXV. p. 252. *Quod Dalmatæ nullo utantur nomiſmate, id reſpectu Italorum vicinorum eis eſt peculiare; alioqui id cum multis aliis barbaris habent commune.* Strabo VII. 315.

CHAP. VIII.

Le bétail & les esclaves étoient leurs seules richesses.

homme qui lui demandoit, (4) de quel usage la monnoye étoit aux Grecs, que c'étoient des jettons, dont on pouvoit se servir pour apprendre à compter. Les biens des peuples Scythes & Celtes, comme ceux des Patriarches, ne consistoient donc anciennement que dans le bétail qu'ils nourrissoient, & dans des (5) Esclaves qui avoient soin de leurs troupeaux. C'étoient-là, du tems de Tacite, (6) les seules richesses des Germains, qui conserverent le plus long-tems l'ancienne manière de vivre des Celtes. Avec cela ils étoient heureux, s'ils étoient contens. Leur contentement étoit même une vertu, s'il étoit le fruit d'une sage moderation, qui nous apprend à régler nos desirs, plutôt qu'à multiplier nos besoins. Tant qu'ils vécurent dans cette pauvreté, elle fut une espece de rempart qui les mit en sureté contre tous leurs voisins. Personne ne pensa à les attaquer, ou au moins on se lassa bientôt de faire la guerre à des peuples avec qui il n'y avoit rien à gagner. C'est ce qu'un des sujets de Crésus représentoit sagement à ce Prin-

(4) *Anacharsis, percontante quodam, ad quam rem esset pecunia Græcis usui, respondit ad numerandum.* Athen. Lib. IV. Cap. 15.

(5) Herodot. IV. 1. 2. Je parlerai dans l'un des Livres suivans, de la condition des esclaves parmi les Celtes.

(6) *Germania pecorum fœcunda. . . . numero gaudent, eæque solæ & gratissimæ opes.* Tacit. Germ. Cap. V. Hannibal disoit à ses troupes, après qu'elles eurent passé les Alpes & mis le pied en Italie: *Satis adhuc in vastis Lusitaniæ, Celtiberiæque montibus, pecora consectando, nullum emolumentum tot laborum periculorumque vidistis.* Tit. Liv. XXI. 43.

Prince, qui se préparoit à faire la guerre aux Perses: (7) Que gagnerez-vous à vaincre des gens qui n'ont rien à perdre. Que de biens ne perdrez-vous pas au contraire si vous êtes battu? Mais il faut avouer après cela, que les passions pour avoir de plus petits objets parmi les Celtes, n'y étoient point inconnuës. Il y a même toute apparence, qu'ils ne se contenterent dans le commencement d'un si petit nombre de biens, que parce qu'ils n'en connoissoient point d'autres. On en trouve une preuve dans Jules-César, qui comparant les Gaulois avec les Germains, (8) remarque, que les vaisseaux étrangers qui abordoient dans les Gaules, y avoient porté depuis longtems le luxe avec l'abondance; au lieu que les Germains, qui n'étoient encore que peu connus & visitez, menoient par cette raison une vie frugale & pauvre.

L'or & l'argent furent les premières choses pour lesquelles ces peuples prirent du goût, non que ces métaux eussent aucun cours dans l'intérieur de leur païs, (9) mais par-

(7) Herodot. I. 71.

(8) *Nunc in eadem inopia, egestate, patientiaque Germani permanent, eodem victu & cultu corporis utuntur. Gallis autem propinquitas, & transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur.* Cæsar VI. 24.

(9) C'est ce que Tacite dit des Germains. *Proximi, ob usum commerciorum, argentum & aurum in pretio habent. Argentum magis quàm aurum sequuntur, nullâ affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior usui est, promiscua ac vilia mercantibus.* Tacit. Germ. Cap. V. Polybe dit à peu

CHAP. VIII.

parce qu'ils leur étoient utiles, pour acheter des Nations voisines, du Vin & les autres choses dont ils étoient amoureux. Dans la suite ils firent un si grand cas de ces mêmes métaux, qu'on les accusa, non sans raisons, (10) de ne rien faire sans argent, & d'être capables de tout entreprendre, pourvû qu'on fît briller à leurs yeux des especes. Par des degrez différens, ils commencerent ensuite à posseder des maisons, des terres, & à se conformer entierement aux Nations policées, par rapport à la proprieté des biens. Selon les apparences, c'est ici qu'il faut chercher la véritable origine des fiefs. On permit aux particuliers de posseder des terres, mais sous la condition expresse, qu'ils ne quitteroient point la profession des armes. C'est ce que j'aurai occasion d'examiner plus à fond, en parlant de la constitution de leurs Etats, qui étoit par tout la même.

Ils ne s'appliquoient ni à l'Agriculture,

Je passe aux occupations des peuples Celtes. J'ai prouvé dans l'un des Chapitres précédens (11), que ces peuples n'ont commencé que fort

peu près la même chose des Gaulois qui avoient passé en Italie : *Opes singulorum erant in pecore vel auro, quod sola hæc, ad omnes fortunæ casus, facile sit circumducere, ac pro arbitrio transferre.* Polyb. L. II. p. 106.

(10) *Venale Cohortes, Hispanæ, vulgus, Libyco quas fecerat auro, Hasdrubal.* Sil. Ital. L. XIII. vs. 680. *Venales animæ, Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem L. XV. vs. 500. *Alexander* (Severus) *Germanis pecunias magnâ copiâ pollicitus est; his enim rebus maximè persuadentur Germani, cùm sint pecuniæ avidi, & pacem cum populo Romano semper auro cauponentur.* Herodian. Lib. V. p. 498.

(11) Ci-dessus Chap. II. p. 210, 213. & V. p. 263.

fort tard de s'appliquer à l'Agriculture ; & je ne crois pas me tromper, en assurant qu'il y a tout au plus 2500. ans, qu'on ne savoit encore dans toute l'Europe, à la reserve de la Grece, ce que c'étoit que de labourer, de semer & de planter. Après même que les Celtes eurent appris à connoître les biens & les douceurs que l'Agriculture procure au genre humain, (12) ils la regarderent long-tems comme une occupation basse & servile, qui ne convenoit pas à des guerriers. (13) Laissant aux femmes, aux en-

CHAP. VIII.

(12) *Agrum colunt Ægyptii, bellum gerunt Scythæ; fortes Scythæ, timidi Ægyptii; liberi Scythæ, servi Ægyptii. Agrum colunt Assyrii, bellum gerunt Persæ; serviunt Assyrii, regnant Persæ. Antea Lydi bellum gerebant, postea agricolæ effecti; cùm liberi essent, bellum gerebant, servi effecti, ad agriculturam conversi sunt.* Maxim. Tyr. Diss. XIII. p. 61.

(13) *Gallæcorum fœminæ res domesticas, agrorumque culturas administrant, ipsi armis & rapinis serviunt.* Justin. L. XLIV. 3. *Hæc requies ludusque viris, ea sacra voluptas, Cetera fœmineus peragit labor, addere sulco Semina, & impresso tellurem vertere aratro, Segne viris; quicquid duro sine Marte gerendum est, Callaici conjux obit irrequieta mariti.* Sil. Ital. L. III. vs. 344. *Communia hæc* (Hispanis) *cum Celticis, Thraciis, & Scythicis nationibus sunt; fortitudo viris & fœminis communis est, terram fœminæ colunt.* Strabo III. p. 164. *Galli pugnatores potiùs quàm agricolæ.* Strabo IV. 178. *Id Gallis cum compluribus aliis barbaris commune est, quod contrariâ nostris moribus ratione, virorum & mulierum officia habent distributa.* Strabo IV. 197. *Germanorum fortissimus quisque ac bellicosissimus, nihil agens, delegata domus, & Penatium & agrorum cura, fœminis, senibusque, & infirmissimo cuique ex familia ipsi hebent.* Tacit. Germ. Cap. XV. *Domûs officia uxor & liberi exequuntur.* Ibid. Cap. XXV.

CHAP. VIII.

enfans, aux vieillards, aux esclaves, le soin des terres, ils se réservoient eux mêmes pour la guerre, & ne vouloient vivre que de leur épée. Chose étrange, que l'homme puisse tenir à déshonneur, de cultiver une terre destinée à le nourrir, & faire consister sa gloire à piller, à vivre du travail d'autrui, & à faire véritablement le métier d'un paresseux & d'un brigand. *Vous ne leur persuaderiez pas aussi facilement*, disoit Tacite (14) en parlant des Germains, *de labourer la terre, & d'attendre la recolte, que d'aller provoquer un ennemi, & gagner des blessures. Ils regardent comme une paresse & un manque de courage, de gagner à la sueur de son visage, ce qu'on peut acquerir au prix de son sang.* Bien des gens ont trouvé de la grandeur dans ces sentimens. Pour moi, j'avoue que je n'y trouve qu'une ferocité qui étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe, & que ni la raison, ni le Christianisme, n'ont encore pû corriger parfaitement dans aucun de ces peuples.

Ni aux arts méchaniques.

Les Celtes ne jugeoient pas plus favorablement des Arts méchaniques. Au contraire, la plupart de ces peuples revinrent peu à peu du préjugé qui leur faisoit mépriser l'Agriculture (15), & ceux qui s'y appliquoient. Mais ils regarderent toujours ce que nous appel-

XXV. *Apud Thracas otiosum esse pro honestissimo habetur, agricolam verò pro contemtissimo; è bello atque rapto vivere, pulcherrimum.* Herodot. V. 6.

(14) *Nec arare terram, aut exspectare annum tam facilè persuaseris, quàm vocare hostes & vulnera mereri; pigrum quinimo & iners videtur, sudore acquirere, quod possis sanguine parare.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(15) Voyez ci-dessus Chap. V. p. 266.

pellons (16) un métier, une profession, comme des occupations viles, qui dégradoient non seulement celui qui les exerçoit, mais encore sa posterité. Ce qu'Herodote a remarqué sur cet Article, mérite d'être rapporté mot à mot. (17) *Les Scythes, les Perses, les Lydiens, & en un mot la plupart des peuples barbares, regardent comme une vile populace, les gens qui apprennent un métier, & leurs enfans. Ceux qui n'exercent aucune profession, passent pour nobles, principalement ceux qui se reservent pour la guerre. Les Grecs, & sur-tout les Lacedémoniens, ont emprunté d'eux les mêmes principes. Les Corinthiens aussi méprisent souverainement les gens de métier.* Ces idées, qui ne sont autre chose qu'un renversement de la raison, n'ont gueres changé (18) depuis le tems d'Herodote,

(16) *Galli neque supellectilis ullum usum nôrûnt, quippe simplex illis vivendi modus; nec quicquam aliud curæ, nisi res bellicæ & agrorum cultus, nullâ aliâ neque scientiâ, neque arte, apud eos cognitâ.* Polyb. II. 106.

(17) *Apud Scythas, Persas, Lydos, denique apud omnes ferè barbaros, habentur pro ignobilioribus civibus, illi qui artificia discunt, eorumque liberi; generosiores autem ii qui à manuariis artibus abstinent, præsertim qui cessant ob bellum. Hoc itaque cum ceteri Græci, tum præcipuè Lacedæmonii didicerunt. Corinthii quoque minimi faciunt opifices.* Herodot. II. Cap. 167.

(18) Posidonius qui, comme je l'ai remarqué ailleurs, fit ses voyages à la suite du grand Pompée, dit que les Gaulois employoient des femmes & des vieillards à tirer l'or des rivieres. *Auri ramenta radunt & separant mulieres ac viri invalidi, lotaque in conflatorium conjiciunt, apud maris accolas, & alios quosdam Celtas, inquit meus Posidonius.* Athænæus Lib. VI. Cap. 4. Les mêmes pré-

CHAP. VIII.

dote, & je doute qu'aucun tems puiſſe jamais les corriger. Il eſt vrai que les Celtes prétendoient juſtifier le mépris qu'ils témoignoient pour les arts méchaniques, en diſant qu'ils introduiſoient la molleſſe & le luxe dans la Société, & qu'ils multiplioient les vices, avec les agrémens & les commoditez de la vie. Mais dans le fond, ce n'étoit là qu'un prétexte, dont ils ſe ſervoient pour couvrir leur pareſſe naturelle, & la folle imagination, qu'un homme libre ſe commet & ſe déshonore, en faiſant quelque autre métier que celui des armes. On en ſera convaincu, ſi l'on veut conſiderer qu'ils témoignoient le même mépris pour les Sciences & pour les Arts les plus nobles & les plus utiles. Il eſt vrai que le Clergé (19) cultivoit la Théologie, la Philoſophie, la Médecine, outre une infinité de ſciences vaines & ſuperſtitieuſes, dont je parlerai en ſon lieu. Mais d'un côté, pour entretenir les peuples dans la dépendance, & pour être toûjours conſultez comme des Oracles, les Eccléſiaſtiques vouloient être les ſeuls Savans;

Ni aux Sciences.

préjugez ſubſiſtoient encore du tems d'Euſebe, ou au moins de Bardeſanes, Auteur du troiſième Siécle, duquel Euſebe avoit tiré le paſſage ſuivant: *Apud Tainos, Saracenos, in Lybia ſuperiore, apud Mauros, & apud Nomades, qui oſtium Oceani accolunt, in exteriore Germania, Scythia ſuperiore & Scythia, & apud omnes gentes quæ ad ſeptentrionales partes Ponti degunt, & omni Alania, Albania, & Otene, & Saunia, & aurea Cherſoneſo, non reperies Trapeziten, Plaſten, Pictorem, Architectum, Geometram, Phonaſcum, Hiſtrionem.* Euſeb. Præp. Evang. L. IV. Cap. 10. p. 227.

(19) Cæſar VI. 14. Strabo IV. 197. Pomp. Mel. L. III, Cap. 2.

vans ; & de l'autre, les Celtes, qui regardoient tout travail, tant du corps que de l'esprit (20), comme une chose servile, abandonnoient de bon cœur toutes les Sciences à leurs Druides, qu'ils consideroient non seulement comme des Savans, mais encore comme de véritables Magiciens. Les études des Nations Celtiques se réduisoient donc uniquement à apprendre par cœur certains Hymnes qui renfermoient leurs Loix, leur Religion, leur Histoire, & en général tout ce qu'on vouloit bien que le peuple sût. Comme c'est ici l'occasion de parler de ces Hymnes, qui étoient anciennement les seules Annales des peuples de l'Europe, & de fixer le tems où ces peuples ont commencé à se servir des lettres, je vais employer les deux Chapitres suivans à éclaircir ces matières, que personne n'a traitées à fond, au moins autant qu'il est de ma connoissance.

CHAP. VIII.



CHAPITRE NEUVIEME.

ON diroit au premier abord, que c'est un Paradoxe insoutenable, d'assurer que les

Toutes les études des Celtes

(20) On voit dans Procope, qu'*Amalasunthe*, mere & tutrice d'*Athalaric* Roi des Goths, lui ayant donné des Maîtres, & l'envoyant même aux leçons d'un Grammairien, les grands Seigneurs de la Nation vinrent représenter à cette Princesse, que les études étoient opposées à la valeur. Qu'un Prince qui alloit à l'école, qui craignoit la ferule & le fouët, n'apprendroit jamais à ne pas craindre l'épée & la halebarde. Procop. Gotth. L. I. Cap. 2. p. 311.

CHAP. IX.

se réduisoient à apprendre par cœur des Hymnes.

les Vers sont beaucoup plus anciens en Europe que la Prose. Tous les hommes sont en état d'écrire de la manière dont ils parlent, au lieu qu'il faut un genie particulier, & une espece d'enthousiasme, pour faire des ouvrages de Poësie. Le bon sens dicte d'ailleurs, que la parole étant destinée à exprimer les idées & les sentimens de l'ame, l'homme doit employer dans le discours les termes les plus clairs & les plus significatifs, & que c'est une chose contraire à la raison, de s'écarter ou de la proprieté des termes, ou de l'ordre des pensées, pour s'assujettir à la rime ou à la mesure d'un Vers. Il semble par cette raison, que les hommes n'ont dû commencer que fort tard à s'éloigner de la nature, qui certainement ne leur a pas appris à parler ou à écrire en Vers. Malgré cela, il suffit d'être tant soit peu versé dans l'Antiquité, pour sçavoir que ce Paradoxe est une vérité démontrée, & que (1) les Poëtes sont beaucoup plus anciens que les Historiens & les Orateurs. Les Auteurs Grecs & Latins ont marqué le tems où l'on a commencé d'écrire en Prose dans les deux langues. Au lieu de cela, il n'est pas possible de fixer l'origine de la Poësie. Elle remonte au-delà des Olympiades, & même du Siége de Troye (2). Il n'est cependant pas difficile, de découvrir la raison pour laquelle la Poësie est d'une

(1) *Poetæ multò antiquiores quàm Historici, & Oratores, & cetera genera Scriptorum.* Lactantius VII. 22. *Poetæ multò priores quàm Philosophi.* Idem V. 5.

(2) *De Poematum origine magna quæstio. Ante Trojanum bellum probantur fuisse.* Plin. VII, 56.

d'une ſi grande antiquité. Les anciens habitans de l'Europe ne connoiſſoient point les lettres. Ils les ont reçuës aſſez tard des Phéniciens, comme je le prouverai dans le Chapitre ſuivant. Avant ce tems-là, on confioit à la mémoire, tout ce qu'on a confié depuis au papier. Les Loix, la Religion, l'Hiſtoire des peuples, des Princes & des Familles, tout cela ne ſe conſervoit & ne ſe tranſmettoit à la poſterité, que par la voye d'une Tradition orale. Comme la mémoire ne pouvoit qu'être extrêmement chargée par le grand nombre de choſes, que des hommes qui ne ſavoient ni lire ni écrire étoient obligez d'apprendre par cœur, on chercha de la ſoulager, en renfermant tout ce qu'on lui confioit dans des Vers, que la mémoire ſaiſit & retient beaucoup plus facilement que la Proſe.

Que les Bardes compoſoient.

Ces Vers dont il faut parler avec quelque détail, étoient anciennement les ſeules Annales des Celtes, & même de tous les peuples de l'Europe. Les Poëtes qui les compoſoient, portoient parmi les Celtes le nom de (3) Bardes, qui déſigne un Poëte, un Chantre, un Muſicien. La conſideration que l'on avoit pour les Bardes étoit ſi gran-

(3) *Bard* eſt un mot Celtique, qui ſignifie un Poëte. Gloſſar. Celtic. in Collectan. Leibnitz. T. II. p. 95. Dictionaire de Roſtrenen. p. 734. *Bardus Gallicè cantor appellatur, qui virorum fortium laudes canit, à gente Bardorum, de quibus Lucanus:* Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi. Pompej. Feſtus, Pauli Diaconi p. 258. Selon les apparences, le nom de *Barditus*, que l'on donnoit aux Hymnes que les Germains chantoient en allant au combat, (Tacit. Germ. Cap. III.) eſt derivé de celui de *Bard*.

CHAP. IX. grande, (4) que leur préſence, & leurs exhortations, avoient ſouvent arrêté des armées prêtes d'en venir aux mains. C'eſt peut-être la raiſon pour laquelle on en a fait des (5) Eccléſiaſtiques, quoique la choſe ne ſoit pas démontrée, & que les Ecrivains les plus exacts, diſtinguent toûjours les (6) Bardes des Druides. D'autres au contraire, trompez par un paſſage d'Athenée, en font des (7) Paraſites, ſans conſiderer qu'un ſemblable caractère, au lieu de leur attirer de la conſideration, n'auroit pû que les rendre infiniment mépriſables. Voici le paſſage d'Athenée (8) Po-

(4) *Vatibus, non ſolùm in rebus ad pacem ſpectantibus, ſed & in bellis maximè parent, & Poetis qui carmina pangunt, idque non ſolùm amici, ſed & inimici. Sæpe enim in prœliis, propinquis exercitibus, cùm jam enſes ſtrinxiſſent, & lanceis in ſe invicem jaculati eſſent, in medium illi procedentes, militum animos placant, tanquam feras demulcentes.* Diod. Sic. V. 213. 214.

(5) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 173.

(6) *Apud univerſos ferè* (Gallos) *tria ſunt hominum genera, quæ in ſingulari habentur honore, Bardi, Vates & Druidæ.* Strabo IV. 197.

(7) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 12.

(8) Ποσειδώνιος δ' ὁ Απαμεὺς ἐν τῇ εἰκοςῇ καὶ τρίτῃ τῶν Ἱςοριῶν, Κελτοὶ φησι περιάγονται μεθ' ἑαυτῶν καὶ πολεμοῦντες συμβιωτὰς, οὓς καλοῦσι παρασίτους, οὗτοι δὲ ἐγκώμια αὐτῶν, καὶ πρὸς ἀθρόους λέγουσιν ἀνθρώπους συνεςῶτας, καὶ πρὸς ἕκαςον τῶν κατὰ μέρος ἐκείνων ἀκροωμένον. Τὰ δὲ ἀκούσματα αὐτῶν εἰσὶν οἱ καλούμενοι Βάρδοι. Ποιηταὶ δὲ οὗτοι τυγχάνουσι μετ' ᾠδῆς ἐπαίνους λέγοντες. Athenæ. L. VI. 12. Caſaubon, dans ſon Commentaire ſur Athenée, remarque que les Paraſites ſont les Soldurii, les Cliens, qui s'attachoient aux grands Seigneurs, & qui faiſoient vœu de vivre & de mourir avec eux. On en parlera en ſon lieu.

CHAP. IX.

Posidonius d'Apamée, au Livre XXIII. de son Histoire, dit que les Celtes, lors même qu'ils vont à la guerre, ont accoûtumé de mener avec eux une suite de gens, qu'ils appellent Parasites. Ces gens, qui mangent à la table de leur Patron, chantent ses louanges, non seulement au peuple qui se ramasse en foule autour d'eux pour les écouter, mais encore à chaque particulier qui veut bien les entendre. Les Poëmes qu'ils recitent sont composez par les Bardes. C'est le nom qu'on donne aux Poëtes qui font des Cantiques à l'honneur des Grands. Posidonius distingue clairement les (9) Bardes qui composoient les Poëmes, & qui dressoient l'air sur lequel on les chantoit, des Parasites qui les repétoient par-tout, pour fortifier le parti du Patron auquel ils étoient attachez. Ce n'est pas pourtant qu'il ne pût se trouver des Parasites parmi les Bardes. Comme ils se mêloient de louer des hommes vivans, & que les grands Seigneurs, principalement ceux qui étoient à la tête d'une Faction, avoient ordinairement à leurs gages un (10) Poëte, que l'on payoit pour chanter la noblesse & la bravoure de son Héros (11), & pour déchirer en même

(9) Voyez Biblioth. German. T. XXXVII. p. 152.

(10) *Musicus quidam sequebatur barbaro cantu regem Bituitum & Allobroges, sive ipsum legatum laudans, tum à genere, tum à fortitudine & opibus laudans eos. Cujus rei causâ nobiliores legati eos circumducere solent.* Fragment. ex Appian. Celtic. apud Valesium in Amm. Marcell. Lib. XV. Cap. 9. p. 98. Not.

(11) *Sunt etiam apud Gallos Poetæ, qui carmina conficiunt, & Bardi vocantur. Ii cum instrumentis, quæ à lyra non multum differunt, canunt; alios qui-*

CHAP. IX. même tems les Chefs des Factions opposées ; il étoit presque inévitable, que des Poëtes de cet ordre ne fussent souvent reduits à faire le métier de vils adulateurs (12). De tout tems il y a eu de ces ames vénales parmi les éleves d'Apollon. Mais on feroit certainement un grand tort aux Poëtes, si l'on prétendoit conclure de-là qu'ils sont tous des Parasites. Quoi qu'il en soit, les Bardes (13) sont appellez tantôt Poëtes, parce

quidem laudantes, alios convitiis proscindentes. Diodor. Sic. V. 213. L'Auteur de la Religion des Gaulois n'a pas compris le sens de ce passage, ou au moins il l'a trop étendu, en faisant des Bardes de véritables *Censeurs Romains. Les louanges*, dit-il, *ne faisoient pas l'unique occupation des Bardes ; ils se mêloient encore de censurer, de syndiquer les actions des particuliers ; sur-tout ils chargeoient ceux dont la conduite ne répondoit pas à leurs devoirs.* Tom. I. 173. Dire des injures, n'est pas l'office d'un Censeur.

(12) On en trouve un exemple dans Athenée. *Posidonius refert, cum Lucrius epularum diem aliquando constituisset, ac præfinisset, barbarum quendam Poetam, tardius ceteris eò commeantem, illi occurrisse, ac canentem laudes ejus excellentesque virtutes celebrâsse, vicem verò suam doluisse ac deflevisse, quòd seriùs adventasset ; illum, cantu delectatum, auri sacculum poposcisse, & accurrenti cantori projecisse, quo sublato, Poetam ejus rursùs laudes iterantem prædicasse, currus quem ducebat, impressa terræ vestigia, aurum & beneficia procreare mortalibus. Hæc Posidonius Libr. XXIII. memorat.* Athen. L. IV. Cap. 13.

(13) Οἱ Βάρδοι ὑμνηταὶ καὶ ποιηταί. Strabo IV. 197. *Plurima securi fudistis carmina Bardi.* Lucan. I. vs. 449. Βάρδοι, ἀοιδοὶ παρὰ Γαλάταις. Hesych. *Viguêre studia laudabilium doctrinarum, inchoata per Bardos, & Eubages, & Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroicis*

ce qu'ils faisoient des ouvrages de Poësie, tantôt Chantres & Musiciens; parce qu'ils recitoient leurs Vers en chantant, & que la voix étoit ordinairement accompagnée de quelque instrument.

CHAP. IX.

Sujet de ces Poëmes.

A l'égard des Ouvrages même de Poësie que l'on faisoit apprendre aux Celtes, il y en avoit dont le sujet étoit historique. (14) On rapportoit en abregé l'origine des peuples, leurs migrations, leurs guerres, avec tout ce qui s'étoit passé de remarquable au milieu d'une Nation. Il ne faut pas être surpris par consequent que l'ancienne Histoire fut mêlée de tant de fables. Elle étoit entre les mains des Poëtes, c'est tout dire. On a soutenu que Lucain n'étoit pas Poëte (15) parce qu'au lieu de se livrer à son imagination, non seulement pour le tour, mais pour le fond même des choses, il s'étoit attaché trop scrupuleusement à l'Histoire. D'autres Poëmes renfermoient les Loix & les

cis composita versibus, cum dulcibus lyræ modulis cantitârunt. Amm. Marcell. L. XV. Cap. 9. p. 97. 98. Au reste, les Sarmates avoient aussi de ces Poëtes. Priscus le Rhéteur, représentant un festin qu'Attila donnoit, dit qu'il entra deux Barbares qui chantoient des Hymnes, qu'ils avoient composez sur les victoires & sur les vertus militaires de ce Prince. Priscus Rhet. in Excerpt. Legat. p. 67. *Cantus funereus in funere Attilæ.* Jornand. Getic. Cap. XLIX. p. 684.

(14) *Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus est.* Tacit. Germ. Cap. 2. *Quemadmodum & in priscis eorum carminibus, penè historico ritu recolitur.* Jornand. Getic. Cap. 4. p. 613. *Quod nomen* (Capillatorum) *Gothi pro magno suscipientes, adhuc in suis cantionibus reminiscuntur.* Idem Cap. II.

(15) Fabricii Bibl. Latin. p. 74.

CHAP. IX.

les coûtumes des peuples, ou les dogmes & les devoirs (16) de la Religion. D'autres étoient ce que nous appellerions aujourd'hui des Hymnes, des Cantiques sacrez. Ils en avoient sur toute sorte de sujets, & pour toutes les circonstances. Sur la Naissance, sur le (17) Mariage, sur la Mort, pour les Enterremens (18), pour les Sacrifices & les solemnitez religieuses, pour la Guerre, & sur la Paix. Il y avoit des Hymnes que l'on chantoit en (19) allant à la charge, & qui servoient à allumer le courage du soldat. Il y en

(16) *Quem non Bardus pater aut avus augur... Rem docuere Dei.* Prudent. Apotheos. vs. 296.

(17) *Barbaricus resonabat Hymen, Scythicisque choreis, Nubebat flavo similis nova nupta marito.* Sidon. Apoll. Panegyr. Major. vs. 219.

(18) *Cum Vesigothæ regem* (Theodericum) *inter densissima cadavera reperissent, cantibus honoratum, inimicis spectantibus abstulerunt.* Jornand. Cap. 41. p. 670. *Essedonum mos est, parentum funera cantibus prosequi.* Solin. Cap. 25. p. 234.

(19) *Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem* Barditum *vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur. Terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies.* Tacit. Germ. Cap. 3. Le *Barritus*, passa des Celtes aux Romains, lorsque les derniers commencerent d'employer dans leurs armées des troupes auxiliaires, tirées des Gaules, & de la Germanie. *Clamor, quem* Barritum *vocant, priùs non debet attolli, quàm acies utraque se junxerit.* Veget. III. 18. *Cornuti & Braccati* Barritum *ciere vel maximum, qui clamor, ipso fervore certaminum, à tenui susurro exoriens, paulatimque adulescens, ritu extollitur fluctuum cautibus illisorum.* Amm. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 146. *Romani voce undique martia concinentes, è minore solita ad majorem protolli, quam gentilitate appellant* Barritum, Idem. Lib. XXXI. Cap. 7. p. 632.

en avoit aussi que le vainqueur entonnoit en revenant du combat (20), pour remercier Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Les ouvriers avoient des chansons (21) qui les amusoient pendant le travail. Il se trou-

(20) Voyez ci-dessus Chap. 2. p. 229. Note (73). *Galli sanguinolenta spolia cum triumpho ducunt, Pæanem, & victricia carmina canentes.* Diodor. Sicul. V. 212. *Thraces cum cantu, superfixa hostium capita ferentes, redierunt.* Livius XLII. 60.

(21) Les Phrygiens, les Bithyniens, les Mariandins, qui étoient tous des peuples Celtes, les appelloient *Lityerses*, c'est-à-dire des chansons d'ouvriers. *Lit*, populus, *Ouerk*, opus. *Messorum cantio* LITYERSES *vocatur.* Athen. XIV. 3. LINUS & LITYERSES, *fossorum & rusticorum carmina sunt.* Pollux. Lib. I. Cap. 1. parag. 33. p. 12. Les Grecs, selon leur coûtume, derivent ce mot d'un Prince nommé Lityersus. *Lityersus Midæ filius.* Athen. X. 3. *Lityerses, nomen cantionis. Menander in Chalcedonio* Canentem tunc Lityersen à prandio. *Alii verò dicunt, fuisse genus cantionis, quæ tibiâ caneretur. Lityerses autem erat nothus Midæ filius, Celænis habitans, qui prætereuntes domo suâ exceptos metere cogebat, & postea amputatis eorum capitibus, reliquum corpus manipulis involvebat. Hoc ab Hercule sublato, in honorem patris Midæ, hymnus messorius in memoriam ejus compositus est.* Suid. T. II. p. 452. *Adonimzoidus & Borymus Maryandenorum rusticorum carmen, sicut Ægyptiorum Manerus est, & Lityersas Phrygum. Sed Ægyptiis Manerus est agriculturæ inventor, Musarum discipulus, Phrygibus verò Lityersas. Hi autem eundem & Midæ filium fuisse tradunt.* Sed ad Ameti certamen provocatum, flagellare concedentes. Ameto verò fortiore existente, illum obiisse. *Alii verò bujus occisorem Herculem esse tradunt. Canebatur autem Threnus ille circa aream & messem, in Midæ consolationem. Borimus verò Jollæ & Maryandeni frater, Opii regis filius, juvenis in venatione, messis tempore, mortuus; honoratur verò lugubri inter agriculturam carmine.* Pollux.

CHAP. IX. trouvoit auſſi des Bardes, qui, comme pluſieurs Poëtes modernes, ſe plaiſoient à dire des bagatelles & des ſaletez en vers. On appelloit ces vers (22) *Vallemachia*, c'eſt-à-dire des chanſons ſcandaleuſes, parce qu'il n'y a effectivement rien de plus ſcandaleux ni de plus ſéduiſant, que de faire du crime un ſujet de raillerie & de divertiſſement.

Cependant le ſujet le plus ordinaire ſur lequel les Bardes avoient accoûtumé d'exercer leur verve, étoit des Odes (23) qui commençoient

Pollux. Lib. IV. Cap. 7. p. 185. C'eſt de cette manière que la verſion Latine rend les paroles de Pollux. Mais les paroles que j'ai laiſſées en lettres Romaines ne forment aucun ſens. Il faut traduire : *Dicitur autem operarios, ut in metendo inter ſe contenderent, provocaſſe, & ab opere ceſſantes, flagellis cecidiſſe. Cùm autem nimium meſſi incumberet, extinctus eſſe.* Voyez ſur le mot de Lityerſes Bochart. Geograph. Sacra Diſſ. de Ænea p. 17. Athenée dit des Tuſces: *Cantum adhibent tibiæ, cum ſontes flagris cædunt, pugilatu certant, & farinam ſubigunt.* Athen. XII. 3.

(22) *Vallemachiæ, inboneſtæ cantationes, & carmina jocaque turpia.* Iſidor. Gloſſar. p. 32. *Fallen*, en Tudeſque, tomber, commettre un péché; *Machen*, faire; c'eſt ce que les Romains appelloient *Feſcennina carmina.*

(23) *Celtæ hymnorum ſuorum argumentum faciunt, viros qui in prœlio fortiter pugnantes occubuerunt.* Ælian. Var. Hiſtor. XII. 23. *Celebrant* (Germani) *antiquis carminibus Tuiſtonem Deum, terrâ editum, & filium Mannum, originem gentis conditoreſque... Herculem, primum omnium virorum fortium, ituri in prœlia canunt.* Tacit. Germ. Cap. 2. *Vos quoque qui fortes animas, belloque peremtas, Laudibus in longum vates dimittitis ævum, Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi.* Lucan. I. vſ. 447. *Arminius canitur adhuc apud barbaras gentes.* Tacit. Annal. II. 88.

çoient par la louange des Dieux, & finissoient par l'éloge des grands hommes qui s'étoient distinguez par leur vertu & par leur bravoure, principalement de ceux qui avoient sacrifié leur vie pour le bien de la patrie. C'est cette sorte d'Odes que l'on recitoit dans les Festins (24), & en allant (25) au combat. Il

CHAP. IX.

88. *Majorum facta modulationibus citharisque canebant Ethespamaræ, Hamalæ, Fridigerni, & aliorum quorum in hac gente magna opinio est, quales vix heroas fuisse miranda jactat antiquitas.* Jornand. Cap. IV. p. 617. *Carolus Magnus barbara & antiquissima carmina, quibus veterum regum actus atque bella canebantur, scripsit, memoriæque mandavit.* Eginhard. Cap. 29.

(24) Xenophon, représentant un festin que le Roi de Thrace lui donna, dit: *Gladiator Sidalca, qui patrius illis cantus erat, cantans abiit.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VI. p. 162. *Sitalcæ canens laudes egreditur.* Athen. Lib. I. Cap. 13. *Seuth* & *Seuthale* étoient des noms fort communs parmi les Rois des Thraces & des Getes. Voyez ci-dessus Liv. I. Chap. 15. p. 174. 175. Ainsi Jornandes appelle le Roi Boerebistes, qui régnoit du tems de Jules-César, *Sitalcus Boroeista.* Jornand. Cap. II. Nous verrons en son lieu, que *Sithalcus* est le serviteur du Dieu *Seuth*, ou *Zeus*, dont les Rois des Getes & des Thraces se disoient issus, & dont ils aimoient de porter le nom. *Unde nonnunquam in convivio cùm esset, lætitiæ causâ, ut omnes per ordinem cantare deberent, ille, ubi adpropinquare sibi citharam cernebat, surgebat à media cœnæ.* Beda de Anglo-Saxon. IV. 24.

(25) Voyez ci-dessus p. 356. Note (18) & la Note (23) de la page précedente. *Nunc magna referto, Facta patrum laudes.* Virg. Æn. X. vs. 281. Ad quæ Servius: *Traxit hoc de Salustio, qui dicit Hispanorum fuisse morem, ut in bella euntibus, facta adulescentibus parentum memorarentur à matribus.* pag. 611. Coralli *prælia nec rauco curant incendere cornu, Indigenas sed ritè duces, & prisca suorum Facta canunt, veterumque viris hortamina laudes.*

CHAP. IX.

Il y avoit-là certainement quelque chose de grand & de noble. On louoit les Dieux, comme la source de tous les biens, & le modèle de toute perfection. On ne louoit les Héros, qu'autant qu'ils participoient à la gloire de la Divinité, par l'imitation de ses vertus, & par les importans services qu'ils rendoient à un Etat. De semblables Hymnes devoient être naturellement un grand aiguillon à la vertu. Il auroit été à souhaiter seulement, qu'on eût loué dans ces Odes, toutes les vertus qui rendent l'homme véritablement grand, au lieu de se borner à des vertus guerrieres, qui sont souvent communes aux grands Princes, avec les usurpateurs & les tyrans.

Forme de ces Poëmes.

Pour dire aussi ma pensée sur la forme des Poëmes Celtiques, il me paroît très-vraisemblable, que les vers dont ils étoient composez, finissoient par des rimes. J'avoue que je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun ancien Auteur qui l'ait dit, ou seulement insinué. Cependant si l'on considere, que les plus anciens Poëmes des François, des Germains, des peuples du Nord, & même des Persans, sont tous écrits en rimes, on ne doutera pas que cet usage, qui distingue notre Poësie de celle des Grecs & des Latins, ne vienne originairement des Celtes. Ces rimes etoient d'une grande utilité pour aider la mémoire, la chûte du premier vers avertissant toûjours de celle du second. Outre cela, les Poëmes ou les Odes des Celtes étoient partagez en Stro-

des. Valer. Flacc. L. VI. vs. 89. *Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis celebrant.* de Gallis Diodor. Sic. V. 212.

Strophes, (26) afin que ceux qui les recitoient, eussent le tems de faire des pauses, & de reprendre haleine. C'est de-là que les Loix ont reçû parmi les Germains le nom de *Gesetze*, c'est-à-dire de Strophes; comme les Grecs les appelloient (27) Νόμοι, parce qu'ils avoient accoûtumé de chanter les Odes où ces Loix étoient contenues. Les Celtes aussi chantoient tous leurs (28) Poëmes, & cela au son d'un instrument, qui, selon quelques Auteurs, ressembloit à une (29) Lyre, & selon d'autres, à une (30) Guitarre. La Musi-

CHAP. IX.

On les chantoit au son d'un instrument,

(26) Ainsi le Poëte Saxon, qui, par ordre de Louis le Debonnaire, traduisit le Vieux & le Nouveau Testament en vers Tudesques, fut obligé, pour se conformer à l'usage, de partager l'ouvrage en Strophes. *Juxta morem verò illius Poematis, omne opus per vitteas distinxit, quas nos lectiones vel sententias possumus appellare.* Du Chesne T. II. p. 326.

(27) Voyez ci-dessous p. 368. Note (54).

(28) *Vidi barbaros qui trans Rhenum sunt, agrestia carmina, verbis facta, quæ avium asperè clamantium stridorem vel crocitationem referebant, canentes, & gaudentes iis carminibus.* Julianus Misop. p. 337. *Affectatur præcipuè asperitas soni, & fractum murmur, objectis ad os scutis, quo plenior & gravior vox repercussu intumescat.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(29) Voyez le passage de Diodore de Sicile pag. 353. Note (11) & celui d'Ammien Marcellin pag. 354. Note (13).

(30) Voyez les passages de Jornandes & de Bede ci-dessus p. 358. Note (23) & p. 359. Note (24) Vossius croit que c'étoit une Harpe. *De Poematum Cantu.* p. 107. Il est constant que la Musique des Grecs, & la plupart des Instrumens dont ils se servoient dans les Concerts, venoient originairement des peuples Scythes. *Harmoniam primi Phryges reperierant.* Athen. XIV. 5. *Quinquechordium organum, à Scythis repertum est, è loris verò bovillis compactum erat, & plectra*

CHAP. IX.

Et en dansant.

Musique étoit accompagnée de différentes sortes de (31) Danses, qui étoient toutes fort animées, ensorte que les Chanteurs, par les divers mouvemens qu'ils faisoient des mains, des pieds, & de tout le corps, ressembloient véritablement à des possedez. C'est l'origine de ce qu'on appelle les pieds, la mesure, la scansion, en termes de Poësie. Enfin, comme les Danseurs étoient armez de pied en cap, ainsi que je l'ai déja remarqué, ils avoient accoûtumé de battre la mesure, en frappant de leurs épées & de leurs hallebardes contre les énormes boucliers qu'ils portoient. Tout cela servoit, selon les apparences, soit à marquer la cadence, soit à animer le chant, soit à

plectra erant caprarum labia. Pollux. Onom. L. IV. Cap. 9. p. 187. *Obliquam tibiam Midas invenit in Phrygia, geminas tibias Marsias, in eadem gente Lydios modulos Amphion. Dorios Thamyras Thrax, Phrygios Marsias Phryx, citharam Amphion, ut alii Orpheus, ut alii Linus.* Plin. VII. 56. *Qui priscæ Musicæ operam dederunt, Thraces fuisse perhibentur, Ephorus, Orpheus, Musæus, Thamyris, ob id etiam Eumolpo inde nomen inditum est... instrumentorum etiam quædam barbarum habent nomen.* Strabo X. 470. 471. Voyez ci-dessous Chap. 12 sur la fin.

(31) *Misit dives Gallæcia pubem, Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis, Nunc pedis alterno percussâ verbere terrâ, Ad numerum resonas gaudentem plaudere cetras.* Sil. Ital. L. III. vs. 345. *Ritu jam moris Iberi, Carmina pulsatâ fundentem barbara cetrâ.* Idem X. vs. 231. Ces Danses s'étendoient même aux Hymnes sacrez que l'on chantoit en offrant des Sacrifices. *Celtiberos perhibent, & qui ad Septentriones eorum sunt vicini, innominatum quendam Deum, noctu in plenilunio, ante portas, cum totis familiis, choreas ducendo, totamque noctem festam agendo venerari.* Strabo III. 164. *Colabrismus Thracia saltatio, & Carica, sed & hæc armata erat.* Pollux. L. IV. Cap. 14. p. 197.

à soulager la mémoire, soit à exprimer les divers mouvemens que les Hymnes que l'on chantoit excitoient dans l'ame.

Voilà quelles étoient les (32) Annales des peuples Celtes. Un peuple de l'Espagne (33) se vantoit d'avoir de ces Poëmes qui remontoient à un tems de six-mille ans. A ce compte les Arcadiens n'étoient pas les seuls qui dûssent se glorifier d'être plus anciens que la Lune. Il est certain que les uns & les autres en imposoient. La marotte de l'Antiquité, commune à tous les peuples, étoit surtout fort enracinée parmi les Celtes, qui s'imaginoient que la qualité d'*Indigetes*, de premiers habitans de la terre, leur donnoit un droit primitif & inaliénable sur tous les païs du monde. Mais au moins il est constant que les Celtes devoient avoir un très-grand nombre de ces Poëmes, puisque la jeunesse, dont on confioit l'éducation aux Druides, employoit (34) quelquefois jusqu'à vingt années entieres à apprendre des vers. Au reste, puisque toutes les études de la jeunesse se rédui-

(32) *Germani celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus est, Tuestonem &c.* Tacit. Germ. Cap. 2.

(33) *Turdetani omnium Hispanorum doctissimi judicantur, utunturque Grammaticâ, & antiquitatis monumenta habent conscripta, ac poemata, & metris inclusas leges, à sex millibus, ut ajunt, annorum.* Strabo III. 139.

(34) *Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent.* Cæsar VI. 14. L'Auteur de la Religion des Gaulois (Préface pag. III) dit, *que ces vers se montoient à vingt-mille.* Je ne sais d'où il a pris cette particularité.

CHAP. IX. duisoient à charger leur mémoire d'une infinité de piéces de Poësie, il ne faut pas être surpris que, généralement parlant, le stile des Celtes fut obscur, enflé, concis, comme je l'ai remarqué sur la fin du Livre précedent. Ces défauts sont assez ordinaires aux Poëtes, qui ont été long-tems les seuls maîtres de tous les peuples de l'Europe, par rapport au stile.

Après ce que je viens de remarquer, il sera facile de découvrir la raison de certains usages qui étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, & qui paroissoient tout-à-fait étranges aux autres Nations. On rapporte, par exemple, comme la chose du monde la plus extraordinaire, que les (35) Espagnols, les (36) Gaulois, les (37) Brétons, les (38) Germains, les (39) Thraces, les

(35) *Lusitani in prœlia ad numerum procedunt, & Pæanes canunt, cùm hostes aggrediuntur.* Diodor. Sic. V. p. 215. *Carpesiani erumpunt è castris, more suo tripudiantes.* Livius. L. XXIII. Cap. 26.

(36) *Cantus inchoantium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium scuta in patrium quendam morem, horrendus armorum crepitus.* Livius Lib. XXXVIII. 17. *Cantus, exultatio, armorum agitatio vana.* Idem VII. 10. *Gallus cantabundus.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 254. Voyez aussi Livius V. 37. XXI. 28. 42. Suidas in ἰέντες Tom. II. 97.

(37) *Barbari Britanni in prælium euntes, multos clamores edunt, & cantus minaces.* Dio. L. LXII. p. 706.

(38) *Temerè subeuntes cohortes Germanorum, cantu truci, & more patrio, nudis corporibus, super humeros scuta quatientes.* Tacit. Hist. II. 22. *Ut virorum cantu, fœminarum ululatu sonuit acies.* Idem. Hist. L. IV. 18. *Sugambra cohors cantuum & armorum tumultu trux.* Idem Annal. IV. 47. Voyez aussi Hist. V. 18.

(39) *Thraces ante vallum more gentis, cum carminibus & tripudiis persultabant.* Tacit. Ann. IV. 47.

les (40) Illyriens, & quelques (41) Scythes d'Asie, alloient au combat, comme à un bal & à un festin. Plutarque, parlant d'une bataille que Marius gagna près d'Aix en Provence sur deux peuples Celtes, dit, (42) *que les Ambrons ne couroient pas au combat comme feroient des furieux. Leurs cris aussi n'étoient pas confus. Ils frappoient leurs armes avec une espece de mesure & d'harmonie. Ils avançoient en sautant & en dansant, & en faisant souvent retentir le nom d'Ambrons.* Strabon ne sauroit comprendre, (43) *que les Cantabres puissent pousser la folie jusqu'à chanter des Hymnes, même sur la croix, & au milieu des tourmens.* Quinte-Curce rapporte quelque chose de semblable de trente jeunes Seigneurs Scythes, dont la fermeté frappa d'étonnement & d'admiration Alexandre le Grand & toute son armée. *D'abord*, (44) dit-il, *qu'un in-*

(40) *Illyriorum clamores & inanis armorum concussio.* Thucyd. L. IV. Cap. 126. p. 285.

(41) *Mosynæci cum cantu ad numerum ingredientes... inimici ejusdem gentis capita cæsorum, saltantes, ac patrio ritu carmina modulantes, ostentabant.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. V. p. 153.

(42) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(43) *Et illud Cantabrorum desipientiæ tribuunt, quod nonnulli capti, atque in crucem acti, pæanas canebant.* Strabo L. III. p. 165. *Celebratur etiam bello Punico, servi illius* (Hispani) *patientia, qui ultus dominum, inter tormenta risu exultavit.* Justin. XLIV. 2. Livius XXI. 2. Valer. Max. III. 3.

(44) *Ex captivis Sogdianorum, triginta nobilissimi, corporum robore eximio perducti erant. Qui, ut per interpretem cognoverunt, jussu regis ipsos ad supplicium trahi, carmen lætantium more canere, tripudiisque & lasciviori corporis motu, gaudium quoddam animi ostentare cœperunt.* Q. Curt. L. VII. 10.

CHAP. IX. *interprête les eut avertis qu'on les conduisoit au supplice, ils entonnerent un Hymne, comme des gens qui auroient appris une nouvelle agréable. On les voyoit exprimer leur joye par des sauts, & par une infinité de différentes cabrioles.* Il n'y a dans tout cela rien qui doive surprendre, si l'on veut se souvenir, que le soldat Celte, au lieu d'attendre que son Général le préparât au combat, s'y animoit lui-même par des Hymnes, dans lesquels il célébroit, soit les Dieux qui présidoient à la guerre, soit les anciens Braves (45) de la Nation, ou le Général (46) qui commandoit l'armée. La mode vouloit que l'on récitât ces Hymnes en chantant, & que le chant fût accompagné du cliquetis des armes, & de divers mouvemens du corps. Si l'on ajoute à cette remarque, que les Hymnes des Celtes étoient remplis d'une opinion répandue par toute l'Europe, avant que le Christianisme l'eût corrigée; c'est qu'un homme qui (47) meurt les armes à la main, ou qui périt, de quelque ma-

(45) *Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis concelebrant.* Diod. Sic. L. V. p. 212. *Barbari majorum laudes, clamoribus stridebant inconditis.* Amm. Marcell. L. XXXI. p. 632.

(46) *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Galli canentes Cæsarem.* Horat. Epod. 9.

(47) *Cimbri & Celtiberi in acie exultabant, tanquam gloriosè & feliciter vitâ excessuri, lamentabantur in morbo, quasi turpiter & miserabiliter perituri.* Valer. Max. L. II. 6. Je développerai en son lieu cette opinion, que je ne fais qu'indiquer ici. On verra qu'elle portoit les Scythes & les Celtes à se tuer eux-mêmes, ou à se faire assommer, d'abord qu'ils étoient vieux & incapables de porter les armes.

manière que ce soit, d'une mort violente, passe à une vie plus heureuse, dans laquelle il joüira encore d'une félicité plus distinguée que ceux qui meurent d'une mort naturelle; on comprendra non seulement, pourquoi les gens de guerre témoignoient une si grande joye aux approches du combat, mais aussi pourquoi ceux-là même que l'on menoit au supplice, y alloient avec allegresse & en chantant. Ils chantoient des Hymnes qui remplissoient leur esprit de l'idée & de l'espérance de l'Immortalité; ils se réjouïssoient, comme le disent les jeunes Seigneurs Scythes dont j'ai parlé, d'aller trouver leurs (48) braves Ancêtres. Ce qui doit plutôt surprendre ici, c'est que l'idée d'une autre vie fit plus d'impression sur des peuples barbares, qu'elle n'en fait ordinairement sur des Chrétiens, qui s'attendent à quelque chose de meilleur (49) qu'à boire dans le crane de leurs ennemis.

Une autre reflexion que je ne dois pas oublier, c'est que l'on trouve ici une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé, que l'Europe n'étoit autrefois habitée que par un seul & même peuple. Sans cela il seroit bien difficile de rendre raison de la parfaite conformité que l'on remarque entre les premiers habitans de l'Europe, même dans les choses les plus petites & les plus extraordinaires. Arrêtons nous aux Grecs & aux Romains.

Les Grecs ne différoient autrefois des Celtes,

(48) *A tanto rege, victore omnium gentium, majoribus suis redditos, honestam mortem, quam fortes viri voto quoque expeterent, carminibus sui moris, lætitiâque celebrare.* Curtius ub. sup.

(49) Voyez ci-dessus p. 232. Note (82).

CHAP. IX. tes, ſur aucun des articles dont j'ai parlé dans ce Chapitre. Les Poëtes étoient beaucoup plus anciens (50) parmi eux que les Orateurs. On avoit des piéces de Poëſie avant la guerre de Troye, au lieu que Phérécide (51) de Sciros, qui nâquit vers la (52) XLV. Olympiade, c'eſt-à-dire près de 600 ans après cette guerre, eſt le premier Auteur qui ait entrepris d'écrire en Proſe. Les plus anciens Poëtes des Grecs étoient en même tems (53) Muſiciens. Voilà un nouveau trait de conformité avec les Celtes. Dans les tems les plus reculez, toutes les études de la jeuneſſe (54) conſiſtoient parmi les

(50) *Poemata ante Trojanum bellum probantur fuiſſe. Proſam orationem condere Pherecydes Syrus inſtituit, Cyri regis ætate.* Plin. H. N. VII. 56. *Sciendum, tam apud Græcos, quàm apud Latinos, longè antiquiorem curam carminum fuiſſe quàm Proſæ. Omnia enim priùs verſibus condebantur. Proſæ autem ſtudium ſerò viguit. Primus apud Græcos Pherecydes Syrus ſolutâ oratione ſcripſit; apud Romanos autem Appius Cæcus adverſùs Pyrrhum ſolutam orationem primus exercuit.* Iſidor. Orig. Lib. I. Cap. 27. p. 851. *Sciros* eſt une Iſle voiſine de celle de Delos. Suidas T. III. 592.

(51) Voyez la note précedente.

(52) *Γέγονε δὲ κατὰ τὸν τῶν λυδῶν βασιλέα ἀλυάττην. ὡς συγχρονεῖν τοῖς ζ σοφοῖς. καὶ τετέχθαι περὶ τὴν με ὀλυμπιάδα.* Suidas. ub ſup. Diodore de Sicile met depuis la priſe de Troye, juſqu'à la première Olympiade 408 ans, Livre I. pag. 4. Ajoutez pour 45 Olympiades 180 ans, vous trouverez 588 ans depuis la priſe de Troye juſqu'à Phérécyde.

(53) *Τὸ παλαιὸν οἱ μάντεις καὶ μουσικὴν εἰργάζοντο.* Strabo VII. 330. Suidas in Olympiis II. 681.

(54) *Cretenſes jubebant pueros liberos leges perdiſcere,*

les Grecs, à charger la mémoire d'un grand nombre de Poëmes. D'abord on faisoit apprendre aux enfans les Loix de l'Etat, qui étoient toutes en vers & en Musique. Ensuite on leur enseignoit des Hymnes à la louange des Dieux; après quoi ils passoient à des Odes, dans lesquelles on célébroit la valeur & les autres vertus des Héros. Ces différentes piéces de Poësie se récitoient toutes en chantant. „ C'est de-là, dit Strabon, (55) „ que

scere, cum quodam concentu & melodia, ut ex Musica voluptatem caperent, & faciliùs eas memoriâ complecterentur, & ne, si quid contra leges admisissent, per ignorantiam se fecisse possent defendere. Secundum quod eis discendum proponebant, erant hymni in honorem Deorum. Tertium, fortium virorum encomia. Ælian V. H. II. Cap. 39. *Apollo, ut ajunt, adhibitâ lyrâ, leges hominibus dedit, secundùm quas viverent, mitigans simul cantu feritatem ipsis insitam, & numerorum musicorum suavitate efficiens, ut præcepta faciliùs admitterent; unde leges Citharœdicæ dictæ sunt. Hinc verò, ut Aristoteli videtur, moduli musici secundùm quos canimus, magnifico nomine* Νόμοι *appellati fuére.* Suidas T. II. p. 630. *Græcorum civitates ab ipso primordio, liberos suos in Poetica erudiebant.* Strabo Lib. I. p. 15. 16. *Apud Arcadas pueri ab infantia consuescunt hymnos & pæanas canere, præscriptis numeris, quibus singuli, ut patrius mos est, gentiles Heroas & Deos celebrant.* Athen. XIV. 5. *Apud majores Deorum laudes, heroumque acta, musicis cantibus personabant.* Idem. XIV. 8.

(55) *Pro eloqui* (φράζειν) *olim canere* (ᾄδειν) *posuêre majores, unde & Rhapsodiam, & Tragœdiam, & Comœdiam veteres dixerunt... Oratio Poetica dicebatur cum modulatione.* Strabo I. p. 18. On sait que les vers d'Homere, d'Hesiode, & des autres Poëtes, se chantoient parmi les Anciens. Athen. XIV. 3. fin. Athenée ajoute, qu'il y a dans Homere des vers imparfaits, parce que la Musique, & l'air sur lequel on les chantoit, le demandoit ainsi. Idem. XIV. 8.

CHAP. IX. „ que sont venus les mots Grecs de Rapsodie, de Tragédie & de Comédie. C'est „ par cette raison que les Anciens se servoient du mot de chanter, où nous employons ceux de parler ou de raconter ". L'ancienne coûtume des Grecs étoit aussi (56) de réciter leurs Odes au son d'un instrument. Les mots de (57) pied, de mesure, de cadence, de Strophe & d'Antistrophe, c'est-à-dire de demi tour à gauche ou à droite, dont ils se servoient en parlant de Poësie, venoient originairement de ce que la Danse étoit autrefois inséparable du Chant. Enfin, plusieurs peuples de la Grece conserverent pendant long-tems les différens usages (58) de

(56) *Musici cantus, & lyræ, & tibiarum modos edocebant.* Strabo I. p. 15. 16. *Carmina cantare tibiis.* Cornel. Nep. Præfat. & Epaminond. Cap. II. Schol. Pindari p. 176. *Lyrici ad lyram Poemata canebant.* Ibid. p. 5.

(57) *Rhythmus spectatur in illis qui manibus & pedibus plaudunt. Cùm enim cita & tarda pedum sublatio & positio, proportionem inter se habent, Rhythmus existit. Et hinc per translationem certus syllabarum modulus, quo versus constat, pedes dicti sunt.* Suidas in Ῥύθμος T. III. p. 269. ex Schol. Aristophan. & Philopono in Libr. II. Aristotelis de Animâ. Küster ad Suidam. Voyez aussi Athen. L. XIV. 3 init. *Strophe, quod à dextera in sinistram convertebantur. Antistrophe, cùm à sinistra in dexteram se movebant. Epode, cùm consistebant in uno loco, & Odas recitabant.* Schol. Pindari p. 5.

(58) Strabon remarque, que les Cretois apprenoient à la jeunesse à danser & à sauter avec les armes, & à chanter au son des instrumens, des Hymnes que l'on attribuoit à Thales. Strabo X. 480. 481. κατ' ἐνόπλιον. Aristophan. Nub. ad quæ Scholiastes, *Genus Rhythmi est, in quo saltabant armati, arma concutientes..... Creticus etiam voca-*

de danser avec leurs armes, (59) d'aller au combat en cadence & en chantant des Hymnes, & (60) de ne célébrer aucun festin, où le chant des Hymnes & la danse en armes ne fûssent une partie essentielle de la fête. On m'avouera qu'une si parfaite ressemblance entre les Celtes & les anciens Grecs, ne sauroit être regardée comme une chose purement accidentelle. Il ne sera pas nécessaire aussi, que j'entre dans de grandes discus-

vocatur à carmine quod Curetes invenerunt; hoc enim certâ quadam mensurâ saltant, arma concutientes. pag. 72. *Saltabant armati in Panathenæis pueri.* Idem Scholiast. ad Nubes p. 81. Voyez aussi Athen. XIV. 6.

(59) *Tirtæi Lacedæmone recitantur cùm ad prælium eunt.* Dio. Chrys. S. XXXVI. p. 440. *Tyrtæusque mares animos in Martia bella Versibus exacuit.* Horat. Arte Poet. *Lycurgus lege latâ Lacedæmonios ad tibiarum sonum in aciem prodire jussit.* Suidas in Lycurg. T. II. p. 470. *Lacedæmonii ad cantum multorum tibicinum, ad prælium ferebantur, & ad numerum æquali gradu incedentes.* Thucyd. L. V. Cap. 70. p. 332. Athen. XIV. 7. Athenée remarque, que les Lacedémoniens conservoient avec un très-grand soin leurs anciens Hymnes. Ibid. Cap. 8. Voyez aussi Schol. ad Pindari Pyth. II. p. 229.

(60) *Charondæ modi* (Νόμοι, leges) *Athenis inter pocula canebantur, ut auctor est Hermippus, Libro VI. de Legislatoribus.* Athen. XIV. 3. *Imperat lex* (Charondæ) *ut cives omnes hæc Procæmia calleant, eaque in festis post Pæanes recitent, quemcunque convivii dominus id facere jusserit.* Leg. Charondæ ap. Stobæ. Serm. 165. p. 470. *Prisci consuetudine, & lege, Deorum hymnos & laudes in conviviis ab omnibus cantari jusserunt.* Athen. XIV. 6. Tout le Livre XIV. d'Athenée traite de cette matière. Voyez aussi le Scholiaste d'Aristophane ad Vespas. p. 255. 256.

CHAP. IX. cuſſions, pour montrer ce qu'étoient les Curetes (61), les Corybantes, les Cabires, les Telchines, les Dactiles Idéens, deſquels les Grecs avoient reçu tous les différens uſages dont je viens de parler. On les dépeint comme des gens qui, couverts de leurs armes, de la même manière que s'ils avoient eu à ſe battre contre un ennemi, offroient des ſacrifices aux Dieux, avec des chants, des cris, des danſes, des contorſions & une muſique ſi enragée, que tout le monde les prenoit pour des poſſedez. On reconnoît clairement dans cette deſcription l'uſage des Scythes & des Celtes, qui offroient leurs ſacrifices en chantant des Hymnes, de la manière & dans l'équipage que l'on attribue aux Curetes. Effectivement les Scythes avoient eu des établiſſemens dans tous les païs où l'on

(61) *Probabile eſt armatam ſaltationem ab ita comtis & veſtitis initio introductam, qui Curetes dicerentur, anſam præbuiſſe aliis, qui vitam in armis degerent bellicoſiores, ut communi voce Curetæ & ipſi dicerentur, de iis loquor qui in Eubœa fuerunt, in Ætolia, Acarnania... Curetas apellabant juvenes qui in armis ſaltabant... Nonnulli Phrygios Curetas tibicines faciunt, alii terrigenas & æreis ſcutis armatos... Ut in ſumma dicam, Curetes, Corybantes, Cabyri, Idæi, Dactyli, Telchines, ab omnibus furore quodam divino correpti, & bachantes deſcribuntur, qui armatâ ſaltatione, cum tumultu & ſtrepitu, tintinnabulis, tympanis, armis, tibiâ & clamore, in ſacrificiis perterreant homines, ſub adminiſtrorum ſpecie. Atque hæc ſacra quodammodo communia habere pleraque cenſentur, cum Samothraciis, Lemniis aliiſque compluribus, ideò quòd idem omnium famuli perhibentur... Phrygii Curetes tibicines.* Strabo X. p. 466-472. *Saltationem armatam Curetes docuére, Pyrrhichen Pyrrhus, utramque in Creta.* Plin. VII. 56. *Saltatio armata, quæ Curetica dicitur, vernacula erat Cretenſibus.* Dio. Chryſ. II. 31.

CHAP. IX.

l'on place ces prétendus possedez ; en Phrygie, en Mysie, dans les Isles de Crete, d'Eubée, de Lemnos, & en général dans toute la Grece. Les Curetes, les Corybantes &c. étoient des gens qui servoient les Dieux suivant l'ancienne manière du païs. Les différentes danses qu'on leur attribue, étoient des danses sacrées, qui faisoient partie du culte de la Divinité. Comme chaque Canton, chaque peuple, avoit ses danses particulieres, elles différoient encore dans un même peuple, selon la diversité des fêtes & des Cantiques, dont elles étoient pour ainsi dire l'accompagnement (62).

Ce que j'ai dit des Grecs, il faut le dire aussi des Romains, & des anciens habitans de l'Italie. Le premier Ouvrage en Prose qui ait paru à Rome (63), fut un Discours qu'Appius, surnommé l'Aveugle, composa vers la (64) CXXV. Olympiade, pour empêcher que le Sénat & le peuple Romain n'acceptassent la paix que Pyrrhus leur offroit. Avant ce tems-là on ne connoissoit en Italie (65) que des Ouvrages de Poësie, ou une

(62) Voyez ce que Suidas a remarqué sur les différentes danses, appellées *Berecynthia*, *Cretica*, *Cnossia &c.* Suidas in Νόσια Tom. II. p. 641. On peut consulter aussi le X. Livre de Strabon, qui a rassemblé avec un très-grand soin tout ce que les Anciens avoient dit des Corybantes & des Curetes.

(63) Voyez ci-dessus page 368. Note (50).

(64) Polybe Lib. I. p. 6. dit, que Pyrrhus passa en Italie, l'année qui préceda la défaite des Gaulois près de Delphes. Pausanias met cette défaite en la 2 année de la 125. Olympiade Pausan. Phocic. XXIII. p. 857.

(65) Ci-dessus p. 368. Note (50).

CHAP. IX. une tradition orale (66), qui se perpetuant de Pere en fils, conservoit le souvenir des évenemens les plus remarquables. Silius, représentant quelques anciens peuples de l'Italie, dit (67) qu'ils alloient au combat en chantant les louanges du Dieu Sancus, auquel ils rapportoient l'origine de leur Nation, & de son fils Sabus, duquel les Sabins ont reçû leur nom. Virgile dit à peu près la même chose des peuples Latins, qui s'oppofoient à l'établissement d'Enée & de ses Troyens en Italie.

Ibant æquati numero, regemque canebant (68).

Ciceron regrette souvent dans ses écrits, la perte des anciens Cantiques dont Caton avoit parlé dans ses *Origines* (69). J'en ai dit un mot dans le Livre précedent (70). „ On „ y

(66) *Auruncos ita ferre senes.* Æneid. VII. vs. 206. Ad quæ Servius: *Historiæ hoc genus fuit, ut majores natu, anteacta posteris indicarent.*

(67) *Ibant & læti pars Sancum voce canebant, Autorem gentis, pars laudes ore ferebant, Sabe tuas, qui de patrio cognomine primus, Dixisti populos magnâ ditione Sabinos.* Sil. Ital. VIII. vs. 420.

(68) Æneid. VII. vs. 698. Les Commentateurs du Poëte ont remarqué, que ces mots *ibant æquati numero*, signifient qu'ils s'avançoient en cadence.

(69) Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(70) *Utinam extarent illa carmina, quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata, à singulis convivis, de clarorum virorum laudibus, in Originibus scriptum reliquit Cato.* Cicero Bruto p. 455. *Gravissimus autor in Originibus dixit Cato, morem hunc epularum apud majores fuisse, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes, ex quo perspicuum est, cantus tum fuisse rescriptos, vocum sonis, & carmina.* Idem Tuscul. Quæst. L. IV. p. 3535. *Est in Originibus, solitos esse in epulis canere convivas ad tibicinem*

„ y louoit les vertus & les exploits des Hé- „ ros. On les récitoit principalement dans „ les festins. Chaque convié prenoit à son „ tour la Lyre, & chantoit quelqu'un de ces „ Cantiques". Voilà bien des traits de conformité entre les Celtes & les anciens habitans de l'Italie. Mais comme les différentes coûtumes dont je viens de parler s'étoient perdues parmi les Romains par la longueur du tems, je vais en ajouter quelques autres qui subsistoient encore du tems des Empereurs. Tout le monde sait, (71) que dans la solemnité du triomphe l'armée victorieuse avoit accoûtumé de chanter des Hymnes à l'honneur des Dieux, & en même tems du Général dont elle suivoit le char. Sextus Pompejus remarque, (72) que les Romains avoient des Cantiques funèbres, que l'on chantoit dans les enterremens, au son d'un instrument. Ces Cantiques, que l'on appelloit *Næniæ*, étoient en vers, & renfermoient l'éloge du mort. Strabon (73) nous apprend, que les spectacles dans les-

cinem de clarorum hominum virtutibus. Idem Tusc. Quæst. Lib. I. p. 3434. *In conviviis pueri modesti ut cantarent carmina antiqua, in quibus laudes erant majorum, & assâ voce & cum tibicine.* Varro Frag. p. 212.

(71) *Copiæ Romulum sequebantur, & patriis hymnis Deos celebrantes, & carminibus ex tempore compositis, suum ducem laudantes.* Dionys. Halic. Lib. II. p. 102. *Sequebatur Marcellum exercitus, Jovem & Imperatorem carminibus compositis atque cantilenis victorialibus concelebrans.* Plutarch. in Marcello T. I. p. 302.

(72) *Nænia est carmen, quòd in funere laudandi gratiâ cantatur ad tibiam. Næniam autem inter exequias cantitabant.* Sext. Pomp. p. 10.

(73) *Peculiare quippiam Oscis & Ausonibus usu venit,*

CHAP. IX. lesquels les Romains produisoient des baladins, qui chantoient, avec mille postures grotesques, d'anciennes chansons, venoient originairement des Osces & des Ausons, qui étoient les plus anciens habitans de l'Italie. Enfin Denis d'Halicarnasse (74) assure, que les Saliens étoient precisément parmi les Romains, ce que les Curetes étoient parmi les Grecs. J'ai déja rapporté en substance, dans le (75) Livre précedent, ce que cet Auteur a remarqué sur le sujet des Saliens. „ C'étoient, disions-nous, de jeunes gens, qui dans un „ certain tems de l'année couroient par la „ ville, armez d'une épée, d'un bouclier & „ d'une lance, & chantant des Hymnes à „ (76) l'honneur des Dieux qui président à „ la guerre. La cérémonie étoit accom„ pagnée de sauts, de danses & de gam„ bades, que ces jeunes gens faisoient avec „ beaucoup d'adresse & en cadence. La „ mesure étoit marquée, tant par la voix „ que par le son de la flutte, & outre cela „ par un certain cliquetis qu'ils faisoient, „ en frappant de l'épée ou de la lance „ contre le bouclier ". Il faut ajouter encore ici quelques remarques, qui serviront à mieux

nit. Nam cùm Oscorum gens interierit, dialectus apud Romanos restat, ita ut carmina quædam, ac mimi, certo quodam certamine, quod instituto majorum celebratur, in scenam producantur. Strabo V. 233.

(74) *Salii, quantùm ego intelligo, si Græcè nomen interpreteris, sunt Curetes.* Dionys. Halic. L. II. p. 129.

(75) Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(76) *Sunt quidam saltatores, & laudatores Deorum illorum, qui armorum sunt præsides.* Dion. Halic. ub. sup.

mieux confirmer ce que j'ai dit, que cet usage étoit purement Celtique. Les Saliens (77) célébroient par leurs Hymnes, Mars & Hercule, le Dieu qui présidoit à la guerre & le Héros qui s'y étoit le plus distingué. 2. Ils offroient leurs sacrifices selon l'ancienne manière, c'est-à-dire qu'ils (78) dansoient en armes autour de l'autel. 3. La fête des Saliens tomboit sur le même tems où les (79) Athéniens en célébroient une parfaitement semblable, c'est-à-dire sur le mois de Mars, où les Celtes avoient accoûtumé de faire la revuë de leurs troupes, & d'offrir des sacrifices pour la prosperité de la campagne qui étoit sur le point de commencer. 4. Les Saliens avoient un usage qui subsiste encore en Allemagne & dans le Nord. Le (80) Conducteur de la bande dansoit d'abord tout seul, ensuite la troupe qu'il conduisoit repétoit tous les mouvemens qu'il avoit faits. 5. Numa-

CHAP. IX.

(77) *Numa Salios duodecim Marti gradivo legit, ac per urbem ire canentes carmina, cum tripudiis solemnique saltatu jussit.* Livius I. 20. *Tum Salii ad cantus, incensa altaria circùm, Populeis adsunt evincti tempora ramis, Hic juvenum chorus, ille, senûm, qui carmine laudes Herculeas, & facta ferunt.* Virg. Æneid. VIII. vs. 285. Ad quæ Servius: *Salii sunt, qui tripudiantes aras circumibant. . . . saltabant, ritu veteri, armati &c.* p. 521.

(78) Voyez la Note précedente.

(79) *Eorum dies festi, qui plures erant, incidunt in Panathenæa, quæ fiebant mense Martio.* Dionys. Halic. L. II. p. 129. Voyez le passage d'Athenée ci-dessus p. 371. Note (60). *Salii à saltando, quod facere in comitio, in sacris, quotannis & solent & debent.* Varro de L. Lat. L. IV. 21. Edit. Popmæ.

(80) *Redemptruare dicitur, in Saliorum exultationibus, cùm Præsul amtruavit, quod est motus edidit, & referuntur invicem iidem motus.* Sext. Pompej. p. 80.

CHAP. IX. ma-Pompilius avoit introduit (81) à Rome la fête des Saliens ; mais il n'en étoit pas le premier Auteur. Les habitans de Tusculum (82) avoient leurs Saliens avant qu'ils fussent connus à Rome. 6. Les Romains avoient plusieurs solemnitez où l'on voyoit quelque chose (83) qui approchoit de la danse des Curetes. Je conclus, qu'il est plus que vraisemblable, que des coûtumes si extraordinaires n'ont été communes par toute l'Europe, que parce qu'elles avoient originairement la même source. Ce qui me surprend le plus, c'est que les anciens Perses eussent precisément les mêmes usages. Je n'ai pû découvrir jusqu'à présent d'où ce peuple étoit sorti. Plus j'apprens à le connoître, & plus je m'affermis dans la pensée, qu'il étoit du nombre de ces Scythes qui reçurent ensuite le nom de Celtes. Je prie le Lecteur de jetter les yeux sur les passages que je cite en marge (84). Je suis

(81) Dionys. Halic. ub. sup. Voyez la Note (77) de la page précedente.

(82) *Tiburtes Salios etiam dicaverant. . . . habuerunt sanè & Tusculani Salios, ante Romanos.* Servius ub. sup.

(83) *Ista autem Curetica saltatio, patriis Romanorum moribus est recepta, ut ex Circensibus & theatralibus pompis & spectaculis conjicio.* Dionys. Halic. II. 130. *Virgines, sonum vocis pulsu pedum modulantes, incesserunt.* Livius XXVII. 37. Voyez aussi Liv. VII. 2.

(84) *Persæ disciplinarum magistris continentissimis utuntur, qui & fabulas ad utilitatem accommodatas intexunt, cum cantu, & sine cantu, Deorum ac clarorum virorum facta celebrantes.* Strabo XV. 733. *Tum verò* (Romani) *progressi ad murum, præter omnem spem irruebant in Persas, qui cantilenas more patrio factas pronunciabant, regis sui virtutem celebrantes, & Romani Imperatoris irritum conatum repre-*

Chap. IX.

suis obligé de l'y renvoyer, pour ne pas repéter toûjours les mêmes choses. Il y verra, que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre des peuples Celtes, étoit observé de la même manière, & sans la moindre différence parmi les Perses.



Chapitre Dixieme.

IL est naturel d'examiner présentement d'où les peuples Celtes ont pris leurs lettres, c'est-à-dire les caractères de l'Alphabet ; en quel tems ils ont commencé de s'en servir, & de mettre par écrit leurs Loix, leur Histoire, leur Religion, & en un mot, tout ce qu'ils avoient accoûtumé de renfermer dans leurs Cantiques.

Les peuples Celtes tenoient à déshonneur de savoir lire ou écrire.

Ce que j'ai dit du mépris que ces peuples témoignoient pour les Sciences, il faut le dire aussi des lettres, qui en sont pour ainsi dire la clef. Les anciens habitans de l'Europe ne savoient absolument ce que c'étoit ni de lire ni d'écrire. Ils avoient cela de commun avec la plupart des autres Nations de la terre, qui ont ignoré pendant long-tems cet

prehendentes. Zosim. L. III. Cap. 22. p. 308. Ammien Marcellin rapporte le même fait en ces termes : *Romani per cuniculum urbem ingressi, obtruncarunt vigiles, ex usu moris gentici justitiam felicitatemque regis sui, canoris vocibus extollentes.* Amm. Marcell. L. XXIV. Cap. 4. p. 402. *Magi suo more carmen canentes.* Curtius Lib. V. Cap. 1. p. 176. *Quidam Persicam saltabat, cetras collidens, obstrepens & obtundens, eaque omnia faciens ad tibiæ numeros concinnè.* Athenæ. I. Cap. 13.

CHAP. X. cet excellent ſecret. Mais au lieu que les autres peuples reçurent les lettres avec empreſſement d'abord qu'elles leur furent apportées, on négligea & on refuſa même de s'en ſervir en Europe, depuis qu'elles y furent parfaitement connues.

La ferocité naturelle des peuples Celtes fut, ſelon les apparences, la première & la principale cauſe du mépris &, ſi j'oſe le dire, de l'averſion qu'ils témoignoient pour les lettres. Accoûtumez à ne faire d'autre métier que celui des armes, ils tenoient à déshonneur d'apprendre à lire & à écrire. Elien nous a conſervé un paſſage remarquable d'Androtion ſur ce ſujet. Il porte, (1) *que parmi les anciens Thraces il n'y en avoit aucun qui connût les lettres; & qu'en général tous les barbares établis en Europe, regardoient comme la choſe du monde la plus baſſe & la plus honteuſe de s'en ſervir; au lieu que l'uſage en étoit commun parmi les barbares de l'Aſie.* Théodoric Roi d'Italie, n'avoit pû ſe défaire de ce préjugé, quoiqu'il eût paſſé ſa jeuneſſe, & une bonne partie de ſa vie, parmi les Romains. (2) Il étoit ſi peu lettré, qu'il

(1) Τῶν Ἀρχαίων φασὶ Θρακῶν μηδένα ἐπίστασθαι γράμματα, ἀλλὰ καὶ ἐνόμιζον ἄισχιστον ἐῖναι, πάντες ὁι τὴν Ἐυρώπην ὀικοῦντες Βάρβαροι, χρῆσθαι γράμμασιν, ὁι δὲ ἐν τῇ Ἀσίᾳ, ὡς λόγος, ἐχρῶντο ἀυτοῖς μᾶλλον. Ælian. V. H. VIII. 6. Les Huns étoient dans les mêmes idées. *Ils n'ont pas le ſecret des lettres, & n'en font aucun cas.* Procop. Goth. L. IV. Ch. 18. p. 618.

(2) *Rex Theodericus inliteratus erat, & ſic obruto ſenſu, ut in decem annos regni ſui, quatuor literas ſub-*

qu'il savoit à peine signer les premières lettres de son nom.

Le Clergé, au lieu de combattre cet étrange préjugé, l'appuyoit de tout son pouvoir. Comme les Druides ne vouloient pas que les Sciences, dont ils étoient dépositaires, devinssent communes, ni qu'on pût les puiser ailleurs que chez eux, ils insinuoient au peuple, (3) que la mémoire se perdroit aussi-tôt que l'on commenceroit à se fier sur le papier, & que personne ne voudroit plus se donner la peine d'apprendre par cœur, ce qu'il pourroit trouver en tout tems dans un Livre. Ils disoient encore, que leurs instructions n'étant que pour les personnes initiées dans la Religion du païs, devoient être tenues fort secretes, & que c'étoit un véritable sacrilège de les mettre par écrit, parce qu'il ne seroit pas possible après cela, d'empêcher que les Livres où leur Doctrine seroit renfermée, ne tombassent tôt ou tard entre les mains des étrangers. Ainsi, tant que le Clergé Payen conserva son autorité, il trouva le moyen de persuader aux peuples, que

subscriptionis edicti sui, discere nullatenùs potuisset. De qua re laminam auream jussit interrasilem fieri, quatuor literas regis habentem Teod, *ut si subscribere voluisset, positâ laminâ super chartam, per eam pennâ duceret, & subscriptio ejus tantùm videretur.* Excerpta Autoris ignoti, apud Valesium ad calcem Ammian. Marcell. p. 669.

(3) *Neque fas esse existimant ea literis mandare, . . . id mihi duabus de causis instituisse videntur; quòd neque in vulgus disciplinam efferri velint; neque eos qui discunt, literis confisos, minùs memoriæ studere, quod ferè plerisque accidit, ut præsidio literarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* Cæsar VI. 14.

CHAP. X. que la conſcience & la Religion ne permettoient pas à un Laïque d'apprendre à lire ou à écrire. Le commerce des Grecs & des Romains guérit les Gaulois, au moins en partie, de ce préjugé. Nous apprenons de Jules-Céſar & de Strabon, (4) qu'ils écrivoient des lettres, des contrats, des comptes, & qu'ils ſe ſervoient de l'écriture dans toutes les affaires publiques & particulieres qui concernoient la vie civile. Mais les Druides ne voulurent jamais conſentir que l'on mît par écrit l'Hiſtoire, les Loix, encore moins la Religion des Celtes, & ils ſe garderent bien de leur côté de rien publier ſur ces matières. Origene l'a remarqué en répondant à Celſe, qui faiſoit valoir l'antiquité des Druides. *Je ne ſache pas*, dit-il (5), *que nous ayons aucun de leurs Ouvrages.* Il ne faut pas être ſurpris par conſequent, qu'il reſte ſi peu de monumens de l'ancienne Hiſtoire de l'Europe. Elle étoit toute renfermée dans des Cantiques, & c'étoit un crime de les écrire. Il eſt vrai que d'abord que la Religion Chrétienne commen-

(4) *Contractus Græcâ oratione ſcribunt.* Strabo IV. 181. *In reliquis ferè rebus, publicis privatiſque rationibus, (Græcis) literis utuntur.* Cæſar VI. 14. Joſ. Scaliger. Lib. I. Epiſt. 16. & Hotoman Franco-Gall. Cap. 2. prétendent, que le mot de *Græcis*, n'eſt pas de Jules-Céſar. Effectivement on voit bien que Jules-Céſar ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que les Druides ne ſouffroient pas qu'on couchât par écrit leurs inſtructions & leur doctrine, mais qu'ils permettoient aux particuliers d'écrire des lettres, des comptes &c. Mais au reſte il eſt conſtant que les Gaulois écrivoient en caractères Grecs. Voyez ci-deſſous.

(5) Origen. contra Celſ. Lib. I. p. 14. Edit. Spenceri Cantabrig. 1677.

mença à s'introduire parmi les peuples Celtes, ils revinrent insensiblement de ce honteux préjugé qui annoblissoit & qui sanctifioit une crasse ignorance. Ils consentirent, les uns après les autres, qu'on écrivît leurs Loix & leur Histoire. Mais on sent bien que la déstruction de l'ancienne Religion, dut entraîner après soi la perte des Hymnes où elle étoit renfermée. Les partisans de l'Idolâtrie étoient bien éloignez d'enseigner ces Hymnes aux Chrétiens; & les Chrétiens de leur côté, n'épargnoient rien pour les supprimer, parce qu'on y louoit de fausses Divinitez, & des Héros attachez à un culte idolâtre. Les Cantiques des Goths subsistoient encore du tems de Jornandes. D'où vient qu'ils ont péri depuis ce tems-là? Je viens d'en indiquer la raison. Les Chrétiens n'approuvoient pas qu'on les écrivît.

Bientôt même le Clergé Chrétien fit revivre les préjugez & les artifices dont les Druides s'étoient servis pour entretenir les peuples dans l'ignorance. Il n'eut même pas beaucoup de peine de persuader à la Noblesse des Gaules & de la Germanie, qu'il ne convenoit pas à un homme d'épée d'aller à l'école, & d'apprendre à lire ou à écrire. C'étoit un ancien préjugé, que ni le tems, ni la lumiere de l'Evangile, n'avoient pû déraciner parfaitement. Non seulement l'érudition, mais la connoissance même des lettres & l'art d'écrire, étoient tellement concentrez dans les Cloîtres, que l'on étoit obligé d'appeller un Moine, toutes les fois qu'il faloit dresser un Testament, une Donation, un Privilege, ou quelqu'autre Acte public. Les témoins & les personnes mention-

CHAP. X. nées dans l'Acte, faisoient au bas une croix, ou quelque marque qui leur étoit particuliere, auprès de laquelle le Notaire avoit soin d'écrire, *signum Leidradi, Caroli*, &c.

L'ignorance des lettres est la véritable origine de la Poësie.

Je ne crois donc pas me tromper, en assurant que l'ignorance & le mépris des lettres est la véritable origine de la Poësie, au moins en Europe. Tant que les peuples ne connurent pas les lettres, ou qu'ils refuserent de s'en servir, il falut renfermer dans des vers, tout ce qu'on vouloit confier à la mémoire des hommes, & transmettre de cette manière à la posterité. Ainsi, lorsque dans le neuvième Siécle, Louis le Débonnaire voulut donner l'Ecriture Sainte aux Saxons, il fut obligé de charger (6) un Poëte de la nation, de mettre le Vieux & le Nouveau Testament en vers Tudesques. Otfridus ayant entrepris, dans le même Siécle, de traduire en Allemand les IV. Evangiles, prit aussi le parti de les publier en vers. Une version en Prose n'auroit été d'aucun fruit. Les Saxons ne savoient pas lire, & ne se soucioient pas de l'apprendre. Au lieu qu'ils consentoient d'apprendre par cœur les Livres sacrez, pourvû qu'on les mît en vers, & qu'on leur permît de les chanter à leur manière. Je sais que des Savans du premier ordre ont cherché ailleurs l'origine de la Poësie. L'illustre Mr. Rollin prétend, qu'elle a sa source dans la contemplation, & dans l'amour de l'Etre infini (7). Il entre même

(6) Voyez du Chesne Rer. Franc. T. II. 326.

(7) Manière d'enseigner & d'étudier les belles lettres. Amsterd. 1732. Tom. I. p. 289.

même dans un grand détail, pour montrer „ de quelle manière, la vûë de l'objet seul „ digne d'être aimé, a dû conduire naturel- „ lement l'homme, soit à exprimer ses idées „ & ses sentimens par le mouvement des „ pieds & des mains; soit à soutenir la foi- „ blesse de sa voix par le son des instru- „ mens; soit enfin à imprimer en quelque „ manière dans ses paroles, le nombre, la „ mesure & la cadence qu'il marquoit par „ le geste de ses mains en jouant des in- „ strumens, & par le tressaillissement de „ ses pieds en dansant". Dans le fond, cette conjecture est préférable par bien des endroits, à celle qui attribuë l'origine de la Poësie à l'Amour & au Vin. S'il faut recourir à l'enthousiasme, il vaut infiniment mieux le supposer sacré que profane. Mais quelque respect que j'aye pour ce grand homme, j'avoue que je n'ai pû comprendre jusqu'à présent, comment la dévotion a pû enseigner à l'homme la Poësie, la Musique & la Danse. Au moins suis-je bien sûr, que ce n'étoit pas l'amour de Dieu qui avoit appris aux Celtes à reciter leurs Hymnes, & à danser autour des autels, avec des armes meurtrieres, & teintes le plus souvent du sang de leurs ennemis. Voyons présentement d'où les Celtes ont pris les Lettres, & dans quel tems ils ont commencé de s'en servir.

Les Grecs ont reçu leurs lettres des Phéniciens.

Il est constant que les Grecs en ont eu l'usage avant les autres peuples de l'Europe. C'est même de la Grece que les Lettres & les Sciences passerent successivement dans les autres Provinces de l'Occident. Les Grecs avouent cependant qu'ils ne sont pas les premiers inventeurs

CHAP. X.

venteurs de cet excellent secret, dont la gloire est duë aux Phéniciens. (8) C'étoit une tradition constante en Grece, que les Tyriens, qui passerent dans le Peloponnese sous la conduite de Cadmus, (9) dans le tems que les Ioniens & les Pelasges en occupoient la plus grande partie, y introduisirent plusieurs connoissances utiles, & en particulier les lettres, que les Grecs ne connoissoient point avant ce tems-là. Comme par la suite du tems les Pelasges, c'est-à dire les anciens habitans de la Grece, changerent quelque chose dans la forme & dans la prononciation des caractères

(8) *Phœnices invenerunt literas.* Athen. L. I. Cap. 22. *Phœnices primi, famæ si creditur, ausi, Mansuram rudibus vocem signare figuris.* Lucan. Lib. III. vs. 220. *Si famæ libet credere, hæc gens* (Tyriorum) *literas prima aut docuit, aut didicit.* Curtius Lib. IV. Cap. 4. fin. *Ipsa gens Phœnicum in magna gloria literarum inventionis.* Plin. V. 12.

(9) *Phœnices isti qui cum Cadmo advenerunt, cùm alias multas doctrinas in Græciam introduxere, tum verò literas, quæ apud Græcos, ut mihi videtur, antea non fuerant. . . . eâ tempestate, in plerisque locis, eorum accolæ Iones erant, qui literas à Phœnicibus acceperunt.* Herodot. V. Cap. 58. *Volunt utique in Græciam intulisse è Phœnice Cadmum sedecim numero, quibus Trojano bello Palamedem adjecisse quatuor, hac figurâ,* Θ Ξ Φ Χ. *Totidem post eum Simonidem Melicum* Ζ Η Ψ Ω *quarum omnium vis in nostris recognoscitur. Aristoteles decem & octo priscas fuisse* Α Β Γ Δ Ε Ζ Ι Κ Λ Μ Ν Ο Π Σ Τ Υ Φ, *& duas ab Epicharmo additas* Θ Χ; *quàm à Palamede mavult.* Plin. VII. 56. Isidor. Orig. Lib. I. Cap. 3. p. 820. Euripide attribuë à Palamede l'invention des lettres: *Ego remedium oblivionis statuens solum, Ex consonis & vocalibus literis syllabas jungens, Autor fui hominibus ut literas scirent.* Euripid. in Palamede apud Stobæ. Serm. CCXI. p. 707.

ractères Phéniciens, on donna à ces nouvelles lettres le nom de (10) Pelaſgiques, pour les diſtinguer de celles qui étoient en uſage en Phénicie. L'important ſervice que Cadmus avoit rendu aux habitans du Peloponneſe, n'empêcha pas qu'il n'en fut chaſſé par les (11) Argiens. Il ſe retira dans le païs des Illyriens, où il mourut, & où l'on voyoit encore ſon tombeau du tems de l'Hiſtorien Philarque, qui a conduit ſon Hiſtoire (12) juſqu'au régne de Ptolemée Evergete, Roi d'E-

(10) *Cadmus literas è Phœnicia allatas, primus ad Græcorum enuntiationem tranſtuliſſe dicitur, ſuum cuique nomen attribuens, & characterem effingens. Hinc literæ vocabulo communi* Phœniciæ (*quòd videlicet ex Phœnicia traductæ eſſent*) *denominatæ, quæ tamen* Pelaſgicæ *deinceps ſunt dictæ; quòd primus tranſlatarum uſus Pelaſgis innotuiſſet.* Diod. Sic. III. 140. *Primæ quidem illæ extiterunt, quibus omnes Phœnices utuntur, progreſſu verò temporis unà cum ſono mutaverunt & modulum priſtinum.* Herodot. V. 58. Voyez ci-deſſous p. 390. Note (22).

(11) *Cadmæi ejecti ab Argivis, ad Encheleas ſe contulerunt.* Herodot. V. 61. Pauſan. Bœot. IV. 719. *Apud multos celebris in Illyrio locus quem Calices appellant; ubi viſitur Cadmi & Harmoniæ monumentum, ut narrat Phylarchus Libro XXII.* Athen. XI. 2. *Cadmus in Illyriam ejectus.* Schol. ad Pindar. Pyth. III. p. 242. *Cadmum aſſumens Agave miſera exibat, patrem ſuum trementem; geſtabat autem ipſum humeris, confectum ſenio, & onere premebatur honeſto.* Julius ap. Stobæum Serm. CXCVIII. p. 674. Apollodore dit, que Cadmus vint d'abord en Thrace, d'où il paſſa à Thèbes, & de-là en Illyrie. Il rapporte auſſi fort au long, tout ce que la fable publioit ſur le ſujet de Cadmus. Apollod. L. III. p. 129. 130. 136. 143.

(12) Suidas in Phylarcho.

CHAP. X. d'Egypte. S'il est vrai que Cadmus ait apporté les lettres en Grece, il faudra convenir que les Grecs négligerent pendant plusieurs Siécles de s'en servir. Selon le calcul de Monsieur des Vignoles (13), ou plutôt suivant les marbres d'Oxford qu'il cite, Cadmus vint à Thèbes l'an de la Periode Julienne 3195, cent vingt-six ans après que les Israëlites furent sortis d'Egypte, & 743. ans avant les Olympiades, qui commencent l'an 3938. de la Periode Julienne. Depuis l'arrivée de Cadmus, jusqu'au tems où (14) Pherecyde de Sciros donna le premier aux Grecs un ouvrage en Prose, il y a tout au moins 950. ans. Dans cet intervale, qui est de près de mille ans, les Grecs n'avoient eu que des Poëtes qui leur composoient les Hymnes & les Odes qu'ils apprenoient par cœur, & dont j'ai parlé dans le Chapitre précedent. C'est certainement un grand préjugé, que les lettres & l'écriture furent peu connues en Grece pendant ce long espace de tems. Il est vrai que les Poësies d'Homere & d'Hesiode semblent avoir été écrites environ (15) 250. ans avant le tems de Phe-

(13) Chronologie de l'Histoire Sainte, Tom. II. p. 31.

(14) J'ai remarqué ci-dessus p. 368. Note (50) & (52), que Pherecyde nâquit vers la 45. Olympiade. La derniere année de cette Olympiade est l'an de la Per. Jul. 4118. & le 923. après l'arrivée de Cadmus. Si l'on ajoute à ces 923. ans, 35. ou 40. ans que Pherecyde pouvoit avoir lorsqu'il publia ses Ouvrages, on trouvera un intervalle de 958. à 963. ans.

(15) Herodote commença d'écrire son Histoire l'an de Rome 310. Plin. H. N. XII. 4. c'est-à-dire

Pherecyde. Mais 1. ces Poëtes font encore postérieurs à Cadmus de 675. ans. 2. Homere (16) étoit de ces Grecs Eoliens qui demeuroient en Asie, où la connoissance des lettres étoit beaucoup plus ancienne qu'en Europe. Hesiode (17) à la vérité étoit né à Aseres en Béotie. Mais son Pere étoit sorti de Cumes, ville de l'Eolide en Asie. 3. Il est certain que la manière d'écrire des Grecs avoit encore quelque chose de grossier & d'informe du tems de Pherecyde. On a remarqué, par exemple, que Solon, qui donna des Loix (18) aux Athéniens dans le cours de

CHAP. X.

re l'an de la Per. Jul. 4270. Des Vignoles Cron. T. II. p. 769. Cet Historien dit, qu'Homere & Hesiode ont vécu tout au plus 400. ans avant lui. Herodot. II. 5. A ce compte ces deux Poëtes auront fleuri vers l'an 3870. de la Per. Jul. soixante-huit ans avant les Olympiades. Suidas n'est pas éloigné de ce compte. Il dit qu'Homere est antérieur aux Olympiades de 57. ans. L'Auteur de la vie d'Homere, attribuée à Herodote Chap. XXXVIII. fait le Poëte plus ancien de 258. ans. Il dit, que depuis la naissance du Poëte jusqu'à l'expedition de Xerxès, il y a 622. ans. Xerxès passa en Europe l'an premier de la LXXV. Olympiade. Diodor. Sic. Lib. XI. p. 242. Qui est l'an de la P. J. 4234. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 117. 118. Des Vignol. T. II. p. 769. Selon ce calcul Homere seroit né l'an de la P. J. 3612. ce qui ne se peut, parce que les Grecs n'allerent s'établir en Asie, où Homere étoit né, qu'en l'an 3660. de la Periode Julienne. Au reste, les Historiens ne sont pas d'accord sur le tems où Homere a vécu. A. Gell. XVII. 21. Solin. Cap. 53. Calvis. p. 42. Ludovic. Vives ad Augustinum de Civ. Dei L. III. Cap. 2. p. 138.

(16) Herodot. Vita Homeri Cap. I. & XXXVII.

(17) Hesiodi Opera & Dies Lib. II. vs. 251.

(18) Plutarch. in Solone. Des Vignol. T. II. p. 830.

CHAP. X.

Ils les ont reçuës beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend.

de la XLVI. Olympiade, les fit graver (19) sur des planches. J'avoue que par toutes ces raisons j'ai du penchant à croire, que les lettres étoient beaucoup plus nouvelles en Grece que le commun des Auteurs ne le prétend. Il me paroît incroyable que les Grecs n'ayent commencé à avoir des Historiens & des Ouvrages en Prose, qu'environ mille ans après avoir connu les lettres. Peut-être que les Ioniens, qui reçurent les lettres des Phéniciens, ne sont pas, comme Hérodote le prétend, ceux du Peloponnese, mais ceux qui étoient établis en Asie, où ils avoient passé, selon le Pere (20) Petau, 130. ans après la prise de Troye, c'est-à-dire l'an de la Periode Julienne 3660. Ainsi quand Suidas dit, après un ancien Auteur, (21) que les Lydiens & les Ioniens ont reçu les lettres d'un nommé Phénix, ou d'un Phénicien, fils d'Agenor, il est assez vraisemblable, qu'il s'agit-là des Ioniens qui étoient voisins des Lydiens. On peut dire la même chose d'un passage de Pline, qui assure (21) *que tous les peu-*

(19) *Solonis leges, ligneis axibus inscriptæ.* Suidas in Solone T. III. p. 345. *Κύρβις ἡ σανὶς ἔνθα ἦσαν οἱ νόμοι γεγραμμένοι.* Schol. ad Aristophan. Nubes p. 64.

(20) Petav. Rat. Temp. T. I. p. 53. Doctrina Temp. Lib. XIII.

(21) *Φοινικήϊα γράμματα. Λυδοὶ καὶ Ἴωνες τὰ γράμματα ἀπὸ Φοίνικος τῦ Αγήνορος εὑρόντος ἔλαβον.* Suid. T. III. p. 639.

(22) *Gentium consensus tacitus, primus omnium conspiravit, ut Ionum literis uterentur.* Plin. VII. 57. Hotoman Franco-Gall. Chap. II. retranche de ce passage le mot d'*Ionum* pour l'accommoder à ses idées.

peuples s'étoient accordez à se servir des lettres des Ioniens, c'est-à-dire que tous les peuples de l'Europe avoient pris leurs lettres des Ioniens de l'Asie. Peut-être aussi que l'on a confondu l'ancien Cadmus, avec un autre du même nom, mais postérieur de plusieurs Siécles. Je parle de Cadmus de Milet dans l'Asie Mineure, qui passe pour avoir vécu peu de tems (23) après Orphée. On voit dans Suidas (24), que quelques Auteurs attribuoient à ce Cadmus l'invention des Lettres. D'autres, qui ont été suivis par (25) Pline & par Solin, lui attribuoient le premier ouvrage Historique que l'on eut donné aux Grecs en Prose. Ce fut peut-être ce Cadmus qui apprit à ses compatriotes à con-

idées. Au reste, il n'est point du tout entré dans le sens de Pline. Les Ioniens ont reçu leurs lettres des Phéniciens ; mais au lieu que ceux-ci écrivent de la droite à la gauche, les Ioniens écrivirent de la gauche à la droite, & renverserent par consequent la forme des lettres Phéniciennes. *C'est en cela*, dit Pline, *qu'ils ont été suivis par tous les autres peuples*, c'est-à-dire de l'Europe. Cette remarque peut servir aussi à éclaircir les passages citez ci-dessus p. 187. Note (10). Voyez Scaliger Thes. Temp. p. 110.

(23) Voyez la Note suivante.

(24) *Cadmus Milesius literarum inventor. Cadmus, Pandionis filius, Milesius Historicus, qui primus, secundùm nonnullos, Historiam scripsit, Prosâ oratione, Orpheo paululum recentior.* Suidas in Cadmo.

(25) *Miletus non fraudanda cive Cadmo, qui primus Prosam orationem condere instituit.* Plin. V. 29. *Historiam instituit Cadmus Milesius.* Idem VII. 56. *Miletos Ioniæ caput. Cadmi olim domus, sed ejus qui primus invenit Prosæ orationis disciplinam.* Solin. Cap. LIII.

CHAP. X. connoître les lettres. Au moins eſt il conſtant qu'il fit en Aſie, ce que Pherecyde fit long-tems après en Grece; il écrivit le premier en Proſe. De-là on peut conclure aſſez naturellement, que les Ioniens ne connoiſſoient pas encore les lettres lorſqu'ils paſſerent en Aſie. D'ailleurs, puiſque Cadmus de Milet étoit un Grec établi dans l'Ionie Aſiatique, il eſt clair qu'il ne peut avoir vécu qu'après la migration des Ioniens, qui, comme je l'ai déja dit, ne paſſerent en Aſie (26) que l'an 3660 de la Periode Julienne. Il ne pouvoit être par conſequent contemporain d'Orphée, qui vivoit du tems des Argonautes, une géneration ou deux avant la priſe de Troye, arrivée l'an (27) 3530 de la même Periode. Je ne m'arrêterai pas davantage à ces diſcuſſions Chronologiques. Quoi qu'il en puiſſe être du tems où les Grecs ont commencé à connoître les lettres, & à s'en ſervir, il demeure toûjours conſtant, qu'ils les ont reçuës des Phéniciens. Quand leurs propres Auteurs ne l'avoueroient pas, il ſuffiroit de jetter les yeux ſur les noms qu'ils donnent aux lettres de (28) l'Alphabet, ſur l'ordre où ils les placent, & ſur (29) l'ancienne forme de

(26) Ci-deſſus p. 390. Note (20).

(27) Petav. Rat. Temp. I. 47. De Vignoles T. II. 820.

(28) Comme les Hébreux diſent Aleph, Beth, Gimel, Daleth &c. les Grecs diſent Alpha, Beta, Gamma, Delta &c. Voyez J. Scalig. Theſaur. Temp. p. 110. Bochart. Geogr. Sacr. L. II. Cap. 20. p. 488.

(29) Pline dit, que la forme des anciennes lettres des Grecs approchoit beaucoup des caractères

de leurs caractères, pour s'en convaincre pleinement.

CHAP. X.

Les Latins ont reçu leurs lettres des Grecs.

Des Grecs passons aux Latins. C'étoit une tradition constante parmi les Romains, (30) que les anciens habitans de l'Italie avoient reçu leurs lettres des Pelasges, c'est-à-dire des (31) Grecs, qui étoient venus s'établir en divers tems dans le Royaume de Naples. Je ne vois pas que l'on puisse douter raisonnablement de la vérité de cette tradition. J'ai montré dans le Livre précedent (32), que les Romains avoient enrichi leur Langue d'une infinité de mots tirez de la Grecque, & adopté d'ailleurs différentes coûtumes des Grecs, qui occupoient une partie considerable de l'Italie inférieure. Il est assez vraisemblable, que c'est de-là aussi qu'ils tenoient leurs lettres & l'art d'écrire. Ou plutôt il y a plus ici qu'une simple vraisemblance, puisque Pline assûre, & prouve par une Inscription qui subsistoit de son tems (33), que les anciens caractères Grecs ne différoient point des Romains. Il s'agit seulement de savoir, si les Latins ont connu les lettres d'aussi bonne-heure qu'ils le prétendent.

Mais long-tems après la fondation de Rome.

res Romains. *Veteres Græcas fuisse easdem penè, quæ nunc sunt Latinæ, indicio erit Delphica tabula, quæ est hodie in Palatio* &c. Plin. H. N. L. VII. 58. Les caractères Romains ont beaucoup plus de rapport avec l'Hébreu, que les caractères modernes des Grecs.

(30) *In Latium eas attulerunt Pelasgi.* Plin. VII. 56.

(31) Ci-dessus L. I. Ch. 10. p. 79.

(32) Ci-dessus L. I. Ch. 10. p. 105.

(33) Voyez ci-dessus Note (29).

CHAP. X. dent. Tite Live rapporte (34) qu'Evandre, qui mena une Colonie de Peloponnesiens en Italie, se rendit célèbre parmi les Latins, en leur apprenant le secret des lettres, qui jusqu'alors avoit été inconnu à ces peuples grossiers & barbares. Denis d'Halicarnasse, qui dit la même chose, ajoute (35), que l'usage des lettres étoit encore nouveau parmi les Grecs, lorsqu'ils le porterent en Italie. Il faloit bien qu'il fût nouveau, s'il est vrai (36) que la mere d'Evandre, qui passoit pour une Prophetesse, se vanta d'avoir inventé cet admirable secret. Mais si tout ce qu'on dit d'Evandre n'est pas une pure fable, j'ai au moins de fortes raisons de croire que les lettres passerent beaucoup plus tard en Italie.

1. Selon Denis d'Halicarnasse (37), Evandre vint s'établir dans le païs Latin environ soixante ans avant la guerre de Troye. Cependant il paroît assez par ce que j'ai remarqué dans l'Article précedent, que c'est une chose fort problématique, si les Grecs connois-

(34) *Evander profugus ex Peloponneso, . . venerabilis vir, miraculo literarum, rei novæ inter rudes artium homines, venerabilior divinitate credita Carmentæ matris, quam fatiloquam, ante Sibyllæ in Italiam adventum, miratæ hæ gentes fuerant.* Livius I. 7.

(35) *Arcades etiam dicuntur Græcarum literarum usum in Italiam primi transtulisse, qui recens ipsis apparuerat, & quem nuper didicerant.* Dionys. Halic. I. p. 26.

(36) *Latinis* (literas) *tradidit Carmentis Nympha, sic dicta quia carmina canebat, proprie Nicostrata vocata.* Isid. Orig. L. III. Cap. 8. p. 820. 821. ex Servio ad Æneid. VIII. vs. 336.

(37) Dionys. Halicarn. Lib. I. p. 24. 25. Lib. II. p. 77. Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 97.

noissoient déja les lettres dans ce tems-là. 2. Il est visible que les Romains n'ont commencé à s'en servir que plusieurs Siécles après le tems d'Evandre. On sait, par exemple, (38) que les Romains avoient accoûtumé de planter tous les ans un clou dans le Capitole, & de marquer de cette manière le nombre des années qui s'étoient écoulées depuis la fondation de leur ville. La cérémonie s'en fit encore l'an de Rome 391. sous le Consulat de (39) *Cne: Genutius*, & de *L. Æmilius Mamercus II.* Je ne prétens pas que dans ce tems-là les Romains ne connussent pas encore les lettres. Mais on m'avouera, que ceux qui introduisirent les premiers une manière de compter si grossiere, soit à Rome, soit dans les autres villes de l'Italie (40), où la même chose se pratiquoit, ne savoient certainement ni lire ni écrire. Cependant la fondation de Rome est postérieure de 500 ans (41) au tems où Evandre passa en Italie

(38) *Clavus annalis appellatur, qui figebatur in parietibus sacrarum ædium, per annos singulos, ut per eos numerus colligeretur annorum.* Sext. Pomp. L. III. Rolin. Ant. R. Lib. IV. p. 666.

(39) *Cn. Genucio, L. Æmilio Mamerco II. Coss. Senatus Dictatorem clavi figendi causâ dici jussit .... Lex vetusta est, priscis literis verbisque scripta, ut qui Prætor maximus sit, Idibus Septembribus clavum pangat... Eum clavum, quia raræ per ea tempora literæ erant, notam numeri annorum fuisse ferunt... Volsiniis quoque clavos, indices numeri annorum, fixos in templo Nortiæ Etruscæ Deæ comparere, diligens talium monumentorum auctor Cincius affirmat.* Livius Lib. VII. 3.

(40) Voyez la Note précedente.

(41) La ville de Troye fut prise l'an de la P. J. 3530 ou 3531, Evandre vint en Italie 60 ans avant

Chap. X. lie avec ses Arcadiens. 3. Si l'on veut se souvenir encore de ce que j'ai rapporté plus haut (42), qu'Appius, surnommé l'Aveugle, fut le premier des Romains qui écrivit en Prose ; & que la (43) mémoire des anciens Cantiques des peuples Latins, n'étoit pas entierement perduë du tems de Caton le Censeur ; on en tirera une forte présomption, que la connoissance des lettres étoit beaucoup plus moderne en Italie, que le commun des Auteurs ne le prétendent.

Les Gaulois ont

(44) A l'égard des Gaulois, il est constant qu'ils

avant la guerre de Troye, & par conséquent 70. ans avant la prise de la ville, dont le siége dura 10 ans. Son arrivée en Italie tombe par consequent sur l'an de la P. J. 3460. De-là jusqu'à la fondation de Rome, que les Chronologistes mettent à l'an de la P. J. 3960 ou 3961, il y a 500 ans. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 8. Des Vignoles T. II. p. 863.

(42) Voyez ci-dessus p. 368. Note (50) & p. 373.

(43) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 2. p. 107. Livre II. Ch. 9. p. 374.

(44) Je ne m'arrête pas à refuter les visions & les inexactitudes de l'Auteur de la Religion des Gaulois. Il dit que les Gaulois, qu'il fait sortir de Phénicie, avoient apporté avec eux leurs lettres d'Asie en Europe ; & cependant il assure aussi, qu'ils se servoient des caractères Grecs. Ce dernier fait lui paroît incontestable. Livre I. p. 39. Il a raison. Mais la preuve sur laquelle il se fonde est bien foible. C'est une Inscription Latine en caractères Grecs, trouvée à Rome sur le tombeau du Martir Gordien, Messager des Gaules, & rapportée premièrement par l'Auteur du Livre intitulé *Roma subterranea* Livre III. 22. & ensuite par Dom Mabillon. Mais 1. L'Inscription en elle-même me paroît fort suspecte. L'Heta, η, y est employée pour un Iota, ι, c'est-à-dire pour un

CHAP. X.

reçu leurs lettres des Grecs.

qu'ils ont reçu leurs lettres des Grecs, qui avoient une célèbre Colonie à Marseille. Il y a un passage dans (45) Strabon, qui semble insinuer, que les Gaulois adopterent non seulement les caractères, mais la langue même des Grecs. Cependant, pour ne pas prendre le change, il est bon de remarquer, que Strabon ne parle dans cet endroit que des Provinces voisines de Marseille. La jeunesse que l'on envoyoit étudier dans cette Colonie, en rapportoit, avec le goût de l'éloquence, la connoissance de la langue Grecque. Dans toutes les autres Provinces on parloit le (46) Gaulois, qui étoit un Dialecte de la langue Celtique. Ainsi Jules-César, qui entendoit également le Grec & le Latin, fut obligé de se servir d'un (47) Interprête, dans la conférence qu'il eut avec un Seigneur Eduen, nommé Divitiac. Dans une au-

un i. voyelle & consone. L'Ypsilon υ, pour un Omicron Ypsilon ου. *Προ Φηδε ηυγυλατυς pro fide jugulatus.* Cette manière d'écrire & de prononcer est fort moderne. 2. Quand même le monument seroit ancien, j'avoue que je ne sens pas la force de la preuve que l'on prétend en tirer. S'ensuit-il que les anciens Gaulois se servoient des caractères Grecs, parce que dans le second ou dans le troisième siécle du Christianisme, on a fait à Rome une Inscription Latine en caractères Grecs?

(45) *Ὥςε τὰ συμβόλαια ἑλληνιςὶ γραφεῖν.* Strabo IV. 181.

(46) St. Jerôme nous a conservé un passage de Varron, qui portoit, *que l'on parloit à Marseille trois sortes de langues, le Grec, le Latin & le Gaulois.* Tom. IX. p. 135. Les Gaulois avoient donc leur langue particuliere.

(47) Cæsar I. 19.

CHAP. X. autre occasion (48), où il s'agissoit de faire tenir à Quintus Ciceron une lettre que l'ennemi ne pût déchiffrer, supposé qu'elle vînt à être interceptée, il prit le parti de l'écrire en Grec; précaution fort inutile, si le Grec avoit été la langue commune des Gaules. Mais quoique les Gaulois eussent leur langue particuliere, ils écrivoient cependant tous en caractères Grecs. Ainsi Jules-César dit, (49) qu'après la défaite des Helvetiens, on trouva parmi le butin, un rôle de leurs troupes écrit en caractères Grecs. Tacite aussi, parlant de quelques Inscriptions trouvées sur les frontieres de la Germanie & de la Rhetie, remarque, (50) qu'elles étoient en caractères Grecs. On doit expliquer de la même manière un passage de Jules-César que j'ai cité plus haut (51). Quand il dit que les Druides ne vouloient pas qu'on couchât par écrit leurs instructions, mais qu'ils ne laissoient pas dans les autres affaires, & en matière de comptes, de se servir des lettres Grecques, il veut dire qu'ils écrivoient en caractères Grecs (52).

Pour

(48) Cæsar V. 48.

(49) *In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt Græcis literis confectæ.* Idem I. 29.

(50) *Tumulos quosdam Græcis literis inscriptos, in confinio Germaniæ, Rhætiæque adhuc extare.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(51) Ci-dessus p. 381 Note (3) & p. 382. Note (4).

(52) Scaliger *Epistol. Lib. I.* 16. est d'un autre sentiment. Il prétend que les Druides, & en général tous les Gaulois, quoiqu'ils eussent leur langue particuliere, n'écrivoient cependant qu'en langue & en caractères Grecs. Mais il ne propose son sentiment que comme une conjecture qu'il n'oseroit garantir. *Habui hæc quæ dicerem, vel potiùs non dicerem, nihil planè habeo quod vero*

affir-

Pour finir par les Germains, il faut nécessairement user ici de quelque distinction. Les peuples qui avoient été soûmis par les Romains, comme les Bataves, les Noriciens, les Pannoniens, apprirent bientôt à connoître les lettres, & même les Sciences que l'on cultivoit à Rome, par le moyen des différentes Colonies que les Romains établirent le long du Rhin & du Danube. La Pannonie, par exemple, fut soûmise par Auguste; & du tems de Tibere (53) l'écriture y étoit déja commune. Je dis la même chose des peuples qui étoient voisins & alliez des Romains. D'abord que les Goths eurent été reçus au nombre des alliez du peuple Romain, ce qui arriva (54) du tems de Constantin le Grand, on leur envoya un Evêque (55) nommé Ulphilas, qui leur prêcha le Christianisme, leur apprit à connoître les lettres, & traduisit même l'Ecriture Sainte en leur langue. Ce ne fut cependant qu'environ

CHAP. X.

Les Germains les ont reçuës, les uns des Latins & les autres des Grecs.

affirmare possim. Hotoman *Franco-Gall. Cap. II.* n'a pas laissé de suivre le sentiment de Scaliger. Il soutient que cette façon de parler, *uti literis Græcis*, signifie constamment dans les Auteurs Latins, écrire en Langue, & non pas simplement en caractères Grecs. Les différens passages que je cite dans ce Chapitre, fournissent assez d'exemples du contraire.

(53) *In omnibus Pannoniis, non disciplinæ tantùm, sed linguæ quoque notitia Romanæ, plerisque etiam literarum usus.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 110.

(54) Jornand. Cap. 21. p. 640. Γότθοι φοιδεράτοι. Epit. Nov. Græc. II. Sirmond. ad Apollin p. 18.

(55) *Ulphilas Episcopus in Gothia... propriarum literarum inventor extitit, & in linguam eorum Scripturas vertit.* Philostorg. II. 5. Socrat. IV. 27. Sozom. VI. 36. Mascau I. 318.

CHAP. X. viron cent ans après, 56) que les Loix des Visigoths furent redigées par écrit; ce qui prouve qu'il falut du tems pour désabuser le peuple de la prévention où il étoit, que ce seroit un Sacrilege de confier au papier, les Loix par lesquelles il étoit gouverné. On peut appliquer la même remarque aux Francs, aux Lombards, aux Vandales, & aux autres peuples Germains qui vinrent s'établir dans les Provinces de l'Empire. Naturellement, ils durent connoître les lettres aussi tôt qu'ils eurent passé dans des païs où elles étoient en usage. Il s'écoula cependant un tems considerable avant qu'ils commençassent de s'en servir, ou au moins d'en faire un usage public. L'Empereur Justinien, par exemple, assigna des terres aux Lombards en Pannonie, vers le milieu du sixième Siécle, & il se passa encore 57) un Siécle entier, avant que ce peuple consentît que ses Loix fussent écrites. A l'égard des Nations qui demeuroient dans le cœur de la Germanie, & qui n'entretenoient aucun commerce avec des peuples policez, il est certain que les lettres leur étoient parfaitement inconnuës. Tacite l'assure formellement (58): *Les hommes & les femmes*

(56) *Sub Eurico Gothi legum instituta scriptis habere cœperunt; antea tantùm moribus & consuetudine tenebantur.* Isidor. Chron. p. 719.

(57) *Rotharis Rex Longobardorum, Leges quas sola memoria & usus retinebant, scriptorum serie composuit, codicemque ipsum edictum appellari præcepit.* Paul. Diacon. Hist. Long. L. IV. Cap. 15. p. 405. Les Lombards sortirent de la Pannonie en 568 après y avoir demeuré 42 ans. Idem Lib. II. Cap. 6. p. 368.

(58) *Literarum secreta viri pariter ac fœminæ ignorant.* Tacit. Germ. Cap. 19.

femmes ignorent également le secret de l'Ecriture. Eginhard, dans sa Vie de Charlemagne (59), remarque, qu'il y avoit sous la domination de ce Prince, des peuples dont les Loix n'avoient pas encore été redigées par écrit. Il s'agit, selon les apparences, des Westphaliens, que cet Empereur avoit subjuguez après une longue & sanglante guerre. Il est assez naturel de rapporter à ces mêmes peuples, ce qu'Eginhard ajoute immédiatement après, que (60) Charlemagne mit par écrit certains Cantiques barbares, & fort antiques, qui renfermoient les exploits & les guerres des anciens Rois. J'ai aussi eu occasion d'avertir plus haut (61), que sous le régne de Louis le Debonnaire, son fils & son successeur, les Saxons méprisoient les lettres, & ne vouloient apprendre que des Cantiques. Aussi ne fut-ce que dans le XII. ou XIII. Siécle (62) que leurs Loix furent redigées par écrit. Tout cela prouve assez clairement, que les lettres sont fort nouvelles en Allemagne, & que c'est sans aucun fondement, que les Modernes donnent aux (63) *Runes* une antiquité qu'elles n'ont certainement point. Autant que je puis le savoir, *Venantius Fortunatus*, qui écrivoit vers le commencement du VI. Sié-

(59) *Omnium nationum quæ sub ejus dominatu erant, jura, quæ scripta non erant, describere ac literis mandari fecit.* Eginh. Cap. 29.

(60) Ci-dessus p. 358. Note (23).

(61) Ci-dessus p. 384.

(62) Schottelius de Antiq. Germ. Juribus pag. 284.

(63) C'est le nom que les Germains & les peuples du Nord donnoient autrefois à leurs lettres. *Runa, ab incidendo*, dit Mr. Celsius, dans la lettre dont il est fait mention page 402. Note (66).

CHAP. X. Siécle, eſt le premier Auteur qui ait fait mention de ces Runes. Mais il les donne aux Francs, dont la manière d'écrire avoit encore quelque choſe de groſſier & d'informe, comme celle des Goths, bien que les uns & les autres euſſent reçû leurs lettres des Grecs & des Latins. On voit dans le même *Venantius Fortunatus* (64), quelle étoit la manière d'écrire des barbares dont il parle. Ils peignoient, ou plutôt ils gravoient leurs Runes ſur des planches de Fréne. Le mot de (65) *Buchſtab*, qui déſigne en Allemand une lettre, inſinue auſſi, que les anciens Germains gravoient leurs lettres ſur le Fau, ou ſur l'écorce de cet arbre. Mais au reſte, ce que l'on appelle le caractère Runique, n'eſt autre choſe que le caractère ordinaire (66) des autres peuples de l'Europe, quoiqu'un peu défiguré. Sans entrer dans de plus grandes diſcuſſions ſur le tems où chaque peuple de

(64) *Barbara fraxineis pingatur Runa tabellis.* Venant. Fortun. L. VII. Carm. 18.

(65) *Buche*, un Fau, un Charme. *Stab*, un Bâton, une Barre, parce que les caractères ſe gravoient tous en lignes droites.

(66) C'eſt ce que Mr. Celſius, Profeſſeur en Aſtronomie à Upſal, a démontré dans une Lettre qu'il a écrite à Mr. des Vignoles ſur cette matière, le 8 Janvier 1733. Il fait voir que le caractère Runique n'eſt autre choſe que le caractère Romain, avec cette différence, que les peuples du Nord, ayant d'abord gravé leurs lettres ſur le bois & ſur la pierre, trouverent qu'il étoit plus facile & plus commode de tracer toutes les lettres en lignes droites. C'eſt ce qui donne aux *Runes*, une forme un peu différente de nos lettres. La Diſſertation de Mr. Celſius mériteroit bien de voir le jour, ſi ce Savant veut conſentir qu'elle ſoit imprimée.

de l'Allemagne a commencé à connoître les lettres, il ſuffira de remarquer ici, qu'ils ſemblent les avoir reçues des Grecs, plutôt que des Latins. Il eſt vrai qu'ils placent les lettres de l'Alphabet dans le même ordre que les Latins. Il eſt vrai encore qu'ils ont la lettre C, que les Grecs ne connoiſſoient point. Mais ils ont certainement pris des Grecs, le Ca, K, l'Ypſilon, Y, & le Ve, W, qu'ils prononcent préciſement de la même manière que les Grecs l'Omicron Ypſilon, *ου*, dans les mots de Ὀυεσπασιάνος, Ὀυαλεντινιάνος. Outre cela ils prononcent certains mots étrangers à la manière des Grecs, & non des Latins. Ils diſent, par exemple, *Kaïſer*, Κάϊσαρ, & non *Cæſar*. Enfin ils ont dans leur langue divers mots, qu'ils tiennent manifeſtement de l'Egliſe Grecque, comme *Kirche*, Κυριακὴ, une Egliſe; Pfaffe, Πάππας, un Prêtre; *Litaney*, Λιτανέια, Litanie; *Spende*, Σπονδὴ, une diſtribution de denrées que l'on fait aux pauvres, & pluſieurs autres. Je ſoupçonne que ce furent des Miſſionaires Grecs qui leur apprirent à connoître les lettres, en leur annonçant la Religion Chrétienne. Ils conſerverent les caractères des Grecs, auſſi long-tems que leurs Egliſes en ſuivirent le Rit, & qu'elles demeurerent ſoûmiſes aux Patriarches d'Orient; & ce n'eſt que depuis qu'ils ont été ſoûmis à l'Egliſe Latine, qu'ils ont commencé de ſe ſervir des caractères Romains.

Chap. X.

Je dois avertir au reſte, que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre & dans le précedent, de l'indifférence & du mépris que les Celtes témoignoient pour les lettres & pour les Sciences, ne doit pas être pris

CHAP. X. dans un ſens ſi général, qu'il ne faille y apporter quelque reſtriction. Strabon, par exemple, remarque, (67) qu'il y avoit un peuple de l'Eſpagne qui faiſoit beaucoup de cas de l'érudition. J'ai cité plus haut un paſſage du même Auteur qui porte, (68) que les Gaulois, voiſins de Marſeille, y alloient étudier dans leur jeuneſſe, & en rapportoient, avec le goût de l'éloquence, la connoiſſance de la langue Grecque. Dans un autre endroit il donne cette louange aux Gaulois, (69) qu'ils ſont fort dociles, & que depuis quelque tems ils avoient commencé de s'appliquer aux lettres & aux Sciences. On ſe tromperoit cependant, ſi l'on entendoit ce paſſage de tous les peuples des Gaules, ſans aucune exception. Il ne s'agit que des Provinces où les Romains avoient des Colonies. On y prit du goût pour les Sciences & pour les Arts que les Romains cultivoient, & on adopta inſenſiblement leur Langue, leurs Coûtumes & leur Religion. Mais l'ignorance & la barbarie ſe maintinrent long-tems dans les contrées où le vainqueur n'avoit pas jugé à propos de faire des etabliſſemens, & où les Druides conſerverent leur autorité. Caton le Cenſeur avoit remarqué, près de deux Siécles avant le tems de Strabon (70), que

(67) Ci-deſſus p. 363. Note (33).
(68) Ci-deſſus p. 397.
(69) *Galli ſibi facilè perſuaderi ſinunt, ut utiliora amplectantur, adeò ut diſciplinam & literas etiam recipiant.* Strabo IV. 195.
(70) *Pleraque Gallia, duas res induſtrioſiſſimè perſecuta, rem militarem, & argutè loqui.* Cato Orig. L. II. apud Chariſ. Lib. II. & Bochart. Geogr. Sac. P. II. Lib. I. Cap. 42. p. 737. Il eſt bon de re-

que la plupart des Gaulois s'appliquoient avec beaucoup de ſoin, premièrement aux exercices militaires, & en ſecond lieu à l'art oratoire. Effectivement cet art ne pouvoit qu'être d'une grande utilité dans ces Aſſemblées où chaque Chef de parti haranguoit à ſon tour devant des peuples libres & ſouverains. Un Orateur habile & véhément emportoit ordinairement tous les ſuffrages. CHAP. X.

C'eſt ce qu'un Général Romain, nommé Cerealis, leur diſoit du tems de Veſpaſien. (71) *On ne vous gagne que par des paroles, parce que vous jugez des biens & des maux, non par la nature même des choſes, mais par les diſcours de quelques ſéditieux.* Auſſi la Rhétorique fut-elle l'art dont les Gaulois firent le plus grand cas. Les Empereurs s'accommoderent en cela au goût de la Nation. Ils établirent des Academies & des prix d'éloquence en divers endroits des Gaules. La ſeule Academie (72) d'Autun, avoit du tems de Tibere quarante-mille étudians. Il paroît par Suetone (73) & par Auſone (74), qu'il y avoit de

remarquer, que ce paſſage doit s'entendre principalement des Gaulois de l'Italie, qui étoient les ſeuls qui fûſſent bien connus du tems de Caton.

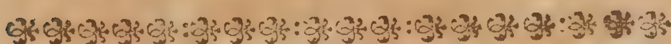
(71) *Apud vos verba plurimùm valent; bonaque ac mala, non ſuâ naturâ, ſed vocibus ſeditioſorum æſtimantur.* Tacit. Hiſt. IV. 73.

(72) Idem Ann. III. 43.

(73) *Caligula edidit Lugduni certamen Græcæ Latinæque facundiæ.* Sueton. Calig. Cap. XX. Les Harangues ſe prononçoient devant l'Autel dreſſé à l'honneur d'Auguſte : *Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram.* Juvenal. Satyr. I. vſ. 44.

(74) Voyez Auſonii Profeſſores.

CHAP. X. de ces Ecoles à Lyon, à Bourdeaux, à Toulouse & à Narbonne. Il ne faut pas être surpris après cela, qu'il y ait eu dans les Gaules beaucoup de bons Orateurs, & (75) encore plus de Déclamateurs. La Rhétorique étoit l'étude favorite de la Nation. Tous s'y appliquoient. Mais il n'y avoit, comme cela arrive dans toutes les autres études, que le plus petit nombre qui eût les talens nécessaires pour y réussir.



CHAPITRE ONZIEME.

La guerre étoit la seule profession de tous les peuples Celtes.

JE reviens présentement aux occupations des peuples Celtes. A proprement parler, la guerre étoit leur unique profession. (1) La jeunesse ne faisoit point d'autre ap-

(75) *Gallia semper viris fortissimis & eloquentissimis abundavit.* Hieronym. adv. Vigilantium Tom. II. p. 83. *Audio religiosam te habere matrem, multorum annorum viduam, quæ aluit, quæ erudivit infantem, ac post studia Galliarum, quæ vel florentissima sunt, misit Romam. . . . Ut ubertatem Gallici, nitoremque sermonis, gravitas Romana condiret.* Idem Epist. IV. ad Rusticum T. I. p. 28. *Gallia causidicos docuit facunda Britannos.* Juvenal. Satyr. XV. vs. 111.

(1) *Adveniebant Perseo rogati Bastarnæ, X mille equites, X mille parabatæ mercenarii, omnes homines non agriculturæ periti, nec rei nauticæ, nec pecore pascendo vitam tolerantes, sed unum opus, unam artem curantes, semper pugnare & hostes superare.* Plutarch. P. Æmil. T. I. p. 260. 261. *Gallis nihil aliud curæ, nisi res bellicæ, & agrorum cultus.* Polyb.

apprentissage que celui des armes. Les hommes faits alloient tous à la guerre, & ils y alloient aussi long-tems qu'ils étoient en état de servir. Ces peuples auroient été véritablement à plaindre, s'ils avoient été reduits, malgré eux, à prendre tous le parti des armes. Il est fâcheux & désespérant, d'avoir continuellement à défendre, ou ses biens, ou sa liberté, ou sa vie, contre un injuste aggresseur. Mais ce n'étoit point cela. Personne ne les attaquoit, parce qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Mais ils faisoient eux-mêmes des courses continuelles sur leurs voisins, parce que la guerre étoit pour ainsi dire leur (2) gagne-pain. Tout ce que les Scythes & les Celtes ne tiroient pas de leurs troupeaux, il faloit qu'ils le gagnassent à la pointe de l'épée. L'éducation qu'ils recevoient, les conduisoit-là. Les Peres & les Meres n'élevoient leurs enfans qu'aux exercices militaires, & n'avoient point d'autre soin, que de les accoûtumer de bonne-heure aux travaux & aux fatigues de la guerre. Quand un jeune-homme étoit parvenu à l'âge de 18. ou 20. ans, on l'émancipoit, en lui donnant un bouclier, une épée & une lance. Il faloit après cela qu'il subsistât par lui-même, & qu'il vécût ou de la chasse, ou de ce qu'il pouvoit piller sur les peuples voisins.

CHAP. XI.

lyb. II. p. 106. *Vita omnis in venationibus & studiis rei militaris consistit: ab parvulis duritiei ac labori student.* De Germanis Cæsar VI. 21. *Germanis quid armorum cupidius, quibus innascuntur, innutriunturque, quorum unica illis cura, in alia negligentibus.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. II. p. 399.

(2) *Celtæ ob cibum & potum bellum gerunt.* Athen. VI. 174.

CHAP. XI.

ſins. Les Magiſtrats auſſi ne vouloient pas, que les peuples qui leur étoient ſoûmis exerçaſſent d'autre métier que celui des armes. (3) La grandeur & la force de la Nobleſſe conſiſtoit principalement dans le grand nombre de clients qu'un homme de qualité avoit à ſa dévotion ; & ce n'étoit que (4) par le moyen de la guerre, qu'un grand Seigneur pouvoit entretenir cette foule de clients qui s'attachoient à ſa perſonne. C'eſt pour cela que, du tems de Jules-Céſar, les Chefs des Germains (5) ne ſouffroient pas que les peuples qu'ils commandoient s'arrêtaſſent plus d'un an dans une contrée, ni qu'ils bâtîſſent d'une manière propre à ſe garantir de la chaleur & du froid. On permettoit à la vérité aux particuliers de s'appliquer à l'agriculture. Mais après qu'ils avoient employé une année à cultiver la terre, ils étoient obligez de faire la (6) campagne l'année ſuivante. Le but de toutes ces précautions étoit, comme Jules-Céſar le remarque, (7) d'empêcher que la paſſion que les Germains avoient pour la guerre, ne ſe changeât inſenſiblement en paſſion pour l'a-

(3) *Hæc dignitas, hæ vires, magno ſemper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præſidium.* Tacit. Germ. Cap. XIII.

(4) *Magnum comitatum nonniſi vi belloque tueare. . . . materia munificentiæ, per bella & raptus.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(5) Ci-deſſus Ch. V. p. 266. 268.

(6) *Ex quibus* (pagis) *quotannis ſingula millia armatorum bellandi cauſâ ſuis ex finibus educunt, reliqui, qui domi remanſerint, ſe atque illos alunt; hi rurſus invicem anno poſt in armis ſunt, illi domi remanent.* Cæſar IV. I.

(7) Ci-deſſus pag. 268.

l'agriculture. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'eſt que le peuple même, au lieu de ſe dégoûter d'un métier auſſi pénible & auſſi dangereux que la guerre, n'en vouloit point d'autre (8). Je ne doute pas qu'il ne faille en attribuer la cauſe, au moins en partie, ou à la ferocité des Celtes, qui ſe plaiſoient au ſang & au carnage, ou à leur pareſſe exceſſive : ennemis de la peine & du travail, rien ne leur paroiſſoit plus facile & plus (9) commode que de piller la moiſſon d'autrui, fût-ce même aux dépens de leur ſang. Cela étoit bientôt fait; au lieu que c'étoit pour eux la choſe du monde la plus pénible & la plus déſagréable, de labourer la terre & d'attendre la recolte. Mais ce qui contribuoit le plus à leur inſpirer cette forte paſſion pour la guerre, c'eſt qu'on avoit trouvé le moyen d'y attacher la gloire, la juſtice, & en quelque manière le ſalut.

Ils y attachoient la gloire.

I. La gloire (10) d'un peuple conſiſtoit à ra-

(8) Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 345. *Artem bellicam ſolam hodieque barbari putant eſſe ſervandam, cetera aut in hac arte conſiſtere, aut per hanc aſſequi ſe poſſe confidunt.* Veget. L. III. Cap. 10. *Apud Gallos, ad militandum omnis ætas aptiſſima, & pari pectoris robore ſenex ad procinctum ducitur, nec eorum aliquando quiſquam, ut in Italia, munus Martium pertimeſcens, pollicem ſibi præcidit.* Ammian. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(9) Ci-deſſus Chap. VIII. p. 346.

(10) *Publicè maximam putant eſſe laudem* (Suevi) *quàm latiſſimè à finibus ſuis vacare agros, hac re ſignificari, magnum numerum civitatum, vim ſuam ſuſtinere non potuiſſe.* Cæſar IV. 3. *Civitatibus* (Germanorum) *maxima laus eſt, quàm latiſſimis circùm*

CHAP. XI. ravager les contrées voisines des siennes, & à avoir tout autour de soi une grande étenduë de païs desert & inculte. C'étoit une preuve que la terreur de son nom étoit si grande, qu'aucun autre peuple n'osoit lui resister, ni demeurer dans son voisinage. La gloire aussi du particulier consistoit à vivre, non pas de son industrie & de son travail; c'eût été se plonger dans la roture & dans la crasse; mais de ce qu'il pouvoit ravir & piller dans les Etats voisins (11). De semblables larcins ne passoient pas pour infames. Au contraire, c'étoit par-là que la jeunesse s'ouvroit un chemin à la véritable grandeur; elle apprenoit à vivre de son épée. Aussi voit-on l'un de ces anciens Pelasges de l'Isle de Crete se vanter, (12) „ que
„ son

circùm se vastatis finibus solitudines habere; hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, nec quenquam prope se audere consistere, nec quenquam propè se audere consistere. Idem VI. 23. *Germani bella cum finitimis gerunt, ut circa ipsos quæ jacent vasta sint.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75.

(11) *Iberi putabant nihil pulchrius esse latrocinio.* Plutarch. Mario T. I. 408. *Vis raptaque pascunt, Hispanos.* Silius L. III. vs. 389. *Apud Germanos, latrocinia nullam habent infamiam quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causâ fieri prædicant.* Cæsar VI. 23. *Ne latrocinii quidem eos pudet.* De Germanis Pomp. Mel. III. 3. p. 75. *Innumeræ circa gentes fera bella minantur, Quæ sibi non rapto vivere turpe putant.* Ovid. Trist. L. V. Eleg. 10. vs. 15.

(12) *Sunt mihi pro magnis divitiis, hasta, ensis, & pulchrum scutum, munimentum corporis. Cum hoc aro, cum hoc meto, cum hoc suave vinum quod præbet vitis, pedibus tero. Cum hoc supplices me Dominum*

CHAP. XI.

„ son épée, sa lance & son bouclier, lui te-„ noient lieu des plus grandes richesses. „ Avec ces armes je laboure, je moissonne, „ je foule le vin au pressoir. Elles m'atti-„ rent mille démonstrations de respect, de la „ part du Public. Chacun m'appelle son Sei-„ gneur. Que tout homme qui n'ose me-„ surer son épée à la mienne, se prosterne à „ mes pieds, m'appelle son Souverain, & „ publie par-tout que je suis un grand Do-„ minateur ". Quand on trouve sa gloire dans le larcin & dans le pillage, il faut, par une conséquence nécessaire, qu'on se fasse aussi un honneur de battre & de tuer ceux qui se mettent en devoir de défendre les biens qu'on veut leur ravir. Effectivement les peuples Celtes s'accordoient à regarder la guerre comme la seule profession véritablement noble, jusques-là qu'un Roi de Thrace disoit, (13) *que quand il ne faisoit pas la guerre, il ne voyoit point en quoi il étoit préférable au moindre de ses palfreniers.* La véritable gloire ne se moissonnoit que dans un champ de bataille (14), au milieu du sang &

minum publicè vocant. Hastam qui non audet comparare, nec ensem, nec pulchrum scutum, corporis tegumentum, flexis ille genibus me adoret, Dominumque salutet, & magnum esse regem vociferetur. Hybrias Cretensis apud Athen. L. XV. Cap. 14.

(13) *Teres Sitalcæ pater dicebat, cum in otio esset, & à militia vacaret, se nihilo meliorem suis equisonibus sibi videri.* Plutarch. Apopht. II. 174.

(14) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 228. Note (71) *Nec quicquam est quod elatiùs jactent, quàm homine occiso.* De Alanis Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 3. p. 620.

CHAP. XI. & du carnage. Le ſoldat arrivoit à un degré de nobleſſe plus ou moins diſtingué, à proportion du nombre des ennemis qu'il avoit tuez. Les Cantiques dont j'ai parlé plus haut, les honneurs, les diſtinctions, le butin, (15) les préſens, tout cela n'étoit que pour les braves qui ſe diſtinguoient par leur valeur. S'ils périſſoient à la guerre, ils avoient la conſolation de mourir au lit d'honneur (16), & de laiſſer après eux une foule d'admirateurs. Chacun célébroit à l'envi, la gloire & le bonheur qu'ils avoient eu de mourir les armes à la main. Au contraire, un Celte (17) qui revenoit de la bataille ſans avoir tué un ſeul homme de l'armée ennemie, n'avoit aucune part au butin, & devenoit encore, au milieu de toute ſa Nation, un objet de mépris & de riſée. Ceux qui ſe laiſſoient battre, ou qui perdoient (18) leur bouclier dans la mêlée, paſſoient pour des infames. On les banniſſoit non ſeulement des feſtins, mais encore des aſſemblées civiles & religieuſes. On

(15) *Scytha . . . capite allato, fit prædæ particeps, alioquin expers.* Herodot. IV. 64.

(16) *Celtiberis . . . pugnâ cecidiſſe decus.* Silius III. vſ. 341. *Judicatur ibi beatus qui in prælio profuderit animam, ſeneſcentes enim, & fortuitis mortibus mundo digreſſos, ut degeneres & ignavos, convitiis atrocibus inſectantur.* Amm. Marcell. ub. ſup.

(17) *Mœrebant cæde ſine ulla, (Inſolitum ſibi,) bella geri, ſiccaſque cruoris, Inter tela ſui Mavortis hebeſcere dextras.* Sil. Ital. de Celtis L. VIII. vſ. 18.

(18) *Scutum reliquiſſe præcipuum* (apud Germanos) *flagitium, nec aut ſacris adeſſe, aut concilium inire ignominioſo fas, multique ſuperſtites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. Cap. VI.

On les (19) condamnoit à faire l'ouvrage des femmes. C'est en consequence de ces principes, que les Bataves (20) tenoient à grand honneur que les Romains, après les avoir subjuguez, au lieu de les charger de tailles & d'impôts, les eussent réservez pour la guerre, comme on feroit des épées & des halebardes. La carriere de la gloire leur demeuroit ouverte, au lieu qu'on la fermoit aux peuples que l'on désarmoit. On sent bien que ces idées étoient fausses, mais au moins elles ne l'étoient qu'en partie. Je conviens qu'il faloit avoir une bien petite idée de l'homme, pour s'imaginer que sa grandeur, sa perfection, sa gloire, consistent uniquement dans une adresse, & dans une force extérieure, qui le met en état d'assujettir & de détruire ses semblables. Je conviens encore, que c'est un renversement de la raison d'annoblir le massacre & le brigandage. Mais on m'avouera aussi, qu'un soldat qui, dans une guerre juste, expose courageusement sa vie pour le bien de l'État; qu'un Général qui, par des actions de prudence & de valeur, sauve toute sa Nation de l'oppression & de la

(19) *Daci cùm, Orole rege, adversùs Bastarnas malè pugnâssent, ad ultionem segnitiæ, capturi somnum, capita loco pedum ponere jussu regis cogebantur; ministeriaque uxoribus, quæ ipsis antea fieri solebant, facere. Neque hæc ante mutata sunt, quàm ignominiam bello acceptam, virtute delerent.* Justin, XXXII. 3.

(20) *Manet honos & antiquæ societatis insigne; nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit; exemti oneribus & collationibus, & tantùm in usum præliorum sepositi, velut tela, atque arma, bellis reservantur.* Tacit. Germ. Cap. XXIX.

CHAP. XI. la ruine dont elle étoit menacée, est véritablement digne de louanges & de distinctions.

La Justice. II. Il est bien plus difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes on pû se persuader, que la guerre étoit encore un acte de justice, & que la force donne à l'Homme un droit réel & absolu sur ceux qui sont plus foibles que lui. Quand nous disons, que la raison & la justice sont toûjours du côté du plus fort; nous entendons par-là, que celui qui a la force en main, ne manque presque jamais d'en abuser, pour violer la foi des traitez, ou les principes de la justice & de l'équité naturelles. Que malgré cela, il trouve toûjours le moyen de se faire illusion à soi-même & aux autres, & de couvrir du manteau de la raison & de la justice, les prétentions les plus injustes, & les violences les plus manifestes. Les Celtes disoient aussi, que la force faisoit leur droit; mais ils prenoient cette maxime dans un tout autre sens. Ils soutenoient, que l'intention même de la Divinité étoit, que le plus fort dépouillât le plus foible, & que celui-ci abandonnât de bonne-grace, les biens qu'il n'étoit pas en état de défendre. Nos Jurisconsultes disent, que la parfaite égalité où les Hommes naissent tous, doit en mettre aussi dans le devoir, comme dans un commerce entre pareils. Les Celtes au contraire croyoient être en droit de se prévaloir de l'inégalité des Hommes, pour autoriser une Jurisprudence toute opposée. Il sera bon de les entendre eux-mêmes, & de leur laisser le soin de developper leurs principes. L'an de Rome 363. ou

364.

364. les (21) Gaulois Senons, se trouvant trop à l'étroit dans leurs habitations, vinrent assiéger la ville de *Clusium*, qui étoit fort à leur bienséance. Les assiégez ayant demandé du secours aux Romains, le Senat jugea à propos d'envoyer sur les lieux trois Ambassadeurs, qui exposerent leur commission dans l'Assemblée des Gaulois. Cette commission se réduisoit en substance, à requerir les Senons, qu'ils cessassent de molester les habitans de *Clusium*, desquels ils n'avoient aucun sujet de se plaindre; sans quoi la République se verroit contrainte, bien qu'à regret, de les soutenir de tout son pouvoir. Les Gaulois répondirent d'abord aux Ambassadeurs, de la manière du monde la plus polie: „ Quoique nous ne connoissions „ point les Romains, nous ne laissons pas „ cependant d'avoir une grande idée de „ leur valeur, puisque les habitans de „ *Clusium* ont imploré leur assistance dans „ la perplexité où ils se trouvent. Vos „ Maîtres ayant préféré de nous envoyer „ une Ambassade, au lieu de faire marcher „ des troupes pour soutenir leurs alliez, „ nous ne refusons pas la paix que vous „ venez nous offrir, pourvû que les assié- „ gez, qui ont plus de terres qu'ils ne „ peuvent en cultiver, veuillent en ceder „ une partie aux Gaulois, qui en manquent. „ Nous ne pouvons faire la paix qu'à ces „ conditions, & nous attendons une répon- „ se positive avant votre départ. Si les „ gens de *Clusium* n'agréent pas ces condi- „ tions, nous sommes prêts de leur donner ba- „ taille

CHAP. XI.

(21) T. Livius Lib. V. Cap. 35. & seq.

CHAP. XI.

„ taille en votre préſence, afin que vous „ puiſſiez apprendre à vos compatriotes, „ combien les Gaulois ſont ſupérieurs à tous „ les autres peuples, par rapport à la va- „ leur “. Les Ambaſſadeurs faiſant ſemblant de ne pas ſentir toute l'énergie de cette réponſe, revinrent à la charge, & repréſenterent, que c'étoit une haute injuſtice de demander leurs terres à des gens qui les poſſedoient légitimement, & de les menacer de la guerre, s'ils refuſoient de les ceder. Là-deſſus les Gaulois declarerent ſans aucun détour, (22) *qu'ils portoient leur droit à la pointe de leur épée, & que tout apartenoit aux bons guerriers.* „ Vous-mêmes, diſoient-ils „ aux Ambaſſadeurs, (23) vous avez bien „ declaré la guerre aux Albaniens, aux „ Fidenates, &c. pour vous emparer de leurs ter- „ res. En cela cependant vous n'avez rien fait „ d'étrange ni d'injuſte. Vous avez ſuivi la „ plus ancienne de toutes les Loix, qui „ donne au plus fort les biens du plus foi- „ ble. Cette Loi commence par la Divinité, „ & s'étend juſqu'aux bêtes brutes. La na- „ ture les a faites d'une telle manière, que „ les fortes veulent avoir plus que les foi- „ bles, & les soûmettre. Ceſſez donc de plain- „ dre les Cluſiens aſſiégez, de peur que vous „ ne voyïez à votre tour les Gaulois ſe „ montrer doux & compâtiſſans, envers „ ceux que vous avez opprimez “. L'argument que l'on appelle *ad hominem*, eſt excelent & ſans replique. Les Romains, ſans aprou-

(22) *Se in armis jus ferre, & omnia fortium virorum eſſe.* Livius ub. ſup.
(23) Plutarch. Camill. T. I. p. 136.

prouver le principe des Gaulois, ne laissoient pas de le suivre. C'est aux Jurisconsultes à montrer, que le principe en lui-même est faux & insoutenable, & qu'il confond les choses du monde les plus opposées, la justice & la violence. Quoi qu'il en soit, les Celtes ont fait valoir ces maximes en mille occasions. Ainsi, lorsque les Romains, assiégez dans le Capitole, (24) eurent fait avec les Gaulois dont je viens de parler un accord, en vertu duquel les assiégeans promettoient de se retirer, moyennant une somme de mille livres d'or; le Général Gaulois fit apporter de faux poids, & le Tribun Romain ayant demandé, en les rebutant, ce que cela signifioit? L'insolent Brennus mit encore son épée & son baudrier dans la balance, en disant, *Que voulez-vous que cela signifie, si ce n'est malheur au vaincu?* Tout de même, avant la bataille que Marius gagna contre les Cimbres en Italie, on voit un Chef de ces (25) barbares s'approcher du camp des Romains, & faire à Marius un défi, par lequel il le sommoit de fixer un jour & un lieu pour la bataille, dans laquelle on décideroit, à qui devoit apartenir le païs où les deux armées étoient campées. On voit-là l'idée des Celtes, qui regardoient une bataille, comme un jugement de Dieu, (26) dans le-

(24) Livius V. 48. Plutarch. Camill. T. I. p. 142.

(25) *Bojorix Cimbrorum Rex ad castra adequitans, provocavit Marium, ut definito die & loco procederet, & dimicaret de regione.* Plutarch. Mario T. I. p. 419.

(26) *Virtutem proprium hominis bonum, Deos for-*

CHAP. XI. lequel la Providence fait connoître le plus fort, & par consequent le plus digne de commander. Arioviste raisonnoit aussi sur les principes que je viens de rapporter, lorsqu'il disoit à Jules-César, (27) que selon le droit de la guerre, le vainqueur dispose des vaincus à sa fantaisie. Le Droit de la Guerre, c'est ici la Loi du plus fort.

Ce que les Celtes disoient de la guerre, ils l'appliquoient aussi au Duel. C'étoit un jugement de Dieu qui décidoit les querelles des particuliers, de la même manière que les contestations qui naissent entre des peuples & des Etats sont decidées dans une bataille. Cette sorte de Jurisprudence leur paroissoit la plus claire, la plus courte & la plus sûre. Aussi ne pouvoient-ils souffrir qu'on voulût les forcer à en recevoir d'autre. C'étoit l'outrage du monde le plus sensible, d'assujettir aux procedures du barreau, un Homme d'honneur, qui (28) croyoit avoir une voye bien plus courte & plus glorieuse pour sortir promptement d'affaire. Il y avoit cependant quelque chose de fâcheux pour ces

fortioribus adesse. Civilis apud Tacit. Hist. IV. Cap. 17.

(27) *Jus esse belli, ut qui vicissent, iis quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent.* Cæsar I. 36.

(28) *Cum verbis (eos) disceptare Scipio vellet, ac sedare iras, negatum id ambo dicere communibus cognatis, nec alium Deorum hominumve quàm Martem se judicem habituros esse.* Liv. XXVIII. 21. C'est ce que disoient à Scipion deux Princes Espagnols, qui étant l'un fils & l'autre neveu d'un Roi qui venoit de mourir, disputoient entre eux sur la succession. Voyez ci-dessous p. 435, Note (73).

ces braves qui ne vouloient rien tenir que de leur épée. En vertu de leurs propres principes, ils étoient obligez de convenir, que celui qui avoit une meilleure épée que la leur, & qui sçavoit s'en mieux servir, avoit par cela même un droit plus fondé sur tous les biens qu'ils possedoient. Aussi vit-on les mêmes Gaulois qui disoient que la force faisoit leur droit (29), se retrancher sur les accords, quand les affaires eurent pris un tour favorable aux Romains. A force de battre les Celtes, & de les traiter comme ils avoient traité les autres, on leur apprit à connoître & à respecter les Loix de la justice, de l'équité & de l'humanité.

CHAP. XI.

Le Salut.

III. Enfin il est certain, que les Celtes attachoient encore à la profession des armes la félicité à venir. J'en ai déja touché (30) quelque chose, & j'aurai occasion de traiter la matière plus à fond, lorsque j'examinerai ce qu'ils pensoient sur une autre vie, & sur les moyens d'y parvenir. Il suffira de remarquer ici, (31) qu'ils souhaitoient tous de mourir à la guerre, parce qu'ils étoient dans l'idée, qu'un homme qui mouroit d'une mort naturelle, étoit exclus du bonheur à venir, ou qu'au moins il n'arrivoit pas au même degré de gloire & de félicité, qu'un autre qui perdoit la vie sur un champ de bataille. C'est pour cette raison que les Irlandoises, quand

(29) Livius V. 49.

(30) Voyez ci-dessus pag. 232. Note (82) pag. 366. Note (47) pag. 412. Note (16).

(31) *Cimbri læti perire in bello, in morbo cum lamentis.* Paul. Diac. Hist. Misc. L. V. p. 58.

CHAP. XI.

quand elles étoient accouchées d'un fils, prioient Dieu (32) qu'il fit la grace à cet enfant de mourir à la guerre & les armes à la main.

Ces principes avoient une influence générale sur la manière de vivre des peuples Celtes.

Comme les divers Principes dont je viens de parler, étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, il est facile de comprendre ce qui devoit en resulter. Il n'est pas étonnant, par exemple, qu'ils ne respirassent que la guerre, qu'ils ne la refusassent jamais, qu'ils y allassent tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & qu'ils trouvassent autant de charmes dans les dangers & dans les combats, que les peuples policez trouvent de douceurs dans la paix. Il ne faut pas être surpris aussi, que la plupart de ces peuples vécussent de pillage. Guerriers & brigands par inclination, ils le devenoient en quelque manière par nécessité. Quand on ne connoît ni art, ni profession, quand on tient à déshonneur de vivre de son travail, & qu'on n'a appris d'autre métier que celui des armes, on ne peut que manquer d'une infinité de choses pendant la paix. Il faut se résoudre à mourir de faim, ou prendre le parti de piller & de tuer. C'étoit-là anciennement le noble & le seul métier (33) des Es-

Ils étoient toujours en guerre

(32) *Puerpera si quando marem edidit, gentilibus votis optat, non aliter quàm in bello & inter arma mortem appetat.* Solin. Cap. XXV. p. 252.

(33) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Hispani bellum quàm otium malunt.* Justin. XLIV. 2. *Aut impacatos à tergo horrebis Iberos.* Virgil. Georg. Lib. III. vs. 408. Ad quæ Servius: *Ferè enim Hispani omnes acerrimi abactores sunt.* Servius Daniel p. 141. *Gentes triginta tractum inter*

Espagnols, (34) des Gaulois, (35) des Bretons, (36) des Germains, (37) des Illyriens, (38) des Thraces, (39) des Ligures, &

CHAP. XI. avec quelqu'un de leurs voisins.

inter Artabros & Tagum inhabitant, quibus cum pecore, auro, argento, aliisque rebus differtissima regio sit... prædis tamen & latrociniis incubant. Strabo III. 154.... *Venatibus ævum Transigitur, vel more patrum vis raptaque pascunt.* Silius de Suanetibus Lib. III. vs. 389.

(34) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 211. Note (8) Chap. VIII. p. 345. Note (13).

(35) *Britanni gens pugnæ & cædis amans.* Herodian. L. III. p. 301.

(36) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Septentrionales populi ad bella promtissimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Sicambri in bello latrociniisque nati.* Cæsar VI. 35. *Cæde gaudentes Sicambri.* Horat. Carmin. Lib. IV. Od. 14. fin. *Germani raptu venatuque viventes.* Isidor. Orig. IX. 2. pag. 1006. *Cupidissimi latrociniorum Cimbri.* Diodor. Sic. V. 214. Plutarque dit, que le nom même de *Cimbre* signifie un Brigand. Plut. Mario T. I. p. 411. *Barbari* (qui trans Istrum sunt) *incursibus & populationibus victum sibi parant.* Herodian. I. p. 32. *Venedi, quicquid inter Peucinos, Fennosque, sylvarum & montium est, latrociniis pererrant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Catti latrocinia exercent.* Tacit. Ann. XII. 27. *Pannonii ad cædes promtissimi.* Dio. XLIX. 413.

(37) *Illyrii in pugnam & cædes promtissimi.* Herodian. II. 171. *Illyrii & Thraces rapto vivere assueti.* Curtius III. 10. p. 73.

(38) *Ad Æmum sedes habent, & infra istos, ad Pontum usque, Coralli, Bessi, Medorum nonnulli, & Dentheletæ. Hæ gentes omnes majorem in modum latrociniis deditæ sunt.* Strabo VII. 318. *Daci quoties concretus gelu Danubius junxerat ripas, montibus decurrere solebant, & vicina depopulari.* Florus IV. 12.

(39) *Ligures. . . magis latrocinia quàm bella faciebant.* Florus II. 3. *Ligures latrones.* Nigidius apud Servium ad Æneid. XI. 715. *Rhæti, Venones,*

CHAP. XI.

& en général de tous les peuples de (40) l'Europe. Ils menoient tous une vie de brigands, avec cette différence, qu'au lieu qu'aujourd'hui un brigand pille & tue souvent ses propres compatriotes, & le fait toûjours de sa propre autorité, les Celtes pilloient les peuples qui leur étoient voisins, & faisoient ce beau métier de l'aveu de leurs Magistrats.

Le grand but de l'assemblée que les peuples Celtes tenoient au commencement de chaque printems, étoit de résoudre où l'on porteroit la guerre pendant cette année.

Au (41) commencement de chaque printems, on tenoit dans chaque Etat une assemblée générale, où tout homme libre, & capable de porter les armes, étoit obligé de se rendre. Ils y venoient, comme je l'ai dit (42) plus haut, armez de pied en cap, & tout prêts d'entrer en campagne. Là on délibéroit, de quel côté il étoit à propos de porter la guerre dans le cours de l'année. On rappelloit les divers sujets que l'Etat avoit de se plaindre de ses voisins. On insistoit sur l'occasion favorable qui se présentoit de se venger. Celui qui parloit avec le plus de ferocité, entraînoit ordinairement tous les suffrages. Au défaut de bonnes raisons, on cherchoit, comme le Loup de la Fable,

nes, Lepontii, Tridentini, Stoni, & aliæ complures exiguæ gentes, quæ superioribus temporibus Italiam tenuêre, latrociniis deditæ. Strabo IV. 204. Dio LIV. 536.

(40) *Scythæ bella cædesque amant.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41. *Scytharum bellicosissima gens, & rapto vivere assueta.* Curtius IV. 6. p. 116. *Tauri ex rapto & bello vivunt.* Herodot. IV. 103.

(41) Je parlerai plus au long de ces Assemblées, lorsque j'examinerai la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(42) Ci-dessus Chap. VI. p. 315. 316.

ble, (43) des prétextes pour attaquer avec quelque forte de bienféance les peuples qui étoient à portée. Tantôt (44) il faloit abattre une Nation trop puissante, ou en dépouiller une autre qui s'étoit engraissée du butin qu'elle avoit fait sur ses ennemis. (45) Tantôt il faloit courir au secours d'un peuple injustement opprimé, & soutenir des voisins bien intentionnez. Tantôt on proposoit (46) de donner des troupes auxiliaires, à un Etat qui offroit de les entretenir, ou d'en fournir à son tour dans un cas semblable. En un mot, le resultat de l'assemblée étoit toûjours une declaration de guerre. Ainsi, quoique les Gaulois fussent déja policez, au moins en partie, du tems de Jules-César, cet Auteur assure cependant (47), qu'avant son arrivée dans les Gaules, il ne se passoit presque point d'année, où les peuples du païs ne fussent engagez dans quel-

(43) *Germani bella cum finitimis gerunt, causas eorum ex libidine accersunt.* Pomp. Mela III. 3. p. 75.

(44) *Apud nos bella perpetua. Vel enim alios invadimus, vel cedimus invadentibus, vel concurrentes pro pascuis, vel prædâ, depugnamus.* Lucian. de Scythis in Toxari p. 624.

(45) *Galli semper indignationem suscipientes pro vicinis injuriâ se affectos putantibus.* Strabo IV. 195.

(46) *Alemannos sequebantur armatorum millia triginta quinque, ex variis nationibus, partim mercede, partim pacto vicissitudinis reddendæ quæsita.* Amm. Marcell. XVI. 13. p. 143.

(47) *Alterum genus est equitum; ii cum est usus, atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæsaris adventum, ferè quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent) omnes in bello versantur.* Cæsar VI. 15.

CHAP. XI.

quelque guerre offensive ou défensive. Le même Auteur remarque, que (48) les Sueves faisoient la guerre tous les ans, mais qu'ils laissoient dans le païs une partie de leur monde pour cultiver les terres. Plutarque dit la même chose de tous les autres peuples Germains (49). Ils avoient accoûtumé de sortir tous les ans de leurs contrées pour quelque expedition. En général, l'Histoire des peuples Celtes, c'est l'Histoire de leurs guerres, de leurs batailles, de leurs conquêtes. Ils ne faisoient autre chose que la guerre, ou au moins ils ne vouloient pas qu'on transmît autre chose à la posterité, que le souvenir de leurs exploits militaires.

Au défaut d'une guerre générale, on autorisoit dans l'Assemblée des guerres particulieres.

On sent bien cependant, que lorsque les peuples ne pouvoient s'engager dans une guerre sans courir à leur propre ruine, l'assemblée générale étoit obligée de préférer la paix. Il étoit permis alors aux jeunes gens qui avoient de la naissance & de la bravoure, de s'ériger en Chefs de parti, & de declarer qu'ils étoient dans l'intention de venger telle ou telle injure qu'ils avoient reçuë, dans leur personne ou dans leur famille, de la part de quelque voisin. D'autres disoient, qu'ils avoient résolu de passer, avec leurs clients, au service d'une Puissance étrangere, & de chercher dans les païs où la guerre étoit allumée, les

(48) *Suevi centum pagos habere dicuntur; ex quibus quotannis, singula millia armatorum, bellandi causâ, suis ex finibus educunt.* Cæsar IV. 1. Les Sueves de Jules-César, sont les peuples qui reçurent depuis le nom de Cattes, & que l'on appelle aujourd'hui Hessois.

(49) Plutarch. Mario T. I. p. 411.

les occasions de se distinguer, qu'ils ne trouvoient pas dans leur patrie. D'abord on voyoit accourir une foule de braves, qui prêtoient volontairement serment à ce nouveau Général. L'assemblée, bien loin de condamner ces levées de bouclier, donnoit mille louanges à ceux qui s'enrôloient de cette manière. *Quand un Scythe*, dit Lucien, (50) *a reçu quelque outrage, & qu'il ne se sent pas en état de se venger par lui-même de son ennemi, il immole un bœuf, qu'il fait cuire & couper par morceaux. Ensuite on étend par terre le cuir du bœuf, sur lequel le plaignant s'assied, tenant ses mains derriere le dos, à la manière des prisonniers qui sont enchaînez par les deux coudes. C'est la plus humble & la plus forte supplication dont un Scythe puisse user. Là-dessus les amis du suppliant, & tous les autres qui jugent à propos de s'enrôler, s'approchent, prennent un morceau de la chair du bœuf, mettent leur pied droit sur le cuir où le suppliant est assis, & lui promettent chacun selon ses*

(50) *Ubi quis ab alio læsus est, cupitque ulcisci, neque par esse pugnæ videtur, tum bove immolato, carnes frustulatim concisas igni torret, ipse verò humi corium extendens, ei insidet, in tergum reductis manibus, more eorum qui à cubitis vincti sunt. Hæc nobis est maxima supplicatio; adjacentibus bovis carnibus accedunt domestici, & è reliquis qui volunt, & unusquisque portionem sumit, & dextro pede super corio posito, pollicetur pro viribus, alius quinque equites, proprio sumtu alendos & salariandos; alius decem, alius plures; alius pedites armatos, quotquot possit ducere, pauperrimus verò semetipsum. Colligitur autem aliquando in corio magna multitudo, & hujusmodi exercitus firmissimâ fide cohæret, & inexpugnabilis est inimicis, tanquam juramento astrictus.* Lucian. Toxar. p. 634.

CHAP. XI. *ses facultez, cinq, dix ou plus de Cavaliers, qu'ils s'engagent d'entretenir à leurs propres dépens. D'autres lui promettent de la même manière un certain nombre de Fantassins armez. Le plus pauvre s'enrôle lui-même. On engage quelquefois sur ce cuir une armée de gens assidez & invincibles à l'ennemi, chacun des enrôlez étant lié par un serment d'autant plus inviolable, qu'il est volontaire.* Ce que Lucien dit des Scythes en général, s'accorde avec ce que Jules-César & Tacite rapportent en particulier des Germains. Le premier remarque, (51) „ que quand quelqu'un des „ Chefs avoit résolu d'entreprendre une ex„ pedition, il le declaroit dans l'Assemblée „ générale, afin que ceux qui vouloient le „ suivre s'enrôlassent. Ceux qui approu„ voient l'expedition, & qui agréoient le Gé„ néral, se levoient, & lui promettoient leur „ assistance. Ils recevoient là-dessus de grands „ applaudissemens de la part de toute l'As„ semblée. Si parmi les enrôlez il s'en trou„ voit quelqu'un qui ne suivît pas son Géné„ ral, on le regardoit, comme un déserteur „ & un traître, & personne ne se fioit plus „ à lui en quoi que ce fût ". Tacite dit à peu près la même chose. (52) „ Quand un peu-

(51) *Ubi quis ex Principibus in concilio dixit se ducem fore, qui sequi velint, profiteantur. Consurgunt ii, qui & causam & hominem probant, suumque auxilium pollicentur, atque ab multitudine collaudantur; qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur, omniumque rerum iis postea fides abrogatur.* Cæsar VI. 23.

(52) *Si civitas in qua orti sunt, longâ pace & otio torpeat, plerique nobilium adolescentium, petunt ultrò*

CHAP. XI.

„ peuple languit dans la paix & dans l'oisiveté la plupart des jeunes Seigneurs „ vont trouver, de leur propre mouvement, „ les Nations qui sont engagées dans quelque guerre, soit parce que c'est au milieu des périls qu'ils trouvent les occasions „ de se distinguer, & d'acquerir de la réputation, soit parce qu'ils ont besoin de la „ guerre pour entretenir le grand nombre „ de clients qu'ils ont à leur suite". On voyoit quelque chose de semblable parmi les Espagnols, au rapport de Diodore de Sicile. (53) Les jeunes gens, principalement ceux qui avoient de la force & du courage, se retiroient dans les montagnes, où ils formoient des corps d'armée qui ravageoient toute l'Espagne.

Les Celtes fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient.

Indépendamment des Assemblées, qui étoient ordinairement suivies de quelque expedition générale ou particuliere, les Celtes étoient toûjours au service des peuples qui avoient besoin de leur bras & de leur épée. Prodigues de leur vie, ils offroient un sang vénal à tous ceux qui étoient en état de l'a-

ultrò eas nationes, quæ tum bellum aliquod gerunt, quia & ingrata genti quies, & faciliùs inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum nonnisi vi belloque tueare. Tacit. Germ. Cap. XIV.

(53) *Peculiare quippiam Iberis, & maximè Lusitanis, in usu est. Nam qui floridâ inter illos ætate, rei familiaris inopiâ maximè premuntur, robore tamen corporis & fiduciâ præstant; fortitudinis & armorum viatico instructi, in aspretis montium congregantur, validisque collectis agminibus, Iberiam incursantes, prædando divitias corradunt; & hoc perpetuo magno periculorum contemtu factitant.* &c. Diod. Sic. L. V. p. 215.

CHAP. XI. l'acheter. Il leur étoit parfaitement indifférent que la guerre fût juste ou injuste, pourvû qu'elle leur fournît les moyens de subsister, & d'acquerir de la gloire. Ainsi les Cimbres (54) demandoient aux Romains, qu'on leur assignât quelques terres qui pûssent leur tenir lieu de gages. Ils consentoient après cela, qu'on se servît de leurs mains & de leurs armes comme on le jugeroit à propos. Arioviste (55) offroit aussi à Jules-César, de finir toutes les guerres dont il voudroit le charger, sans qu'il fût obligé de se donner pour cela aucune peine, ni de s'exposer au moindre danger. Cette marote, ou plutôt cette manie, d'aller servir dans les guerres étrangeres, étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. (56) Ils fournissoient des trou-

(54) *Ut Martius populus aliquid sibi terræ daret, quasi stipendium; ceterùm ut vellet manibus atque armis suis uteretur.* Flor. III. 3.

(55) *Quæcunque bella geri vellet, sine ullo ejus labore & periculo confecturum.* Cæsar I. 44.

(56) . . . *Venale cohortes, Hispanæ vulgus, Lybico quas fecerat auro Hasdrubal.* Silius Lib. XIII. vs. 680. *Venales animæ Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem. L. XV. vs. 500. *Gallorum mercede conductorum quatuor millia Ptolemæo militabant.* Pausan. Attic. Lib. I. Cap. 7. p. 18. *Germani nullis adversus Romanos auxilia denegabant.* Cæsar VIII. 45. Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 344. Note (10) *Thraces mercede conducti Atheniensibus.* Thucyd. IV. Cap. 129. p. 287. Pausan. Attic. Cap. XXIII. p. 53. *Alcibiades Thraces in exercitu habebat, cum Selybriam cepit.* Plutarch. Alcibiad. T. I. p. 208. *Agathocles expeditionem in Carthaginienses suscipiens, in exercitu habebat Samnitas, Tyrrhenos, Celtas ter mille.* Diod. Sicul. L. XX. p. 738. *Cari genus, usque eò quondam armorum pugnæque amans, ut aliena etiam bella mercede agerent.* Pomp. Mela. L. I.

troupes à tous ceux qui leur en demandoient, quelquefois même (57) aux deux partis, & contre (58) leurs propres compatriotes. La Noblesse prenoit ce parti par honneur, & le simple soldat, pour avoir du pain. Aussi ne se faisoit il presque point de guerre considerable en Europe, où l'on n'employât des troupes Celtiques. Elles rendirent, par exemple, de bons services à Alexandre le Grand dans ses expeditions. Dans la première campagne qu'il fit après être monté sur le trône, ce Prince (59) ayant éprouvé la valeur des Thraces, des Illyriens, des Triballes, des Getes, & des autres peuples barbares qui confinoient à la Macedoine, se desista d'abord de la guerre qu'il avoit entreprise contre eux; & préférant de les avoir pour amis, il trouva le moyen de les attirer (60) à son service par

I. Cap. 16. p. 26. *Cares primi mortalium mercede militârunt.* Suidas Ἐν καρὶ τὸ κύνδινον. Tom. I. p. 748. Les Cariens étoient un peuple Scythe sorti de Thrace.

(57) *Tempore belli Cassiani, Rascypolis & Rascus fratres, ex regio Thracum genere, unius ditionis principes, sententiis de societate variabant. Rascus Antonium, Rascypolis Cassium fovebat, singuli tribus millibus equitum.* Appianus Bell. Civ. L. IV. p. 1023. & seq.

(58) *Marcus Aurelius emit Germanorum auxilia contra Germanos.* Jul. Capitolin. M. Aurel. Cap. 21. p. 369.

(59) Arrian. Expedit. Alexandri p. 3. & seq.

(60) *In exercitu habebat Odrysas, Triballos, & Illyrios, quinque* (al. *septem*) *mille, sagittarios & Agrianos mille, Thraces velites, & Pæones nongentos.* Diod. Sic. XVII. p. 570. *Ex barbaris, Thraces, Pæones, Illyrios, & Agrianos, fortissimos totius Europæ & bellicosissimos ducebat.* Arrian. ub. sup. II. 96. Curtius III. 9. IV. 9. 13. 15.

CHAP. XI. par ses liberalitez. Les Carthaginois aussi soutinrent (61) principalement leur première guerre contre les Romains, par le moyen des troupes Celtes qu'ils avoient prises à leur solde, mais qui mirent ensuite cette puissante République à deux doigts de sa perte, par les demandes excessives (62) qu'elles formerent, & par le soulevement qu'elles exciterent à la fin de la guerre. Cela n'empêcha pas, que dans les guerres suivantes la même République n'emploiyàt un grand nombre de troupes étrangeres, qu'elle faisoit lever parmi les peuples Celtes, comme en Espagne, dans les Gaules, & dans la Ligurie. Ainsi lorsqu'Annibal, (63) après avoir passé les Alpes, fit le denombrement de son armée, elle se trouva composée de 6000 Chevaux, & de 20000 hommes d'Infanterie, parmi lesquels il y avoit 8000 Espagnols. Il l'augmenta ensuite considerablement (64) d'un grand nombre de Gaulois & de Liguriens, qu'il enrôla les uns par force, les autres par argent, & d'autres enfin en leur donnant de bonnes paroles. C'est avec ces troupes qu'il fit trembler

(61) *Militabant in Sicilia cum Carthaginiensibus, Iberi, Celtæ, Baleares.. Ligures.* Fragmentum ex Libro XXIV. Diodor. Sic. apud Hoeschel. in Excerpt. Legat. p. 169. *Carthaginienses mercenario milite ex transmarinis regionibus conducto, magnam Ligurum, ac Gallorum, & majorem etiam Hispanorum numerum, in Siciliam mittunt.* Polyb. I. 16. Oros. IV. 9. p. 194. Paul. Diac. Hist. Miscell. II. p. 24.

(62) Excerpta ex. Diod. Sic. Lib. XXIV. apud Hoeschel. ub. sup.

(63) Polyb. Lib. III. p. 209.

(64) Appian. Rer. Punic. p. 546. Eutrop. L. III. Cap. 4. p. 63.

b'er l'Italie pendant plusieurs années, & qu'il auroit détruit la République Romaine, s'il avoit sû profiter de ses victoires. On sait aussi, que depuis le tems de Jules-César (65), les Romains s'accoûtumerent insensiblement à employer dans leurs armées un grand nombre de troupes auxiliaires, que les peuples Celtes leur fournissoient; & j'aurai peut-être occasion de montrer un jour, que ces troupes étrangeres, après avoir soutenu l'Empire pendant quelque tems, furent enfin l'une des principales causes de sa décadence & de sa ruine totale.

CHAP. XI.

Quand le soldat Celte n'étoit pas employé au dehors, les peuples se déchiroient au dedans par des guerres civiles.

Quand un Etat étoit en pleine paix, & que le soldat ne trouvoit à s'employer, ni au dedans ni au dehors, on voyoit ces peuples feroces (66) se déchirer & se détruire réciproquement par des guerres civiles, qui leur ont toûjours fait plus de mal que les ennemis de dehors. On conviendra que la chose étoit inévitable, si l'on veut se rappeller une refléxion que Jules César faisoit à l'occasion des Gaulois, mais qui doit être étendue à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en parlant de la forme de leur Gouvernement. *On voit*, dit-il (67), *non seulement les peu-*

(65) *Antonius bello contra Parthos, habebat Hispanorum, Gallorumque inter equitatum Romanum recensitorum decem millia.* Plutarch. Anton. I. p. 932.

(66) *Hispani bellum quàm otium malunt; si extraneus deest, domi hostem quærunt.* Justin. XLIV. 2. *Germani vacui externo metu, gentis adsuetudine, & tum æmulatione gloriæ, arma in se verterant.* Tacit. Ann. II. 44. *De Gallis, Boji & Scordisci, de Illyriis Autariatæ, Ardiæi, Dardani, de Thracibus Triballi, primùm à se invicem attriti.* Strabo VII. 315.

(67) *In Gallia non solùm in omnibus civitatibus, atque*

CHAP. XI.

peuples, les Cantons, les quartiers, mais encore la plupart des maisons, partagées entre différentes factions, qui ont à leur tête des Chefs revêtus d'une espece d'autorité souveraine sur leurs clients. Toutes les affaires du parti leur sont rapportées, & ne se dirigent que par leur conseil. Comme chaque parti vouloit avoir le dessus, & s'emparer des affaires, on ne voyoit par-tout que querelles & contestations, qui degéneroient facilement en guerre ouverte. Si les factions se réunissoient quelquefois, pour mieux resister à un ennemi commun, elles ne manquoient jamais de revivre d'abord que l'Etat étoit en paix. Tacite avoit donc bien raison de souhaiter, que les Germains fussent toûjours possedez de cet esprit (68). *S'ils ne nous aiment point, qu'ils continuent au moins de se haïr réciproquement. La fortune ne sçauroit nous rendre un service plus important, que de semer la discorde entre nos ennemis.* Polybe remarque encore (69), que quand

atque pagis, partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt; earumque factionum sunt principes, qui summam autoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium, judiciumque, summa omnium rerum consiliorumque redeat. Cæsar VI. 11. Voyez aussi Tacit. Ann. I. 55.

(68) *Maneat quæso duretque gentibus, si non amor nostri, at certè odium sui; quando urgentibus Imperii fatis, nihil jam præstare majus fortuna potest,* quàm hostium discordiam. Tacit. Germ. Cap. 33.

(69) *Galli impressione factâ, magnam quidem prædam avertere, finibusque Romanorum sine periculo excesserunt; verùm in patriam ubi rediissent, mutuâ cupiditate rerum captarum ad seditionem impulsi, & prædæ, & exercitûs sui bonam partem amiserunt. Consuetum est hoc Gallis, quoties vicina rapuerunt; præ-*

quand les Gaulois revenoient d'une expedition, le ſeul partage du butin donnoit lieu à des conteſtations & à des batailles, qui faiſoient périr quelquefois la fleur de l'armée victorieuſe. On en vit un exemple dans les barbares qui envahirent l'Eſpagne & les Gaules, du tems de l'Empereur Honorius. Ne pouvant s'accorder ſur le partage des terres qu'ils avoient conquiſes, il falut vuider la querelle à la pointe de l'épée, & en venir juſqu'à ſe détruire réciproquement. Ils avouoient eux-mêmes, que leurs diviſions faiſoient la ſureté de leurs ennemis; mais pour tout cela ils n'en devenoient pas plus ſages. (70) Vallia, Roi des Viſigoths, avoit promis à l'Empereur Honorius, de lui ſoûmettre tous les peuples étrangers qui s'étoient établis en Eſpagne. Les Rois des Alains, des Vandales & des Sueves, informez de ce Traité, écrivirent à l'Empereur en ces termes: *Vivez en paix avec nous tous: acceptez les ôtages que nous vous offrons tous pour votre ſureté. Laiſſez-nous battre entre nous,*

præſertim propter immodicas cibi & vini ingurgitationes. Polyb. L. II. p. 107.

(70) *Wallia Romanæ ſecuritati periculum ſuum obtulit, ut adverſùm ceteras gentes, quæ per Hiſpanias conſediſſent, ſibi pugnaret, & Romanis vinceret; quamvis & ceteri Alanorum, Vandalorum, Suevorumque reges, eodem nobiſcum placito depacti forent, mandantes Imperatori Honorio:* Tu cum omnibus pacem habe, omniumque obſides accipe; nos nobiſcum confligimus, nobis perimus, tibi vincimus. Immortalis verò quæſtus erit Reipublicæ tuæ, ſi utrique percamus. Oroſius L. VII. Cap. 43. p. 514. Paul. Diac. Hiſt. Miſc. Lib. XIV. p. 181.

CHAP. XI. *nous, puisque la perte sera toute pour nous, au lieu que vous remporterez vous-même tout le fruit des victoires que nous remporterons les uns sur les autres. Le plus grand bien qui puisse arriver à l'Empire, c'est que nous perissions tous dans cette guerre.* Voilà certainement la ferocité, l'acharnement & l'esprit de parti, portez à un point au-delà duquel on ne peut rien imaginer.

Les particuliers vuidoient ordinairement leurs différens à la pointe de l'épée.

Outre les factions qui déchiroient les Etats, la situation des particuliers étoit en quelque manière un état de guerre continuel. Ce n'est pas qu'un Celte eût à craindre, ni surprise, ni trahison de la part de ses compatriotes. Les Loix de l'honneur établies dans toute la Celtique, ne permettoient pas à un honnête homme d'en attaquer un autre, ni de le tuer, sans l'avoir premièrement averti de se mettre en défense. Agir autrement, c'étoit une bassesse, une lâcheté, & même une abomination, parmi des peuples qui détestoient la trahison, non pas à la vérité par un principe de conscience, mais parce qu'ils faisoient consister la gloire d'un homme d'épée, à tout emporter de vive force. Ce n'est pas d'ailleurs que les Celtes n'eûssent de bonnes Loix, & des Magistrats revêtus d'une autorité suffisante pour décider les différens qui pouvoient naître entre les particuliers. Mais il y avoit un Loi suprême, que le Magistrat même étoit obligé de respecter. C'est qu'un Scythe ou un Celte ne devoit jamais refuser un défi qui lui étoit fait.

Le Magistrat étoit obligé d'y consentir.

1. Quand un particulier étoit tiré en cause, fût-ce même devant le Roi, pour des affaires d'injures ou d'intérêt, l'accusé étoit en

en droit de décliner la Jurisdiction civile, & d'offrir de se purger par les armes, de l'accusation qu'on lui intentoit. Si la question de Droit ou de Fait dont il s'agissoit, n'étoit pas parfaitement claire; si l'accusé nioit la dette que l'on exigeoit, ou le crime qui lui étoit imputé; s'il ne pouvoit pas être convaincu par la déposition de plusieurs témoins dignes de foi, les parties étoient d'abord mises hors de cour & de procès, & renvoyées à vuider leur querelle par le (71) Duel. Les témoins même étoient obligez de se battre quand ils ne s'accordoient pas dans leurs dépositions. Une semblable décision qui se faisoit par les armes, passoit pour bien plus sûre que celle du Magistrat. C'étoit la décision de la Providence, le jugement même de Dieu. Ainsi les Scythes (72) montroient aux étrangers qui passoient dans leur païs, les têtes de leurs amis, qui leur ayant intenté un procès, ou fait un défi, avoient succombé dans le combat. Ainsi les Germains (73), pour

(71) *Nec metuunt leges, sed cedit viribus æquum, Victaque pugnaci jura sub ense jacent.* Ovid. Trist. Lib. V. El. 7. vs. 47. *Adde quod injustum rigido jus dicitur ense.* Ibid. Eleg. X. vs. 43. *Libido cuncta armis agendi.* Tacit. Ann. XIII. 57. Voyez p. 443. Note (90).

(72) *Idem agunt de familiaribus, si inter eos extiterint discordiæ, & apud regem victoriâ sint potiti. Hæc capita hospitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus existimationis, exhibent, referuntque, illos cùm essent domestici, & ad pugnam lacessissent, ab ipsis esse superatos, id strenuitatis loco ponentes.* Herodot. VI. 65.

(73) *Gratias agere Varo, quod solitâ armis discerni, jure terminarentur.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP. XI.

pour mieux endormir Varus, lui disoient en le caressant, qu'il avoit trouvé le moyen de terminer par les voyes de la justice, des différens qui, avant son arrivée, ne se vuidoient qu'à la pointe de l'épée.

On se battoit en duel pour les Charges.

2. Tout de même, quand il se présentoit pour une charge plusieurs concurrens d'un mérite à peu près égal, il falloit que le combat en champ clos, fît connoître (74) celui qui étoit le plus digne d'en être revêtu.

Pour les Dignitez Ecclésiastiques.

3, Il n'y avoit pas jusqu'aux dignitez Ecclésiastiques qui ne se donnassent quelquefois de cette manière. Jules-César le remarque expressement (75). *Tous les Druides obéissent à un seul Chef, qui exerce sur eux une autorité souveraine. Quand il vient à mourir, & que parmi les Druides il s'en trouve quelqu'un qui ait un mérite supérieur, il lui succede. S'il se présente plusieurs concurrens d'un mérite égal, le successeur est élu par les suffrages des Druides. Quelquefois aussi la place se dispute par les armes.* Ce barbare usage s'étoit conservé dans un ancien Temple qui étoit au voisinage de Rome (76). Le Sacrificateur du Tem-

(74) *Corbis & Orsica patrueles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt.* Livius XXVIII. 21.

(75) *Druidibus unus præest, qui summam inter eos habet autoritatem: hoc mortuo, si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit; at si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur, nonnunquam etiam de principatu armis contendunt.* Cæsar VI. 13.

(76) *Haud longè ab Aretia, in Dianæ templo, post mutatum ritum sacrificiorum, fuit arbor quædam, de qua infringi ramum non licebat. Dabatur autem fugitivis potestas, ut si quis inde potuisset ramum auferre, monomachiá cum fugitivo templi sacerdote, dimicaret. Nam fugitivus illic erat sacerdos, ad pristina*

Chap. XI.

Temple étoit un esclave fugitif, qui ne conservoit cette dignité, qu'aussi long-tems qu'il avoit le bonheur de tuer les autres fugitifs qui se présentoient pour la lui disputer. Le premier qui étoit assez heureux pour tuer le Sacrificateur, lui succedoit sans autre formalité. Suetone remarque (77), que l'Empereur Caligula, las de voir dans ce poste un Prêtre qui s'y maintenoit depuis plusieurs années, aposta un breteur, qui lui arracha sa charge avec la vie. Il y a toute apparence que les Romains, lorsqu'ils quitterent la Religion des anciens habitans de l'Italie pour adopter celle des Grecs, abandonnerent à leurs esclaves un Pontificat que l'on ne pouvoit acquerir & conserver qu'à des conditions si fâcheuses. Le passage de Servius, que je cite en marge, l'insinue assez clairement. Mais ce n'est pas ici de lieu d'examiner cette question, qui regarde, à proprement parler, la Religion des Celtes.

Et souvent de gayeté de cœur,

4. Il y a infiniment plus que tout ce que je viens de dire. C'étoit une chose commu-

tinæ imaginem fugæ. C'est-à-dire, en mémoire de la fuite d'Oreste & d'Iphigenie, que l'on disoit avoir abordé ensemble en Italie, & fondé ce Temple. Servius (Danielis) p. 422. ad Æneid. VI. vs. 136. *Ecce suburbanæ templum nemorale Dianæ, Partaque per gladios regna nocente manu.* Ovidius Art. Amat. Lib. I. vs. 259. *Barbaricus & Scythicus mos apud id templum obtinet. Perfuga enim sacerdos ibi constituitur, qui sacerdotem priorem suâ manu trucidaverit, strictoque semper gladio paratus, ad insultus propulsandos circumspicit.* Strabo V. 239.

(77) *Caligula nemorensi regi, quòd multos jam annos potiretur sacerdotio, validiorem subornavit adversarium.* Sueton. Calig. Cap. 35.

CHAP. XI.

pour faire parade de sa bravoure.

mune parmi les Celtes, de faire des défis à ses meilleurs amis, & cela de gayeté de cœur, dans la seule vûë de savoir qui seroit le plus brave. La chose arrivoit très-frequemment dans les compagnies, dans les festins & dans les spectacles, lorsque la conversation, le vin, ou le concours d'une grande foule de peuple, avoient échauffé ces esprits feroces. Celui à qui on faisoit l'appel, ne pouvoit le refuser, sans se couvrir d'infamie pour le reste de ses jours. Tite-Live, parlant des obseques que Scipion l'Afriquain fit à son Pere & à son Oncle, qui avoient péri tous deux dans les guerres d'Espagne, remarque, qu'il se rendit à Carthagene un grand nombre de personnes de distinction, pour honorer la fête par des Duels. (78) „ Ils se battirent tous, non pas comme des gladiateurs, „ par force, ou pour de l'argent, mais volontairement & gratuitement. Quelques-uns „ avoient été envoyez par les Rois du païs, „ pour donner des preuves de la valeur de „ leur Nation. D'autres declarerent, qu'ils „ venoient se battre pour faire honneur à „ Scipion. D'autres étoient des gens qui „ vouloient faire parade de leur bravoure, „ ou qui n'osoient refuser l'appel qu'on leur „ avoit fait. Il y en avoit aussi, qui étant „ en-

(78) *Voluntaria omnis, & gratuita opera pugnantium fuit. Nam alii missi ab regulis sunt, ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum. Alii ipsi professi, se pugnaturos in gratiam Ducis. Alios æmulatio & certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit; quidam, quas disceptando controversias finire nequierant, aut noluerant, pacto inter se, ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari illustresque.* Liv. XXVIII. 21.

„ engagez dans des procès qu'ils n'avoient „ pû, ou qu'ils n'avoient pas voulu terminer „ par les voyes de la justice, consentirent de „ se battre, après être convenus, que le bien „ pour lequel ils étoient en différend, tom„ beroit en partage au vainqueur “. On trouve dans le même Auteur un autre exemple bien mémorable, qui regarde aussi le sujet que nous traitons. (79) Annibal avoit dans son armée des prisonniers Gaulois. Il leur fit proposer de se battre les uns contre les autres, promettant non seulement la liberté, mais encore des armes & un cheval, à chacun des combattans qui tueroit son champion. Ils accepterent tous la condition, & se battirent avec une allegresse & une bravoure qui leur attira l'admiration de toute l'armée Punique.

Je laisse à mes Lecteurs le soin d'appliquer tout ce que je viens de dire, à notre propre Siécle. Ils auront souvent occasion de reconnoître, sans qu'il soit nécessaire d'en avertir, que les peuples de l'Europe conser-
vent

(79) *Annibal, rebus priùs quàm verbis adhortandos milites ratus, circumdato ad spectaculum exercitu, captivos montanos vinctos in medio statuit, armisque Gallicis ante eorum pedes projectis, interrogare interpretem jussit, ecquis, si vinculis levaretur, armaque & equum victor acciperet, decertare ferro vellet? Cùm ad unum omnes ferrum pugnamque poscerent, & dejecta in id sors esset, se quisque eum optabat, quem fortuna in id certamen legeret. Ut cujusque sors exciderat, alacer, inter gratulantes gaudio exultans, cum sui moris tripudiis arma raptim capiebat; ubi verò dimicarent, is habitus animorum, non inter ejusdem modò conditionis homines erat, sed etiam inter spectantes vulgo, ut non vincentium magis, quàm benè morientium fortuna laudaretur.* Livius XXI. 42.

CHAP. XI. vent encore bien des restes de l'ancienne barbarie, & qu'à certains égards, ils ont même encheri sur la ferocité de leurs Ancêtres. Il me suffit de l'avoir représentée au naturel. J'ai été obligé de le faire avec quelque étenduë, non seulement parce que le sujet le demandoit ainsi, mais aussi, parce que sans cela il seroit bien difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes pouvoient prendre tant de plaisir à la guerre, à laquelle un homme sage & raisonnable ne se résoudra jamais qu'à la derniere extrêmité, & dans la seule vûë d'avoir la paix. Assurement Quinte-Curce (80) & Florus n'ont pas outré les choses, lorsqu'ils ont dit, le premier, que les Scythes sont un peuple qui est toûjours en armes; & le second, qu'il régnoit une si grande barbarie au-delà du Danube, que le nom même de la paix n'y étoit point connu. Si les Germains connoissoient la paix, il est constant au moins qu'ils ne l'aimoient pas, (81) & qu'elle leur étoit insupportable. Tacite remarque, (82) *qu'il n'y avoit que la seule fête du Dieu Herthus, où la paix & le repos leur fussent connus. Alors toutes les armes étoient enfermées*; soit qu'ils prîssent cette précaution pour prévenir les querelles & les meurtres, qui sans cela auroient été presque inévitables, dans une solem-

(80) *Scythæ gens semper armata.* Curtius VII. 8. p. 326. *Tanta barbaries est, ut pacem non intelligant.* Flor. IV. 12.

(81) *Ingrata genti quies.* Tacit. sup. p. 426. Note (52).

(82) *Non bella ineunt, non arma sumunt, clausum omne ferrum. Pax & quies tunc tantùm nota, tunc tantùm amata.* Tacit. Germ. Cap. 40.

lemnité où les Nations entieres passoient les jours & les nuits à boire; soit qu'ils trouvassent dans leur Religion même quelque raison particuliere pour ne pas souiller cette fête par l'effusion du sang humain. C'est ce que j'aurai occasion d'examiner en son lieu.

Les braves se tuoient eux-mêmes, quand ils n'étoient plus propres pour la guerre.

La manière de vivre que je viens de représenter, quelque étrange qu'elle nous paroisse aujourd'hui, avoit tant d'attraits pour les peuples Celtes, qu'ils renonçoient volontairement à la vie, aussi-tôt qu'un âge avancé les mettoit hors d'état de porter les armes. Les infirmitez de la vieillesse paroissant insupportables à ces esprits feroces, qui ne se croyoient nez que pour la guerre, ils se tuoient eux-mêmes, ou se faisoient assommer par leurs plus proches parens, pour décharger la terre & la Societé d'un fardeau inutile, & pour se délivrer eux-mêmes d'une vie qui leur étoit à charge. Il y avoit de la gloire à sortir du monde par cette porte. Cette barbare coûtume (83) s'est conservée plus long-tems en Allemagne & dans le Nord. Mais on verra dans l'un des Livres suivans, qu'elle étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe. En attendant on peut voir les passages (84) qui sont

(83) *Apud Erulos, nec senibus, nec ægrotis fas erat vitam producere, & si quem senium occupâsset, vel morbus, rogare is cogebatur propinquos, ut quamprimùm ex hominum numero eum tollerent.* Procop. Goth. Lib. II. Cap. 14. p. 419.

(84) *Thraces concordant omnes ad interitum voluntarium.* Solin. Cap. XV. p. 214. *Prodiga gens animæ, & properare facillima mortem, Namque ubi transcendit florentes viribus annos, Impatiens ævi sper-*

CHAP. XI. font citez en marge, & ce que j'en ai dit dans le (85) Livre précedent.

Les anciens habitans de la Grece & de l'Italie, n'avoient aussi point d'autre profession que celle des armes.

Après tout ce que je viens de dire, il ne sera pas necessaire que je m'arrête longtems à montrer, d'où les Grecs & les Romains avoient pris leur ancienne manière de vivre. 1. Thucydide remarque au commencement de son Histoire, „ que les premiers „ habitans de la Grece étoient des (86) brigands, „ qui ne vivoient que de guerre & de pillage. Ceux qui demeuroient le long des „ côtes, & sur-tout les Cariens, équipoient „ des vaisseaux pour écumer les mers. Les „ autres attaquoient les Citez qui n'avoient „ point de murailles, & les peuples qui é- „ toient établis par Cantons. La chose ne „ passoit point pour honteuse ; au contraire, „ ils en faisoient gloire. De-là est venu la „ coûtume que quelques peuples ont long- „ tems conservée, d'aller par-tout avec leurs „ armes. Cet usage étoit commun autrefois „ à tous les Grecs. Les Athéniens furent „ les

spernit novisse senectam, Et fati modus in dextra est. Silius de Hispanis Lib. I. vs. 225. *Mirus amor populo, cum pigra incanuit ætas, Imbelles jam dudum annos prævertere saxo, Nec vitam sine Marte pati, quippe omnis in armis Lucis caussa sita, & damnatum vivere paci.* Idem de Cantabris Lib. III. vs. 328. *Consummatamque senectam, non ferro finire pudet.* Sidon. Apoll. de Thracibus Panegyr. Anthem. vs. 43. Valerius Flaccus dit la même chose des Jazyges, qui étoient un peuple Sarmate. Lib. VI. vs. 122.

(85) Ci-dessus Liv. I. Chap. 1. p. 8. Chap. X. p. 110. Note (*x*).

(86) *Olim enim Græci ... sese ad latrocinia converterunt.* Thucyd. Lib. I. Cap. 5. Voyez aussi ce que Stobée remarque après Platon, des anciens Cretois, Sermo 167. p. 573.

„ les premiers qui l'abolirent. (87) On pour-
„ roit montrer, s'il étoit néceſſaire, qu'à plu-
„ ſieurs autres égards les anciens Grecs a-
„ voient préciſément la même manière de
„ vivre que les barbares retiennent encore
„ aujourd'hui " ; c'eſt-à-dire que les Pelaſ-
ges vivoient préciſément comme les Thraces, voiſins de la Grece. La choſe n'eſt pas ſurprenante ; c'étoit le même peuple. 2. (88) A Rome comme à Sparte, on ne connoiſſoit dans le commencement point d'autre profeſſion que celle des armes. Comme les Lacedémoniens tenoient cette manière de vivre des Pelaſges, les Romains l'avoient reçue des anciens habitans de l'Italie, qui vivoient de brigandage, comme je l'ai montré dans le (89) Livre précedent. *Quand les Umbres*, (90) diſoit Nicolas de Damas, *ont quelque différend entre eux, ils courent aux armes, & ſe battent, comme on pourroit le faire dans une guerre declarée. Ils ſont dans l'opinion, que la raiſon & la juſtice ſont toûjours du côté de celui qui tue ſon adverſaire.* 3. Les Perſes encore (91) n'in-

CHAP. XI.

(87) *Multis etiam aliis in rebus demonſtraverit quis, priſcos Græcos eodem vitæ genere uſos, quo hujus ætatis barbari utuntur.* Thucyd. ub. ſup. Cap. 6.

(88) *Artem bellicam quondam, relictis doctrinis omnibus, Lacedæmonii, & poſt coluère Romani. Hanc ſolam hodieque barbari putant eſſe ſervandam; cetera, aut in hac arte conſiſtere, aut per hanc aſſequi ſe poſſe confidunt.* Veget. III. 10.

(89) Ci-deſſus Liv. I. Ch. 10. p. 97.

(90) *Umbrici, cùm controverſias invicem habent, arma ſumunt, & tanquam aperto Marte congrediuntur; & putantur juſtiora dicere, qui adverſarium occidunt.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæum L. LIII. p. 220.

(91) *Liberos ſuos, à quinto anno incipientes, uſque*

 ad

n'instruisoient leurs enfans, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt, qu'à ces trois choses; monter à cheval, tirer de l'arc & dire la vérité. C'est l'éducation que les Scythes donnoient à leur jeunesse.



CHAPITRE DOUZIEME.

JE parlerai dans ce Chapitre des Exercices, des Spectacles, & des différentes sortes de Recréations, qui étoient le plus en usage parmi les Celtes. Mais je n'en ferai mention qu'autant que la chose sera nécessaire pour mieux connoître le caractère de ces peuples, qui paroissent par-tout les mêmes. La joye, la table, le jeu, ne les adoucissoient jamais tellement, qu'on ne remarquât des traces de leur ferocité jusques dans leurs divertissemens.

Leurs Exercices étoient tous militaires.

Ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens de leur manière de vivre, & de la profession qu'ils suivoient tous, nous met en état de juger de la nature & du but de leurs exercices. C'étoient ce que l'on appelle des exercices militaires, destinez à faire de bons soldats. Leur premier soin (1) étoit d'endurcir

Ils avoient

ad vicesimum, tribus tantùm instituunt; equitare, arcu sagittas excutere, vera loqui. Herodot. I. 136.

(1) *Vita omnis Germanorum in venationibus, ac studiis rei militaris consistit, à parvulis duritiei ac labori student.* Cæsar VI. 21. *Germani corpora ad consuetudinem laborum exercent, maximo frigore nudi agunt, antequam puberes sint.* Pomp. Mela. III. 3. p. 75. *Quid induratius Germanis, ad omnem patientiam!* Seneca de Ira Lib. I. Cap. 11.

durcir le corps, & de l'accoûtumer de bonne-heure à souffrir la faim, le froid & la fatigue. Jules-César (2) remarque, que de son tems les Gaulois étoient toûjours battus par les Germains, parce que les premiers avoient donné dans le luxe & dans la molesse, au lieu que les seconds conservoient toûjours la manière de vivre dure & frugale des peuples Celtes. Ainsi Arioviste, dans une conférence qu'il eut avec Jules-César, lui disoit (3), que les Romains auroient à faire à des troupes aguerries, qui depuis quatorze ans, couchoient à la belle étoile. Les Celtes s'étudioient aussi à rendre leur corps agile & léger. Ils s'exerçoient continuellement à la course, & l'on (4) distinguoit à cet exercice les Germains des Sarmates, qui étoient toûjours à cheval, & perdoient en quelque manière l'usage des jambes. Je ne doute pas que les larges ceintures de cuir que l'on portoit autrefois dans toute la Celtique, n'eussent été inventées pour soutenir les reins, & pour empêcher qu'un homme qui faisoit de longues traites ne fût mis si-tôt hors d'haleine. 1. Erasistrate prétendoit (5), que les Scythes se lioient de

CHAP. XII.

pour but d'endurcir le corps.

De le rendre léger.

(2) Cæsar VI. 24.

(3) *Intellecturum Cæsarem, quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui intra quatuordecim annos tectum non subiissent, virtute possent.* Cæsar. I. 36.

(4) *Germani pedum usu ac pernicitate gaudent, quæ omnia diversa Sarmatis sunt, in plaustro, equoque viventibus.* Tacit. Germ. Cap. 46. *Vincitur illic, Cursu Herulus, Chunus jaculis, Francusque natatu.* Sidon. Apoll. Panegyr. Aviti vs. 235.

(5) *Scythas dicit Erasistratus, cùm sit usus ut famem longiùs tolerent, fasciis ventrem strictissimè circumligare. Ex ventris compressione, esuritionem posse*

CHAP. XII.

de ces ceintures, pour mieux ſoutenir une longue diete. *En ſe ſerrant fortement, ils chaſſoient la faim.* 2. Selon (6) Theopompus, les Illyriens employoient ces ceintures à un uſage tout oppoſé. *Ils s'en ſervoient pour mieux boire*, & afin que le vin paſſât plus promptement. 3. Ephorus ſoutenoit, *que* (7) *les Celtes*, c'eſt-à-dire les Gaulois, *portoient ces ceintures, pour ne pas prendre trop d'embonpoint. Comme elles étoient toutes d'une certaine meſure, les jeunes gens qui ne pouvoient plus tenir dans leur ceinture, étoient condamnez à une amende.* 4. (8) Nicolas de Damas diſoit la même choſe des Eſpagnols. On voit-là des Auteurs qui dévinent, ou qui ſe divertiſſent à donner des raiſons ridicules, d'un uſage dont le but étoit naturel & viſible, comme je viens de le dire. Il faut au reſte, que le plaiſir de la promenade fût inconnu aux Eſpagnols, comme il l'eſt encore aujourd'hui aux Turcs. Au moins (9) Strabon

ſe depelli creditum eſt. A. Gellius L. XVI. Cap. 3. p. 421.

(6) *Illyrii latis cingulis bibentes, alvum adſtringunt, principio quidem modicè, cùm largiùs biberint, arctiùs cingulum attrahentes.* Athen. X. Cap. 12.

(7) *Ephorus ait, Celtas exercere ſe ne obeſi fiant, neve prominentem ventrem habeant, & ſi quis adoleſcens, cingulo præſcriptam menſuram excedat, eum mulctari.* Strabo IV. 199.

(8) *Habent Iberi zonam certæ menſuræ, quæ ſi ventrem comprehendere non poſſit, pro dedecore id habetur.* Nicol. Dam. apud Stobæ. Serm. XXXVII. p. 123.

(9) *Vettones, quo tempore primùm in Romanorum caſtra venerunt, cùm viderent aliquos centuriones, huc & illuc in viis euntes, & redeuntes, deambulandi gratiâ, opinantes homines illos inſanire, duces ſe illis*

bon remarque, que quelques Espagnols étant entrez pour la première fois dans un camp Romain, & y ayant apperçû des Centurions qui alloient & venoient en se promenant par les rues du camp, crurent qu'ils avoient perdu l'esprit, & les ramenerent dans leurs tentes, comme on feroit un fou qui s'est échapé.

CHAP. XII.

Les Celtes avoient un autre exercice, qui étoit certainement très-utile à des soldats. Comme ils se lavoient & se (10) baignoient tous les jours, tant en hyver qu'en été, dans des eaux courantes, on les accoûtumoit aussi, dès la tendre jeunesse, à passer à la nage (11) les fleuves les plus larges & les plus rapides. Aussi voyoit-on leurs troupes passer les fleuves par bataillons & par escadrons. La Cavalerie Batave étoit sur-tout en grande réputation à cet égard. Les Cava-

On les exerçoit à passer à la nage les fleuves les plus larges & les plus rapides.

illis ad tabernaculum præbuerunt; putabant enim, aut in tabernaculo quietè sedendum, aut pugnandum. Strabo III. 164.

(10) Voyez ci-dessus Chap. IV. p. 256. *Sævâ hyeme nandi non patientia tantùm illis,* (Germanis) *studium etiam est.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75. *Germani ad nandum exercitati, ut qui tantùm fluminibus lavantur.* Herodian. VII. 2. p. 525.

(11) *Germani maxima præ ceteris flumina transmeare in regionibus genuinis, à prima pueritia sunt instituti.* Amm. Marc. Lib. XXV. Cap. 6. p. 432. *Lecti milites Brenni, natandi periti, Sperchium noctu transnatant, scutis pro ratibus usi.* Pausan. Phocic. XX. p. 846. *Hostibus mos est eadem illa nunc rigentia gelu flumina* (Rhenum & Danubium) *aut campis superflua, nunc liquida, ac deferentia, lustrare navigiis, nandoque superare.* Plin. Sec. Paneg. Traj. Cap. 82. p. 737. Tacit. Hist. V. 14. 18. *Tibi vincitur Francus natatu.* Sid. Apoll. Paneg. Avit. vs.

CHAP. XII.

valiers (12) traversoient à la nage le Rhin & le Danube, sans rompre leurs rangs, tenant leurs armes d'une main, & de l'autre la bride de leurs chevaux. Dans le fond la chose ne devoit pas être fort difficile. Les énormes boucliers que les soldats Celtes portoient, étant faits, ou de planches, ou d'osier, ou de cuir de bœuf préparé, soutenoient & portoient en quelque manière le nageur, pendant que la lance, qui étoit aussi de bois, lui tenoit lieu de rame & de gouvernail.

Après cela on apprenoit aux Celtes à monter à cheval, à manier les armes, à tirer au but, à s'escrimer, à faire les évolutions militaires; & ces exercices qui formoient le Soldat, étoient encore un spectacle (13) & un divertissement que l'on donnoit au Public dans les festins, dans les obseques, dans les af-

vs. 235. *Cetratis citerioris Hispaniæ proclive erat transnare flumen, quòd consuetudo eorum omnium, ut sine utribus ad exercitum non eant.* Cæsar. B. C. I. 48. *Ad grandiloquentiam feruntur exerceri Persæ, item æstum juxta atque frigus ferre, imbresque, & torrentium transitus, armis ac veste intactis ab aqua.* Eustath. in Dionys. Perieg.

(12) *Patrius nandi usus, quo simul seque, & arma, & equos regunt.* Tacit. Agric. Cap. 18. *Erat & domi delectus eques, præcipuo nandi studio, arma equosque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere.* Tacit. Histor. IV. 12. II. 17. 35. Ann. I. 56. II. 8. 11. Dio Cass. Lib. LX. p. 677. 678. Xiphilin. Excerp. Dion. Lib. LXIX. p. 792.

(13) *Lusitani certamina gymnica armata & equestria edunt, pugno, cursu, velitatione, & instructo cohortatim prælio.* Strabo III. 155. *Gothi exercere sese telis, ac præliis præludere, maximè diligunt, ludorum certamina usu quotidiano gerunt.* Isidor. Cron. p. 730. *Nec minùs alio in genere sunt, ludi Velitis Gal-*

assemblées générales, & dans les autres solemnitez. C'est, selon les apparences, la véritable origine des Tournois. Comme je serai obligé de revenir à ces derniers exercices, en parlant des armes dont les peuples Celtes se servoient, & de leur manière de faire la guerre, il ne sera pas nécessaire que je m'y arrête ici.

CHAP. XII.

La Chasse étoit aussi l'un de leurs exercices favoris.

Après les exercices militaires, il n'y en avoit point dont les Celtes fissent plus de cas que la Chasse, ou plutôt elle faisoit leur unique occupation en tems de paix. Jules-César dit, (14) *que les Germains sont de grands chasseurs, que toute leur vie est partagée entre la chasse & la guerre.* Tacite dit, (15) *que toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie dans l'inaction, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Les Commentateurs prétendent que Jules-César est ici directement opposé à Tacite. J'avoue que je ne vois pas la contradiction, & que ces deux Auteurs me paroissent parfaitement d'accord. Le premier remarque, que la chasse & la guerre étoient les seules occupations des peuples Germains. Le second avoue aussi, qu'en tems de paix ils n'avoient point d'autre occupation que la chasse. Mais il ajoute, qu'ils n'y employoient que très-peu de tems, en

Galli, Germani Petauristæ. Varron. Fragment. p. 213. Edit. Popmæ.

(14) *Germani multùm sunt in venationibus.* Cæsar IV. 1. *Vita omnis in venationibus, ac studiis rei militaris consistit.* Idem VI. 21.

(15) *Quotiens bella non ineunt, non multùm venatibus, plùs per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Tacit. G. Cap. 15.

CHAP. XII.

en comparaiſon de celui qu'ils paſſoient dans une honteuſe oiſiveté. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on ne trouvât jamais dans les anciens Auteurs, des nœuds plus difficiles à réſoudre que celui-là, qui n'a pas laiſſé d'arrêter un Lipſe, un Colerus (16) & d'autres. Quoi qu'il en ſoit, la paſſion pour la chaſſe (17) étoit commune à tous les peuples Celtes. Ils la regardoient, après la guerre, comme le plus noble & le plus utile de tous les exercices. Outre qu'elle amuſoit des gens qui ne pouvoient occuper leur eſprit, & qui auroient employé encore plus mal leur tems s'ils avoient été privez de cette recréation, elle ſert encore à endurcir le corps, à augmenter ſes forces, à lui donner de l'adreſſe & de l'agilité. Elle contribue d'ailleurs à l'entretien de la vie, & délivre le genre humain d'une infinité de bêtes feroces & nuiſibles, tant à l'homme qu'aux fruits de la terre, & aux animaux privez & domeſtiques. Mais les Celtes aimoient ſur-tout la chaſſe, parce que cet exercice meurtrier étoit pour eux une image & un apprentiſſage de la guerre. Les jeunes gens commençoient par faire la guerre aux bêtes, pour la faire enſuite aux hommes, auſſi long-tems qu'ils étoient en état de porter les armes. De-là vient que ces peuples ſe plaiſoient principalement aux chaſſes dangereuſes, comme à celle de l'Elan (18) & du Bœuf ſauvage.

Je

(16) Vide Lipſium, Colerum & alios ad h. l. Taciti.

(17) *Venatibus ævum tranſigitur.* Silius de Suſanetibus L. III. vſ. 389. *Germanicæ gentes, raptu venatuque viventes.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. Voyez les Notes ſuivantes.

(18) L'Elan, *Biſons.* Le Bœuf ſauvage, *Urus.*

CHAP. XII.

Ils s'exerçoient sur-tout à la chasse de l'Elan.

Je ne crois pas me tromper, en assurant que l'Elan est le même animal que les Grecs appelloient *Βίσων*, *Βίσοις* (19), & les Latins *Bisons*. Il ressemble, comme ils le disent, en partie au cerf, & en partie au bœuf. Au cerf, pour la grandeur & les cornes; au bœuf, pour la grosseur & la force. Les Allemans l'appellent encore aujourd'hui *Wisen* (20). J'ai dit dans la Bibliothèque Germanique (21) qu'il n'a point de cornes. C'est une méprise. Je devois dire, que le mâle en a, & non la femelle, quoi qu'en ait écrit Jules-César. Le Bisons a d'ailleurs deux cornes, au lieu que cet Auteur ne lui en donne qu'une seule (22), qu'il représente d'une manière qui fait voir, qu'il n'a peint cet animal que d'imagination, ou sur des rélations infidèles. Pour prendre le Bisons, on menageoit, dans le bas d'un (23) vallon, une fosse que l'on environnoit de fortes

(19) *Germania gignit insignia boum ferorum genera, jubatos Bisontes, excellentique vi & velocitate Uros.* Plin. H. N. VIII. 15. p. 157. *In hoc tractu sanè, & in omni septentrionali plaga, Bisontes frequentissimi, qui boves feris similes, setosi colla, jubis horridi, ultra tauros pernicitate, capti assuescere manu nequeunt. Sunt & Uri, quos imperitum vulgus vocat Bubalos, cùm Bubali, pene ad cervinam faciem, in Africa procreentur.* Solin. Cap. 32. p. 247. *Tibi villosi terga Bisontes, Latisque feri cornibus Uri.*

(20) Autrefois Wisant. *Wisant Bubalus.* Glossar. Lindenbrog. p. 1365.

(21) Biblioth. Germ. Tom. XXVIII. p. 42.

(22) *Est bos cervi figurâ, cujus à media fronte, inter aures, unum cornu existit, altius magisque directum, his quæ nobis nota sunt. Ab ejus supremo, sicut palmæ, rami quàm latè diffunduntur. Eadem est fœminæ marisque natura, eadem forma, magnitudoque cornuum.* Cæsar VI. 26.

(23) Pausan. Phocic. XIII. p. 828.

CHAP. XII.

tes paliſſades. On étendoit en même tems ſur la pente du vallon, tout autour de la foſſe, des cuirs de bœuf frais, ou mouillez. Enſuite les chaſſeurs, qui étoient tous à cheval, pouſſoient l'Elan, qui ne pouvant aſſurer ſes pas ſur les cuirs mouillez, gliſſoit & tomboit dans la foſſe, où on le laiſſoit pendant quatre à cinq jours pour l'affamer. Après cela on l'attachoit, & on l'apprivoiſoit, de manière (24) qu'on pouvoit l'atteler à un chariot. On chaſſoit autrefois cet animal, non ſeulement dans la Germanie (25), mais encore dans les montagnes de (26) l'Italie, de la Pannonie & de la (27) Pœonie, & ſur le mont (28) Voſge. Mais on ne le trouve plus aujourd'hui qu'en Lithuanie, & dans les Provinces plus ſeptentrionales de l'Europe.

Et de l'Urus.

A l'égard de l'*Urus*, les Anciens & les Modernes conviennent aſſez généralement que c'eſt le Bœuf ſauvage; & c'eſt le nom que les Allemans donnent encore aujourd'hui à cet (29) animal. On le trouvoit autrefois ſur les monts (30) Pirenées, dans les Alpes, & dans

(24) *Turpes eſſeda quod trahant Biſontes.* Martial. Lib. I. Epigr. 105.

(25) Voyez la Note (19) de la page précedente.

(26) Paul. Diac. Hiſt. Long. L. II. Cap. 7. p. 369.

(27) Βίσωνς, *Pæonicus Taurus.* Pauſan. Phocic. ub. ſup.

(28) Gregor. Tur. L. X. Cap. 10. p. 442.

(29) *Auerochs*, par contraction *Ur-os*, un Bœuf ſauvage, un bœuf de forêts, comme *Auer-hahn*, un Coq de bruyere. Servius (Danielis) p. 115. dit *Uri, ἀπὸ τῶν ὄρων, à montibus.* Il avoit tiré cette étymologie des Grecs, qui vouloient que tous les mots étrangers fuſſent derivez de leur langue.

(30) *Sylveſtres Uri.* Virgil. Georg. II. vſ. 374. Ad quæ

dans toutes les grandes forêts de l'Europe ; au lieu qu'on ne le voit plus aujourd'hui qu'en Prusse, & dans le Nord, où il commence même de devenir rare. Jules César dit (31) *que c'est une espece de bœuf ; qu'il en a la couleur & la figure.* Cela est vrai. *Il est*, dit-il, *un peu plus petit que l'Elephant.* Il se seroit exprimé d'une manière plus juste, s'il avoit dit qu'il étoit un peu plus grand que le taureau ordinaire. Car il y a encore bien loin de l'Urus à l'Elephant. (32) *Comme ces animaux, qui avoient une force & une agilité merveilleuse, n'épargnoient ni les hommes ni les bêtes qui se présentoient devant eux, on exerçoit & on endurcissoit les jeunes gens à cette chasse. Ceux qui en tuoient le plus, & qui en* (33) *produisoient les cornes, pour faire voir qu'ils n'en imposoient pas, recevoient de grandes louanges.* On prenoit l'*Urus* à-peu-près de la même ma-

CHAP. XII.

quæ Servius : *Id est boves agrestes, qui in Pyrenæo monte nascuntur.* pag. 115. *Habent etiam Alpes boves sylvestres.* Strabo IV. 207. *Boves perferi multi sunt in Dardania, Media & Thracia.* Varro R. R. L. II. 1. p. 365. *Pæonios tauros spectavi, hirto corpore, cum omni parte, tum præcipuè pectoribus & mentis.* Pausan. Bœot. XXI. 750. *Uri agrestes boves sunt in Germania.* Isidor. Orig. XII. 1. p. 1113. Theudibert, Roi des Francs, périt à la chasse de l'*Urus*. Agath. I. 15. Voyez ci-dessus p. 451. Note (19).

(31) *Magnitudine paulò infra elephantos.* Cæsar VI. 28.

(32) Cæsar ibid.

(33) J'ai remarqué ci-dessus Chap. II. p. 226. que l'on faisoit de ces cornes, des coupes où l'on bûvoit dans les festins. On en conserve une dans le cabinet du Roi de Prusse.

CHAP. XII.

manière que le Bisons, c'est-à-dire dans des fosses (34).

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans un grand détail par rapport à la manière de chasser des peuples Celtes. Selon les apparences, le sujet intéresseroit peu la plupart de mes Lecteurs, & j'aurois certainement à me reprocher, de m'être étendu sur une matière qui n'est pas de ma competence. Il suffira d'indiquer en deux mots, ce que j'ai trouvé sur ce sujet de plus remarquable dans les Anciens.

1. Selon Pline, il ne devoit y avoir que peu de chasse dans la Scythie en général, & dans la Germanie en particulier (35). Il dit *que les animaux n'y trouvoient pas de quoi subsister*. Je doute que la remarque fut juste, quelques restrictions qu'on pût y apporter. Naturellement le gibier & les bêtes feroces devoient se multiplier beaucoup dans de vastes forêts, dans des campagnes incultes & désertes, & dans des prairies qu'on leur abandonnoit entierement. D'ailleurs, quand on se rappelle ce que j'ai dit, que (36) les Scythes & les Celtes tiroient de la chasse une partie de leur subsistance; quand on refléchit sur le grand commerce qu'ils faisoient avec les Nations voisines de cuirs & de peaux, & sur la quantité qu'ils en consumoient eux-mêmes pour leurs habits, pour leurs boucliers, &

(34) *Hos studiosè foveis captos interficiunt.* Cæsar ub. sup.

(35) *Paucissima animalia Scythia gignit, inopiâ fruticum, pauca contermina illi Germania.* Plin. VIII, 15. p. 153.

(36) Voyez ci-dessus Chap. 2.

& pour couvrir leurs chariots ; on conviendra, qu'il faloit de toute necessité que le païs nourrît un grand nombre de bêtes privées & sauvages. Aussi est-il constant, qu'outre les animaux qui abondent encore aujourd'hui dans les contrées dont Pline parloit, comme le cerf, le sanglier, le chevreuil, le renard, le lievre, on y voyoit autrefois (37) des troupeaux entiers de chevaux & d'ânes sauvages, qui présentement sont à-peu-près détruits dans toute l'Europe, comme les loups en Angleterre (38).

2. Les

(37) *Septentrio fert & equorum greges ferorum, sicut asinorum.* Plin. VIII. 15. *Habent etiam Alpes equos sylvestres.* Strabo IV. 207. *Scythæ & Sarmatæ venationes habent, in paludibus cervorum, & aprorum, in campis onagrorum & caprearum.* Strabo VII. 312.

(38) Je ne parle point ici de l'*Alce*, du *Bonassus*, & de plusieurs autres animaux, qui selon les Anciens, se trouvoient autrefois dans la Celtique, parce qu'il est constant qu'ils n'ont jamais existé. Jules-César, qui copie ici quelque Grec, dit que l'*Alce* n'avoit ni jointures, ni articulations dans les jambes, & ne pouvoit prendre de repos qu'en s'appuyant contre un arbre. Cæsar VI. 27. Pline (VIII. 15.) & Solin (Chap. 32-33) parlent de l'*Alce*, sans faire mention de cette merveille, qu'ils attribuent à un autre animal, appellé *Achlis*, ou *Machlis.* Pausanias Bœot. XXI. 750. Eliac. I. C. 12. p. 404. parle aussi de l'*Alce*, mais il ne dit pas un mot du prodige en question. Voici ce que Pline dit, après Aristote, du Bonassus. *Tradunt in Pæonia feram quæ Bonassus vocatur, equinâ jubâ, ceterà tauro similem, cornibus ita in se flexis, ut non sint utilia pugnæ, quapropter fugâ sibi auxiliari, reddentem in ea fimum, interdum & trium jugerum longitudine, cujus contactus sequentes ut ignis aliquis amburat.* Plin. ub sup. Aristot. Hist. Anim. Lib. IX. Cap. 45. p. 584. De mir. Audit. p. 702.

Solin

CHAP. XII.

2. Les anciens Auteurs mettent assez généralement la fléche au nombre des armes dont les Celtes se servoient à la chasse. La chose mérite d'être remarquée, parce qu'il est constant, qu'à la reserve des peuples qui étoient voisins des Sarmates, les autres ne connoissoient gueres l'usage de l'arc & de la fléche. Strabon dit à la vérité (39), que quelques peuples des Gaules avoient des arcs & des frondes. Mais il ajoute dans le même endroit, que les Gaulois dardoient les oiseaux avec une sorte de trait qui se lançoit de la main. Il y a par consequent toute apparence, que la fléche dont les Chasseurs se servoient, doit se prendre ici, dans un sens général, pour un dard, un javelot. C'est de cette manière qu'il faut expliquer ce que dit (40) Grégoire de Tours, après Sulpice Alexan-

Solin (Ch. 32.) dit encore, que l'on trouvoit dans la forêt Hercynie, des oiseaux dont les plumes jettoient une si grande lumiere pendant la nuit, que les Voyageurs s'en servoient pour trouver le chemin dans les ténèbres les plus épaisses. Artemidore avoit parlé de deux corbeaux encore plus merveilleux, que l'on voyoit dans une ville maritime des Gaules. Les gens du païs leur remettoient la décision de leurs procès. *Eò accedere quibus aliquid controversiæ est, & in sublimi loco positâ tabulâ, utrumque pro se liba conjicere. Corvos advolantes, altera vorare, altera dissipare. Obtinere autem causam suam, eum cujus liba disjiciuntur.* Apud Strab. IV. 198. Ce sont des fables, mais que plusieurs Auteurs graves n'ont pas laissé de copier.

(39) *Nonnulli arcubus & fundis utuntur. Habent & lignum pili formâ, quod non amento, sed è manu torquent, longius etiam atque sagitta, quo maximè utuntur in avium venatione.* Strabo IV. 196.

(40) Ci-dessous p. 459. Note (50).

lexandre, que les Francs jetterent ſur les Romains une grande quantité de fléches ; car il paroît par Agathias (41), que les Francs n'avoient ni arcs, ni fléches. Outre ces dards, les chaſſeurs avoient encore une eſpece de pieu. On l'appelloit en Gaulois (42) *Sparus*, & les Allemans lui donnent encore aujourd'hui le nom de *Speer*.

3. Les Celtes avoient accoûtumé, comme les barbares de l'Amerique, d'empoiſonner les traits dont ils ſe ſervoient à la chaſſe, en les trempant dans le ſuc d'une herbe qui s'appelloit (43) *Lineum* en langue Gauloiſe. Pline & (44) Aulu-Gelle ſemblent dire que cette herbe étoit l'Ellebore. L'Auteur de la Religion des Gaulois a plus de penchant à

(41) Agath. II. 40.

(42) *Rumex genus teli ſimile Spari Gallici, cujus meminit Lucilius.* Pomp. Feſt. p. 79. *Sparos, lanceæ tela ſunt, non bellica... Varro Meleagris, aut ille cervum qui volabile currens, Sparo ſecutus, tragulave trajicit.* Non. Marcell. Cap. 18. p. 798. Varron, ſuivant ſa coûtume, donnoit à ce mot une étymologie Latine. *Sparus eſt ruſticum telum, in modum pedis recurvum. Varro ait, telum, miſſile, à piſcibus ductâ ſimilitudine, qui Spari vocantur. Alii Sparus à ſpargendo dici putant.* Servius ad Æneid. XI. vſ. 682. p. 679. Quelques peuples d'Eſpagne s'en ſervoient à la guerre. *Rindacus his ductor, telum Sparus.* Silius de Vettonibus L. III. vſ. 388.

(43) *Lineum* (v. Limeum) *herba appellatur à Gallis, quâ ſagittas in venatu tingunt, medicamento quod venenum cervarium vocant.* Plin. XXVII. 11. p. 534.

(44) *Galli ſagittas in venatu elleboro tingunt, circumciſoque vulnere, teneriorem ſentiri carnem affirmant.* Plin. XXV. 5. p. 394. *Præterea ſcriptum legimus, Gallos in venatu tingere elleboro ſagittas, quòd his ictæ, exanimatæque feræ, teneriores ad epulas fiant,*

CHAP. XII.

à croire que (45) c'étoit la Jusquiame. Strabon avoit lû quelque part, (46) que ce poison se tiroit d'un arbre qui ressembloit au figuier, & dont le fruit avoit à peu près la forme du chapiteau d'une colomne de l'ordre Corinthien. Je laisse aux Botanistes, qui connoissent la figure & la vertu des plantes, d'éclaircir cette matière, qui est au dessus de ma sphère. Ce qu'il y a de constant (47), c'est que les traits empoisonnez de la manière que je viens de le dire, faisoient mourir les bêtes, quelque légerement qu'elles en eûssent été blessées; mais la chair n'en étoit pas moins bonne à manger; au contraire elle en devenoit plus tendre. Cependant (48) on coupoit & on jettoit la chair que la fléche a-

fiant, sed propter ellebori contagium, vulnera ex sagittis facta, circumcidere latiùs dicuntur. A. Gell. XVII. 15. p. 466.

(45) Rel. des Gaulois Livre II. p. 384.

(46) *Creditum est id quoque, in Belgico arborem nasci ficûs similem, quæ fructum edat, formâ capituli columnæ Corinthiaci, qui fructus incisus, succum immittat, jaculis inunctus, qui sit lethalis.* Strabo IV. 198.

(47) *Dicunt apud Celtas venenum esse, Toxicum ab illis dictum; quod ajunt tantâ celeritate carnes corrumpere, ut venatores Celtæ, cùm cervum aut aliam feram percusserint, accurrant, & statim exsecent carnem vulneratam, ne promeante veneno animal putrefiat.. Verùm inventum est huic Antipharmacum, cortex quercina, aut, ut alii volunt, folium quod κοράκιον ab ipsis appellatur, inde nimirùm quòd observationibus compertum sit, corvum ex gustato veneno malè affectum, herbam eam adiisse, moxque ut glutivisset doloribus liberatum.* Aristot. de Mir. Aud. T. I. 706.

(48) Voyez la Note précedente, & ci-dessus Note (44).

avoit touchée. Le même poison étoit mortel aux hommes qui étoient blessez de ces traits envenimez. De-là vient que les (49) anciennes Loix des Francs & des Bavarois leur défendoient de s'en servir contre leurs compatriotes. Il faut que la même défense n'eût pas lieu par rapport aux ennemis. Au moins on voit dans Grégoire de Tours (50), que les Francs tirerent un jour sur les Romains, des fléches teintes du suc de certaines herbes, qui faisoient périr tous ceux qui en étoient blessez, lors même que la playe n'étoit pas mortelle par elle-même. Ces exemples étoient pourtant fort rares en Occident; au lieu que les Sarmates, & en général tous les Scythes Orientaux de l'Europe, se servoient ordinairement à la guerre, de fléches trempées dans un poison encore plus subtil & plus dangereux. Il entroit dans sa composition, des (51) vipères & du sang

(49) *Si quis alterum sagittâ toxicatâ percutere voluerit.* Leg. Salic. p. 322. *Si quis cum toxicata sagitta alicui sanguinem fuderit.* Leg. Bajuar. p. 411.

(50) *Franci effudére sagittas inlitas herbarum venenis, ut summæ cuti, neque lethalibus inflicta locis vulnera, haud dubiæ mortes sequerentur.* Gregor. Tur. II. 278.

(51) *Ajunt Scythicum venenum, cui sagittas immergunt, è vipera componi. Servant enim, ut apparet, Scythæ viperas viviparas, quas acceptas dies aliquot tabificant. Ubi verò totum sat videtur computruisse, humanum sanguinem in scatulam effundunt, & obturatum in fimeto defodiunt. Hoc omne ubi rursùm computruit, quod sanguinis supernè subsedit aquosum, miscent cum viperina sanie, & sic lethale efficiunt.* Aristot. de Mir. Audit T. I. p. 712. *Scythæ, toxico quo sagittas oblinunt, dicuntur humanum sanguinem admiscere.* Ælian. de

CHAP. XII.

sang humain, comme on peut le voir dans les passages que je cite en marge.

4. Les Celtes avoient des chiens de chasse extrêmement légers. *Il faut*, dit Arrien (52), *que Xenophon ne les connût point, puisqu'il pose en fait, que naturellement un chien ne sauroit forcer un liévre, & que la chose n'arrive jamais que par hazard.* On les appelloit en langue Celtique (53) *Vetragi*, ou *Vertragi*, ou *Veltragi*. Il

de Animal. IX. 15. Le passage d'Elien est corrompu; on peut le rétablir par celui d'Aristote. *Nam volucri ferro tinctile virus inest.* Ovid. Trist. III. 10. vs. 64. *Aspicis & mitti, sub adunco toxica ferro, Et telum caussas mortis habere duas.* Idem Epist. ex Ponto L. IV. Ep. 7. vs. 11. *Sintne litæ tenues serpentis felle sagittæ.* Ibid. L. IV. Ep. 9. vs. 83. *Dacus & armiferis Geticæ telluris in oris, Spicula quæ patrio gaudens acuisse veneno, Fundit apud ripas, inopina binominis Istri.* Silius Lib. I. vs. 324. *Scythæ sagittas tingunt viperinâ sanie & humano sanguine, irremedicabile id scelus mortem illicò adfert, levi tactu.* Plin. XI. 53. p. 608. *Scythæ sagittas veneno tingunt.* Lucian. Nigrin. p. 26.

(52) *Nullum genus canum Celticos velocitate æquat. Illi Xenophonti, Grylli filio, qui de venatione scripsit, incogniti, cùm dicat, quotquot lepores à canibus capiuntur, præter corporis naturam, aut casu fortuito id fieri.* Arrian. de Venat. p. 191. Xenoph. p. 573. Edit. Græc. Stephan. 1581. Ovide en parle aussi comme d'une chose extraordinaire. *Ut canis in vacuo leporem cùm Gallicus arvo Vidit; & hic prædam pedibus petit, ille salutem.* Ovid. Metamorph. I. vs. 533. *Generosi canes, Celtici, Iberici, Cares.* Pollux L. V. Cap. 5. p. 234.

(53) *Celtici canes velocissimi, vocantur eorum linguâ Vetragi* Ουετραγοι (la version porte *Vertragi*,) *à celeritate, pulcherrimi specie, visu, oculis, formâ, pilo, colore, maculosi.* Arrian. ub. sup. p. 194. *Si quis canem Seusium furaverit, aut Veltrem*

E

CHAP. XII.

Il y avoit aussi une sorte de Bassets, que les Gaulois appelloient (54) *Segusii*. J'aurois du penchant à croire, qu'ils portoient ce nom, parce qu'on les tiroit du païs des *Segusiens*, qui demeuroient autour de Lyon. Je n'oserois cependant garantir cette étymologie, parce que je vois que le nom de (55) *Segusii*, leur étoit donné dans toute la Germanie. Peut-être qu'il est derivé du mot de *Suchen*, chercher, parce qu'ils entroient dans les tanieres pour chercher les blereaux & les renards. Strabon remarque, que les Gaulois (56) tiroient de la Grande-Bretagne des Dogues, qui étoient non seulement excellens pour la chasse, mais qui leur rendoient encore service à la guerre. On a dit la même chose des chiens des Cimbres (57) & des Péoniens. Il ne faut donc pas être surpris

porcarium, sive Veltrem leporarium, qui & argutarius dicitur. Leg. Salic. p. 317. *Canis Seusius*. . . *Veltrem leporalem*. Leg. Aleman. LXXXII. p. 384. 385. *Seuces canes*. . . . *Veltrices canes*. Leg. Bajuar. p. 435. 436. Voyez du Cange Gloss. au mot de *Canis*. Col. 746. *Vertrager*, signifie endurant, bon à la fatigue. *Fel-trager*, un Chien velu, un Barbet. D'autres disent que c'est *Feld-jager*, un Chien de chasse, de *Feld* une Campagne, & *jagen*, chasser. Le mot de *Chien de Vautrait* a été corrompu de celui de *Veltraus*. Voyez Diction. de Furetiere: *Vautrait*.

(54) *Canes Segusii, specie turpi ac brutâ, ad investigandum apti, hirsuti & aspectu turpes*. Arrian. ub. sup. 192.

(55) Voyez ci-dessus la Note (53) & la Note (58) de la page suivante.

(56) *Britanni canes habent, ad venationem naturali præstantes facultate. Galli, cùm his tum suis canibus in bello utuntur*. Strabo IV. 199.

(57) *Canes defendere, Cimbris cæsis, domus eorum plaustris impositas*. Plin. VIII. Cap. 41. p. 202.

CHAP. XII.

pris que des peuples, qui étoient en même tems grands chaſſeurs & grands guerriers, infligeaſſent une double amende a celui qui voloit un chien; l'une payable au Fisc, & l'autre au maître du chien. Le voleur pouvoit cependant ſe racheter de l'amende, en ſubiſſant une peine auſſi riſible en elle-même, qu'elle étoit (58) honteuſe dans l'idée de ces peuples. Nous verrons ſouvent revenir ces peines infamantes, qui étoient fort communes dans toute la Celtique, & particulierement parmi les Germains.

5. Les Celtes faiſoient la plupart de leurs chaſſes à cheval. Arrien, dans ſon Traité de la Chaſſe, parlant des (59) Myſiens, des Getes, des Illyriens & des (60) Scythes, remarque que leurs chevaux, quoique petits, maigres & laids, étoient infiniment plus légers, & duroient plus long-tems à la courſe & à la fatigue, que les grands & beaux chevaux que l'on tiroit de ſon tems de Sicile, de Theſſalie & du Peloponneſe; de ſorte qu'un Scythe n'étoit pas obligé de changer de cheval pour (61) forcer un cerf.

6. On

Dicunt & magnetas, nutrire canes bellorum armigeros (ὑπασπιστὰς). *Tales erant etiam, Pæonum canes venatici.* Pollux. V. 6. p. 236.

(58) *Si quis canem Veltraum, aut Segutium, vel petrunculum, præſumſerit involare, jubemus, ut convictus coram omni populo, poſteriora ipſius oſculetur, aut quinque ſolidos illi cujus canem involavit, cogatur exſolvere, & mulctæ nomine ſolidos duos.* Leg. Burgund. p. 304.

(59) Arrian. de Venat. p. 206. & ſeqq.

(60) Ub. ſup. 213. Les Scythes ſont ici les habitans de la petite Scythie, qui étoit l'une des Provinces de la Thrace. Voyez ci-deſſus Liv. I. Ch. 2. p. 17. Note (*e*).

(61) *Uſque adeò laborem ſuſtinet, donec cervus deficiat.* Arrian. ub. ſup. p. 213.

6. On voit dans le même Traité (62), que quelques peuples Celtes avoient une fête qui ressembloit assez à celle que nous appellons aujourd'hui *la Saint-Hubert*; & il n'est pas sans apparence, que ce Saint a pris ici la place d'une Divinité Payenne. ,, Les Chasseurs, dit Arrien, célèbrent tous les ans une ,, fête à l'honneur de Diane. Il y en a qui ,, offrent à cette Déesse une bourse pleine ,, d'argent qu'ils ont amassé durant le cours ,, de l'année. Ils y mettent, pour chaque ,, Liévre qu'ils ont pris, deux oboles. Une ,, dragme pour chaque Renard, & quatre ,, dragmes pour un Chevreuil. Au bout de ,, l'année, quand le jour de la naissance de ,, Diane est arrivé, ils ouvrent la bourse, & ,, achetent de l'argent qu'ils ont amassé ,, quelque victime; comme une Brebis, une ,, Chevre ou un Veau, si la somme est assez ,, considerable. Après avoir fait leurs dévo- ,, tions, & offert les prémices de la victime, ,, ils font bonne chere, tant les Chasseurs que ,, les Chiens, qui sont couronnez ce jour-là, ,, pour montrer que c'est à leur occasion que ,, la fête se célèbre.

Les Festins étoient la grande recréation des peuples Celtes.

Entre les recréations des peuples Celtes, les Festins tenoient toûjours la première place; ou plutôt toutes leurs autres recréations n'étoient que la suite & l'accompagnement de celle-là. Il n'y avoit point d'Assemblée d'un peuple, ou d'un canton, point de Fête civile ou religieuse, point de Jour de Naissance, de Mariage, ou d'Obseques qui fût dûëment solemnisé, point d'Amitié ni d'Alliance qui

(62) Arrian. p. 222.

CHAP. XII.

qui fût bien cimentée, si le Festin n'avoit été de la partie. Tacite disoit (63), que les Germains étoient peut-être celui de tous les peuples où l'on se plaisoit le plus à manger ensemble, & à regaler les étrangers. Les Gaulois étoient dans le même goût, ou plutôt c'étoit le goût commun des Scythes & des Celtes. Un grand Seigneur qui vouloit gagner l'affection des peuples, s'acquerir un grand nombre de cliens, ne pouvoit mieux y réussir qu'en regalant les peuples entiers. Aussi Posidonius rapportoit (64) que *Luernius*, pere de ce *Bituitus* que *Fabius Maximus* défit, avoit fait faire un enclos qui contenoit douze stades en quarré, dans lequel on servit, pendant plusieurs jours, des viandes aprêtées & des liqueurs exquises, à tous ceux qui se présentoient. Philarque parloit d'un autre grand Seigneur Gaulois, nommé (65) Ariamnes, qui fit dresser sur les grands chemins des loges, dont chacune pouvoit contenir quatre-cens personnes. Il y regala pendant une année entiere, tous ceux qui se présentoient. Outre les gens qui s'y rendoient exprès des villages & des villes voisines, on ne laissoit passer aucun étranger sans l'inviter de prendre part à cette fête. Comme la grandeur & la force de la Noblesse consistoient dans le nombre des cliens qui s'attachoient à un grand Seigneur, les Nobles qui vouloient se rendre Chefs de parti, tenoient ordinairement table ouverte. Il y avoit une sorte de cliens affi-

dez,

(63) *Convictibus & hospitiis, non alia gens effusiùs indulget.* Tacit. Germ. Cap. XXI.

(64) Athenæus IV. 12.

(65) Idem ub. sup.

dez, qui se devouoient aux Princes & aux Généraux, pour partager avec eux leur bonne & leur mauvaise fortune, & même pour vivre & pour mourir avec eux. Ceux-là, que l'on appelloit *Soldurii*, tant en Espagne que dans les Gaules & en Germanie, n'avoient point d'autre table que celle de leur Patron. (66) *Leurs appointemens*, disoit Tacite, *consistent dans des Festins, où tout est à la vérité mal ordonné, mais où il régne cependant une grande profusion.* Herodote, parlant des Scythes en général, remarque (67) que chaque Chef de Province donnoit tous les ans un festin, auquel assistoient tous les braves qui avoient tué un ou plusieurs ennemis à la guerre. On voit bien pourquoi ces festins révenoient tous les ans dans un tems marqué. C'étoit, comme je le conjecture, le tems de l'Assemblée générale, pendant laquelle les Grands n'épargnoient ni soin ni dépense pour gagner les suffrages du peuple, auquel ils rendoient compte de leur administration, & de la faveur duquel dépendoient leur crédit & les dignitez dont ils étoient revêtus. On caressoit sur-tout les braves, parce que la consideration où ils étoient, les rendoit en quelque manière maîtres de toutes les delibérations. Outre les Fes-

(66) *Epulæ, & quanquam incompti, largi tamen apparatus pro stipendio cedunt.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(67) *Semel quotannis unusquisque Provinciæ Præfectus in sua Provincia craterem vini temperat, de quo Scythæ omnes hostium homicidæ bibunt; at non gustant qui nihil præclari operis ediderint, sed sine honore seorsùm sedent, quæ res apud eos maxima est ignominiæ.* Herodot. IV. 66.

CHAP. XII.

Festins (68) que l'on donnoit aussi long-tems que l'Assemblée générale subsistoit, & dans les autres solemnitez, les Loix de l'honnêteté & de l'hospitalité vouloient encore, qu'un Celte donnât à manger à tous ceux qui venoient le visiter, sans en excepter même les personnes les plus inconnuës (69). *La première chose*, dit Diodore de Sicile, *que fait un Gaulois quand il rencontre un étranger, c'est de l'inviter à manger.* Si l'ami ou l'étranger que l'on invitoit, n'avoit pas le tems de s'arrêter, il falloit au moins le prier de boire un coup pour se rafraîchir. Les Dames même n'étoient pas dispensées de cette honnêteté. On voit, par exemple, dans Grégoire de Tours (70), qu'un Franc étant venu faire des reproches à Frédegonde sur la mort de Prétextat, cette Princesse le pria à dîner. Comme il refusa d'accepter l'invitation, elle le sollicita de boire au moins un coup, & de ne lui pas faire l'affront de sortir à jeûn de son Palais. C'étoit un piége qu'elle lui tendoit; car il fut empoisonné dans le breuvage qu'on lui présenta.

Tous les peuples Scythes & Celtes obser-

voient

(68) Théophylacte Simocatta, parlant d'une Assemblée des Gepides, remarque que ce n'étoit que festins, & que l'on y passoit les nuits à boire. *Συμπόσιον καθισαντες, πανήγυριν ἑώρταζον ἐπιχώριον.* Theoph. Sim. L. VIII. Cap. 3. p. 200.

(69) *Ad convivia peregrinos etiam invitant, iisque finitis, tum demum qui sint, quid venerint, sciscitantur.* Diod. Sic. V. 212. Voyez ci-dessous Chap. XVI.

(70) Gregor. Tur. L. VIII. Cap. 31. p. 406. Voyez d'autres exemples; Paul. Diac. Hist. Long. Lib. I. Cap. 13. p. 360. Lib. III. Cap. 14. p. 389. Cap. XVIII. p. 392.

voient à-peu-près le même ordre & les mêmes cérémonies dans leurs feſtins. Il ne me paroît pas indigne de la curioſité du Lecteur, de le prouver par quelques exemples. Athenée décrivant, d'après Poſidonius qui avoit voyagé dans les Gaules, les feſtins des Celtes, c'eſt-à-dire des Gaulois, dit en ſubſtance (71), „ Qu'ils mangeoient ſur des tables „ baſſes. Qu'ils conſumoient très-peu de „ pain, mais beaucoup de chair bouillie, gril„ lée ou rôtie. Ils mangeoient aſſez mal-pro„ prement, prenant les morceaux des deux „ mains, les déchirant avec les dents, & cou„ pant ce qu'ils ne pouvoient dépecer, avec „ un petit couteau qu'ils portoient toûjours „ à la ceinture. Quand la Compagnie étoit „ nombreuſe, les conviez s'aſſeyoient en rond. „ On mettoit à la place d'honneur, qui étoit „ au milieu, le Coryphée de la fête, c'eſt-à„ dire celui des conviez qui étoit le plus „ diſtingué, ou par ſa bravoure, ou par ſa naiſ„ ſance, ou par ſes richeſſes. Il avoit à ſon „ côté l'hôte de la maiſon. Les autres é„ toient placez des deux côtez, chacun ſe„ lon ſa qualité. Les conviez avoient derrie„ re eux des ſervans d'armes, qui tenoient „ leurs boucliers. Les gardes étoient aſſis en „ rond vis-à-vis, & tous ces domeſtiques „ étoient regalez comme les maîtres ". Philarque ajoutoit (72), *que parmi les Gaulois on ſervoit le pain tout briſé*, c'eſt-à-dire du pain fait d'une manière qu'on pouvoit le rompre en pluſieurs piéces égales, pour chacun des con-

(71) Athenæ. IV. 12.
(72) Idem, IV. 13.

CHAP. XII.

conviez, *& que personne ne pouvoit se servir d'un plat, que le Roi*, c'est celui que Posidonius appelle le Coryphée de la fête, *n'y eût touché premièrement.* Selon Diodore de Sicile (73), „ Les Gaulois mangeoient assis à terre. On „ étendoit sous eux, des peaux de loup ou „ de chien. Ils étoient servis à table par leurs „ enfans, ou par de jeunes gens, tant garçons „ que filles. Près de la table il y avoit des „ foyers & des brasiers, couverts de chaudie- „ res, & de broches garnies de quartiers „ de viande tout entiers. On présentoit les „ meilleures portions au plus brave". Quoique les Thraces fussent bien éloignez des Gaulois, ils ne laissoient pas d'avoir à cet égard les mêmes coûtumes. Xenophon, parlant d'un festin que Seuthes Roi de Thrace lui donna, lorsqu'il revenoit d'Asie avec ses Grecs, remarque (74) „ qu'on servit les viandes sur „ des tables à trois pieds. Elles étoient au „ nombre de vingt, selon le nombre des „ conviez. Chaque table étoit chargée de „ viandes & de pain levé. On les servoit „ plusieurs fois. Les conviez étoient assis en „ rond. Le Roi rompoit le pain, & le don- „ noit aux conviez. Il faisoit la même cho- „ se des viandes, ne gardant que ce qu'il „ vouloit manger". Anaxandride, décrivant les nôces d'Iphicrates Athenien, avec la fille de Cotis, autre Roi de Thrace, disoit (75), „ que le marché fut couvert de tapis; qu'un „ grand nombre de mal-peignez y mangeoient „ du

(73) Diodor. Sic. L. V. p. 212.
(74) Xenophon Exped. Cyr. L. VII. p. 177. Athen. IV. 12.
(75) Athen. IV. 3.

„ du beurre. On y voyoit des chaudieres, „ grandes comme des citernes. Cotis préſen- „ toit du bouillon aux conviez dans une é- „ cuelle d'or.

On voit dans ces différentes deſcriptions, 1. Que les Celtes mangeoient aſſis devant des tables (76), & que chacun avoit ſa table à part. 2. Quoiqu'ils euſſent ſoin de placer chacun, ſuivant le rang que ſon âge, ſa naiſſance & ſes charges lui donnoient, cependant la place d'honneur étoit ordinairement pour le plus brave. 3. Celui qui avoit la place d'honneur, jouiſſoit d'une autre prérogative. On ſervoit devant lui tout le pain & toutes les viandes, qu'il envoyoit (77) aux autres conviez, après s'être réſervé le meilleur morceau. *Les Celtes*, diſoit encore Poſidonius (78), *avoient anciennement cette coûtume, que quand on avoit ſervi les viandes, le plus brave prenoit le meilleur morceau. S'il y avoit quelqu'un dans la compagnie qui le lui diſputât, il falloit tirer l'épée, & ſe battre jusqu'à la mort.* On n'aura pas de la peine de croire après cela, ce que Pomponius Mela rapporte, que l'on n'entendoit dans les feſtins des Scythes (79) que des ro-

(76) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 223. 224.

(77) C'eſt ce que Strabon appelloit porter les plats de l'un à l'autre: *Luſitani priora in ſedendo loca ætati dignitatique deferunt, cœna circumgeſtatur.* Strabo III. 155.

(78) *Priſcis temporibus mos apud Celtas fuit, ut appoſitis pecudum artubus, femur ſumeret ſtrenuiſſimus, & ſi quis alius id ſibi vindicaret, ad alterutrius interitum uſque gladiis dimicarent.* Athen. IV. 13.

(79) *Inter epulas, quot quiſque interfecerit, referre, lætiſſima & frequentiſſima mentio.* Pomp. Mela II. 1. p. 41.

CHAP. XII.

rodomontades, chacun parlant de ses actions héroïques, & du nombre des ennemis qui avoient peri sous sa main meurtriere. Cela n'empêchoit pas cependant qu'on n'y traitât aussi les affaires les plus serieuses. Tout ce qui devoit être proposé dans l'Assemblée générale, étoit premièrement entamé dans les Festins. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains (80). *Le plus souvent ils delibèrent à table* des choses les plus importantes, comme *de réconcilier des ennemis, de faire des mariages, de choisir des Princes, de faire la paix ou la guerre; comme s'ils estimoient, qu'il n'y a point de tems où l'homme ait l'esprit plus ouvert pour dire librement sa pensée, & où il soit plus échauffé pour les grandes entreprises. Ce peuple, qui n'est ni fin ni rusé, est encore plus disposé à s'ouvrir, & à découvrir ses pensées les plus secretes, par la liberté du lieu. Ainsi, dans ces occasions, chacun découvre ses pensées sans le moindre déguisement. Le lendemain on examine ce qui avoit été proposé la veille. L'un & l'autre de ces tems est propre aux affaires qu'on y traite. Ils delibèrent dans un tems où ils ne sauroient ni feindre ni déguiser. Ils déterminent & prennent leur résolution, lorsqu'ils sont* de sang

(80) *Sed & de reconciliandis invicem inimicis, & jungendis affinitatibus, & adsciscendis principibus, de pace denique & bello, plerumque in conviviis consultant: tamquam nullo magis tempore, aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat. Gens non astuta, nec callida, aperit adhuc secreta pectoris licentiâ loci. Ergo detecta & nuda omnium mens, posterâ die retractatur; & salva utriusque temporis ratio est. Deliberant dum fingere nesciunt, constituunt dum errare non possunt.* Tacit. Germ. Cap. XXII. Voyez un exemple, Tacit. Hist. IV. 14.

sang froid, & par consequent *moins en danger de se tromper.* Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est qu'Herodote dit la même chose, & presque en autant de termes, des Perses; avec cette seule différence, qu'il ne mêle point dans sa narration les belles & solides refléxions que le grand genie de l'Historien Romain lui suggeroit. Voici les paroles d'Herodote. (81) *Les Perses ont la coûtume de deliberer des choses les plus sérieuses, lorsqu'ils commencent d'avoir une pointe de vin. Quand la chose qu'ils ont ainsi examinée, le verre à la main, plaît & passe, le maitre de la maison où ils ont consulté, leur propose la même affaire le lendemain pendant qu'ils sont à jeûn. Si alors la proposition est encore agréée, on l'exécute, si-non on la laisse tomber. Quand ils ont deliberé d'une chose étant à jeûn, ils l'examinent encore à table.* Je ne saurois me persuader que Tacite ait copié Herodote sans en avertir; & j'aime mieux croire, que c'est la parfaite conformité qu'il y avoit à cet égard entre les Germains & les Perses, qui a produit celle que l'on remarque entre les deux passages que je viens de rapporter.

CHAP. XII.

J'ai

(81) *Poti de rebus maximè seriis consultare consueverunt. Nam si quando ipsis consultandum videtur, tum posterâ die jejunant, proponitque is, qui ædibus illis in quibus fortè consultatur, præest: & si placuerit, atque jejunaverint, utuntur ipso; sin minùs comprobetur, abrogant; & de quibus jejuni deliberaverint, de eisdem poti pronunciant.* Herodot. I. 133. *Persæ de rebus maximis in vino consultant, eaque decreta firmiora censent, quàm ea quæ sobrii faciunt.* Strabo L. XV. p. 734. *Bessus, Diis patriis sacrificio ritè facto, sicut illis gentibus mos est, cum amicis ducibusque copiarum, inter epulas de bello consultabat.* Curtius Lib. VII. Cap. 4.

CHAP. XII.

J'ai montré au commencement de ce Livre, que les peuples Celtes bûvoient ordinairement dans des cruches de terre ou de bois (82), & que dans les Festins on présentoit encore à boire dans des cornes de bœuf sauvage, ou dans des cranes humains. Les guerriers jouissoient ici d'une autre distinction. „ Au lieu, dit Herodote (83), qu'un „ Scythe qui n'avoit tué aucun ennemi, ne „ pouvoit être placé à la table d'honneur, „ ceux qui en avoient tué plusieurs, avoient „ aussi le privilege de boire plus souvent „ que les autres". Le Roi ou le Coryphée de la fête, qui étoit ordinairement le plus brave (84), bûvoit le premier, & portoit toutes les santez à droite & à gauche. Il demandoit à l'échanson, comme il le jugeoit à propos, un crane, une corne, ou quelqu'une des cruches qui étoient sur le buffet. Après qu'on lui avoit présenté le vase plein de vin ou de biere, il se levoit, saluoit son voisin, en l'appellant par son nom, & vuidoit la coupe, ou toute entiere, ou en partie. Après l'avoir fait remplir par un domestique, il la remettoit à celui qu'il avoit salué. Celui-ci en usoit de même à l'égard de son plus proche voisin, ou de celui qui le suivoit en dignité (85). Quand la coupe avoit fait

(82) Voyez ci-dessous p. 225. Note (59) & page 225-234.

(83) Voyez le passage d'Herodote ci-dessus pag. 231. Note (81). *Binisque poculis, qui plurimos retulére. . . . . interlocantur.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41.

(84) *Cotym calices prægustâsse, ante compotores inebriatum fuisse.* Athen. IV. 3.

(85) *Celtæ sorbillant paulatim ex eodem poculo,*

noc

fait le tour de la table, & paſſé du premier juſqu'au dernier, on la remettoit ſur le buffet pour en reprendre une autre. Ainſi les conviez ne pouvoient boire, que quand la cruche qui faiſoit le tour de la table parvenoit juſqu'à eux. Mais ils ne pouvoient auſſi la refuſer quand elle leur étoit préſentée. Il y avoit cependant des ſantez, que l'on ne portoit, comme je l'ai remarqué, qu'aux guerriers les plus diſtinguez. On voit ici, pour le dire en paſſant, l'origine d'une cérémonie qui étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. C'étoit de boire à la ſanté des conviez. L'inſtitution & le but en étoient très-naturels. Comme ceux qui aſſiſtoient à un Feſtin, bûvoient l'un après l'autre dans la même coupe, & qu'on leur ſervoit à tous la même boiſſon, celui qui bûvoit le premier, diſoit à ſon voiſin, en le ſaluant: (86) *Je bois à vous, ou je bois avant vous*, *προπίνω σοὶ*, *Propino tibi*, & je ſouhaite que ce bruvage vous faſſe

non plus cyatho, frequentiùs pitiſſantes. Pocula ad dextram ſiniſtramque puer circumfert. Athen. IV. 13.

(86) *Xenophon Libro VII. expeditionis, cùm exponit celebratum convivium apud Thracen Seuthen, ad hunc modum ſcribit, mutuò ſe quidem primò ſalutârunt, deinde, ut mos eſt, vini cornua protenderunt.* Athen. XI. 7. *Illyrii cœnant ac bibunt ſedentes, ductis in eos conventus uxoribus, quibus indecorum non eſt, cuivis eorum qui adſunt præbibere.* Athen. X. 12. *Dromichætes cornu maximum mero implevit, & Lyſimachum patrem appellans, interrogavit* &c. Excerpta ex Diodor. Siculo Lib. XXI. p. 258. *Pocula vino plena circumferre Lydorum inventum eſt, in dextram proferre calices quâ propinant, ſuoque nomine eum provocare cui præbibere velis.* Critias apud Athenæ. L. X. Cap. 9. *Thracia propinatio.* Pollux VI. 3. p. 276.

CHAP. XII.

faſſe autant de bien qu'à moi-même. C'étoit un avis qu'il n'y avoit, ni poiſon, ni malefice dans la coupe. De-là vient que c'étoit un affront de préſenter à boire à quelqu'un, ſans avoir goûté premièrement le vin ou la biere qu'on lui offroit. La plupart de ces uſages ſubſiſtent encore aujourd'hui en Allemagne & dans le Nord. Ils étoient établis autrefois parmi les Romains, & même en Grece, comme dans toute la Celtique. Varron (87), par exemple, parlant d'un Feſtin public que l'on faiſoit tous les ans à Rome, dit que, pour ne pas perdre les anciennes coûtumes, on y bûvoit à la ronde dans des coupes. Critias, (88) cité par Athenée, diſoit la même choſe des Lacedémoniens. *Ils ont accoûtumé dans leurs Feſtins, de boire tous dans la même coupe.* Plutarque a prétendu (89), que cette cérémonie de ſe ſaluer réciproquement en bûvant, tiroit ſon origine des Perſes. Il auroit parlé plus exactement, s'il avoit dit qu'elle étoit commune à tous les peuples qui deſcendoient des Scythes. Je dis la même choſe de ceux qui croyent que cette coûtume vient originairement des (90) Lydiens. Au reſte, les Thraces avoient à cet égard deux uſages particuliers. Xenophon les rapporte dans la déſcription du Feſtin dont j'ai

(87) *Pateris etiam nunc in publico convivio, antiquitatis retinendæ cauſâ, cùm magiſtri fiunt, potio circumfertur.* Varro de L. L. IV. 21.

(88) *Spartæ mos eſt, ratumque inſtitutum, eundem calicem vino gravem ebibere.* Critias apud Athenæ. X. 9.

(89) *Perſicus mos eſt, conſalutare inter pocula.* Plutarch. Sympoſ. VII. Cap. 9. p. 714.

(90) Voyez la Note (86) de la page précedente.

j'ai déja fait mention (91). Il dit, 1., „ que „ lorsque l'échanson avoit présenté à quel- „ qu'un des conviez une corne pleine de „ vin, celui-ci s'addressoit au Roi, & lui di- „ soit, προπίνω σοὶ, je bois à votre santé, „ & je vous donne un cheval sur lequel „ vous atteindrez tous ceux que vous pour- „ suivrez; dans la retraite aussi vous n'aurez „ pas à craindre de tomber entre les mains „ d'aucun ennemi. D'autres lui offrirent de „ la même manière, des esclaves, des habits, „ des phioles, des tapis ". On voit-là un usage dont je parlerai en son lieu, & qui étoit commun à tous les peuples Celtes (92). C'étoit d'offrir à leurs Princes des présens & des contributions volontaires, qui faisoient la plus grande partie de leur revenu. 2. Xenophon ajoute (93), qu'ayant bû lui-même à la santé de Seuthes, ce Prince se leva, but après lui, & jetta le reste du vin sur l'habit de celui des conviez qui étoit assis le plus près de lui. J'ignore quel étoit le but de cet usage (94), qui passoit pour une politesse parmi les Thraces.

Après que l'on avoit desservi, les conviez continuoient toûjours de boire, & toûjours dans

(91) Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VII. p. 177. Athen. IV. 12.

(92) *Mos est civitatibus, ultrò ac viritim conferre Principibus, vel armentorum, vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit.* Tacit. Germ. 15.

(93) *Invitatus Seuthes surgit, ac cum Xenophonte bibit, deinde in ejus vestem qui proximus assidebat cornu effudit.* Athen. IV. 12.

(94) *Thraces in vestes, effuso vino, honestum & fortunatum vitæ genus sibi delectum putant.* Athen. X. p. 322.

CHAP. XII.

dans de plus grands gobelets. La fête ne finissoit ordinairement que le lendemain ; & afin qu'elle fût bien accomplie, il ne falloit pas qu'il restât une goutte de vin ou de biere dans la maison, ni qu'aucun des conviez se retirât qu'on ne l'emportât à quatre. Strabon, par exemple, après avoir remarqué que la boisson ordinaire (95) des Lusitains, c'est-à-dire des Portugais, étoit la biere, & qu'ils avoient peu de vin, ajoute, que tout ce qu'ils en recueilloient dans une vendange, étoit d'abord consumé dans un seul Festin. Athenée, dans un passage que j'ai déja cité (96), dit que les Gaulois bûvoient à la vérité peu à la fois, mais qu'ils y revenoient souvent. Nous apprenons aussi de Tacite (97), que ce n'étoit pas une chose honteuse parmi les Germains, de passer le jour & la nuit à boire. Bien loin de là, l'usage vouloit qu'un hôte retînt ses conviez jusqu'au lendemain. Elien dit à-peu-près (98) la même chose des Perses ; & nous verrons bientôt, en parlant du penchant que les peuples Scythes & Celtes avoient à l'yvrognerie, que ces abus s'étendoient aussi loin que les bornes de la Celtique. Les Romains même,

(95) *Lusitani zytho utuntur, vini parùm habent, & quod provenit statim consumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(96) Ci-dessus p. 472. Note (85).

(97) *Diem noctemque continuare potando, nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. 22. *Hortarius Rex, Reges omnes, & Regales, & Regulos, ad convivium corrogatos, retinuit, epulis adusque vigiliam tertiam, gentili more, extentis.* Amm. Marcell. L. XVIII. Cap. 2. p. 189.

(98) *Persæ cibo saturati, vino & propinationibus indulgent, potum tanquam adversarium aggredientes.* Ælian. V. H. Lib. XII. Cap. 1.

même, qui dans la ſuite ſe rendirent ſi recommandables par leur ſobrieté, ont été longtems Celtes à cet égard. Varron l'inſinuoit dans un paſſage dont Nonius Marcellus nous a conſervé un petit fragment; encore les mots en ſont-ils transpoſez (99). On y entrevoit cependant, que les plus anciens Romains faiſoient apporter dans leurs Feſtins, premièrement des outres, enſuite des tonnelets, & enfin des bariques pleines de vin.

Il étoit naturellement impoſſible, que des eſprits fiers & feroces, échauffez encore par les fumées du vin & par des converſations qui ne reſpiroient que la guerre, ne prîſſent ſouvent querelle dans la boiſſon, & qu'ils n'en vînſſent des conteſtations & des injures aux voyes de fait. Diodore de Sicile l'a remarqué en parlant des Gaulois. (100) *Il eſt aſſez ordinaire, que la converſation venant à s'échauffer pendant le repas, ils ſe font des défis pour ſe battre en duel, ces peuples ne tenant aucun compte de la vie.* Tacite dit la même choſe des Germains. (101) *Il leur arrive aſſez ſouvent, comme la choſe eſt inévitable, de prendre que-*

(99) *Varro de vita Populi Romani antiquiſſimi in conviviis, utres vini primò, poſteà tinas ponebant. Idem mori longi cum operculo ad cupas, tertiò amphoras.* Non. Marcell. Cap. XV. p. 791. *Tine* en Allemand eſt un Baquet, *Cupe* un Tonneau, une groſſe Barique.

(100) *Inter ipſas quoque epulas, cauſâ ex jurgio quomodocunque arrepta, inſurgere, & ex provocatione, nihil vitæ jacturam æſtimantes, inter ſe digladiari ſolent.* Diodor. Sic. V. 212. Voyez un paſſage de Polybe ci-deſſus p. 432. Note (69).

(101) *Crebræ ut inter vinolentos rixæ, rarò conviciis, ſæpiùs cæde & vulneribus tranſiguntur.* Tacit. Germ. 22.

CHAP. XII.

querelle dans la boisson. Ces querelles se terminent rarement à des injures ; on en vient le plus souvent aux coups, aux blessures & aux meurtres. On a aussi reproché de tout tems aux Thraces (102), de ne celébrer aucun Festin où il n'y eût du sang répandu.

Cependant, lorsque les choses se passoient tranquillement, le Festin étoit suivi du chant de quelqu'un de ces Cantiques dont j'ai parlé au long dans l'un des (103) Chapitres précedens. J'ai remarqué que ces Hymnes se chantoient au son d'un ou de plusieurs instrumens ; que le chant étoit accompagné d'une danse fort animée ; que les Danseurs avoient chacun son armure complette, & qu'ils battoient la mesure en frappant de l'épée & de la lance contre leurs boucliers. Il suffira d'ajouter ici, que les Celtes prenoient ce divertissement, non seulement dans les Festins (104), mais

(102) *Natis in usum* lætitiæ scyphis, *pugnare Thracum est.* Horat. Carm. L. I. Od. 27. *At Ogygii si quando afflârit Jacchi Sævus odor, tum saxa manu, tunc pocula pulchrum Spargere, & immeritò sociorum sanguine fuso, Instaurare diem, festasque reponere mensas.* Statius Thebaïd. II. vs. 85. *Odrysæ ita fundere humanum sanguinem assueti, ut cùm hostium copia non daretur, ipsi inter epulas, post cibi satietatem & potûs, suis, velut alienis corporibus, imprimerent ferrum.* Amm. Marcell. XXVII. 4. pag. 483.

(103) Voyez ci-dessus Chap. IX. pag. 358-374.

(104) *Lusitani inter potandum ad tibiam saltant, & ad tubam choreas ducunt ; interdum exilientes, & poplitibus flexis, rectum corpus demittentes. In Bastetania id etiam mulieres faciunt, una alteram manu tenentes.* Strabo III. 155. *Lusitani, pacis tempore, saltationis genus quoddam levissimæ, in qua magnâ crurum agilitate opus est, exercent.* Diodor. Sicul. L. V.

mais encore dans toutes leurs autres réjouissances. *Les Germains*, dit Tacite (105), *prennent un plaisir singulier à voir leurs jeunes gens se jetter, en sautant & en dansant, au milieu des épées & des halebardes. C'est leur seul spectacle, que l'on voit revenir dans toutes les assemblées.*

Quand le chant & la danse avoient duré quelque tems, les Danseurs donnoient une nouvelle scene à la Compagnie (106). Ils commençoient à s'escrimer les uns contre les [illegible] au-

V. p. 215. *Post hæc* (in convivio Seuthis) *ingrediuntur Musici cum tibiis, & tubis omoboinis, signum bellicum Thracibus dare soliti, certis numeris tubæ magadis sonum imitantes.* Athen. IV. 12.

(105) *Genus spectaculorum unum, atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum est, inter gladios se atque infestas frameas saltu jaciunt.* Tacit. G. 24.

(106) *Thraces ad tibiam armati saltabant, atque altè quidem è terra se summa cum agilitate extollebant, gladios tenentes, quibus ita alter alterum verberabat, ut planè omnes hominem percussum existimarent. Sed ea erat ars ludendi quædam. Paphlagones verò clamorem tollebant. Sed ex gladiatoribus illis, qui arma jacenti detraheret, deinde Sitalca, (qui patrius illis cantus fuit) cantans abiret. Item qui alium jam mortuum efferret, cum & ille nulla ex parte, non mortuus videretur.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. VI. 162. *Oplopœam venustus Xenophon in Cyri expeditione, apud Seuthem Thracem in convivio exhibitam, sic repræsentat. Postquam, inquit, Diis libatum est, Pæanaque cecinerunt, surrexere primi Thraces, & ad tibiam armati saltaverunt, leviter in altum subsilientes, gladiosque vibrantes. Tandem alter alterum ferit, ut hominem percussum omnes crederent. Ille verò artificiosâ simulatione cecidit, cunctis acclamantibus. Mox qui sauciasse videbatur, jacentem armis spoliat, & Sitalca canens egreditur. Ac reliqui Thraces stratum efferunt, quamvis nullo esset malo affectus.* Athen. I. 13.

CHAP. XII.

autres; & afin que le jeu fût une image parfaite de la guerre, il falloit que quelqu'un fit semblant d'y perdre la vie. Le vainqueur dépouilloit le vaincu, de la même manière qu'il auroit pû le faire dans une bataille. Il célébroit par un Hymne, la victoire qu'il venoit de remporter; après quoi les Acteurs se retiroient, emportant avec eux le mort. On voit par-là, que les Cantiques que les Celtes chantoient dans leurs Festins, étoient les mêmes qu'ils entonnoient avant le combat & après la victoire. Posidonius avoit remarqué (107), que ces combats que l'on voyoit dans les Festins des Gaulois, étoient ordinairement un jeu & une farce, mais qu'ils ne laissoient pas de devenir quelquefois très-serieux, parce qu'il arrivoit souvent aux Acteurs de se piquer, de s'emporter, & d'en venir aux blessures & au meurtre, quand ils n'étoient pas separez par les spectateurs. Quelquefois on introduisoit aussi dans la salle du Festin des Gladiateurs, qui étoient payez pour donner à la compagnie le barbare spectacle de se battre & de se tuer en sa présence. La même chose se pratiquoit dans les (108) assem-

(107) *Posidonius scribit Lib. XXIII. Historiarum, Celtas nonnunquam super cœnam gladiatorio certamine congredi. Armati enim sese invicem ad umbratilem pugnam provocant, summasque tantùm manus, ac gladiorum cuspides conferunt, mutuò parcentes. Nonnunquam adusque vulnera res procedit, ac tum irritati, nisi qui adsunt eos dirimant ac inhibeant, ad mortem usque præliantur.* Athen. IV. 13.

(108) *In urbe Curambe vidi pompam juvenum elegantium ac strenuorum, hi nimirum viritim, mercede lecti, ad monomachiam tertio die depugnaturi erant. Cum certamen haberetur, producto juvene quodam prægran-*

ſemblées des Peuples, des Cantons, & ſurtout dans les Obſeques. C'eſt de-là, ſelon les apparences, que les anciens habitans de l'Italie avoient pris leurs combats de Gladiateurs. A l'exemple des Celtes, ils donnoient ce divertiſſement au peuple dans les Spectacles publics, & aux particuliers dans les Feſtins. Nicolas de Damas (109) avoit même remarqué, qu'ils tenoient cet uſage des Tuſces, qui étoient un peuple Celte, comme je l'ai prouvé dans le (110) Livre précedent. On a vû plus haut, que les Conviez auſſi (111) ſe faiſoient quelquefois des défis, dans la ſeule vûë de faire montre de leur adreſſe & de leur valeur. Je n'ai par conſequent aucune peine à croire ce que l'on raconte, que les Géans, c'eſt-à-dire les Thraces, habitans de la ville de Pallene (112), of-

grandi, præco dixit, ſi quiſquam velit cum hoc duello depugnare, præmium pugnæ accipiet Drachmarum decem millia. Lucian. Toxari p. 640.

(109) *E Campanis quidam ſuper conviviis, ſingulari certamine digladiantur. Nicolaus Damaſcenus Libro CX. Hiſtoriarum, Romanos narrat poſt cœnam gladiatorum paria committere, ſcribens;* Gladiatorum ſpectacula non ſolùm publicis ludis & theatris, populique frequentiâ & celebritatibus edunt Romani, a Thuſcis invecto more, ſed etiam inter epulas. Itaque nonnullos ex amicis & neceſſariis, & aliis de cauſis ad cœnam invitant, & hac potiſſimùm, ut gladiatorum paria duo vel tria dimicantia conſpiciant, tum ſcilicet eos advocantes, cum ebrii ſunt, cœnæque ferculis exſatiati; ſi quis jugulatur plaudentes, & ejus cæde læti. Athen. IV. 13.

(110) Ci-deſſus Livre I. Chap. 10. p. 94. 101.

(111) Ci-deſſus Livre II. Chap. 11. p. 438.

(112) *Gigantes interfecit Hercules, qui ei bellum,* tan-

CHAP. XII.

offrirent à Hercule le Duel, en reconnoissance de l'honneur qu'il leur avoit fait de passer chez eux. Les Thraces, comme tous les autres peuples Celtes, se piquoient d'exercer l'hospitalité, & de bien recevoir les étrangers. Mais par cela même, ils croyoient qu'il étoit de l'honnêteté, de demander à un étranger qui étoit en reputation de bravoure, s'il vouloit rompre une lance, & montrer ce qu'il savoit faire. Un homme qui tuoit son champion de cette manière, au lieu d'être puni, n'en étoit que plus estimé & plus caressé.

Tous les autres divertissemens des Celtes se ressentoient de la ferocité de ces peuples, qui regardoient la mort d'un homme comme un jeu, & un spectacle amusant. La fête n'étoit point entiere, si quelqu'un n'y périssoit, ou ne couroit au moins risque de la vie. Seleucus, par exemple, avoit remarqué, (113) „ que quelques-uns des Thraces jouoient „ dans

tanquàm hospitale donum, quòd ad eos navigâsset, obtulerant. Πόλεμον αὐτῷ ξένια τῷ καταπλῷ παρασχόντας. Stephanus de Urb. in Pallene p. 620. Amycus, Roi des Bebryces, offroit le duel à tous les étrangers qui passoient chez lui. *Amycus Bebrycum Rex, advenas hospites colluctari cum eo cogebat, & hoc modo interimebat.* Apollodor. Lib. I. p. 45.

(113) *Seleucus, ex Thracibus quosdam in conviviis scribit suspendium ludere. Tereti laqueo altiori cuidam loco adaptato, subjectoque ad perpendiculum saxo volubili, si quis ascendisset. Illos ergo sortiri, & cui sors evenisset, falcem eum manu tenentem insistere lapidi, ac collo restim innectere; alium tum accedentem, saxum pellere, quo fugiente, nisi mox falce laqueum abscindat, qui pendet strangulatur & perit, aliis ridentibus, qui mortem ejus pro joco habent.* Athen. IV. 14.

,, dans leurs Festins un certain jeu, que l'on ,, appelloit le jeu du Pendu. On attachoit ,, dans un lieu élevé une corde, sous laquel- ,, le on mettoit perpendiculairement un ,, caillou rond & uni. Après que l'on avoit ,, choisi par le sort celui qui devoit être ,, l'Acteur, on le faisoit monter sur le cail- ,, lou, armé d'une faux. Il étoit obligé de ,, se metre lui-même la corde au cou, pen- ,, dant qu'un autre ôtoit adroitement la pier- ,, re. Si celui qui demeuroit suspendu, n'a- ,, voit pas le bonheur & l'adresse de cou- ,, per à l'instant la corde avec la faux qu'il ,, tenoit des deux mains, il étoit étranglé, & ,, périssoit au milieu des risées de tous les ,, spectateurs, qui se moquoient de lui com- ,, me d'un mal-adroit.

Cette fureur étoit poussée si loin, que l'on voyoit quelquefois dans les Théâtres (114), des Celtes faire une collecte parmi les Spectateurs, pour leur donner le plaisir de se tuer en leur présence. On donnoit à ces furieux de l'or, de l'argent, des cruches de vin, qu'ils recevoient en promettant avec serment de ne pas tromper l'attente de l'assemblée. Après avoir distribué tous ces présens à leurs meilleurs amis, ils se couchoient tranquillement sur leur bouclier, & se laissoient couper la gorge, sans faire la moindre grimace.

Je

(114) *Aurum alii argentumve in theatro accipiunt, aut amphorarum vini certum quendam numerum, & ubi jurejurando polliciti sunt, irritam non fore donationem, muneraque accepta intimis amicis dispertiti sunt, supinos se distendunt, & in scutis jacent, adstante qui gladio jugulum fodiat & exscindat.* Athen. IV. 13.

CHAP. XII.

Je n'ajouterai ſur cet Article qu'une ſeule remarque que Tacite me fournit. *Les Germains*, (115) dit-il, *aiment beaucoup, ce qui vous étonnera peut-être, les Dez*, ou les jeux de hazard. *Ils jouent ce jeu*, même *ſans avoir bû, & au milieu des occupations les plus ſerieuſes. Ils ſont ſi apres & ſi teméraires, ſoit dans le gain, ſoit dans la perte, qu'après avoir perdu tous leurs autres biens, ils hazardent ſur le dernier coup de Dé, leur perſonne & leur liberté. Celui qui perd, entre volontairement en ſervitude. Fût-il même plus jeune & plus robuſte que le gagnant, il ſe laiſſe cependant lier & vendre, tant ils ſont obiniâtres à ſoutenir une méchante action. Mais ils appellent cela tenir ſa parole. Ceux qui gagnent, ont accoûtumé de vendre les eſclaves de cette ſorte à des marchands étrangers, pour ſe délivrer eux-mêmes de la honte & de la confuſion que leur donne une ſemblable victoire.* Tacite avoit bien raiſon de s'étonner, que les Germains portâſſent ſi loin la paſſion du jeu. Ils regardoient la liberté comme le plus précieux de tous les biens, juſques-là qu'ils la préféroient à la vie. Malgré cela, ils la hazardoient ſur un coup de Dé. C'étoit le comble de la folie & de la fureur.

Les peuples Scy-

Ce ſeroit naturellement ici le lieu d'examiner, juſqu'où les peuples Scythes & Celtes avoient

(115) *Aleam, quod mirere, ſobrii inter ſeria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut cùm omnia defecerunt, extremo ac noviſſimo jactu, de libertate & de corpore contendant. Victus voluntariam ſervitutem adit. Quamvis junior, quamvis robuſtior, alligari ſe ac venire patitur; ea eſt in re prava pervicacia, ipſi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut ſe quoque pudore victoriæ exſolvant.* Tacit. Germ. Cap. 24.

avoient poussé leurs connoissances par rapport à la Musique, qui étoit aussi une de leurs grandes recréations. Je ne le ferai cependant qu'en deux mots, pour ne pas m'écarter de la loi que je me suis préscrite, de ne parler que fort succinctement des choses qui ne sont pas de ma sphère. Il semble au premier abord que la Musique fût inconnuë aux Scythes, ou qu'au moins ils n'en fîssent aucun cas. Atheas (116) Roi des Scythes, qui vivoit du tems de Philippe Roi de Macédoine, ayant appris qu'il y avoit parmi les prisonniers qu'il avoit fait sur les Grecs, un excellent Joueur de flutte, le fit venir pour jouer en sa présence. Comme toute la compagnie admiroit l'habileté du Musicien, le Roi protesta, qu'il aimoit mieux entendre le hennissement de son cheval. Anacharsis aussi (117), sur la demande qu'on lui faisoit, s'il y avoit des Joueurs ou des Joueuses de flutte en Scythie, répondit sans hésiter, qu'on n'y voyoit pas seulement des vignes. Il sembloit insinuer, qu'il n'y avoit que des gens dont la raison étoit étouffée par les fumées du vin, qui pûssent prendre plaisir au son des instrumens.

CHAP. XII.

thes & Celtes cultivoient la Musique.

I. Il faut cependant que ces peuples ne mé-

(116) *Atheas Scytharum Rex, tibicinem præstantissimum cùm cepisset, jussit super cœnam canere. Ceteris verò mirantibus, juravit se majore voluptate audire hinnitum equi.* Plutarch. de Fortit. Alex. T. II. 334. Apophteg. T. II. 174.

(117) *Anacharsin Ardalus interrogavit, an apud Scythas tibicinæ essent? qui ex tempore respondit, ne quidem vites apud Scythas esse.* Plutarch. Conviv. Sapient. II. p. 148.

CHAP. XII.

méprisassent que la Musique molle & efféminée des Grecs. Car au reste il est constant qu'ils avoient des (118) Lyres, des (119) Guitarres, des (120) Fluttes, des (121) Trompettes, & d'autres sortes d'instrumens.

II. Les Hymnes (122) qu'ils chantoient dans les Assemblées civiles & religieuses, dans les Festins, dans les Obseques, ou en allant au Combat, étoient ordinairement accompagnez d'un ou de plusieurs instrumens.

III. Les Bardes, qui faisoient ces Hymnes (123), étoient Poëtes & Musiciens; ils composoient les paroles, & l'air sur lequel on les chantoit. De-là vient qu'ils ne marchoient jamais sans leur Guitarre, parce qu'on les invitoit souvent à chanter dans les compagnies, & même dans les places publiques, & que la coûtume vouloit, qu'ils ne recitassent aucun Cantique, que la voix ne fût soutenue & accompagnée du son de quelque instrument. Théopompus, par exemple, avoit remarqué, que quand les Getes envoyoient quelque Ambassade aux peuples avec lesquels ils étoient en guerre (124), les Ambassadeurs entroient dans

(118) Voyez ci-dessus Chap. IX. p. 353. Note (11) p. 354. Note (13).

(119) Ci-dessus p. 358. Note (23). p. 361. Note (30) ci-dessous Note (124).

(120) Ci-dessus p. 361. Note (30) page 479. Note (106). *Dardani, quanquam essent oppido agrestes, ... musicæ tamen operam dederunt, semperque usi sunt musicis fistulis, & instrumentis quæ fidibus intenduntur.* Strabo VII. 316.

(121) Ci-dessus p. 478. Note (104).

(122) Ci-dessus p. 360-363.

(123) Ci-dessus Chap. IX. p. 351. Note (3) p. 354. Note (13).

(124) *Theopompus Libro XLVI. Historiarum, tradit*

dans l'armée ennemie, en jouant de leurs Guitarres. On voit bien ce que c'étoit. Ils chantoient à leur manière des Hymnes, sur les douceurs de la paix qu'ils venoient offrir ou demander.

IV. Je ne doute pas aussi, que les peuples Celtes n'eûssent des Airs & des Concerts qui n'étoient point accompagnez de la voix. Athenée (125) dit, que toutes les fois que les Rois de Thrace étoient à table, on les divertissoit par le son de quelque instrument. Il dit (126) ailleurs, que quand un Thrace, ou un Phrygien, se levoit dans un Festin pour porter une santé, on jouoit un Air à boire, pendant qu'il avaloit sa biere. La Musique étant si commune parmi les Celtes, & ces peuples chantant, comme je l'ai montré (127), leurs Loix, leur Histoire, & en général tout ce qu'ils sçavoient, il est naturel de présumer, qu'un exercice continuel devoit les rendre habiles dans cet Art.

V. Ce qu'il y a de constant, c'est que toute la Musique des Grecs venoit des peuples

dit Getarum legatos citharas pulsantes advenire. Athen. XIV. p. 467. *Getarum leges sunt... citharâ pulsare legatos, cùm ad hostem mittuntur.* Stephan. de Urb. p. 271. Jornandes rapporte aussi, que Philippe Roi de Macedoine, assiégant une ville de Mœsie, nommée *Udisitana*, les Prêtres Goths firent lever le siége, en venant au devant des Macédoniens avec des Guitarres & des habits blancs. Jornand. Cap. X. p. 624.

(125) *Musicum instrumentum, quod cœnæ adhibent Thraciæ reges.* Athen. XIV. p. 474.

(126) *Velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiam prono corpore bibens, brytum exugebat.* Archilochus apud Athen. Lib. X. Cap. 13.

(127) Ci-dessus pag. 361.

CHAP. XII.

ples Scythes ou Celtes. 1. Les Muficiens qui leur avoient enfeigné cet Art, comme Orphée, Mufée, Thamiris, Eumolpus, (128) étoient tous fortis de Thrace. 2. La plupart (129) des inftrumens dont les Grecs fe fervoient, venoient de Scythie; il y en avoit même qui retenoient les anciens noms qu'ils avoient porté parmi les Scythes. 3. Enfin les trois différentes fortes d'Harmonies (130), c'eft-à-dire de clefs ou de games qui étoient en ufage en Grece, avoient été prifes des Phrygiens, des Lydiens (deux (131) peuples

(128) Ci-deffus 361. Note (30).

(129) Voyez le paffage de Strabon ci-deffus p. 361. Note (30). *Magadæ inventionem Cantharus Thracibus tribuit.* Pollux. L. IV. Cap. 9. p. 189. *Fertur Phryges tibiam lugubrem inveniffe, quâ ab ipfis acceptâ Cares utuntur.* Idem IV. 10. *Scythæ maximè Antropophagi, Melanchlæni, Arimafpi, aquilarum vulturumque offa, tibiæ in morem inflant, fed arundinea fyrinx Gallis maximè competit, & Oceani infulanis.* Idem IV. 10. p. 191.

(130) Voyez ci-deffus p. 361. Note (30). *Tres igitur, ut initio diximus, funt Harmoniarum differentiæ, Phrygia, Lydia, & Barbara. Græcis innotuerunt ex quo Lydi ac Phryges, in Peloponnefum cum Pelope defcenderunt.* Athen. XIV. 5. *Harmoniæ tres, Dorica, Phrygia, Lydia.* Schol. Demetrii Triclin. ad Pindar. Olymp. I. p. 133. *Harmoniæ funt, Doria, Ionica, & Æolica, quæ primæ funt; & Phrygia, & Lydia, & Locrenfis Philoxeni inventum.* Pollux. Lib. IV. Cap. 9. p. 188. *Harmonia Tibicinum eft Dorica, Phrygia, Lydia Ionica, & continua Lydia, quam Anthippus invenit.* Pollux. IV. 10. p. 191. Selon les apparences, les Harmonies que Pollux appelle Ionique & Eolique, font celles que ces peuples Grecs, établis en Afie, avoient prifes des Phrygiens & des Lydiens leurs voifins.

(131) Je le prouverai en parlant des migrations des

pies Thraces qui avoient passé d'Europe en Asie) & des Barbares, c'est-à-dire des Doriens, qui étoient aussi des Thraces ou des Pelasges, comme je l'ai prouvé dans le Livre (132) précedent. *L'Auteur de l'Harmonie Dorique*, dit Pline (133), *est Thamyras, Musicien venu de Thrace.* Si l'on ajoute ici ce que j'ai remarqué (134) ailleurs, tant sur ce qui faisoit le sujet des anciens Hymnes des Grecs, que sur la manière dont ils les chantoient, on ne doutera pas qu'ils ne tinssent à cet égard plusieurs choses des Scythes; ou plutôt on sera convaincu, que les anciens habitans de la Grece étoient de veritables Scythes, qui perfectionnerent ensuite leur Musique, & les autres Arts, par les lumieres que leur donnerent les Phéniciens, les Egyptiens & d'autres peuples policez qui établirent des Colonies dans leur païs.



CHAPITRE TREIZIEME.

Caractère des peuples Celtes.

APrès tout ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens de la manière de vivre des Celtes, de leurs occupations & de leurs recréations, il sera facile de se faire une idée du caractère de ces peuples, & en même

des peuples Celtes. Voyez en attendant le premier Livre de cet Ouvrage Chapitre II. page 20. 21.

(132) Ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 73.
(133) Ci-dessus p. 361. Note (30).
(134) Ci-dessus p. 369.

CHAP. XIII.

me tems des vertus & des vices qui devoient naturellement en resulter. Si les hommes se faisoient un devoir de répondre à leur destination, & de régler toutes leurs démarches sur les lumieres de la droite raison, qui fait véritablement la gloire de l'homme, & dont les principes sont surs & invariables, on remarqueroit une parfaite uniformité dans leurs sentimens & dans leur conduite. Au lieu de cela, la plupart des hommes se livrent sans reflexion à la pente de leur tempérament (1), & à des inclinations qui sont différentes, & quelquefois opposées, selon la diversité, ou du climat, ou de la constitution du corps, ou de l'éducation qu'ils reçoivent, ou du genre de vie qu'ils embrassent, ou de mille divers intérêts qui les partagent. Il arrive de-là, que pour connoître le caractère, les vertus & les vices d'un peuple, il ne faut pas s'arrêter à ses principes. Les principes ne sont ordinairement que pour la spéculation; il n'y a que le plus petit nombre qui les suive. Il faut tacher de connoître son tempérament, ses inclinations, ses intérêts, & en un mot, ses passions, qui ont une influence générale & presque invincible sur les mœurs & sur la conduite de l'homme. Je dois donc commencer par dire un mot de la complexion naturelle des peuples Scythes & Celtes, qui fut à-peu-près la même dans tou-

(1) *Anima, cùm ad corpus venerit, non naturâ suâ utitur, sed ex ejus qualitate mutatur. Inde Afros versipelles, Græcos leves, Gallos pigrioris videmus ingenii, quod natura climatum facit; sicut Ptolemæus deprehendit, qui dicit, translatum ad aliud clima hominem, naturam ex parte mutare.* Servius ad Æneid. VI. vs. 724. p. 455.

toutes les Provinces de l'Europe, aussi long-tems qu'ils ne se mêlerent point avec des Nations étrangeres.

CHAP. XIII.

Ils étoient d'un tempérament vif & bouillant.

Les anciens Auteurs nous disent assez généralement, que les Celtes étoient tous d'un naturel vif & bouillant (2), ce qu'ils attribuent, tant à l'abondance du sang, qu'à la vigueur extraordinaire de leur tempérament. Au lieu de moderer & de menager cette vivacité naturelle, qui peut être d'un grand secours

(2) *Septentrionales populi largo sanguine redundantes.* Veget. I. 2. *Galli violentiam partim à corporibus habent, quæ sunt procera, partim à multitudine.* Strabo IV. 195. Vitruve a représenté d'une manière toute extraordinaire le tempérament des peuples Septentrionaux, c'est-à-dire des Gaulois, des Germains & des Bretons. Ils avoient une grande abondance de sang : mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne se ressentîssent aussi de la rigueur du climat. L'abondance du sang les rendoit courageux, intrépides. La rigueur du climat les rendoit pesans, stupides, étourdis. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus, candidis coloribus, directo capillo & rufo, oculis cæsiis, sanguine multo, quoniam ab humoris plenitate, cælique refrigerationibus sunt conformati.... Itaque corpora quæ nascuntur sub Septentrione, à febri timidiora & imbecilla, sanguinis autem abundantiâ ferro resistunt sine timore... Septentrionales autem gentes, infusæ crassitudine cœli, propter obstantiam aeris, humore refrigeratæ, stupentes habent mentes... Qui verò refrigeratis nascuntur regionibus, ad armorum vehementiam paratiores sunt, magnisque viribus ruunt sine timore ; sed tarditate animi sine considerantia irruentes, sine solertia, suis consiliis refringuntur.* Vitruv. VI. 1. p. 104. 105. Ces idées ne sont point Philosophiques. Ce n'étoit point la pesanteur, la stupidité des peuples du Nord, mais la trop grande vivacité de leur tempérament, qui les rendoit inconsiderez, étourdis, &c.

X 6

CHAP. XIII.

cours à l'homme quand il sait la soûmettre à la raison; il semble que les Celtes prissent à tâche de l'augmenter, & de s'y abandonner sans aucune reflexion. L'éducation, par exemple, qu'ils donnoient à leurs enfans, tendoit naturellement à les rendre violens & indomptables. Au lieu de les occuper, & de les entretenir dans la dépendance, ils avoient pour principe, qu'il ne falloit les gêner ni les contraindre en rien. Ils disoient que, comme les arbres des forêts, qui n'ont été ni taillez, ni cultivez, devenoient les plus hauts & les plus forts, aussi le véritable moyen de voir réussir les jeunes gens, c'étoit de les abandonner à leurs propres inclinations, de leur laisser prendre le pli que la nature même leur donnoit, & (3) de ne les obliger jamais à faire quelque chose contre leur volonté. D'ailleurs, comme la profession des armes, à laquelle ces peuples se dévouoient tous, les appelloit à augmenter, autant qu'il étoit possible, les forces du corps, aussi leur manière de faire la guerre, qui vouloit que le Soldat emportat tout de vive force, leur faisoit regarder la temérité & la fureur, comme le caractère le plus essentiel de la véritable bravoure. Les loix encore de l'honneur, qui vouloient qu'un homme de cœur ne dépendît que de son bras & de son épée, qu'il se rendît toûjours justice à lui-même, & qu'il lavat dans le sang de ses ennemis, tous les outrages qu'il recevoit; tout cela devoit contribuer naturellement à augmenter l'impétuosité des peuples Celtes.

La

(3) *Germani à pueris nullo officio nec disciplinâ assuefacti, nihil omninò contra voluntatem faciunt.* Cæsar IV. 1.

CHAP. XIII.

La fougue de leur tempérament (4) n'étant donc moderée, ni par l'éducation, ni par la dépendance, ni par aucune sorte de contrainte; étant au contraire flattée & nourrie par toute leur manière de vivre, il resultoit de ce caractère quelques bonnes qualitez, mais incomparablement plus de vices. Ils n'étoient naturellement ni pesans (5) ni cachez, ni soupçonneux, ni défians, ni trompeurs, ni timides. La lenteur, le mensonge, la dissimulation, les ruses, les fraudes, les trahisons, les longues rancunes, & sur-tout la bassesse & la lâcheté, ne sont pas des défauts qu'on pût leur reprocher, ou qui fussent au moins fort communs parmi eux. Au contraire ils avoient, généralement parlant, un esprit vif & ouvert, qui comprenoit facilement (6) les choses. Ils étoient

Ils avoient l'esprit ouvert.

(4) *Liberas videbis gentes quæ iracundissimæ sunt, ut Germanos & Scythas, quod evenit, quia fortiora solidaque naturâ ingenia, antequam disciplinâ molliantur, prona in iram sunt.* Seneca de Ira Lib. II. Cap. 15. p. 417. Cap. 16. p. 418.

(5) *Britannis mores simplices, à versutia, & improbitate nostræ tempestatis hominum longè remoti.* Diod. Sicul. V. 309. *Galli homines aperti, miniméque insidiosi, qui per virtutem, non per dolum dimicare consueverant.* Cæsar Bello Afric. Cap. 73. *Germani gens non astuta, nec callida.* Tacit. Germ. Cap. 22. C'est parce que les Celtes, au lieu d'être cachez & soupçonneux, étoient ouverts & francs avec tout le monde, qu'on les accusoit d'être épais & pesans. Car au reste on leur attribue un esprit vif & penétrant. *Illyrii pingui ingenio, non facilè sentiunt, si astutè aut subdolè dicas & agas.* Herodian. II. 171. *Galli pigrioris ingenii.* Servius suprà p. 490. Note (1) Voyez le passage de Vitruve ci-dessus p. 491. Note (2).

(6) *Galli ingenio acuto præditi, & ad disciplinas non inepto.* Diodor. Sic. V. 213. *Cattis multùm, ut*

CHAP. XIII.

étoient prompts, hardis, adroits, inventifs, industrieux, & excellens pour un coup de main, parce qu'ils avoient bientôt assemblé leur Conseil. Ils avoient aussi le cœur grand & naturellement bon (7), ce qui les rendoit courageux & intrépides dans les dangers, dociles quand on savoit les prendre & les flatter, francs & sinceres dans le commerce, (8) hospitaliers envers les étrangers, doux & compâtissans envers les supplians.

Le cœur bon.

Mais comme les hommes qui ont un tempérament vif & bouillant, sont ordinairement inquiets, légers, teméraires, étourdis, curieux, credules, fiers, emportez, les Celtes aussi avoient tous ces défauts, & les avoient même au souverain degré. Leur légereté étoit (9) si grande,

Ils étoient

ut inter Germanos, rationis ac solertiæ. Tacit. Germ. Cap. 30. *Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conscientiæ viribus freti, robore corporis validi, manu promti.* Isidor. Cron. p. 730.

(7) *Universa natio, quam nunc Gallicam & Galaticam vocant, martialis est, & animi plena, & promta ad pugnam. Ceterùm simplex, & non maligna.... Iidem facilè sibi persuaderi sinunt, ut utiliora amplectantur, adeò ut disciplinam & literas etiam recipiant.* Strabo IV. 195.

(8) *Germani hospitibus boni, mites supplicibus.* Pomp. Mela III. 3. p. 75. Voyez ci-dessous Chap. 16.

(9) *Inquies animus Hispanis.* Justin. XLIV. 2. *Galli, mobilitate & levitate animi novis imperiis studebant.* Cæsar II. 1. *Galli sunt in consiliis capiendis mobiles, & novis plerumque rebus student.* Idem. IV. 5. *Galli gens inquietissima.* Vopisc. Saturnin. p. 717. *Galli, quibus insitum est esse leves.* Treb. Pollio. Gallien. duo. p. 193. *Galli novarum rerum semper sunt cupidi.* Idem in Triginta Tyr. p. 259. *Quin etiam ingenio fluxi sed prima feroces, Vaniloquùm Celtæ genus, ac mutabile mentis.* Silius Ital. L. VIII. vs. 16. *Septentrionales populi inconsultiores.* Veget. I. 2.

CHAP. XIII.

de, qu'ils se déterminoient souvent dans les affaires de la plus grande importance, sur de simples (10) bruits. Ayant une adresse & une penétration naturelle, ils s'en servoient rarement pour examiner une affaire à fond. Comme leur vivacité les faisoit donner tête baissée dans le premier projet qui se présentoit, elle ne permettoit pas aussi qu'ils s'en accommodassent long-tems. Il leur faloit du changement, & ce n'est qu'en cela qu'ils se montroient constans.

aussi légers.

Ils portoient la (11) curiosité à un tel excès, qu'ils couroient après les Voyageurs, & les contraignoient de s'arrêter, afin d'en tirer des nouvelles. Dans les villes, la populace entouroit les Marchands, & les obligeoit à declarer de quel païs ils venoient, & ce qu'on y disoit de nouveau. Comme ces nouvelles, que les

Curieux.

(10) Voyez la Note suivante.

(11) *Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, ut & viatores, etiam invitos, consistere cogant, & quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, & mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibus ex regionibus veniant, quasve res cognoverint, pronuntiare cogant; & his rumoribus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt; quorum eos è vestigio pœnitere necesse est, cùm incertis rumoribus serviant, & plerique eorum ad voluntatem ficta respondeant.* Cæsar IV. 5. *Quæ civitates* (Gallorum) *commodiùs suam Rempublicam administrare existimantur, habent legibus sancitum, si quis quid de Republica à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magistratum deferat, neve cum quo alio communicet, quòd sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus quæ visa sunt occultant, quæque ex usu esse judicaverint, multitudini produnt. De Republica, nisi per concilium, loqui non conceditur.* Cæsar VI. 20.

Chap. XIII.

les Voyageurs & les Marchands forgeoient souvent à plaisir, causoient quelquefois de grands mouvemens dans les Etats, & donnoient lieu à mille résolutions précipitées, les Etats bien réglez des Gaules avoient une Loi, qui défendoit aux particuliers de répandre des nouvelles dans le Public. Il faloit les porter au Magistrat, qui les supprimoit ou les rendoit publiques, comme il le jugeoit à propos. Il n'étoit même pas permis de s'entretenir d'affaires d'Etat hors de l'assemblée générale.

Fiers.

La fierté (12) des Celtes étoit aussi des plus outrées. Ils étoient dans l'opinion, qu'il n'y avoit aucun peuple de l'univers qui pût leur être comparé, au moins du côté de la valeur, qui étoit, à proprement parler, la seule vertu dont ils se piquassent. Cette folle presomption les rendoit vanteurs, fanfarons, querelleux, insultans, teméraires. Quelque ennemi qu'ils eussent en tête, ils le méprisoient. Se reposant sur leur force & sur leur courage, ils regardoient comme une bassesse & une lâcheté, qu'un bon Soldat appellât à son secours la

(12) *Scythæ sunt suprà modum fastuosi & superbi.* Suidas in Ἀγερωχία Tom. I. 25. *Simplicitati Gallorum & ferociæ, multùm adest stoliditatis, & jactantiæ, & ornatûs studii.* Strabo IV. 197. *Proprias virtutes jactant* (Galli) *inimicos convitiis proscindunt, & deprimunt,.. quod ipsos attinet, grandiloqui, alios verò semper deprimentes.* Diodor. Sic. V. 212. 213. *Celtæ magna de seipsis sentiunt.* Arrian. Exped. Alex. p. 11. *Bastarnæ superbi & splendidi minis, quibus adversùm hostem utuntur.* Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 260. 261. *Cimbri omnes alios populos contemtui habentes.* Diodor. Sic. V. 214. *Cimbri gens stolida viribus, insolens successu.* Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. Voyez aussi ce que Plutarque dit des Cimbres & des Teutons. Plut. Mario T. I. p. 413. 418.

la prudence & la conduite, qu'il eût recours à des ſtratagêmes pour vaincre un ennemi.

CHAP. XIII.

Quand la fortune favoriſoit cette fierté naturelle des Celtes, ils devenoient inſupportables par leurs bravades & par leur inſolence. On les accuſoit de chercher querelle à tout le monde (13). Mais ces peuples, ſi arrogans dans la proſperité, (14) ſe montroient lâches, timides, & tout-à-fait abattus dans l'adverſité. Dans le fond la choſe étoit inévitable. Des gens qui ne ſavent pas ſe moderer dans la bonne fortune, parce qu'ils ſont aſſez aveugles pour ſe perſuader qu'elle ne ſauroit leur tourner le dos, ne penſent gueres à prendre des précautions, ni à ſe menager des reſſources contre des accidens & des malheurs auxquels ils ne s'attendent point, & ainſi il eſt impoſſible qu'ils n'en ſoient déconcertez.

Inſupportables dans la proſperité.

Abattus dans l'adverſité.

Enfin la colere, avec tous les excès qu'elle entraîne après ſoi, étoit pour ainſi dire le caractère eſſentiel & diſtinctif des Celtes. D'abord qu'on leur réſiſtoit, ou qu'on les cho-

Et outre cela coleres & emportez.

(13) *Galli avidi jurgiorum, & ſublatiùs inſoleſcentes.* Amm. Marc. L. XV. Cap. 12. p. 106. *Vulgi ſermonibus tritum eſt, omnes Celtas contentioſos eſſe.* Strab. IV. 199.

(14) *Galli, ob hanc levitatem, & intolerabiles ſunt ubi vincunt, & ubi vincuntur planè conſternati.* Strabo IV. 196. *Nam ut ad bella ſuſcipienda Gallorum alacer & promtus eſt animus, ſic mollis, ac minimè reſiſtens ad calamitates perferendas eorum mens eſt.* Cæſar III. 19. *Germani, inter ſecunda, non divini, non humani juris memores, adverſis pavidi.* Tacit. Ann. II. 14. *Ut rebus ſecundis avidi, ita adverſis incauti.* Idem Ann. I. 68. *Nativo more ſunt barbari humiles in adverſis, diſpareſque in ſecundis.* Amm. Marc. L. XVI. Cap. 13. p. 151.

CHAP. XIII.

choquoit le moins du monde, ils en venoient aux injures (15), aux coups, & quelquefois au meurtre. Les peuples entiers couroient aux armes (16), lorsqu'ils se croyoient outragez par quelque ennemi du dedans ou du dehors ; & quand ces esprits, naturellement violens & feroces, entroient une fois en fureur, ils étoient capables d'exercer les cruautez les plus inouïes contre les malheureux qui leur tomboient sous la main. Mais le plus souvent la colere & l'emportement leur faisoient encore plus de mal qu'à leurs ennemis (17). Livrez à une passion aveugle, & à une fureur brutale & inconsiderée, qui n'écoutoit aucun conseil, ils ne pouvoient qu'échouer dans toutes les entreprises qui demandoient un esprit rassis, & devenir le jouet des ennemis qui leur opposoient de la conduite & de la fermeté.

Voilà quel étoit le caractère dominant & général des peuples Celtes. Tout cela cependant ne doit s'entendre que du plus grand nombre. Quand on parle du caractère d'un peuple, il est toûjours sous-entendu qu'il faut excepter, non seulement ceux qui corrigent par la refléxion, les défauts du tempérament commun à certaines Nations, mais encore ceux qui ont reçû de la nature un tempérament & des inclinations opposées à celles de la foule. Il faut entrer présentement dans quel-

(15) Voyez ci-dessus pag. 493. Note (4). *Galli iræ impotens gens.* Livius V. 37. *Pannonii ad iram & cædes promtissimi.* Dio Cass. L. XLIX. p. 413.

(16) *Galli facilè coeunt ob simplicitatem & libertatem, semper indignationem suscipientes pro vicinis, injuriâ se affectos putantibus.* Strabo IV. 195.

(17) Voyez ci-dessous Chap. 15.

quelque détail, & parler, tant des vertus que des vices les plus communs parmi les peuples Celtes.

CHAP. XIII.



CHAPITRE QUATORZIEME.

TOus les peuples Scythes (1) & Celtes avoient anciennement le même amour pour la Liberté, bien qu'elle se soit maintenuë plus long-tems dans le Nord, que dans les Provinces Méridionales de l'Europe. Je ferai voir, en parlant de la forme de leur Gouvernement, qu'ils avoient une juste idée de la Liberté, & on leur feroit tort, si on s'imaginoit qu'ils la faisoient consister dans l'indépendance. Une Societé civile ne peut se former & se maintenir, si on ne pose pour fondement, la dependance & la subordination. Aussi les Nations Celtiques avoient-elles des Juges, des Princes, des Rois, comme tous les autres peuples de l'Univers. Mais les Celtes étoient dans l'idée, qu'un peuple libre doit avoir le droit de choisir lui-même ses Magistrats, & de leur préscrire les Loix par lesquelles il veut être gouverné. Ainsi leurs Princes n'étoient pas revêtus d'une autorité souveraine & illimitée. Le particulier dépendoit du Magistrat, & le Magistrat de l'Assemblée générale qui l'avoit établi, & qui se reservoit toûjours le droit de

Les vertus communes à tous les peuples Celtes étoient l'amour de la Liberté.

Idée qu'ils avoient de la Liberté.

(1) *Libertas Germanum Scythicumque bonum.* Lucan. L. VII. vs. 435. *Regno Arsacis acrior Germanorum libertas.* Tacit. Germ. Cap. 37. *Germani libertatem amant, & impatientes jugi sunt.* Julian. apud Cyrillum contra Julian. p. 138.

CHAP. XIV.

de lui demander compte de sa conduite, de reformer & d'annuller ses jugemens, & de le destituer lui-même, lorsqu'il abusoit de son autorité, ou qu'il se montroit incapable d'exercer l'emploi dont il étoit revêtu. Au lieu de regarder la volonté & le bon plaisir du Prince, comme une Loi vivante que tous les membres de l'Etat devoient respecter, les Celtes lui refusoient le droit de donner jusqu'à la moindre Loi. Ils prétendoient que le Magistrat n'est établi que pour faire observer les Loix de l'Etat, & pour punir ceux qui les violent. Ils ne permettoient pas non plus aux Princes & aux Rois, d'imposer aucun tribut à leurs sujets. D'un côté, les Princes n'avoient pas besoin de ces contributions, parce que le particulier étoit obligé de s'entretenir lui-même à la guerre. D'un autre côté, quoique le peuple ne fût chargé d'aucune taxe, les revenus des Chefs d'un Etat ne laissoient pas d'être suffisans pour les mettre en état de soutenir leur dignité. Outre les biens de patrimoine, ils jouissoient 1. d'une portion considerable du butin qu'on faisoit sur l'ennemi. 2. On leur assignoit aussi une certaine partie des amendes, qui devoient aller fort loin, parce que la peine de la plupart des crimes étoit rachetable, & que le criminel payoit toûjours une double amende, l'une au Fisc, l'autre à la partie lésée, ou à ses parens. 3. Enfin les particuliers avoient encore accoûtumé d'offrir à leurs Princes des présens, & des contributions volontaires, chacun selon ses facultez & sa bonne intention (2).

Telle

(2) Je prouverai tout ce que j'avance ici, dans l'un

CHAP. XIV.

Ils prenoient de sages précautions pour l'assurer au dedans.

Telle étoit l'idée que les peuples Celtes avoient de la Liberté. Regardant cette Liberté (3) comme l'appanage naturel de l'homme, & même des animaux, l'estimant comme le plus précieux de tous les biens, ils n'épargnoient rien pour l'assurer tant au dedans qu'au dehors.

1. Les Germains, par exemple, (4) ne faisoient aucun cas, ni des esclaves, ni des affranchis, ni de leurs descendans, & ne les admettoient jamais aux charges publiques, parce qu'ils étoient dans l'idée, qu'un homme qui avoit servi, ne pouvoit communiquer à sa posterité que des sentimens bas & rampans.

2. Les mêmes peuples ne souffroient pas qu'on leur imposât la moindre taxe. Ils étoient si jaloux de cette immunité, (5) qu'entre les raisons dont Tacite se sert, pour prouver que les Gothins & les Oses n'étoient pas des peuples Germains, il allegue celle-ci, qu'ils payoient des tributs.

3. Les factions qui partageoient tous les Etats Celtiques, suites naturelles de la Liberté, con-

l'un des Livres suivans, lorsque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(3) *Libertatem naturâ, mutis etiam animalibus datam.* Civilis apud Tacit. Hist. IV. 17.

(4) *Liberti non multùm super servos sunt, rarò aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur. Ibi enim & super ingenuos, & super nobiles ascendunt. Apud ceteros impares libertini, libertatis argumentum sunt.* Tacit. Germ. Cap. 25.

(5) *Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, & quòd tributa patiuntur.* Tacit. Germ. Cap. 43.

CHAP. XIV.

contribuoient beaucoup à l'affermir, un parti tenant toûjours l'autre en échec & en balance.

4. On ne permettoit pas aussi que les grands Seigneurs prîssent trop d'autorité, ni qu'ils devînssent trop puissans dans un Etat. C'étoit la raison, comme j'ai eu occasion de le (6) remarquer, pour laquelle les Germains ne vouloient pas qu'on partageât les terres, ni qu'on bâtît des forteresses dans leur païs. Ils craignoient que les Grands ne dépossedâssent les petits, & que les Princes à qui l'on pourroit confier la garde des villes fortes, ne s'en servîssent pour enchaîner la Liberté des peuples. D'abord qu'on croyoit entrevoir qu'un Prince cherchoit de se rendre indépendant, & qu'il aspiroit à la domination absoluë, il étoit abandonné de la plupart de ses cliens, & livré à la fureur de la faction opposée, qui l'avoit bientôt accablé. La plupart des Rois de l'Espagne & des Gaules périssoient de cette manière, & les importans services que le célèbre Arminius avoit rendus à sa patrie, ne furent pas capables de le sauver (7), lorsqu'il se fût rendu suspect d'affecter la Royauté.

5. Les Scythes (8) en général se declaroient

(6) Ci-dessus Chap. V. p. 268-273.

(7) *Ceterùm Arminius, abscedentibus Romanis, & pulso Maroboduo, regnum adfectans, libertatem popularium adversam habuit, petitusque armis, cùm variâ fortunâ certaret, dolo propinquorum cecidit.* Tacit. Ann. II. 88.

(8) *Nihil parare quod amittere timeant.* Justin. II. 3. *Nihil habent Scythæ cujus causâ servitutem sustinere velint.* Ephorus ap. Strabon VII. 203. *Pari olim inopiâ ac libertate Osi & Aravisci.* Tacit. Germ.

roient contre la proprieté des biens. Regardant la pauvreté comme l'un des meilleurs appuis de la Liberté, ils croyoient qu'un peuple, d'abord qu'il aimoit les richesses, étoit capable de vendre sa Liberté.

CHAP. XIV.

6. Enfin il est constant que les Assemblées générales où toutes les affaires de l'Etat se décidoient à la pluralité des voix, étoient le plus ferme rempart de la Liberté des Nations Celtiques. Tant que ces Assemblees subsisterent, il ne fut pas possible aux grands Seigneurs de mettre les peuples sous le joug.

Ils la défendoient avec vigueur contre les ennemis de dehors.

Prenant toutes ces précautions, pour empêcher qu'on ne donnât au dedans quelque atteinte à leur Liberté, les Celtes ne la défendoient pas avec moins de vigueur quand elle étoit attaquée au dehors. La domination des Carthaginois, des Romains, & des autres Nations qui entreprirent en divers tems de les assujettir, leur paroissoit une véritable tyrannie. D'abord que ces nouveaux maîtres avoient conquis un païs, ils renversoient les Loix les plus fondamentales du Gouvernement des peuples Celtes; interdisant les Assemblées générales, changeant les Magistrats, désarmant les particuliers, leur imposant des tributs, & les assujettissant à une forme de Jurisprudence qui leur étoit insupportable. Aussi les Espagnols firent-ils, pendant plusieurs siécles, des efforts incroyables pour maintenir leur Liberté, ou pour la recouvrer. S'il ne falut à Jules-César que neuf à dix ans pour soûmettre les Gaulois, ce n'est pas qu'ils fûssent

Germ. 28. *Est apud Sujones & opibus honos, eoque unus imperitat, nullis exceptionibus, nec precario jure parendi.* Idem Cap. 44.

CHAP. XIV.

sent moins jaloux de leur Liberté mais parce qu'une infinité de circonstances différentes, qu'il faut chercher dans l'Histoire des Gaules, se réunirent pour les accabler. Ils furent attaquez, par exemple, dans un tems où la République Romaine étoit parvenue au plus haut faîte de sa grandeur. Elle n'avoit point d'autre guerre à soutenir, & se vit par consequent en état de leur opposer l'élite de ses troupes. Ils eurent d'ailleurs à se défendre contre un Général vigilant, expérimenté, qui faisant dependre l'exécution des vastes projets qu'il rouloit dans son esprit, de la conquête des Gaules, ne se laissa rebuter par aucun obstacle. Enfin il est certain que les Gaulois se conduisirent dans cette guerre comme de véritables furieux. Strabon l'a remarqué (9). *Les Romains soûmirent beaucoup plus facilement les peuples des Gaules que ceux de l'Espagne. Les Gaulois, tombant tous à la fois sur les Romains, avec des armées fort nombreuses à la vérité, mais encore plus mal conduites, ne firent qu'augmenter le nombre des vaincus. Au lieu que les Espagnols firent traîner la guerre, en la partageant, & en disputant le terrein pied à pied.* La reflexion de Strabon est juste. Mais cet Auteur semble n'être pas d'accord avec lui-même, puisqu'il dit ailleurs (10), *que l'Espagne*

(9) *Romani Gallos multò faciliùs quàm Hispanos subegerunt. Galli enim confertim, numerosis agminibus, confertim victi fuere. Hispani bellum traxerunt, & in partes exiguas certamina discerpserunt, diversis temporibus & locis, latrocinii in morem belligerantes.* Strabo IV. 196.

(10) *Romani per partes Hispanorum, modò hanc, modò aliam ditionem bello impetentes . . . tandem omnes in suam redegerunt potestatem.* Strabo III. 158.

gne étoit partagée en beaucoup de petits Etats ; ce qui fut cause que les Carthaginois, & ensuite les Romains, la soûmirent plus facilement, parce qu'ils subjuguerent un peuple après l'autre. Il est aisé cependant de lever la contradiction. L'union des Gaulois leur auroit été salutaire, s'ils avoient eu plus de conduite, & s'ils n'avoient pas été assez imprudens, pour s'imaginer qu'ils pourroient accabler les Romains par le seul nombre de leurs armées. Les Espagnols aussi, qui avoient infiniment plus de conduite que les Gaulois, auroient été invincibles, s'ils avoient été capables de se réunir contre des ennemis qui en vouloient à leur commune liberté.

CHAP. XIV.

Ils la préféroient à la vie.

On peut assurer que les peuples Celtes préféroient la liberté à la vie même, non seulement parce qu'ils exposoient courageusement leur vie pour resister aux ennemis qui vouloient les mettre sous le joug ; mais encore parce qu'ils avoient tous pour principe, qu'il faloit préférer ce qu'ils appelloient une mort glorieuse, à un honteux esclavage. Arminius le disoit à ses Germains (11). *Que nous reste-t-il, si-non de maintenir notre liberté, ou de mourir avant la servitude?* Effectivement il y avoit long-tems que ce principe étoit reçû & suivi dans toute la Celtique.

Et se tuoient eux-mêmes pour éviter la servitude.

1. Quand une ville assiégée ne pouvoit plus se défendre, les assiégez, au lieu de capituler, & d'user de supplications auprès de l'ennemi, prenoient le parti (12) d'égorger leurs fem-

(11) *Nec aliud sibi reliquum quàm tenere libertatem, aut mori ante servitium.* Tacit. Ann. II. 15.

(12) *Istri in cædem conjugum & liberorum versi, palàm in muris trucidatos præcipitant .... Rex ferro*

CHAP. XIV.

femmes & leurs enfans, & de se tuer ensuite eux-mêmes, pour ne pas tomber dans la servitude. Les habitans de Sagunte (13), qui par leur constance & par leur fidélité donnerent une si grande admiration aux Romains, ne firent rien dans cette occasion que les peuples Celtes ne pratiquassent constamment, toutes les fois qu'ils se trouvoient reduits à choisir entre la mort & la perte de leur liberté.

2. Quand une armée étoit obligée de se retirer avec précipitation, & qu'elle manquoit de voitures pour emporter ceux qui n'étoient pas en état de suivre à pied (14), on tuoit sans façon les malades & les blessez, qui, bien loin de se plaindre d'un traitement si rigoureux, demandoient avec empressement qu'on leur ôtât la vie, plutôt que de les abandonner à la merci de l'ennemi. Ainsi le célèbre (15) Brennus, se sentant blessé dangereu-

ro trajecit pectus, ne vivus caperetur. Livius XLI. 11. *Quintus Martius Consul Gallorum gentem, sub radice Alpium sitam, bello aggressus est, qui, cùm se Romanis copiis circumseptos viderent, belloque impares fore intelligerent, occisis conjugibus ac liberis, in flammas sese projecerunt.* Oros. L. V. Cap. 14. p. 272. *Japydes domos suas incenderunt, seipsos cum uxoribus & liberis interfecerunt, ita ut nihil ab illis ad Cæsarem accesserit.* Dio Cass. Lib. XLIX. p. 403. *Aneroestus Gallorum Rex, in quendam locum fugâ se recepit, ubi mox sibi & necessariis suis manus intulit.* Polyb. II. 118.

(13) Livius XXI. 14. Silius L. II. vs. 611.

(14) *Autariatæ milites per viam ægros in vivis non relinquunt.* Nicol. Damasc. ap. Stobæum Serm. CLXXI. p. 585. *Persæ, interfectis qui fugientes comitari non poterant, devios montes petiverunt.* Curtius L. V. 6.

(15) *Brennus verò tribus vulneribus confectus, cùm morti*

gereusement, & voyant qu'il ne pouvoit sortir avec honneur de l'expédition qu'il avoit entreprise contre la Grece, parce qu'une partie de son armée avoit été ruinée par l'ennemi, & l'autre par la faim, par le froid & par la débauche du Soldat, assemble les troupes qui lui restoient, & leur conseille de brûler leurs chariots, de le tuer lui même avec tous les blessez, & de se retirer ensuite avec toute la diligence possible. Son avis fut ponctuellement exécuté. Cichorius (16) auquel il avoit remis le commandement de l'armée, fit tuer vingt-mille malades; & Brennus lui-même n'auroit pas été épargné, s'il n'avoit jugé qu'il lui seroit plus glorieux de mourir de sa propre main (17). Justin (18) rapporte une autre action bien remarquable des mêmes Gaulois. Comme ils étoient sur le point de donner bataille à Antigonus, & que les Auspices, au lieu de leur être favorables,

CHAP. XIV.

morti proximus jaceret, convocato populo Galatas allocutus est, suasitque ut seipsum cum omnibus sauciis interficerent, & curribus combustis, expediti in patriam redirent, & Cichorium regem constituerent. Fragment. Diod. Sic. ex Lib. XXII. in Excerpt. Legat. Hoeschel. p. 158.

(16) *Cichorius.. saucios, cum iis qui vel frigore adusti, vel fame confecti ægrotabant, interfecit numero viginti millium.* Diodor. Sic. ub. sup. *Galli ex suis, qui propter vulnera aut debilitatem sequi non poterant, occiderunt.* Pausan. Phocic. Cap. XXIII. p. 855.

(17) Ἄκρατον πολὺν ἐμφορησάμενος ἑαυτὸν ἀπέσφαξε. *Mero largius hausto seipsum jugulavit.* Diod. Sic. ub. sup. *Pugione vitam finivit.* Justin. XXIV. 8. *Ajunt Brennum ultrò vitæ renuntiâsse mero largius hausto.* Pauf. Phoc. XXIII. p. 856.

(18) Justin. XXVI. 2.

CHAP. XIV.

bles, présageoient une défaite totale de leur armée, ils tuerent leurs femmes & leurs enfans, & allerent ensuite chercher dans le combat, la mort que les Auspices leur avoient annoncée. On voit aussi dans Paul Diacre (19), que Grimoald, qui fut depuis Roi des Lombards, faillit d'être tué dans une retraite par son propre frére, qui disoit, qu'il valoit mieux que ce jeune garçon pérît par l'épée, que de subir le joug de la servitude.

3. Quand les soldats Celtes avoient le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi, & que le vainqueur prétendoit les traiter, non seulement en prisonniers, mais encore en esclaves, les mettant en prison, les liant de chaînes, & les condamnant au travail; cette double captivité leur paroissoit si dure & si insupportable (20), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire que de voir les prisonniers Scythes & Celtes se détruire eux-mêmes par toute sorte de moyens. Ainsi Spar-

(19) *E quibus unus Grimoaldum puerulum, fratrem suum, quòd existimaret eum propter parvitatem super equum currentem se retinere non posse, perimere voluit, dicens, meliùs eundem gladio perire quàm captivitatis jugum sustinere.* Paul. Diac. Hist. Long. L. IV. Cap. 12. p. 402.

(20) *Qui verò* (Gallorum) *præoccupantibus Romanis, peragendæ tunc mortis suæ copiam non habuerant, captique fuerant, alii ferro, alii suspendio, alii abnegato cibo sese consumserunt.* Oros. L. V. Cap. 14. p. 272. *Sed & qui vivi ex Japydibus capti fuerant, voluntariâ morte perierunt.* Dio L. XLIX. p. 403. *Augustus legatos Germanorum comprehendens, illos per urbes quasdam dispofuit, quod illi molestissimè ferentes, seipsos interfecerunt.* Idem L. LV. p. 551. & seq.

Spargapises, fils de la Reine Tomyris (21), que Cyrus avoit fait prisonnier par un stratagême, étant revenu de son yvresse, & se voyant chargé de chaînes, demanda avec instance qu'on le déliât pour un moment, & l'ayant obtenu, il se tua sur le champ. Les Gallo-Grecs (22), dit Florus, que l'on avoit enchaînez, donnerent aux Romains le spectacle du monde le plus extraordinaire. On les voyoit mordre leurs chaînes, se présenter la gorge l'un à l'autre, & se rendre le service de s'étrangler réciproquement.

Les femmes des Celtes témoignoient le même attachement pour la liberté.

Enfin, ce qu'il y a ici de plus surprenant, c'est que les femmes Celtes, au lieu de plier sous le joug & d'adoucir l'humeur feroce & indomptable de leurs maris, se montroient encore plus ardentes à défendre la liberté. Elles étoient les premières à encourager les hommes, non seulement par des prieres & par des exhortations, mais encore par leur propre exemple, à perdre plutôt la vie que la liberté. Tacite dit (23) que les Germains craignent la servitude, non seulement pour eux, mais sur-tout pour leurs femmes, auxquelles l'esclavage paroît encore plus insuppor-

(21) *Filius Reginæ Tomyridis Spargapises, ubi, à vino relaxatus, didicit se in malo esse, exoravit à Cyro ut vinculis solveretur, statimque cùm solutus est, ac manuum compos effectus, seipsum interemit.* Herodot. I. 213.

(22) *Alligati Gallogræci miraculo quodam fuere, cùm catenas morsibus & ore tentâssent, cùm offocandas invicem fauces præbuissent.* Flor. II 11. *Thraces in ipsa captivitate rabiem ostendere, quippe cùm catenas morsibus tentarent, feritatem suam ipsi puniebant.* Flor. IV. 12.

(23) Voyez ci-dessous Note (26).

CHAP. XIV.

portable qu'aux maris. Dion Caſſius remarque auſſi (24), que les femmes des Dalmates s'obſtinoient à défendre la liberté, même contre le ſentiment de leurs maris, & qu'elles étoient diſpoſées à ſouffrir tout, plutôt que la ſervitude.

Quand les armées étoient ſur le point d'en venir à une bataille (25), on voyoit les femmes ſe mêler parmi les troupes, conjurer, les mains jointes & avec larmes, leurs maris & leurs enfans, de combattre vaillamment, & de ne pas ſouffrir qu'elles tombaſſent dans une honteuſe ſervitude.

Quand une armée commençoit à plier (26), elles couroient, comme des furieuſes, au devant des fuyards, & les contraignoient, à force de prieres, de reproches, de menaces & de coups, à retourner au combat, pour y chercher la mort ou la victoire. On ſçait ce que les femmes des Perſes firent dans une ſemblable occaſion (27). Leur armée ayant été pouſ-

(24) *Mulieres Dalmatarum, libertatis, etiam contra virorum ſententiam cupidæ, & quidvis potiùs quàm ſervitutem pati paratæ.* Dio. LVI. p. 581.

(25) *Mulieres* (Germanorum) *in prælium proficiſcentes milites, paſſis manibus, flentes implorabant, ne ſe in ſervitutem Romanis traderent.* Cæſar. I. 51. Voyez auſſi Tacit. Ann. IV. 51. XIV. 29.

(26) *Memoriâ proditum eſt, quaſdam acies, inclinatas jam & labantes, à feminis reſtitutas, conſtantiâ precum, & objectu pectorum, & monſtratâ cominùs captivitate, quam longè impotentiùs feminarum ſuarum nomine Germani timent.* Tacit. Germ. Cap. 8. Voyez auſſi le Chapitre 7. & Hiſtor. IV. 18. *Triballorum mulieres ipſos in fugam verſos ſiſtunt, convitiis proſcindentes.* Nicol. Dam. apud Stob. Serm. CLXXI. p. 585.

(27) Plutarch. de Virt. Mul. T. II. 246. Juſtin. I.

poussée par celle des Medes, & lâchant insensiblement le pied, les soldats qui fuyoient trouverent sur leurs pas, les uns leurs femmes, les autres leurs meres, qui les prierent de retourner à la bataille. Comme ils balançoient, elles se découvrirent en leur criant; *Où courez-vous, lâches? Voulez-vous rentrer d'où vous êtes sortis?* Ce reproche fit une telle impression sur les Perses, qu'ils retournerent sur le champ à la bataille, & la gagnerent.

CHAP. XIV.

Il est facile de se représenter après cela, ce qui devoit arriver quand une armée étoit battuë à platte couture, & les affaires entierement désespérées. Je vais rapporter quelques exemples, qui montreront à quelles extrêmitez les femmes des Celtes étoient capables de porter les choses pour se préserver de la servitude. ,, Les Ambrons, dit Plutarque (28), ,, ayant été battus par Marius près d'Aix en ,, Provence, furent poursuivis jusqu'à leurs ,, chariots. L'armée victorieuse trouva dans ,, cet endroit les femmes des Ambrons qui ,, s'étoient pourvûës d'épées & de haches, & ,, qui jettoient des cris effroyables. Elles re- ,, sistoient également aux fuyards & à ceux ,, qui les poursuivoient. Aux uns, comme à ,, des traîtres; aux autres, comme à des en- ,, nemis. Elles se mêloient parmi les com- ,, battans, arrachoient avec leurs mains nuës ,, les

I. 6. Oros. L. I. Cap. 20. p. 52. Suidas in Θητικὸν πλῆθος. T. II. 197. Teles rapportoit, qu'une femme Lacedémonienne fit la même chose en voyant fuir ses fils. Apud Stob. Serm. CCLIV. p. 846.

(28) Plut. Mario T. I. 417.

CHAP. XIV.

„ les boucliers des Romains, empoignoient „ leurs épées, & conservant leur colere jusqu'à la mort, elles se laissoient percer & „ hacher en piéces, sans lâcher prise “. Les Teutons furent défaits trois ou quatre jours après les Ambrons. Il semble que leurs femmes fûssent moins emportées & moins furieuses; mais elles témoignerent le même amour pour la liberté. Voyant toute leur armée détruite, dissipée ou prisonniere, elles envoyerent demander (29) trois choses à Marius. 1. La liberté, c'est-à-dire qu'on ne les

(29) *Teutonorum conjuges Marium victorem orârunt, ut ab eo Virginibus Vestalibus dono mitterentur, affirmantes, æquè se atque illas virilis concubitûs expertes futuras. Eâque re non impetratâ, laqueis sibi nocte proximâ spiritum eripuerunt.* Valer. Max. L. VI. Cap. I. fine. *Trecentæ matronæ Teuthonum, cùm aliis se viris, captivitatis conditione, tradendas esse didicissent, Consulem deprecatæ sunt, ut templo Cereris ac Veneris in servitium traderentur. Quod cùm non impetrarent, submovente eas lictore, parvulis cæsis liberis, manè mortuæ sunt repertæ, suffocatis laqueo faucibus, & mutuis complexibus se tenentes.* Hieron. Ep. XI. ad Gerontium Opp. T. I. p. 58. *Mulieres eorum constantiore animo, quàm si vicissent, consuluerunt Consulem, ut si inviolatâ castitate virginibus sacris ac Diis serviendum esset, vitam ipsi sibi reservarent. Itaque cùm petita non impetrassent, parvulis suis ad saxa illisis, cunctæ sese ferro ac suspendio peremerunt.* Oros. V. 16. p. 281. *Nam cùm missâ ad Marium legatione, libertatem ac sacerdotium non impetrâssent (nec fas erat) suffocatis elisisque passim infantibus suis, aut mutuis concidere vulneribus, aut vinculo è crinibus suis facto, ab arboribus, jugisque plaustrorum pependerunt.* Flor. III. 3. Florus attribue cette Ambassade aux femmes des Cimbres. Mais il y a apparence qu'il se trompe en cela, comme en bien d'autres choses; cet Auteur n'étant rien moins qu'exact dans ses narrations. J'aurai souvent occasion d'en avertir.

les reduisît point à la condition des esclaves. 2. Qu'on leur promît de ne pas attenter à leur chasteté. 3. Qu'on les employât à servir les Vestales. Ces demandes leur ayant été refusées, elles écraserent leurs enfans contre des pierres, & on les trouva toutes le lendemain, ou penduës, ou mortes dans leur sang. Les femmes des Cimbres, qui furent exterminez l'année suivante, surpasserent en ferocité celles des Ambrons & des Teutons. „ Les Romains (30), dit encore Plutarque, „ ayant poursuivi les Cimbres jusqu'à leur „ camp, y virent un effroyable spectacle. „ Les femmes barbares, vêtuës de noir, se „ tenoient debout sur leurs chariots, & „ tuoient les fuyards, sans épargner ni Ma-„ ri, ni Frere, ni Pere. Elles étrangloient „ leurs enfans, les jettoient sous les rouës „ des chariots, & sous les pieds des che-„ vaux, après quoi elles se coupoient elles-„ mêmes la gorge. On dit qu'on en trouva „ une penduë à l'échelle d'un chariot, qui „ avoit un enfant pendu à chaque pied. On „ ajoute, que les hommes aussi, ne trouvant „ pas assez d'arbres pour se pendre, s'atta-„ choient par le cou aux cornes ou aux „ jar-

CHAP. XIV.

(30) Plutarch. Mario T. I. 419. Orose dit à-peu-près la même chose. *Cimbrorum fœminæ, aliæ concursu mutuo jugulatæ, aliæ apprehensis invicem faucibus strangulatæ, aliæ funibus per equorum crura consertis, ipsisque continuò equis extimulatis, postquàm suas iisdem funibus quibus eorum crura nexuerant, indidere cervices, protractæ atque exanimatæ sunt. Aliæ laqueo de subjectis plaustrorum temonibus pependerunt. Inventa etiam est quæ duos filios, trajectis per colla eorum laqueis, ad suos pedes vinxerit, & cùm seipsam suspendio morituram dimisisset, secum traxerit occidendos*, Oros. V. 16. p. 283.

CHAP. XIV.

„ jarrets de leurs bœufs, & piquoient ensui-
„ te ces animaux avec un aiguillon, pour se
„ faire entraîner & écraser". Il arriva quelque chose de semblable du tems d'Auguste. (31) Les Meres, dit Orose, écrasoient leurs enfans contre terre, & les jettoient au visage des ennemis.

Ce n'étoit pas seulement dans le désespoir que la perte d'une bataille est capable de causer, que les femmes des Germains se montroient si furieuses. Elles étoient les mêmes de sang froid, & lorsqu'on leur laissoit le tems de reflèchir mûrement sur le parti qu'elles avoient à prendre. Ce que Dion Cassius rapportoit de quelques femmes Cattes & Allemandes, qui étoient prisonnieres parmi les Romains du tems de l'Empereur Caracalla, est trop remarquable pour être passé sous silence. (32) „ Comme elles ne vouloient pas
„ souffrir qu'on les traitât en esclaves, ce
„ Prince leur fit proposer de choisir entre ces
„ deux partis, ou d'être venduës, ou d'être
„ mas-

(31) (Germanorum) *ex eo considerari virtus ac feritas potest, quod mulieres quoque eorum, si quando præventu Romanorum inter plaustra sua concludebantur, deficientibus telis, vel qualibet re qua velut telo uti furor posset, parvos filios collisos humi, in hostium ora jaciebant, in singulis filiorum necibus bis parricidæ.* Oros. VI. 21. p. 391. *Quæ fuerit Alpinarum gentium feritas, facilè vel mulieres ostendère, quæ, deficientibus telis, infantes ipsos afflictos humo, in ora militum adversa miserunt.* Florus IV. 12.

(32) *Chattorum & Alambannorum uxores, & si quæ aliæ captæ fuerant, nihil servile pati sustinuerunt. Sed interrogante Antonino, utrum eligerent, venundari aut occidi, hoc elegerunt. Post hæc sub corona venditæ, omnes seipsas, nonnullæ etiam liberos interfecerunt.* Dio in Excerpt. Vales. L. LXXVII. p. 750. & Xiphil. p. 876.

„ maſſacrées. Elles préférerent toutes la „ mort ; & l'Empereur n'ayant pas laiſſé de „ les faire vendre publiquement, elles s'ôte- „ rent toutes la vie. Il y en eut même qui „ tuerent premiérement leurs enfans. CHAP. XIV.

Il ne faut pas s'imaginer auſſi, qu'il n'y eût que les femmes des Germains qui fûſſent capables d'en venir à de ſi grandes extrêmitez. Les Germains étoient à la vérité les plus feroces des Celtes. Mais cela n'empêche pas qu'on ne trouve de ſemblables exemples chez les (33) Eſpagnols, les (34) Gaulois, les (35) Dalmates & les (36) Illyriens. Strabon remarque même (37), qu'ils étoient communs parmi tous les peuples Celtes & Thraces.

Il n'y avoit pas juſqu'aux enfans qui ne ſuiviſſent fidèlement dans ces occaſions l'exemple & les leçons de leurs Meres. Oroſe, après avoir parlé de ces Gaulois (38) qui ſe brûlerent avec leurs femmes & leurs enfans pour

(33) Voyez ci-deſſous Note (39).

(34) Plutarque rapporte, que Jules-Céſar ayant battu les Helvetiens, trouva encore beaucoup de difficulté près des chariots & du camp ennemi. Non ſeulement les hommes, mais les femmes & les jeunes garçons, ſe défendirent juſqu'à la mort, & ſe laiſſerent tailler en piéces. Plut. Cæſ. T. I. 716.

(35) *Mulieres Dalmatarum, arreptis liberis, aliæ in ignem ſe conjecerunt, aliæ in flumen præcipites ſe dederunt.* Dio LVI. p. 581.

(36) *Plurimæ Illyriorum mulieres ſeipſas, filioſque interemerunt, quædam natos vivos deferentes injecere igni.* Appian. Illyr. p. 1205.

(37) Voyez ci-deſſous Note (39).

(38) Voyez ci-deſſus p. 505. (12). *Nulluſque omninò vel parvulus ſuperfuit, qui ſervitutis conditionem vitæ amore toleraret.* Oroſ. V. 14. p. 272.

CHAP. XIV.

pour ne pas tomber entre les mains des Romains, ajoute, *que de toute la Nation il ne resta pas un seul enfant que l'amour de la vie fût capable de retenir dans la servitude.* On voit aussi dans Strabon (39) „ qu'un jeune garçon „ Espagnol, voyant toute sa famille dans les „ fers, & ayant trouvé par hazard une épée, „ s'en servit pour exécuter l'ordre que son „ Pere lui avoit donné de les tirer de la ser- „ vitude. Il tua son Pere, sa Mere, & tous „ ses freres. Une femme rendit le même „ service à d'autres prisonniers.

Il est donc constant que les peuples Celtes préféroient véritablement la liberté à la vie. Mais cet amour qu'ils témoignoient pour la liberté étoit-il une vertu ? C'est une question qu'il ne sera pas difficile de décider. La liberté est un bien, entant qu'elle délivre l'homme d'une dépendance qui lui impose souvent la nécessité de faire ou de souffrir des choses contraires à la raison & à ses véritables intérêts. Mais quand un homme libre se permet à lui-même des choses mauvaises & injustes, sa liberté dégenere en licence, & devient le plus grand de tous les maux, tant pour lui-même, que pour ceux qui sont obligez de vivre avec lui. C'est ce que l'on voyoit ordinairement parmi les peuples Celtes. Toujours ennemis de la servitude, ils l'é-

(39) *Bello Cantabrico matres liberos suos necárunt, ne in hostium manus pervenirent, & puer parentes, fratresque captos omnes interfecit, ferrum nactus, mandante patre. Itemque mulier quædam, una secum captos. Quidam ad ebrios vocatus, seipsum in rogum injecit. Hæc illis communia sunt cum Celtis, Thracibus & Scythis, sicut & fortitudo, non virorum modo, sed mulierum.* Strabo III. 164.

l'étoient bien souvent de cette dépendance raisonnable qui est absolument nécessaire pour soutenir un Etat & pour le rendre florissant. Ils choisissoient eux-mêmes leurs Princes & leurs Magistrats. Mais ces Maîtres ne jouissoient ordinairement que d'une autorité précaire; le peuple qui se plaisoit au changement de maître (40) & de domination, les déposant aussi facilement qu'il les avoit établis. Les peuples ne se laissoient point asservir. Ils décidoient souverainement de tout ce qui intéressoit le bien de l'Etat. Mais ils étoient incapables de bien conduire les affaires, parce que les Factions entre lesquelles ils étoient partagez, préféroient leur intérêt particulier au bien public, & que dans chaque Faction, l'avis le plus violent l'emportoit ordinairement sur le plus sage. Les Celtes ne portoient aucune charge. Mais le métier qu'ils faisoient tous, exposoit continuellement, non seulement leurs biens, mais encore leur liberté & leur vie; chaque Etat étant presque toûjours en guerre avec quelqu'un des Etats voisins. Ils avoient de bonnes Loix. Mais le privilege que les particuliers se réservoient, de mettre à côté la Loi toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos, pour décider leurs différens à la pointe de l'épée; ce privilege étoit dans le fond une véritable oppression, & le plus dangereux écueil de la liberté, parce qu'il soûmettoit tout au plus fort.

CHAP. XIV.

Au

(40) *Germanos non juberi, non regi, sed cuncta ex libidine agere.* Tutor. ap. Tacit. Hist. IV. 76. *Galli mobilitate & levitate animi, semper novis rebus studebant.* Cæsar II. 1. IV. 5. VI. 20.

CHAP. XIV.

Au lieu de cela, sous une domination étrangere la vie des (41) Celtes étoit dans une pleine sureté. En payant le tribut qui leur étoit imposé, ils jouissoient tranquillement du fruit de leurs terres & de leurs autres biens. Ce n'est d'ailleurs que depuis qu'ils ont été soûmis par des étrangers, que les Sciences & les Arts les plus utiles ont commencé à fleurir parmi eux. Ainsi, à tout prendre, cette servitude qui leur paroissoit si redoutable, étoit un bien pour eux. Pline a fait sur ce sujet une belle remarque. Il dit (42) que la Fortune punit la plupart des peuples de la Germanie, par cela même qu'elle empêche qu'ils ne soient soûmis à la domination des Romains. Il a raison. Les Espagnols, les Gaulois, les Bretons, les Germains, ont été plus heureux sous l'empire des Romains, que lorsqu'ils étoient leurs propres maîtres, & qu'on les voyoit toûjours en armes pour se détruire les uns les autres. Si, malgré cela, ils ne pouvoient s'accoûtumer à la domination des étrangers, c'est uniquement (43) parce qu'ils aimoient la liberté, comme les bêtes feroces, que rien ne peut dompter. Incapables de fléchir sous aucun

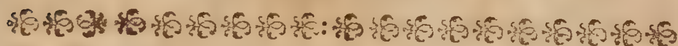
(41) *Nostrâ ætate omnes Galli pacati serviunt, & secundùm leges Romanorum, qui eos subegerunt, serviunt.* Strabo IV. 195.

(42) *Et hæ gentes, si vincantur hodie à populo Romano, servire se dicunt. Ita est profectò, multis fortuna parcit in pœnam.* Plin. XVI. 1. pag. 224. 225.

(43) *Omnes istæ feritate liberæ gentes, leonum luporumque ritu, ut servire non possunt, nec ita imperare.* Senec. de Ira L. II. Cap. 15. p. 418. *Ferocia Germanorum servituti non apta.* Eumen. Panegyr. Constantini Cap. XII. p. 210.

cun joug, ils l'étoient encore plus de se gouverner eux-mêmes d'une manière sage & raisonnable.

CHAP. XIV.



CHAPITRE QUINZIEME.

La valeur étoit la grande vertu des peuples Celtes.

LA valeur étoit (1) aussi une vertu commune à tous les peuples Celtes. C'étoit même celle de toutes les vertus dont ils faisoient le plus de cas. J'ai montré (2) que tout les conduisoit-là. 1. L'Education qu'ils recevoient. N'apprenant point d'autre métier que celui des armes, le seul objet de leur émulation étoit, de se distinguer dans les guerres & dans les combats. 2. Les loix de l'Honneur. Tous les égards, toutes les distinctions étoient

(1) *Septentrionales populi ad bella promtissimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Universa natio, quam nunc Galaticam vocant, martialis est, & animi plena, & promta ad pugnam.* Strabo IV. 195. *Galli omnes naturâ sunt pugnaces.* Ibid. p. 196. *Celtæ & Germani audaces.* Julian. apud Cyrill. L. IV. p. 116. *Germani incredibili virtute, atque exercitatione in armis.* Cæsar I. 39. *Germani moribus feroces quoad animum audacissimi.* Appian. Celtic. p. 1192. *Germanis quid animosius.* Senec. de Ira Lib. II. Cap. 11. p. 399. *Pannonii fortissimi omnium quos novimus reputantur.* Dio Cass. L. XLIX. p. 413. *Pannonia viro fortis.* Solin. Cap. XXXIV. p. 250. *Getæ Thracum fortissimi.* Herodot. IV. 93. *Gothi gens fortis & potentissima, corporum mole ardua, genere terribilis.* Isid. Orig. IX. 2. p. 104. *Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conscientiæ viribus freti, robore corporis validi ... manu promti, duri vulneribus, juxta quod ait Poeta de ipsis,* Mortem contemnunt laudato vulnere Getæ. Isid. Chron. p. 730.

(2) Ci-dessus Chap. XI. p. 406. & suiv.

CHAP. XV.

toient pour les braves ; au lieu qu'il n'y avoit rien qui rendît un Scythe ou un Celte plus infame que la poltronerie. 3. Le motif de l'Intérêt. Le grand moyen de faire fortune, de recevoir des présens de tous côtez, d'avoir une double portion du butin que l'on faisoit sur l'ennemi, de gagner des procès, qui se décidoient le plus souvent par la voye des armes, c'étoit d'avoir du courage. 4. La Religion enfin leur faisoit regarder la valeur comme un devoir sacré. Méprisant (3) la mort, par l'espérance qu'ils avoient de revivre, ils s'imaginoient que la bravoure étoit le seul chemin qui conduisoit à l'immortalité, & que le degré de valeur auquel chacun arrivoit ici bas, seroit la mesure de la gloire & de la félicité dont il jouiroit dans une autre vie.

Ils s'y engageoient par des vœux solemnels.

Par toutes ces raisons ils croyoient devoir s'engager à la valeur par des vœux solemnels. Ils prêtoient serment, les uns, (4) de ne se raser ni la tête ni la barbe, ou de ne point (5) quitter des anneaux de fer, qui étoient parmi eux des marques de servirude ; les autres, (6) de

(3) *Germani mortem contemnunt, quia sperant se revicturos.* App. Celt. p. 1192. *Germani magnitudine corporum, & contemtu mortis ceteris validiores.* Hegesipp. Lib. II. in Biblioth. Patr. Tom. VI. p. 448. *Getæ cùm se non mori, sed aliò migrare existiment, multò sunt paratiores ad subeunda pericula, quippe qui migrationes præstolentur, & expectent.* Julian. Cæsares de Trajano p. 327.

(4) *Occumbit Sarmens flavam qui ponere victor Cæsariem crinemque, tibi Gradive, fovebat.* Sil. Ital. IV. vs. 201. Voyez d'autres exemples Tacit. Germ. 31. Histor. IV. 61. Gregor. Tur. L. V. Cap. 15, p. 337. Fredegar. p. 736.

(5) Tacit. Germ. 31.

(6) Florus II. 4.

CHAP. XV.

de ne point quitter leur baudrier, (7) de n'entrer ſous aucun toit, & de ne revoir ni pere, ni mere, ni femme ni enfans, qu'ils n'eûſſent triomphé de leurs ennemis. Tous, ſans exception, avoient accoûtumé (8), quand ils étoient ſur le point de livrer bataille, de faire ſerment qu'ils ſe comporteroient en gens de cœur.

Vaincre ou mourir étoit leur deviſe.

Il ne faut pas être ſurpris après cela, que les Scythes & les Celtes fûſſent, généralement parlant, de bons ſoldats. Ils avoient pour (9) deviſe, qu'il faloit vaincre ou mourir; & quoiqu'on les accuſât aſſez généralement d'être fanfarons à l'excès, & de témoigner un trop grand mépris pour les ennemis qu'ils avoient à combattre, il faut avouer pourtant, que les peuples les plus belliqueux ne leur ont jamais conteſté, ni le courage, ni l'intrépidité.

Les Romains ont rendu juſtice à

Quand les Romains apprirent à les connoître pour la première fois, (10) ils jugerent que ces peuples étoient nez pour la ruine des villes,

(7) Cæſ. VII. 66.

(8) *Aut conjurato deſcendens Dacus ab Iſtro.* Virg. Georg. II. 497. *Barbari, poſtquam inter eos ex more juratum eſt.* Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 7. pag. 632. *Geticus .. tyrannus patrio veniens juratus ab Iſtro.* Prudentius contra Symmach. II. vſ. 696. Voyez un ſemblable ſerment des Samnites, Livius L. X. 38.

(9) *Umbri turpiſſimum ducunt amiſſæ victoriæ ſupereſſe, ſed ita ſtatuunt, aut vincendum aut moriendum eſſe.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. XLVIII. p. 168. *Hiſpanorum animi ad mortem parati.* Juſtin. XLIV. 2.

(10) *Gens Senonum adeò omni genere terribilis fuit, ut planè nata ad hominum interitum, urbiumque ſtragem videretur.* Flor. I. 13. *Gallorum nomen ſemper Romanos terruit.* Juſt. XXXVIII. 4.

CHAP. XV.

leur valeur.

les, & pour la destruction du genre humain. Deux choses montrent sur-tout, combien la terreur du nom Gaulois étoit grande au milieu de cette puissante République. La première, c'est que pendant des (11) siécles entiers on s'étoit tenu sur la défensive avec les Gaulois, quoiqu'ils fussent les plus proches voisins des Romains, du côté du Nord. La seconde, (12) c'est que la Loi qui dispensoit les Sacrificateurs & les Vieillards d'aller à la guerre, en exceptoit la guerre avec les Gaulois, où tous les Citoyens étoient obligez de prendre les armes. Effectivement, dit Saluste (13), la valeur du peuple Romain a subjugué facilement les autres parties de l'univers; mais toutes les fois que nous nous sommes battus avec les Gaulois, depuis les tems les plus anciens jusqu'à notre siécle, il ne s'agissoit pas simplement de la gloire de notre Nation, mais de sa conservation & de son salut. Ciceron fait

(11) *Bellum Gallicum antea tantummodò repulsum. Semper illas nationes, nostri Imperatores, refutandas potiùs bello quàm lacessendas putavêre... restitimus semper lacessiti.* Cicero de Princ. Cons. p. 1778.

(12) Ce sont les paroles d'Appien, de Bello Civ. L. II. p. 848. *Tantus terror Gallorum erat, ut lege esset cautum, vacationem belli Sacerdotibus præterquàm Gallico tumultu esse.* Plutarch. Camill. Tom. I. 151. 152. *Gallos quàm maximè videntur Romani timere, quod urbem aliquando ceperint. Ex illo enim tempore legem tulerunt, à militia immunes fore Sacerdotes, nisi bellum Gallicum ingruat.* Plut. in Marcello, T. I. p. 299. *Senatus decrevit, vacationes ne valerent.* Cicero Epist. ad Attic. Lib. I. Ep. 14.

(13) *Ad nostram usque memoriam Romani sic habuêre, alia omnia virtuti suæ prona esse, cum Gallis non pro glòria, sed pro salute certare.* Salust. Bel. Jugurth. Cap. ult.

CHAP. XV.

fait une remarque toute semblable. (14) Dans la guerre, dit-il, que nous avons cuë à soutenir contre les Celtiberes & contre les Cimbres, il n'étoit pas question lequel des deux peuples commanderoit à l'autre, mais lequel eviteroit d'être totalement exterminé. Julien l'Apostat reconnoît aussi, (15) que les Celtes, (c'est à dire les Gaulois & les Germains) passoient autrefois pour des peuples invincibles, & que c'étoit une chose (16) presque incroyable qu'on eût vû un soldat Celte tourner le dos à l'ennemi.

Les Grecs aussi les ont redouté.

Les Grecs en avoient jugé de même avant les Romains. La crainte des Gaulois, disoit Polybe (17), a causé de terribles inquiétudes aux Grecs, non seulement du tems de nos Peres, mais encore dans notre propre siécle. Justin, parlant des Gaulois qui ravagerent la Grece, & qui passerent ensuite dans l'Asie Mineure, (18) assure que la terreur de leur nom étoit si grande, que les Rois même qu'ils n'attaquoient pas, achetoient la paix, en leur donnant de grandes sommes d'argent. Dans le Livre suivant il ajoute, (19) que leur

(14) *Cum Celtiberis, cum Cimbris, bellum, ut cum inimicis, gerebatur, uter esset, non uter imperaret.* Cic. Offic. L. I. p. 3984.

(15) Julian. Orat. I. p. 34.

(16) Ibidem. p. 36.

(17) *Porrò metus Gallorum, non solùm majorum temporibus, sed nostrâ etiam memoriâ, Græcos sæpiùs sollicitos anxiosque habuit.* Polyb. II. 123.

(18) *Tantusque terror Gallici nominis erat, ut etiam reges non lacessiti, ultrò pacem ingenti pecuniâ mercarentur.* Justin. XXIV. 4.

(19) *Denique neque reges Orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gesserunt, neque pulsi re-*

CHAP. XV.

leur nom étoit si redouté en Orient, qu'il ne s'y faisoit aucune guerre, où les Rois ne prîssent à leur solde des troupes Gauloises. Les Rois depossedez n'avoient recours qu'à eux; comme s'ils n'avoient pû soutenir ou recouvrer leur Majesté que par la valeur des Gaulois.

Si l'on me demandoit après cela ce que je pense de cette valeur que personne ne contestoit aux peuples Celtes; j'avouerois que je n'en juge pas plus favorablement que de l'attachement qu'ils témoignoient pour la liberté. Je ne dirai pas ici que leur courage avoit quelque chose d'insensé & de contraire à la nature, qui pousse chaque Individu à se conserver. Plusieurs Auteurs graves ont assuré (20), „ que

regno, ad alios quàm ad Gallos confugerunt. Tantus terror Gallici nominis, & armorum invicta felicitas erat, ut aliter neque majestatem suam tutari, neque amissam recuperare se posse, sine Gallica virtute arbitrarentur. Justin. XXV. 2. Tite Live dit la même chose: *Tantum terroris omnibus quæ cis Taurum incolunt gentibus injecerunt, ut quas adissent, quasque non adissent, pariter ultimæ propinquis imperio parerent... Syriæ quoque ad postremum reges stipendium dare non abnuerent.* Livius XXXVIII. 16.

(20) *Galli neque motum terræ, neque fluctus metuunt.* Aristot. Eudem L. III. Cap. 1. & Nicomach. L. III. Cap. 10. *Celtæ Oceani accolæ pro dedecore habent, si quis muro aut domo ruente aufugerit. Cùm inundatio maris externi accidit, armis induti, fluctibus obviam procedunt, subsistuntque donec merguntur, ne fugientes videantur mortem timere.* Nicol. Damasc. ap. Stobæum Serm. XLVIII. p. 168. 178. *Omnium hominum ad subeunda pericula promtissimos esse Celtas audio. Adeò verò ducunt ignominiosum fugere, ut è corruentibus & incidentibus ædibus, sæpè non effugiant, sed ne ardentibus quidem, ita ut incendio ignique circumveniantur. Multi etiam inundans mare*

„ que les Celtes Septentrionaux, & voisins „ de la Mer Océane, tenoient à déshonneur „ de fuir quand une maison venoit à s'ébou-„ ler, ou que le feu s'y mettoit. On disoit „ encore, que quand il survenoit une inonda-„ tion de la Mer, ils couroient tout armez „ au devant des flots, frappoient sur les on-„ des, comme s'ils avoient pû les blesser, & „ se laissoient submerger, de peur qu'on ne „ pût les accuser de craindre la mort, s'ils a-„ voient pris la fuite". Strabon (21) se moque avec raison de ces Fables, qu'Aristote, Elien & Nicolas de Damas, n'auroient pas dû copier sur la foi d'un Ephorus, qui, selon le même Strabon, étoit le premier qui les eût rapportées. Quoique les Celtes Septentrionaux & voisins de la Mer (22) fûssent plus belliqueux que les autres, il est constant qu'ils n'ont jamais porté à ce point la bravoure & le mépris de la vie; & dans le fond on peut être véritablement courageux, sans prodiguer sa vie d'une manière aussi extravagante.

CHAP. XV.

Les raisons que j'ai de ne pas juger favorablement de la valeur des peuples Celtes, sont: Pre-

mare sustinent. Sunt etiam qui armis sumtis in fluctus irruunt, & eorum impetum excipiunt, nudos gladios & hastas vibrantes, perinde ac si vel terrere, vel vulnerare possent. Ælian. V. H. XII. 23.

(21) *Non rectè etiam is, qui arma adversùs inundationem cepisse Cimbros ait, neque id quod Celtæ ad vacuitatem metûs sese adsuefacientes, patiantur domus suas aquis obrui, rursùmque ædificent, pluresque eorum aquis quàm bello pereant, quod Ephorus tradidit... Hæc Posidonius jure reprehendit in scriptoribus.* Strabo VII. 293.

(22) *Galli, quò magis ad Boream & Oceanum vergunt, eò sunt bellicosiores.* Strabo IV. 196. Cæsar I. 1, VI. 24. Julian. Orat. I. p. 34.

CHAP. XV.

Premièrement, que la plupart des guerres qu'ils faisoient étoient injustes. Je l'ai deja prouvé, ainsi il ne sera pas nécessaire de repéter ici ce que j'ai dit sur cet Article. Personne ne disputera le nom de Brave, à un homme qui expose courageusement sa vie, pour sauver un peuple injustement attaqué, de la ruine & de l'oppression dont il est menacé. Mais qu'on honore d'un si glorieux titre un brigand, qui fait la guerre pour tuer & pour piller, un mercenaire que l'on paye pour répandre le sang humain, & pour accabler la bonne cause ; c'est en vérite abuser étrangement des termes, confondre la violence & l'oppression avec une défense légitime de soi-même, & annoblir même le massacre & le brigandage.

En second lieu, la valeur des (23) peuples Celtes

(23) *Perdita Celtarum audacia.. non dicam in plerisque, sed prorsùs in omnibus actionibus suis, irá atque impetu non consilio, reguntur.* Polyb. II. 122. *Galli irritati confertim coeunt ad pugnam, & palam, nulla cum circumspectione, quò fit ut facilè circumveniantur, si quis calliditate bellicá adversùs eos uti velit; facilè enim, quando & ubi volet, & quacunque causá objectá, eos lacessitos ad prælium conserendum elicuerit, nullá, præter vim & audaciam, re instructos.* Strabo IV. 195. *Quid enim aliud est quod barbaros, tantò robustiores corporibus, tantò patientiores laborum, comminuit, nisi ira infestissima sibi? Quid Cimbrorum, Teutonorumque tot millia superfusa Alpibus ita sustulit, ut tantæ cladis notitiam ad suos, non nuntius, sed fama pertulerit, nisi quod erat illis ira pro virtute.* Seneca de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 398. *Germanis quid animosius, quid ad incursum acrius, quid induratius ad omnem patientiam?.. Hos tamen Hispani, Galli, & Asiæ Syriæque molles bello viri, antequam legio visatur, cædunt, ob nullam aliam rem opportunos, quàm ob iracundiam. Agedum illis corporibus, illis animis, delicias, luxum, opes i-* gno-

Celtes n'étoit ordinairement qu'une colere aveugle, teméraire & brutale, qui n'écoutoit aucun conseil. D'abord (24) qu'ils voyoient l'ennemi, ils tomboient sur lui avec une rapidité qui approchoit de celle du feu. Rien n'égaloit l'ardeur, le courage, l'impétuosité, l'allegresse, avec laquelle ils alloient au combat. Mais ils y alloient sans ordre, sans précaution, sans avoir examiné si le tems & l'occasion étoient favorables, s'il étoit possible de forcer l'ennemi dans son poste, & si leur valeur pourroit les tirer du danger auquel ils s'exposoient. De-là naissoient ordinairement deux inconvéniens. Le premier, c'est qu'ils (25) périssoient le plus souvent sans aucun fruit. Il est vrai qu'ils faisoient dans un premier choc, des efforts incroyables de valeur, qu'ils mouroient comme des gens de cœur, qui ne (26) s'effrayent d'aucun danger, qui ne se laissent point abattre à la vûë d'une mort présente & inévi-

CHAP. XV.

gnorantibus, da rationem, da disciplinam, ut nihil ampliùs dicam, necesse erit nobis certè mores Romanos repetere. Ibid. p. 399.

(24) C'est ce que Plutarque disoit des Cimbres. Plut. Mario T. I. 412. Ammien Marcellin dit la même chose des Allemans : *Violentiâ irâque incompositi, in modum exarsere flammarum.* Amm. Marcell. XVI. 13. p. 146.

(25) *Hi sunt barbari, quos rabies & immodicus furor ad perniciem rerum suarum coegit occurrere.* Amm. Marc. XVI. 13. p. 144.

(26) *Barbari suapte naturâ periculorum despicientes.* Herodian. de Germanis Lib. I. p. 32. *Devota morti pectora. Non paventes funera Galliæ.* Horat. Carm. L. IV. Od. 14. *Si fortè premantur, Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos, Non timor, invicti perstant, animoque supersunt, Jam propè post animam.* Sidon. Apoll. Panegyr. Majorian. vs. 250.

CHAP. XV.

évitable. Mais la plupart aussi (27) se faisoient tuer comme des bêtes feroces, qui courent au pieu pour l'enfoncer davantage. L'autre inconvénient étoit, que ce feu avec lequel ils commençoient l'action, se ralentissoit insensiblement, & s'éteignoit bientôt tout-à-fait. Ils auroient été invincibles, (28) si la vigueur avec laquelle ils alloient aux coups s'étoit soutenuë jusqu'à la fin. Mais comme ils épuisoient leurs forces dès le premier choc (29), ils

(27) *Galli furore, & animi impetu, oppressâ ratione, ritu ferarum in hostes ruebant, neque verò, aut securibus aut gladiis divisos, dementia ista dum spiritum agebant dereliquit; neque qui sagittis aut jaculis transfixi erant, quamdiu vita remanebat, ab ira remittebant. Nonnulli etiam è vulneribus hastas, quibus verberati fuerant, evellentes, in Græcos conjiciebant, vel cominùs iis utebantur.* Pausan. Phoc. XXI. p. 848. *Hic barbaris* (Germanis) *fortè ruentibus in bella exitus est, cùm mobiles animos species injuriæ perculit; aguntur statim, & quà dolor traxit, ruinæ modo regionibus incidunt, incompositi, interriti, incauti, pericula appetentes sua, gaudent feriri, & instare ferro, & tela corpore urgere, & per suum vulnus exire.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 3. p. 434.

(28) *Gallorum genus omne in fervore animorum, & primo impetu atrocissimum.* Polyb. II. 120. On a dit la même chose des Parthes. *Intolerandi forent, si quantus his impetus est, vis tanta & perseverantia esset.* Justin. XLI. 2.

(29) *Si primum impetum, quem fervido ingenio, & cœcâ ira* (Galli) *effundunt, sustinueris, fluunt sudore & lassitudine membra, labant arma; mollia corpora, molles ubi ira consedit animos, sol, pulvis, sitis, ut ferrum non admoveas, prosternunt.* Liv. XXXVIII. 17. *In certamen Galli plus terroris quàm virium ferunt.* Idem V. 44. *Omnis Gallorum in impetu vis, parva languescit mora.* Idem VII. 12. *Impetus* (Germanorum) *vehementissimus & præceps est in initio, sed facilè frangitur, & brevi tantùm temporis spatio viget... Acriores primo incursu, quam perse-*

ve-

ils étoient fur les dents d'abord que l'action duroit quelques heures. Il étoit d'ailleurs impoffible que le foldat ne perdît tout courage, quand il voyoit que fon impétuofité, au lieu de le conduire à la victoire, ne fervoit qu'à le mettre plus à découvert, à le précipiter dans le danger, & à faciliter fa défaite. Auffi les Romains (30) avoient-ils pour maxime de fe tenir fur la défenfive, dans le commencement des batailles qu'ils livroient aux Celtes. On leur laiffoit jetter leur premier feu, & après cela on les menoit battant, comme des troupeaux de moutons. J'avoue par toutes ces raifons, que je ne faurois regarder comme une vertu, un courage qui n'étoit pas conduit par la raifon, & que l'on employoit rarement à défendre une bonne caufe. On a eu raifon de dire, (31) que les Celtes appelloient valeur, ce qui n'étoit dans le fond qu'une fureur, & quelquefois une rage de bêtes feroces.

CHA-

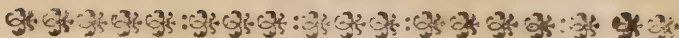
verantiores erant. Dio Caff. XXXVIII. 89. 91. *Corpus, ut ad brevem impetum validum, fic nulla vulnerum patientia.* Tacit. Ann. II. 14. *Magna corpora & tantùm ad impetum valida, laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. 4. Voyez ci-deffus Chap. I. p. 207.

(30) *Gallos primo impetu feroces effe, quos fuftineri fatis fit.* Livius X. 28.

(31) *Invicta rabies, & impetus, quem pro virtute barbari habent.* Florus de Cimbris III. 3. *Ceterùm Germani laborum in prœliis non admodùm tolerantes fuiffe videntur, & bella non tam ratione geffiffe, quàm impetu, ficut feræ; propterea etiam à fcientia & tolerantia Romanorum fuperati funt.* Appian. Celt. p. 1192. *Theudibertus furorem, temeritatemque, fortitudinem effe exiftimabat.* Agath. I. 15.

Z

CHAP. XVI.



CHAPITRE SEIZIEME.

De l'Hospitalité des peuples Celtes.

SI le respect que je dois à la vérité, ne m'a pas permis de donner de grands éloges à la valeur des peuples Celtes, & à l'amour qu'ils témoignoient pour la liberté, je leur rendrai plus de justice par rapport à l'Hospitalité, qu'ils exerçoient tous de la manière du moude la plus louable. Cruels & barbares envers leurs ennemis, venant facilement aux contestations & aux coups avec leurs meilleurs amis, ils dépouilloient toute leur ferocité (1) à l'égard des étrangers & des voyageurs qui passoient dans leur païs, ou des fugitifs qui venoient y chercher une retraite.

I. Par-tout on se faisoit une Loi de les recevoir. Mais c'étoit un devoir, dont chacun s'acquittoit avec une véritable allegresse. On logoit l'étranger. On lui donnoit à manger; & ce n'étoit qu'après ces démonstrations d'amitié, qu'on lui demandoit de quel païs, de quelle condition il étoit, & quelles étoient les affaires qui l'avoient amené. *Les Gaulois*, dit Diodore de Sicile (2), *invitent les étrangers*

(1) *Germani tantùm hospitibus boni mitesque supplicibus.* Pomp. Mela Lib. III. Cap. 3. p. 75. *Gothi ad urbem Bosporum, mortalium omnium erga hospites humanissimi.* Procop. de Ædif. L. III. Cap. 7. p. 63.

(2) *Ad convivia hospites etiam invitant, iisque finitis, tum demùm qui sint, quid venerint, sciscitantur.* Diodor. Sic. V. 212.

gers à leurs festins, & après le repas ils leurs demandent, qui ils sont, & en quoi on peut leur rendre service.

CHAP. XVI.

II. Non seulement les Celtes regardoient comme un crime de refuser leur maison & leur table à qui que ce fût, ils n'attendoient pas que les étrangers vînssent leur demander le couvert. D'abord qu'ils appercevoient un Voyageur, ils couroient au devant de lui, & le pressoient de venir loger chez eux. Il y avoit une espece de jalousie & de contention entre les particuliers, à qui l'emmeneroit. Celui que l'étranger choisissoit pour son Hôte, emportoit avec lui l'admiration de ses Concitoyens, qui regardoient cette préférence comme une grace que le Ciel n'accorde qu'à ceux qu'il chérit le plus. De peur qu'on ne m'accuse de prêter ces beaux sentimens à des barbares, je vais rapporter les propres paroles du même Diodore de Sicile. Parlant des Celtiberes, qui étoient l'un des peuples les plus feroces de l'Espagne; il remarque, (3) „ que bien qu'ils se montrassent cruels envers „ les malfaiteurs, & envers leurs ennemis, ils „ ne laissoient pas d'être doux & humains à „ l'égard des étrangers qui passoient dans „ leur païs. *Chacun*, dit-il, *les invite à venir loger chez lui. Il y a de la contention entre eux à qui le recevra. Ils louent ceux que les étran-*

(3) *Quod ad mores, alioquin erga maleficos & hostes crudeles sunt, sed erga hospites mites & humani. Peregrinis enim omnibus, undecunque etiam venerint, hospitium ultrò offerunt, & hospitalitatis inter se officiis certant. Quos advenæ comitantur, eos laudant, & Diis caros esse arbitrantur.* Diodor. Sic. V. 215.

CHAP. XVI.

trangers préférent, & les croyent bien aimez de Dieu.

III. Les Voyageurs ne payoient nulle part leur dépense. On les recevoit sans aucun intérêt, dans la seule vûë de se faire des amis (4), & d'exercer un devoir de l'humanité. „ Si le Germain, disoit Tacite (5), demande quelquefois un présent à un étranger „ qui se retire, celui-ci a accoûtumé de l'accorder. Mais il peut demander aussi avec „ la même liberté.

IV. Quand l'Hôte n'étoit plus en état de nourrir son étranger, au lieu de le renvoyer, il lui menageoit un autre hospice. *Il n'y a point de nation*, ce sont encore les paroles de Tacite (6), *où on se plaise plus à manger ensemble, & à recevoir les étrangers, que les Germains. Ils regardent comme un crime de refuser l'entrée de leur maison à qui que ce soit. Chacun apprête à manger à ses hotes, à proportion*

(4) *Thyni naufragos humaniter excipiunt, & amicitiâ sibi devinciunt, sed & ex peregrinis qui spontè accedunt, eximiè honorant, qui verò inviti ad eos delati fuerint, puniuntur.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. V. p. 40. CXXXVI. p. 400. Les Thyniens étoient un peuple Scythe, qui avoit passé de Thrace en Asie. Strabo VIII. 295. Le nom de *Bi-thyniens*, marque que ce peuple étoit voisin des Thyniens.

(5) Voyez la Note suivante.

(6) *Convictibus, & hospitiis, non alia gens effusiùs indulget. Quemcunque mortalium arcere tecto nefas habetur; pro fortuna quisque apparatis epulis excipit. Cùm defecére, qui modò hospes fuerat, monstrator hospitii, & comes, proximam domum non invitati adeunt. Nec interest, pari humanitate accipiuntur. Notum, ignotumque, quantùm ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposceris, concedere moris, & poscendi invicem eadem facilitas.* Tacit. Germ. Cap. 21.

tion de ses moyens. Quand les provisions viennent à manquer, celui qui jusqu'alors avoit été l'Hôte, montre à l'autre un hospice, & l'y accompagne. Ils vont ensemble, sans être invitez, dans l'une des maisons voisines. Il n'importe même où ils aillent. Par-tout ils sont reçûs avec la même humanité. On ne met aussi point de différence entre les personnes connuës & inconnuës, par rapport aux droits de l'Hospitalité.

V. Quand un Celte étoit convaincu d'avoir refusé le couvert à un étranger, il étoit non seulement regardé avec exécration par ses Concitoyens, mais encore condamné à une amende pécuniaire par le Magistrat. Peut-on lire sans admiration cette Loi des Bourguignons (7) : *Quiconque aura refusé sa maison ou son feu à un étranger, payera trois écus d'amende. Si un homme, qui voyage pour ses affaires particulieres, vient demander le couvert à un Bourguignon, & que l'on puisse prouver que celui ci ait montré à l'étranger la maison d'un Romain, le Bourguignon payera au Romain trois écus, & une pareille somme au Fisc?* On voilà que les Bourguignons, au lieu de regarder l'Hospitalité comme une charge, la regardoient au contraire comme une gloire qu'il ne falloit pas se laisser enlever. La même Loi porte, que le Metayer, ou le Censier, qui aura refusé d'exercer l'Hospitalité, sera fustigé; que les

(7) *Quicunque hospiti venienti tectum aut focum negaverit, trium solidorum inlatione mulctetur. Si in causa privata iter agens, ad Burgundionis domum venerit, & hospitium petierit, & ille domum Romani ostenderit, & hoc potuerit adprobari, inferat illi, cujus domum ostenderit, solidos tres, & multæ nomine solidos tres.* Leg. Burgund. p. 282.

CHAP. XVI.

les Ambassadeurs étrangers pourront prendre dans tous les endroits où ils coucheront, certaines provisions, & que la dépense sera bonifiée par la communauté. Cela s'accorde avec ce que pratiquoient les Mossyniens, peuple Celte, qui demeuroit dans l'Asie Mineure du côté de (8) Trebisonde. Cultivant la terre en commun (9), ils en partageoient le provenu par égales portions, après avoir pris premièrement sur le tout une portion que l'on reservoit pour les étrangers qui pouvoient passer dans le païs. Les Lucains, qui descendoient d'un des plus anciens peuples de l'Italie, c'est-à dire des (10) Samnites, avoient aussi une Loi qui ressembloit assez à celle des Bourguignons. Elle (11) condamnoit à une amende celui qui refusoit sa porte à un étranger.

VI. Non contens de recevoir les étrangers de la manière du monde la plus humaine, les Celtes regardoient encore ces mêmes étrangers, comme des personnes sacrées, qu'un honnête homme devoit conduire, protéger, & défendre contre toute sorte de violences, fut-ce même au péril de sa propre vie. On voit dans

(8) Pomp. Mel. L. I. Cap. 19. p. 34.

(9) *Proveniens ipsis frumentum æqualiter distribuunt, partem aliquam communiter, pro hospitibus advenientibus seponentes.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

(10) *Lucani à Samnitibus orti, duce Lucio.* Plin. H. N. III. 5.

(11) *Lucanorum quædam lex sic habet: Si sub occasum solis venerit peregrinus, & voluerit sub tectum alicujus divertere, & is hominem non susceperit, mulctetur ille, & pœnas luat inhospitalitatis.* Ælian. V. H. IV. 1.

dans Jules-César, (12) „ que les Germains regardoient comme un crime, de faire quelque outrage aux étrangers. Quand il en venoit chez eux, pour quelque cause que ce fût, ils empêchoient qu'on ne les insultât, & les regardoient comme des personnes sacrées. Toutes les maisons leur étoient ouvertes, & par tout on leur donnoit à manger ". Aristote dit (13) que les Gaulois conduisoient les voyageurs & les gardoient à l'œil, parce qu'on punissoit ceux sur le territoire desquels l'étranger avoit souffert quelque injure ou quelque dommage. Nicolas de Damas avoit aussi remarqué (14) que les Celtes en général punissoient beaucoup plus sévèrement le meurtre d'un étranger que celui d'un Citoyen. Il en coûtoit la vie pour le premier de ces crimes, au lieu que celui qui avoit commis le second, en étoit quitte pour un bannissement.

CHAP. XVI.

Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici un exemple, qui montrera combien les droits de l'Hospitalité étoient sacrez parmi les Ger-

(12) *Hospites violare fas non putant; qui quaque de causa ad eos venerunt, ab injuria probibent, sanctosque habent; iis omnium domus patent, victus communicatur.* Cæsar VI. 23.

(13) *Ex Italia dicunt usque ad Celticam, & Celto-Lygios, & Iberos, viam esse Herculeam, dictam, per quam si Græcus, aut indigena iter faciat, observatur ab incolis, ne ullâ injuriâ afficiatur; mulctam enim pendunt illi, apud quos viator damnum passus est.* Aristot. de Mir. Aud. T. I. p. 706.

(14) *Graviorem pœnam apud Celtas luit, qui peregrinum, quàm qui civem interemerit; ille enim morte mulctatur, hic exilio.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP. XVI.

Germains, jusques dans le VI. Siécle. Selon les (15) Constitutions des Lombards, la dignité Royale devoit passer après la mort du Roi Vaces, à un Prince nommé Ildisgus, ou Ildigisal. Ce Prince ayant été exclus du Trône, par des intrigues qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici, se retira chez les Gepides. Audouin Roi des Lombards, qui auroit voulu se tirer cette épine du pied, fit redemander Ildigisal aux Gepides ses voisins. La demande fut fortement appuyée par des Ambassadeurs, que l'Empereur Justinien avoit envoyez pour la même fin. Torisin Roi des Gepides, qui venoit de faire tout nouvellement la paix avec les Romains & les Lombards, assembla là-dessus les Notables de son Royaume, pour leur exposer la demande qu'on lui faisoit, & le danger qu'il y avoit de la refuser. Le résultat unanime de l'Assemblée fût, qu'il vaudroit mieux que les Gepides périssent totalement, avec leurs femmes & leurs enfans, plutôt que de commettre un semblable sacrilège. Voilà un sentiment d'autant plus beau, qu'il fut soutenu, & que la Noblesse Gepide se montra infléxible sur cet Article.

Quoique les Sarmates fussent encore plus feroces & plus cruels que les Celtes, ils ne laissoient pas de s'humaniser de la même manière avec les étrangers, & de faire le même cas de l'Hospitalité. Helmoldus, qui écrivoit dans le XI. Siécle une Cronique des *Slaves*, c'est-à-dire des Sarmates, qui demeuroient de son

(15) Procop. Gotth. Lib. III. Cap. 35. p. 549. Lib. IV. Cap. 27. p. 645.

ſon tems au-delà de l'Elbe (16), avoue qu'il étoit extrêmement rare qu'un Eſclavon refuſât le couvert à un étranger. Quand la choſe arrivoit, il étoit permis de mettre le feu à la maiſon de celui qui avoit été aſſez lâche pour rebuter l'étranger, & chacun s'empreſſoit de venger l'outrage qu'il avoit fait à l'Hoſpitalité.



CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Les autres vertus des Celtes étoient, la Frugalité.

ON a encore loué dans les peuples Celtes, quelques autres vertus, comme la Frugalité, la Juſtice, l'Union & la Fidélité. J'ai déja eu occaſion de parler de leur Frugalité (1). Généralement parlant ils mangeoient peu, & ſe nourriſſoient des viandes les plus communes, ſans rechercher ni la varieté, ni la délicateſſe des mets. Il eſt vrai que cette manière de vivre ſimple & frugale, ſembloit être une néceſſité plutôt qu'une vertu dans la plupart des peuples Celtes. Les uns (2) vivoient dans une heureuſe igno-

(16) *Si quis verò Slavorum, quod rariſſimum eſt, peregrinum hoſpitio removiſſe deprehenſus fuerit, hujus domum, vel facultates, incendio conſumere licitum eſt, atque in id omnium pariter vota conſpirant, illum inglorium, illum vilem, & ab omnibus exibilandum dicentes, qui hoſpiti panem negare non timuiſſet.* Helmold. Cron. Slav. Cap. 82. p. 181.

(1) Ci-deſſus Chap. II. p. 208-216. & 225. Voyez auſſi Chap. I. p. 199. Note (9).

(2) *Germani delicias, luxum, opes ignorant.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 399.

CHAP. XVII.

gnorance de tout ce qui peut flatter la sensualité de l'homme. Les autres étant pareſſeux à l'excès, incapables de travailler pour avoir du pain, étoient bien éloignez de se donner la moindre peine, pour se procurer un superflu dont l'homme peut se paſſer. D'autres s'accoûtumoient à la disette (3) par l'ingratitude du terroir qu'ils cultivoient. Ainsi du tems de Jules-César (4) les Germains vivoient fort sobrement, parce qu'ils étoient pauvres; au lieu que l'abondance & les délicateſſes que les vaiſſeaux étrangers apportoient aux Gaulois, les avoient jettez dans le luxe & dans la débauche. On ne peut pas douter cependant, qu'il n'y eût des peuples qui n'estimaſſent la sobrieté pour elle-même, & qui ne la rechercha ſſent avec un véritable choix. Tels étoient, par exemple (5), les Belges, les Nerviens, les Sueves,

(3) *Frigora, atque inediam, cœlo, solove adsueverunt.* Tacit. G. Cap. IV.

(4) *In eadem inopia, egestate, patientiaque Germani permanent.. Gallis autem propinquitas & transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur.* Cæs. VI. 24. Polybe avoit déja accusé les Gaulois établis en Italie, de se gorger de viandes & de vin. *Gallorum immodicæ cibi & vini ingurgitationes.* Polyb. II. 107. Ci-deſſus p. 432. Note (69).

(5) *Minimèque ad Belgas mercatores sæpè commeant, atque ea quæ ad effœminandos animos pertinent, important.* Cæsar I. 1. *Nullum aditum esse ad Nervios mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quòd his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent.* Cæsar II. 15. *Mercatoribus est ad Suevos aditus, magis eò, ut quæ bello ceperint, quibus vendant habeant, quàm quò ullam rem ad se importari desiderent.* Idem IV. 2.

ves, qui ne souffroient pas que l'on apportât dans leur païs, ni vin, ni aucune des choses qui peuvent amollir les esprits & affoiblir le courage. *Renoncez aux voluptez,* disoient les Tencteres aux habitans de Cologne (6), *dont les Romains se servent encore plus utilement que des armes, pour affoiblir leurs sujets.* On voit même que les Germains & les Scythes en général, étoient accoûtumez aux abstinences & au jeûne. Appien remarque, par exemple (7), que dans un manque de vivres & de fourage les Germains se nourrissoient d'herbes, & leurs chevaux d'écorces d'arbrisseaux. Pline nous apprendra quelles étoient ces herbes (8). *L'herbe appellée Scythique est fort estimée par les Scythes, parce qu'elle les garantit de la faim & de la soif aussi long-tems qu'ils la tiennent dans la bouche. Ils employent aussi à cet usage, l'herbe appellée Hippace, c'est-à-dire de l'herbe de cheval, parce qu'elle produit le même effet sur les chevaux. On prétend qu'avec le secours de ces deux sortes d'herbes, les Scythes peuvent resister à la faim & à la soif jusqu'à douze jours entiers.* Aussi un Roi des Scythes écrivoit-il à Philippe de Macédoine (9). *Vous commandez à des Macédoniens*

(6) *Abruptis voluptatibus, quibus Romani plus adversùs subjectos quàm armis valent.* Tacit. Hist. IV. 64.

(7) Appian. Celt. p. 1192.

(8) *Herbæ Scythicæ magna commendatio, quòd in ore eam habentes, famem sitimque non sentiunt. Idem præstat apud eos Hippace dicta, quòd in equis quoque eundem effectum habeat. Traduntque, his duabus herbis, Scythas etiam in duodenos dies durare in fame sitique.* Plin. L. XXV. Cap. 8. p. 403.

(9) *Atheas Philippo sic scripsit: Tu Macedonibus impera,*

CHAP. XVII.

niens, exercez à la guerre, & moi à des Scythes, qui sont instruits à combattre encore contre la faim & la soif. On prétend que les (10) Sarmates étoient de plus grands jeûneurs encore, & qu'ils ne prenoient leur repas que de trois en trois jours.

L'amour de la Justice.

Plusieurs Auteurs représentent encore les Scythes & les Celtes, comme les plus justes & les plus équitables de tous les hommes. Justin, par exemple, dit (11), *Que les Scythes sans avoir des Loix, ne laissoient pas d'avoir une Justice naturelle. Ils ne sont pas passionnez, comme les autres hommes, pour l'or & pour l'argent. Ils vivent de lait & de miel, & ne s'habillent que de peaux de souris, ou de bêtes sauvages. Des mœurs si reglées les rendent justes, & prévien-*

pera, bellandi peritis, ego Scythis, qui etiam adversus famem sitimque pugnare nôrunt. Plutarch. Apopht. T. II. p. 174.

(10) *Longaque Sarmatici solvens jejunia belli.* Lucan. III. vs. 282. *Item esse compertum ac creditum, Sauromatas, qui ultrà Borysthenem longè colunt, cibum capere semper diebus tertiis, medio abstinere.* A. Gell. L. IX. Cap. 4. p. 246. Nicolas de Damas semble dire tout le contraire. Σαυρομάται διὰ τριῶν ἡμερῶν σιτοῦνται εἰς πλήρωσιν. *Sauromatæ per tres dies cibantur ad saturitatem.* Nicol. Dam. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470. Selon les apparences Stobée a mal extrait le passage de Nicolas de Damas, qui avoit tiré ce qu'il dit des Sarmates, du même Auteur qu'Aulu-Gelle.

(11) *Justitia gentis ingeniis culta, non legibus... Aurum atque argentum non perindè ac reliqui mortales appetunt... Hæc continentia, illis morum quoque justitiam edidit, nihil alienum concupiscentibus, quippe ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus.* Justin. II. 2. On a dit à-peu-près la même chose des Hyperboréens. Pomp. Mel. L. III. Cap. 5. p. 77. Solin. Cap. 26.

viennent en eux tout désir des biens d'autrui; les richesses n'étant gueres désirées que par ceux à qui elles peuvent être de quelque usage. Nicolas de Damas rend le même témoignage aux Scythes Galactophages, c'est à-dire aux Gêtes. (12) *Ce sont*, dit-il, *les plus justes de tous les hommes. On ne voit parmi eux, ni haine, ni envie, parce que tous les biens y sont communs.* Le même Auteur avoit remarqué (13) *que les Celtes ne fermoient jamais les portes de leurs maisons.* Agathias aussi, entre plusieurs bonnes choses qu'il avoit remarquées dans les Francs (14), *admiroit sur-tout la Justice qu'ils observoient entre eux.*

J'avouerai cependant que tout cela ne me donne pas une grande idée de la Justice des peuples Scythes & Celtes. On sent bien à la vérité, qu'aussi long tems qu'ils ne partagerent point leurs terres, & qu'ils les cultiverent en commun, les haines, les contestations & les injustices, qui naissent du mien & du tien, ne devoient pas être connuës parmi eux. Vivant ensemble dans une espece d'égalité, le grand n'ayant gueres plus que le petit, personne

(12) *Galactophagi justissimi, quia communia habent tum bona, tum uxores... Apud eos, ut ferunt, neminem deprehendere est invidiâ, aut odio, aut metu laborantem, propter vitæ communionem & justitiam.* Nicol. Damasc. ap. Stob. S. XXXVII. p. 118. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, si les femmes étoient effectivement communes parmi les Gêtes, & si cette communauté étoit un moyen pour retrancher la haine & l'envie de la Societé. On en parlera dans l'un des Livres suivans.

(13) *Celtæ januas ædium nunquam claudunt.* Agathias Lib. I. p. 13.

(14) Ibidem.

CHAP. XVII.

ſonne ne devoit penſer à envahir les biens de ſes Concitoyens. D'ailleurs, comme toutes leurs richeſſes ne conſiſtoient qu'en bétail, & que de ſemblables larcins, qu'il eſt difficile de cacher, étoient punis avec la derniere ſévérité, il n'eſt pas ſurprenant (15) que le vol fût extrêmement rare parmi eux. Mais s'ils n'avoient pas beaucoup d'occaſions de pêcher contre la bonne-foi, s'ils obſervoient les uns à l'égard des autres, quelques Loix de la Juſtice, il eſt conſtant qu'ils n'en gardoient aucune par rapport à leurs voiſins. Leur Juſtice reſſembloit aſſez à celle des brigands, qui étant étroitement unis entre eux, pillent & tuent tout ce qui n'eſt pas de leur bande; & quoique les Scythes ne s'emparaſſent pas des terres de leurs ennemis, parce qu'ils ne pouvoient en tirer aucun uſage; (16) quoiqu'ils ne fiſſent la guerre que par amour pour la gloire, l'injuſtice n'en étoit pas moins criante; parce qu'il n'eſt pas plus permis de tuer un homme par honneur que par intérêt. Je ne ſais même ſi l'on peut dire, que ces peuples obſervoient plus ſcrupuleuſement la Juſtice au dedans qu'au dehors. Autant que je peux en juger, il me ſemble que la Loi du Duel dont j'ai parlé plus haut, & qui dans toutes les affaires d'honneur & d'intérêt, donnoit toûjours droit & gain de cauſe au plus fort, n'étoit autre choſe qu'un renver-

(15) *Nullum ſcelus apud Scythas furto gravius. Quippe ſine tecti munimento, pecora & armenta habentibus, quid ſalvum eſſe poſſet, ſi furari liceret?* Juſtin. II. 2.

(16) *Nihil victores præter gloriam concupiſcunt.* Juſtin. II. 3.

versement total des Loix de la Justice & de l'équité.

CHAP. XVII.

L'union & la Concorde.

On a remarqué encore, que les Scythes & les Celtes vivoient entre eux dans une étroite union, & qu'il n'y avoit rien de plus admirable que l'affection & les égards qu'ils se témoignoient réciproquement. On dit, par exemple (17), que la discorde étoit inconnuë parmi les Hyperboréens; que les Scythes (18) Galactophages donnoient aux Vieillards le nom de Peres. Ceux-ci appelloient les jeunes gens leurs enfans; & les hommes d'un âge égal avoient accoûtumé de se donner entre eux le nom de Freres. Il faut qu'il en fût de même parmi les Germains, puisque l'on voit les (19) Cimbres demander à Marius des terres pour eux & pour leurs freres les Teutons. En Espagne aussi on avoit un si grand respect pour les personnes âgées, (20) qu'il n'étoit pas permis à un Jeune-homme de déposer contre un Vieillard. Sur la fin du sixième Siécle Agathias admiroit encore (21), non seulement la bonne justice que l'on rendoit parmi les Francs, mais aussi la concorde où ils vivoient. La preuve qu'il en donne est très remarquable. Partagez entre plusieurs Rois, qui ne pouvoient s'accorder, & qui vouloient décider leurs différens par la voye des armes; les trou-

(17) Plin. IV. 12. p. 471.

(18) *Inter se seniores Patres appellant, juniores filios, æquales fratres.* Nicol. Dam. apud Stobæum. Serm. XXXVII. p. 118.

(19) Plut. Mario T. I. p. 419.

(20) *Apud Tartesios juniori contra seniorem testimonium dicere fas non est.* Nic. Dam. ap. Stob. S. CLXV. p. 470.

(21) Agath. ub. sup.

CHAP. XVII.

troupes, au lieu de servir le ressentiment de leurs Chefs, les exhorterent au contraire de ne point reduire le soldat à la dure nécessité de se souiller du sang de ses Compatriotes, mais de chercher entre eux des moyens de pacification, & d'empêcher que la Nation entiere ne fût détruite pour des querelles particulieres & personnelles.

Mais outre que cette bonne harmonie des Francs ne dura pas long-tems, ce que l'on dit de la parfaite union où vivoient les peuples Celtes, demande encore bien d'autres restrictions. Comme chaque peuple étoit ordinairement en guerre avec tous ses voisins, la concorde s'étendoit rarement au-delà des bornes d'un Etat, hors duquel il étoit permis de piller & de tuer. Outre cela, l'harmonie ne pouvoit être parfaite dans des Etats partagez entre deux ou plusieurs Factions opposées. Il n'y avoit donc que les Factions, dont les membres fûssent étroitement & parfaitement unis. Là tout étoit, conduit par les conseils d'un Chef, qui étoit pour ainsi dire l'ame du parti. Il y avoit même des Cliens, appellez *Soldurii* qui se lioient tellement à leur Chef, jusqu'à faire vœu de vivre & de mourir avec lui. Comme les familles entieres s'attachoient (22) ordinairement à une Faction, l'esprit de parti contribuoit à les réünir autant que les liens de la nature. Aussi étoit-ce une (23) abomination parmi les Germains, de tuer

(22) Je dis *ordinairement*, parce qu'il y avoit des exceptions, comme on le verra lorsque nous parlerons de la forme de Gouvernement que les peuples Celtes suivoient.

(23) *Apud Germanos quenquam ex agnatis necare fas.*

tuer aucun de ſes parens. Chacun étoit obligé d'épouſer les querelles de ſa famille, & de ſe prêter à tous ſes intérêts. Quand il s'agiſſoit d'une réconciliation, la famille entiere qui avoit été offenſée par le meurtre de quelqu'un de ſes membres, ou de quelque autre manière, recevoit la ſatisfaction & le dédommagement, comme ſi elle n'avoit été qu'un ſeul homme. Voilà ce que c'étoit que la concorde des peuples Celtes. Comme l'intérêt & l'eſprit de parti contribuoient à les réünir, encore plus que la raiſon, la juſtice & l'affection naturelle, on ſent bien que leur union étoit ſouvent un mal; parce qu'un homme à qui il n'eſt pas permis de ſe départir des intérêts de ſa famille & de la Faction qu'elle a embraſſée, eſt ſouvent réduit à défendre un mauvais parti. Quoi qu'il en ſoit, le Lecteur ne ſera pas fâché de lire ici la belle inſtruction qu'un Prince Scythe donnoit à ſa famille. Quoique très-connuë, elle mérite d'être rapportée, par cela même qu'elle vient d'un Scythe. (24) „ Le Roi Scilurus, qui a-
„ voit quatre-vingt fils, ſe voyant près de ſa
„ fin, les fit appeller, & leur ayant préſenté
„ un faiſceau de dards qui étoient attachez
„ enſemble, il leur ordonna de les rompre.
„ Comme ils ne purent en venir à bout, il
„ tira les dards l'un après l'autre du faiſceau,
„ &

flagitium habetur. Tacit. Germ. 19. *Suſcipere tam inimicitias, ſeu patris ſeu propinqui, quàm amicitias, neceſſe eſt, nec implacabiles durant; luitur enim etiam homicidium, certo armentorum ac pecorum numero, recipitque ſatisfactionem univerſa domus, utiliter in publicum, quia periculoſiores ſunt inimicitiæ juxtà libertatem.* Idem Germ. Cap. 21.

(24) Plutarch. de Garrulit. Tom. II. p. 511.

CHAP. XVII.

„ & les rompit facilement de cette manière". Il vouloit leur insinuer par-là, qu'ils seroient invincibles aussi long-tems qu'ils demeureroient unis, au lieu qu'ils seroient la foiblesse même d'abord que la division se glisseroit parmi eux.

La Sincerité & la Fidélité.

Les Celtes se piquoient encore d'être sinceres & gens de parole. On le voit dans une saillie de deux Princes Frisons, que Tacite rapporte. Comme on leur faisoit voir ce qu'il y avoit de plus remarquable à Rome, & qu'on les eût menez à un Spectacle que l'Empereur Neron donnoit dans le Théâtre de Pompée, ils demanderent à leurs conducteurs: Qui étoient des gens habillez à l'étrangere, qu'ils voyoient assis parmi les Sénateurs? Lorsqu'ils eurent appris que les Romains faisoient cet honneur aux Ambassadeurs des peuples qui se distinguoient par leur bravoure & par leur attachement pour la République, ils allerent se placer sans hésiter au milieu des Senateurs en disant (25), *que personne ne surpassoit les Germains, ni pour la bravoure, ni pour la fidélité.* Effectivement la plupart des Empereurs Romains confioient la garde de leur personne à des soldats Celtes, comme s'ils ne pouvoient en choisir de plus braves ni de plus affidez. L'Empereur Auguste, par exemple, eut (26) une Garde d'Espagnols jusqu'à la ba-

(25) *Nullos mortalium armis, aut fide ante Germanos esse.* Tacit. Ann. XIII. 54. Selon Suetone la chose se passa sous l'Empire de Claude. Sueton. Claud. Cap. 25.

(26) *Dimissâ Calagurritanorum manu, quam usque ad devictum Antonium; item Germanorum, quam usque ad Varianam cladem, inter armigeros circa se habue-*

bataille d'Actium. Il les congedia alors, pour prendre des Germains, qu'il retint dans son service jusqu'à la défaite de Varus. Les Empereurs, qui succederent à Auguste, suivirent son exemple. (27) Tibere, (28) Caligula, (29) Neron & plusieurs autres, eurent une Garde de Germains; & ce fut pour recrûter sa (30) Garde Batave que Caligula entreprit une expédition en Germanie. Dion Cassius remarque (31), que les Empereurs avoient encore de son tems une Garde de Cavalerie Batave, qui étoit en grande réputation. Le même Historien dit ailleurs, (32) que Caracalla se fioit beaucoup plus aux Scythes & aux Germains qu'il avoit près de sa personne, qu'aux soldats Romains. Ce n'étoit pas seu-

buerat. Sueton. Aug. Cap. 49. *Quia complures Galli ac Germani Romæ obversabantur, alii peregrinantes, alii inter Prætorianos militantes, timuit ne quid novi molirentur. Hos quidem in quasdam insulas misit, illos inermes urbe exire jussit.* Dio. LVI. 585.

(27) *Robora Germanorum, qui tum custodes Imperatori* (Tiberio) *aderant.* Tacit. Ann. I. 24.

(28) *Germani corporis custodes.* Sueton. Calig. Cap. LVIII.

(29) *Nero abduxit à matre, militum, & Germanorum stationem.* Sueton. Neron. Cap. XXXIV. Tacit. Ann. XIII. 18. *Hilarus Neron. Cæs. Corp. Custos, Natione Frisæo.* Inscript. apud Cluver. G. A. p. 561.

(30) *Admonitus de supplendo numero Batavorum, quos circà se habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit.* Sueton. Calig. Cap. XLIII.

(31) Dio Caff. Lib. LV. p. 564. 565.

(32) *Scythas & Germanos . . . armaverat, & circùm se habebat, tanquàm magis illis quàm militibus fidens.* Fragment. Dion. Caff. ex Lib. LXXVIII. p. 891. *Caracalla Germanos corporis custodes constituit.* Herodian. L. IV. p. 342. Excerpt. ex Joh. Antioch. ap. Valef. p. 824. Suidas in Antonino.

CHAP. XVII.

ſeulement à Rome que l'on avoit cette idée de la fidélité des troupes Celtes. Avant le tems d'Auguſte (33), Juba Roi de Mauritanie, avoit déja une Garde de Cavalerie Eſpagnole & Gauloiſe. On voit auſſi dans Joſephe (34), qu'Herode le Grand avoit des Compagnies de Gardes Thraces, Germaines & Gauloiſes. Les derniers (35) avoient ſervi en la même qualité la Reine Cléopatre. Auguſte les donna à Herode après la mort de cette Princeſſe.

On ne peut pas diſconvenir que les Celtes ne fûſſent en général ſinceres, fidèles & religieux obſervateurs de leur parole. Les hommes d'un caractère vif & ouvert, ſont naturellement ennemis du menſonge & de la duplicité. Un ſoldat auſſi qui ſe fie ſur ſes forces & ſur ſa valeur, qui a d'ailleurs été nourri & élevé dans le principe, qu'il doit terminer par la voye des armes toutes les affaires qu'on lui ſuſcite, regarde ordinairement la fraude, l'artifice & la trahiſon comme des baſſeſſes & des lâchetez indignes d'un homme de cœur. Tacite avoit raiſon de dire, que les Germains portoient à cet égard les choſes à l'excès (36). Ce que l'on appelle la parole, la foi d'un honnête homme, ne l'obligea jamais

(33) *Juba duo millia Hiſpanorum & Gallorum equitum, ſuæ cuſtodiæ cauſâ circùm ſe habere conſueverat.* Cæſar B. Civ. L. II. Cap. 40.

(34) Guerre des Juifs Liv. I. Ch. 21. p. 209. Mr. d'Andilly a mis *Allemans*, au lieu de *Germains*, pour ne s'être pas ſouvenu que le nom d'Allemans n'étoit pas encore connu du tems de Joſephe.

(35) Idem. L. I. C. 15. p. 146.

(36) *Ea eſt in re prava pertinacia, ipſi fidem vocant.* Tacit. G. Cap. XXIV.

mais (37) à se laisser lier & vendre, parce que dans la fureur du jeu il a été capable de risquer sa liberté sur un coup de dé; encore moins à (38) se tuer lui-même, parce qu'il a promis de donner ce spectacle à une vile populace assemblée dans un Théâtre. Il faut avouer encore, que les troupes Celtes ont donné en différentes occasions, des preuves de leur attachement & de leur fidélité aux Princes qu'elles servoient. On admira, par exemple à Rome (39), l'action d'un soldat Germain de l'armée de Vitellius. Comme il vit cet Empereur entre les mains des troupes ennemies qui lui faisoient souffrir mille indignitez, il courut à lui, & lui dit: *Je m'en vais vous aider de la seule manière qui soit encore en mon pouvoir.* En prononçant ces paroles, il porta un coup d'épée à Vitellius, & se tua lui-même à ses pieds. Ce que des Cohortes de Germains avoient fait quelques mois auparavant en faveur de Galba, n'est pas moins remarquable. Cet Empereur avoit cassé (40) & renvoyé sans aucun émolument, la Garde des Germains, parce qu'il la croyoit affectionnée à l'un de ses concurrens. Il ne laissa pas cependant de traiter fort humainement quelques autres Cohortes de Germains,

(37) Ci-dessus p. 484.
(38) Ci-dessus p. 483.
(39) Xiphil. ex Dionis L. LXV. p. 743. Tacite raconte la chose d'une manière un peu différente. Histor. III. 85.
(40) *Germanorum cohortem, à Cæsaribus olim ad custodiam corporis institutam, multisque experimentis fidelissimam, dissolvit, ac sine ullo commodo remisit in patriam, quasi Cn. Dolabellæ, juxtà cujus hortos tendebat, proniorem.* Suet. Galb. Cap. 12.

CHAP. XVII.

mains, que Neron (41) avoit envoyées en Orient, pour servir dans l'expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Comme elles revinrent à Rome, extrêmement fatiguées du trajet, Galba en prit un très-grand soin. En cela il n'obligea pas des ingrats. (42) D'abord que ces Cohortes furent informées que la vie de l'Empereur étoit en danger, elles volerent à son secours, & elles l'auroient sauvé, si elles ne s'étoient égarées dans les ruës de la ville.

Ces preuves & ces exemples, que l'on produit de la fidélité des Celtes, ne forment pourtant pas une démonstration. Outre que la fidélité n'est gueres estimable, quand elle n'est qu'une vertu de tempérament. Sans alleguer encore, qu'un homme qui ne se fait aucun scrupule de commettre des injustices & des violences ouvertes, ne doit pas s'applaudir de ce qu'il est incapable de faire une trahison; j'ai d'ailleurs montré que les Celtes étoient des mercenaires, qui pour de l'argent fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient. Par cela même, ils se voyoient souvent engagez à servir des tyrans & des usurpateurs, aussi-bien que des Princes légitimes; & je ne crois pas que la fidélité doive être regardée comme une vertu, quand elle se prête à des ministères injustes. Il me semble d'ailleurs, que des soldats

(41) Tacit. Hist. I. 31.

(42) *Mirum .. omnes qui accerserentur sprevisse nuntium, exceptâ Germanorum vexillatione. Hi, ob recens meritum, quod se ægros & invalidos magnoperè fovisset, in auxilium advolavére, sed seriùs, itinere devio, per ignorantiam locorum retardati.* Sueton. Galba Cap. 20.

dats qui s'engagent pour de l'argent au service d'un Prince étranger, doivent être tout disposez à se vendre au plus offrant. Par consequent, si des gardes Celtes ont servi avec un attachement inviolable un (43) Caligula, un (44) Neron, un (45) Caracalla, & d'autres Princes de ce caractère, une semblable fidélité ne mérite certainement pas de grands éloges. Faut-il s'étonner, que des gardes qui tenoient tout de la liberalité des Empereurs, & dont la fortune dépendoit uniquement de la conservation de ces Princes, ayent été fidèles à leurs propres intérêts (46)? CHAP. XVII.

Au reste on a vû parmi les Celtes, comme par-tout ailleurs, des exemples de trahison & de perfidie. La trahison (47) d'Arminius Prince

(43) *Accurrerunt mox Germani, corporis custodes, ac nonnullos ex percussoribus, quosdam etiam Senatores innoxios, interemerunt.* Sueton. Calig. Cap. 58.

(44) *Germani quibus fidebat Princeps quasi externis.* Tacit. Ann. XV. 58.

(45) *Tribunus qui illum vulneraverat, ab uno Scytharum vel Celtarum, quos Caracalla secum habebat, jaculo transfixus est.* Xiphil. ex Dion. L. LXXVIII. p. 882. 883. Fragment. Dion. ibid. p. 891.

(46) Il est constant que les Suisses tiennent des anciens Celtes la coûtume qu'ils ont encore aujourd'hui, de fournir des troupes auxiliaires à plusieurs Princes de l'Europe. On feroit cependant tort aux Suisses, si on les confondoit à cet égard avec les Celtes. Ceux-ci fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, sans examiner si la guerre étoit juste ou injuste. Au lieu de cela les Suisses ont avec plusieurs Princes de l'Europe des Alliances, en vertu desquelles un Etat est obligé de secourir & de défendre l'autre, quand il est injustement attaqué. Il n'y a-là rien que de naturel & de légitime.

(47) Dio Cass. L. LVI. p. 583. Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP. XVII.

ce des Cherusques, celle de (48) Civilis, qui s'érigea en Chef des Bataves, furent conduites avec un artifice déteſtable. Je dis la même choſe de celle de (49) Sacrovir, grand Seigneur Gaulois, qui ſe revolta contre les Romains du tems de Tibere. Tacite parle (50) d'un Prince Catte, nommé Adganſterius, qui offrit aux Romains d'empoiſonner Arminius, pourvû qu'on voulût lui envoyer le poiſon. La fidélité des troupes auxiliaires, que l'on tiroit de la Celtique, n'étoit pas auſſi à toute épreuve. Après la mort de Jules-Céſar, Antoine avoit cedé à Auguſte, un corps de Cavalerie Celte. (51) Dans un choc qu'il y eut entre les armées de ces Triumvirs, cette Cavalerie tourna caſaque, ſe jetta ſur les troupes d'Auguſte, & lui tua beaucoup de monde. Au contraire dans la bataille (52) d'Actium deux-mille Cavaliers Gaulois ſe détacherent de l'armée d'Antoine, & vinrent ſe ranger ſous les enſeignes d'Auguſte, qui obtint la victoire par leur moyen. On a même accuſé de perfidie tous les peuples Celtes en général. Aſdrubal, Général des Carthaginois (53), la reprochoit aux Eſpagnols, pour l'avoir

(48) Tacit. Hiſtor. IV. 16. 21. 32. 60.
(49) Tacit. Ann. III. 41. & ſeqq.
(50) Tacit. Ann. II. 88.
(51) Dio Caſſ. L. XLVI. p. 315.
(52) Il s'agit de la bataille qui ſe donnoit ſur terre, pendant que les flottes combattoient ſur mer. *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Galli canentes Cæſarem.* Horatius Epod. IX. 17. *Tranſierunt ad Auguſtum ab Antonio, duo millia equitum, per quos eſt victoriam conſecutus. Horatius, Ad hunc frementes, &c.* Servius Danielis ad Æneid. VI. vſ. 612. p. 448.
(53) *Aſdrubal peritus omnis barbaricæ, & præcipuè*

CHAP. XVII.

l'avoir cent & cent fois éprouvée. Polybe disoit (54), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Gaulois, que de violer la foi des Traitez. Jules-César (55) aussi accusoit les Tencteres & les Usipetes, qui étoient des peuples Germains, d'avoir commis une insigne perfidie, en attaquant sa Cavalerie pendant une suspension d'armes qu'ils avoient eux-mêmes demandée. Il est vrai qu'il y avoit ici quelque chose à dire, & que le fait n'étoit pas clair, puisque (56) Caton opina en plein Sénat, que Jules-César devoit être livré aux barbares, afin qu'on ne pût pas reprocher aux Romains, d'avoir approuvé & autorisé la perfidie d'un de leurs Généraux. Du tems d'Auguste les Germains violerent très-souvent les accords qu'on avoit fait avec eux, & (57) Strabon remarque, que toutes les fois qu'on se fia à leur parole, on s'en trouva très-mal. *Ces gens-là*, dit Vellejus Paterculus (58) *ne sont nez que pour mentir.* Dans les Siécles suivans on reprocha le même défaut aux (59) Daces,

què omnium earum gentium, in quibus per tot annos militabat, perfidiæ. Livius XXV. 33.

(54) *Gallica in fœderibus inconstantia.* Polyb. II. 120.

(55) Cæsar IV. 12.

(56) Sueton. Jul. Cæsar Cap. 24. Plut. Cæsar T. I. p. 718. Cato. Min. T. I. p. 784. Dio Caff. L. XXXIX. p. 113.

(57) *Sicambri deficiunt, fide & obsidibus proditis. Adversùs hos plurimùm utilitatis est in incredulitate; quibus fides habita est, illi maxima damna intulêre.* Strabo VII. 291.

(58) *Natum mendacio genus.* Vellej. Pat. L. II. Cap. 118.

(59) Xiphilin. ex Dion. L. LXVIII. p. 774.

CHAP. XVII.

ces, aux (60) Herules, aux (61) Goths, aux (62) Allemans, aux (63) Saxons, mais ſur-tout aux (64) Francs, de qui l'on diſoit, qu'ils faiſoient du menſonge & du parjure un jeu

(60) Procope dit, que les Herules ſont, généralement parlant, perfides & yvrognes. Proc. Vand. L. II. Cap. 4. p. 244.

(61) *Gothorum gens perfida.* Salvian de Prid. L. VII. p. 116. in Biblioth. Patr. Tom. V. Paris 1624. *Fœdifraga gens, Gothi.* Sid. Apoll. L. VI. Ep. 6. Il faudroit effectivement que les Goths eûſſent été bien perfides, s'il étoit vrai qu'avant que de paſſer le Danube, du tems de Valens, ils eûſſent juré de tendre toute ſorte de piéges aux Romains, & de les attaquer par toute ſorte de fraudes & de machinations. Eunap. Sard. in Exc. Leg. p. 21.

(62) *Juthungi jusjurandum, & cetera quantumvis firma fidei vincula, pro nihilo ducunt.* Dexippus in Excerp. Legat. p. 6. Les Juthunges étoient un peuple Allemand. *Juthungi Alamannorum pars.* Amm. Marc. L. XVII. Cap. 6. p. 166.

(63) *Saxones, ſicut ferè omnes Germaniam incolentes nationes, naturâ feroces, neque divina, neque humana jura polluere vel tranſgredi, inhoneſtum arbitrantur.* Eginhard. Vit. Car. M. Cap. 7. *Saxonum perfidia.* Ibidem.

(64) *Francorum ſemper infida mobilitas.* Eumen. Panegyr. Conſtantini Cap. XI. p. 209. *Francis familiare eſt, ridendo fidem frangere.* Vopiſcus Proculo p. 762. *Totius gentis Francorum, lubrica fides,* Panegyr. incerti Authoris Maximiano & Conſtantino dictus. Cap. IV. p. 192. *Franci omnium gentium infidiſſima.* Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 447. *Si pejeret Francus, quid novi faceret, qui perjurium ipſum ſermonis genus putat eſſe, non criminis?* Salvian. de Provid. L. IV. p. 82. *Franci mendaces.* Idem. Lib. VII. p. 116. *Provincia miſſos, Expellat citiùs, fallax quam Francia Reges.* Claudian. de Laud. Stilicon. Lib. I. vſ. 237. On voit dans Procope, que les Goths ſe plaignoient autant que les Romains des fraudes & de la perfidie des Francs. Procop. Lib. II. Cap. 22. p. 440. Cap. 25. p. 447.

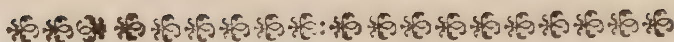
jeu & un divertiſſement. Les (65) Thraces & les (66) Ligures n'avoient pas été en meilleure réputation. Voilà donc à-peu-près tous les peuples Celtes repréſentez comme des gens qui faiſoient profeſſion de mentir & de tromper. Je ne doute pas qu'ils ne répondîſſent, que les Romains avoient été les premiers à leur donner l'exemple de toutes ces obliquitez. Peut-être auſſi qu'ils ne ſe croyoient pas liez à des promeſſes & à des ſermens extorquez par des uſurpateurs, qui venoient opprimer injuſtement leur liberté. Peut-être encore, que l'on a quelquefois imputé aux Nations entieres, les vices des particuliers, & ſur-tout des Princes, qui alors, comme aujourd'hui, étoient accuſez de ne reſpecter les Traitez qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Mais la vérité eſt, que le menſonge, la perfidie & la trahiſon, ne ſont pas ordinairement des vices de tempérament. Un peuple qui eſt en état de triompher de ſes ennemis par la force des armes, n'employe gueres contre eux la fraude & la tromperie. Mais le foible eſt rarement à l'abri de la tentation de recourir à ces voyes obliques pour ſe tirer de l'oppreſſion. Je crois qu'il en étoit de même des Celtes. J'aurai occaſion de parler ailleurs de la Chaſteté de ces peuples, & de l'attachement qu'ils avoient pour leur Religion. Il ne me reſte plus que de dire un mot des vices qui étoient les plus communs parmi eux.

CHAP. XVII.

CHA-

(65) *Thraces fœdera neſciunt.* Suidas T. II. 203. Strabo IX. 401.

(66) *Ligures inſidioſi, fallaces, mendaces.* Servius ex Nigidio & Catone ad Æneid. XI. vſ. 715. p. 680.



CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Les Vices capitaux des Celtes étoient La Ferocité.

ON a reproché à tous les peuples Celtes trois vices capitaux : la Ferocité, la Pareſſe & l'Yvrognerie.

I. J'ai déja produit aſſez de preuves de leur ferocité (1). Leur manière de vivre étoit oppoſée, je ne dis pas aux Loix de la civilité & de la politeſſe, qui ſont ſouvent arbitraires, mais encore aux Loix les plus eſſentielles de la raiſon, de la juſtice & de l'humanité.

1. Cette ferocité paroiſſoit, par exemple, dans

(1) *Celtiberi quondam omnium maximè ferociſſimi.* Strabo III. 151. *Galli Senones, gens naturâ ferox, moribus incondita.* Florus I. 13. *Belgæ à cultu atque humanitate Provinciæ longiſſimè abſunt.* Cæſar I. 1. *Germani moribus feroces.* Appian. Celt. p. 1192. *Germani Gallos feritate ſuperant.* Strabo VII. 290. *Germani immanes ſunt animis atque corporibus, & ad inſitam feritatem vaſtè utraque exercent, bellando animos, corpora ad conſuetudinem laborum.* Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 3. p. 75. *Germanicæ gentes dictæ, quòd ſint immania corpora, immaneſque nationes, ſæviſſimis duratæ frigoribus, quæ mores ex ipſo cœli rigore traxerunt, ferocis animi, & ſemper indomiti.* Iſidor. Orig. Lib. IX. Cap. 2. p. 1005. *Alii Francos à feritate morum nuncupatos exiſtimant; ſunt enim illis mores inconditi, naturaliſque ferocitas animorum.* Ibid. *Cimbri, gens indomita feritate, inſolens ſucceſſu, nec minùs animorum immanitate.* Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. *Cimbros, immenſa millia ferorum atque immitium populorum.* Juſtin. XXXVIII. 4. *Getæ admodùm feri.* Pomp. Mela L. II. Cap. 2. p. 43. *Myſi feri, truces, ipſorum etiam barbari barbarorum.* Flor. IV. 12.

CHAP. XVIII.

dans le mépris qu'ils témoignoient pour la vie. Ils le poussoient à un point, qui marquoit clairement qu'ils n'en connoissoient pas le véritable prix (2). Il y a assurement des biens qui méritent que l'homme expose courageusement sa vie pour les conserver. Mais n'étoit-ce pas une brutalité dans les Celtes, de sacrifier leur vie au plus petit intérêt temporel, aux maximes d'un faux honneur, qui ne pouvoit souffrir ni contradiction, ni outrage, ni un simple démenti; de la donner pour une somme d'argent, pour quelques cruches de vin, & en un mot, de compter pour rien, soit de la perdre eux-mêmes, soit de l'ôter aux autres.

2. Leur naturel feroce paroissoit encore dans la profession qu'ils embrassoient tous. Il faut tenir quelque chose des bêtes sauvages, qui se plaisent à nuire & à déchirer, pour s'imaginer que l'homme n'a été placé sur la terre que pour s'y nourrir de sang & de rapine.

3. Il paroissoit dans le penchant qu'ils avoient à décider par les armes toute sorte de questions de Droit & de Fait. N'étoit-ce pas une fureur, de faire battre des Champions, pour savoir s'il (3) faloit quitter un païs ou y demeurer, si les enfans du frere défunt devoient jouir du droit de (4) Représentation

(2) *Non nobis mortis contemtus facilior, quàm plerisque barbaris, causam vitæ non habentibus.* Quintil. Declam. III. Cap. 14. p. 71. *Francus, pro victûs sui vilitate, vitam contemnit.* Panegyr. Constantin. dictus inter Pan. Vet. Cap. 24. p. 248.

(3) Voyez ce qu'Herodote rapporte des Cimmeriens Lib. IV. Cap. 11.

(4) L'Empereur Othon I. fit décider cette question

CHAP. XVIII.

présentation, ou en être exclus; si un homme étoit coupable ou innocent d'un crime dont il étoit accusé.

4. Leur ferocité paroissoit encore dans les cruautez inouïes qu'ils exerçoient envers leurs ennemis. Non contens de tuer (5) tous les mâles, & même les femmes enceintes, quand leurs Devins assuroient qu'elles portoient des garçons, ils trouvoient encore leur plaisir à faire périr ces malheureux par tous les supplices que la barbarie la plus effroyable peut inventer.

5. Si toutes ces preuves ne suffisoient pas, on en trouvera de nouvelles dans la Religion

tion par le Duel, lorsqu'on lui eut fait entendre que le Droit Romain, & les Loix des Saxons, se trouvoient à cet égard en opposition.

(5) *Galli in Callienses dira, & omnium, quæ unquam ad aures nostras pervenerint, atrocissima edidére facinora, & quæ omninò ausos unquam homines fuisse, veri neutiquam simile videri possit. Quicquid marium fuit, ad internecionem exciderunt, senes & parvulos ad ipsa matrum ubera trucidârunt.* Pausan. Phocic. XXII. p. 851. *Rhæti, quicquid masculi sexûs inter captivos non modò jam rerum extaret in natura, verùm etiam in mulierum uteris adhuc, per divinationes quasdam deprehenderent, interfecerunt.* Dio LIV. p. 536. *De horum latronum in Italos sævitia hoc memoratur, eos pago aut urbe potitos, non modò puberes omnes mares necare, sed ne infantulis quidem masculis parcere, imò ne hîc quidem subsistere, sed gravidas etiam mulieres occidere, quas eorum vates dicunt virilem fœtum utero ferre.* Strabo IV. 206. *Nihil interim per omne id tempus residuum crudelitatis fuit in captivos sævientibus. Litare Diis sanguinem humanum, bibere in ossibus capitum, & cujusquemodi ludribio fœdare mortem, tam igni quàm fumo, partusque gravidarum extorquere tormentis.* De Thracibus Florus III. 4. *Germani crucifigunt Romanos.* Dio Cass. Lib. LIV. p. 535. & seq.

gion des peuples Celtes. Là j'aurai occasion de parler des barbares sacrifices qu'ils offroient à leurs Dieux; des cruelles épreuves auxquelles ils assujettissoient les personnes soupçonnées de quelque crime; & de mille autres superstitions, qui justifieront ce que disoit Diodore de Sicile (6); *Que la ferocité des Gaulois se remarquoit sur-tout dans leur Religion, & qu'il n'y avoit rien de plus impie que les victimes qu'ils présentoient à la Divinité, ni de plus barbare que la manière de les offrir.* Il faut donc passer condamnation sur cet article. Les Celtes étoient à cet égard des Cannibales, de véritables Sauvages, & j'aurai occasion de montrer en son lieu, qu'ils (7) l'ont été assez long-tems après avoir reçû le Christianisme.

CHAP. XVIII.

La Paresse.

II. La Paresse est un autre vice dont on ne peut en aucune manière disculper les peuples Celtes (8). Ennemis de tout ce qui occupoit ou le corps ou l'esprit, le travail leur paroissoit la chose du monde la plus insupportable. C'est la raison pour laquelle ils redoutoient la servitude, comme le plus dur & le plus fâcheux de tous les états. Les Grecs & les Romains assujettissoient leurs esclaves au travail, auquel le Celte ne pouvoit s'accoûtumer.

(6) *Consequenter pro insita genti ferocia, circa victimas irrationabiliter & impiè agunt.* Diod. Sic. V. 214.

(7) *Barbari enim isti* (Franci) *Christiani effecti, multos priscæ superstitionis ritus observant, humanas hostias, & alia nefanda immolantes, & divinationibus dediti.* Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 448.

(8) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 344. & suiv. Chap. XI. p. 409.

CHAP. XVIII.

mer. Il semble à la vérité, que cette paresse des peuples Scythes & Celtes venoit moins d'une indolence naturelle, que du défaut d'éducation, & des fausses idées qu'on leur inspiroit sur la destination de l'homme, & sur ce qui fait sa véritable gloire. Ils s'imaginoient, comme je l'ai montré, que l'homme est né pour la guerre, & qu'il s'avilit en exerçant quelque autre profession que celle des armes. J'ai déja cité un passage de Tacite, qui dit (9); *Que toutes les fois que les Germains ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie dans l'inaction, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Il ajoute: *Que les plus forts & les plus belliqueux ne font rien du tout, & qu'ils abandonnent le soin de la maison, du menage & des terres, aux femmes, aux vieillards, & aux plus foibles de leurs domestiques.* Mais un préjugé si étrange auroit-il trouvé tant d'accès dans l'esprit des Celtes, auroit-il été si commun & si enraciné, s'il n'avoit flatté les inclinations de ces peuples, & le penchant qu'ils avoient à la paresse? Non contens de passer leur vie dans une honteuse oisiveté, ils avoient trouvé le moyen de transformer leur vice favori en vertu, & d'annoblir la paresse & le pillage. Jamais les idées qu'ils avoient sur cet article ne se présentent à l'esprit d'un homme raisonnable, qu'elles ne le revoltent. Que le Soldat s'annoblisse par sa bravoure, comme le Prince s'éleve en procurant le bien de ses sujets, comme le Savant se distingue par des découvertes belles & intéressantes; personne ne lui disputera une noblesse & une gloire si légi-

(9) Tacit. Germ. Cap. 15. 22. 23.

gitimement acquises. Mais de prétendre que l'homme ne puisse s'annoblir que dans la seule profession des armes ; de vouloir que dans un tems de paix, où l'Etat n'a pas besoin du bras des guerriers, le soldat conserve sa noblesse, pourvû qu'il passe sa vie dans une parfaite oisiveté ; & qu'il se dégrade au contraire, en exerçant quelque autre profession ; c'est dégrader en vérité la raison même, avec les Sciences & les Arts les plus nécessaires & les plus utiles. Cependant ces principes subsistent à-peu-près dans toute l'Europe. Encore aujourd'hui la Noblesse ne connoît point de mêtier que celui de la guerre, & croiroit se déshonorer si elle en faisoit d'autre. C'est une idée véritablement Celte. Il arrive de-là, que dans le tems d'une longue paix on trouve bien des Nobles qui seroient fort embarassez de produire d'autres preuves de leur Noblesse, que celle de ne savoir ni lire, ni écrire, de ne connoître aucun Art, ni méchanique, ni libéral, & de ne s'être occupez de pere en fils, qu'à manger, à boire & à dormir. Il faut pourtant avouer, que ce que l'on appelloit oisiveté, fainéantise, dans les peuples Celtes, étoit préférable par toute sorte d'endroits, à ce qu'ils regardoient eux-mêmes comme la seule occupation véritablement noble. Jules-César dit (10), que les Germains permettoient à leur jeunesse de faire des courses, & de piller dans les Etats voisins, sous prétexte qu'il faloit exercer les jeu-

(10) *Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendæ, ac desidiæ minuendæ causâ fieri prædicant.* Cæsar VI. 23.

CHAP. XVIII.

jeunes gens, & empêcher qu'ils ne tombassent dans la paresse. Il valoit certainement mille fois mieux, que les jeunes & les vieux passassent toute leur vie dans l'oisiveté, s'ils ne pouvoient en sortir qu'à ce prix.

L'Yvrognerie.

III. Il ne me reste plus que de dire un mot du troisième vice que l'on a reproché aux peuples Celtes, c'est d'avoir tous un penchant excessif à la boisson. J'en ai déja touché quelque chose (11) en parlant du plaisir qu'ils trouvoient à manger ensemble, & des excès qui se commettoient dans leurs festins. Il ne me sera pas difficile d'en produire de nouvelles preuves. Les Scythes en général (12) passoient pour de grands yvrognes, jusques-là que les Grecs, quand ils vouloient représenter une debauche (13), disoient qu'on y avoit bû à la Scythe. C'étoit parmi les Scythes que (14) Cleomene, Roi de Lacedémone, avoit appris à boire, & à boire le vin pur. Ce que l'on disoit en commun des peuples Scythes, doit être appliqué particulierement à ceux qui ont été distinguez par le nom de Celtes. Je ne sais par quelle raison la plupart des Auteurs modernes ont chargé les seuls Germains du vice de l'yvrognerie. Il est

(11) Voyez ci-dessus Chap. XII. p. 463-476.

(12) *Scythæ meracius bibunt.* Ælian. Var. Hist. L. II. Cap. 41. *Immodicè omnis Scythica natio vino se ingurgitat, & citò eo repletur.* Dio Caff. L. LI. p. 461-463. *Scythica potatio.* Pollux L. VI. Cap. 3. p. 276. *Massagetæ ebrietati dediti.* Procop. Vandal. I. Cap. 12. p. 207.

(13) *Lacedæmonii cùm meracius bibere volunt ἐπισκυθίσον dicunt.* Herod. VI. 84. Athen. X. 319. 320.

(14) Herodot, Athen. ub. sup. Ælian. V. H. ub. sup.

est vrai, comme Tacite l'a remarqué (15), que les Germains ne pouvoient supporter, ni la soif, ni la chaleur, qu'ils ne tenoient pas pour une chose honteuse de passer (16) le jour & la nuit à boire. Cet Historien qui leur rend justice à bien des égards, après avoir loué leur frugalité, avoue qu'ils ne sont pas aussi sobres par rapport à la boisson : *Si vous flattez*, dit-il (17), *le penchant qu'ils ont à l'yvrognerie, & que vous leur donniez à boire autant qu'ils en demandent, vous en viendrez plus facilement à bout par le vin que par les armes.* L'Empereur Julien aussi a dit (18), que les peuples de l'Allemagne ne se marioient que pour avoir des enfans, & qu'ils bûvoient du vin, non pas autant qu'il leur en faloit, mais autant qu'ils pouvoient, c'est-à-dire jusqu'à n'en pouvoir plus. Enfin Procope, parlant des Herules, les (19) taxe d'être tous yvrognes.

Mais il y avoit bien long-tems qu'on en a-voit

(15) *Minimè sitim æstumque tolerare.* Tacit. Germ. Cap. IV.

(16) *Diem noctemque continuare potando nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. XXII.

(17) J'ai suivi la version d'Ablancourt. Le sens que Gronovius donne aux paroles de Tacite est peut-être préférable. *Vous trouverez qu'ils sont moins redoutables à la guerre qu'à table, qu'il est plus difficile de leur tenir tête, le verre que l'épée à la main. Adversùs sitim non eadem temperantia. Si indulseris ebrietati, suggerendo quantùm concupiscunt, haud minùs facilè vino, quàm armis vincentur.* Tacit. Germ. Cap. XXIII.

(18) *Veni ad populos animosos & bellicosos, qui Venerem Gameliam, & Bacchum lætitiæ datorem, conjugii prolisque gratiâ, & vini quantùm cuique liceat, potandi causâ tantùm nôrunt.* Julian. Misopog. p. 352.

(19) Ci-dessus p. 554. Note (60).

CHAP. XVIII.

voit dit autant de tous les autres peuples Celtes. Je trouve, par exemple, dans Platon (20), *que les Lydiens, les Perses, les Carthaginois, les Gaulois, les Espagnols & les Thraces, étoient fort adonnez à la boisson.* Il ajoute; *Que les Scythes & les Thraces, & même leurs femmes bûvoient le vin pur, & qu'ils faisoient consister leur gloire & leur félicité dans cette manière de vivre.* Effectivement, les Gaulois étoient encore si passionnez pour le vin du tems de Diodore de Sicile (21), qu'ils étoient capables de donner un homme, c'est-à-dire un esclave, pour une cruche ou pour un barril de vin. Aussi les Marchands avoient-ils grand soin de leur en apporter, tant par mer que par terre. On prétend même que ce fut la douceur du vin qui attira en Italie une partie de cette Nation. Tite-

(20) *Inebriantur verò Lydi, Persæ, Carthaginienses, Galli, Thraces, & ejusmodi nationes... Scythæ quidem & Thraces, meri potionibus omninò dediti, eorumque fœminæ, & universi promiscuè, in vestes etiam effuso vino, honestum & fortunatum vitæ genus sibi delectum putant.* Plato de Leg. L. I. p. 777. Edit. Græc. Lat. Francfort 1602. Athenæus L. X. p. 319. 322. *Ebrietate maximè utuntur Scythæ, Celtæ, Iberi, Thraces, quæ universæ sunt bellicosæ gentes;* pulcrum *ac beatum vitæ studium exercere se putant.* Clem. Alex. Pæd. L. II. p. 186.

(21) *Præter modum vino capiuntur. Importatum à mercatoribus merum ingurgitant, & cupiditate ad largiorem potationem & ebrietatem provecti, aut somni gravedine, aut insaniæ vertigine corripiuntur. Propterea multi ex Italia negotiatores, pro familiari sibi avaritia, temulentiam Gallorum in quæstum suum vertunt. Hi enim per fluvios navigationi aptos, navigiis, & per campestria plaustris, vinum ad eos devehunt, & inæstimabile inde pretium reportant. Pro cado enim vini puerum recipiunt, potu ministrum permutantes.* Diod. Sic. V. 211.

Tite-Live (22) & Plutarque avoient trouvé dans des Auteurs plus anciens, que les Gaulois établis entre les Alpes & les monts Pyrenées, ayant goûté pour la première fois du vin qu'on leur avoit apporté d'Italie, furent tellement charmez de cette boiſſon, qu'ils plierent ſur le champ armes & bagages, pour paſſer dans le bon païs où on recueilloit du vin. Le fait eſt, ſelon les apparences, faux, parce qu'il eſt fort incertain que l'on recueillît déja du vin vers le Nord de l'Italie, dans le tems où l'on prétend que les Gaulois y avoient paſſé, c'eſt-à-dire deux-cens ans (23) avant la priſe de Rome. Mais il eſt aſſez vraiſemblable, que les Hiſtoriens qui firent cette remarque, jugerent du caractère des anciens Gaulois, par celui de leurs deſcendans qui demeuroient en Italie. Je ne dois pas oublier ici ce que l'on a publié ſur le compte du célèbre Brennus, dont j'ai eu occaſion de parler dans l'un des Chapitres précedens. On diſoit, qu'ayant réſolu de mourir de ſa belle main, il crut ne pouvoir choiſir une mort plus douce, que de ſe tuer lui-même à force de boire. Effec-

(22) *Eam gentem traditur famâ, dulcedine frugum, maximèque vini novâ tum voluptate captam, Alpes tranſiſſe.* Livius V. 33. *Galatæ, inter Pyrenæos montes & Alpes poſiti, vino, quod tunc primùm ex Italia importatum, guſtato, ſic admirâſſe eum potum, & novâ voluptate ad eam inſaniam redacti dicuntur, ut armis arreptis, & parentes ſuos ſecum ducentes, ad Alpes ferrentur, quæſitum eam terram quæ talem ferret fructum, aliam terram ſterilem & aſperam ducentes.* Plut. Camillo T. I. p. 136.

(23) *Ducentis annis antequam Cluſium oppugnarent, urbemque Romam caperent, in Italiam Galli tranſcenderunt.* Livius V. 33.

CHAP. XVIII.

Effectivement quelques-uns des passages que j'ai citez (24), peuvent souffrir cette interprétation.

Comme les Thraces & les Illyriens étoient voisins de la Grece, ils étoient aussi ceux de tous les peuples Celtes que les Grecs connoissoient le mieux. On peut ajouter foi par consequent à ce que leurs Auteurs assurent, (25) que les Thraces & les Illyriens étoient de terribles bûveurs. Aussi avoit-on remarqué, comme la chose du monde la plus extraordinaire, (26) qu'Alcibiade, quand il se trouvoit parmi les Thraces, les surpassât à cet égard, & qu'il bût encore mieux que ces barbares. Les Grecs font encore mention de deux Rois des Illyriens (27), l'un nommé Agron, qui se tua à force de boire, & l'autre (28) Gentius, qui étoit yvre jour & nuit, d'où resulterent une

(24) Ci-dessus p. 507. Note (17).

(25) Voyez ci-dessus pag. 223. 446. 475, 476. *De Thracibus divulgatus & omnium auribus tritus rumor est, plurimùm eos bibendo posse.* ὡς εἰσὶ πιεῖν δεινότατοι. *Neque verò Illyrii carent hoc tempore tali culpâ, qui hoc etiam dedecus adjecerunt, quòd in convivio peregrinis & hospitibus permittitur, ut unusquisque mulieribus propinet, si libeat, etiamsi fœminæ eos nullâ cognatione attingant.* Ælian. III. 15. *Bibaces sunt omnes Thraces, quapropter Callimachus dixit, Oderat ille Thracum more, hianti ore, affatim vinum bibere, exiguo poculo contentus.* Athen. X. Cap. 12. *Neu multi Damalis meri Bassum Threiciâ vincat amystide.* Horat. Carm. I. Od. 36. *Ceterum Illyrii coeunt, ad temulentiam usque potaturi, intemperanter cibo ac potu se ingurgitantes.* Athen. ub. sup.

(26) Cornel. Nep. Alcib. Cap. II. Athen. XII. 9. Plut. Sympos. VII. quæst. 7. p. 710.

(27) Athen. X. 11. Ælian. V. H. II. 41. Polyb. II. 93.

(28) Athen. Ælian. ibid.

une infinité d'excès qu'il commit pendant le cours de son régne.

Enfin les Perses étoient Celtes à cet égard, comme à tous les autres (29). On le voit dans un passage d'Elien, que j'ai déja cité. Il porte (30), qu'après le repas les Perses continuent toûjours de boire, & lutent avec le vin, comme avec une espece de champion, qui terrasse son adversaire, ou qui est lui-même renversé. Il faut même qu'ils se fissent un honneur de savoir bien boire, puisque (31) Cyrus, que l'on appelle le jeune, pour engager les Lacedémoniens à le soutenir contre son frere, leur fit représenter, que non seulement il avoit plus de cœur qu'Artaxerxés, mais qu'il bûvoit, aussi plus de vin, & qu'il le portoit beaucoup mieux.

Je ne sais quelles pouvoient être les raisons par lesquelles les peuples Scythes & Celtes tâchoient de justifier, ou au moins d'excuser, le penchant qu'ils avoient à la boisson. Je m'imagine qu'ils disoient, que le vin enflammoit le courage du Soldat, & lui deroboit la vûë du danger. Mais j'ose bien assurer, qu'il n'y avoit point de vice qui pût leur être plus pernicieux dans la profession qu'ils exerçoient, que l'yvrognerie. Je ne parle pas ici du tort que ce vice fait à l'ame, qu'il abrutit, & au corps, qu'il ruine. Je mets à part (32) le mépris

(29) *Vinum largiùs illis apponitur.* Herodot. I. 133.

(30) Ci-dessus page 476. Note (98).

(31) Plutarch. Apopht. II. 173.

(32) Appien rapporte, que Jules-César ayant pris d'assaut la ville de Gomphes en Thessalie, & l'ayant donnée en pillage à ses troupes, les Germains se gorgerent de viandes & de vin, & furent la risée de toute l'armée par leur yvrognerie. Appian. Bell. Civ. II. 767.

CHAP. XVIII.

pris & les railleries qu'il attiroit aux Celtes; les querelles, les contestations & les meurtres auxquels il donnoit occasion. Il faut avouer d'ailleurs, que la boisson étoit toûjours le plus redoutable ennemi des troupes Celtes.

1. D'abord qu'une armée entroit dans un païs où il y avoit du vin, (33) les soldats se débandoient, & se jettoient de tous côtez dans les villages & dans les métairies, pour vuider tous les tonneaux qu'ils y trouvoient. Quand les habitans, au lieu de cacher leurs provisions, prenoient le parti de les exposer dans les ruës & dans les grands chemins, ils étoient sûrs de prendre l'ennemi à cet appas. On assommoit les Celtes autour des barriques avant qu'ils fussent éveillez. On a remarqué que les Gaulois (34) qui prirent Rome, ceux (35) qui ravagerent la Grece environ cent ans après, périrent pour la plupart de cette manière. Les Cimbres furent aussi amollis par le vin & par la crapule (36). Comme ils étoient déja depuis quelques mois en Italie, la debauche les avoit à demi vaincus, lorsque Marius vint les combattre. On peut voir aussi dans Zosime (37), de quelle manière les Goths, qui s'étoient repandus dans la Thrace, furent surpris dans l'yvresse & dans les bains.

2. Pour

(33) Justin. L. XXIV. Cap. 7. & 8.

(34) *Galli qui Romam ceperant, præ ingluvie & ebrietate tardi & graves.* Appian. Celtic. p. 1220. Plut. Camill. Tom. I. p. 141. *Vagi per agros palantur, cibo, vinoque raptim hausto, repleti.* Camill. ap. Livium V. 44.

(35) Justinus ub. sup.

(36) *Vino & crapulâ madebant.* Excerpta ex Dion. ap. Valef. p. 634. *Poculis, cibis & lavacris emolliti.* Orof. V. 16. p. 281.

(37) Zosim. L. IV. Cap. 23. p. 397. Cap. 25. p. 403.

CHAP. XVIII.

2. Pour être plus furieux (38), le ſoldat Celte avoit accoûtumé de s'enyvrer avant que d'aller à la bataille. Mais on comprend bien, qu'une ſemblable fureur ne pouvoit ſervir qu'à donner plus d'avantage à l'ennemi, contre des gens qui ne ſavoient ce qu'ils faiſoient.

3. Enfin lorſque les Celtes avoient battu l'armée qu'ils avoient en tête, & pris le camp ennemi, ils ne manquoient jamais de ſe gorger des proviſions qu'ils y trouvoient. Quand le vaincu avoit aſſez de préſence d'eſprit pour ſe remettre, & aſſez de courage pour rentrer dans ſon camp, ou la nuit même, ou ſeulement le lendemain, il étoit aſſuré de ſurprendre le vainqueur dans l'yvreſſe & dans le ſommeil. Ainſi Cyrus le Grand (39) quitta & reprit ſon camp dans l'eſpace de vingt-quatre heures. On trouve un exemple ſemblable dans Tite-Live (40). Les Iſtres s'étoient emparez par ſurpriſe du camp des Romains. Ceux-ci s'étant reconnus, y revinrent le même jour, & le reprirent ſans coup férir. Les Iſtres étoient tous enſevelis dans un profond ſommeil, & les Romains retrouverent tout dans le même état où ils l'avoient laiſſé, à la reſerve pourtant du vin & des proviſions, qui étoient la ſeule choſe à laquelle on eût touché.

En

(38) C'eſt ce que Pauſanias diſoit des Thraces. Bœot. XXX. p. 768.

(39) *Cùm ventum ad Cyri caſtra eſſet, ignarus rei militaris adoleſcens, veluti ad epulas non ad prælium veniſſet, omiſſis hoſtibus, inſuetos barbaros vino ſe onerare patitur, priùſque Scythæ ebrietate quàm bello vincuntur.* Juſtin. I. 8.

(40) *Iſtrorum pauci, qui modicè vinoſi erant, memores fuerunt fugæ, aliis ſomno mors continuata, integraque ſua omnia Romani, præter quàm quod vini cibique abſumtum fuerat, receperunt.* Livius XLI. 4.

CHAP. XVIII.

En voilà assez pour montrer, non seulement que les peuples Celtes avoient tous le même penchant à l'yvrognerie, mais encore que la boisson en faisoit périr par-tout un nombre infiniment plus considerable que la guerre (41). Je renvoye à la note plusieurs autres exemples qui prouvent la même chose.

On voit dans les Constitutions (42) que Charle-

(41) *Celtæ in Sicilia inebriati, clamore & confusione omnia implent, quo tempore Cæcilius Consul in eos irruens, splendidâ victoriâ potitus est.* Diodor. Sic. in Excerpt. Legat. apud Hoeschelium L. XXIV. p. 166. & seq. *Post prælium cum Hasdrubale, Romani castra hostium repentè diripuêre, multosque Celtarum in toris stramineis præ temulentia jacentes, in modum victimarum jugulârunt.* Polyb. XI. p. 625. Voyez les Marses surpris dans la boisson. Tacit. Ann. I. 50. Les Cattes. Ann. XII. 27. Les Gepides surpris par les Romains, dans une fête où ils avoient passé le jour & la nuit à boire. Theophyl. Simocatt. L. VIII. Cap. 3. p. 200. Crassus enyvre les Ambassadeurs des Bastarnes, & découvre de cette manière tous leurs secrets. Dio L. LI. p. 461-463.

(42) *Ut nullus ebrius causam suam possit conquirere in Mallo, nec testimonium dicere, nec placitum Comes habeat, nisi jejunus. Ut nemini liceat, alium cogere ad bibendum ampliùs, nisi quantùm sufficiat.* Addit. Karoli Mag. ad Leg. Salic de n 803. p. 352. *Et omninò nullus, nisi jejunus, ad juramentum vel ad testimonium admittatur.* Ibid. p. 353. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant.* Capit. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 651. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium dicere, nec Comes placitum habeat, nisi jejunus.* Cap. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 652. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant &c.* Capit. Karol. M. Lib. I. p. 839. *Ut nemini liceat alium cogere ad bibendum, nisi quantùm ei sufficit.* Capit. Kar. M. & Ludov. L. I. Cap. 143. p. 853. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium*

lemagne ajouta aux Loix des Francs, des Lombards, & des autres peuples qui étoient soûmis à sa domination, un réglement qui défend aux Comtes & aux Juges de tenir leur Lit de Justice qu'ils ne soient à jeûn. Un autre ordonne, qu'aucun particulier ne pourra être reçû à plaider sa cause, & à déposer en Justice, s'il n'est aussi a jeûn. Un troisième défend de faire boire quelqu'un plus qu'il ne voudroit. Un quatrième porte, que quand les armées seront en campagne, il sera défendu aux soldats d'inviter leurs camarades, ou quelque autre personne que ce soit, à boire, & que celui que l'on trouvera yvre, sera excommunié, & condamné à boire de l'eau jusqu'à ce qu'il ait reconnu sa faute. Je rapporte ces Loix, parce qu'elles peuvent nous donner une idée des excès qui en furent l'occasion, & des divers abus qui se commettoient encore dans les Tribunaux, dans les Compagnies, & sur-tout dans les Armées, quelques siécles après que les Francs & les Lombards eurent embrassé le Christianisme.

CHAP. XVIII.

Je trouve au reste, que (43) les Scythes & les

nium dicere, nec placitum Comes habeat, nisi jejunus. Capit. Kar. M. & Ludov. L. III. Tit. 38. p. 879. *Ut in hoste nemo parem suum, vel quemlibet alterum hominem, bibere roget. Et quicunque ebrius inventus fuerit, ita excommunicetur, ut in bibendo solâ aquâ utatur, quousque se malè fecisse cognoscat.* Ibid. Tit. 72. p. 884.

(43) Herodote dit, qu'ils employoient à cet usage le fruit d'un arbre. Solin & Pomponius Mela prétendent que c'étoit une graine. Selon Maxime de Tyr, c'étoit une herbe odoriférante; & selon Plutarque, une herbe aquatique, qui ressembloit à l'O-

CHAP. XVIII.

les Thraces, qui n'avoient point de vin, usoient d'une récréation qui ressembloit assez à la fumée du Tabac. Les hommes & les femmes s'asseyoient autour d'un grand feu, où l'on jettoit certaines herbes odoriferantes. La vapeur de ces herbes, qu'ils humoient à longs traits, les enyvroit. Mais c'étoit une yvresse douce, qui, au lieu de les rendre furieux, leur donnoit de la gayeté, ensorte qu'ils ne faisoient que rire, chanter & danser. On peut expliquer par-là le mot de Καπνοβάται, que

l'Origan. *Massagetæ dicuntur habere arbores, fructum quendam ferentes, qui conjectus in ignem, quem circumquaque circumsident, odore suo eos perinde inebriat, ac vinum Græcos, & eò vehementiùs, quò plus ejus fructûs fuerit injectum, donec ad tripudiandum & cantandum insurgant.* Herodot I. 202. *Vini usus quibusdam Thracibus ignotus est. Tamen ubi super ignes, quos circumsident, quædam semina ingesta sunt, similis ebrietati hilaritas ex nidore contingit.* Pomp. Mela. II. 2. p. 43. *Uterque sexus epulantes, focos ambiunt, herbarum quas habent semine ignibus superjecto, cujus nidore perculsi, pro lætitia habent imitari ebrietatem sensibus sauciatis.* Solin. Cap. XV. p. 215. *Apud quosdam barbarorum, ebrietatem dicunt fieri lenem, & per vaporem, quibusdam suffitum facientibus. Posteà gaudent, & surgunt ridentes, omniaque faciunt quæ benè poti facere solent, sed absque ulla mutua læsione.* Dio. Chrysost. S. XXXII. p. 378. *Est & unum quoddam, nisi fallor, Scytharum genus, aquam quidem bibunt, quotiescunque autem voluptatis causâ inebriari volunt, pyram struunt maximam, in qua herbas urunt odoriferas. Hanc pyram in orbem circumsident, & implent se odore, ut alii potu. Odore inebriati, saltant, canunt, tripudiant.* Maxim. Tyr. XI. 139. *Nascitur in Hebro herba similis Origano, cujus extrema decerpentes Thraces, igni admovent, postquàm cereali alimento satiati sunt, & exhalationem aut suffitum qui hinc oritur, crebris respirationibus haurientes inebriantur, & in profundum somnum conjiciuntur.* Plutarch. de Fluv. T. II. p. 1151.

que Posidonius avoit employé en parlant des Mysiens. Je fais cette remarque, parce que Casaubon a dit dans son Commentaire sur Strabon, qu'il n'entendoit pas ce mot, & qu'il étoit tenté de lui en substituer un autre, comme Denis Godefroi l'avoit déja fait. Le sens du passage de Posidonius, que Strabon nous a conservé, est cependant clair. Il porte (44); *Que quelques Mysiens s'abstiennent, par un principe de Pieté, de manger de la chair d'aucun animal; qu'ils passent leur vie dans l'oisiveté, & ne se nourrissent que de miel & de fromage. On les appelloit pour cette raison des Devots, & des Avaleurs de fumée.* Ces Mysiens étoient une espece de Moines, qui ne mangeoient ni chair ni poisson, & qui ne bûvoient point de vin. Mais ils usoient quelquefois de la récréation de s'enyvrer à la fumée, de la manière que je viens de représenter. C'est ce que désigne le nom de Καπνοβάται, *Fumi Scansores.*

Je parlerai dans le Livre suivant de la Religion des peuples Celtes. C'est le morceau le plus curieux, mais aussi le plus inconnu de leur Histoire. Si je suis obligé de m'écarter sur cet article de tout ce que les Modernes en ont écrit, je ne le ferai que sur de bons garans. J'espére de montrer, que les peuples de l'Europe avoient tous la même Reli-

(44) *Posidonius ait, Mysos pietatis ergo, cùm animatis, tum ea propter pecudibus etiam abstinere; vitam degere otiosam, melle & caseo nutritos, ideòque eos vocari religiosos & fumi scansores.* Θεοσεβεῖς καὶ καπνοβάτας. Strabo VII. 296. vide Casaub. Comment. ad hunc locum.

CHAP. XVIII.

Religion, avant que les Orientaux, & furtout les Phéniciens & les Egyptiens, y eûssent apporté des idées & un culte, qui ne s'établirent pas sans contradiction.

Fin du Second Livre.

